



Nations Unies

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

**Premier rapport sur le projet de
budget-programme pour 2025**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-dix-neuvième session

Supplément n° 7



Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

**Premier rapport sur le projet de budget-programme
pour 2025**



Nations Unies • New York, 2024

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations	6
Préface	9
I. Considérations, observations et recommandations générales	11
A. Avant-propos et introduction	11
B. Méthode d'établissement du budget, structure et présentation	11
C. Projet de budget ordinaire : vue d'ensemble	16
D. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires	34
E. Questions relatives aux postes et au personnel	39
F. Objets de dépense autres que les postes	72
G. Questions diverses	113
H. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies	149
I. Conclusion	149
II. Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme	150
Prévisions de dépenses	150
Titre I	
Politiques, direction et coordination d'ensemble	150
Chapitre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble	150
Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	171
Titre II	
Affaires politiques	188
Chapitre 3. Affaires politiques	188
Chapitre 4. Désarmement	209
Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	219
Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace	233
Titre III	
Justice internationale et droit international	249
Chapitre 7. Cour internationale de Justice	249
Chapitre 8. Affaires juridiques	258

Titre IV	
Coopération internationale pour le développement	279
Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	279
Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement.	288
Chapitre 11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	296
Chapitre 12. Commerce et développement	302
Chapitre 13. Centre du commerce international	311
Chapitre 14. Environnement.	315
Chapitre 15. Établissements humains.	322
Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale.	326
Chapitre 17. ONU-Femmes	333
Titre V	
Coopération régionale pour le développement	348
Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique	348
Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	357
Chapitre 20. Développement économique en Europe	361
Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes.	366
Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale	371
Chapitre 23. Programme ordinaire de coopération technique	378
Titre VI	
Droits humains et affaires humanitaires	399
Chapitre 24. Droits humains	399
Chapitre 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	425
Chapitre 26. Réfugiés de Palestine.	429
Chapitre 27. Aide humanitaire	437
Titre VII	
Communication globale	458
Chapitre 28. Communication globale.	458
Titre VIII	
Services communs d'appui.	476
Chapitre 29. Services de gestion et d'appui.	476
Chapitre 29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	477
Chapitre 29B. Département de l'appui opérationnel	485
Chapitre 29C. Bureau de l'informatique et des communications	495
Chapitre 29D. Administration (Nairobi)	507

Chapitre 29E. Administration (Genève)	516
Chapitre 29F. Administration (Vienne)	526
Titre IX	
Contrôle interne	540
Chapitre 30. Contrôle interne	540
Titre X	
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	548
Chapitre 31. Activités administratives financées en commun	548
Commission de la fonction publique internationale	552
Corps commun d'inspection	555
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public	559
Chapitre 32. Dépenses spéciales.	564
Titre XI	
Dépenses d'équipement	578
Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	578
Titre XII	
Sûreté et sécurité	604
Chapitre 34. Sûreté et sécurité	604
Titre XIII	
Compte pour le développement	624
Chapitre 35. Compte pour le développement.	624
Titre XIV	
Contributions du personnel	639
Chapitre 36. Contributions du personnel	639
Prévisions de recettes	641
Chapitre premier des recettes. Recettes provenant des contributions du personnel	641
Chapitre 2 des recettes. Recettes générales	642
Chapitre 3 des recettes. Services à l'intention du public.	651

Annexe

Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies	665

Abréviations

ACM	Agent(e) des corps de métier
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AL	Agent(e) local(e)
AN	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national
ASS	Agent(e) des services de sécurité
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
BNUUA	Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
G(1°C)	Agent(e) des services généraux (1 ^{re} classe)
G(AC)	Agent(e) des services généraux (Autres classes)
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IA	Intelligence artificielle
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
ITC	Centre du commerce international
MANUA	Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
MANUL	Mission d'appui des Nations Unies en Libye
MINUAAH	Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda
MINUATS	Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
Sédoc	Système de diffusion électronique des documents
SGA	Secrétaire général(e) adjoint(e)
SM	Agent(e) du Service mobile
SSG	Sous-Secrétaire général(e)
TIC	Technologies de l'information et des communications

UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNOWAS	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
VSG	Vice-Secrétaire général(e)
WTO	Organisation mondiale du commerce

Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

- a) procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget ;
- b) donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui sont renvoyées ;
- c) examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions ;
- d) examiner les rapports des auditeurs de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet.

Le Comité consultatif fait également rapport sur le financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. En outre, il soumet des rapports sur les budgets administratifs et d'autres questions aux organes directeurs du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du HCR (fonds de contributions volontaires), du PNUE (Fonds pour l'environnement), d'ONU-Habitat, de l'UNIDIR, de l'UNITAR, de l'UNU, du PAM, de l'ONUDC, de l'UNRWA, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalités différentes, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 9 août 2024, le Comité consultatif se composait des membres suivants :

Abdallah Bachar Bong (Président)
 Amjad Al-Kumaim (Vice-Président)
 Sharon Brennen-Haylock (Vice-Présidente)
 Jakub Chmielewski (Vice-Président)
 Surendra Adhana
 Yves Eric Ahoussougbemey
 Makiese Augusto
 Feliksas Bakanauskas
 Ali Ben Said
 Udo Fenchel
 Olivio Fermin
 Juliana Gaspar Ruas
 Simon Horner
 Carlo Jacobucci
 Haojun Ji
 Evgenii Kalugin
 Julia Maciel
 Yukiko Nakagawa Matsuda
 Caroline Nalwanga
 Stephani Scheer
 Minhong Yi

4. Le présent rapport regroupe les conclusions et les recommandations auxquelles le Comité consultatif a abouti à partir des propositions faites par le Secrétaire général dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2025, lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par des représentantes et représentants du Secrétaire général.

Le Président
(Signé) Abdallah **Bachar Bong**

Chapitre I

Considérations, observations et recommandations générales

A. Avant-propos et introduction

1. Comme décidé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A, le projet de budget-programme se compose de trois parties : a) la partie I : le plan-cadre, dans lequel il est fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation ; b) la partie II : le plan-programme, dans lequel figurent une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ; c) la partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme. Les parties I et II sont soumises à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et la partie III lui est soumise par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/79/6 (Introduction), par. 1 et 2). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les objectifs à long terme de l'Organisation figuraient dans le plan-cadre, qui est présenté tous les trois ans, le plus récent étant publié sous la cote A/77/6 (Plan-outline). Ces objectifs sont les suivants : a) promotion d'une croissance économique soutenable et d'un développement durable ; b) maintien de la paix et de la sécurité internationales ; c) développement de l'Afrique ; d) promotion des droits humains ; e) efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire ; f) promotion de la justice et du droit international ; g) désarmement ; h) contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations ; i) bon fonctionnement de l'Organisation.

B. Méthode d'établissement du budget, structure et présentation

2. Selon le Secrétaire général, le budget-programme est établi selon la méthode approuvée par l'Assemblée générale au fil des ans, dont les principaux éléments sont présentés dans le tableau 1. Dans ses résolutions 78/244, 78/252 et 78/254 A à C, l'Assemblée a pris des décisions concernant le plan-programme et les crédits initialement ouverts pour 2024 et formulé des principes directeurs à l'intention du Secrétaire général concernant les projets de budget-programme à venir (ibid., par. 3 à 5 et tableau 1). Le Secrétaire général explique que, avant d'établir la version définitive du projet de budget-programme pour 2025, le Secrétariat a organisé, en février 2024, des consultations avec les États Membres, comme l'avait demandé l'Assemblée dans sa résolution 78/244. L'objet de ces consultations était de valider l'interprétation faite par le Secrétariat des orientations données par l'Assemblée et de déterminer leur incidence sur le projet de budget-programme pour 2025. Pour la présentation finale du projet de budget-programme pour 2025, il a été tenu compte des orientations supplémentaires reçues des États Membres lors de ces consultations (ibid., par. 17).

3. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les chefs d'entités sont habilités à établir les projets de budget pour leurs entités, mais que ces derniers doivent être alignés sur le guide d'établissement du projet de budget publié par le Contrôleur et le Règlement financier et les règles de gestion financière ainsi que le Statut et le Règlement du personnel. Ils peuvent réaffecter des postes et des ressources à l'intérieur des catégories de dépenses de l'entité pour répondre aux besoins opérationnels au cours d'un exercice budgétaire donné, mais les ressources nécessaires au-delà de cet exercice budgétaire doivent être inscrites dans le projet de budget suivant soumis à l'Assemblée générale pour approbation. Le Comité a également été informé que le Secrétariat avait l'intention de collaborer avec les États

Membres en 2024 afin de formuler des propositions visant à la fois à améliorer la situation financière et à formaliser les modifications du cadre réglementaire rendues nécessaires par l'approbation du budget annuel par l'Assemblée. Les deux rapports devraient être présentés en 2025, pendant la première partie de la reprise de la soixante-dix-neuvième session et pendant la partie principale de la quatre-vingtième session, respectivement.

4. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu les principaux éléments de la structure et des méthodes d'établissement du budget depuis 2019 et a également été informé des différences existant entre les méthodes, les procédures et les pratiques d'établissement du budget ordinaire et des budgets des opérations de maintien de la paix, qui sont principalement les suivantes : a) taux de vacance : dans le cadre du budget ordinaire, un taux de vacance de 50 % est appliqué, la première année, à la création de postes uniquement (autrement dit, le taux de vacance convenu pour les postes et emplois existants s'applique aussi aux reclassements, réaffectations, transformations et transferts, ainsi qu'à la création d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions), conformément à la résolution 77/262), tandis que dans le cadre du financement des opérations de maintien de la paix, les taux de vacance convenus pour les postes existants s'appliquent uniquement aux postes existants et aux transferts ; b) le calcul des dépenses communes de personnel ; c) les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à caractère continu ne sont pas administrés au moyen d'un tableau d'effectifs approuvé par l'Assemblée générale au titre du budget ordinaire, mais sont soumis à tous les autres paramètres (par exemple, la classe et le lieu) ; pour les missions de maintien de la paix (à l'exception de l'ONUST et de l'UNMOGIP), les missions politiques spéciales et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ces emplois sont administrés au moyen d'un tableau d'effectifs approuvé par l'Assemblée. **Le Comité consultatif estime qu'il serait utile d'harmoniser les méthodes d'établissement du budget ordinaire et des budgets des opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne l'administration des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) au moyen d'un tableau d'effectifs et l'application des taux de vacance, et espère que le Secrétaire général présentera des propositions à cet égard dans le cadre de la prochaine révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que du Règlement financier et des règles de gestion financière.**

5. Dans le document complémentaire au rapport du Secrétaire général, le Secrétariat explique que de nouveaux tableaux présentant le budget approuvé et les dépenses pour la période 2020-2023 figurent dans le document complémentaire à chaque chapitre du budget. Les informations relatives au budget en cours d'exécution continuent de figurer dans un tableau séparé. Des informations budgétaires passées, actuelles et futures continueront d'être fournies en ligne sur le portail d'information budgétaire. **Le Comité consultatif souligne qu'en tant que telle, la présentation du budget et des données financières à l'Assemblée générale devrait être exhaustive, claire et transparente et faire apparaître les liens entre les ressources allouées et les mandats existants et priorités des États Membres, 'en s'appuyant sur un cadre de budgétisation véritablement axé sur les résultats et sur le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation ; elle devrait aussi comprendre 'une ventilation plus détaillée des variations des ressources d'une année à l'autre, notamment des écarts entre les crédits ouverts et les dépenses, les réaffectations et d'autres changements intervenus pour les trois années précédentes au moins, afin d'éviter qu'un temps anormalement long soit consacré à comprendre ou à compléter les données. Tout en prenant note des améliorations apportées à la présentation du budget, en consultation avec les États Membres, il compte une fois de plus que le Secrétaire général poursuivra**

les efforts faits pour améliorer et affiner la présentation du projet de budget-programme, notamment 'qu'il fera en sorte que les méthodes d'établissement du budget ordinaire et des budgets des opérations de maintien de la paix soient harmonisées. Il compte également que les futurs rapports budgétaires seront suffisamment détaillés et que des versions actualisées des tableaux et des annexes figurant dans le présent rapport y figureront (voir résolution '78/252 de l'Assemblée, par. 21 ; voir également par. 15 et 58 ci-dessous et [A/78/7](#), par. 6, 7 et 10). À cet égard, il recommande à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans chaque chapitre de ses futurs projets de budget, des informations sur l'exécution du budget approuvé pour les trois derniers exercices clos, au moins, notamment une analyse des écarts entre le montant des crédits approuvés et les dépenses effectives pour chaque objet de dépense. Ces informations devraient permettre de mieux justifier les ressources demandées pour le prochain exercice et de prendre des décisions plus éclairées en matière d'allocation des ressources.

6. Le Comité consultatif souligne que les observations et recommandations formulées dans le présent rapport ne valent pas approbation des initiatives et projets qui y sont décrits et pour lesquels aucune mesure concrète n'est proposée, sauf indication contraire expresse.

Documentation

7. Au cours de son examen du projet de budget-programme pour 2025 établi par le Secrétaire général, le Comité consultatif s'est entretenu avec le Secrétaire général et ses représentantes et représentants lors de réunions en présentiel ou virtuelles et par écrit, entre le 13 mai et le 14 juin 2024. Il a établi son rapport en juillet et août 2024, période pendant laquelle il a également demandé beaucoup d'informations supplémentaires, avant de recevoir des réponses écrites le 9 août 2024. Afin que son rapport puisse être publié rapidement, il a demandé à recevoir la version préliminaire des rapports sur le budget avant la fin de sa session d'hiver, en avril. Cela lui aurait permis de commencer plus tôt son examen du projet de budget-programme au début de sa session de printemps, en mai, et donc d'avancer dans l'établissement du rapport, et 'cela aurait laissé plus de temps pour son traitement et sa publication, bien avant la session principale de l'Assemblée générale en octobre 2024. Il n'a pas pu être donné suite à cette demande 'pour plusieurs raisons, notamment parce que les réunions du Comité du programme et de la coordination ont commencé à se tenir plus tôt en 2024. En fait, presque tous les fascicules du budget lui sont parvenus après les dates de soumission prévues pour le traitement des documents. En outre, les documents complémentaires et les réponses écrites ont globalement été communiqués avec du retard, voire beaucoup de retard (plus de deux semaines dans certains cas), et la qualité, l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies n'étaient pas satisfaisantes, ce qui a eu des répercussions sur la gestion du calendrier des travaux du Comité.

8. S'agissant de la présentation des rapports du Secrétaire général, le rapport dans lequel figurent l'avant-propos et l'introduction [[A/79/6 \(Introduction\)](#)] a été soumis deux jours avant la réunion, et le rapport complémentaire n'a été soumis que la veille. Le Comité consultatif a donc eu des difficultés à préparer convenablement la réunion. S'agissant de la présentation des documents complémentaires, 31 chapitres (72 %) ont été soumis moins de sept jours avant la réunion, et 16 (37 %) l'ont été moins de trois avant la réunion. Le Comité fait observer que dans ses lignes directrices provisoires concernant la présentation des rapports du Secrétariat et des documents complémentaires, il est souligné que la date limite de soumission est fixée à sept jours avant les réunions afin que le Comité ait suffisamment de temps pour préparer les réunions et les délibérations. Dans ces mêmes lignes directrices, le Secrétariat est

également prié de présenter ses réponses aux questions du Comité dans un délai d'une semaine (cinq jours ouvrables) après les réunions. Il convient de noter qu'aucunes réponses n'ont été reçues dans les délais prescrits, alors que 74 % des réponses ont été reçues un mois (quatre semaines) après la réunion ou plus tard. Les réponses à l'ensemble des questions soulevées par le Comité n'ont été reçues dans les quatre semaines suivant la réunion que pour 2 chapitres du budget, sur les 36 chapitres et 6 sous-chapitres. Au moins 80 % des réponses ont été reçues dans les quatre semaines suivant la réunion pour 4 autres chapitres, tandis que pour 18 chapitres, aucune réponse n'ont été reçues dans ce délai. Cela a limité le temps consacré l'examen des réponses, influencé le calendrier des réunions et entraîné des retards.

Tableau 1

Réponses reçues par le Comité consultatif, par nombre de jours suivant la réunion

<i>Nombre de jours</i>	<i>Pourcentage</i>
1-7	0
8-14	5
15-21	6
22-28	15
> 28	74

9. Le Comité consultatif rappelle les résolutions [77/280](#) et [72/261](#) de l'Assemblée générale et réaffirme qu'il est essentiel de garantir que des documents exacts et exhaustifs, notamment les documents complémentaires et les réponses écrites, sont toujours soumis en temps voulu. Il souligne que le Secrétaire général devrait continuer d'étudier les moyens et les mesures, à l'aide de l'analyse des données et des enseignements tirés, en étroite collaboration avec le Comité, pour aider l'Assemblée générale à examiner le projet de budget-programme en temps voulu, notamment en faisant avancer l'établissement de tous les documents y afférents, lorsque cela est possible, tout en tirant pleinement parti des investissements importants de l'Organisation dans les technologies et la formation du personnel dans ce sens (voir résolutions [77/280](#), par. 11, et [72/261](#), par. 11 ; voir aussi [A/78/7](#), par. 11, [A/77/7](#), par. 12, [A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#), par. 35, et [A/74/741](#), par. 20, 38 et 39).

10. Toujours en lien avec la documentation, lors de son examen du fascicule du budget correspondant au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications), le Comité consultatif a été informé qu'il y avait au moins une lacune notable concernant une application majeure pour laquelle aucun responsable unique et clairement identifié n'avait été choisi, à savoir le Sédoc. Plusieurs services étaient conjointement responsables du Sédoc côté client, tandis que le Bureau jouait le rôle de responsable technique de l'application". **Le Comité consultatif espère que le Secrétaire général comblera cette lacune et fournira des informations dans le prochain projet de budget.**

Organigramme

11. Le Comité consultatif rappelle que, dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2022, il a recommandé que soit établi un organigramme clair et complet présentant la structure organisationnelle du Secrétariat (voir [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. 38). Dans sa résolution [77/262](#), l'Assemblée générale a fait siennes les recommandations formulées par le Comité, à l'effet que le Secrétaire

général fasse figurer, dans les organigrammes de tous les chapitres, la structure de chaque unité administrative, en suivant les mêmes règles pour toutes les unités, les relations hiérarchiques entre les bureaux devant être clairement définies, et qu'il indique le nombre total de postes, y compris les postes vacants (A/77/7, par. 39). Les organigrammes pilotes des chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) et 29B (Département de l'appui opérationnel), détaillés au niveau de la division, ont été fournis dans le document complémentaire à l'introduction du projet de budget-programme pour 2024 [A/78/6 (Introduction)]. Dans son précédent rapport (A/78/7, par. 13), le Comité a pris note des organigrammes pilotes fournis pour les chapitres 29A et 29B et recommandé de nouveau que l'Assemblée prie le Secrétaire général de fournir un organigramme complet du Secrétariat et de faire figurer, dans les organigrammes de tous les chapitres, la structure de chaque unité administrative, en suivant les mêmes règles pour toutes les unités, de définir clairement les relations hiérarchiques entre les bureaux, et d'indiquer le nombre total de postes, y compris les postes vacants. L'Assemblée générale a approuvé cette recommandation dans sa résolution 78/252. Dans le complément d'information à l'introduction du projet de budget-programme pour 2025, il est indiqué qu'un organigramme complet et consolidé du Secrétariat est fourni 'comme complément d'information, alors que des organigrammes individuels ont été présentés 'pour chaque unité administrative, chacune correspondant généralement à une division dans chacun des fascicules du budget. En outre, lorsqu'il en a fait la demande au cours de son examen des chapitres de la partie II, le Comité consultatif a reçu les organigrammes de certaines sections et unités dans le cadre des réponses écrites.

12. Le Comité consultatif regrette que l'organigramme du Secrétariat de l'Organisation pour 2025 figurant dans le document complémentaire ne contienne que les noms des entités correspondant à chaque chapitre du budget, ce qui constitue un recul regrettable par rapport aux tentatives pilotes faites antérieurement pour élaborer un organigramme global du Secrétariat. Il reste convaincu que pour permettre un examen convenable, en connaissance de cause, des propositions du Secrétaire général, un jeu clair et complet d'organigrammes, notamment un organigramme global de l'Organisation dans son ensemble, qui montre les structures et les lieux d'affectation de chaque unité administrative, définit clairement les relations hiérarchiques entre les bureaux, et indique le nombre total de postes, tant actuel que proposé, et de postes vacants, ainsi que tout changement apporté à la structure organisationnelle, notamment au niveau des unités administratives, devrait figurer en annexe au rapport du Secrétaire général. Il recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter un jeu complet d'organigrammes pour les entités du Secrétariat, notamment un organigramme global du Secrétariat dans son ensemble, dans tous les futurs rapports sur le projet de budget-programme.

Application des recommandations du Comité consultatif

13. Le Comité consultatif note que les états récapitulatifs des suites données aux recommandations transversales formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle figuraient pour la première fois dans les annexes aux documents complémentaires aux rapports du Secrétaire général, plutôt que dans les annexes aux rapports, selon la pratique établie. En outre, ces états récapitulatifs ne semblent pas donner correctement suite aux recommandations et, dans plusieurs cas énoncés dans les chapitres et au chapitre I, ils ne tiennent pas du tout compte de certaines recommandations du Comité (par exemple A/78/7, par. 7, sur la fourniture d'informations sur l'évolution des ressources financières par objet de dépense au cours des cinq dernières années, globalement et par chapitre, concernant tant les

crédits ouverts que les dépenses ; *ibid.*, par. 13, sur la fourniture d'un organigramme complet du Secrétariat ; *ibid.*, par. 35, sur la fourniture d'un tableau d'effectifs complet ; *ibid.*, par. 41, sur les critères d'inscription au budget ordinaire de postes précédemment financés au moyen de fonds extrabudgétaires). Le Comité rappelle que les compléments d'information ne sont pas des documents officiels de l'Assemblée générale, et qu'ils ne sont ni traduits dans toutes les langues officielles de l'Organisation ni publiés sur le Sédoc, contrairement aux rapports du Secrétaire général. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu un état récapitulatif des suites données aux recommandations qu'il a formulées dans l'introduction des projets de budget-programme des cinq dernières années, qui reproduit le contenu de l'annexe I à l'avant-propos et à l'introduction des projets de budget-programme pour les exercices allant de 2021 à 2024. **Le Comité consultatif souligne qu'il est nécessaire de veiller à ce que les résolutions de l'Assemblée générale, les recommandations des organes de contrôle et les recommandations du Comité approuvées par l'Assemblée soient pleinement et promptement appliquées, et de continuer de demander des comptes aux directeurs de programme en cas de non-application de ces recommandations. Il rappelle la résolution 77/280 de l'Assemblée générale et recommande que celle-ci prie le Secrétaire général de fournir systématiquement, sans distinction, en annexe à tous ses rapports officiels futurs, des états récapitulatifs des mesures prises pour appliquer toutes les résolutions de l'Assemblée, les recommandations des organes de contrôle et les recommandations du Comité approuvées par l'Assemblée en la matière sur une période d'au moins cinq ans. Ces états récapitulatifs devraient être présentés systématiquement dans tous les chapitres du budget et indiquer clairement l'état d'avancement de l'application des recommandations, y compris lorsque rien n'est fait, avec les documents justificatifs correspondants (voir résolution 77/280, par. 13 ; voir également A/78/805, par. 4, A/78/756, par. 3, A/78/7, par. 14, A/77/743, par. 55, et A/74/7, par. 50).**

C. Projet de budget ordinaire : vue d'ensemble

14. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour 2025 s'élève à 3 626 490 900 dollars avant actualisation des coûts¹, dont un montant de 711 280 600 dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une augmentation de 10 786 500 dollars (0,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024. Le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales reste inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme, et les prévisions de dépenses des différentes missions sont présentées sous forme d'additifs au chapitre 3. Les changements proposés découlent essentiellement : a) d'ajustements techniques entraînant une diminution nette de 64,1 millions de dollars, qui tient principalement au non-renouvellement de crédits prévus pour 2024 au titre de projets de construction pluriannuels au chapitre 33 (71,4 millions de dollars) et aux ajustements à la hausse découlant de la présentation groupée, au chapitre 24, des ressources nécessaires à la mise en œuvre des résolutions du Conseil des droits de l'homme (28,8 millions de dollars) ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis, pour un montant de 75,4 millions de dollars, qui découle des résolutions et décisions des organes intergouvernementaux compétents ; c) des changements autres que les ajustements techniques et les nouveaux mandats et mandats élargis, entraînant une diminution nette de 0,5 million de dollars (A/79/6 (Introduction), résumé, par. 21 à 25 et tableaux 4 à 8). Le Secrétaire général

¹ Il convient de noter que sauf indication contraire, tous les chiffres concernant les ressources budgétaires qui figurent dans le présent rapport sont calculés aux taux révisés de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

indique que le montant des recettes prévues pour 2025 est estimé à 351,7 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une augmentation de 4,9 millions de dollars (1,4 %) par rapport au montant des prévisions approuvées pour 2024 (346,8 millions de dollars) (ibid., par. 34 et tableau 11). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur l'évolution des ressources financières, par titre et chapitre du budget, notamment sur les dépenses engagées en 2023 et au 30 juin 2024, lesquelles sont présentées dans le tableau 2. Il a également obtenu des informations sur l'évolution des ressources financières pour les mêmes périodes, par objet de dépense, comme indiqué dans le tableau 3. Ayant demandé des précisions, il a reçu des informations sur l'évolution des ressources financières entre 2018-2019 et 2025, comme indiqué dans le tableau 4.

15. Le Comité consultatif note qu'en général, l'évaluation des ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense semble se faire de manière automatique et que les mêmes prévisions sont souvent reprises d'un exercice à l'autre. Il considère à cet égard qu'il ne faut pas se contenter d'une budgétisation par reconduction mais qu'il faut évaluer la totalité des ressources nécessaires à l'exécution des programmes actifs et des produits prévus par l'Assemblée générale et les autres organes (voir également [ST/SGB/2018/3](#), article 5.6 et règle 105.6).

Tableau 2
Évolution des ressources financières, par facteur et par titre et chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Titre et chapitre du budget	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	Changements				Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
					Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres				
Titre I											
Politiques, direction et coordination d'ensemble	435 280,3	412 908,7	464 140,4	229 285,4	(5 985,9)	5 684,9	3 006,4		2 705,4	0,6	466 845,8
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	86 769,4	84 005,6	92 383,7	55 301,1	318,2	429,7	3 052,6		3 800,5	4,1	96 184,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	348 510,9	328 903,2	371 756,7	173 984,3	(6 304,1)	5 255,2	(46,2)		(1 095,1)	(0,3)	370 661,6
Titre II											
Affaires politiques	910 566,3	896 542,1	901 679,2	456 727,9	(27,4)	52 402,7	(29 003,5)		23 371,8	6,2	925 051,0
3. Affaires politiques	839 094,4	822 577,8	823 100,4	419 517,9	(132,1)	50 000,0	(29 794,5)		20 073,4	13,6	843 173,8
– Missions politiques spéciales	768 335,0	750 575,9	742 016,9	379 876,5	–	–	(30 736,3)		(30 736,3)	(4,1)	711 280,6
– Autres	70 759,4	72 001,9	81 083,5	39 641,4	(132,1)	50 000,0	941,8		50 809,7	62,7	131 893,2
4. Désarmement	13 835,8	13 455,4	16 694,6	7 088,1	104,7	2 402,7	–		2 507,4	15,0	19 202,0
5. Opérations de maintien de la paix	52 878,3	56 231,9	57 100,4	28 095,7	–	–	791,0		791,0	1,4	57 891,4
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 757,8	4 277,0	4 783,8	2 026,2	–	–	–		–	–	4 783,8
Titre III											
Justice internationale et droit international	92 917,6	95 672,2	101 742,6	51 702,2	(1 000,3)	117,6	1 620,1		737,4	0,7	102 480,0
7. Cour internationale de Justice	29 110,9	28 393,2	32 614,8	19 447,9	(515,7)	10,0	1 620,1		1 114,4	3,4	33 729,2
8. Affaires juridiques	63 806,7	67 279,0	69 127,8	32 254,3	(484,6)	107,6	–		(377,0)	(0,5)	68 750,8
Titre IV											
Coopération internationale pour le développement	272 431,3	269 625,3	290 633,9	133 654,3	(1 460,2)	2 398,3	75,7		1 013,8	0,3	291 647,7
9. Affaires économiques et sociales	87 128,8	88 400,9	96 655,7	44 626,4	(85,2)	33,3	–		(51,9)	(0,1)	96 603,8
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8 633,8	7 654,2	8 923,9	3 976,2	(115,3)	749,9	–		634,6	7,1	9 558,5

Titre et chapitre du budget	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
					Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres	Total	Pourcentage	
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	8 695,2	8 694,0	9 612,5	4 239,8	—	623,2	—	623,2	6,5	10 235,7
12. Commerce et développement	79 372,3	78 378,6	83 589,4	37 521,7	—	—	(82,9)	(82,9)	(0,1)	83 506,5
13. Centre du commerce international	20 457,6	20 179,0	21 723,5	10 721,4	—	—	—	—	—	21 723,5
14. Environnement	21 033,6	20 859,7	21 990,2	10 145,7	(351,1)	455,2	—	104,1	0,5	22 094,3
15. Établissements humains	13 385,1	12 365,5	13 018,4	6 030,0	—	62,8	—	62,8	0,5	13 081,2
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	23 110,5	22 619,6	24 332,3	11 952,8	(908,6)	444,4	—	(464,2)	(1,9)	23 868,1
17. ONU-Femmes	10 614,4	10 473,7	10 788,0	4 440,2	—	29,5	158,6	188,1	1,7	10 976,1
Titre V										
Coopération régionale pour le développement	331 535,1	335 101,1	352 918,3	158 951,5	(1 608,4)	—	1 902,6	294,2	0,1	353 212,5
18. Développement économique et social en Afrique	88 119,8	89 670,2	95 478,6	43 625,1	(1 127,6)	—	—	(1 127,6)	(1,2)	94 351,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 138,7	53 542,7	56 817,1	26 351,6	(174,4)	—	(79,2)	(253,6)	(0,4)	56 563,5
20. Développement économique en Europe	37 229,4	37 804,1	39 870,4	17 790,7	168,7	—	—	168,7	0,4	40 039,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	58 741,2	60 664,2	64 364,2	29 023,8	(475,1)	—	(18,2)	(493,3)	(0,8)	63 870,9
22. Développement économique et social en Asie occidentale	48 931,5	50 535,8	50 146,3	24 917,6	—	—	—	—	—	50 146,3
23. Programme ordinaire de coopération technique	43 374,5	42 884,1	46 241,7	17 242,8	—	—	2 000,0	2 000,0	4,3	48 241,7
Titre VI										
Droits humains et affaires humanitaires	287 649,6	270 674,2	343 605,7	141 168,5	20 041,4	12 938,3	4 139,5	37 119,2	10,8	380 724,9
24. Droits humains	176 186,3	164 716,9	196 146,0	75 303,3	31 125,9	12 938,3	—	44 064,2	22,5	240 210,2

Titre et chapitre du budget	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
					Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres	Total	Pourcentage	
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	44 633,9	44 664,5	47 175,7	21 457,3	–	–	–	–	–	47 175,7
26. Réfugiés de Palestine	39 704,0	37 978,5	71 543,0	33 527,9	–	–	2 385,8	2 385,8	3,3	73 928,8
27. Aide humanitaire	27 125,4	23 314,4	28 741,0	10 880,1	(11 084,5)	–	1 753,7	(9 330,8)	(32,5)	19 410,2
Titre VII										
Communication globale	101 807,0	105 109,1	117 916,7	49 825,3	(123,5)	237,9	–	114,4	0,1	118 031,1
28. Communication globale	101 807,0	105 109,1	117 916,7	49 825,3	(123,5)	237,9	–	114,4	0,1	118 031,1
Titre VIII										
Services communs d'appui	327 850,7	333 141,5	345 003,6	172 825,8	(3 267,7)	219,9	117,5	(2 930,3)	(0,8)	342 073,3
29. Services de gestion et d'appui										
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	60 885,2	62 288,5	66 795,8	30 144,2	166,3	–	72,8	239,1	0,4	67 034,9
29B. Département de l'appui opérationnel	96 878,0	96 696,6	96 246,0	51 739,7	(398,5)	71,0	85,2	(242,3)	(0,3)	96 003,7
29C. Bureau de l'informatique et des communications	53 425,9	54 305,8	53 855,4	23 693,0	(152,6)	86,2	–	(66,4)	(0,1)	53 789,0
29D. Administration (Nairobi)a	19 014,6	20 324,7	18 354,0	11 935,9	(2 861,4)	–	–	(2 861,4)	(15,6)	15 492,6
29E. Administration (Genève)	77 706,4	79 310,0	89 386,4	44 180,0	(21,5)	62,7	(40,5)	0,7	0,0	89 387,1
29F. Administration (Vienne)	19 940,6	20 216,0	20 366,0	11 133,0	–	–	–	–	–	20 366,0
Titre IX										
Contrôle interne	22 134,6	23 397,8	24 837,3	11 888,7	–	–	1 500,0	1 500,0	6,0	26 337,3
30. Contrôle interne	22 134,6	23 397,8	24 837,3	11 888,7	–	–	1 500,0	1 500,0	6,0	26 337,3
Titre X					–	–				
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	95 902,3	92 576,5	97 938,6	58 656,9	12,2	–	77,0	89,2	0,1	98 027,8
31. Activités administratives financées en commun	8 214,3	8 500,2	8 611,8	8 621,7	12,2	–	77,0	89,2	1,0	8 701,0
32. Dépenses spéciales	87 688,0	84 076,3	89 326,8	50 035,2	–	–	–	–		89 326,8

Titre et chapitre du budget	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
					Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres	Total	Pourcentage	
Titre XI										
Dépenses d'équipement	85 471,0	83 406,4	101 476,1	77 314,5	(71 428,4)	–	14 982,7	(56 445,7)	(55,6)	45 030,4
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	85 471,0	83 406,4	101 476,1	77 314,5	(71 428,4)	–	14 982,7	(56 445,7)	(55,6)	45 030,4
Titre XII										
Sûreté et sécurité	126 952,7	130 193,4	141 234,1	75 889,6	(1 694,9)	–	500,0	(1 194,9)	(0,8)	140 039,2
34. Sûreté et sécurité	126 952,7	130 193,4	141 234,1	75 889,6	(1 694,9)	–	500,0	(1 194,9)	(0,8)	140 039,2
Titre XIII										
Compte pour le développement	16 491,3	16 491,3	18 502,9	18 502,9	(1 029,0)	–	1 000,0	(29,0)	(0,2)	18 473,9
35. Compte pour le développement	16 491,3	16 491,3	18 502,9	18 502,9	(1 029,0)	–	1 000,0	(29,0)	(0,2)	18 473,9
Titre XIV										
Contributions du personnel	289 318,5	305 372,6	314 075,0	150 364,9	3 458,8	1 389,7	(407,5)	4 441,0	1,4	318 516,0
36. Contributions du personnel	289 318,5	305 372,6	314 075,0	150 364,9	3 458,8	1 389,7	(407,5)	4 441,0	1,4	318 516,0
Total	3 396 308,3	3 370 212,3	3 615 704,4	1 786 758,6	(64 113,3)	75 389,3	(489,5)	10 786,5	0,3	3 626 490,9

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Tableau 3
Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
					Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres	Total	Pourcentage	
Postes	1 417 231,4	1 435 822,5	1 553 276,0	725 723,7	16 525,4	9 675,8	1 672,3	27 873,5	1,8	1 581 149,5
Autres dépenses de personnel	278 860,8	252 120,5	291 030,4	120 654,7	2 207,0	6 341,1	3 998,2	12 546,3	4,3	303 576,7
Émoluments des non- fonctionnaires	10 847,1	10 806,1	12 451,6	7 748,7	(396,5)	—	20,2	(376,3)	(3,0)	12 075,3
Dépenses de représentation	285,3	199,1	313,2	59,5	(22,9)	19,5	1,9	(1,5)	(0,5)	311,7
Consultants	16 401,6	18 283,0	19 237,6	6 215,1	(1 000,2)	1 308,5	2 221,3	2 529,6	13,1	21 767,2
Experts	9 991,1	6 918,2	9 038,8	1 925,9	(531,1)	397,0	(254,3)	(388,4)	(4,3)	8 650,4
Voyages des représentants	31 364,9	25 116,1	32 214,3	13 937,6	323,7	335,5	—	659,2	2,0	32 873,5
Voyages du personnel	20 668,5	26 327,1	23 654,8	10 615,5	313,4	606,7	1 525,1	2 445,2	10,3	26 100,0
Services contractuels	94 385,8	93 085,2	106 094,9	42 972,1	188,3	2 189,6	3 174,7	5 552,6	5,2	111 647,5
Frais généraux de fonctionnement	146 583,4	136 555,5	145 388,9	80 427,8	657,5	742,2	(2 117,2)	(717,5)	(0,5)	144 671,4
Fournitures et accessoires	7 398,6	6 074,9	7 003,2	2 483,7	(31,9)	(87,6)	(24,1)	(143,6)	(2,1)	6 859,6
Mobilier et matériel	22 457,8	30 805,6	25 019,1	5 714,7	(603,2)	472,9	10 586,0	10 455,7	41,8	35 474,8
Aménagement des locaux	6 955,2	2 876,6	7 923,2	502,1	—	—	5 835,8	5 835,8	73,7	13 759,0
Subventions et contributions	275 223,3	268 986,0	326 966,5	237 536,0	(85 201,6)	51 998,4	4 014,4	(29 188,8)	(8,9)	297 777,7
Autres	289 318,5	305 660,1	314 075,0	150 364,9	3 458,8	1 389,7	(407,5)	4 441,0	1,4	318 516,0
Total partiel	2 627 973,3	2 619 636,4	2 873 687,5	1 406 882,1	(64 113,3)	75 389,3	30 246,8	41 522,8	1,4	2 915 210,3
Missions politiques spéciales	768 335,0	750 575,9	742 016,9	379 876,5	—	—	(30 736,3)	(30 736,3)	(4,1)	711 280,6
Total	3 396 308,3	3 370 212,3	3 615 704,4	1 786 758,6	(64 113,3)	75 389,3	(489,5)	10 786,5	0,3	3 626 490,9

Tableau 4
Évolution des ressources financières, par chapitre du budget, 2018-2025

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2018-2019 (crédits ouverts)	2018-2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	140 514,9	139 775,0	77 087,6	71 850,3	78 809,4	73 366,0	79 917,3	78 488,4	86 769,4	84 005,6	92 383,7	55 301,1	96 184,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	623 467,0	632 386,2	326 641,8	321 577,0	341 106,0	307 202,1	346 694,1	318 112,4	348 510,9	328 903,2	371 756,7	173 984,3	370 661,6
3. Affaires politiques	1 431 439,1	1 426 079,3	773 224,10	761 067,10	792 787,70	725 737,30	800 648,70	791 810,00	839 094,40	822 577,80	823 100,40	379 876,50	843 173,80
– Missions politiques spéciales	–	–	711 781,8	700 992,1	730 359,8	666 601,1	736 542,6	728 097,8	768 335,0	750 575,9	742 016,9	379 876,5	711 280,6
– Autres	–	–	61 442,3	60 075,0	62 427,9	59 136,2	64 106,1	63 712,2	70 759,4	72 001,9	81 083,5	39 641,4	131 893,2
4. Désarmement	24 194,9	24 862,2	13 245,0	12 428,7	12 859,2	11 276,3	12 736,8	13 883,6	13 835,8	13 455,4	16 694,6	7 088,1	19 202,0
5. Opérations de maintien de la paix	104 493,3	104 314,2	52 602,8	49 757,0	55 113,3	50 203,1	54 666,7	54 000,2	52 878,3	56 231,9	57 100,4	28 095,7	57 891,4
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 558,7	7 719,8	3 921,3	3 876,6	4 493,6	4 025,3	4 215,1	4 328,5	4 757,8	4 277,0	4 783,8	2 026,2	4 783,8
7. Cour internationale de Justice	51 737,1	51 739,9	28 145,5	25 742,3	30 778,8	27 626,5	28 549,1	27 070,6	29 110,9	28 393,2	32 614,8	19 447,9	33 729,2
8. Affaires juridiques	75 676,5	75 136,9	58 453,7	58 290,2	73 157,9	74 552,4	64 331,1	67 766,7	63 806,7	67 279,0	69 127,8	32 254,3	68 750,8
9. Affaires économiques et sociales	163 434,4	162 645,2	83 293,4	81 412,5	83 857,3	79 913,9	85 636,1	84 606,9	87 128,8	88 400,9	96 655,7	44 626,4	96 603,8
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	11 335,8	11 166,3	5 886,2	5 619,2	6 609,3	6 488,3	7 320,2	6 882,7	8 633,8	7 654,2	8 923,9	3 976,2	9 558,5

Chapitre du budget	2018-2019 (crédits ouverts)	2018-2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	15 230,1	15 054,6	7 985,9	7 984,8	7 823,6	8 043,0	8 207,4	7 883,5	8 695,2	8 694,0	9 612,5	4 239,8	10 235,7
12. Commerce et développement	136 990,6	139 398,9	68 087,9	67 874,4	73 777,6	70 302,4	71 274,8	73 517,5	79 372,3	78 378,6	83 589,4	37 521,7	83 506,5
13. Centre du commerce international	37 354,0	37 247,8	18 861,8	18 861,8	20 641,5	20 100,2	20 174,9	19 073,4	20 457,6	20 179,0	21 723,5	10 721,4	21 723,5
14. Environnement	44 322,7	43 576,7	23 364,3	21 841,5	23 720,4	21 105,1	22 912,4	21 478,6	21 033,6	20 859,7	21 990,2	10 145,7	22 094,3
15. Établissements humains	23 145,0	22 844,3	12 508,4	12 167,3	12 495,8	12 529,4	13 275,8	13 313,7	13 385,1	12 365,5	13 018,4	6 030,0	13 081,2
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	43 106,3	43 641,5	21 627,1	21 616,5	23 363,1	22 484,8	21 924,1	22 916,1	23 110,5	22 619,6	24 332,3	11 952,8	23 868,1
17. ONU-Femmes	18 571,7	18 486,9	9 741,4	9 692,1	9 719,9	9 458,8	9 957,6	10 011,2	10 614,4	10 473,7	10 788,0	4 440,2	10 976,1
18. Développement économique et social en Afrique	155 954,4	150 549,9	81 888,1	78 248,4	78 703,6	73 739,1	78 453,5	80 619,3	88 119,8	89 670,2	95 478,6	43 625,1	94 351,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	105 444,7	105 197,2	55 526,8	54 527,1	59 071,7	53 236,0	55 253,2	52 231,9	55 138,7	53 542,7	56 817,1	26 351,6	56 563,5
20. Développement économique en Europe	67 122,2	67 769,0	33 290,0	33 726,2	36 248,5	35 345,6	35 509,1	36 273,9	37 229,4	37 804,1	39 870,4	17 790,7	40 039,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	117 473,5	117 365,4	57 591,8	57 374,9	60 553,7	58 397,4	59 786,2	58 024,4	58 741,2	60 664,2	64 364,2	29 023,8	63 870,9

Chapitre du budget	2018-2019 (crédits ouverts)	2018-2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
22. Développement économique et social en Asie occidentale	73 273,6	72 529,2	36 518,0	36 290,4	54 559,4	42 176,8	44 191,9	46 277,3	48 931,5	50 535,8	50 146,3	24 917,6	50 146,3
23. Programme ordinaire de coopération technique	65 527,6	61 601,1	35 577,6	34 980,5	35 706,7	35 678,3	38 764,8	38 826,2	43 374,5	42 884,1	46 241,7	17 242,8	48 241,7
24. Droits humains	227 952,0	228 470,3	115 119,3	106 266,0	129 926,5	107 548,7	136 771,4	142 086,8	176 186,3	164 716,9	196 146,0	75 303,3	240 210,2
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	86 304,0	86 282,3	40 098,9	40 110,6	43 181,8	43 132,1	42 212,3	42 211,0	44 633,9	44 664,5	47 175,7	21 457,2	47 175,7
26. Réfugiés de Palestine	57 764,5	57 789,3	32 365,5	30 434,2	33 520,9	30 761,7	40 405,6	34 545,8	39 704,0	37 978,5	71 543,0	33 527,9	73 928,8
27. Aide humanitaire	40 798,5	40 580,1	25 124,0	24 220,8	18 166,6	18 144,9	18 544,1	19 913,1	27 125,4	23 314,4	28 741,0	10 880,1	19 410,2
28. Communication globale	181 467,4	180 855,1	94 692,4	92 797,6	99 066,1	90 943,9	100 072,8	98 176,2	101 807,0	105 109,1	117 916,7	49 825,3	118 031,1
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	114 641,2	114 035,5	52 921,4	54 301,8	54 668,4	54 988,1	56 285,7	58 557,8	60 885,2	62 288,5	66 795,8	30 144,2	67 034,9
29B. Département de l'appui opérationnel	177 285,4	179 992,3	93 025,6	85 742,1	85 617,0	86 103,0	87 981,2	90 739,8	96 878,0	96 696,6	96 246,0	51 739,7	96 003,7
29C. Bureau de l'informatique et des communications	98 754,8	100 543,4	49 959,8	51 684,5	51 518,7	52 952,1	52 717,7	51 724,0	53 425,9	54 305,8	53 855,4	23 693,0	53 789,0
29D. Administration (Nairobi)a	32 072,2	31 535,4	18 048,8	19 140,0	17 751,1	16 703,6	18 745,7	18 354,7	19 014,6	20 324,7	18 354,0	11 935,9	15 492,6
29E. Administration (Genève)	140 836,0	140 749,1	69 736,4	70 476,8	76 591,4	75 608,0	75 159,8	77 897,5	77 706,4	79 310,0	89 386,4	44 180,0	89 387,1
29F. Administration (Vienne)	36 669,7	36 664,7	18 088,4	18 042,1	19 833,5	19 300,3	18 502,6	21 353,8	19 940,6	20 216,0	20 366,0	11 133,0	20 366,0

Chapitre du budget	2018-2019 (crédits ouverts)	2018-2019 (dépenses effectives)	2020 (crédits ouverts)	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
30. Contrôle interne	41 796,7	41 480,8	20 509,9	18 867,0	20 789,8	18 716,0	21 187,4	20 876,9	22 134,6	23 397,8	24 837,3	11 888,7	26 337,3
31. Activités administratives financées en commun	12 358,8	12 484,0	6 245,8	6 424,1	6 676,8	7 741,8	7 954,9	7 957,5	8 214,3	8 500,2	8 611,8	8 621,7	8 701,0
32. Dépenses spéciales	150 022,8	149 742,2	76 163,6	80 657,2	80 302,5	82 106,7	84 811,4	82 649,8	87 688,0	84 076,3	89 326,8	50 035,2	89 326,8
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	136 512,7	138 276,0	71 046,1	72 693,6	84 308,8	84 195,0	112 742,8	112 760,5	85 471,0	83 406,4	101 476,1	77 314,5	45 030,4
34. Sûreté et sécurité	248 317,4	250 254,0	124 181,7	121 247,7	130 206,9	121 398,2	125 676,8	127 931,1	126 952,7	130 193,4	141 234,1	75 889,6	140 039,2
35. Compte pour le développement	28 398,8	28 398,8	14 199,4	14 199,4	15 199,4	15 199,4	16 199,4	16 199,4	16 491,3	16 491,3	18 502,9	18 502,9	18 473,9
36. Contributions du personnel	524 331,3	524 431,5	267 233,0	261 827,2	281 439,9	269 359,1	277 382,9	284 937,0	289 318,5	305 372,6	314 075,0	150 364,9	318 516,0
Total	5 873 652,3	5 873 652,3	3 073 830,5	3 015 940,3	3 224 724,1	3 017 890,8	3 257 755,4	3 236 269,6	3 396 308,3	3 370 212,3	3 615 704,4	1 786 758,6	3 626 490,9

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Évolution des ressources par domaine prioritaire : coordination des activités dans le domaine du développement et des droits humains

16. Dans le document complémentaire à son rapport, le Secrétaire général a inclus un tableau sur la répartition des ressources par domaine prioritaire, dans lequel les ressources approuvées pour chaque domaine prioritaire pour 2024 sont mises en regard des ressources approuvées pour 2020. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a reçu le tableau 5, qui montre la répartition des ressources par domaine prioritaire entre 2018-2019 et 2024, ainsi que la répartition proposée pour 2025. Au cours de son examen des chapitres liés au pilier Développement, il a formulé plusieurs observations sur le manque de coordination auquel il convient de remédier, notamment en ce qui concerne le déséquilibre observé dans l'allocation des ressources. Par exemple, dans le cadre du chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) et du chapitre 35 (Compte pour le développement), il souligne qu'il est nécessaire d'analyser les deux mécanismes et recommande de nouveau, dans les deux cas, que l'Assemblée générale examine, au niveau approprié et dans les instances voulues, l'efficacité de chaque mécanisme afin de renforcer leur rôle et de garantir leur efficacité, afin d'aider les pays qui en ont besoin à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Comité est également d'avis qu'il reste possible de renforcer la coordination et la coopération entre les différentes entités dans ces domaines. Par exemple, dans les plus petits bureaux, le Comité a été informé que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique avait établi des partenariats, qui pourraient être renforcés, avec diverses entités des Nations Unies, notamment la CEA, le Département de la communication globale, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin d'élaborer des supports de connaissance, d'organiser des manifestations et autres initiatives, de mener une action de sensibilisation et de communication commune et d'aligner les stratégies (voir également A/78/7, par. IV.75-IV.77). Le Comité compte que le Bureau de la Haute-Représentante renforcera la coopération avec le Département de la communication globale afin d'obtenir l'appui nécessaire en ce qui concerne la sensibilisation et la communication, plutôt que de créer une équipe spécialisée. Il compte également que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme réalisera un examen approfondi des activités et capacités prescrites, analysera la charge de travail, s'efforcera de réaliser des gains d'efficacité tout en évitant les chevauchements d'activités et veillera à ce que la présentation de ses futurs budgets soit plus claire et transparente. **Le Comité consultatif souligne que, conformément à la résolution 78/252 de l'Assemblée, le montant des ressources et les effectifs dont le Secrétariat a besoin doivent toujours être déterminés dans le souci d'assurer l'exhaustivité, l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des mandats, en repérant les gains d'efficacité et en évitant les chevauchements d'activités, notamment par l'amélioration de la coordination et de la coopération entre les départements et entités (voir également A/78/7, par. 18 et 19). Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui fournir des informations sur l'évolution de la répartition des ressources par domaine prioritaire pour les cinq derniers budgets annuels, ainsi que l'exercice biennal 2018-2019, au regard des ressources proposées dans les futurs projets de budget.**

Tableau 5
Répartition des ressources, par domaine prioritaire, 2018-2019 à 2025
(En milliers de dollars des États-Unis)

Domaine prioritaire	Titre et chapitre du budget	Ressources nécessaires										Nombre de postes									
											Variation										Variation
		2018-2019 (crédits ouverts)	2020 (crédits ouverts)	2021 (crédits ouverts)	2022 (crédits ouverts)	2023 (crédits ouverts)	2024 (crédits ouverts)	2025 (ressources demandées)	Variation 2025-2020	(en pourcentage)	2018-2019 (effectif approuvé)	2020 (effectif approuvé)	2021 (effectif approuvé)	2022 (effectif approuvé)	2023 (effectif approuvé)	2024 (effectif approuvé)	2025 (effectif proposé)	Variation 2025-2020	(en pourcentage)		
Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies	Titre IV, Coopération internationale pour le développement (chapitres 9, 10, 12 à 15 et 17)	435 154,2	221 743,4	230 821,8	230 551,8	240 625,6	256 689,1	257 543,9	35 800,5	16,1	1 140	1 130	1 135	1 138	1 154	1 171	1 175	45	4,0		
	Titre V, Coopération régionale pour le développement (chapitres 19 à 23)	428 841,6	218 504,2	246 140,0	233 505,2	243 415,3	257 439,7	258 861,5	40 357,3	18,5	1 343	1 341	1 341	1 341	1 341	1 343	1 343	2	0,1		
	Titre XIII, Compte pour le développement (chapitre 35)	28 398,8	14 199,4	15 199,4	16 199,4	16 491,3	18 502,9	18 473,9	4 274,5	30,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Maintien de la paix et de la sécurité internationales	Partie II, Affaires politiques (chapitres 3a, 5 et 6)	235 279,0	117 966,4	122 034,8	122 987,9	128 395,5	142 967,7	194 568,4	76 602,0	64,9	736	734	732	729	756	782	792	58	7,9		
Développement de l'Afrique	Titre IV, Coopération internationale pour le développement (chapitre 11)	15 230,1	7 985,9	7 823,6	8 207,4	8 695,2	9 612,5	10 235,7	2 249,8	28,2	43	43	43	44	44	44	46	3	7,0		
	Titre V, Coopération régionale pour le développement (chapitre 18)	155 954,4	81 888,1	78 703,6	78 453,5	88 119,8	95 478,6	94 351,0	12 462,9	15,2	541	541	541	541	540	540	540	(1)	(0,2)		
Promotion des droits humains	Titre VI, Droits humains et affaires humanitaires (chapitre 24)	227 952,0	115 119,3	129 926,5	136 771,4	176 186,3	196 146,0	240 210,2	125 090,9	108,7	415	433	433	469	486	630	712	279	64,4		
Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire	Titre VI, Droits humains et affaires humanitaires (chapitres 25 à 27)	184 867,0	97 588,4	94 869,3	101 162,0	111 463,3	147 459,7	140 514,7	42 926,3	44,0	232	232	232	275	291	291	292	60	25,9		

Domaine prioritaire	Titre et chapitre du budget	Ressources nécessaires										Nombre de postes									
		2018-2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	Variation	2018-2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	Variation		
		(crédits ouverts)	(crédits ouverts)	(crédits ouverts)	(crédits ouverts)	(crédits ouverts)	(crédits ouverts)	(ressources demandées)	2025-2020	(en pourcentage)	(effectif approuvé)	(effectif approuvé)	(effectif approuvé)	(effectif approuvé)	(effectif approuvé)	(effectif approuvé)	(effectif proposé)	2025-2020	(en pourcentage)		
Promotion de la justice et du droit international	Titre III, Justice internationale et droit international (chapitres 7 et 8)	127 413,6	86 599,2	103 936,7	92 880,2	92 917,6	101 742,6	102 480,0	15 880,8	18,3	260	320	321	324	324	331	338	18	5,6		
Désarmement	Titre II, Affaires politiques (chapitre 4)	24 194,9	13 245,0	12 859,2	12 736,8	13 835,8	16 694,6	19 202,0	5 957,0	45,0	60	62	61	61	61	68	77	15	24,2		
Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations	Titre IV, Coopération internationale pour le développement (chapitre 16)	43 106,3	21 627,1	23 363,1	21 924,1	23 110,5	24 332,3	23 868,1	2 241,0	10,4	125	125	125	125	125	125	125	–	–		
Total		1 906 391,9	996 466,4	1 065 678,0	1 055 379,7	1 143 256,2	1 267 065,7	1 360 309,4	363 843,0	36,5	4 895	4 961	4 964	5 047	5 122	5 325	5 440	479	9,7		

Crédits supplémentaires demandés pour 2025

17. Le Secrétaire général donne des informations sur les éventuelles demandes de crédits qui pourraient avoir une incidence sur le budget-programme de 2025, que l'Assemblée générale examinera durant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session. Ces demandes pourraient avoir une incidence sur les ressources demandées pour 2026 si les besoins visés sont récurrents ([A/79/6 \(Introduction\)](#), par. 29 et 30). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur le montant des crédits qui pourraient être demandés pour 2025, sous réserve des décisions des organes délibérants compétents, notamment les prévisions révisées relatives au financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (145,2 millions de dollars) et les rapports sur l'état d'avancement des projets de construction en cours à Addis-Abeba et à Nairobi (95,5 millions de dollars). En outre, il pourrait y avoir des prévisions révisées pour les nouveaux mandats et les mandats élargis comme suite à l'adoption de résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme (c'est-à-dire les ressources qui ne font pas l'objet d'une demande groupée dans le projet de budget-programme), le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ; l'état des incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2024 et des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ; les états des incidences sur le budget-programme de projets de résolution que l'Assemblée générale sera appelée à examiner ou les prévisions révisées en découlant, ainsi que tous autres crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière (*ibid.*). En réponse à ses questions, le Comité a reçu des informations sur les montants approuvés par l'Assemblée en ce qui concerne les incidences sur le budget-programme pour 2024. Il a également reçu des informations sur les montants des ressources demandées en rapport avec les incidences sur le budget-programme présentées au titre des mandats nouveaux ou élargis pour 2025. Il signale qu'au chapitre 26 et au chapitre 27, les prévisions révisées pourraient être présentées à l'Assemblée pour examen plus tard en 2024. **Le Comité consultatif prend note des demandes de crédits supplémentaires qui pourraient être faites et compte que le Secrétaire général fera le point sur l'ensemble des ressources demandées, y compris pour 2025, lorsque l'Assemblée examinera le présent rapport. Il recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer à l'avenir, dans tous les projets de budget, des informations détaillées, au niveau du chapitre, et la ventilation correspondante des ressources supplémentaires nécessaires ainsi que le non-renouvellement de crédits (voir également résolution [78/252](#), par. 22).**

Actualisation des coûts

18. Le Comité consultatif rappelle que, dans l'introduction du projet de budget-programme pour 2024 ([A/78/6 \(Introduction\)](#), par. 37 à 44), le Secrétaire général a donné des informations sur l'actualisation des coûts et indiqué que celle-ci consiste à apporter des ajustements aux montants des crédits demandés de sorte que l'Organisation conserve le même pouvoir d'achat. Ces ajustements aux montants des crédits ouverts sont apportés compte tenu des variations des quatre paramètres suivants : a) les taux de change ; b) les taux d'inflation ; c) les dépenses de personnel standard, notamment les traitements et les dépenses communes de personnel ; d) les taux de vacance. Le Comité rappelle également qu'au paragraphe 24 de sa résolution [78/252](#), l'Assemblée générale a décidé que les coûts du projet de budget-programme ne seraient actualisés qu'une seule fois, au plus tard au début de la partie principale de sa session, y compris pour ce qui est des chapitres des recettes. **Le Comité consultatif réaffirme que l'incidence réelle de l'actualisation des coûts devrait**

être communiquée systématiquement dans les rapports sur l'exécution du budget au niveau des objets de dépense, notamment sous forme de tableaux pour les postes et emplois et pour les objets de dépense autres que les postes, et que le projet de budget devrait comprendre une comparaison avec les informations sur l'exécution du budget et les dernières informations disponibles sur l'exécution du budget de l'exercice en cours, notamment une explication des écarts au niveau des objets de dépense (voir également [A/78/7](#), par. 26, [A/77/7](#), par. 25, et [A/77/7/Add.38](#), par. 24). Il compte également qu'un tableau présentant les tendances de l'incidence de l'actualisation des coûts sur une période d'au moins cinq ans, les données étant ventilées par chapitre et objet de dépense, figurera dans le rapport sur l'exécution du budget. Le Comité examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 ([A/79/312](#)) et le rapport à paraître intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

Fonds de réserve

19. Le Secrétaire général rappelle que, dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » ([A/72/492/Add.1](#)), il a estimé que, dans le cadre d'un cycle budgétaire annuel, l'esquisse budgétaire n'aurait plus besoin de faire l'objet d'un rapport distinct. Étant donné que le montant du fonds de réserve est exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également proposé qu'il le soit en pourcentage des crédits initialement ouverts par l'Assemblée générale pour l'exercice précédent. Il est donc proposé que le montant du fonds de réserve pour 2026 soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2025 ([A/79/6 \(Introduction\)](#), par. 31 à 33).

Situation de trésorerie

20. Le Secrétaire général consacre une section de son rapport à la détérioration de la situation des liquidités, qui pourrait avoir une incidence sur l'exécution du budget-programme pour 2025. Selon lui, la réduction des arriérés observée à la fin de 2021 et de 2022 ne s'est pas confirmée en 2023 et les arriérés de fin d'année ont atteint le niveau record de 859 millions de dollars. Les rentrées de fonds ont été inférieures aux prévisions pendant la majeure partie de 2023. Seuls 82,3 % du montant total du budget avaient été recouvrés à la fin de l'année ; il s'agit du taux le plus faible des cinq dernières années. En 2024, les faibles réserves de trésorerie ont rendu l'Organisation plus vulnérable encore à une évolution défavorable des habitudes de paiement. En outre, l'Organisation a dû restituer 113,6 millions de dollars aux États Membres, cette somme ayant été déduite des contributions mises en recouvrement pour 2024, de sorte que même si tous les États Membres versent l'intégralité de leurs contributions en 2024, elle recouvrera un montant inférieur au budget approuvé pour l'exercice. La fin de 2024 pourrait être potentiellement aussi mauvaise, voire pire, que 2023, à moins que les recouvrements de l'année ne dépassent de beaucoup la moyenne des cinq dernières années. Si les réserves de liquidités ne sont pas entièrement reconstituées d'ici la fin de 2024, ce qui semble très probable, les mesures d'économie risquent de nouveau d'entraver l'exécution du budget en 2025. Il est donc proposé que le montant à restituer pour 2023 soit réparti entre les États Membres selon le barème des quotes-parts applicable pour 2025, puis placé dans une réserve qui serait utilisée si les montants recouvrés étaient insuffisants pour permettre la mise en œuvre intégrale, efficiente et efficace des mandats en 2025. Lorsqu'elle estime que la situation de trésorerie le justifie, l'Assemblée générale peut demander au Secrétaire général de restituer aux États Membres les crédits inutilisés ou l'autoriser à les

déduire des contributions actuelles ou futures des États Membres (ibid., par. 8 à 14). Le Comité consultatif examine plus en détail la proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 (A/79/312).

21. Dans une lettre datée du 11 juillet 2024, adressée aux États Membres, le Secrétaire général explique que les causes principales de la crise de liquidités n'ont pas changé : certains États Membres ne paient pas l'intégralité de leurs contributions et les incertitudes persistent en ce qui concerne le calendrier de paiement et les montants qui devraient effectivement être versés. Les faiblesses structurelles du processus budgétaire exacerbent le problème. Étant donné que la crise de liquidités s'accroît et compromet l'action de l'Organisation à long terme, le Secrétaire général a décidé de présenter plus tôt son prochain rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation, dont le texte final du rapport sera arrêté début 2025 et non à la quatre-vingtième session comme précédemment demandé par l'Assemblée générale. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, en l'absence d'amélioration de la situation des liquidités en 2024, il a été nécessaire d'imposer des plafonds pour le budget afin de veiller à ce que les dépenses ne dépassent pas les liquidités disponibles. En conséquence, le montant alloué pour 2024 était inférieur de 350 millions de dollars aux crédits approuvés par l'Assemblée, et les directeurs de programme ont été invités à dépenser moins que l'enveloppe qui leur avait été accordée, ce qui dans la plupart des cas a empêché la reprise des recrutements sans restriction. Selon le Secrétariat, les entités ont reçu une proportion similaire de leur budget total approuvé pour 2024 (environ 90 %). Ce montant a été calculé à partir des informations relatives aux dépenses les plus récentes recueillies au cours des mois précédents (novembre et décembre 2023). Lorsqu'elles ont établi leurs priorités d'utilisation des ressources, les entités ont été priées de faire tout leur possible pour réduire au minimum l'incidence sur l'exécution de leurs mandats et sur l'appui à apporter aux organes intergouvernementaux et aux États Membres. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu des informations sur l'enveloppe accordée en 2024, par entité et objet de dépense, comme indiqué dans les tableaux 6 et 7, respectivement. **Le Comité consultatif souligne que l'Assemblée générale a engagé instamment, à maintes reprises, les États Membres à s'acquitter dans les temps, intégralement et sans condition des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies. Il compte que des informations concernant les mesures provisoires proposées pour remédier au problème de liquidités et la justification de la hiérarchisation des programmes, notamment le report d'activités et les soldes inutilisés correspondants, l'incidence sur l'exécution des mandats, ainsi que les enseignements tirés, dans l'ensemble et par chapitre, seront fournies dans les prochains rapports sur le projet de budget.** On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget de 2023 (A/79/312) des informations supplémentaires sur la situation de liquidités.

Tableau 6
Enveloppe accordée en 2024, par entité et chapitre du budget

(En millions de dollars des États-Unis)

Entité et chapitre du budget	Budget approuvé ^a	Enveloppe accordée	Pourcentage
Entités extérieures	184	184	100,0
Entités internes	3 426	3 064	89,4
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	92	89	96,7
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	371	327	88,0
3. Affaires politiques	822	712	86,6

<i>Entité et chapitre du budget</i>	<i>Budget approuvé^a</i>	<i>Enveloppe accordée</i>	<i>Pourcentage</i>
4. Désarmement	17	15	87,4
5. Opérations de maintien de la paix	57	51	88,5
6. Utilisations pacifiques de l'espace	5	4	91,5
8. Affaires juridiques	69	60	87,2
9. Affaires économiques et sociales	97	87	90,2
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	9	8	87,4
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	10	9	90,8
12. Commerce et développement	84	75	90,1
14. Environnement	22	20	90,8
15. Établissements humains	13	12	91,1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	24	22	90,6
18. Développement économique et social en Afrique	95	85	89,2
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	57	51	90,1
20. Développement économique en Europe	40	37	92,3
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	64	57	88,6
22. Développement économique et social en Asie occidentale	50	45	90,4
23. Programme ordinaire de coopération technique	46	43	92,1
24. Droits humains	193	163	84,6
27. Aide humanitaire	29	24	84,1
28. Communication globale	118	101	85,7
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	67	61	91,4
29B. Département de l'appui opérationnel	96	84	87,7
29C. Bureau de l'informatique et des communications	54	54	100,0
29D. Administration (Nairobi)	18	17	91,3
29E. Administration (Genève)	89	77	86,1
29F. Administration (Vienne)	20	19	91,6
30. Contrôle interne	25	23	91,9
31. Activités administratives financées en commun	9	9	100,0
32. Dépenses spéciales	89	86	96,2
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	101	82	80,5
34. Sûreté et sécurité	141	124	87,9
35. Compte pour le développement	19	19	100,0
36. Contributions du personnel	313	313	100,0
Total	3 610	3 247	90,0

^a Y compris les engagements autorisés pour la MINUATS.

Tableau 7
Enveloppe accordée en 2024, par objet de dépense

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé^a</i>	<i>Enveloppe accordée</i>	<i>Pourcentage</i>
Entités extérieures			
Postes	69	69	100,0
Autres dépenses de personnel	2	2	100,0
Émoluments des non-fonctionnaires	9	9	100,0
Dépenses de représentation	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	104	104	100,0
Total partiel	184	184	100,0
Entités internes			
Postes	1 905	1 805	94,7
Autres dépenses de personnel	328	274	83,4
Émoluments des non-fonctionnaires	4	4	100,0
Dépenses de représentation	1	0	49,2
Frais généraux de fonctionnement	1 189	981	82,5
Total partiel	3 426	3 064	89,4
Total	3 610	3 247	90,0

^a Y compris les engagements autorisés pour la MINUATS.

D. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

22. Le montant total des quotes-parts hors budget ordinaire est estimé à 390,1 millions de dollars, soit une diminution de 1,8 million de dollars (0,5 %) par rapport aux prévisions pour 2024. Des informations complémentaires figurent dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ([A/78/746](#)). S'agissant des ressources extrabudgétaires, les prévisions pour 2025 s'élèvent à 15,1 milliards de dollars, ce qui représente une diminution de 102,2 millions de dollars (0,7 %) par rapport au montant estimé pour 2024. La diminution est principalement due à la diminution des dons en nature en raison du conflit à Gaza, à l'inscription au chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) du budget ordinaire de dépenses opérationnelles qui étaient précédemment financées au moyen de ressources extrabudgétaires, à l'achèvement de projets de coopération technique relevant du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et à la diminution anticipée de la demande concernant la coopération technique au titre du chapitre 15 (Établissements humains) ([A/79/6 \(Introduction\)](#), par. 36 à 38). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur le montant des ressources prévues pour 2025, toutes sources de financement confondues, y compris concernant le projet de budget ordinaire et le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, qui figurent dans le tableau 8. Il a également reçu des informations sur l'évolution des ressources extrabudgétaires entre 2020 et 2025, comme indiqué dans le tableau 9. Il formule des commentaires sur les postes et emplois financés au moyen de fonds extrabudgétaires aux paragraphes 74 à 77 ci-dessous.

Tableau 8
Ressources proposées pour 2025, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023	2024	2025	Variation	
				Montant	Pourcentage
Budget ordinaire					
Chapitres des dépenses	3 396 308,3	3 615 704,4	3 626 490,9	10 786,5	0,3
Chapitres des recettes	321 949,5	346 814,9	351 747,3	4 932,4	1,4
Budget ordinaire (montant net)	3 074 358,8	3 268 889,5	3 274 743,6	5 854,1	0,2
Quotes-parts hors budget ordinaire	375 923,7	391 890,5	390 072,6	(1 817,9)	(0,5)
Ressources extrabudgétaires	15 274 830,7	15 187 562,0	15 085 394,7	(102 167,3)	(0,7)
Budget total (montant net)	18 103 359,3	18 848 342,0	18 750 210,9	(98 131,1)	(0,5)

Tableau 9

Ressources extrabudgétaires (prévisions de dépenses et dépenses effectives), par chapitre du budget, 2020-2025

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2020 (prévisions)	2020 (dépenses effectives)	2021 (prévisions)	2021 (dépenses effectives)	2022 (prévisions)	2022 (dépenses effectives)	2023 (prévisions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (prévisions)	2024 (dépenses effectives au 30 juin)	2025 (prévisions)
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	327 954,5	215 795,2	316 861,4	255 132,8	345 525,2	273 323,9	339 947,1	270 755,3	341 219,7	138 661,0	338 576,0
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	24 248,2	11 393,4	22 902,5	15 767,3	23 537,5	21 163,8	30 411,6	21 469,9	27 304,4	11 125,5	27 304,4
3. Affaires politiques ^a	80 853,4	68 627,6	88 209,9	86 751,8	100 186,7	88 898,5	100 598,9	86 038,3	75 193,2	34 838,4	74 041,7
4. Désarmement	15 000,4	10 539,6	10 556,9	10 886,4	11 044,2	18 257,0	19 501,2	18 101,1	19 859,9	11 611,6	20 515,9
5. Opérations de maintien de la paix	64 417,7	77 533,4	76 788,4	57 995,1	61 780,8	73 964,8	68 784,0	68 976,4	68 656,7	38 020,2	68 306,7
6. Utilisations pacifiques de l'espace	1 679,3	1 089,3	1 139,7	1 124,4	1 316,8	1 280,3	1 647,8	1 647,8	1 584,8	774,6	1 664,2
7. Cour internationale de Justice	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Affaires juridiques	9 743,8	5 855,7	14 430,0	11 785,7	20 556,4	17 836,2	22 675,3	20 761,4	30 108,8	13 125,7	26 501,3
9. Affaires économiques et sociales	110 804,5	70 260,7	96 691,1	76 133,0	94 836,5	85 089,2	96 752,1	95 618,8	104 218,0	57 798,2	101 612,5
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2 704,2	208,9	2 793,8	1 780,2	2 246,7	1 889,1	4 930,8	2 630,5	3 732,2	1 376,3	2 453,0
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	50,0	21,5	597,6	285,1	451,5	435,1	554,7	186,8	756,0	254,2	611,0
12. Commerce et développement	42 756,3	35 869,2	41 151,5	44 548,2	44 548,2	53 751,6	54 041,5	61 326,0	61 326,0	31 276,3	61 326,0
13. Centre du commerce international	—	—	—	—	—	—	105 000,0	105 000,0	105 000,0	—	105 000,0
14. Environnement	435 465,0	428 748,2	435 465,0	480 248,4	413 259,5	625 035,7	413 260,0	587 813,5	413 209,6	310 623,9	413 180,2

Chapitre du budget	2020 (prévisions)	2020 (dépenses effectives)	2021 (prévisions)	2021 (dépenses effectives)	2022 (prévisions)	2022 (dépenses effectives)	2023 (prévisions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (prévisions)	2024 (dépenses effectives au 30 juin)	2025 (prévisions)
15. Établissements humains	240 439,6	146 899,0	215 682,7	156 875,3	242 174,6	149 351,9	148 837,6	168 715,3	167 932,7	92 882,1	162 153,1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	388 306,9	272 474,2	319 015,6	314 127,1	330 114,6	355 483,2	330 594,5	406 366,1	408 073,7	219 749,6	408 923,8
17. ONU-Femmes	485 000,0	454 141,8	485 000,0	538 818,2	500 000,0	555 469,9	500 000,0	546 103,0	515 000,0	235 404,0	515 000,0
18. Développement économique et social en Afrique	22 184,0	15 624,4	25 442,2	17 403,4	21 174,3	14 987,5	17 562,2	17 562,2	27 013,9	7 972,2	22 233,5
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	24 357,1	16 090,6	26 358,5	18 050,8	28 489,6	18 685,3	24 923,9	26 612,0	30 172,8	13 064,2	23 130,5
20. Développement économique en Europe	25 903,1	16 251,4	23 184,8	19 786,4	23 586,3	22 161,8	23 338,3	22 716,5	28 001,6	14 905,0	24 735,5
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	9 363,0	7 195,9	9 936,1	9 105,8	10 715,6	13 517,3	11 296,8	13 313,3	12 729,0	7 452,3	12 196,9
22. Développement économique et social en Asie occidentale	9 732,9	5 892,0	9 589,2	5 003,1	8 154,3	10 621,6	9 426,9	10 369,9	11 289,0	4 505,0	12 566,0
23. Programme ordinaire de coopération technique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
24. Droits humains	191 980,6	184 264,6	220 626,1	213 870,2	244 719,4	234 089,3	264 520,0	273 024,5	280 010,1	156 222,3	294 010,7
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	8 627 582,1	4 781 160,4	8 572 652,8	4 874 820,8	8 951 495,7	5 558 103,0	10 884 077,9	3 761 595,5	10 574 492,6	3 092 756,0	10 574 492,6
26. Réfugiés de Palestine	1 095 307,9	833 300,0	1 047 400,0	819 100,0	980 700,0	849 603,6	1 082 704,0	802 493,4	1 075 719,0	567 350,1	997 477,7
27. Aide humanitaire	332 900,0	335 300,0	346 200,0	332 600,0	397 000,0	374 500,0	414 482,2	393 557,6	426 403,2	242 634,7	425 769,1
28. Communication globale	11 911,8	10 700,1	9 939,5	9 828,5	11 798,1	11 770,3	12 318,7	9 318,8	12 607,0	7 328,9	15 415,5
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	23 359,4	32 147,9	36 059,4	35 304,5	37 259,9	37 813,3	31 345,5	28 501,6	35 309,9	19 034,0	34 110,8

Chapitre du budget	2020 (prévisions)	2020 (dépenses effectives)	2021 (prévisions)	2021 (dépenses effectives)	2022 (prévisions)	2022 (dépenses effectives)	2023 (prévisions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (prévisions)	2024 (dépenses effectives au 30 juin)	2025 (prévisions)
29B. Département de l'appui opérationnel	48 718,4	56 755,0	65 500,4	72 566,9	93 081,3	71 180,7	71 643,3	66 576,8	66 488,4	41 716,6	63 121,1
29C. Bureau de l'informatique et des communications	47 133,2	35 870,4	37 915,6	81 210,6	65 751,3	66 578,1	66 853,0	71 511,0	69 206,7	31 582,4	67 180,0
29D. Administration (Nairobi) ^b	20 962,8	17 501,2	23 252,1	17 614,3	23 520,0	20 314,7	25 360,7	24 176,0	27 422,8	14 846,6	27 422,8
29E. Administration (Genève)	39 678,2	36 520,0	38 622,7	40 379,4	42 270,0	44 655,3	42 807,7	48 643,6	49 590,5	26 488,2	50 670,5
29F. Administration (Vienne)	19 624,2	16 690,7	18 320,2	16 494,4	17 710,4	16 145,6	19 265,3	20 133,6	24 232,5	11 740,1	24 402,8
30. Contrôle interne	12 011,4	10 373,1	12 550,1	11 126,3	13 747,0	11 638,7	13 745,8	11 554,4	13 644,4	6 732,2	13 644,4
31. Activités administratives financées en commun	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Dépenses spéciales	5 751,2	6 166,7	6 020,4	6 203,7	6 448,2	6 163,2	6 425,0	6 290,2	6 855,0	3 354,7	7 110,5
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Sûreté et sécurité	12 447,3	9 505,4	14 007,0	10 092,7	16 781,3	11 145,5	15 199,4	21 207,0	26 886,8	8 769,2	24 985,5
35. Compte pour le développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Contributions du personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	12 810 332,4	8 226 767,5	12 670 863,2	8 348 693,7	13 185 981,9	9 714 905,0	15 274 830,7	8 090 694,7	15 141 250,9	5 475 976,3	15 041 846,2
Missions politiques spéciales	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	46 311,1	s.o.	43 548,5
Total	12 810 332,4	8 226 767,5	12 670 863,2	8 348 693,7	13 185 981,9	9 714 905,0	15 274 830,7	8 090 694,7	15 187 562,0	5 475 976,3	15 085 394,7

^a Hors missions politiques spéciales.

^b Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

E. Questions relatives aux postes et au personnel

23. À l'exclusion des missions politiques spéciales, un total de 10 494 postes est proposé pour le budget ordinaire de 2025, ce qui représente une augmentation nette de 115 postes (soit 1,0 %) par rapport aux 10 379 postes approuvés en 2024. Il est proposé d'apporter les changements suivants : création de 112 postes, transformation de 10 postes et suppression de 7 postes. Le tableau 9 figurant dans le rapport du Secrétaire général tient compte des postes approuvés pour 2024 et présente les changements proposés pour 2025, par catégorie et classe. Le tableau 10 figurant dans le rapport donne des informations sur la répartition des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux et des catégories apparentées depuis 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur le nombre de postes, par source de financement, en 2023, 2024 et 2025 et sur les postes proposés pour 2025 par catégorie, classe et chapitre du budget, comme indiqué dans les tableaux 10 et 11, respectivement. Le tableau 12 montre l'évolution des ressources en personnel au titre du budget ordinaire de 2018-2019 à 2025, tandis que le tableau 13 comporte des informations sur les postes supprimés et créés, de 2020 à 2025, par chapitre du budget. Ces informations indiquent que durant ces cinq années, le nombre de postes qu'il a été proposé de supprimer a continué de diminuer tandis que le nombre de postes qu'il a été proposé de créer a augmenté. Le Comité consultatif fait des remarques et des recommandations sur les changements liés aux postes, y compris les créations et les suppressions de postes, dans chacun des chapitres du budget (voir également par. 58 ci-dessous). **Le Comité consultatif note qu'à l'exclusion des missions politiques spéciales, le nombre de postes inscrits au budget ordinaire est passé de 10 199 postes approuvés en 2023 à 10 558 postes proposés (y compris les chapitres des recettes) pour 2025 et que le nombre de postes extrabudgétaires est passé de 23 667 postes à environ 26 174 durant la même période.**

24. Le Comité consultatif prend note des informations fournies lors de l'examen du projet de budget et recommande à nouveau à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à inclure, dans des tableaux distincts, en plus des informations sur les postes extrabudgétaires, des informations détaillées sur les postes et les emplois, notamment sur ceux pourvus par affectation temporaire, ceux occupés par des membres du personnel bénéficiant d'une indemnité de fonctions et ceux occupés par des membres du personnel en congé spécial, avec ou sans traitement, en indiquant également l'état d'occupation des postes et emplois et les dates de création, ainsi que la nationalité des membres du personnel qui les occupent, dans le document complémentaire relatif à chaque chapitre du budget de tous les futurs projets de budget-programme. En outre, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée d'inviter le Secrétaire général à présenter, dans tous les chapitres des futurs projets de budget-programme, des informations générales sur tous les postes existants qu'il est proposé de réaffecter ou de reclasser, telles que la date d'approbation initiale, le mandat correspondant et l'objectif, y compris tout changement de fonctions antérieur (voir également [A/78/7](#), par. 35, et [A/77/767/Add.3](#), par. 16).

Tableau 10
Postes, par source de financement (2023-2025)

	2023	2024	2025	Changements	
				Postes	Pourcentage
Budget ordinaire					
Chapitres des dépenses (hors missions politiques spéciales)	10 135	10 379	10 494	115	1,0
Missions politiques spéciales	4 346	4 079	3 914	(165)	(0,4)
Chapitres des recettes	64	64	64	–	–
Total partiel	14 545	14 522	14 472	(50)	1,5
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 365	1 368	1 344	(24)	(0,2)
Ressources extrabudgétaires	23 667	23 994	26 174	2 180	0,8
Total	39 577	39 884	41 980	2 096	0,5

Tableau 11
Postes proposés pour 2025, par catégorie, classe et chapitre du budget
 (Nombre de postes)

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(I°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	8	5	10	17	40	37	42	13	172	19	78	–	–	10	107	279
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	1	6	18	211	426	333	11	1 007	74	493	–	–	12	579	1 586
3. Affaires politiques (autres) ^a	4	4	13	20	54	80	63	22	260	5	108	15	7	42	177	437
4. Désarmement	1	–	1	5	12	12	13	3	47	7	13	–	6	4	30	77
5. Opérations de maintien de la paix	1	4	5	6	7	3	4	2	32	–	9	92	2	195	298	330
6. Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	1	1	2	7	6	3	20	–	5	–	–	–	5	25
7. Cour internationale de Justice	–	1	1	1	4	19	19	22	67	6	52	–	–	–	58	125
8. Affaires juridiques	1	2	4	8	24	32	52	26	149	13	51	–	–	–	64	213
9. Affaires économiques et sociales	1	2	9	32	68	90	70	46	318	33	145	–	–	–	178	496
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	–	1	1	9	13	10	3	38	1	7	–	–	–	8	46
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	1	–	1	2	6	10	13	2	35	1	9	–	–	1	11	46
12. Commerce et développement	1	1	5	20	52	66	77	35	257	10	120	–	–	–	130	387
13. Centre du commerce international	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14. Environnement	1	1	4	11	26	40	14	1	98	1	6	–	–	10	17	115
15. Établissements humains	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	2	–	–	23	25	82
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1	–	3	8	14	32	27	13	98	3	24	–	–	–	27	125
17. ONU-Femmes	1	1	3	4	7	9	7	5	37	–	12	–	–	–	12	49
18. Développement économique et social en Afrique	1	–	3	15	44	70	77	27	237	–	2	–	17	284	303	540

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(I°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	–	2	15	35	63	53	33	202	–	–	–	3	213	216	418
20. Développement économique en Europe	1	–	1	8	23	35	39	21	128	3	57	–	–	–	60	188
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	–	3	12	31	61	62	47	217	–	4	–	3	256	263	480
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	–	2	8	25	37	30	18	121	–	–	1	4	131	136	257
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24. Droits humains	1	3	3	20	54	167	251	62	561	5	104	–	32	10	151	712
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1	1	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2
26. Réfugiés de Palestine	1	1	9	17	37	93	44	4	206	–	12	–	–	–	12	218
27. Aide humanitaire	1	1	3	4	11	16	14	5	55	2	15	–	–	–	17	72
28. Communication globale	1	–	3	18	34	71	105	57	289	7	197	–	50	143	397	686
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1	2	8	18	36	49	42	25	181	20	73	–	–	1	94	275
29B. Département de l'appui opérationnel	1	2	5	6	12	16	16	13	71	16	186	–	–	93	295	366
29C. Bureau de l'informatique et des communications	–	1	1	6	16	23	35	9	91	16	69	–	–	2	87	178
29D. Administration (Nairobi)	–	–	1	4	7	9	17	7	45	–	–	–	1	66	67	112
29E. Administration (Genève)	–	–	1	4	10	16	23	22	76	16	206	–	–	–	222	298
29F. Administration (Vienne)	–	–	1	1	4	5	6	3	20	6	57	–	–	–	63	83
30. Contrôle interne	1	1	3	4	13	29	22	14	87	8	20	–	–	1	29	116
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Sûreté et sécurité	1	1	2	4	9	25	21	9	72	8	170	—	—	825	1 003	1 075
35. Compte pour le développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Contributions du personnel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	38	35	119	323	946	1 682	1 622	588	5 353	280	2 306	108	125	2 322	5 141	10 494

^a Hors missions politiques spéciales.

Tableau 12
Évolution des ressources en personnel (de 2018-2019 à 2025)
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2018-2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses effectives (Janvier-juin)	
Postes	2 565 084	2 574 410	1 324 138	1 309 901	1 400 980	1 323 584	1 387 819	1 376 014	1 417 231	1 435 823	1 553 276	725 724	1 581 150
Autres dépenses de personnel	374 586	370 775	203 013	185 627	218 569	188 164	230 801	225 373	278 861	252 121	291 030	120 655	303 577
Contributions du personnel	524 331	524 432	267 233	261 827	281 434	269 359	277 383	284 937	289 319	305 373	314 075	150 365	318 516
Total	3 464 001	3 469 617	1 794 384	1 757 355	1 900 983	1 781 107	1 896 003	1 886 324	1 985 411	1 993 317	2 158 381	996 744	2 203 243

Tableau 13
Postes supprimés ou créés (2020-2025)

(Nombre de postes)

Chapitre du budget	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Suppression	Création	Suppression	Création	Suppression	Création	Suppression	Création	Suppression	Création	Suppression	Création
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	–	–	(1)	3	(1)	–	–	–	–	5	–	–
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(52)	12	(24)	3	(10)	–	–	–	(2)	–	(4)	–
3. Affaires politiques (autres) ^a	(4)	–	–	1	–	–	(1)	1	–	2	–	10
4. Désarmement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5	–	9
5. Opérations de maintien de la paix	–	–	(3)	–	(3)	–	–	–	–	–	–	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–
7. Cour internationale de Justice	–	–	–	1	–	–	–	1	–	3	–	7
8. Affaires juridiques	–	4	(3)	–	–	–	–	–	–	–	–	–
9. Affaires économiques et sociales	(5)	–	–	–	–	–	–	–	(2)	8	–	–
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	–	–	1	–	2	–	–	–	8	–	5
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	2
12. Commerce et développement	(5)	–	–	–	–	–	–	9	–	–	(2)	1
14. Environnement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Chapitre du budget	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Suppression	Création	Suppression	Création	Suppression	Création	Suppression	Création	Suppression	Création	Suppression	Création
18. Développement économique et social en Afrique	–	–	–	–	(2)	–	(1)	–	–	–	–	–
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(2)	–	–	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–
20. Développement économique en Europe	(3)	1	(1)	1	–	–	–	–	(2)	2	–	–
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(3)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24. Droits humains	–	–	–	–	–	–	–	–	–	26	–	76
26. Réfugiés de Palestine	–	–	–	–	–	22	(3)	15	–	–	–	1
28. Communication globale	(13)	7	–	–	(1)	1	–	2	–	54	–	–
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	(7)	–	–	–	(1)	3	–	20	–	–	–	–
29B. Département de l'appui opérationnel	–	–	–	–	(3)	2	–	6	(4)	2	–	–
29C. Bureau de l'informatique et des communications	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
29D. Administration (Nairobi) ^b	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
29E. Administration (Genève)	(9)	1	–	–	(3)	1	(1)	1	–	–	(1)	1
30. Contrôle interne	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	(12)	–	(5)	2	(1)	–	–	4	–	–	–	–
Total	(118)	25	(37)	12	(25)	34	(6)	61	(11)	118	(7)	112

^a Hors missions politiques spéciales.

^b Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

25. Au cours de l'examen du budget par le Comité consultatif, un certain nombre de questions importantes relatives aux ressources humaines ont été soulevées. C'est pourquoi le Comité consultatif a accordé une attention considérable à ces questions dans les parties ci-dessous du présent rapport, sans porter préjudice aux débats à venir sur ces questions dans le cadre de l'examen des rapports sur les ressources humaines.

Administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national

26. Le Comité consultatif a accordé une attention considérable à la question de la transformation des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national dans ses rapports, en particulier dans ceux sur les opérations de maintien de la paix, dont le plus récent est son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/78/744). La présence de personnel recruté sur le plan national dans les bureaux locaux et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies permet également à l'Organisation d'être plus sensible aux priorités et aux besoins de la population locale en matière de renforcement des capacités. **Bien que les possibilités de recruter du personnel sur le plan national soient plus limitées dans les activités inscrites au budget ordinaire que dans celles relevant du maintien de la paix, le Comité consultatif encourage néanmoins à poursuivre l'action menée pour attirer et employer cette catégorie de personnel chaque fois que cela est possible en pratique et permet d'optimiser l'utilisation des ressources et de contribuer au renforcement des capacités. Il compte que les activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires, dans le cadre desquelles les possibilités peuvent être plus nombreuses, offrent également des perspectives au personnel recruté sur le plan national. Il compte également que le Secrétaire général rendra compte de ses efforts dans le prochain projet de budget-programme.**

Postes temporaires

27. Selon le Secrétaire général, les postes temporaires s'entendent des emplois pour lesquels les fonctions s'y attachant doivent être exercées pendant plus d'un an, mais pour une période limitée définie dans le mandat (par exemple, les postes associés à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine). La création de postes de ce type ainsi que les modifications ultérieures doivent être approuvées par l'Assemblée générale. Les postes temporaires sont inscrits dans un tableau d'effectifs approuvé chaque année par l'Assemblée dans l'annexe à la résolution portant ouverture de crédits (A/78/6 (Introduction), annexe II, sect. A). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur les postes temporaires proposés et approuvés pour 2025, par chapitre du budget, comme indiqué dans le tableau 14. Il a également reçu des informations sur les postes temporaires approuvés et proposés durant les cinq dernières années, lesquelles sont présentées dans le tableau 15, qui montre une augmentation nette de 10 postes en 2025. **Le Comité consultatif est d'avis que des postes temporaires devraient être envisagés en lieu et place des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour les fonctions dont il est prévu que leur durée excède le plafond maximum prescrit pour les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) dans les politiques actuelles de gestion des ressources humaines de l'Organisation.**

Tableau 14
Postes temporaires proposés pour 2025, par catégorie, classe et chapitre du budget

(Nombre de postes)

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(I ^o C)	G(AC)	ASS	AL	SM	AN	ACM	Total partiel	Total
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1	—	—	—	3	2	3	—	9	1	2	—	—	—	—	—	3	12
3. Affaires politiques (autres) ^a	1	1	1	1	6	8	12	1	31	—	12	—	36	15	7	—	70	101
4. Désarmement	—	—	—	1	—	—	2	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	3
8. Affaires juridiques	—	1	—	1	5	10	27	13	57	2	12	—	—	—	—	—	14	71
9. Affaires économiques et sociales	—	—	—	—	3	2	3	—	8	—	1	—	—	—	—	—	1	9
12. Commerce et développement	—	—	—	—	1	2	1	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	4
18. Développement économique et social en Afrique	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1	2
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	—	—	—	—	—	3	1	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	4
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	3
22. Développement économique et social en Asie occidentale	—	—	—	—	—	1	2	—	3	—	—	—	1	—	—	—	1	4
24. Droits humains	—	—	—	—	—	18	10	1	29	—	4	—	—	—	—	—	4	33
29C. Bureau de l'informatique et des communications	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Total	2	2	1	3	18	48	64	15	153	3	31	—	37	15	8	—	94	247

^a Hors missions politiques spéciales.

Tableau 15
Évolution des postes temporaires, par catégorie et classe (2020-2025)
(Nombre de postes)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>							<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>G(1°C)</i>	<i>G(AC)</i>	<i>ASS</i>	<i>AL</i>	<i>SM</i>	<i>AN</i>	<i>ACM</i>	
Postes proposés pour 2020	2	2	2	3	20	40	74	33	2	35	—	31	12	6	—	262
Postes approuvés pour 2020	2	1	2	2	16	33	53	13	2	26	—	31	12	6	—	199
Postes proposés pour 2021	2	2	1	2	16	33	53	13	2	26	—	31	13	6	—	200
Postes approuvés pour 2021	2	2	1	2	16	33	54	14	2	27	—	31	13	6	—	203
Postes proposés pour 2022	2	2	1	2	17	31	55	14	2	27	—	31	13	6	—	203
Postes approuvés pour 2022	2	2	1	2	17	31	56	15	2	28	—	31	13	6	—	206
Postes proposés pour 2023	2	2	1	2	18	29	57	15	2	28	—	31	13	6	—	206
Postes approuvés pour 2023	2	2	1	2	17	41	58	15	2	29	—	31	13	6	—	219
Postes proposés pour 2024	2	2	1	2	19	41	62	15	2	30	—	33	13	6	—	228
Postes approuvés pour 2024	2	2	1	2	18	48	63	16	3	31	—	32	13	6	—	237
Postes proposés pour 2025	2	2	1	3	18	48	64	15	3	31	—	37	15	8	—	247

Transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes inscrits au budget ordinaire

28. En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que les critères de transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes temporaires ou en postes permanents devaient satisfaire à un certain nombre de conditions, dont les suivantes : a) la durée des travaux ou des fonctions mandatés devait être supérieure à un an ; b) l'Assemblée générale ne devait pas avoir donné d'instructions visant à ce que des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) exécutent ces fonctions. Comme suite à sa question, le Comité consultatif a également reçu des informations sur les transformations d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes permanents durant les 10 dernières années, lesquelles sont présentées dans le tableau 16. **Le Comité consultatif prend note de l'information reçue sur les critères de transformation d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes inscrits au budget ordinaire et considère que ces critères ne justifient pas pleinement ces transformations. Il recommande donc à nouveau à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à continuer d'élaborer des critères clairs pour la transformation des emplois de temporaire en postes, qui devraient notamment inclure une définition des activités de base ainsi que le lien direct entre les emplois et les activités prescrites, afin que l'Assemblée puisse les examiner dans le cadre de la prochaine présentation du budget.**

Tableau 16

Transformation d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes inscrits au budget ordinaire (2014-2025)

(Nombre de postes)

Chapitre du budget	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1
4. Désarmement	—	—	—	2	—	—	—	—	—	2
8. Affaires juridiques	—	—	2	58	—	—	—	—	—	60
9. Affaires économiques et sociales	—	—	2	—	—	—	—	1	—	3
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	—	—	—	—	—	—	2	—	3
24. Droits humains	—	—	—	—	—	16	—	14	—	30
28. Communication globale	12	—	—	—	—	—	—	—	—	12
29D. Administration (Nairobi) ^a	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2
29E. Administration (Genève)	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2
34. Sûreté et sécurité	—	—	—	—	—	—	—	12	—	12
Total	13	—	4	61	—	16	—	33	—	127

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Transformation de postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire

29. En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que les critères de transformation de postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire devaient satisfaire à un certain nombre de conditions, dont les suivantes : a) une demande en ce sens doit émaner d'un organe intergouvernemental compétent ; b) les besoins de financement satisfont aux conditions et stipulations énoncées dans des résolutions antérieures qui comportent des orientations émanant d'un organe intergouvernemental compétent sur la transformation en postes inscrits au budget ordinaire ; c) les fonctions mandatées sont essentielles et de portée générale (par exemple, travaux normatifs) ; d) les fonctions mandatées peuvent ne pas être poursuivies en raison de l'absence d'un niveau de financement extrabudgétaire durable, prévisible et adéquat. Le Comité consultatif a reçu des informations sur l'inscription au budget ordinaire de postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires durant les dix dernières années, lesquelles sont présentées dans le tableau 17. **Le Comité consultatif recommande à nouveau que des critères clairs et objectifs pour la transformation de postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire, ainsi que leur nécessité à long terme, le lien direct entre les postes ou les emplois et les activités prescrites et l'évolution de la pénurie de ressources extrabudgétaires soient présentés à l'Assemblée générale pour examen dans le prochain projet de budget (voir également A/78/7, par. 41). Étant donné que les propositions visant à créer de tels postes dans le cadre du budget ordinaire peuvent être considérées comme un changement de source de financement, il est d'avis que les propositions de transformation devraient être fondées sur une analyse des capacités existantes, du niveau des vacances de poste et de tout effort visant à les réaffecter pour combler les lacunes actuelles, de l'optimisation des ressources au sein de l'entité, le cas échéant, et des mécanismes de coordination et de coopération existants avec d'autres entités concernées.** On trouvera ci-après, pour chacun des chapitres du budget, les observations et les recommandations du Comité consultatif concernant les transformations proposées.

Tableau 17

Transformation de postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires en postes inscrits au budget ordinaire, par chapitre du budget (2014-2025)

(Nombre de postes)

Chapitre du budget	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	10	—	—	—	—	—	4	1	4	19
3. Affaires politiques (autres) ^a	—	—	—	—	—	—	25	24	—	49
8. Affaires juridiques	—	—	—	60	—	—	—	—	—	60
14. Environnement	1	37	—	—	—	—	—	—	—	38
15. Établissements humains	—	—	—	—	—	—	7	—	—	7
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
24. Droits humains	—	—	—	—	—	—	—	33	6	39
26. Réfugiés de Palestine	—	—	—	—	—	21	4	—	—	25

Chapitre du budget	2014-2015	2016-2017	2018-2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Total	11	38	—	60	—	21	40	59	10	239

^a Hors missions politiques spéciales.

Postes vacants

30. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 25 de sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de passer en revue les emplois qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus, de proposer soit leur maintien, en justifiant clairement leur utilité, soit leur suppression, et de donner en annexe à ses futurs rapports une liste de tous les emplois vacants de longue date et des mesures prises. Par ailleurs, au paragraphe 25 de sa résolution 78/252, l'Assemblée a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants et prié le Secrétaire général de pourvoir rapidement les emplois vacants, de mener une étude concernant l'utilisation efficace des postes existants, y compris les postes vacants depuis 24 mois ou plus, de rendre compte de ses constatations et de proposer dans ses prochains rapports, selon les cas, soit le maintien des postes, en justifiant clairement leur utilité, soit l'apport de changements, soit des suppressions. Le Secrétaire général a indiqué que des informations sur ces postes et notamment sur les mesures prises pour les pourvoir seraient communiquées lors de l'examen du projet de budget-programme [A/79/6 (Introduction), par. 16 d)]. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2024, sur les 10 379 postes approuvés, 1 478 postes étaient vacants, dont 30 postes depuis 24 mois ou plus. Il a également reçu des informations sur les postes vacants depuis 24 mois ou plus, par chapitre du budget, entité, classe et durée, lesquelles sont présentées dans le tableau 18.

Tableau 18

Postes vacants depuis 24 mois ou plus, par chapitre du budget, entité, classe, fonction et durée^a

Chapitre du budget/entité	Classe	Titre ou fonction
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble		
Cabinet du Secrétaire général	SSG	Sous-Secrétaire général(e) à la coordination stratégique
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences		
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	P-3	Linguiste de langue anglaise
	G(AC)	Assistant(e) aux services linguistiques
	G(AC)	Assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur
	G(AC)	Assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur

<i>Chapitre du budget/entité</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
	G(AC)	Assistant(e) aux services linguistiques
3. Affaires politiques (autres)^b		
Bureau de lutte contre le terrorisme	G(AC)	Assistant(e) (gestion des programmes)
5. Opérations de maintien de la paix		
ONUST	P-3	Fonctionnaire de sécurité terrain
	AL	Assistant(e) aux finances
8. Affaires juridiques		
Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables	P-3	Enquêteur(trice)
9. Affaires économiques et sociales		
Département des affaires économiques et sociales	G(AC)	Assistant(e) de secrétariat
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons		
Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique	D-1	Chef de service (gestion de programme)
	D-1	Chef de service (affaires économiques)
12. Commerce et développement		
CNUCED	G(AC)	Assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur
14. Environnement		
PNUE	P-4	Spécialiste de la gestion de programme
	P-4	Spécialiste des données
	P-3	Analyste de données
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale		
ONUDC	P-3	Spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime
	P-3	Juriste
18. Développement économique et social en Afrique		
CEA	P-5	Chef de section (affaires économiques)
	P-4	Économiste

<i>Chapitre du budget/entité</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>
	G(AC)	Assistant(e) (transports)
	G(AC)	Assistant(e) (achats)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique		
CESAP	G(AC)	Assistant(e) (systèmes informatiques)
22. Développement économique et social en Asie occidentale		
CESAO	D-2	Secrétaire exécutif(tive) adjoint(e)
	P-2	Administrateur(trice) chargé(e) des finances (adjoint(e) de 1re classe)
24. Droits humains		
HCDH	P-3	Spécialiste des droits humains
28. Communication globale		
Département de la communication globale	AL	Assistant(e) d'équipe
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité		
Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget	G(AC)	Assistant(e) administratif(tive)
29B. Département de l'appui opérationnel		
Département de l'appui opérationnel	G(AC)	Assistant(e) au courrier

^a Au 31 mai 2024.

^b Hors missions politiques spéciales.

31. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des directives avaient été publiées dans lesquelles il était demandé aux entités de réévaluer la nécessité de tous les postes existants, y compris ceux qui étaient vacants depuis longtemps, et de donner les raisons de leur maintien dans les documents complémentaires ou de proposer leur suppression. Ainsi, les raisons du maintien des postes vacants depuis longtemps comportent désormais des éléments relatifs à la manière dont les entités ont mis en œuvre leurs activités relatives aux programmes sans que ces postes soient pourvus et aux raisons pour lesquelles ces dispositions ne peuvent être appliquées en 2025 et au-delà. Ces éléments supplémentaires expliquant les raisons pour lesquelles ces postes sont nécessaires, bien que l'entité soit capable de fonctionner et d'exécuter ses mandats sans que ces postes soient pourvus, devraient permettre à l'Assemblée générale de délibérer en meilleure connaissance de cause. Selon le Secrétariat, de plus amples informations sur les raisons pour lesquelles les postes sont vacants depuis longtemps, qui, dans de nombreux cas, sont liées à la situation en matière de liquidités, et sur les mesures prises ont été fournies dans les documents complémentaires pour chaque chapitre, pour les postes vacants depuis au moins deux ans. Le Comité consultatif a également été informé qu'il n'était pas possible de distinguer les postes vacants en raison de la crise de liquidités des postes vacants pour d'autres raisons. **Le Comité consultatif constate qu'au 31 mai 2024, 1 478 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants, dont 31 postes depuis**

24 mois ou plus, et se dit préoccupé par le fait que les vacances de poste, y compris celles de longue date, peuvent compromettre la mise en œuvre des programmes et des activités prescrits, notamment pour ce qui est d'assurer une représentation géographique plus équitable des États Membres (voir également [A/78/7](#), par. 44). Il rappelle les résolutions [77/262](#) et [78/252](#) de l'Assemblée générale et, prenant en compte la crise de liquidités, souligne que les postes vacants devraient être pourvus. Il recommande à l'Assemblée d'inviter le Secrétaire général à examiner la nécessité de maintenir des postes vacants, y compris les postes vacants depuis longtemps, ainsi que des postes occupés temporairement, en tenant compte de l'article 5.6 et de la règle 105.6 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, à fournir une explication plus claire des raisons pour lesquelles les postes sont vacants et à justifier la nécessité de maintenir systématiquement des postes vacants depuis longtemps dans tous les projets de budget ou, sinon, à proposer leur réaffectation, si elle se justifie dans le cadre de l'examen des effectifs, à l'appui de la mise en œuvre de nouveaux mandats ou de nouvelles activités, ou à proposer leur suppression. Il compte également que des informations sur le statut des postes vacants, faisant la distinction entre les postes vacants en raison de la crise de liquidités ou pour des raisons budgétaires et les postes ouverts au recrutement, seront fournies dans le prochain projet de budget. On trouvera dans chacun des chapitres du budget ci-après les observations du Comité consultatif sur les postes vacants, y compris ceux qui sont vacants depuis 24 mois ou plus.

Indemnité de fonctions

32. Le Comité consultatif rappelle qu'une indemnité de fonctions peut être accordée au titre de l'affectation à un poste provisoirement vacant pour une période initiale d'un an, qui peut être prorogée de deux ans, au maximum, période initiale comprise, sans avoir à en référer au groupe de l'indemnité de fonctions, s'il est certifié que le travail du (de la) fonctionnaire donne satisfaction ([ST/SGB/2023/1/Rev.1](#), disposition 3.10, et [ST/AI/1999/17](#), par. 7.2 et 7.3). Il rappelle sa recommandation visant à ce que tous les budgets à venir de toutes les missions de maintien de la paix comportent, dans le document complémentaire, un tableau d'effectifs complet, dans lequel seraient également présentés les postes pourvus par affectation temporaire, le personnel bénéficiant d'une indemnité de fonctions, le personnel en congé spécial, ainsi que les dates auxquelles les postes sont devenus vacants et ont été pourvus ([A/78/7](#), par. 35, et [A/77/767/Add.3](#), par. 16). Selon le Secrétariat, les organigrammes étant prospectifs (pour 2025), les informations demandées ne sont pas disponibles à l'heure actuelle. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur les 97 postes pourvus par des membres du personnel bénéficiant d'une indemnité de fonctions, par chapitre du budget, au 31 mai 2024, lesquelles sont présentées dans le tableau 19. Les informations indiquent que des membres du personnel perçoivent l'indemnité de fonctions depuis plus de quatre ans.

Tableau 19
**Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions,
 par chapitre du budget, classe, fonction et durée^a**

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Classe supérieure</i>	<i>Titre ou fonction</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	P-4	Spécialiste des questions politiques
	P-4	Coordonnateur(trice)
	P-4	Spécialiste des questions politiques
	G(AC)	Assistant(e) d'information
	G(AC)	Assistant(e) administratif(tive)
	G(AC)	Assistant(e) de secrétariat
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	P-4	Interprète (français)
	P-4	Fonctionnaire d'administration
	P-2	Spécialiste des affaires intergouvernementales (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)
	P-2	Spécialiste des publications
3. Affaires politiques (autres) ^b	D-1	Chef de service (affaires politiques)
	P-5	Spécialiste hors classe des questions politiques
	P-5	Spécialiste hors classe des questions politiques
	P-4	Spécialiste des questions politiques
	P-3	Spécialiste des questions politiques
	G(AC)	Assistant(e) de secrétariat
	AL	Agent(e) de sécurité sur le terrain
4. Désarmement	D-1	Chef de service (affaires politiques)
	P-4	Spécialiste des questions politiques
	P-3	Spécialiste des questions politiques
5. Opérations de maintien de la paix	P-2	Spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)
	SM-5	Agent(e) de sécurité
9. Affaires économiques et sociales	D-1	Chef de service (questions sociales)
	P-4	Économiste
	P-3	Spécialiste du développement durable
	G(1°C)	Assistant(e) principal(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Classe supérieure</i>	<i>Titre ou fonction</i>
	G(AC)	Assistant(e) de recherche
12. Commerce et développement	P-5	Chef de section (affaires économiques)
	P-5	Économiste hors classe
	P-5	Économiste hors classe
	P-4	Économiste
	P-4	Économiste
	P-4	Économiste
	P-4	Économiste
	P-4	Économiste
	P-4	Spécialiste de la gestion de programme
	P-3	Économiste
	P-3	Économiste
	P-3	Économiste
	G(AC)	Assistant(e) graphiste
	G(AC)	Assistant(e) de secrétariat
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	P-4	Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale
	P-3	Spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime
	P-3	Spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	P-4	Spécialiste des questions sociales
	P-4	Économiste
	P-4	Spécialiste du développement durable
	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques
	P-3	Statisticien(ne)
	G(AC)	Assistant(e) administratif(tive)
20. Développement économique en Europe	P-5	Chef de section (affaires économiques)
	P-5	Spécialiste hors classe des questions sociales
	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion et des programmes
	P-4	Économiste
	P-2	Spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Classe supérieure</i>	<i>Titre ou fonction</i>
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	P-3	Économiste
	P-3	Spécialiste des questions sociales
	AL	Assistant(e) principal(e) à la gestion des documents
	AL	Assistant(e) à la gestion des documents
	AL	Assistant(e) de secrétariat
	AL	Assistant(e) administratif(tive)
24. Droits humains	P-5	Représentant(e) (droits humains)
	P-4	Spécialiste des droits humains
	P-3	Spécialiste des droits humains
	P-3	Spécialiste des droits humains
	P-3	Spécialiste des droits humains
	P-3	Spécialiste des droits humains
	P-3	Spécialiste des droits humains
27. Aide humanitaire	G(AC)	Assistant(e) de secrétariat
28. Communication globale	P-5	Chef de section (information)
	P-5	Chef de section (information)
	P-5	Spécialiste hors classe de l'information
	P-5	Directeur(trice) (centre d'information)
	P-5	Chef de section (finances)
	P-4	Chef de groupe (information)
	P-4	Chef de groupe (information)
	P-4	Fonctionnaire d'administration
	P-3	Spécialiste de l'information
	P-3	Bibliothécaire
	P-3	Fonctionnaire d'administration
	P-2	Spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1re classe)
	G(AC)	Assistant(e) graphiste
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion des marchés
	P-4	Fonctionnaire d'administration
	P-3	Spécialiste des ressources humaines

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Classe supérieure</i>	<i>Titre ou fonction</i>
29B. Département de l'appui opérationnel	P-5	Assistant(e) spécial(e) (administration)
	P-4	Spécialiste de la gestion de l'information
	P-3	Spécialiste des finances et du budget
	ACM-7	Contremaître(tresse)
	G(AC)	Assistant(e) (gestion des installations)
29C. Bureau de l'informatique et des communications	P-5	Informaticien(ne) hors classe
30. Contrôle interne	P-5	Assistant(e) spécial(e) (administration)
34. Sûreté et sécurité	P-5	Chef adjoint(e) des services de sécurité
	P-4	Spécialiste de la gestion de programme
	P-3	Spécialiste de la gestion de programme
	AL	Assistant(e) de secrétariat
	ASS	Lieutenant(e) de sécurité

^a Au 31 mai 2024.

^b Hors missions politiques spéciales.

33. Le Comité consultatif note avec préoccupation que des membres du personnel perçoivent une indemnité de fonctions depuis plus de quatre ans et recommande à nouveau à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à procéder à une évaluation du recours à l'indemnité de fonctions, notamment de l'utilisation faite des droits sur les postes et de la durée pendant laquelle ceux-ci peuvent être conservés, ainsi que du nombre de postes concernés et de leur catégorie à titre exceptionnel, afin d'améliorer la gestion des postes vacants, y compris en révisant éventuellement la politique pertinente, et de présenter des informations actualisées dans le cadre des rapports sur la gestion des ressources humaines (voir résolution 75/252 de l'Assemblée, par. 15 ; voir également A/78/7, par. 46, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 48). On trouvera ci-dessous, pour les chapitres concernés, les observations et les recommandations du Comité consultatif concernant les indemnités de fonctions. Le Comité entend reprendre l'examen de la question dans le cadre de l'examen des prochains rapports sur la gestion des ressources humaines.

Taux de vacance

34. Ayant posé la question, le Comité consultatif a reçu des informations sur les effectifs et les taux de vacance pour 2023, 2024 et 2025, qui figurent dans le tableau 20. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les taux de vacance de postes budgétisés et effectifs de 2018 à 2025, par chapitre du budget, pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, ainsi que pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, comme indiqué dans le tableau 21. Des informations similaires ont été fournies dans le cadre du document complémentaire relatif à chaque chapitre du budget. **Le Comité consultatif note que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance budgétisé pour 2025 est de 11,1 % et que, pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, il est de 9,1 %, ce qui est similaire aux taux de vacance de postes approuvés pour 2024. Il prend note des informations**

relatives aux taux de vacance effectifs et souligne que les taux de vacance prévus devraient être fondés sur des hypothèses budgétaires conformes à la réalité et des perspectives de recrutement réalistes pour les postes et les emplois, ainsi que sur les taux de vacance effectifs enregistrés au cours des périodes précédentes, en tenant compte des prévisions concernant les départs à la retraite et de la crise de liquidités. Il compte que des informations actualisées sur les taux de vacance de postes budgétisés et effectifs par chapitre du budget pour l'année en cours, ainsi que des explications détaillées en cas d'écarts importants, notamment en raison de l'état d'avancement des recrutements, seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport et incluses dans les futurs projets de budget (voir également A/78/7, par. 48, et A/77/7, par. 51).

Tableau 20
Effectifs et taux de vacance, par catégorie (2023-2025)

Catégorie	2023				2024					2025		
	Postes approuvés	Taux de vacance approuvé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Taux de vacance approuvé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Nombre de postes occupés au 30 juin	Postes proposés	Taux de vacance de postes prévu au budget (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	5 077	12,4	12,1	12,6	5 351	5 272	11,1	16,0	16,6	4 431	5 353	11,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5 058	10,2	10,4	11,3	5 143	5 107	9,1	12,5	12,9	4 470	5 141	9,1

Tableau 21
Taux de vacance budgétisés et effectifs, par chapitre du budget (2018-2025)

(En pourcentage)

Chapitre du budget	Taux budgétisé								Taux effectif							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 ^a	
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble																
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	6,1	6,1	6,7	7,0	9,0	9,0	6,3	5,6	10,3	10,2	7,5	14,0	20,2	
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	4,3	4,3	5,5	6,1	4,6	4,6	3,0	4,5	6,6	10,2	5,7	6,6	7,2	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences																
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	7,1	7,1	7,7	12,7	12,3	12,3	8,3	6,7	9,7	12,8	13,5	13,4	14,0	
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	11,9	11,9	15	15,9	17,0	17,0	9,7	11,9	10,1	11,3	15,1	18,4	19,9	
3. Affaires politiques																
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,7	9,7	10,7	11,4	10,1	10,1	7,9	9,7	11,4	16,7	11,4	10,3	10,3	
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	9,8	9,8	12,3	12,5	8,1	8,1	7,0	9,4	8,8	10,3	8,6	9,2	14,1	
4. Désarmement																
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,6	9,6	10,5	9,9	6,8	6,8	4,2	9,4	10,5	10,5	12,6	10,1	16,3	
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	23,7	23,7	30,0	27,4	25,2	25,2	23,5	23,3	5,8	11,7	23,7	29,4	46,0	
5. Opérations de maintien de la paix																
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	4,4	4,4	4,9	15,4	13,7	13,7	3,7	4,2	11,7	15,1	12,3	14,7	15,3	
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	5,5	5,5	7,0	11,6	7,5	7,5	6,1	5,0	5,5	8,7	9,3	9,8	8,8	
6. Utilisations pacifiques de l'espace																
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	14,3	14,3	15,7	11,0	19,9	19,9	11,9	13,4	5,6	10,8	12,5	22,7	15,0	
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	0,3	0,3	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	4,6	20,0	

Chapitre du budget	Taux budgétisé								Taux effectif						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 ^a
7. Cour internationale de Justice															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	1,5	1,5	1,6	–	–	–	1,2	2,1	2,1	2,6	1,3	0,3	2,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	0,4	0,4	0,5	1,7	3,2	3,2	2,5	0,5	1,1	1,5	1,8	3,0	–
8. Affaires juridiques															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	10,5	10,5	11,0	11,5	4,9	4,9	6,4	10,0	17,2	15,0	12,0	7,0	11,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	2,2	2,2	3,8	5,1	6,3	6,3	3,2	1,9	4,8	3,9	6,9	7,1	12,6
9. Affaires économiques et sociales															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,3	9,3	10,2	14,5	13,4	13,4	11,0	8,9	11,1	12,2	14,2	15,0	18,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	10,9	10,9	13,8	17,9	7,6	7,6	5,6	11,2	12,8	14,5	17,5	10,6	12,4
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	5,5	5,5	6,0	7,3	20,4	20,4	1,8	5,7	5,6	19,1	14,4	19,2	26,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	10,8	10,8	13,6	–	14,7	14,7	12,1	11,5	5,6	7,0	4,6	13,0	25,1
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	16,3	16,3	16,2	17,4	13,3	13,3	10,8	16,1	9,5	9,2	21,2	14,0	12,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	20,3	20,3	25,6	28,8	–	–	13,7	18,6	15,0	20,0	24,8	19,8	20,0
12. Commerce et développement															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,6	9,6	10,5	5,5	10,2	10,2	10,0	9,3	11,8	16,2	5,6	9,1	14,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	4,2	4,2	5,3	5,1	6,3	6,3	4,5	4,1	3,0	4,2	5,1	6,9	10,3
14. Environnement															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	5,8	5,8	6,4	18,2	15,8	15,8	9,2	5,4	6,5	17,4	15,0	18,1	22,0

Chapitre du budget	Taux budgétisé								Taux effectif						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 ^a
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	1,0	1,0	1,3	6,0	8,7	8,7	—	1,6	2,0	6,6	10,8	9,2	17,6
15. Établissements humains															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	3,8	3,8	4,2	11,8	6,3	6,3	3,2	3,5	5,4	6,2	7,8	4,7	16,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	2,4	2,4	3,0	12,0	7,4	7,4	0,3	1,9	3,6	6,8	9,5	6,1	8,0
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,7	9,7	10,7	8,8	9,0	9,0	4,6	9,2	10,1	13,6	10,6	9,9	16,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	5,9	5,9	7,5	—	6,5	6,5	3,6	5,2	2,3	3,8	1,9	6,3	11,4
17. ONU-Femmes															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	3,6	3,6	4,0	2,7	4,9	4,9	4,4	2,7	6,5	5,9	3,7	4,5	1,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	2,7	2,7	3,4	8,0	19,9	19,9	3,5	1,6	0,8	0,7	4,6	12,0	22,1
18. Développement économique et social en Afrique															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	16,2	16,2	17,8	18,8	13,9	13,9	13,5	15,9	22,1	27,4	18,7	15,6	15,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	5,4	5,4	6,8	8,7	9,0	9,0	5,8	4,9	4,5	6,3	9,2	10,0	10,3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	7,9	7,9	8,7	9,8	6,7	6,7	7,3	8,2	12,1	15,6	12,0	7,2	8,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	4,5	4,5	5,7	7,2	5,5	5,5	4,8	4,6	9,0	8,8	8,3	7,0	8,3
20. Développement économique en Europe															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	5,9	5,9	6,5	2,8	3,6	3,6	4,0	6,1	6,7	9,3	5,4	4,3	9,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	1,6	1,6	2,0	3,1	7,1	7,1	0,7	1,6	5,6	4,6	2,3	4,0	8,1

Chapitre du budget	Taux budgétisé								Taux effectif						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 ^a
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	10,4	10,4	11,4	14,6	9,5	9,5	9,4	10,2	13,5	17,2	14,0	11,9	18,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	4,7	4,7	5,9	5,1	6,9	6,9	2,8	4,5	4,4	6,3	5,2	7,5	10,9
22. Développement économique et social en Asie occidentale															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	13,5	13,5	14,8	16,1	10,7	10,7	11,5	13,3	21,0	20,1	17,2	12,7	14,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	6,6	6,6	8,3	12,0	9,6	9,6	7,5	5,8	6,3	12,0	8,3	10,5	2,2
24. Droits humains															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,7	9,7	10,7	11,4	12,4	12,4	8,5	9,3	11,5	14,2	10,2	13,9	32,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	11,6	11,6	14,7	8,2	5,6	5,6	8,3	11,3	19,1	12,2	3,8	8,2	27,4
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	0,5	0,5	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Réfugiés de Palestine															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,3	9,3	10,2	21,7	18,5	18,5	12,6	8,5	5,3	7,7	23,1	18,7	13,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	25,5	25,5	32,2	34,3	29,5	29,5	7,6	30,0	40,0	51,7	38,1	25,1	23,3
27. Aide humanitaire															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	5,4	5,4	5,9	13,5	9,8	9,8	9,6	5,1	4,4	12,9	12,4	10,1	12,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	3,6	3,6	4,5	16,9	5,2	5,2	3,2	2,8	7,1	15,3	13,8	10,3	20,5
28. Communication globale															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	7,8	7,8	8,6	11,3	8,1	8,1	4,9	7,4	11,6	15,1	11,6	8,8	10,2

Chapitre du budget	Taux budgétisé								Taux effectif						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 ^a
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	8,4	8,4	10,6	14,0	7,7	7,7	10,0	8,4	8,0	12,2	14,6	10,1	11,4
29. Services de gestion et d’appui															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	—	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—	—	—
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	—	—	—	—	—	—	—	6,7	—	—	—	—	—	—
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8,6	14,7	14,7	16,0	14,9	10,7	10,7		14,7	17,4	13,1	12,1	11,2	11,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6,6	14,7	14,7	18,5	13,1	16,1	16,1		14,7	15,7	20,3	15,5	17,0	23,4
29B. Département de l’appui opérationnel															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8,6	14,9	14,9	16,4	14,3	17,5	17,5		14,3	13,6	9,2	11,7	17,8	26,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6,6	12,6	12,6	15,9	12,7	16,6	16,6		12,4	13,3	14,9	14,2	19,0	19,0
29C. Bureau de l’informatique et des communications															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8,6	12,1	12,1	13,3	15,5	17,0	17,0		11,3	9,0	9,4	15,5	18,0	20,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6,6	7,2	7,2	9,1	18,3	13,9	13,9		7,0	6,2	8,8	17,9	16,8	15,0
29D. Administration (Nairobi) ^b															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8,6	9,1	9,1	10,0	24,2	5,2	5,2		9,7	10,5	14,3	15,3	5,2	4,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6,6	7,5	7,5	9,5	10,5	10,2	10,2		7,8	9,6	8,4	6,5	9,3	12,3
29E. Administration (Genève)															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8,6	4,9	4,9	5,4	7,5	8,4	8,4		4,9	12,0	6,7	5,0	9,7	11,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6,6	4,4	4,4	5,6	5,0	4,3	4,3		4,6	5,6	6,7	5,7	5,5	7,3

Chapitre du budget	Taux budgétisé								Taux effectif						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 ^a
29F. Administration (Vienne)															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		8,6	2,5	2,5	2,7	—	8,3	8,3		2,5	6,1	2,3	3,1	4,5	5,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6,6	4,9	4,9	6,2	3,1	6,2	6,2		4,2	3,5	6,2	4,7	6,0	10,6
30. Contrôle interne															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	14,8	14,8	16,3	18,4	9,5	9,5	5,2	14,9	21	26,8	21,3	15,3	14,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	7,7	7,7	9,7	6,7	9,1	9,1	8,7	7,3	10,4	18,2	10,3	5,9	7,5
34. Sûreté et sécurité															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	10,4	10,4	11,4	9,5	11,3	11,3	11,5	10,3	14,5	20,7	9,1	7,8	29,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	5,0	5,0	6,3	7,6	6,4	6,4	5,0	4,9	5,9	7,2	8,0	7,3	9,6
Global															
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11,5	8,6	9,1	9,1	10,0	12,4	11,1	11,1	8,5	8,9	11,7	14,2	12,6	12,1	16,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8,7	6,6	7,4	7,4	9,2	10,2	9,1	9,1	6,4	7,2	7,7	9,4	10,1	10,4	12,5

^a Moyenne sur six mois (de janvier à juin 2024).

^b Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Mobilité et mouvement latéral du personnel

35. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, suite à la publication de la nouvelle instruction administrative sur la mobilité (ST/AI/2023/3), qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023, la première campagne annuelle mondiale de mobilité dans le cadre du nouveau dispositif en matière de mobilité du personnel a été lancée le 1^{er} novembre 2023. Au total, 375 membres du personnel recruté sur le plan international ont rempli les conditions requises pour participer à cette première campagne. Le répertoire des avis de vacance de postes soumis à rotation au titre de la mobilité a été publié le 1^{er} février 2024 et les membres du personnel remplissant les conditions requises ont eu un mois pour communiquer leur intérêt pour des postes inscrits dans le répertoire. Après que les référents mobilité des entités ont achevé la présélection des candidatures pour vérifier que les membres du personnel participant satisfaisaient aux exigences minimales, les dossiers de candidature des membres du personnel qualifiés ont été transmis aux responsables des postes à pourvoir pour qu'ils les examinent. Le Bureau des ressources humaines a procédé à une mise en correspondance entre les membres du personnel et les postes sur la base des observations des responsables des postes à pourvoir, et les chefs d'entité ont examiné ces mises en correspondance avant de prendre des décisions finales en matière de réaffectation. En ce qui concerne la mobilité interorganisations, chaque détail, y compris les incidences financières, doit être examiné conjointement avec les autres organisations des Nations Unies, qui ont des mandats et des besoins différents. Bien que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies appliquent les mêmes statuts et règlements du personnel, leurs dispositifs de mobilité sont régis par des politiques différentes. Le Réseau ressources humaines continue d'examiner les besoins, la faisabilité et l'impact possible des initiatives conjointes de mobilité et continue de faire avancer ces initiatives, y compris au moyen d'initiatives pilotes avant des lancements à plus grande échelle. Le Comité consultatif rappelle que l'un des principes clés du nouveau dispositif de mobilité est que toutes les mutations sont géographiques et latérales. Les participants peuvent présenter leur candidature à des postes de la même classe que leur poste actuel dans des familles d'emplois dont les fonctions correspondent à leurs compétences, leurs qualifications et leur expérience ; ils ne conservent aucun droit sur le poste libéré et les postes vacants ne sont pas inclus. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur le nombre d'administrateurs qui ont été mutés latéralement à des postes permanents ou à des postes temporaires inscrits au budget ordinaire dans le cadre de transferts (entre entités) et de réaffectations (à l'intérieur d'une entité), par nationalité et genre, en 2022 et 2023. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les critères et les mouvements latéraux en 2024 seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations détaillées, par chapitre du budget, classe, fonction, lieu et nationalité, seront incluses dans le prochain projet de budget.** Le Comité entend reprendre l'examen de la question de la mobilité et des mouvements latéraux dans le cadre de l'examen des prochains rapports sur la gestion des ressources humaines.

Représentation géographique équitable

36. Le Comité consultatif fait observer qu'il continue à voir un lien entre le budget ordinaire et les initiatives liées à la gestion des ressources humaines, notamment l'action menée pour atteindre des cibles importantes en la matière, telles que celles relatives à la représentation géographique, à la représentation équilibrée des genres et au rajeunissement des effectifs du Secrétariat, dans la mesure où elles sont concernées, par exemple, par des questions telles que la structure institutionnelle, les diverses propositions de changements relatifs aux postes et les projections concernant les départs à la retraite. Il attend donc des propositions budgétaires qu'elles reflètent

bien les diverses directives de l'Assemblée générale en matière de ressources humaines ainsi que les objectifs en matière d'effectifs de l'ensemble de l'Organisation, notamment grâce à la participation active du Bureau des ressources humaines.

37. Le Comité consultatif rappelle qu'aux termes du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, et que l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible doit être dûment prise en considération. Selon le Secrétariat, le personnel soumis à la répartition géographique peut également occuper des postes non financés au moyen du budget ordinaire, par exemple le personnel recruté dans le cadre du programme Jeunes administrateurs, qui conserve son statut de personnel soumis à la répartition géographique quel que soit le poste auquel il est affecté. Le système des fourchettes souhaitables s'applique à tout le personnel soumis à la répartition géographique dans l'ensemble du Secrétariat. L'objectif du système des fourchettes souhaitables est de faire en sorte qu'aucun État Membre ne soit non représenté ou sous-représenté. Bien qu'il s'agisse d'un objectif fixé pour l'ensemble du Secrétariat et qu'il ne se traduise pas par des objectifs chiffrés précis au niveau des entités, celles-ci contribuent à sa réalisation par la diversité de leur personnel et les indicateurs clés de performance portant sur les nominations à des postes soumis à la répartition géographique. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations concernant le personnel soumis à la répartition géographique dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, par nationalité. Les informations montrent que, parmi le personnel soumis à la répartition géographique, 1 188 membres du personnel sont originaires de 24 pays surreprésentés, 1 884 de 121 pays situés dans la fourchette et 953 de 28 pays sous-représentés et qu'aucun membre du personnel n'est originaire des 20 pays non représentés. Le Comité consultatif a également reçu le tableau 22 ci-dessous sur la répartition du personnel occupant des postes soumis à la répartition géographique dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur par groupe régional pour chaque année durant la période 2019-30 juin 2024 (au 31 décembre de chaque année). **Constant qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel dans toutes les entités, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour que la représentation géographique des États Membres parmi le personnel soit plus équitable à tous les niveaux, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en particulier pour les États Membres non représentés et sous-représentés pour les postes soumis aux fourchettes souhaitables, et d'utiliser les vacances de poste, y compris celles résultant des départs à la retraite, qui offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir aussi A/78/7, par. 51 et 53).** Le Comité consultatif fait d'autres observations sur l'équité de la représentation géographique dans les chapitres du budget ci-après. Il examinera plus en détail la question de la représentation géographique équitable dans ses rapports sur la gestion des ressources humaines.

Tableau 22
**Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes soumis
à la répartition géographique, par classe et groupe régional (2019-2024)**
(Nombre de membres du personnel)

<i>Région/classe</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024^a</i>
Afrique						
SGA	7	9	8	7	8	8
SSG	4	4	5	6	6	5
D-2	7	6	12	15	16	18
D-1	28	34	35	33	39	40
P-5	108	105	112	112	104	107
P-4	189	183	189	193	198	198
P-3	170	169	162	177	180	196
P-2	52	49	42	42	43	38
P-1	-	1	1	1	1	1
Total partiel	565	560	566	586	595	611
Asie et Pacifique						
SGA	7	7	6	7	7	6
SSG	2	3	3	5	5	6
D-2	16	15	15	15	16	17
D-1	50	51	49	52	55	56
P-5	120	122	136	136	137	140
P-4	238	233	235	242	236	245
P-3	215	213	222	219	226	217
P-2/1	91	90	92	127	138	141
Total partiel	739	734	758	803	820	828
Europe orientale						
SGA	6	5	4	4	4	4
SSG	2	3	3	3	3	3
D-2	4	3	5	5	4	4
D-1	21	21	21	19	17	16
P-5	69	69	68	68	61	58
P-4	123	122	127	134	142	141
P-3	128	125	121	131	127	131
P-2	41	42	40	38	36	32
Total partiel	394	390	389	402	394	389
Amérique latine et Caraïbes						
SGA	5	5	7	5	5	5
SSG	4	4	2	1	2	3
D-2	11	10	11	11	12	11
D-1	25	24	25	22	18	20
P-5	63	55	53	59	57	62

Région/classe	2019	2020	2021	2022	2023	2024 ^a
P-4	115	121	126	136	137	125
P-3	131	122	125	126	139	135
P-2	44	42	48	61	61	56
Total partiel	398	383	397	421	431	417
Europe occidentale et autres États						
SGA	8	8	9	10	11	11
SSG	13	9	12	11	12	9
D-2	53	48	45	37	37	34
D-1	116	117	109	111	124	119
P-5	400	389	373	382	376	373
P-4	612	586	586	613	606	606
P-3	565	557	569	558	543	544
P-2/1	199	172	162	176	170	162
Total partiel	1 966	1 886	1 865	1 898	1 879	1 858
Autres						
D-2	1	1	1	1	1	1
P-4	1	1	1	1	1	3
P-3	3	3	3	3	4	3
P-2/1	—	—	—	1	—	—
Total partiel	5	5	5	6	6	7
Total	4 067	3 958	3 980	4 116	4 125	4 110

^a Au 30 juin 2024.

Représentation équilibrée des genres

38. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le nombre et la proportion de femmes dans le personnel au 30 juin 2024 (voir tableau 23). Selon les informations, il note que le pourcentage moyen de postes inscrits au budget ordinaire occupés par des femmes est de 51,0 %. À l'exception de certaines entités relevant du chapitre 3 (Affaires politiques) (Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient), du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) (UNMOGIP et ONUST), du chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace), du chapitre 26 (Réfugiés de Palestine), du chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel), du chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications), du chapitre 29E [Administration (Genève)] et du chapitre 34 (Sûreté et sécurité), toutes les sections et entités se situaient à l'intérieur ou au-dessus de la fourchette comprise entre 47 et 53 %. **Tout en prenant note que la part globale du personnel féminin dans l'ensemble des chapitres du budget ordinaire a atteint 51 %, le Comité consultatif note que 10 entités sont encore en dessous de l'objectif de 50/50 et de la fourchette comprise entre 47 et 53 %, tandis que 8 entités sont dans la fourchette et 33 sont au-dessus de l'objectif et de la fourchette. À cet égard, le Comité compte que tout sera mis en œuvre pour combler l'écart, tout en restant dans la limite des objectifs fixés, notamment en remédiant au déséquilibre entre les femmes et les hommes dans certaines entités à tous les niveaux, compte tenu du paragraphe 3 de l'Article 101**

de la Charte des Nations Unies, et que des informations détaillées sur une représentation plus équilibrée des genres, par chapitre du budget, entité et classe/échelon, seront incluses dans les futurs projets de budget (voir également A/78/7, par. 55 ; A/77/7, par. 56 ; A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 61 ; A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 55). Le Comité consultatif fait d'autres observations sur la représentation équilibrée des genres dans certains des chapitres du budget ci-après. Il examinera plus en détail la question de la représentation équilibrée des genres dans ses rapports sur la gestion des ressources humaines.

Tableau 23

Personnel par genre et entité^a

(Nombre de membres du personnel)

<i>Entité</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>	<i>Proportion de femmes dans le personnel</i>
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	10	2	12	83
Secrétariat du Comité des commissaires aux comptes	4	2	6	67
Département des affaires économiques et sociales	236	178	414	57
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	755	564	1319	57
Département de la communication globale	348	266	614	57
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	144	82	226	64
Département de l'appui opérationnel	126	162	288	44
Département des opérations de paix	14	11	25	56
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	145	95	240	60
Département de la sûreté et de la sécurité	259	697	956	27
CEA	239	233	472	51
CEE	104	66	170	61
CEPALC	221	188	409	54
Cabinet du Secrétaire général	59	27	86	69
CESAP	241	142	383	63
CESAO	129	106	235	55
Bureau de la déontologie	3	3	6	50
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	1	1	2	50
Mécanisme international, impartial et indépendant	31	22	53	58
Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne	4	2	6	67
Bureau de l'administration de la justice	19	13	32	59
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	36	25	61	59
Bureau de lutte contre le terrorisme	29	19	48	60
Bureau des affaires de désarmement	34	22	56	61
HCDH	260	159	419	62
Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	18	12	30	60

<i>Entité</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>	<i>Proportion de femmes dans le personnel</i>
Bureau de l'informatique et des communications	46	94	140	33
BSCI	51	47	98	52
Bureau des affaires juridiques	78	56	134	58
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	2	—	2	100
Bureau des affaires spatiales	9	11	20	45
Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique	13	13	26	50
Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	1	3	4	25
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	7	4	11	64
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	5	3	8	63
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants	7	2	9	78
Bureau de la Défenseuse des droits des victimes	3	—	3	100
Bureau des commissions régionales à New York	3	2	5	60
CNUCED	185	146	331	56
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	0	1	1	—
PNUE	51	38	89	57
ONU-Habitat	40	28	68	59
UNMOGIP	14	51	65	22
BNUUA	3	3	6	50
ONUDC	59	53	112	53
Office des Nations Unies à Genève	126	161	287	44
Office des Nations Unies à Nairobi	53	55	108	49
Office des Nations Unies à Vienne	38	37	75	51
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	13	6	19	68
Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	20	43	63	32
ONUST	59	151	210	28
Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse	5	3	8	63
Total	4 360	4 110	8 470	51

^a Au 30 juin 2024.

Multilinguisme

39. Lors de l'examen du projet de budget pour le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), le Comité consultatif a été informé que le Cadre stratégique des Nations Unies sur le multilinguisme avait été lancé le 27 mars 2024 pour appliquer les résolutions de l'Assemblée sur le multilinguisme. Le Cadre est un effort de l'ensemble du Secrétariat et des communications y relatives ont été envoyées aux États Membres, au Conseil de direction, aux organisations membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, au réseau de personnes référentes pour le multilinguisme et au personnel. En outre, des débats avaient été entrepris avec les entités du Secrétariat, en gardant à l'esprit les restrictions relatives à la crise de liquidités et leur incidence sur le multilinguisme. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est de la plus haute importance d'assurer l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et note le lancement du Cadre stratégique des Nations Unies sur le multilinguisme. Il recommande à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à continuer de prendre des mesures supplémentaires pour renforcer le multilinguisme et le traitement égal et adéquat des six langues officielles, notamment en matière de recrutement du personnel, et de fournir des informations actualisées sur l'action qu'il mène, notamment au moyen du Cadre, ainsi que les prévisions de dépenses connexes, dans son prochain projet de budget (voir également A/78/7, par. 56 ; A/77/7, par. 57 ; A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 18 ; voir également chapitres 2 et 28 ci-dessous). Il entend examiner plus en détail le multilinguisme et les questions liées au recrutement dans ses rapports sur la gestion des ressources humaines.**

F. Objets de dépense autres que les postes

Autres dépenses de personnel

40. Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 303,6 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 12,5 millions de dollars (4,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été communiquées, selon lesquelles les autres dépenses de personnel comprennent les ressources demandées pour les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (154,3 millions de dollars), le personnel temporaire pour les réunions (47,2 millions de dollars), l'assurance maladie après la cessation de service (83,5 millions de dollars), le personnel militaire et les dépenses connexes (11,9 millions de dollars), les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit (6,0 millions de dollars), et d'autres dépenses de personnel ayant trait aux Volontaires des Nations Unies (0,7 million de dollars).

41. À la section A de l'annexe I de son rapport, le Secrétaire général définit les différents types d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions), notamment les termes « emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à caractère continu », « personnel temporaire (autre que pour les réunions) servant au remplacement de fonctionnaires ou auxquels il est fait appel en période de forte activité » et « personnel temporaire pour les réunions ». Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les ressources prévues au titre des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) devaient principalement servir à financer le remplacement de fonctionnaires et à suppléer les capacités pendant les périodes de forte activité. Or, puisqu'il n'était pas possible, au moment de l'établissement du budget, de savoir à l'avance combien de fonctionnaires il faudrait remplacer en raison d'un congé parental, d'un congé de maladie de longue durée ou d'un congé sans solde, ni de

prévoir avec exactitude la quantité de travail que créerait la demande et le volume des capacités qui seraient disponibles pour l'absorber, les ressources qu'il était proposé d'inscrire au budget au titre des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) étaient présentées sous la forme d'un montant global, sans que soient spécifiés les paramètres habituellement pris en compte pour les emplois, tels que la classe, le taux de vacance ou le lieu d'affectation. C'est pourquoi il ne serait pas possible de faire état des changements (reclassements, créations, suppressions, etc.) relatifs à la plupart des emplois de temporaire (autre que pour les réunions). Toutefois, un petit nombre d'emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à plus long terme, approuvés par l'Assemblée générale, étaient budgétés de façon plus détaillée, en tenant compte de la classe, du lieu d'affectation et du taux de vacance. Tous les changements qu'il était proposé d'apporter aux emplois de temporaire pour un exercice budgétaire donné étaient présentés dans l'annexe correspondante du projet de budget-programme.

42. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le personnel temporaire (autre que pour les réunions) servant au remplacement de fonctionnaires ou auquel il était fait appel en période de forte activité était recruté pour exercer temporairement certaines fonctions pendant un an au plus, tout comme le personnel temporaire pour les réunions. L'Assemblée générale approuvait une enveloppe servant à financer la création de ces emplois en fonction des besoins. Il n'y avait pas de restrictions en ce qui concerne la classe, le lieu d'affectation ou le nombre d'emplois, pour autant que l'enveloppe suffise à couvrir le coût des emplois créés ou pourvus. Le Secrétaire général était guidé par la résolution [77/256](#), dans laquelle l'Assemblée avait demandé que le nouveau congé parental soit appliqué dans la limite des ressources existantes, ce qui signifiait en pratique qu'aucun montant supplémentaire n'avait été demandé ou mis de côté pour couvrir le remplacement des membres du personnel en congé parental. Au niveau global, il n'y avait donc aucun mécanisme établi ni fonds de réserve prévus au budget pour financer le remplacement des personnes en congé parental, et le Secrétariat ne prévoyait pas de changements dans cette façon de procéder, sauf nouvelles orientations de l'Assemblée à cet égard. D'après le Secrétariat, aucune difficulté majeure n'avait été signalée à la suite de la mise en œuvre du dispositif de congé parental en janvier 2023. De plus, la période de congé parental unifié (à savoir 16 semaines) offrait une certaine souplesse aux membres du personnel, qui pouvaient décider de prendre le congé en plusieurs fois, par journées, au cours de l'année suivant la naissance ou l'adoption de l'enfant, ce qui pouvait contribuer à réduire les besoins en matière de remplacement, car les personnes concernées pouvaient choisir d'alterner entre de courtes périodes de congé et des périodes de travail pendant l'année en question. Le Comité a également été informé que dans sa configuration actuelle, le système ne permettait pas de faire la distinction entre les différents types de remplacements effectués au moyen d'emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le montant global demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pouvait être utilisé pour financer le remplacement de membres du personnel en congé parental, mais comme le détail n'était pas saisi dans Umoja, il n'était pas possible de générer les informations demandées à partir du progiciel. Il serait donc très long et laborieux de calculer le montant des dépenses expressément imputables au remplacement de membres du personnel en congé parental. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu en outre des informations sur les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) pour les cinq dernières années, classés par chapitre, par entité et par nationalité, comme le montre le tableau 24. On lui a également communiqué des informations sur la répartition des ressources allouées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2023, ventilées par classe et par fonction principale, qui sont présentées dans le tableau 25.

Tableau 24

Emplois de temporaire (autre que pour les réunions), par chapitre du budget, entité et nationalité (2020-2024)

(Nombre d'emplois)

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Nationalité</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble		—	—	—	1	2
Bureau de l'administration de la justice	Indonésie	—	—	—	1	1
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	Colombie	—	—	—	—	1
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences		—	—	—	—	7
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Botswana	—	—	—	—	2
	Canada	—	—	—	—	1
	Chine	—	—	—	—	1
	Géorgie	—	—	—	—	1
	Pakistan	—	—	—	—	1
	Saint-Kitts-et-Nevis	—	—	—	—	1
3. Affaires politiques (autres)		36	38	35	33	10
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix		3	4	3	3	—
	États-Unis	1	1	—	—	—
	Italie		1	1	1	—
	Macédoine du Nord	1	1	1	1	—
	Mexique	1				—
	République de Corée		1	1	1	—
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix-Département des opérations de paix-Service de sécurité		33	34	32	30	10
	Afrique du Sud	1	1	1	1	—
	Algérie	—	—	—	1	1
	Allemagne	1	2	—	—	1
	Australie	2	2	2	2	—
	Belgique	1	1	1	1	—
	Bénin	1	1		1	—
	Canada	2	1	1	1	—
	Colombie	—	—	—	—	1
	Égypte	—	1	1	1	1
	États-Unis	9	10	9	8	2
	France			1	—	—
	Géorgie	1	1	1	1	
	Grèce	1	—	—	—	—
	Grenade	—	—	1	1	1
	Haïti	—	—	1	—	—
	Italie	2		1	1	
	Lesotho	1	—	—	—	—

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Nationalité</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
	Liban	–	–	–	–	1
	Luxembourg	1	1	1	1	–
	Mexique	2	2	1	1	–
	Népal	–	–	1		–
	Nouvelle-Zélande	–	1	1	1	1
	Ouzbékistan	1	1	1	–	–
	Philippines	2	1	1	1	–
	Portugal	1	1		1	–
	République de Corée	2	3	2	1	–
	Rwanda	1	1	1	1	1
	Somalie		1	1	1	–
	Thaïlande	–	–	–	1	–
	Türkiye	–	1	–	–	–
	Viet Nam	–	–	1	1	–
	Zimbabwe	1	1	1	1	–
4. Désarmement		5	5	4	4	–
Bureau des affaires de désarmement	Afrique du Sud	–	–	–	1	–
	Chine	1	1	1	1	–
	États-Unis	3	3	3	2	–
	République de Corée	1	1	–	–	–
5. Opérations de maintien de la paix		1	2	1	2	–
Département des opérations de paix	Allemagne	1	–	–	–	–
	Argentine	–	–	–	1	–
	Bolivie (État plurinational de)		1	–	–	–
	Inde	–	–	1	1	–
	République de Corée		1	–	–	–
7. Cour internationale de Justice					3	5
Cour internationale de Justice	Belgique	–	–	–	–	1
	Pays-Bas	–	–	–	1	1
	Serbie	–	–	–	1	1
	Slovaquie	–	–	–		1
	Venezuela (République bolivarienne du)				1	1
8. Affaires juridiques		35	46	50	50	50
Bureau des affaires juridiques		2	2	1	–	–
	Chine	1	1	1	–	–
	États-Unis	1	1		–	–
Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar		33	44	49	50	50
	Afrique du Sud	–	1	2	3	2
	Albanie	1	2	2	2	2
	Allemagne	–	1	1	–	–
	Argentine	1	1	1	1	1

Chapitre du budget et entité	Nationalité	2020	2021	2022	2023	2024
	Australie	3	2	2	—	—
	Bangladesh	1	1	1	1	1
	Bulgarie	—	—	1	1	1
	Canada	—	2	2	2	2
	Croatie	1	1	1	—	—
	États-Unis	5	7	5	4	5
	Fédération de Russie	1	—	1	1	1
	France	—	1	1	1	1
	Inde	1	2	2	2	1
	Irlande	3	3	3	3	3
	Italie	1	2	3	3	3
	Japon	1	2	2	3	2
	Kazakhstan	—	—	1	1	1
	Kenya	—	—	1	1	1
	Malaisie	1	1	1	1	1
	Maroc	—	1	1	1	1
	Mexique	—	1	—	—	—
	Myanmar	1	1	4	6	6
	Namibie	—	—	1	1	1
	Nouvelle-Zélande	1	1	1	1	1
	Philippines	1	1	1	1	1
	Pologne	2	1	—	—	—
	Royaume-Uni	3	5	4	6	8
	Serbie	2	2	2	2	2
	Singapour	1	—	—	—	—
	Suisse	2	1	1	1	1
	Thaïlande		1	1	1	1
9. Affaires économiques et sociales		—	—	1	—	—
Département des affaires économiques et sociales	Suède	—	—	1	—	—
12. Commerce et développement		—	—	—	3	2
CNUCED	Brésil	—	—	—	1	
	Inde	—	—	—	1	1
	Pérou	—	—	—	1	1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes		—	—	3	3	1
CEPALC	Chili	—	—	2	2	
	Espagne	—	—	1	1	1
24. Droits humains		—	18	18	17	10
HCDH	Afrique du Sud	—	1	—	—	—
	Allemagne	—	1	1	1	—
	Argentine	—	—	—	—	—
	Belgique	—	1	1	1	—
	Burkina Faso	—	1	1	1	1
	Espagne	—	1	—	—	—

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Nationalité</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
	États-Unis	–	1	1	1	–
	Fédération de Russie	–	1	–	–	–
	France	–	2	3	2	3
	Haïti	–		1	1	–
	Hongrie	–	1	–	–	–
	Mexique	–	–	1	1	1
	Nouvelle-Zélande	–	1	–	–	–
	Macédoine du Nord	–		1	1	1
	Ouzbékistan	–	1	1	1	–
	Pérou	–	1	1	1	
	République arabe syrienne	–	–	1	1	1
	Royaume-Uni	–	1	1	1	1
	Slovaquie	–	1	1	1	–
	Suisse	–	1	1	1	–
	Uruguay	–	1	1	1	1
	Yémen	–	–	1	1	1
27. Aide humanitaire		–	8	6	12	7
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Algérie	–	1	1	1	1
	Belgique	–	1	1	1	
	Bulgarie	–	–	–	1	1
	Canada	–	–	1	–	–
	États-Unis	–	1	–	2	–
	Fédération de Russie	–	–	–	1	–
	Grèce	–	–	–	1	1
	Irlande	–	1	1	1	1
	Italie	–	–	–	1	1
	Koweït	–	–	–	1	
	Mali	–	1	–	–	–
	Philippines	–	2	1	–	–
	Royaume-Uni	–	–	–	1	1
	Serbie	–	1	1	1	1
28. Communication globale		1	8	12	13	15
Département de la communication globale	Barbade	–	1	1	1	1
	Brésil	–	–	–	–	1
	Canada	–	–	–	–	1
	Chine	–	1	1	2	2
	Colombie	–	1	1	1	1
	Fédération de Russie	–	2	2	2	2
	États-Unis	–	–	2	1	2
	France	1	1	2	2	2
	Italie	–	–	1	1	1
	Pologne	–	1	1	1	1
	Royaume-Uni	–	1	1	1	1

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Nationalité</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
	Ukraine	–	–	–	1	–
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité		9	11	18	18	7
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	Allemagne	–	–	1	1	–
	Argentine	–	–	–	1	–
	Australie	–	–	–	–	1
	Autriche	1	–	–	–	–
	Chine	–	–	–	1	1
	El Salvador	–	–	2	3	2
	Espagne	–	1	1	1	1
	État de Palestine	–	–	1	1	–
	États-Unis	4	3	3	1	–
	Fédération de Russie	1	2	3	2	–
	France	–	–	–	1	–
	Guyana	–	–	1	–	–
	Inde	1	1	1	1	1
	Israël	–	1	1	–	–
	Kenya	–	1	1	1	–
	Mozambique	–	–	1	1	–
	Philippines	1	1	–	–	–
	République de Corée	–	–	1	–	–
	Somalie	–	–	–	1	–
	Tchéquie	–	–	–	1	–
	Türkiye	1	1	1	1	1
29B. Département de l'appui opérationnel		28	25	28	29	22
Département de l'appui opérationnel	Argentine	–	1	1	1	–
	Bangladesh	–	1	1	1	–
	Brésil	1	1	1	–	–
	Brunéi Darussalam	–	1	1	1	–
	Canada	1	–	1	1	–
	Chine	2	1	1	1	1
	Égypte	1	1	1	1	–
	Espagne	4	4	4	4	4
	États-Unis	7	4	3	6	6
	Fédération de Russie	1	1	1	1	1
	France	8	8	9	9	9
	Ghana	–	1	1	1	–
	Nigéria	–	–	1	–	–
	Ouganda	1	–	–	–	–
	Singapour	1	1	1	1	1
	Thaïlande	1	–	–	–	–
	Ukraine	–	–	1	1	–

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Nationalité</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
29C. Bureau de l'informatique et des communications		—	—	—	—	6
Bureau de l'informatique et des communications	Canada	—	—	—	—	1
	Inde	—	—	—	—	1
	Portugal	—	—	—	—	1
	République démocratique du Congo	—	—	—	—	1
	Roumanie	—	—	—	—	1
	Thaïlande	—	—	—	—	1
29D. Administration (Nairobi)^a		1	1	1	2	—
Office des Nations Unies à Nairobi	France	1	1	1	1	—
	Kenya	—	—	—	1	—
29E. Administration (Genève)		—	—	—	2	2
Office des Nations Unies à Genève	Allemagne	—	—	—	1	1
	France	—	—	—	1	1
30. Contrôle interne		—	2	2	5	5
BSCI	Canada	—	1	1		1
	États-Unis	—		—	—	1
	France	—	—	1	1	1
	Gambie	—	—	—	1	1
	Jamaïque	—	—	—	1	
	Jordanie	—	—	—	1	1
	Kenya	—	—	—	1	
	Portugal	—	1	—	—	—
Total		116	164	179	197	151

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) », qui portait le numéro 29G en 2023, devient le chapitre 29D en 2024.

Tableau 25

Répartition des ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2023, par classe et fonction principale

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Fonction principale (titre fonctionnel)</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Budget total alloué</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble				1 516 800
Bureau de la présidence de l'Assemblée générale	Chef de cabinet	D-2	1	
	Secrétaire exécutif(ive) adjoint(e)	D-2	1	
	Secrétaire exécutif(ive)	D-1	1	
	Chef de l'administration	P-5	1	
	Spécialiste des affaires intergouvernementales	P-4	2	
	Spécialiste des affaires intergouvernementales	P-3	1	
	Fonctionnaire d'administration	P-3	1	

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Fonction principale (titre fonctionnel)</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Budget total alloué</i>
Bureau de l'administration de la justice	Spécialiste du règlement des différends	P-3	1	
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	Assistant(e) administratif(ive)	G(AC)	1	
3. Affaires politiques (autres)				387 100
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	Spécialiste des finances et du budget	P-3	1	
	Assistant(e) (budget et finances)	G(AC)	1	
	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	G(AC)	1	
7. Cour internationale de Justice				347 100
Cour internationale de Justice	Spécialiste des systèmes informatiques	P-3	1	
	Assistant(e) d'édition	G(AC)	1	
	Assistant(e) aux services linguistiques	G(AC)	1	
8. Affaires juridiques				10 637 500
Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar	Sous-Secrétaire général(e)	SSG	1	
	Administrateur(trice) général(e) juriconsulte	D-1	1	
	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	P-5	1	
	Informaticien(ne) hors classe	P-5	1	
	Juriste hors classe	P-5	2	
	Spécialiste des systèmes informatiques	P-4	1	
	Enquêteur(trice)	P-4	2	
	Juriste	P-4	4	
	Spécialiste de l'information	P-4	1	
	Fonctionnaire d'administration	P-3	1	
	Éditeur(trice)	P-3	1	
	Spécialiste des ressources humaines	P-3	1	
	Spécialiste des droits humains	P-3	1	
	Analyste de l'information (questions politiques)	P-3	3	
	Spécialiste de la gestion de l'information	P-3	3	
	Spécialiste des systèmes informatiques	P-3	1	
	Enquêteur(trice)	P-3	3	
	Juriste	P-3	3	
	Agent(e) de coordination de la sécurité	P-3	1	
	Spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins	P-3	2	
	Analyste de l'information sur les questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	5	
	Spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	2	
	Juriste adjoint(e) de 1 ^{re} classe	P-2	2	

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Fonction principale (titre fonctionnel)</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Budget total alloué</i>
	Spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	1	
	Traducteur(trice) de langue anglaise (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	2	
	Spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	2	
	Assistant(e) administratif(ive)	G(AC)	4	
	Assistant(e) (budget et finances)	G(AC)	1	
	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	G(AC)	1	
	Assistant(e) de gestion de l'information	G(AC)	1	
	Assistant(e) au soutien logistique	G(AC)	1	
	Assistant(e) de secrétariat	G(AC)	1	
Bureau des affaires juridiques	Juriste	P-3	1	
	Assistant(e) de secrétariat	G(AC)	1	
9. Affaires économiques et sociales				942 600
Département des affaires économiques et sociales	Économiste hors classe	P-5	1	
	Économiste	P-4	1	
	Spécialiste de la gestion de programme	P-4	1	
	Économiste adjoint(e) de 1 ^{re} classe	P-2	1	
	Assistant(e) principal(e) (gestion des programmes)	G(1eC)	1	
12. Commerce et développement				1 137 600
CNUCED	Directeur(trice) (affaires économiques)	D-2	1	
	Coordonnateur(trice) hors classe	P-5	1	
	Économiste	P-4	1	
	Attaché(e) de liaison	P-4	1	
	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	1	
18. Développement économique et social en Afrique				665 300
CEA	Spécialiste de la gestion de l'information	P-4	1	
	Spécialiste de la gestion de programme (partenariats)	P-3	1	
	Responsable de la communication	AN	1	
	Spécialiste de la gestion de l'information	AN	1	
	Spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	AN	1	
	Spécialiste de la gestion de programme	AN	1	
20. Développement économique en Europe				437 000
CEE	Économiste	P-4	1	
	Juriste	P-3	1	

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Fonction principale (titre fonctionnel)</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Budget total alloué</i>
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes				369 500
CEPALC	Juriste	P-4	1	
	Spécialiste des questions d'environnement (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	1	
	Assistant(e) administratif(ive)	AL	1	
24. Droits humains				4 064 200
Comité des personnes disparues à Chypre	Administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques	D-1	1	
	Spécialiste des questions politiques	P-4	1	
	Assistant(e) administratif(ive)	AL	1	
HCDH	Spécialiste des droits de l'homme	P-4	4	
	Spécialiste des droits de l'homme	P-3	11	
	Spécialiste des droits de l'homme (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	1	
	Juriste	AN	1	
	Interprète de terrain (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	AN	1	
	Spécialiste de l'information (adjoint(e) de 2e classe)	AN	1	
	Assistant(e) (gestion des programmes)	G(AC)	1	
	Assistant(e) (gestion des programmes)	AL	1	
	Assistant(e) administratif(ive)	AL	1	
	Chauffeur(euse) de véhicule léger	AL	1	
28. Communication globale				5 427 500
Département de la communication globale	Fonctionnaire de l'information	P-4	4	
	Attaché(e) de presse	P-3	8	
	Spécialiste de la gestion de programme	P-3	2	
	Spécialiste de l'information	P-3	1	
	Fonctionnaire chargé(e) du site Web	P-3	1	
	Spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	1	
	Assistant(e) d'édition	G(AC)	4	
	Assistant(e) d'information	G(AC)	14	
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité				2 755 200
Service consultatif de gestion	Chef de section (Gestion globale des risques)	P-5	1	
	Juriste	P-4	1	
	Analyste de la gestion et des programmes	P-4	1	
	Juriste	P-3	1	
	Assistant(e) d'équipe	G(AC)	1	

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Fonction principale (titre fonctionnel)</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Budget total alloué</i>
Bureau des ressources humaines	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	P-5	1	
	Spécialiste hors classe de la gestion de programmes (administration)	P-5	1	
	Spécialiste des ressources humaines	P-4	1	
	Juriste	P-4	1	
	Spécialiste de la gestion de programmes (administration)	P-4	1	
	Juriste	P-3	1	
Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget	Spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	2	
	Assistant(e) principal(e) (budget)	G(1eC)	1	
29B. Département de l'appui opérationnel				2 580 900
Département de l'appui opérationnel	Médecin hors classe	P-5	2	
	Spécialiste de la gestion de programme	P-4	1	
	Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	P-2	1	
	Professeur(e) d'arabe	PL	1	
	Professeur(e) de chinois	PL	1	
	Professeur(e) d'anglais	PL	4	
	Professeur(e) de français	PL	8	
	Professeur(e) de russe	PL	1	
	Professeur(e) d'espagnol	PL	5	
29C. Bureau de l'informatique et des communications				949 500
Bureau de l'informatique et des communications	Informaticien(ne) hors classe	P-5	1	
	Spécialiste des systèmes informatiques	P-4	1	
	Ingénieur(e) des télécommunications	P-4	1	
	Spécialiste des systèmes informatiques	P-3	1	
	Assistant(e) principal(e) aux systèmes informatiques	AL	2	
	Assistant(e) aux systèmes informatiques	AL	1	
29E. Administration (Genève)				448 400
Office des Nations Unies à Genève	Juriste	P-4	1	
	Spécialiste de la gestion de programme	P-4	1	
29G. Administration (Nairobi)				214 100
Office des Nations Unies à Nairobi	Spécialiste de la gestion de programme	P-4	1	
	Assistant(e) administratif(ive)	AL	1	
30. Contrôle interne				1 467 800
BSCI	Chef de section (audit)	P-5	1	
	Auditeur(trice)	P-4	1	
	Enquêteur(trice)	P-4	1	
	Auditeur(trice)	P-3	2	

<i>Chapitre du budget et entité</i>	<i>Fonction principale (titre fonctionnel)</i>	<i>Classe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Budget total alloué</i>
	Enquêteur(trice)	P-3	2	
	Assistant(e) d'audit	SM	1	
	Assistant(e) d'audit	AL	1	
Total général			215	34 348 100

43. Le Comité consultatif souligne que la vocation du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est de faire face aux périodes exceptionnelles ou de forte charge de travail et de remplacer les fonctionnaires en congé parental ou en congé de maladie de longue durée. En règle générale, il faut donc n'avoir recours aux services du personnel temporaire (autre que pour les réunions) qu'à cette fin, et non pour répondre à des besoins à caractère continu. Le Comité note que les documents budgétaires ne contiennent pas suffisamment d'informations et de justifications en ce qui concerne le recours à ces emplois, qui font partie des effectifs globaux des organisations, et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'appliquer une méthode standard en ce qui concerne les emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à caractère continu, comme c'est le cas pour l'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix (voir par. 5 ci-dessus). Pour accroître la transparence et renforcer le contrôle de l'utilisation du personnel temporaire (autre que pour les réunions), il recommande également de recenser dans un tableau séparé le détail des demandes d'appui reçues pendant les périodes exceptionnelles ou de forte charge de travail ainsi que des remplacements des membres du personnel en congé parental ou en congé maladie de longue durée, en indiquant les montants proposés et, dans la mesure du possible, le type d'emploi, la classe, la fonction, la date et la durée, et de faire figurer ce tableau dans les compléments d'information sur les prévisions budgétaires fournis pour les différents chapitres des futurs projets de budget. En outre, il recommande que des efforts soient faits pour réduire la nécessité de recourir aux emplois de temporaire, en particulier au moyen du rajeunissement des effectifs, en s'attachant à améliorer la planification et à rendre plus efficaces la gestion du temps et la réaffectation des tâches au sein du personnel déjà en poste (voir également [A/78/7](#), par. 61 ; [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. 65 ; [A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#), par. 59).

Dépenses de représentation

44. Le montant total des ressources demandées pour 2025 au titre des dépenses de représentation s'élève à 0,3 million de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 500 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Ces ressources serviraient à financer des réceptions organisées pour des invités de marque en marge de certaines manifestations et activités. Les dépenses engagées au titre de cette rubrique ont généralement trait à la mise à disposition de boissons, de collations et de repas légers ([A/79/6 \(Introduction\)](#), annexe I, section C, et annexe II, tableau complémentaire 1). En réponse à ses questions, il a été communiqué au Comité consultatif les informations reproduites ci-dessous, qui concernent le budget approuvé et les dépenses engagées au titre des dépenses de représentation, par chapitre du budget, au cours des cinq dernières années (voir tableau 26). Bien que cela représente un montant relativement faible, il demeure important de veiller à ce que l'utilisation de ces ressources soit strictement conforme aux directives formulées dans les documents publiés sous la cote [ST/AI/2002/8](#) et [ST/AI/2002/8/Amend.1](#). Le Comité consultatif fait observer que lors de son examen de certains chapitres du projet de budget-programme, il a constaté un manque de

cohérence et de justifications convaincantes en ce qui concernait les prévisions faites au titre de cette rubrique, qui semblaient être basées sur ce qui avait été observé par le passé. **Le Comité compte que le Secrétaire général fera tout ce qui est en son pouvoir pour garantir que la budgétisation de ces coûts se fonde à l'avenir sur une analyse claire et transparente, qui tienne compte des dépenses effectives des trois dernières années au moins.**

Tableau 26

Crédits ouverts et dépenses engagées au titre des dépenses de représentation, par chapitre du budget (2020-2024)

(En dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2020		2021		2022		2023		2024	
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses au 30 juin
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	241 400,0	24 239,0	92 400,0	28 968,6	98 000,0	87 558,8	111 800,0	101 673,2	114 700,0	12 480,0
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	4 100,0	333,3	1 500,0	—	1 500,0	187,2	1 600,0	—	800,0	—
3. Affaires politiques (autres) ^a	25 600	9 492,6	9 500	954,8	10 100,0	30 663,5	10 800,0	427,6	11 800,0	389,4
4. Désarmement	4 800,0	—	1 800,0	—	1 900,0	—	2 100,0	—	2 200,0	—
5. Opérations de maintien de la paix	25 100,0	1 017,9	12 100,0	7 803,0	17 000,0	13 290,2	29 900,0	27 088,2	30 600,0	14 044,9
6. Utilisations pacifiques de l'espace	2100,0	—	800,0	—	800,0	—	900,0	—	900,0	—
7. Cour internationale de Justice	11 300,0	1 577,2	22 500,0	12 641,2	8 800,0	5 512,7	9 300,0	7 359,3	9 700,0	5 561,2
8. Affaires juridiques	4 500,0	—	4 400,0	1 589,0	4 600,0	1 154,3	4 900,0	997,4	3 500,0	—
9. Affaires économiques et sociales	12 200,0	261,7	4 600,0	—	4 900,0	551,3	5 300,0	605,1	5 500,0	—
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1 200,0	—	500,0	—	500,0	—	500,0	207,3	2 600,0	—
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	3 900,0	—	1 500,0	—	1 600,0	—	1 700,0	—	1 700,0	—
12. Commerce et développement	21 700,0	554,3	8 400,0	2 675,9	8 800,0	8 638,6	9 500,0	6 898,5	9 800,0	—
14. Environnement	400,0	—	19 600,0	—	400,0	—	400,0	—	19 900,0	—
15. Établissements humains	7 800,0	—	3 100,0	—	3 100	—	3 300,0	—	3 300,0	—
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	2 900,0	—	1 100,0	1 978,4	1 100,0	1 114,1	1 300,0	2 417,4	1 300,0	—
17. ONU-Femmes	1 200,0	—	500,0	—	500,0	—	500,0	—	500,0	—
18. Développement économique et social en Afrique	52 000,0	1 524,8	19 700,0	—	21 000,0	4 652,0	24 900,0	22 700,0	26 200,0	22 663,8
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	14 300,0	604,0	5 500,0	387,0	5 400,0	5 064,0	5 600,0	4 688,0	5 700,0	3 854,0

Chapitre du budget	2020		2021		2022		2023		2024	
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses au 30 juin
20. Développement économique en Europe	12 700,0	–	4 900	71,6	5 200,0	3 880,5	5 600,0	5 472,8	5 700,0	–
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	11 400,0	–	4 700	–	4 800,0	476,7	5 000,0	468,3	5 200,0	–
22. Développement économique et social en Asie occidentale	16 200,0	8 411,2	11 400,0	11 397,8	9 100,0	7 861,4	9 900,0	3 304,5	10 200,0	484,1
24. Droits humains	6 500	–	2 600	–	2 800,0	2 000,0	3 000,0	266,2	3 100,0	–
27. Aide humanitaire	27 700,0	205,0	2 600	–	2 700,0	–	6 200,0	–	6 300,0	–
28. Communication globale	59 900,0	1 844,9	22 800	2 617,6	25 300,0	5 966,9	27 300,0	13 988,6	28 000,0	–
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	400,0	–	200,0	–	200,0	–	200,0	–	200,0	–
29B. Département de l'appui opérationnel	5 400,0	–	2 100,0	–	2 300	–	2 500,0	–	2 500,0	–
29E. Administration (Genève)	1 600,0	–	600,0	–	600,0	378,5	600,0	341,5	600,0	–
29F. Administration (Vienne)	500,0	–	200,0	–	200,0	–	200,0	200,0	200,0	–
30. Contrôle interne	1 200,0	–	500,0	–	500,0	–	500,0	–	500,0	–
Total	580 000,0	50 065,8	262 100,0	71 084,9	243 700,0	178 950,8	285 300,0	199 103,7	313 200,0	59 477,4

^a Hors missions politiques spéciales

Consultants, experts et services contractuels

45. Le montant total des ressources demandées pour 2025 au titre des consultants s'élève à 21,8 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 2,5 millions de dollars (13,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Cette rubrique budgétaire correspond à la rétribution des personnes et institutions dotées d'un savoir-faire reconnu qui n'est pas disponible en interne ; les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance sont parfois inclus. En ce qui concerne les experts, les ressources demandées pour 2025 se chiffrent à 8,7 millions de dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 0,4 million de dollars (4,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024, et doivent servir à financer les frais de transport et les indemnités journalières de subsistance, y compris pour la participation d'experts à des groupes d'experts. Dans le cas des services contractuels, rubrique qui comprend un large éventail de services fournis dans le cadre d'accords contractuels (traduction, services techniques, traitement des données, travaux d'imprimerie, cours de langue pour le personnel, élaboration de produits d'information et formation et perfectionnement du personnel, notamment), le montant total des ressources demandées pour 2025 est de 111,6 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui correspond à une augmentation de 5,6 millions de dollars (5,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Introduction\)](#), annexe I, section C, et annexe II, tableau complémentaire 1). On trouve dans les compléments d'information sur les prévisions budgétaires qui accompagnent le rapport du Secrétaire général un récapitulatif, par chapitre du budget, des ressources proposées pour 2025 au titre des services contractuels.

46. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'utilisation faite des consultants et des services contractuels était conforme aux dispositions de l'instruction administrative [ST/AI/2013/4](#). Il a également appris qu'il existait des risques de chevauchement ainsi qu'une part de subjectivité en ce qui concernait les situations où le recours aux consultants et aux vacataires était jugé nécessaire, puisque les montants demandés au titre des consultants et au titre des vacataires pouvaient tous deux être utilisés pour suppléer les capacités représentées par les postes et les emplois. Cela étant, les ressources prévues au titre des consultants couvraient la rétribution de personnes et institutions dotées d'un savoir-faire reconnu qui n'était pas disponible en interne et dont on ne s'attendait pas à avoir besoin de façon récurrente ; tandis que celles demandées au titre des services contractuels couvraient une gamme de services plus vaste, que le personnel pourrait assurer lui-même. Le Comité relève que, dans plusieurs chapitres, d'autres services spécialisés ont été budgétisés. En réponse à sa demande de précisions, il lui a été répondu que cela englobait un large éventail de services (protection juridique, audit, détection des mines et déminage, restauration et blanchisserie, entre autres) ainsi que l'allocation de ressources en interne aux fins du transport, de l'audit et des soins médicaux. **S'il est conscient de la nécessité de recourir à des compétences extérieures spécialisées dans certaines situations, le Comité consultatif compte que le recours aux consultants et aux services contractuels sera réduit au minimum, notamment à l'aide de mesures visant à pourvoir les postes vacants, à renforcer et à mettre à profit les compétences spécialisées disponibles en interne, ainsi qu'à intégrer les enseignements et les acquis tirés des précédentes missions de consultants, et s'attend à ce que les règles de l'Organisation qui régissent l'utilisation de ces services soient strictement respectées (voir également [A/78/7](#), par. 62, et [A/77/727](#), par. 26). Le Comité constate également que faire appel à des consultants et à des experts nationaux est à la fois avantageux sur le plan du renforcement des capacités et économiquement rationnel, et compte que des informations actualisées sur le recours aux services de consultants nationaux et internationaux, par chapitre, seront systématiquement incluses dans les futurs**

projets de budget. Il examine plus avant la question des consultants dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 (A/79/312).

Formation

47. Dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires qui accompagne son rapport, le Secrétaire général donne des informations, pour chaque chapitre, sur les ressources demandées pour 2025 au titre de la formation, dont le montant total s'élève à 20,3 millions de dollars avant actualisation des coûts. Le montant proposé aux fins de la formation se répartit entre les ressources gérées de façon centralisée (9,7 millions de dollars), les cours de langue (6,8 millions de dollars) et les autres activités de formation (3,8 millions de dollars). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur le montant des ressources approuvées au titre de la formation au cours de la période 2020-2023 et sur les ressources demandées pour 2024 (voir tableau 27).

Tableau 27

Ressources demandées au titre de la formation, par chapitre du budget (2020-2025)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>Montant proposé pour 2025</i>
Ressources gérées de façon centralisée						
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	7 120,4	7 010,4	6 633,5	6 632,9	7 119,6	7 106,3
29B. Département de l'appui opérationnel	2 460,0	2 083,6	2 217,0	2 300,0	2 523,9	2 579,1
Total partiel	9 580,4	9 094,0	8 850,5	8 932,9	9 643,5	9 685,4
Cours de langue						
7. Cour internationale de Justice	—	8,0	20,1	30,2	31,8	33,2
8. Affaires juridiques	114,2	25,2	36,0	65,9	74,4	63,0
18. Développement économique et social en Afrique	1 128,3	1 070,7	1 060,5	1 116,8	1 224,1	1 286,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	57,8	56,2	—	—	—	—
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	89,7	73,5	77,8	78,6	84,8	90,5
22. Développement économique et social en Asie occidentale	51,3	48,5	60,7	72,8	50,4	51,9
24. Droits humains	—	—	—	—	—	40,0
29B. Département de l'appui opérationnel	2 310,5	2 530,4	2 374,9	2 858,8	2 787,0	2 915,9
29D. Administration (Nairobi)b	79,0	77,2	76,8	80,7	80,7	81,3
29E. Administration (Genève)	1 776,6	1 732,2	1 836,2	1 842,2	1 963,7	2 063,6
29F. Administration (Vienne)	257,3	149,4	163,5	155,1	163,9	170,8
30. Contrôle interne	—	—	—	—	—	2,0
Total partiel	5 864,7	5 771,3	5 706,5	6 301,1	6 460,8	6 798,2

Chapitre du budget		2020	2021	2022	2023	2024	Montant proposé pour 2025
Autres activités de formation							
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	65,8	62,8	62,2	66,0	77,6	84,9
3.	Affaires politiques (autres)	27,5	42,6	54,0	61,4	59,8	52,1
4.	Désarmement	—	—	—	—	—	460,3
5.	Opérations de maintien de la paix	26,6	39,0	51,0	34,3	82,9	36,3
7.	Cour internationale de Justice	115,4	107,4	101,2	96,8	102,0	106,4
8.	Affaires juridiques	136,7	261,5	360,6	338,6	464,9	368,8
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	12,1	11,6	—	—	—	—
15.	Établissements humains	4,5	4,4	—	—	—	—
17.	ONU-Femmes	114,2	104,6	—	—	—	—
18.	Développement économique et social en Afrique	506,0	763,3	769,0	817,5	996,2	1 255,3
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	—	3,0	—	86,7	90,5	17,5
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	320,6	281,0	—	—	—	—
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	297,8	159,3	12,3	14,8	47,0	47,9
23.	Programme ordinaire de coopération technique	113,3	108,6	—	—	—	j—
24.	Droits humains	286,7	276,2	241,3	241,2	248,4	225,7
27.	Aide humanitaire	—	—	8,8	8,8	13,0	39,0
28.	Communication globale	70,9	68,0	68,6	73,7	80,0	82,5
29A.	Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	156,3	—	—	245,0	—	189,0
29C.	Bureau de l'informatique et des communications	35,1	33,7	33,3	35,3	36,3	36,3
29D.	Administration (Nairobi) ^a	32,0	29,5	28,6	30,0	30,0	30,2
29E.	Administration (Genève)	136,5	130,7	154,1	132,6	136,1	138,9
29F.	Administration (Vienne)	—	14,9	—	—	—	—
30.	Contrôle interne	69,1	56,0	19,5	38,4	33,4	80,7
31.	Activités administratives financées en commun	10,9	10,7	11,7	12,3	12,7	—
34.	Sûreté et sécurité	591,1	574,1	512,3	518,1	541,5	556,9
Total partiel		3 129,1	3 142,9	2 488,5	2 851,5	3 052,3	3 808,7
Total		18 574,2	18 008,2	17 045,5	18 085,5	19 156,6	20 292,3

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) », qui portait le numéro 29G en 2023, devient le chapitre 29D en 2024.

48. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des informations détaillées sur la répartition des ressources demandées pour 2025 au titre de la formation, qui sont présentées dans le tableau 28, et été avisé qu'aucune politique spécifique ne régissait le montant ou la part des crédits devant être alloués aux activités de formation. Les directeurs et directrices de programme étaient habilités à décider eux-mêmes de la combinaison de ressources qui permettrait d'exécuter les mandats le plus efficacement et le plus rationnellement possible, ce qui expliquait qu'il y ait des différences d'une entité à l'autre en matière d'approche choisie et de ressources demandées. En outre, plusieurs facteurs pouvaient influencer sur les montants demandés au titre de la formation, notamment les compétences et l'expérience du personnel, ou bien le fait qu'un domaine de travail connaisse des évolutions susceptibles de nécessiter la formation du personnel.

49. Comme l'a noté l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 77/267, le Secrétariat ne dispose pas d'un système d'établissement des coûts par activité. D'après le Secrétariat, en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, les ressources demandées au titre du budget ordinaire sont proposées, examinées et approuvées par chapitre et par objet de dépense et sont donc regroupées selon le même principe dans Umoja. Conformément à la pratique établie et aux orientations fixées par l'Assemblée, les objets de dépense sont classés dans Umoja en fonction non pas de leur finalité, mais de leur nature économique. Les informations présentées dans le tableau 27 correspondent à la part des dépenses pouvant être indiscutablement imputée aux activités relatives à la formation pour un objet de dépense donné. Les dépenses pour lesquelles il est difficile d'établir si elles relèvent ou non de la formation ne sont pas incluses. Si elle permet de donner une vue d'ensemble plus exhaustive des ressources demandées au titre de la formation, puisque le montant total des ressources prévues pour la formation est rattaché à la rubrique Services contractuels, cette pratique fait apparaître des écarts entre les montants inscrits au budget et les dépenses effectives. Par exemple, avec cette approche, si une formation inscrite au budget au titre des services contractuels est donnée par un(e) consultant(e) recruté(e) à cette fin, cela entraînerait des dépassements de crédits au titre de la location de locaux externes en vue de l'organisation d'ateliers ou des frais de voyage afférents à la formation. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le suivi détaillé des informations ayant trait à toutes les dépenses correspondant aux crédits ouverts au titre de la formation, et d'en rendre compte dans le prochain projet de budget et les futurs rapports sur l'exécution du budget (voir aussi A/78/7, par. 65 à 67).**

Tableau 28
Ressources proposées au titre de la formation pour 2025, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Ressources gérées de façon centralisée (1)	Cours de langue (2)	Autres activités de formation (3)	Total pour l'ensemble des activités de formation (4) = (1)+(2)+(3)	Total, à l'exclusion des ressources gérées de façon centralisée (5) = (2) + (3)	2025 (montant prévu) (6)	Part en pourcentage des crédits alloués à la formation (7) = (5)/(6)	Postes proposés pour 2025 (8)	Demandes de formation par personne (9) = (4)/(8)
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	—	—	84,9	84,9	84,9	96 184,2	0,1	279	0,3
3. Affaires politiques (autres)	—	—	52,1	52,1	52,1	131 893,2	0,0	437	0,1
4. Désarmement	—	—	460,3	460,3	460,3	19 202,0	2,4	77	6,0
5. Opérations de maintien de la paix	—	—	36,3	36,3	36,3	57 891,4	0,1	330	0,1
7. Cour internationale de Justice	—	33,2	106,4	139,6	139,6	33 729,2	0,4	125	1,1
8. Affaires juridiques	—	63,0	368,8	431,8	431,8	68 750,8	0,6	213	2,0
18. Développement économique et social en Afrique	—	1 286,0	1 255,3	2 541,3	2 541,3	94 351,0	2,7	540	4,7
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	—	—	17,5	17,5	17,5	56 563,5	0,0	418	0,0
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	90,5	—	90,5	90,5	63 870,9	0,1	480	0,2
22. Développement économique et social en Asie occidentale	—	51,9	47,9	99,8	99,8	50 146,3	0,2	257	0,4
24. Droits humains	—	40,0	225,7	265,7	265,7	240 210,2	0,1	712	0,4
27. Aide humanitaire	—	—	39,0	39,0	39,0	19 410,2	0,2	72	0,5
28. Communication globale	—	—	82,5	82,5	82,5	118 031,1	0,1	686	0,1
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	7 106,3	—	189,0	7 295,3	189,0	67 034,9	10,9	275	26,5
29B. Département de l'appui opérationnel	2 579,1	2 915,9	—	5 495,0	2 915,9	96 003,7	5,7	366	15,0
29C. Bureau de l'informatique et des communications	—	—	36,3	36,3	36,3	53 789,0	0,1	178	0,2
29D. Administration (Nairobi)	—	81,3	30,2	111,5	111,5	15 492,6	0,7	112	1,0
29E. Administration (Genève)	—	2 063,6	138,9	2 202,5	2 202,5	89 387,1	2,5	298	7,4
29F. Administration (Vienne)	—	170,8	—	170,8	170,8	20 366,0	0,8	83	2,1
30. Contrôle interne	—	2,0	80,7	82,7	82,7	26 337,3	0,3	116	0,7
34. Sûreté et sécurité	—	—	556,9	556,9	556,9	140 039,2	0,4	1 075	0,5
Total	9 685,4	6 798,2	3 808,7	20 292,3	10 606,9	1 558 683,8	1,3	7 129	2,8

Voyages du personnel

50. Le montant total des ressources demandées pour 2025 au titre des voyages du personnel s'élève à 26,1 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 2,4 millions de dollars (10,3 %) par rapport au budget approuvé pour 2024. En réponse à ses questions, il a été communiqué au Comité consultatif les informations ci-dessous sur l'évolution des ressources demandées au titre des voyages du personnel au cours de la période 2021-2025, et sur les montants proposés pour 2025, par chapitre (voir tableau 29). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des voyages du personnel avait été établi sur la base des coûts standard applicables pour les voyages. En ce qui concernait les voyages prévus dans le cadre de conférences, les entités avaient été priées de budgétiser conférences internes en tenant compte des normes applicables en matière de voyages. Par conséquent, les montants prévus pour les voyages liés à des conférences internes seraient calculés sur la base des tarifs de classe économique, sauf pour les instructeurs, conformément aux politiques de voyage en vigueur. **S'il ne nie pas l'importance que revêtent le réseautage et les consultations et réunions en présentiel dans une organisation mondiale comme l'ONU, le Comité consultatif estime qu'appliquer les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et mettre à profit les investissements faits dans les technologies de communication, notamment les systèmes de visioconférence et l'accès accru aux bases de données en ligne, devrait faciliter de plus en plus la communication, la consultation et la collecte de données, et donc permettre de réduire au minimum les dépenses relatives aux voyages du personnel du Secrétariat. En outre, il conviendrait de s'appuyer au maximum sur le personnel des lieux d'affectation ou des bureaux régionaux et sous-régionaux situés à proximité (voir aussi A/76/7, par. 67).** Le Comité a tenu compte de ce point de vue dans les commentaires et les recommandations qu'il a formulés ci-dessous au sujet des voyages pour plusieurs chapitres.

Tableau 29

Ressources demandées au titre des voyages du personnel, par chapitre du budget (2021-2025)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2021		2022		2023		2024		2025
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses au 30 juin 2024	Prévisions (avant actualisation des coûts)
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 365,2	1 134,6	1 396,7	1 525,9	1 743,5	1 792,6	1 920,9	1 554,3	2 079,3
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	80,2	90,9	81,0	75,2	91,8	207,5	56,1	27,0	69,5
3. Affaires politiques (autres) ^a	741,4	922,5	780,0	1 242,7	1 128,5	1 648,7	1 503,7	1 061,5	1 514,6
4. Désarmement	139,7	83,7	153,2	251,6	180,4	263,6	204,6	115,4	265,6
5. Opérations de maintien de la paix	501,9	549,8	676,6	749,9	733,1	744,8	791,1	284,3	824,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace	98,6	60,0	98,3	89,1	107,8	113,0	105,2	22,2	110,0
7. Cour internationale de Justice	41,0	20,6	56,6	37,0	69,0	51,0	71,0	65,0	71,0
8. Affaires juridiques	1 275,2	417,9	1 387,9	1 208,1	1 558,6	1 546,2	2 009,8	757,9	1 946,8
9. Affaires économiques et sociales	454,0	104,3	445,9	625,5	455,0	608,3	495,2	127,2	492,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	188,2	84,9	209,1	207,6	282,7	249,8	431,3	103,4	481,3
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	180,7	33,1	227,2	170,3	207,7	268,0	192,4	48,9	260,5
12. Commerce et développement	384,4	75,3	377,8	376,8	1 028,6	806,7	1 058,5	189,0	1 058,5
13. Centre du commerce international	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—
14. Environnement	151,6	58,4	152,0	154,2	172,3	158,9	177,1	—	177,1
15. Établissements humains	94,3	76,4	105,4	324,3	108,0	137,3	122,1	6,7	122,1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	217,8	78,1	300,9	321,3	297,2	277,8	331,8	175,0	287,1
17. ONU-Femmes	21,8	—	22,1	26,1	25,0	11,2	25,7	—	25,7
18. Développement économique et social en Afrique	1 246,7	911,0	1 196,0	2 066,6	1 352,0	1 706,2	1 399,0	736,3	1 480,9
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	441,1	29,7	402,0	357,4	455,7	460,5	447,9	219,9	462,8
20. Développement économique en Europe	159,1	51,0	144,3	166,9	155,5	156,0	188,0	44,0	199,7

Chapitre du budget	2021		2022		2023		2024		2025
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses au 30 juin 2024	Prévisions (avant actualisation des coûts)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	631,1	163,1	642,8	633,6	729,0	697,6	750,1	279,8	750,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	284,3	262,4	260,8	503,9	295,6	459,8	433,4	230,6	433,4
23. Programme ordinaire de coopération technique	2 100,1	970,0	2 004,6	2 978,2	2 588,6	3 732,5	3 174,0	1 124,6	3 618,8
24. Droits humains	2 868,2	983,5	2 381,4	3 134,4	4 173,2	4 602,5	4 648,5	1 292,7	5 896,4
27. Aide humanitaire	386,7	338,5	352,3	618,8	654,5	560,5	644,8	499,1	448,3
28. Communication globale	287,7	241,5	260,7	873,8	280,9	570,5	289,3	104,8	295,6
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ^b	345,0	312,7	367,8	905,5	381,3	1 293,3	413,8	191,2	413,0
29B. Département de l'appui opérationnel	235,9	55,9	218,2	255,5	304,8	309,0	359,2	121,5	359,2
29C. Bureau de l'informatique et des communications	101,7	12,1	136,3	122,1	153,3	127,5	157,7	44,6	157,7
29E. Administration (Genève)	36,6	6,9	–	–	–	–	–	–	–
29F. Administration (Vienne)	26,3	2,8	8,9	4,3	10,1	13,0	10,4	2,0	10,4
30. Contrôle interne	382,7	104,6	385,5	390,3	469,3	579,4	505,8	137,4	550,5
34. Sûreté et sécurité	416,0	1 026,2	419,2	2 440,3	475,5	2 173,3	736,4	1 049,3	1 236,4
Total	15 885,2	9 262,4	15 651,5	22 837,2	20 668,5	26 327,1	23 654,8	10 615,5	26 100,0

^a Hors missions politiques spéciales.

^b Comprend les dépenses afférentes aux voyages budgétisées au titre de la formation dans le cadre des ressources gérées de façon centralisée.

51. Lors de ses délibérations sur les projets de budget présentés par le Secrétaire général pour 2025, il a été communiqué au Comité consultatif des informations détaillées sur le respect des délais prescrits pour la réservation des billets d'avion entre 2019 et 2023, dont le taux varie considérablement d'un bureau et d'un lieu d'affectation à l'autre, et au fil du temps (voir tableau 30). Le Comité note que dans plusieurs entités, des taux de conformité inférieurs à 50 % ont été enregistrés, ce qui avait entraîné des frais de voyage beaucoup plus élevés que nécessaire. **Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 28 de la résolution 78/252 de l'Assemblée générale et, s'il est conscient que, dans certains cas, la situation tient à la nature des activités confiées et aux frais de voyage qui en découlent, ainsi qu'au caractère imprévisible de certains voyages, il s'attendait néanmoins à ce que le taux global de respect des délais soit plus élevé pour l'ensemble de l'Organisation, d'autant que la plupart des voyages officiels n'étaient pas liés à des situations d'urgence ou à des imprévus. Il recommande donc que l'Assemblée prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour assurer un meilleur suivi et un meilleur respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, et améliorer la planification des voyages et l'utilisation des ressources qui y sont affectées.**

Tableau 30

Respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, par chapitre du budget et département ou bureau (2019-2023)

(En pourcentage)

Chapitre du budget et département/bureau	2019	2020	2021	2022	2023
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble					
Assemblée générale	33	33	35	38	69
Présidence de l'Assemblée générale	8	35	53	14	11
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	60	59	59	47	48
Comité des conférences	100	Aucun voyage effectué	58	75	100
Comité des commissaires aux comptes	100	Aucun voyage effectué	Aucun voyage effectué	100	100
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	67	Aucun voyage effectué	Aucun voyage effectué	100	80
Comité du programme et de la coordination	56	Aucun voyage effectué	85	56	89
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	54	67	Aucun voyage effectué	33	100
Cabinet du Secrétaire général	34	32	34	33	35
Office des Nations Unies à Genève	73	100	100	—	50
Office des Nations Unies à Vienne	79	Aucun voyage effectué	100	64	73
Office des Nations Unies à Nairobi	33	29	40	50	64
Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés	38	42	55	50	37
Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit	38	18	35	15	29

<i>Chapitre du budget et département/bureau</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants	20	80	83	19	57
Bureau de la Défenseuse des droits des victimes	27	100	67	14	50
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) chargé(e) d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles	—	—	100	—	14
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies	20	86	80	58	86
Bureau de l'administration de la justice	56	72	83	68	91
Bureau de la déontologie	100	100	100	100	100
Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	46
Évaluation à l'échelle du système du Fonds commun pour les objectifs de développement durable	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	66
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences					
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	74	49	51	58	73
3. Affaires politiques (autres)^a					
Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	33	40	38	21	36
Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	94	Aucun voyage effectué	100	89	90
BNUUA	12	19	6	10	10
Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	38	29	18	68	39
4. Désarmement					
Bureau des affaires de désarmement	52	61	24	39	63
5. Opérations de maintien de la paix					
Département des opérations de paix	37	49	40	33	33
ONUST	72	64	74	97	96
UNMOGIP	38	32	32	40	38
6. Utilisations pacifiques de l'espace					
Bureau des affaires spatiales	88	62	22	90	74
7. Cour internationale de Justice					
Cour internationale de Justice	100	82	86	61	73
8. Affaires juridiques					
Bureau des affaires juridiques	79	72	67	62	77
Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar	12	79	77	83	92
Mécanisme international, impartial et indépendant	s.o.	10	48	37	70

<i>Chapitre du budget et département/bureau</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
9. Affaires économiques et sociales					
Département des affaires économiques et sociales	43	51	41	48	60
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement					
Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	43	84	47	46	47
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons					
NEPAD	25	25	50	47	10
12. Commerce et développement					
CNUCED	55	44	37	52	72
13. Centre du commerce international					
ITC	39	39	69	67	62
14. Environnement					
PNUE	61	53	42	50	67
15. Établissements humains					
ONU-Habitat	19	51	36	34	58
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale					
ONUDC	24	19	18	25	30
17. Égalité des sexes et autonomisation des femmes					
ONU-Femmes	90	90	19	70	31
18. Développement économique et social en Afrique					
CEA	15	22	8	8	23
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique					
CESAP	61	49	39	59	67
20. Développement économique en Europe					
CEE	73	44	51	52	67
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes					
CEPALC	28	28	36	36	44
22. Développement économique et social en Asie occidentale					
CESAO	27	38	65	57	60
24. Droits humains					
HCDH	65	45	58	49	53
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance					
HCR	19	16	16	16	20 ^b

<i>Chapitre du budget et département/bureau</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>
27. Aide humanitaire					
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	68	22	16	22	26
28. Communication globale					
Département de la communication globale	56	48	56	55	67
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité					
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	63	52	75	75	83
29B. Département de l'appui opérationnel					
Département de l'appui opérationnel	41	44	57	46	80
29C. Bureau de l'informatique et des communications					
Bureau de l'informatique et des communications	44	33	63	72	84
29D. Administration (Nairobi)^c					
Office des Nations Unies à Nairobi	33	47	61	62	60
29E. Administration (Genève)					
Office des Nations Unies à Genève	62	100	100	68	86
29F. Administration (Vienne)					
Office des Nations Unies à Vienne	79	–	43	71	73
30. Contrôle interne					
BSCI	71	88	62	88	89
31. Activités administratives financées en commun					
CFPI	73	72	71	73	74
Corps commun d'inspection	93	52	55	81	94
CCS	81	78	100	93	93
34. Sûreté et sécurité					
Département de la sûreté et de la sécurité	48	36	31	44	50

^a Hors missions politiques spéciales.

^b Il n'est pas tenu compte des trois derniers mois de 2023, qui correspondent à la phase de transition entre l'ancien progiciel de gestion intégré et le nouveau, au cours de laquelle des procédures de basculement ont été appliquées et le respect des délais n'a pas pu être évalué.

^c Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) », qui portait le numéro 29G en 2023, devient le chapitre 29D en 2024.

Fournitures et accessoires

52. Les ressources demandées pour 2025 au titre des fournitures et accessoires s'élèvent à 6,9 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 0,1 million de dollars (2,1 %) par rapport aux crédits d'un montant de 7,0 millions de dollars ouverts pour 2024. D'après le rapport du Secrétaire général, cette rubrique couvre les ouvrages et fournitures de bibliothèque, les fournitures servant au fonctionnement du matériel, les fournitures nécessaires aux services d'information, les fournitures médicales, la papeterie et les fournitures de bureau, et les autres articles de faible valeur qui devraient être utilisés pendant l'année (A/79/6 (Introduction), annexe I, sect. C, et annexe II, tableau complémentaire 1).

Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu les informations ci-dessous sur le montant des ressources demandées au titre des fournitures et des accessoires pour 2025, par rapport aux budgets approuvés et aux dépenses engagées pour la période 2021-2024 (voir tableau 31). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera à suivre et à examiner les coûts standard des fournitures, en tenant compte de l'évolution des besoins de l'Organisation, de la structure des dépenses, des efforts de normalisation et des gains d'efficacité en matière d'achats (voir aussi [A/78/7](#), par. 70).**

Tableau 31
Fournitures et matériaux : budget approuvé et dépenses (2021-2025)
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

Chapitre	2025			2024			2023			2022			2021					
	Ressources demandées	Postes	Montant estimé par personne	Budget approuvé	Postes	Coût par personne	Budget approuvé	Postes	Coût par personne	Dépenses	Budget approuvé	Postes	Coût par personne	Dépenses	Budget approuvé	Postes	Coût par personne	Dépenses
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	129,2	279	0,5	127,8	275	0,5	135,7	268	0,5	23,0	115,3	248	0,5	20,5	126,5	249	0,5	22,8
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	199,8	1 586	0,1	351	1 590	0,2	373,2	1 592	0,2	129,1	405,1	1 592	0,3	127,8	449,8	1 601	0,3	177,1
3. Affaires politiques (autres) ^a	130,3	437	0,3	109,2	427	0,3	81,1	401	0,2	67,5	81,3	376	0,2	109,1	84,3	376	0,2	68,6
4. Désarmement	18,0	77	0,2	16,8	68	0,2	10,8	61	0,2	7,3	10,0	61	0,2	33,0	11,0	61	0,2	8,8
5. Opérations de maintien de la paix	921,5	330	2,8	865,2	330	2,6	919,4	330	2,8	1 106,5	732,5	330	2,2	990,7	934,9	333	2,8	751,0
6. Utilisations pacifiques de l'espace	6,5	25	0,3	6,5	25	0,3	2,4	25	0,1	0,4	2,2	23	0,1	3,1	2,3	23	0,1	3,4
7. Cour internationale de Justice	255,4	125	2,0	331,0	118	2,8	316,7	117	2,7	216,7	261,3	117	2,2	246,6	376,8	117	3,2	286,9
8. Affaires juridiques	85,6	213	0,4	85,6	213	0,4	114,7	207	0,6	92,1	115,7	207	0,6	121,0	153,2	204	0,8	49,7
9. Affaires économiques et sociales	47,3	496	0,1	50,3	496	0,1	58,1	489	0,1	2,9	63,0	489	0,1	8,6	85,1	488	0,2	2,5
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	13,7	46	0,3	28,1	41	0,7	12,3	33	0,4	4,5	6,4	33	0,2	2,2	7,0	31	0,2	1,7
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	4,3	46	0,1	4,9	44	0,1	7,2	44	0,2	0,0	6,6	44	0,2	—	9,6	43	0,2	0,7
12. Commerce et développement	223,1	387	0,6	223,1	388	0,6	253,7	388	0,7	70,1	276,2	379	0,7	138,2	308,9	379	0,8	145,0
14. Environnement	19,7	115	0,2	19,7	115	0,2	19,4	113	0,2	11,3	17,6	113	0,2	9,2	19,6	113	0,2	6,9
15. Établissements humains	19,0	82	0,2	19,0	82	0,2	19,0	82	0,2	4,8	15,8	75	0,2	2,9	32,7	75	0,4	6,3

Chapitre	2025			2024			2023			2022			2021					
	Ressources demandées	Postes	Montant estimé par personne	Budget approuvé	Postes	Coût par personne	Budget approuvé	Postes	Coût par personne	Dépenses	Budget approuvé	Postes	Coût par personne	Dépenses	Budget approuvé	Postes	Coût par personne	Dépenses
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	84,0	125	0,7	84,0	125	0,7	81,3	125	0,7	78,5	75,7	125	0,6	76,0	87,9	125	0,7	78,6
17. ONU–Femmes	6,2	49	0,1	6,2	49	0,1	6,0	49	0,1	0,0	5,5	49	0,1	–	6,0	49	0,1	0,6
18. Développement économique et social en Afrique	983,4	540	1,8	985,3	540	1,8	1 274,6	540	2,4	569,7	1 382,0	541	2,6	594,9	1 535,3	541	2,8	666,8
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	167,1	418	0,4	149,3	418	0,4	98,1	418	0,2	50,7	113,4	418	0,3	121,2	223,1	418	0,5	46,1
20. Développement économique en Europe	28,6	188	0,2	40,6	188	0,2	29,2	188	0,2	29,1	31,7	188	0,2	19,4	44,9	188	0,2	0,9
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	170,7	480	0,4	170,7	480	0,4	160,6	480	0,3	114,7	152,7	480	0,3	166,3	171,6	480	0,4	69,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	21,9	257	0,1	21,9	257	0,1	201,1	255	0,8	61,4	185,4	255	0,7	66,2	461,2	255	1,8	427,2
23. Programme ordinaire de coopération technique	0,7	–	–	0,7	–	–	0,5	–	s.o.	67,2	0,5	–	non précisé	23,6	2,3	–	non précisé	24,2
24. Droits humains	251,7	712	0,4	382,7	630	0,6	279,3	486	0,6	107,2	234,0	469	0,5	224,0	283,8	433	0,7	109,2
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	–	2	–	–	2	–	–	2	–	–	–	2	–	–	–	2	–	–
26. Réfugiés de Palestine	–	218	–	–	217	–	–	217	–	–	–	201	–	–	–	158	–	–
27. Aide humanitaire	68,1	72	0,9	72,5	72	1,0	69,0	72	1,0	21,0	23,9	72	0,3	57,4	26,6	72	0,4	15,5
28. Communication globale	668,7	686	1,0	569,7	686	0,8	548,1	686	0,8	201,5	547,8	685	0,8	182,0	623,1	688	0,9	157,2
29A.Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	65,1	275	0,2	65,1	275	0,2	71,4	265	0,3	13,3	64,8	272	0,2	18,4	128,0	272	0,5	6,7
29B.Département de l'appui opérationnel	527,4	366	1,4	527,4	366	1,4	585,2	367	1,6	841,3	634,4	352	1,8	375,7	756,9	353	2,1	401,5
29C.Bureau de l'informatique et des communications	68,7	178	0,4	68,7	178	0,4	66,8	182	0,4	20,6	72,4	182	0,4	54,2	81,1	182	0,4	16,6

Chapitre	2025			2024			2023			2022			2021					
	Ressources demandées	Postes	Montant	Budget approuvé	Postes	Coût par	Budget approuvé	Postes	Coût par	Dépenses	Budget approuvé	Postes	Coût par	Dépenses	Budget approuvé	Postes	Coût par	Dépenses
			estimé par personne			personne			personne									
29D. Administration (Nairobi)*	64,9	112	0,6	64,9	112	0,6	67,5	112	0,6	88,6	84,5	112	0,8	126,6	93,8	112	0,8	36,4
29E. Administration (Genève)	523,4	298	1,8	523,4	298	1,8	498,3	298	1,7	516,9	550,0	298	1,8	870,6	554,7	300	1,8	391,3
29F. Administration (Vienne)	26,6	83	0,3	26,6	83	0,3	25,7	83	0,3	35,3	24,2	83	0,3	33,2	74,0	83	0,9	60,1
30. Contrôle interne	17,4	116	0,2	20,1	116	0,2	20,9	116	0,2	4,1	18,8	116	0,2	3,0	23,5	114	0,2	12,1
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	—	—	—	—	—	—	—	—	—	318,5	—	—	—	474,1	—	—	—	1,8
34. Sûreté et sécurité	1 041,6	1 075	1,0	985,2	1 075	0,9	991,3	1 044	0,9	1 199,3	834,8	1 040	0,8	626,7	979,9	1 041	0,9	837,5
Total	6 859,6	10 494	0,7	7 003,2	10 379	0,7	7 398,6	10 135	0,7	6 074,8	7 145,5	10 027	0,7	5 926,4	8 759,4	9 959	0,9	4 890,8

^a Hors missions politiques spéciales.

^b Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) », qui portait le numéro 29G en 2023, devient le chapitre 29D en 2024

Mobilier et matériel

53. Les ressources demandées pour 2025 au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 35,5 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 10,5 millions de dollars (41,8 %) par rapport aux crédits d'un montant de 25,0 millions de dollars ouverts pour 2024. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, l'objet de dépense « Mobilier et matériel » comprend le matériel de communication, le matériel de conférence et de reproduction, le matériel de bureautique, les licences de logiciels, le mobilier de bureau, le matériel servant aux services d'information, le matériel de transport et tout autre matériel de plus grande valeur qui sont comptabilisés à l'actif et amortis ([A/79/6 \(Introduction\)](#), annexe I, section C, et annexe II, tableau complémentaire 1). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur le parc de véhicules, y compris l'âge moyen et la durée de vie utile standard par chapitre du budget. Il s'est également fait communiquer le nombre de véhicules par chapitre et leur âge moyen, comme le montre le tableau 32 ci-dessous. Les informations indiquent que la plupart des véhicules dépassent leur durée de vie utile. L'âge moyen global des véhicules est de 11,9 ans, bien que la plupart aient une durée d'utilité estimée de 6 ans. **Le Comité consultatif que des informations détaillées sur le matériel, notamment sur le nombre de véhicules (loués et acquis) disponibles dans chaque entité, les coefficients standard pour les véhicules et les plans d'acquisition ou de remplacement de véhicules, et sur d'autres catégories de matériel, seront données dans l'avant-propos, l'introduction et les différents chapitres du prochain projet de budget-programme, et que le détail des dépenses y afférentes figurera dans les futurs rapports sur l'exécution du budget (voir aussi [A/78/7](#), par. 71).** Il examine de plus près la question du mobilier et du matériel dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 ([A/79/312](#)). Il formule également des observations au sujet des véhicules dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales ([A/79/7/Add.1](#)).

Tableau 32

Nombre de véhicules par chapitre du budget et âge moyen

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Nombre total de véhicules</i>	<i>Âge moyen des véhicules (années)</i>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	10	12,5
3. Affaires politiques (autres)	36	13
4. Désarmement	5	10,4
5. Opérations de maintien de la paix	150	15
7. Cour internationale de Justice	3	7,3
18. Développement économique et social en Afrique	50	8,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	8	7,4
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	8	8,8
22. Développement économique et social en Asie occidentale	7	10,3
24. Droits humains	4	4,1
27. Aide humanitaire	8	8,9
28. Communication globale	36	8,1
29B. Département de l'appui opérationnel	54	15

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Nombre total de véhicules</i>	<i>Âge moyen des véhicules (années)</i>
29D. Administration (Nairobi)	23	11,7
29E. Administration (Genève)	19	8,1
29F. Administration (Vienne)	3	3,7
34. Sûreté et sécurité	42	9,1
Total	466	11,9

Informatique et communications

54. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a reçu des informations présentées dans le tableau 33, qui récapitulent la répartition par chapitre des ressources afférentes à l'informatique et aux communications pour la période 2021-2025. On lui a également communiqué des informations sur les dépenses effectuées en 2023, comme indiqué dans le tableau 34. Les montants indiqués équivalent aux dépenses qui peuvent être indiscutablement imputées aux activités relatives à l'informatique et aux communications, y compris les dépenses relatives aux postes et aux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) qui correspondent aux postes et emplois relevant du réseau Technologies de l'information et télécommunications. Les dépenses autres que celles afférentes aux postes comprennent les licences de logiciels et d'autres dépenses engagées pour le progiciel de gestion intégré. Le Comité prend note du complément d'information qui lui a été communiqué pour le chapitre 29C, selon lequel 47 entités (60 %) avaient respecté la règle voulant que le Bureau de l'informatique et des communications examine et approuve sur le plan technique les projets de budget ayant trait à des initiatives et à des opérations du Secrétariat liées à l'informatique et aux communications ; à cet égard, on lui a communiqué une liste actualisée indiquant que 54 entités s'étaient acquittées de cette obligation. **Le Comité consultatif rappelle la recommandation précédente dans laquelle il avait mis en avant les pouvoirs et les attributions du Directeur général de l'informatique au regard des activités de l'Organisation liées à l'informatique et aux communications, ainsi que les obligations relatives à l'exercice de ces responsabilités (voir la résolution 78/243 de l'Assemblée générale, par. 8 ; voir aussi A/77/7/Add.22, par. 19). Il réitère ses recommandations, approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 78/252 et 76/245, tendant à ce que le Secrétaire général prenne des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les projets de budget relatifs à l'informatique et aux communications soient conformes à toutes les instructions budgétaires pertinentes et soient dûment examinés par le Bureau de l'informatique et des communications, et fasse rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget (voir également A/78/7, par. 72, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. VIII.61).**

Tableau 33

Ressources relatives à l'informatique et aux communications, par chapitre du budget (2021-2025) (en milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	2021 (crédits ouverts)	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Au 30 juin 2024)	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 365,2	1 137,1	1 396,7	1 525,9	1 743,5	1 792,6	1 920,9	1 554,2	2 079,3
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	80,2	90,9	81,0	75,2	91,8	207,5	56,1	27,0	69,5
3. Affaires politiques (autres)	741,4	922,8	780,0	1 243,0	1 128,5	1 648,7	1 503,7	1 061,5	1 514,6
4. Désarmement	139,7	83,7	153,2	251,6	180,4	263,6	204,6	115,4	265,6
5. Opérations de maintien de la paix	501,9	549,8	676,6	749,6	733,1	744,8	791,1	284,3	824,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace	98,6	60,0	98,3	89,1	107,8	113,0	105,2	22,2	110,0
7. Cour internationale de Justice	41,0	20,6	56,6	37,0	69,0	51,0	71,0	65,0	71,0
8. Affaires juridiques	1 275,2	417,9	1 387,9	1 208,1	1 558,6	1 546,2	2 009,8	757,9	1 946,8
9. Affaires économiques et sociales	454,0	104,3	445,9	625,5	455,0	608,3	495,2	127,2	492,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	188,2	84,9	209,1	207,6	282,7	249,8	431,3	103,4	481,3
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	180,7	33,1	227,2	170,3	207,7	268,0	192,4	48,9	260,5
12. Commerce et développement	384,4	75,3	377,8	376,8	1 028,6	806,7	1 058,5	189,0	1 058,5
13. Centre du commerce international	—	—	—	—	—	0,2	—	—	—
14. Environnement	151,6	58,4	152,0	154,2	172,3	158,9	177,1	—	177,1
15. Établissements humains	94,3	76,4	105,4	324,3	108,0	137,3	122,1	6,7	122,1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	217,800	78,1	300,9	321,3	297,2	277,8	331,8	175,0	287,1
17. ONU-Femmes	21,8	—	22,1	26,1	25,0	11,2	25,7	—	25,7
18. Développement économique et social en Afrique	1 246,7	911,0	1 196,0	2 066,6	1 352,0	1 706,2	1 399,0	736,3	1 480,9
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	441,1	29,7	402,0	357,4	455,7	460,5	447,9	219,9	462,8
20. Développement économique en Europe	159,1	51,0	144,3	166,9	155,5	156,0	188,0	44,0	199,7
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	631,1	163,1	642,8	633,6	729,0	697,6	750,1	279,8	750,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	284,3	262,4	260,8	503,9	295,6	459,8	433,4	230,6	433,4
23. Programme ordinaire de coopération technique	2 100,1	970,0	2 004,6	2 978,2	2 588,6	3 732,5	3 174,0	1 124,6	3 618,8

Chapitre	2021 (crédits ouverts)	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Au 30 juin 2024)	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
24. Droits humains	2 868,2	983,5	2 381,4	3 134,4	4 173,2	4 602,5	4 648,5	1 292,7	5 896,4
27. Aide humanitaire	386,7	338,5	352,3	618,8	654,5	560,5	644,8	499,1	448,3
28. Communication globale	287,7	241,5	260,7	873,8	280,9	570,5	289,3	104,8	295,6
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	345,0	312,7	367,8	905,5	381,3	1 293,3	413,8	191,2	413,0
29B. Département de l'appui opérationnel	235,9	55,9	218,2	255,5	304,8	309,0	359,2	121,5	359,2
29C. Bureau de l'informatique et des communications	101,7	12,1	136,3	122,1	153,3	127,5	157,7	44,6	157,7
29E. Administration (Genève)	36,6	6,9	—	—	—	—	—	—	—
29F. Administration (Vienne)	26,3	2,8	8,9	4,3	10,1	13,0	10,4	2,0	10,4
30. Contrôle interne	382,7	104,6	385,5	390,3	469,3	579,4	505,8	137,4	550,5
34. Sûreté et sécurité	416,0	1 026,2	419,2	2 440,3	475,5	2 173,3	736,4	1 049,3	1 236,4
Total	15 885,2	9 265,2	15 651,5	22 837,2	20 668,5	26 327,1	23 654,8	10 615,5	26 100,0

Tableau 34

Montant total des dépenses relatives à l'informatique et aux communications engagées en 2023, par chapitre du budget^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel^b</i>	<i>Autres^c</i>	<i>Total</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	673,6	6,2	1 053,7	239,9	3,0	143,3	—	2 119,7
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	5 966,6	5,7	5 700,3	1 710,4	60,3	1 462,6	—	14 905,8
3. Affaires politiques (autres)	1 128,2	—	1 041,4	250,3	7,5	292,7	—	2 720,1
4. Désarmement	301,5	—	137,6	68,8	0,2	111,0	—	619,1
5. Opérations de maintien de la paix	4 325,6	0,7	783,5	457,1	157,2	1 172,4	—	6 896,4
6. Utilisations pacifiques de l'espace	—	—	149,1	2,8	—	1,7	—	153,6
7. Cour internationale de Justice	1 229,8	69,3	899,6	47,0	69,2	182,5	—	2 497,4
8. Affaires juridiques	4 479,0	1 393,6	3 526,8	457,1	7,7	468,4	—	10 332,6
9. Affaires économiques et sociales	3 500,3	41,1	1 127,6	313,1	1,5	294,8	—	5 278,4
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	—	—	116,5	47,6	0,5	17,6	—	182,1
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	—	—	208,3	12,1	—	9,1	—	229,5
12. Commerce et développement	3 661,6	—	823,2	976,0	7,5	312,8	—	5 781,2
14. Environnement	297,8	3,5	57,5	32,7	5,6	12,9	—	410,0
15. Établissements humains	213,1	1,9	85,9	55,4	0,7	52,0	—	409,0
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	177,9	1,8	423,1	63,4	4,0	166,0	—	836,2
17. ONU-Femmes	—	—	86,3	0,9	—	—	—	87,2
18. Développement économique et social en Afrique	3 825,6	47,0	1 613,2	1 155,9	407,5	1 866,4	—	8 915,6
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 281,6	0,9	735,5	257,1	7,9	524,4	—	2 807,5
20. Développement économique en Europe	1 891,1	—	753,8	25,3	—	211,0	—	2 881,2
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 802,0	1,1	1 039,9	341,9	44,6	921,8	—	4 151,2
22. Développement économique et social en Asie occidentale	2 092,3	14,0	674,7	273,2	5,0	554,2	—	3 613,5
23. Programme ordinaire de coopération technique	—	4,2	360,9	59,7	57,3	459,1	—	941,3
24. Droits humains	2 130,7	—	2 437,0	570,0	5,5	1 019,2	—	6 162,4

<i>Chapitre</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel^b</i>	<i>Autres^c</i>	<i>Total</i>
27. Aide humanitaire	1 006,4	2,0	358,9	30,9	0,1	21,1	–	1 419,3
28. Communication globale	2 536,6	10,0	4 728,5	2 809,5	67,8	549,3	–	10 701,7
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	168,7	–	895,0	151,7	3,4	355,8	3 731,9	5 306,4
29B. Département de l'appui opérationnel	3 113,5	–	2 033,1	178,9	33,5	525,9	–	5 885,0
29C. Bureau de l'informatique et des communications	21 322,9	334,9	16 934,7	4 969,4	12,0	3 745,9	–	47 319,7
29E. Administration (Genève)	8 626,6	1,0	1 549,0	1 642,3	0,2	951,9	–	12 770,9
29F. Administration (Vienne)	1 719,5	13,2	634,6	233,3	23,7	314,3	–	2 938,6
29G. Administration (Nairobi)	1 879,8	7,5	491,1	47,6	17,9	97,6	–	2 541,5
30. Contrôle interne	67,5	–	330,3	70,8	0,6	61,7	–	530,8
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	2 118,0	160,2	309,8	3 362,3	–	5 950,3
34. Sûreté et sécurité	130,0	3,2	907,3	330,7	139,4	365,6	–	1 876,2
Total	79 549,7	1 962,8	54 815,8	18 043,0	1 461,0	20 607,2	3 731,9	180 171,5

^a Les montants indiqués correspondent aux dépenses qui peuvent être indiscutablement imputées aux activités relatives à l'informatique et aux communications. Les dépenses relatives aux postes et aux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) correspondent aux postes et emplois qui relèvent du réseau Technologies de l'information et télécommunications.

^b Comprend les licences de logiciels.

^c Dépenses engagées au titre du budget ordinaire pour le progiciel de gestion intégré.

Subventions et contributions

55. Les ressources demandées pour 2025 au titre des subventions et contributions s'élèvent à 297,8 millions de dollars, soit une diminution globale de 29,2 millions de dollars (8,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Sont également compris les mouvements de ressources entre les fonds internes de l'Organisation, par exemple les prélèvements opérés sur le budget ordinaire au profit des projets de construction pluriannuels ou du Compte pour le développement ([A/79/6 \(Introduction\)](#), annexe I, section C, et annexe II). Le Secrétaire général précise dans les compléments d'information la répartition des subventions et des contributions par chapitre. La définition des subventions et des contributions fournie par le Secrétaire général indique qu'elles couvrent les bourses individuelles, les bourses destinées aux participants à des séminaires ou à des voyages d'études, et les contributions remises par l'Organisation des Nations Unies en tant que donateur fournissant des fonds à un bénéficiaire final ou à un partenaire d'exécution. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu la liste des programmes de bourses financés au moyen du budget ordinaire (voir ci-dessous) ainsi que des informations sur le nombre de boursiers par an, la durée des bourses en mois et le coût total pour 2025. **Le Comité note que la rubrique Subventions et contributions couvre plusieurs éléments différents dont la nature, l'ampleur et la portée varient en fonction du chapitre du budget-programme concerné. Il estime qu'une analyse est nécessaire pour améliorer la transparence et la cohérence des ressources demandées au titre de cette rubrique dans les prochains budgets. Il est d'avis qu'il serait utile de regrouper les modalités de subventions et de contributions analogues en différentes catégories afin de faciliter la normalisation et le contrôle, en particulier lorsque les ressources sont destinées à d'autres entités (par exemple l'UNIDIR, l'ITC, le HCR ou l'UNRWA). Il compte que les résultats de l'analyse susmentionnée ainsi que des informations sur les ressources approuvées, les dépenses et les ressources demandées par type de subventions et de contributions seront communiqués dans les futurs projets de budget (voir également [A/78/7](#), par. 75, [A/77/7](#), par. 22, et [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. 79).** On trouvera à la section du présent rapport consacrée au chapitre 18 un examen plus détaillé de la question des bourses.

Tableau 35

Programmes de bourses financés au moyen du budget ordinaire, par chapitre du budget et entité

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget/entité</i>	<i>Bourses</i>	<i>Nombre de boursiers par an</i>	<i>Durée de la bourse (mois)</i>	<i>Frais de voyage (rapatriement) ou indemnité de départ pris en charge</i>	<i>Enveloppe proposée pour 2025 (avant actualisation des coûts)</i>
4. Désarmement					
Bureau des affaires de désarmement	Programme de bourses du Bureau des affaires de désarmement	25	6	Non	858 700
	Programme de bourses concernant les armes légères et de petit calibre	60	1	Non	567 600
6. Utilisations pacifiques de l'espace					
Bureau des affaires spatiales	Programmes de bourses et activités de renforcement des capacités ^a	25	0,5	Oui	452 400
8. Affaires juridiques					
Bureau des affaires juridiques	Programme de bourses de perfectionnement en droit international	20	1,25	Oui	295 700
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons					
Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique	Bourse du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique	10	6	Oui	312 600
18. Développement économique et social en Afrique					
CEA	Bourses de visites d'études destinées à des spécialistes de la recherche en politiques et des responsables africains chargés de l'élaboration des politiques	3	6	Oui	54 000
23. Programme ordinaire de coopération technique					
CEA	Bourses destinées à financer des activités de recherche et de développement par l'intermédiaire de la CEA	20	6	Non	271 200
HCDH	Programmes de bourses de la Section des peuples autochtones et des minorités du HCDH	46	1	Oui	220 000
HCDH	Programmes de bourses de la Section des institutions nationales, des mécanismes régionaux et de la société civile	5	6 (renouvelables)	Non	274 000
CESAP	Bourses destinées à soutenir le renforcement des capacités, l'échange de connaissances entre pairs et la coopération Sud-Sud	2	9	Non	5 000

<i>Chapitre du budget/entité</i>	<i>Bourses</i>	<i>Nombre de boursiers par an</i>	<i>Durée de la bourse (mois)</i>	<i>Frais de voyage (rapatriement) ou indemnité de départ pris en charge</i>	<i>Enveloppe proposée pour 2025 (avant actualisation des coûts)</i>
24. Droits humains					
HCDH	Programmes de bourses du Service de l'état de droit, de l'égalité et de la non-discrimination du HCDH	10	0,75	Oui	72 000
HCDH	Programme de bourses pour les mécanismes des droits humains régionaux créé par la résolution 43/17 du Conseil des droits de l'homme	4	2	Oui	29 400
HCDH	Bourses d'études sur les droits humains des bureaux régionaux du HCDH pour les particuliers des régions concernées	8	n. d.	Oui	8 000
HCDH	Bourses d'études sur les droits humains des bureaux régionaux du HCDH pour les particuliers de la région (Dakar)	5	n. d.	Oui	5 000
28. Communication globale					
Département de la communication globale	Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra	12	0,5	Non	339 600

^a À l'exclusion des réunions et des cours de formation organisés à l'intention d'environ 200 participants.

G. Questions diverses

Gestion prévisionnelle des besoins en personnel et analyse des effectifs

56. Dans son rapport, le Secrétaire général explique que la gestion prévisionnelle des besoins en personnel permet de recenser les capacités qui devront être renforcées au Secrétariat dans les années à venir, ce qui facilitera l'exécution des mandats dans des environnements opérationnels en mutation, y compris du fait des transformations technologiques, conformément aux priorités et aux objectifs à long terme fixés par les États Membres pour l'Organisation. Le renforcement du savoir-faire en matière de données, les capacités d'innovation, la transformation numérique, la prospective stratégique et les sciences comportementales sont une priorité, tout comme l'est le renforcement des capacités en matière de communication stratégique et de sécurité climatique. De nouveaux profils d'emploi types couvrant ces capacités ont été établis ou sont en cours d'élaboration. Les propositions consistant à reclasser ou à réaffecter certaines fonctions au moyen de ces profils, notamment à la faveur des prochains départs à la retraite, ceux-ci donnant l'occasion de créer plus de postes aux classes moins élevées et donc de rajeunir les effectifs, sont essentielles en ce qu'elles contribueront à doter l'Organisation du savoir-faire, des connaissances et des aptitudes dont elle a besoin pour s'acquitter de ses mandats de manière efficace et efficiente, aujourd'hui comme dans un avenir proche. Comme le renforcement des capacités du personnel est une entreprise de longue haleine, des propositions de ce type continueront d'être présentées dans les prochains projets de budget à mesure que les entités déterminent les besoins qui leur sont propres ([A/79/6 \(Introduction\)](#), par. 7).

57. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de la diversité des contextes opérationnels et des mandats au sein du Secrétariat et, dans de nombreux cas, de la nature des travaux menés par l'Organisation, il n'y avait que peu d'intérêt à élaborer des méthodes standard imposant certaines structures organisationnelles, notamment pour ce qui était des effectifs. L'analyse de la charge de travail s'appuie sur des mesures quantitatives telles que la répartition des tâches et le temps d'exécution. Toutefois, pour de nombreuses fonctions au sein de l'Organisation, des critères de qualité doivent également être satisfaits pour obtenir les résultats voulus, et une analyse normalisée des effectifs ne permet pas de rendre compte de ces aspects qualitatifs. Pour que l'analyse de la charge de travail présente une utilité, il faut que les tâches accomplies par le personnel puissent être répétées, mesurées et comparées dans différents contextes, ce qui n'est pas possible dans des environnements de travail aussi divers que ceux que l'on rencontre à l'ONU. Le Département de l'appui opérationnel, par exemple, procède à des examens des effectifs dans le cadre desquels il doit analyser des facteurs difficiles à quantifier, tels que le contexte politique, l'environnement opérationnel, le mandat, le cycle de congé de détente, la phase dans laquelle se trouve la mission, la capacité du pays hôte et l'évolution des priorités pour déterminer la charge de travail et les besoins en personnel. Il est conseillé aux entités de procéder à des exercices de gestion prévisionnelle des besoins en personnel avant la présentation du budget afin de déterminer leurs besoins et les moyens de combler les lacunes recensées.

58. Le Comité consultatif est convaincu que l'analyse de la charge de travail et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel sont des outils essentiels pour assurer une budgétisation efficace et une bonne exécution des mandats en ce qu'ils permettent notamment d'optimiser l'allocation des ressources, d'équilibrer les charges de travail, d'éviter les goulets d'étranglement et de faciliter la prévision et la planification, y compris par des mesures de mobilité, tout en améliorant le bien-être du personnel et en réduisant les dépenses. Il souligne une nouvelle fois que les propositions relatives aux postes et aux emplois

devraient être étayées par une analyse systématique de la charge de travail fondée sur des indicateurs de charge de travail et l'identification appropriée des flux de travail, et directement liées à des résultats clairs et concrets, compte étant tenu de l'article 5.6 et de la règle 105.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et qu'il importe de veiller à ce que tous les changements structurels et les propositions de reclassement et de réaffectation des fonctions reflètent l'application cohérente des politiques et des normes régissant les structures organisationnelles et le classement des emplois conformément aux normes pertinentes de la Commission de la fonction publique internationale relatives à la classification commune des groupes professionnels. Le Comité recommande donc de nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de procéder à un examen complet des effectifs, en tenant compte des départs à la retraite prévus et de la nécessité de rajeunir l'Organisation, sur la base d'une analyse des fonctions dans chaque réseau d'emplois, en vue d'établir une méthode de répartition efficace de la charge de travail dans la limite des capacités existantes et de recenser les gains d'efficacité, sur la base d'indicateurs de charge de travail et de performance individualisés, et de faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget (voir par. 5 et 15 ci-dessus et [A/78/7](#), par. 84 et 85).

Départs à la retraite et rajeunissement des effectifs du Secrétariat

59. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 32 de sa résolution [77/278](#), l'Assemblée générale a noté l'augmentation de la moyenne d'âge du personnel de l'Organisation des Nations Unies ainsi que le nombre élevé de départs à la retraite prévus, souligné qu'il était nécessaire d'accélérer le rajeunissement de l'Organisation et prié le Secrétaire général de lui proposer, pour examen durant la première partie de la reprise de sa soixante-dix-neuvième session, une stratégie globale visant à recruter et à retenir des talents ayant de nouvelles perspectives et les compétences requises, notamment dans le cadre de campagnes de communication, du programme de stages, du Programme des administrateurs auxiliaires et du programme Jeunes administrateurs, et en augmentant le nombre de postes d'administrateur à la classe de début (P-1 à P-3) et en réduisant parallèlement le nombre de postes de haut niveau (D-1 et rangs supérieurs), ce qui supposera de déclasser ou de supprimer des postes, selon qu'il conviendra, et de tirer parti des départs à la retraite à venir, de façon à ne pas augmenter les ressources globales nécessaires au titre des postes. Le Comité rappelle également qu'au paragraphe 30 de sa résolution [78/252](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'agir en faveur du rajeunissement du Secrétariat en se servant des méthodes de planification stratégique des effectifs et d'organisation de la relève pour tous les postes qui étaient vacants ou qui le deviendraient du fait des départs à la retraite, de prendre des mesures pour augmenter le nombre de postes de début de carrière, réduire le nombre de postes de haut niveau et déclasser les postes vacants existants, et de lui rendre compte à sa soixante-dix-neuvième session des mesures prises et des résultats obtenus.

60. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées concernant la pyramide des classes du Secrétariat pour les postes ou emplois existants durant la période de 2021 à 2025, qui figurent dans le tableau 36. Il a reçu en outre des informations, au 30 juin 2024, sur le nombre de fonctionnaires en activité financés par le budget ordinaire qui devraient prendre leur retraite entre 2024 et 2034, comme indiqué dans les tableaux 37 et 38. Les informations ne tiennent pas compte des membres du personnel ayant le statut de secrétaire général(e) adjoint(e) et de sous-secrétaire général(e), ainsi que de ceux qui sont engagés à titre temporaire, car ils ne sont pas soumis à la retraite obligatoire. Il note qu'il n'existe toujours pas

d'approche globale pour combler le vide qui pourrait résulter du départ à la retraite de membres du personnel au cours des trois à cinq prochaines années. Alors que des plans visant à faire face à l'évolution des effectifs commencent à être élaborés dans le cadre de certains chapitres [par exemple, le chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences)], d'autres chapitres ne prévoient aucun plan concret en ce sens.

61. Le Comité consultatif note l'augmentation du nombre de postes d'administrateur(trice), toutes classes confondues, depuis 2021. Il rappelle les résolutions [78/252](#) et [77/278](#) de l'Assemblée générale et constate de nouveau avec préoccupation que la composition du tableau d'effectifs proposée pour le Secrétariat fait apparaître une fois de plus une proportion élevée de postes de la classe D-1 et de rang supérieur, financés au moyen du budget ordinaire ou de ressources extrabudgétaires. Il souligne l'effet préjudiciable de cette tendance sur les initiatives en cours en matière de gestion des ressources humaines, telles que les mesures visant à rajeunir les effectifs du Secrétariat et à renforcer la capacité de l'Organisation d'attirer et de former de jeunes talents, par exemple dans le cadre du programme Jeunes administrateurs, ainsi que d'autres efforts visant à atteindre des jalons importants en matière de ressources humaines, notamment une représentation géographique équitable et une représentation équilibrée des genres (voir également [A/78/7](#), par. 86, [A/77/7](#), par. 45, [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. 52, et [A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#), par. 49). Il attend avec intérêt d'examiner cette question dans le cadre des prochains rapports sur les ressources humaines.

Tableau 36
Pyramide des classes du Secrétariat pour les postes ou emplois, de 2021 à 2025

(Nombre de postes)

Classe	Budget ordinaire					Budget ordinaire et quotes-parts hors budget ordinaire					Budget ordinaire, quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
SGA	37	37	38	38	38	37	37	38	38	38	39	39	39	38	38
SSG	33	33	34	35	35	38	38	39	35	35	44	43	43	49	49
D-2	115	114	116	118	119	135	134	136	126	127	181	181	183	217	218
D-1	298	304	311	314	323	367	372	379	345	354	611	634	637	696	706
P-5	904	911	924	942	946	1 171	1 178	1 194	1 069	1 070	1 933	2 036	2 060	2 091	2 101
P-4	1 537	1 568	1 598	1 668	1 682	1 805	1 843	1 880	2 103	2 109	3 761	4 080	4 139	4 680	4 701
P-3	1 451	1 485	1 515	1 588	1 622	1 655	1 663	1 699	1 919	1 941	4 175	4 561	4 645	5 138	5 262
P-2/1	524	530	541	569	588	660	675	686	602	620	1 458	1 785	1 791	1 885	1 921
Total partiel	4 899	4 982	5 077	5 272	5 353	5 868	5 940	6 041	6 237	6 294	12 202	13 359	13 537	14 794	14 996
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5 060	5 045	5 058	5 107	5 141	5 445	5 432	5 450	5 510	5 544	17 885	20 501	20 592	22 975	22 998
Total	9 959	10 027	10 135	10 379	10 494	11 313	11 372	11 501	11 747	11 838	30 087	33 860	34 139	37 769	37 994

Tableau 37

Nombre de fonctionnaires en activité financés par le budget ordinaire qui devraient prendre leur retraite, par chapitre du budget, 2024-2034

(Nombre de postes)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>Total</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	2	2	6	2	3	5	2	6	6	4	4	42
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	20	36	44	41	54	44	51	52	47	45	21	455
3. Affaires politiques	1	5	4	3	8	9	11	9	4	18	4	76
4. Désarmement	1	—	4	—	4	—	—	—	2	2	2	15
5. Opérations de maintien de la paix	2	5	3	6	11	14	7	10	8	18	6	90
6. Utilisations pacifiques de l'espace	1	1	—	2	1	—	—	—	—	—	2	7
8. Affaires juridiques	1	5	4	4	2	7	3	10	1	6	3	46
9. Affaires économiques et sociales	5	9	7	19	13	9	16	7	15	16	9	125
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	—	—	—	1	—	—	—	3	—	1	—	5
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	—	—	—	—	2	1	1	—	2	—	—	6
12. Commerce et développement	4	7	8	8	15	17	13	16	11	14	6	119
14. Environnement	1	5	5	5	5	4	2	4	4	1	2	38
15. Établissements humains	1	3	4	4	3	4	1	5	2	3	2	32
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1	1	4	1	7	2	7	1	5	3	3	35
18. Développement économique et social en Afrique	6	16	14	9	16	18	22	18	20	16	9	164
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	5	7	5	7	9	9	10	7	8	11	7	85
20. Développement économique en Europe	1	6	4	8	3	6	4	7	5	5	2	51
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	6	4	9	5	11	16	10	20	22	11	6	120
22. Développement économique et social en Asie occidentale	3	7	2	2	3	3	6	8	6	5	3	48
24. Droits humains	4	1	8	11	10	18	17	13	9	9	9	109
27. Aide humanitaire	1	1	4	1	1	3	1	2	1	3	2	20
28. Communication globale	3	13	15	15	24	24	30	22	20	19	13	198

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>Total</i>
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	2	6	3	8	10	4	5	4	10	7	2	61
29B. Département de l'appui opérationnel	4	5	8	5	17	11	5	11	12	10	5	93
29C. Bureau de l'informatique et des communications	1	6	2	4	9	6	10	2	8	3	3	54
29D. Administration (Nairobi)	—	1	3	1	4	2	1	—	7	9	2	30
29E. Administration (Genève)	2	7	2	6	12	14	17	12	12	10	7	101
29F. Administration (Vienne)	1	—	3	3	6	2	4	2	3	2	2	28
30. Contrôle interne	1	3	1	2	3	2	1	1	5	1	1	21
34. Sûreté et sécurité	7	5	10	11	10	16	13	17	21	18	15	143
Total	87	167	186	194	276	270	270	269	276	270	152	2 417

Tableau 38

Nombre de fonctionnaires en activité financés par le budget ordinaire qui devraient prendre leur retraite, par chapitre du budget et classe, 2024-2034

(Nombre de postes)

<i>Chapitre du budget et classe</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>2033</i>	<i>2034</i>	<i>Total</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	2	2	6	2	3	5	2	6	6	4	4	42
D-2	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2	—	3
D-1	—	—	2	—	1	—	—	1	1	—	1	6
P-5	—	—	2	1	1	3	—	1	2	2	—	12
P-4	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
P-3	—	—	—	—	—	—	—	(1)	—	—	—	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	1	2	1	1	2	1	3	3	—	3	19
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	20	36	44	41	54	44	51	52	47	45	21	455
D-2	—	—	—	—	1	—	1	2	1	—	—	5
D-1	1	—	—	—	4	1	1	1	1	1	—	10
P-5	4	10	15	15	15	13	10	9	11	12	6	120
P-4	6	9	4	9	13	14	10	12	14	9	6	106

Chapitre du budget et classe		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
	P-3	1	4	2	1	3	1	5	6	5	3	2	33
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	8	13	23	16	18	15	24	22	15	20	7	181
3.	Affaires politiques (autres)^a	1	5	4	3	8	9	11	9	4	18	4	76
	D-2	—	1	1	—	—	2	—	1	—	2	—	7
	D-1	—	1	1	1	—	—	—	1	1	—	1	6
	P-5	1	1	—	—	1	1	1	2	1	4	2	14
	P-4	—	1	—	—	3	1	3	3	1	4	—	16
	P-3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
	P-2	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	1	1	2	4	5	7	2	1	7	1	31
4.	Désarmement	1	—	4	—	4	—	—	—	2	2	2	15
	D-2	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
	D-1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
	P-5	—	—	1	—	2	—	—	—	—	—	—	3
	P-4	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	—	2	—	—	—	—	—	2	2	2	8
5.	Opérations de maintien de la paix	2	5	3	6	11	14	7	10	8	18	6	90
	D-2	—	1	—	—	1	1	1	1	—	1	—	6
	D-1	—	—	—	—	—	1	—	—	1	2	—	4
	P-5	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1
	P-4	1	—	—	1	1	—	—	1	—	—	—	4
	P-3	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	2
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	4	3	5	9	12	5	7	7	14	6	73
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	1	1		2	1						2	7
	D-1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
	P-5	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	P-4	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	3
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1	2

Chapitre du budget et classe	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
8. Affaires juridiques	1	5	4	4	2	7	3	10	1	6	3	46
D-2	1	—	1	1	—	—	—	—	—	—	1	4
D-1	—	1	—	—	1	1	—	—	—	—	—	3
P-5	—	—	—	—	—	2	—	2	1	3	1	9
P-4	—	—	1	—	1	—	1	3	—	3	1	10
P-3	—	2	—	—	—	—	1	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	2	2	3	—	4	1	5	—	—	—	17
9. Affaires économiques et sociales	5	9	7	19	13	9	16	7	15	16	9	125
D-2	—	1	2	1	1	1	—	—	—	—	—	6
D-1	1	1	—	1	2	—	4	—	4	2	—	15
P-5	3	2	2	5	3	5	4	1	2	1	2	30
P-4	—	—	2	4	3	1	3	4	1	3	3	24
P-3	—	—	—	—	—	—	2	1	—	2	—	5
P-2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	5	1	7	4	2	3	1	8	7	4	43
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement				1				3		1		5
P-5	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	—	—	1	—	—	—	1	—	1	—	3
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons				—	2	1	1		2	—	—	6
P-5	—	—	—	—	1	—	1	—	1	—	—	3
P-3	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	2
12. Commerce et développement	4	7	8	8	15	17	13	16	11	14	6	119
D-2	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	2
D-1	1	—	—	—	2	1	1	3	1	1	—	10
P-5	1	1	3	1	2	2	6	2	1	3	—	22

Chapitre du budget et classe		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
	P-4	—	1	2	3	3	2	1	5	1	1	—	19
	P-3	1	1		1		3	1	3	1	2	—	13
	P-2	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	3	3	3	8	8	3	3	6	7	6	51
14.	Environnement	1	5	5	5	5	4	2	4	4	1	2	38
	D-2	—	1	—	—	1	—	—	—	1	—	—	3
	D-1	—	—	2	—	—	1	—	1	—	—	—	4
	P-5	—	—	1	2	3	2	—	—	1	—	—	9
	P-4	1	3	1	2	1			3	1	1	1	14
	P-3	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	1	1	1	—	1	1	—	1	—	1	7
15.	Établissements humains	1	3	4	4	3	4	1	5	2	3	2	32
	D-2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
	D-1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
	P-5	—	—	1	2	1	1	—	—	1	1	—	7
	P-4	—	1	1	—	1	1	—	3	1	2	—	10
	P-3	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	2
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	1	1	1	1	2	1	2			1	11
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1	1	4	1	7	2	7	1	5	3	3	35
	D-2	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2
	D-1	—	1	1	—	—	1	2	—	1	1	1	8
	P-5	—	—	1	—	2	—	1	—	2	—	1	7
	P-4	—	—	1	—	2	—		1	—	2	—	6
	P-3	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	—	—	1	3	1	3	—	1	—	1	10
18.	Développement économique et social en Afrique	6	16	14	9	16	18	22	18	20	16	9	164
	D-2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1

Chapitre du budget et classe	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
D-1	—	1	2	—	—	—	3	1	1	—	—	8
P-5	4	1	3	—	4	4	2	1	1	2	1	23
P-4	1	4	2	1	—	4	4	3	2	4	1	26
P-3	—	—	4	—	1	2	2	—	2	2	2	15
P-2	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	9	3	8	11	8	11	13	13	8	5	90
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	5	7	5	7	9	9	10	7	8	11	7	85
D-1	—	1	—	2	4	1	1	1	—	3	—	13
P-5	—	1	1	1	1	2	—	1	2	1	2	12
P-4	—	2	—	2	1	3	4	1	2	—	1	16
P-3	—	—	—	—	2	—	—	1	1	—	1	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	3	4	2	1	3	5	3	3	7	3	39
20. Développement économique en Europe	1	6	4	8	3	6	4	7	5	5	2	51
D-1	—	—	—	1	1	—	—	—	—	2	1	5
P-5	—	2	—	2	—	2	3	—	1	—	—	10
P-4	—	1	1	1	1	2	1	3	—	1	—	11
P-3	—	—	1	2	—	—	—	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	3	2	2	1	2	—	4	4	2	1	22
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	6	4	9	5	11	16	10	20	22	11	6	120
D-1	1	1	—	1	1	1	1	1	—	—	—	7
P-5	—	—	3	1	1	4	—	2	—	2	—	13
P-4	1	—	2	—	2	3	2	2	4	2	2	20
P-3	—	—	—	—	1	—	3	2	6	1	1	14
P-2	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	3	3	4	3	6	8	4	13	11	6	3	64
22. Développement économique et social en Asie occidentale	3	7	2	2	3	3	6	8	6	5	3	48
D-2	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1

Chapitre du budget et classe		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
	D-1	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	3
	P-5	—	1		1	—	—	—	2	—	1	1	6
	P-4	—	1	1	—	—	—	1	3	1	1	—	8
	P-3	—	—	—	—	1	—	—	1	1	—	—	3
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	5	—	1	2	3	5	2	4	3	1	27
24.	Droits humains	4	1	8	11	10	18	17	13	9	9	9	109
	D-2	—	—	1	—	1	—	—	1	—	—	—	3
	D-1	1	—	2	—	1	—	—	—	2	—	—	6
	P-5	1	—	2	1	2	—	8	5	2	1	1	23
	P-4	—	1	—	6	4	6	3	3	4	2	4	33
	P-3	—	—	—	1	—	3	1	1	1	4	2	13
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	—	3	3	2	9	5	3		2	2	31
27.	Aide humanitaire	1	1	4	1	1	3	1	2	1	3	2	20
	D-2	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	2
	D-1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	2
	P-5	—	—	2	—	—	—	—	1	—	1	1	5
	P-4	1	—	1	—	—	—	—	1	—	1		4
	P-3	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	2
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	—	1	—	—	3	1	—	—	—	—	5
28.	Communication globale	3	13	15	15	24	24	30	22	20	19	13	198
	D-2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
	D-1	1	3	—	—	2	3	2	—	1	1	—	13
	P-5	1	—	2	2	—	3	2	1	1	—	1	13
	P-4	—	1	4	3	6	3	7	5	4	5	2	40
	P-3	—	2	1	2	2	3	6	2	2	5	—	25
	P-2	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	1	4
	Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	7	8	7	14	12	13	14	9	8	9	102

Chapitre du budget et classe	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	2	6	3	8	10	4	5	4	10	7	2	61
D-2	—	1	—	2	—	—	—	—	1	1	—	5
D-1	—	2	—	1	—	1	2	1	1	—	1	9
P-5	1	—	—	—	3	1	1	—	2	1	—	9
P-4	—	—	1	3	2	2	1	1	—	—	1	11
P-3	—	—	—	2	—	—	—	—	1	1	—	4
P-2	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	3	2	—	4	—	1	2	4	4	—	21
29B. Département de l'appui opérationnel	4	5	8	5	17	11	5	11	12	10	5	93
D-2	—	1	1	—	—	—	—	—	—	1	—	(3)
D-1	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	2
P-5	—	—	—	1	2	—	—	1	—	—	—	4
P-4	—	1	—	—	1	1	—	—	1	2	—	6
P-3	—	—	—	—	1	—	1	—	—	1	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	3	3	7	4	12	10	4	10	11	6	5	75
29C. Bureau de l'informatique et des communications	1	6	2	4	9	6	10	2	8	3	3	54
D-2	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
D-1	—	1	—	—	1	—	1	—	—	—	—	3
P-5	—	—	—	1	2	1	1	—	2	—	2	9
P-4	—	1	—	1	1	2	2	—	—	—	1	8
P-3	—	—	—	1	2	1	—	—	1	—	—	5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	4	2	—	3	2	6	2	5	3	—	28
29D. Administration (Nairobi)	—	1	3	1	4	2	1	—	7	9	2	30
D-2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
D-1	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	2
P-5	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	—	4
P-4	—	1	—	—	—	—	—	—	—	3	—	4
P-3	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	—	—	1	1	4	1	—	—	5	3	2	17

Chapitre du budget et classe	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total
29E. Administration (Genève)	2	7	2	6	12	14	17	12	12	10	7	101
D-2	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1
D-1	–	–	1	–	1	–	–	–	1	1	–	4
P-5	–	–	–	1	1	1	3	1	–	–	–	7
P-4	–	–	–	–	2	1	–	1	–	1	–	5
P-3	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	7	1	5	8	11	13	10	11	7	7	82
29F. Administration (Vienne)	1	–	3	3	6	2	4	2	3	2	2	28
D-2	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	1
D-1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
P-4	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	1	3
P-3	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	2
P-2	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	1	–	3	2	3	1	3	2	2	2	1	20
30. Contrôle interne	1	3	1	2	3	2	1	1	5	1	1	21
D-2	1	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	3
D-1	–	1	1	–	2	–	–	–	–	–	–	4
P-5	–	1	–	–	–	1	–	–	1	1	1	5
P-4	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	1	–	1	1	–	–	1	2	–	–	6
34. Sûreté et sécurité	7	5	10	11	10	16	13	17	21	18	15	143
D-1	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2
P-5	–	1	–	–	–	–	–	1	–	1	–	3
P-4	–	1	–	–	–	–	–	3	1	2	1	8
P-3	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	3	10	10	10	16	12	13	20	15	14	128
Total	87	167	186	194	276	270	270	269	276	270	152	2 417

^a Hors missions politiques spéciales.

62. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu une liste des administrateurs auxiliaires pour chacun des chapitres du budget de 2019 à 2024 (au 31 mai), assortie d'informations concernant le pourcentage de postes occupés par des administrateurs auxiliaires par rapport aux postes vacants, comme indiqué dans le tableau 39. Ces informations montrent que le nombre d'administrateurs auxiliaires a augmenté de façon constante, de 393 en 2019 à 484 en 2022, la plupart d'entre eux provenant des mêmes pays. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a également reçu des informations sur le nombre de stagiaires pour chacun des chapitres du budget pour les périodes 2020-2021 (3 572) et 2022-2023 (4 397), par nationalité, et a été informé que les données relatives aux stagiaires étaient collectées et communiquées sur une base bisannuelle. **Le Comité encourage les efforts visant à renforcer la représentation des jeunes dans le système des Nations Unies, notamment en multipliant les possibilités de stage et d'emploi, telles que le Programme des administrateurs auxiliaires, le programme Jeunes administrateurs et le programme des Volontaires des Nations Unies, en particulier pour les jeunes originaires d'États Membres sous-représentés ou non représentés dans lesquels les capacités doivent être renforcées, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il compte que le Secrétaire général recherchera également des contributions volontaires supplémentaires pour appuyer de tels programmes, en particulier la participation des jeunes issus de pays en développement (voir également A/78/7, par. 86, A/77/605, par. 17, A/77/728, par. 36, A/77/728/Add.1, par. 14, et A/77/729, par. 21).**

Tableau 39

Nombre de postes occupés par des administrateurs auxiliaires par rapport au nombre de postes vacants pour la période 2019-2024

Chapitre du budget	Nombre moyen de postes vacants						Nombre de postes occupés par des administrateurs auxiliaires						Ratio des postes occupés par des administrateurs auxiliaires par rapport aux postes vacants					
	(1)						(2)						(3) = (2)/(1)					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	13	22	25	17	27	42	32	52	66	88	69	26	2,46	2,36	2,64	5,18	2,56	0,62
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	148	161	196	224	234	257	3	1	1	1	2	2	0,02	0,01	0,01	0	0,01	0,01
3. Affaires politiques (autres)	36	39	53	39	35	51	89	86	95	91	70	40	2,47	2,21	1,79	2,33	2	0,78
4. Désarmement	9	5	7	10	10	19	9	11	13	15	15	15	1	2,2	1,86	1,5	1,5	0,79
5. Opérations de maintien de la paix	17	20	31	32	35	31	33	32	32	27	27	7	1,94	1,6	1,03	0,84	0,77	0,23
6. Utilisations pacifiques de l'espace	2	1	2	2	5	4	2	3	2	3	1	6	1	3	1	1,5	0,2	1,50
7. Cour internationale de Justice	2	2	2	2	3	1	2	1	3	2	2	1	1	0,5	1,5	1	0,67	1,00
8. Affaires juridiques	10	27	24	22	18	25	6	5	6	11	8	9	0,6	0,19	0,25	0,5	0,44	0,36
9. Affaires économiques et sociales	48	57	64	75	68	80	20	21	20	18	18	16	0,42	0,37	0,31	0,24	0,26	0,20
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2	2	5	4	5	11	2	2	3	3	2	4	1	1	0,6	0,75	0,4	0,36
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	7	5	5	10	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Commerce et développement	29	33	46	21	29	52	11	10	6	8	8	7	0,38	0,3	0,13	0,38	0,28	0,13
14. Environnement	5	7	18	16	18	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Établissements humains	2	4	5	6	2	12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Chapitre du budget	Nombre moyen de postes vacants						Nombre de postes occupés par des administrateurs auxiliaires						Ratio des postes occupés par des administrateurs auxiliaires par rapport aux postes vacants					
	(1)						(2)						(3) = (2)/(1)					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	10	11	14	11	9	19	27	34	32	35	32	31	2,7	3,09	2,29	3,18	3,56	1,63
17. ONU-Femmes	1	3	2	2	2	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
18. Développement économique et social en Afrique	53	66	84	72	68	68	–	1	2	1	1	1	–	0,02	0,02	0,01	0,01	0,01
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	27	44	50	42	30	34	6	6	8	10	12	8	0,22	0,14	0,16	0,24	0,4	0,24
20. Développement économique en Europe	9	12	15	8	5	18	2	3	3	7	7	11	0,22	0,25	0,2	0,88	1,4	0,61
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	34	41	54	44	44	68	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
22. Développement économique et social en Asie occidentale	24	34	40	32	28	20	1	–	–	–	1	1	0,04	–	–	–	0,04	0,05
24. Droits humains	40	57	60	42	61	196	49	44	45	52	46	49	1,23	0,77	0,75	1,24	0,75	0,25
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
26. Réfugiés de Palestine	16	12	17	49	44	30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
27. Aide humanitaire	3	4	10	9	9	10	44	42	45	52	45	43	14,67	10,5	4,5	5,78	5	4,30
28. Communication globale	56	66	92	91	70	74	8	11	12	11	8	9	0,14	0,17	0,13	0,12	0,11	0,12
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	43	46	43	36	33	33	17	8	7	10	13	17	0,4	0,17	0,16	0,28	0,39	0,52
29B. Département de l'appui opérationnel	43	47	49	48	69	75	12	18	19	16	10	12	0,28	0,38	0,39	0,33	0,14	0,16
29C. Bureau de l'informatique et des communications	16	14	17	30	30	32	1	1	1	1	–	–	0,06	0,07	0,06	0,03	–	–

Chapitre du budget	Nombre moyen de postes vacants						Nombre de postes occupés par des administrateurs auxiliaires						Ratio des postes occupés par des administrateurs auxiliaires par rapport aux postes vacants					
	(1)						(2)						(3) = (2)/(1)					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
29D. Administration (Nairobi) ^a	10	11	12	11	8	10	–	–	–	1	1	1	–	–	–	0,09	0,13	0,10
29E. Administration (Genève)	14	21	20	16	20	25	8	6	5	6	6	5	0,57	0,29	0,25	0,38	0,3	0,20
29F. Administration (Vienne)	3	3	4	4	3	8	3	2	3	3	2	1	1	0,67	0,75	0,75	0,67	0,13
30. Contrôle interne	15	21	28	22	18	14	1	3	4	4	2	1	0,07	0,14	0,14	0,18	0,11	0,07
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	5	5	9	8	5	3	–	–	–	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	54	66	82	84	78	117	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	801	964	1 176	1 133	1 118	1 471	393	408	442	484	413	326	0,49	0,43	0,38	0,43	0,37	0,22

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) », qui portait le numéro 29G en 2023, devient le chapitre 29D en 2024.

Rapport coût-efficacité et culture de l'efficacité

63. Le Comité consultatif a demandé des informations exhaustives sur les efforts faits par le Secrétariat pour renforcer la culture de l'efficacité dans l'ensemble du système, notamment les mesures concrètes qui ont été prises, les résultats qui ont été obtenus et les projets prévus dans ce domaine. En réponse à ses questions, il a été informé que la culture de l'efficacité avait été l'un des principes directeurs de la réforme de la gestion de l'Organisation. Dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : garantir à chacun un avenir meilleur » (A/72/492), le Secrétaire général a souligné que le Secrétariat devait être « géré de manière compétente, intègre, efficace, l'accent étant mis sur l'action concrète, menée dans la transparence et de manière responsable ». Selon le Secrétariat, les examens des dépenses, par exemple, s'inscrivent dans une action plus large qui englobe d'autres initiatives récentes visant à promouvoir une culture de l'efficacité et de l'amélioration continue. **Le Comité souligne qu'il importe d'assurer un bon rapport coût-efficacité et d'instaurer une culture de l'efficacité et note le peu de renseignements communiqués sur la promotion d'une telle culture, au-delà d'informations sporadiques sur les exercices d'examen des dépenses (voir par. 64 à 69 ci-dessous). Il souligne que, pour instaurer une culture de l'efficacité et parvenir à un rapport coût-efficacité satisfaisant dans l'utilisation du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, il faut susciter un changement culturel et comportemental et élaborer une méthode bien conçue, comprenant une stratégie et des normes communes, des outils permettant de mesurer les aspects qualitatifs et quantitatifs de manière objective, notamment aux fins de la gestion et de la planification des ressources, ainsi que des critères de référence et des calendriers concrets et réalistes, tout en respectant pleinement les quatre principes régissant les achats. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de promouvoir une culture de l'efficacité et d'élaborer une stratégie ou une méthode présentant les caractéristiques susmentionnées afin d'assurer un bon rapport coût-efficacité, et de rendre compte des mesures prises dans le prochain projet de budget. Il recommande également à l'Assemblée de prier le Secrétaire général d'envisager d'intégrer le rapport coût-efficacité et la culture de l'efficacité en tant qu'indicateurs dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires, en les accompagnant d'incitations appropriées, et compte que des informations détaillées sur les initiatives concrètes mises en œuvre et les gains d'efficacité quantifiables obtenus dans l'ensemble des entités financées au moyen du budget ordinaire seront systématiquement communiquées dans tous les futurs projets de budget.**

Examen des dépenses

64. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 77/262, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les programmes du budget ordinaire fassent l'objet d'un examen des dépenses au moins une fois tous les cinq ans, à partir du projet de budget-programme pour 2024. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé qu'il avait été procédé à un premier examen des dépenses pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et que les résultats avaient été communiqués dans le projet de budget-programme pour 2024 à titre expérimental. La deuxième série d'examens avait été menée en 2024 pour six programmes dans sept entités, à savoir la CEE, le HCDH, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, le HCR, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, et les résultats de ces examens figuraient dans le projet de budget-programme pour 2025. Ayant demandé des précisions, le Comité

a été informé que les examens des dépenses étaient le fruit d'une collaboration active entre le Secrétariat et les entités. Chaque examen présente une structure à plusieurs niveaux, à savoir : a) une déclaration sur les priorités stratégiques au niveau de l'entité, qui contribue à orienter l'examen au niveau des composantes ; b) un examen des postes au niveau des composantes, qui comprend une analyse complète des effectifs et des projections en matière de départs à la retraite ; c) un examen des ressources autres que les postes au niveau des composantes, qui s'appuie sur l'évolution des dépenses au cours des cinq dernières années ; d) un examen au niveau des entités, qui vise à trouver des solutions transversales pour optimiser l'utilisation des ressources budgétaires. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu des informations sur le processus d'examen et a été informé que, bien que la périodicité des examens des dépenses et des autres examens ainsi que les méthodes utilisées puissent varier, les résultats des autres examens seraient pris en compte dans le cadre des examens des dépenses, lesquels seraient planifiés, dans la mesure du possible, pour coïncider avec les autres examens et évaluations. Dans le cadre de l'examen des postes au niveau des composantes, les entités examinent, entre autres, la gestion prévisionnelle globale des besoins en personnel à l'appui de l'utilisation des données, de la transformation numérique, des communications stratégiques et d'une exécution plus efficace des mandats ; les possibilités offertes par les projections de départs à la retraite pour rajeunir l'Organisation ; les moyens de parvenir à une répartition géographique plus équitable du personnel et à une représentation plus équilibrée des genres ; les méthodes de travail novatrices rendues possibles par les nouvelles technologies et l'amélioration des processus. Dans la mesure du possible, les examens des dépenses s'inspirent d'autres examens et les complètent.

65. Selon le Secrétariat, les résultats des examens des dépenses éclairent l'élaboration du projet de budget-programme et sont communiqués dans ce document. Les changements apportés à l'issue des examens sont regroupés sous la rubrique Autres changements. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs à l'issue des examens continuent d'être présentées dans l'annexe au projet de budget-programme. Les variations des ressources et les autres informations découlant des examens des dépenses sont présentées dans la partie II du projet de budget-programme, aux sections consacrées aux ressources. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les examens des dépenses étaient menés conformément aux principes directeurs suivants : a) les gains d'efficacité ne se traduisent pas nécessairement par des réductions budgétaires, l'idée étant plutôt de recenser les possibilités de renforcer d'autres domaines en veillant à mieux adapter les ressources déjà disponibles à l'objectif visé ; b) les examens des dépenses portent davantage sur les moyens nécessaires pour livrer les produits prévus que sur les produits eux-mêmes ou les résultats des programmes. Ces examens ne devraient donc pas avoir d'incidence sur les plans-programmes. Sachant que les entités concernées ont déjà mis en œuvre des réformes et apporté des changements structurels pour améliorer leur efficacité et leur efficience, les examens des dépenses ont produit des résultats relativement limités.

66. Dans le cadre de l'examen des chapitres pertinents du budget, le Comité consultatif a été informé des résultats des examens menés dans les sept entités mentionnées précédemment. En ce qui concerne la CEE, il a noté que l'examen des dépenses portait davantage sur les moyens (postes et autres ressources) nécessaires pour livrer les produits prévus que sur les produits eux-mêmes ou les résultats des programmes. En ce qui concerne les postes, les gestionnaires de programme ont été chargés de confirmer que les profils fonctionnels et les attributions étaient adaptés à l'exécution du mandat. En ce qui concerne les autres ressources, les demandes de crédits au titre des consultants, des experts, des voyages officiels et d'autres rubriques budgétaires ont été de nouveau justifiées. L'examen des dépenses du HCDH a porté

sur les ressources autres que celles affectées à des postes et s'est appuyé sur les dépenses passées et sur les prévisions en matière de dépenses ; il a abouti à une proposition tendant à transférer des ressources entre rubriques budgétaires, ayant été établi qu'il fallait investir davantage dans les systèmes numériques, au titre des rubriques Services contractuels et Mobilier et matériel, investissement qui serait compensé par des réductions au titre des fournitures et des autres dépenses de personnel. S'agissant du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il est ressorti de l'examen quinquennal des dépenses que la classe et la répartition actuelles de 71 postes étaient toujours justifiées. En ce qui concerne les ressources autres que celles affectées à des postes, l'examen des dépenses a entraîné une réaffectation des ressources entre différentes rubriques en vue de couvrir les coûts de mise à niveau des compétences du personnel. Au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, l'examen a mis en évidence la nécessité de maintenir, sans modification, un poste unique financé au moyen du budget ordinaire (1 D-1) ainsi que les dépenses afférentes aux services communs associés à ce poste. Dans le cas du HCR, l'examen des dépenses a montré que les dépenses afférentes aux 218 postes, qui s'élèvent en moyenne à 38,4 millions de dollars par an, sont restées stables et que la répartition et la classe des postes ont été maintenues. Dans le cadre de l'examen des dépenses du Département de la sûreté et de la sécurité, il a été proposé qu'un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) soit transféré du sous-programme 3 à la composante Direction exécutive et administration et que des ressources prévues aux rubriques Mobilier et matériel et Services contractuels soient transférées aux rubriques Fournitures et accessoires et Frais généraux de fonctionnement pour permettre l'achat de casques pare-éclats et la location d'un champ de tir aux fins de l'entraînement au maniement des armes à feu en 2025. Enfin, pour le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le résultat de l'examen des dépenses concernait principalement la mise en place de la coalition pour la mobilisation des ressources nationales.

67. Le Comité consultatif a reçu d'autres informations sur les examens des dépenses dans le cadre d'échanges informels. Dans le cas du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, une approche différente doit être mise en œuvre lorsque le budget ordinaire ne représente qu'une petite part du budget global², et il en va de même pour le HCR³. Le Département de la sûreté et de la sécurité a récemment achevé un examen de ses structures en vue d'améliorer leur efficacité et leur efficience et, au cours des deux dernières années, a proposé d'importants changements structurels ainsi qu'un transfert de ressources. Structurellement, le Département est doté de crédits insuffisants dans certains domaines, ce qui limite les possibilités de réaffecter des ressources. Enfin, les effets limités de l'examen des dépenses entrepris par le Bureau de la conseillère spéciale pour l'Afrique s'expliquent par le fait que le Bureau avait déjà mis en œuvre des réformes importantes au cours des trois dernières années en vue d'améliorer son efficacité.

68. Le Comité consultatif a été informé qu'à l'avenir, le Secrétariat s'appuierait sur les éléments positifs des examens des dépenses, conformément à l'approche dite de « l'environnement sûr », comme préconisé par l'Assemblée générale au paragraphe 56 de

² Bureau de la coordination des affaires humanitaires : les ressources inscrites au budget ordinaire ne représentent que 5 % du budget global ; 89 % de ces ressources sont affectées à des postes, et leur répartition entre quelques rubriques limite les possibilités de réaffectation. Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes : les ressources inscrites au budget ordinaire ne représentent que 3 % du budget global, 99 % de ces ressources étant affectées à des postes.

³ HCR : les ressources inscrites au budget ordinaire représentent 0,4 % du budget global et sont actuellement réparties entre deux rubriques : a) les postes [financement des postes de secrétaire général(e) adjoint(e) et de sous-secrétaire général(e)] ; b) une subvention forfaitaire destinée à couvrir une partie des dépenses administratives.

sa résolution 78/252, afin d'assurer des échanges fructueux avec les entités, et procéderait à des examens propres aux entités afin de faire en sorte que la haute direction suive une approche stratégique cohérente. Le Secrétariat abordera avec les entités la question d'une approche pluriannuelle permettant de bénéficier d'une plus grande visibilité dans la planification des examens des dépenses ; renforcera l'objectivité en communiquant avec les parties prenantes et les experts des deuxième et troisième lignes de maîtrise des risques ; améliorera les méthodes en passant de lignes directrices à des instructions permanentes qui pourraient prévoir une analyse plus poussée des dépenses afin de trouver de nouveaux moyens d'améliorer l'affectation des ressources. Sous réserve de la décision finale de l'Assemblée et des recommandations du Comité, un élargissement du champ d'application des examens des dépenses pourrait être envisagé pour inclure toutes les entités, y compris celles qui ne font pas partie des programmes. Le nombre d'entités étant supérieur au nombre de programmes, il conviendrait de réévaluer le nombre ou la fréquence des examens (ou les deux). Selon le Secrétariat, il est prématuré à ce stade de recenser les programmes qui feraient l'objet d'un examen des dépenses devant être présenté dans le projet de budget-programme pour 2026 et au-delà. En outre, les missions politiques spéciales n'étant pas des programmes, elles se situent actuellement hors du champ d'application des examens des dépenses. Comme l'a indiqué le Secrétariat, la possibilité d'inclure ces missions et d'utiliser la même méthode ou une méthode analogue sera évaluée.

69. **Le Comité consultatif rappelle la résolution 77/262 de l'Assemblée générale et prend note des examens des dépenses auxquels ont procédé les sept entités susmentionnées. Il souligne toutefois qu'il n'existe toujours pas de plan clair, de calendrier défini ni d'orientations uniformes et concrètes aux fins de l'examen des dépenses par toutes les entités financées au moyen du budget ordinaire et que les résultats globaux des examens entrepris devraient être plus substantiels et structurels. En outre, les fonctions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel devraient être mieux définies. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de revoir les directives pertinentes et de prendre les mesures nécessaires pour que toutes les entités procèdent à un examen approfondi des dépenses, par chapitre du budget, au niveau des sous-programmes et des composantes, en veillant à ce qu'un mandat, des objectifs, des cibles et des critères de référence clairs aient été définis pour leur permettre de réorganiser les ressources existantes, notamment au moyen d'une meilleure gestion prévisionnelle des besoins en personnel, d'une évaluation appropriée de la charge de travail et de la réaffectation des postes existants et vacants, ainsi que de leur suppression le cas échéant, afin qu'elles puissent mieux s'acquitter de leurs mandats et réaliser des gains d'efficacité substantiels, en tenant pleinement compte de l'article 5.6 et de la règle 105.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, sous la direction du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel, et de rendre compte des mesures prises dans le prochain projet de budget (voir la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, par. 20, et A/78/7, par. 80).**

Stratégie d'exploitation des données

70. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, était conçue pour la période 2020-2022 et s'appliquait à l'échelle du système des Nations Unies, servant de guide général et de cadre d'action à toutes les entités du système, y

compris les organismes, fonds et programmes. Ayant demandé des précisions, il a reçu des liens vers une sélection de stratégies, plans, cadres et politiques accessibles au public sur le renforcement des données et des capacités numériques dans 30 organismes des Nations Unies et a été informé qu'à la fin de 2022, 68 % d'entre eux avaient déclaré avoir accompli des progrès plus ou moins importants dans la mise en œuvre de ces stratégies ou plans. Une évolution plus rapide des capacités et des connaissances individuelles est déterminante pour tirer parti des avantages découlant des activités fondées sur les données. La Stratégie comporte des recommandations sur les changements devant être apportés aux profils d'emploi existants, ainsi que sur l'introduction de nouveaux types de profils et offres de formation. De nouveaux profils types correspondant à des fonctions spécialisées telles que celles exercées par les analystes de données, les ingénieurs et les spécialistes ont été établis, et il est proposé d'inclure de tels profils dans les projets de budget et les tableaux d'effectifs, le cas échéant. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu une liste des postes précédemment approuvés dans les domaines de l'analyse et de la gestion des données (24) et de ceux proposés pour 2025 (37) par entité, comme indiqué ci-dessous. Le Comité note que, dans le cadre de certains chapitres, plusieurs entités mènent des activités en rapport avec les données. Le Département des affaires économiques et sociales, par exemple, a informé le Comité que les membres de son personnel, notamment les statisticiens et les assistants statistiques, les économistes, les spécialistes des questions sociales, les spécialistes du développement durable et les spécialistes des systèmes informatiques, contribuaient à la gestion des données du Département. Les spécialistes de la gestion de programme, les spécialistes des ressources humaines et les spécialistes des finances et leurs assistants sont également chargés de l'analyse et de la gestion de données dans leurs domaines d'activité respectifs, notamment aux fins du suivi des indicateurs de performance et de la conformité. La CEA a informé le Comité que l'ensemble de ses 540 postes inscrits au budget ordinaire devraient être considérés comme des postes d'analyse et de gestion des données. Le Comité a également été informé par le Bureau de l'informatique et des communications qu'il existait des ensembles de données de référence faisant autorité, mais que ceux-ci étaient gérés de manière dispersée et non coordonnée. L'adoption d'une approche coordonnée de la gestion des données de référence permettra de clarifier les fonctions et les responsabilités, de réduire les redondances et de rationaliser les procédures de création, de gestion et de communication des données. **Sachant que de nombreux départements, bureaux et entités exercent des fonctions de recherche et d'analyse dans le domaine du développement, à l'instar du Département des affaires économiques et sociales, de la CNUCED, des commissions régionales, du Bureau de l'informatique et des communications et du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de tout mettre en œuvre pour utiliser, réaffecter et renforcer les capacités existantes, notamment au moyen de la formation, d'éviter les doubles emplois et de veiller à ce que les entités qui ont besoin de capacités supplémentaires s'adressent aux départements et aux bureaux compétents pour obtenir l'appui nécessaire. Il recommande également à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de procéder à une évaluation complète des capacités existantes et de rassembler des informations sur la mise en œuvre de la Stratégie d'exploitation des données, y compris les stratégies mises en œuvre au niveau des entités, les enseignements tirés et les mécanismes de contrôle et de coordination utilisés, ainsi que sur l'évolution des ressources humaines et le renforcement des capacités existantes par chapitre du budget, pour examen par l'Assemblée (voir également A/78/7, par. 42).** On trouvera ci-dessous les commentaires et les recommandations du Comité concernant les postes proposés dans le domaine de l'analyse et de la gestion des données pour les chapitres concernés.

Tableau 40
Postes relevant de la catégorie professionnelle de l'analyse et de la gestion des données

(Nombre de postes)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Postes précédemment approuvés</i>	<i>Postes proposés pour 2025</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	–	1
Analyste de données (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2)		
Total partiel (chapitre 1)	–	1
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences		
Assistant(e) (analyse de données) [G(AC)]	–	1
Assistant(e) en science des données [G(AC)]	–	1
Total partiel (chapitre 2)	–	2
3. Affaires politiques (autres)^a		
Coordonnateur(trice) des questions de développement (adjoint(e) de 2 ^e classe) (gestion des données et suivi des résultats) (AN)	–	1
Total partiel (chapitre 3)	–	1
8. Affaires juridiques		
Analyste de données (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2)	1	1
Total partiel (chapitre 8)	1	1
9. Affaires économiques et sociales		
Ingénieur(e) de données (P-3)	1	1
Total partiel (chapitre 9)	1	1
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement		
Analyste de données (P-3)	–	1
Analyste de données (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2)	1	1
Total partiel (chapitre 10)	1	2
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons		
Analyste de données (P-3)	1	1
Total partiel (chapitre 11)	1	1
14. Environnement		
Spécialiste des données (P-4)	3	3
Analyste de données (P-3)	2	2
Total partiel (chapitre 14)	5	5
20. Développement économique en Europe		
Analyste de données (P-3)	1	1
Total partiel (chapitre 20)	1	1

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Postes précédemment approuvés</i>	<i>Postes proposés pour 2025</i>
22. Développement économique et social en Asie occidentale		
Spécialiste des données (P-4)	1	1
Spécialiste des données (P-3)	1	1
Assistant(e) (analyse de données) (AL)	1	1
Assistant(e) (analyse de données) (AL)	1	1
Total partiel (chapitre 22)	4	4
24. Droits humains		
Analyste de données (P-3)	–	1
Spécialiste des données (P-3)	–	1
Total partiel (chapitre 24)	–	2
26. Réfugiés de Palestine		
Analyste de données (P-3)	1	1
Analyste de données (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2)	1	1
Total partiel (chapitre 26)	2	2
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité		
Spécialiste hors classe de la science des données (P-5)	1	1
Spécialiste des données (P-3)	1	1
Analyste de données (P-3)	1	1
Assistant(e) en science des données [G(AC)]	1	1
Assistant(e) (analyse de données) [G(AC)]	–	1
Assistant(e) (analyse de données) [G(1°C)]	1	1
Total partiel (chapitre 29A)	5	6
29B. Département de l'appui opérationnel		
Spécialiste des données (P-4)	–	1
Assistant (ingénierie de données) [G(1°C)]	1	1
Assistant(e) (analyse de données) [G(AC)]	–	1
Total partiel (chapitre 29B)	1	3
29E. Administration (Genève)		
Analyste de données (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2)	1	1
Assistant(e) (analyse de données) [G(1°C)]	1	1
Total partiel (chapitre 29E)	2	2
34. Sûreté et sécurité		
Spécialiste des données (P-3)	–	1
Ingénieur(e) de données (P-3)	–	1
Analyste de données (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2)	–	1
Total partiel (chapitre 34)	–	3
Total	24	37

^a Hors missions politiques spéciales.

Intelligence artificielle

71. Durant l'examen de certains chapitres, le Comité consultatif a noté que certaines entités utilisaient l'intelligence artificielle et des outils fondés sur l'intelligence artificielle [par exemple au titre des chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et 22 (Développement économique et social en Asie occidentale)]. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, pour exploiter l'intelligence artificielle de manière responsable à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'exécution des mandats, le Secrétaire général avait lancé plusieurs initiatives : a) en août 2023, l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle a été créé en vue de réunir des membres des gouvernements, du secteur privé et de la société civile de toutes les régions et de formuler des propositions sur la façon dont l'intelligence artificielle peut être mise au service du bien commun. L'Organe consultatif a remis un rapport d'activité⁴ en décembre 2023 concernant la mise en place des fonctions critiques permettant d'assurer une utilisation responsable de l'intelligence artificielle à l'appui de la réalisation des objectifs mondiaux et compte tenu des résolutions adoptées par les États Membres et des contributions multipartites. Il devait présenter un rapport final assorti de recommandations détaillées avant la fin de juillet 2024 ; b) un groupe de travail interinstitutions sur l'intelligence artificielle a été mis en place par le CCS afin de garantir des approches cohérentes à l'échelle du système. Le Groupe de travail a publié en mai 2024 un livre blanc du système des Nations Unies sur la gouvernance de l'intelligence artificielle, dans lequel il présente les modèles institutionnels, les fonctions et les cadres normatifs. Le CCS a également approuvé des principes sur l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle au sein du système ainsi qu'un document d'orientation à l'appui du renforcement des capacités ; c) les premières orientations pratiques ont été publiées dans l'ensemble du système des Nations Unies en 2023, en consultation avec le Réseau Technologie et numérique du CCS, en vue de favoriser l'adoption responsable d'approches fondées sur l'intelligence artificielle. Sur la base de la récente circulaire du Secrétaire général sur la politique de protection des données et de confidentialité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2024/3), un premier groupe de travail interdépartemental a été créé au Secrétariat afin d'évaluer les cas d'utilisation potentiels, ainsi que les ajustements transversaux et propres aux différents cas d'utilisation qui pourraient être apportés aux politiques ; d) l'apprentissage intraorganisationnel au service de l'expertise ONU 2.0 est soutenu par de vastes réseaux de connaissances interinstitutionnels, notamment des groupes de pratique spécialisés dans l'intelligence artificielle, en vue de faciliter l'évolution de l'apprentissage et du recrutement dans ce contexte. De nouvelles offres de formation en la matière sont en cours d'introduction, notamment au Secrétariat. Toutefois, l'intensification de la formation exigerait des ressources supplémentaires partout où les offres de formation doivent être adaptées au contexte onusien. Pour faciliter le recrutement de spécialistes de l'intelligence artificielle dans l'ensemble de l'Organisation, le Secrétariat s'attache également à revoir ses profils d'emploi types pour les spécialistes des données et met actuellement la touche finale aux premiers profils d'ingénieur(e) en intelligence artificielle, comme indiqué précédemment. **Le Comité consultatif prend note des initiatives lancées pour exploiter l'intelligence artificielle et compte que des informations plus détaillées, notamment sur les domaines d'utilisation actuels et prévus, y compris les aspects éthiques, le cadre réglementaire et la gouvernance, les coûts et ressources connexes et les gains d'efficacité escomptés, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans les prochains projets de budget (voir également A/78/7, par. 91).** Le Comité formule des observations et

⁴ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/en/ai-advisory-body.

recommandations supplémentaires dans les parties du présent rapport consacrées aux chapitres 22 et 29C.

Réunions hybrides

72. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [77/262](#), l'Assemblée générale a fait siennes les observations du Comité selon lesquelles l'organisation de réunions hybrides et virtuelles nécessitait un mandat de l'Assemblée, ainsi que l'approbation de leurs paramètres juridiques et des prescriptions techniques. L'Assemblée a également été d'avis que le Comité des conférences pourrait examiner les conditions nécessaires à la tenue de réunions hybrides et virtuelles, sur la base d'une évaluation rigoureuse du Secrétariat, y compris en ce qui concernait les meilleures pratiques, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience, en consultation avec les États Membres, avant de les lui présenter pour examen. **Le Comité note une nouvelle fois que l'organisation de réunions hybrides et virtuelles nécessite un mandat de l'Assemblée générale ainsi que l'approbation de leurs paramètres juridiques et des prescriptions techniques (voir également [A/78/7](#), par. I.106, et [A/77/7](#), par. 71).**

Stratégie pour l'inclusion du handicap

73. Lors de l'examen des fascicules du budget, le Comité consultatif a pris connaissance des mesures adoptées par plusieurs entités pour aligner leur action sur la Stratégie pour l'inclusion du handicap, lancée en 2018, grâce à l'intégration d'informations générales sur la mise en œuvre de telles mesures dans le fascicule de chaque entité. À titre d'exemple, conformément à sa stratégie pour l'inclusion du handicap pour la période 2021-2025, la CEPALC met en œuvre des mesures inclusives et globales concernant l'accessibilité, la sécurité et la modernisation des outils audiovisuels dans les salles de conférence, ainsi que l'aménagement raisonnable des bureaux et du mobilier afin de faciliter la pleine participation des personnes handicapées à ses travaux quotidiens et de promouvoir l'inclusion de celles-ci. De même, conformément à son plan d'action annuel pour l'inclusion du handicap, la CEE s'attache à promouvoir cette question dans le contexte des bonnes pratiques et des instruments normatifs pertinents, ainsi que dans le cadre de ses programmes et projets. La CESAP a elle aussi entrepris d'intégrer les perspectives relatives au handicap et a veillé à assurer l'inclusion des personnes handicapées dans toutes ses activités en appliquant sa politique pour l'inclusion du handicap et le plan d'action connexe. **Le Comité prend acte des initiatives mises en œuvre par diverses entités pour aligner leur action sur la Stratégie pour l'inclusion du handicap et engage le Secrétaire général à poursuivre et à intensifier ses efforts à cet égard.**

Postes et emplois de haut niveau financés au moyen de ressources extrabudgétaires

74. Le Comité consultatif note que les informations relatives aux ressources extrabudgétaires continuent d'être communiquées dans les compléments d'information, notamment en ce qui concerne les fonctions associées aux postes, l'utilisation des ressources extrabudgétaires et les mécanismes de contrôle. Il note également que la notion de taux de vacance ne s'applique pas aux postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires en l'absence d'un tableau d'effectifs approuvé. Il constate que le Secrétaire général reste pleinement attaché à la transparence et au respect du principe de responsabilité et que les départements continuent d'être soumis au cadre réglementaire de l'ONU et aux mécanismes de contrôle établis. Il rappelle que, dans sa résolution [77/262](#), l'Assemblée générale a souligné que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires devaient être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire. Le Comité s'est fait

fournir des informations sur l'évolution des postes devant être financés au moyen de fonds extrabudgétaires au cours de la période 2020-2025, comme indiqué dans le tableau 41. Le complément d'information qui lui a été fourni comporte des renseignements sur le nombre de postes de la classe D-1 et de rang supérieur qui devraient être financés au moyen de ressources extrabudgétaires en 2025, par entité, comme indiqué dans le tableau 42. Des informations spécifiques relatives aux ressources extrabudgétaires sont fournies pour chaque chapitre du budget.

Tableau 41

Évolution du nombre de postes devant être financés au moyen de fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget et classe, 2020-2025

(Nombre de postes et pourcentage)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2020 (estimations)</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>2022 (chiffres effectifs)</i>	<i>2023 (estimations)</i>	<i>2023 (chiffres effectifs)</i>	<i>2024 (estimations)</i>	<i>2024 (chiffres effectifs au 30 juin)</i>	<i>2025 (prévisions)</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 183	1 150	1 303	1 050	1 331	1 080	1 364	1 106	1 362
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	110	89	88	88	88	88	78	78	78
3. Affaires politiques (autres) ^a	237	257	272	252	255	227	235	217	233
4. Désarmement	24	33	30	30	36	36	38	40	44
5. Opérations de maintien de la paix	62	80	81	68	82	69	109	97	108
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7	7	7	5	7	6	7	6	8
7. Cour internationale de Justice	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Affaires juridiques	28	54	65	77	75	88	74	81	73
9. Affaires économiques et sociales	41	40	40	38	35	47	50	43	49
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Commerce et développement	15	15	15	15	15	15	15	15	15
13. Centre du commerce international	—	20	—	—	—	—	—	—	—
14. Environnement	852	880	880	881	881	881	881	881	880
15. Établissements humains	182	108	130	52	76	47	75	57	74
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	545	519	765	782	785	804	826	840	826
17. ONU-Femmes	465	465	265	265	465	465	471	471	471
18. Développement économique et social en Afrique	51	66	66	67	71	67	63	63	68
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	105	111	114	119	101	107	117	117	116
20. Développement économique en Europe	51	53	54	55	55	56	57	55	57
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	40	46	52	52	52	52	53	53	53
22. Développement économique et social en Asie occidentale	28	37	35	35	35	35	48	34	51
23. Programme ordinaire de coopération technique	—	—	—	—	—	—	—	—	—

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2020 (estimations)</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>2022 (estimations)</i>	<i>2022 (chiffres effectifs)</i>	<i>2023 (estimations)</i>	<i>2023 (chiffres effectifs)</i>	<i>2024 (estimations)</i>	<i>2024 (chiffres effectifs au 30 juin)</i>	<i>2025 (prévisions)</i>
24. Droits humains	809	1 069	1 069	1 094	1 193	1 239	1 280	1 313	1 348
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	14 329	15 006	15 443	15 124	16 501	15 268	16 858	15 161	16 858
26. Réfugiés de Palestine	80	50	29	29	61	57	53	53	110
27. Aide humanitaire	2 060	2 060	2 185	2 072	2 346	2 107	2 370	2 361	2 371
28. Communication globale	11	11	10	10	11	9	7	9	7
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	112	–	119	99	109	94	124	94	124
29B. Département de l'appui opérationnel	70	59	59	58	73	82	82	82	82
29C. Bureau de l'informatique et des communications	12	12	12	13	14	12	13	13	13
29D. Administration (Nairobi)	224	240	240	270	248	288	299	299	299
29E. Administration (Genève)	152	152	152	152	152	178	178	178	178
29F. Administration (Vienne)	84	84	84	68	84	70	90	75	90
30. Contrôle interne	43	41	41	45	45	45	45	45	45
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	57	54	54	56	60	58	62	57	65
35. Compte pour le développement	–	–	–	–	–	–	–	–	–
36. Contributions du personnel	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	22 069	22 868	23 759	23 021	25 342	23 677	26 022	23 994	26 156
Missions politiques spéciales	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	22	s.o.	18
Total	22 069	22 868	23 759	23 021	25 342	23 677	26 044	23 994	26 174

^a Hors missions politiques spéciales.

Tableau 42

Postes de la classe D-1 et de rang supérieur devant être financés au moyen de ressources extrabudgétaires en 2025, par classe

(Nombre de postes)

Chapitre du budget	Soumis à l'assentiment du Comité consultatif				Temporairement approuvés par le Contrôleur			
	SGA	SSG	D-2	D-1	SGA	SSG	D-2	D-1
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	—	7	46	81	—	—	—	—
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	—	—	—	1	—	—	—	—
3. Affaires politiques (autres) ^a	—	—	—	4	—	—	—	—
5. Opérations de maintien de la paix	—	—	—	1	—	—	—	—
8. Affaires juridiques	—	—	—	2	—	—	—	—
9. Affaires économiques et sociales	—	—	—	1	—	—	—	—
12. Commerce et développement	—	—	1	—	—	—	—	—
15. Établissements humains	—	1	—	5	—	—	—	—
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	—	—	1	11	—	—	—	—
18. Développement économique et social en Afrique	—	—	—	1	—	—	—	—
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	—	—	—	3	—	—	—	—
20. Développement économique en Europe	—	—	—	1	—	—	—	—
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	—	—	1	—	—	—	—
22. Développement économique et social en Asie occidentale	—	—	—	1	—	—	—	—
24. Droits humains	—	—	—	5	—	—	—	1
26. Réfugiés de Palestine	—	1	—	—	—	—	—	—
27. Aide humanitaire	—	1	1	38	—	—	—	—
29F. Administration (Vienne)	—	—	—	2	—	—	—	—
30. Contrôle interne	—	—	—	1	—	—	—	—
Total	—	10	49	159	—	—	—	1

^a Hors missions politiques spéciales.

75. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif examine les propositions de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui ne sont pas soumises au contrôle d'un organe intergouvernemental. On trouvera dans le tableau 43 la liste des demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires examinées par le Comité depuis la présentation de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2024. Le Comité examine également les budgets administratifs, les budgets d'appui ou les budgets institutionnels de divers fonds, programmes et entités des Nations Unies et présente des rapports correspondants (voir sect. H ci-dessous). Il a reçu en outre des informations sur le nombre de postes de la classe D-1 et de rang supérieur qui devraient être financés au moyen de ressources extrabudgétaires en 2025, comme indiqué dans le tableau 40. Selon le Secrétariat, la notion de taux de vacance ne s'applique pas aux postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires en l'absence d'un tableau d'effectifs approuvé.

Tableau 43

Demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires examinées par le Comité consultatif depuis juillet 2023

<i>Poste</i>	<i>Date de la demande initiale</i>	<i>Approbation donnée par le Comité consultatif</i>
Reclassement du poste de coordinateur(trice) résident(e) en Ukraine, de la classe D-2 au rang de sous-secrétaire général(e)	Juillet 2023	Jusqu'au 31 décembre 2024
Reconduction du poste de chef de service au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, à la classe D-1	Septembre 2023	Jusqu'au 31 décembre 2024
Reconduction d'un poste d'administrateur(trice) principal(e) au Bureau de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, à la classe D-1	Septembre 2023	Jusqu'au 31 décembre 2025
Création d'un poste de chef de bureau au Mozambique, à la classe D-1	Octobre 2023	Jusqu'au 31 décembre 2024
Création d'un poste d'administrateur(trice) général(e), à la classe D-1, au Bureau de la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité au Siège à New York, qui sera financé au moyen de ressources extrabudgétaires	Octobre 2023	Jusqu'au 31 décembre 2025
Reconduction d'un poste de coordonnateur(trice) pour la prévention de la famine et la réponse à Nairobi, au rang de sous-secrétaire général(e)	Novembre 2023	Non approuvée
Reconduction du poste de directeur(trice) du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système, à la classe D-2	Novembre 2023	Jusqu'au 31 décembre 2024
Reconduction de 117 postes de coordonnateur(trice) résident(e) (2 SSG, 40 D-2 et 75 D-1) aux fins de la coordination dans les pays, et de 11 postes de haut niveau (1 SSG, 6 D-2 et 4 D-1) au Bureau de la coordination des activités de développement aux fins de la coordination mondiale et régionale	Novembre 2023	Jusqu'au 31 décembre 2024

<i>Poste</i>	<i>Date de la demande initiale</i>	<i>Approbation donnée par le Comité consultatif</i>
Reconduction du poste de directeur(trice) adjoint(e) du Service de la lutte antimines, à la classe D-1	Novembre 2023	Jusqu'au 31 décembre 2025
Reconduction du poste de coordonnateur(trice) spécial(e) pour le développement au Sahel, au rang de secrétaire général(e) adjoint(e)	Novembre 2023	
Reconduction du poste de haut(e)-représentant(e) pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, au rang de secrétaire général(e) adjoint(e)	Novembre 2023	
Reconduction du poste de directeur(trice) exécutif(ive) du Bureau du Pacte mondial des Nations Unies, au rang de sous-secrétaire général(e)	Janvier 2024	
Reconduction du poste de conseiller(ère) spécial(e) pour l'action climatique et une transition juste, au rang de sous-secrétaire général(e)	Février 2024	
Création d'un poste de coordonnateur(trice) résident(e)/coordonnateur(trice) des opérations humanitaires au Soudan, au rang de sous-secrétaire général(e), et reclassement du poste de coordonnateur(trice) résident(e)/coordonnateur(trice) des opérations humanitaires en Éthiopie, de la classe D-2 au rang de sous-secrétaire général(e)	Mai 2024	

76. Le Comité consultatif rappelle sa recommandation relative aux efforts devant être déployés pour renforcer la gouvernance et la transparence des contributions volontaires, y compris le mécanisme de contrôle de l'utilisation de ces ressources. Il note que les documents budgétaires ne fournissent généralement pas d'informations détaillées concernant l'utilisation des ressources extrabudgétaires, en particulier pour les postes et les emplois. Il compte que des informations plus détaillées, notamment sur les moyens de faire en sorte que l'utilisation des ressources extrabudgétaires soit davantage compatible avec les principes de la budgétisation axée sur les résultats ainsi que sur le rôle que jouent ces ressources dans la mise en œuvre des programmes de travail approuvés ou dans le lancement de nouvelles activités, y compris les projets pilotes, seront systématiquement communiquées dans les futurs projets de budget. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer dans les prochains projets de budget des informations détaillées sur les dépenses financées au moyen des ressources extrabudgétaires par rapport à celles financées au moyen des ressources du budget ordinaire, y compris les variations, et des tableaux présentant ces informations par chapitre, et d'indiquer les fonctions attachées aux postes financés par des ressources extrabudgétaires, y compris des renseignements actualisés sur les postes vacants, ainsi que des informations sur les mécanismes de contrôle au Secrétariat concernant les ressources extrabudgétaires (voir également le par. VI.25 ci-dessous).

77. Le Comité consultatif compte que des informations consolidées relatives à tous les postes ou emplois de la classe D-1 ou de rang supérieur créés en interne, ainsi que des renseignements sur la raison d'être, les sources de financement et la date de création de ces postes ou emplois, lui seront communiquées chaque année. Il compte également que des informations sur les emplois pour lesquels

aucun renseignement n'est disponible, ou qui ont été approuvés il y a cinq ans, lui seront soumises pour examen dans les meilleurs délais (voir la résolution [76/245](#) de l'Assemblée générale ; voir également le par. VI.26 ci-dessous, [A/78/7](#), par. 94, et [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. 81).

Recouvrement des coûts et dépenses d'appui aux programmes

78. Le Comité consultatif rappelle que de nouvelles directives de politique générale en matière de recouvrement des coûts ont été publiées en décembre 2021. Il rappelle également qu'il a été informé que le recouvrement des coûts faisait référence au processus de remboursement des coûts engagés pour des services fournis dans le cadre d'accords relatifs à la prestation de services de gestion, conformément à la règle 105.11 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne les montants recouvrés, outre les informations relatives aux recettes, dépenses et excédents ou déficits liés au recouvrement des coûts pour 2022 et 2023, qui figurent à l'annexe V du rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 ([A/79/83](#)) (voir tableau 45), le Comité a reçu des données ventilées sur certains produits provenant du recouvrement des coûts, comme indiqué dans le tableau 44. Le Comité rappelle la résolution [35/217](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée se réfère au rapport du Secrétaire général sur les services fournis par l'Organisation des Nations Unies pour des activités financées par des fonds extrabudgétaires et au rapport correspondant du Comité. Le rapport du Secrétaire général comporte des informations sur les critères ou la méthode appliqués pour obtenir le remboursement des dépenses d'appui liées à ces activités, ainsi que sur les critères utilisés pour l'administration de ces ressources. **Dans un souci de clarté et de transparence, le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter les informations relatives aux montants qu'il est prévu de recouvrer, par type et par service, séparément des informations sur les contributions extrabudgétaires, d'indiquer également les montants consolidés, tout en ventilant les informations, notamment sur les dépenses d'appui aux programmes, par chapitre du budget, par niveau de poste ou d'emploi et par source de financement, et de communiquer des renseignements sur les investissements prévus dans les compléments d'information sur les prévisions budgétaires (voir également la résolution [77/253](#) de l'Assemblée générale, [A/78/7](#), par. 98, et [A/77/574](#), par. 24).** Le Comité examine plus en détail la question du recouvrement des coûts dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 ([A/79/312](#)).

Tableau 44

Exemples de produits provenant du recouvrement des coûts pour 2022 et 2023, par chapitre du budget et type de service

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	Services administratifs et financiers	Conférences et manifestations	Installations et biens	Ressources humaines	Appui logistique	Santé
	2022					
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	17 432,8	—	—	(51,7)	16,0	(1 000,0)
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1,0	22 578,7	1,2	177,0	2 558,4	—
3. Affaires politiques	1 024,1	0,4	15 758,2	1,0	2 121,1	4 785,3
5. Opérations de maintien de la paix	0,3	—	34,9	—	106,6	—
8. Affaires juridiques	2 805,2	—	—	—	—	—
9. Affaires économiques et sociales	—	—	—	232,7	—	—
18. Développement économique et social en Afrique	74,7	773,8	1 083,8	(0,1)	772,6	19,5
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 128,3	293,7	3 227,9	369,0	959,0	124,8
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	319,1	120,2	325,6	328,9	3,7	35,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	929,9	1 008,1	935,7	32,2	204,0	249,7
28. Communication globale	271,4	2,9	226,9	—	5,8	—
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	20 710,4	—	—	1 672,0	—	—
29B. Département de l'appui opérationnel	3 564,0	123,9	30 384,3	1 043,8	2 818,7	(14 118,0)
29C. Bureau de l'informatique et des communications	17,8	931,1	41,4	—	3,4	—
29E. Administration (Genève)	6 516,4	1 278,3	3 679,3	5 280,0	7 283,7	3 096,3
29F. Administration (Vienne)	877,8	82,3	531,9	90,1	902,6	36,2
29G. Administration (Nairobi)	3 382,3	2,1	3 562,8	297,8	1 929,1	9 509,4
30. Contrôle interne	6 891,9	—	—	—	0,5	—
34. Sûreté et sécurité	22,0	8,9	—	—	0,6	—
Divers	1 202,3	164,9	79,1	(91,2)	781,0	17,4
Total	67 171,9	27 369,2	59 872,9	9 381,4	20 466,6	2 755,8

Chapitre du budget	Services administratifs et financiers	Conférences et manifestations	Installations et biens	Ressources humaines	Appui logistique	Santé
	2023					
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	19 414,2	–	–	127,0	–	–
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	5,9	20 168,6	3,9	303,5	2 327,8	–
3. Affaires politiques	340,5	1,5	12 585,6	3,3	1 582,0	3 836,0
5. Opérations de maintien de la paix	–	–	100,6	–	119,5	–
8. Affaires juridiques	2 888,6	–	–	–	–	–
9. Affaires économiques et sociales	–	–	–	251,7	–	–
18. Développement économique et social en Afrique	27,4	746,4	1 182,9	–	421,6	0,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	756,4	496,4	3 395,3	416,1	1 444,1	133,1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	206,1	177,0	417,4	189,1	42,8	10,9
22. Développement économique et social en Asie occidentale	779,1	624,0	720,3	22,9	189,2	618,5
28. Communication globale	1 057,2	–	235,7	–	–	–
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	16 182,1	–	–	1 215,2	–	–
29B. Département de l'appui opérationnel	9 694,2	239,5	29 679,4	919,1	3 008,3	4 045,6
29C. Bureau de l'informatique et des communications	49,0	2 693,6	0,1	1,7	–	–
29E. Administration (Genève)	7 275,0	945,8	3 672,9	5 079,4	7 376,6	3 435,5
29F. Administration (Vienne)	720,4	74,3	903,4	130,5	1 357,1	116,0
29G. Administration (Nairobi)	2 280,0	0,3	4 368,1	392,3	2 950,9	2 670,5
30. Contrôle interne	5 385,0	–	–	–	0,8	–
34. Sûreté et sécurité	46,4	6,5	0,1	13,3	0,1	0,7
Divers	(4 178,5)	335,4	179,3	–	578,1	62,4
Total	62 929,0	26 509,2	57 445,1	9 065,1	21 399,0	14 929,2

Tableau 45
Recouvrement des coûts : produits et charges pour 2022 et 2023, par chapitre du budget
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2022 ^a			2023		
	Produits	Charges	Excédent/déficit	Produits	Charges	Excédent/déficit
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	16 397,2	21 894,8	(5 497,7)	19 541,2	19 313,1	228,1
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	25 992,9	17 894,1	8 098,8	23 679,7	20 899,1	2 780,6
3. Affaires politiques	19 527,9	30 441,0	(10 913,1) ^b	32 382,3	32 527,2	(144,9)
5. Opérations de maintien de la paix	256,5	76,3	180,2	237,2	160,4	76,9
8. Affaires juridiques	2 805,2	2 562,7	242,5	2 888,6	3 089,3	(200,7)
9. Affaires économiques et sociales	232,7	269,4	(36,7)	251,7	271,2	(19,5)
18. Développement économique et social en Afrique	3 064,8	3 373,0	(308,2)	2 761,9	2 890,8	(128,9)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	6 973,2	4 937,4	2 035,8	7 703,9	5 925,2	1 778,6
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 406,9	1 119,8	287,1	1 452,9	1 225,6	227,3
22. Développement économique et social en Asie occidentale	3 891,5	5 856,5	(1 965,0)	3 463,4	5 086,8	(1 623,4)
28. Communication globale	5 465,5	5 511,7	(46,2)	7 161,8	6 463,6	698,3
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	23 555,9	13 474,4	10 081,6	18 630,5	7 170,6	11 460,0
29B. Département de l'appui opérationnel	23 849,1	39 576,5	(15 727,3)	47 587,9	43 412,6	4 175,4
29C. Bureau de l'informatique et des communications	33 742,9	24 131,3	9 611,6	36 289,6	30 506,8	5 782,8
29E. Administration (Genève)	40 980,8	37 893,0	3 087,8	39 835,3	38 741,4	1 094,0
29F. Administration (Vienne)	5 841,9	5 070,0	771,9	7 357,4	7 573,8	(216,4)
29G. Administration (Nairobi)	31 172,9	20 315,2	10 857,8	28 540,8	24 137,9	4 402,8
30. Contrôle interne	6 892,4	5 737,3	1 155,1	5 385,9	6 541,9	(1 156,1)
34. Sûreté et sécurité	14 373,5	12 117,8	2 255,7	14 933,2	14 813,2	120,0
Divers	2 157,1	2 239,4	(82,3)	(3 032,5)	4 497,7	(7 530,2) ^c
Total	268 581,0	254 491,7	14 089,3	297 052,7	275 248,2	21 804,5

^a Les chiffres de 2022 présentés dans le rapport sur l'exécution du budget de 2022 ont été générés le 19 avril 2023 et les chiffres de 2022 fournis dans le présent rapport comprennent quelques transactions ultérieures qui sont comptabilisées pour la même période budgétaire et qui portent sur des montants relativement faibles, à l'exception d'un transfert de 7,2 millions de dollars de recettes du Département de l'appui opérationnel à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour le cadre d'évacuation médicale liée à la COVID-19.

^b Le déficit important constaté au titre du chapitre relatif aux Affaires politiques en 2022 est dû au fait que des produits comptabilisés au cours d'années antérieures comme utilisables ont été reclassés comme produits non utilisables à restituer aux États Membres.

^c Le déficit important constaté au titre de la rubrique Divers en 2023 est principalement dû à l'exercice de nettoyage mené en application de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, qui a consisté à transférer les soldes des anciens centres financiers aux nouveaux centres financiers après la réforme de la gestion.

H. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

79. Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2024 ([A/78/7](#)), le Comité consultatif a présenté plusieurs rapports distincts sur diverses questions administratives et budgétaires à divers organes des Nations Unies concernant les documents énumérés à l'annexe I du présent rapport. Ce faisant, il continue d'accorder une attention particulière aux initiatives menées à l'échelle du système, notamment à divers projets de transformation et de réforme de la gestion. Comme suite à ses questions, le Comité a reçu une liste d'initiatives menées à l'échelle du système et a été informé de ce qui suit : selon le Secrétariat, bien qu'il n'existe pas de définition du terme « initiative » dans le contexte du budget ordinaire, les éléments du projet de budget-programme pour 2025 qui correspondent à des initiatives relevant du pouvoir discrétionnaire du Secrétaire général comprennent a) une proposition tendant à accroître le financement du programme ordinaire de coopération technique (de 2 millions de dollars) pour répondre à la demande croissante d'assistance et de conseil techniques de la part des États Membres ; b) une proposition tendant à augmenter de 1 million de dollars le financement du Compte pour le développement afin de maintenir le niveau de financement actuel et de faire en sorte que les projets financés permettent d'appuyer le renforcement des capacités dans des pays cibles supplémentaires ; c) une proposition tendant à augmenter les ressources allouées au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (de 1 million de dollars, ce qui permettrait notamment de financer 10 postes supplémentaires et le reclassement de 2 postes), afin que le Bureau puisse poursuivre son action diplomatique visant à atténuer et à prévenir les conflits armés et à faire face aux problèmes humanitaires et de développement ; d) une proposition tendant à augmenter de 2 millions de dollars les ressources allouées à l'UNRWA ; e) une initiative à l'échelle du système visant à financer le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système et les quatre postes correspondants au moyen du budget ordinaire, afin de faire en sorte que les activités d'évaluation soient financées de façon plus durable et plus prévisible. **Le Comité regrette que le projet de budget-programme ne comporte toujours pas d'informations sur les initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'améliorer la coordination, en dépit des demandes formulées à plusieurs reprises en ce sens. Il recommande de nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget-programme des informations détaillées sur les initiatives relatives aux questions administratives et budgétaires menées à l'échelle du système en faisant apparaître clairement le rôle que jouent les entités du Secrétariat et d'autres organismes, fonds et programmes dans l'obtention de résultats spécifiques, la mise en œuvre d'accords de partage des coûts et la réalisation de gains d'efficacité ainsi que les contributions qu'ils apportent à cet égard, notamment, entre autres, dans le cadre de programmes conjoints en lien avec la chaîne d'approvisionnement, la prestation de services et les centres logistiques, la gestion des actifs aériens et les produits provenant du recouvrement des coûts (voir également [A/78/7](#), par. 99, [A/77/7](#), par. 77, [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. 85, et [A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#), par. 77).**

I. Conclusion

80. Le Comité consultatif a formulé quelques recommandations générales ou spécifiques tendant à une réduction des montants demandés au titre de divers chapitres. Les recommandations du Comité aboutiraient à réduire de 20 572 800 dollars au total (avant actualisation des coûts) l'enveloppe proposée dans le projet de budget-programme pour 2025.

Chapitre II

Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme

Prévisions de dépenses

Titre I

Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier

Politiques, direction et coordination d'ensemble

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	86 769 400
Dépenses de 2023	84 005 600
Crédits ouverts pour 2024	92 383 700
Dépenses au 30 juin 2024	55 301 100
Ressources demandées pour 2025	96 184 200
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	9 958 900
Dépenses de 2023	9 203 200
Montant estimé pour 2024	10 100 600
Dépenses au 30 juin 2024	6 176 500
Ressources demandées pour 2025 ^b	10 526 500
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	339 947 100
Dépenses de 2023	270 755 300
Montant estimé pour 2024	341 219 700
Dépenses au 30 juin 2024	138 661 000
Montant prévu pour 2025	338 576 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). ^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin. ^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

I.1 Les ressources demandées au titre du chapitre premier du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 96 184 200 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 3 800 500 dollars (4,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 1), tableau 1.1). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau I.18. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

I.2 L'augmentation de 3 800 500 dollars tient à trois facteurs : a) des ajustements techniques, entraînant une augmentation de 318 200 dollars, qui s'explique principalement par le fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à des postes qui avaient été créés en 2024, conformément à la résolution 78/252 de l'Assemblée générale, et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué (ibid., par. 1.93 et 1.407) ; b) des mandats nouveaux et élargis, entraînant une augmentation de 429 700 dollars, liée principalement à la création proposée de trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et aux dépenses connexes au Bureau de la déontologie (ibid., par. 1.316) ; c) d'autres changements, entraînant une augmentation de 3 052 600 dollars, due principalement à la proposition tendant à inscrire au budget ordinaire, pour le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système, quatre postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-3 et 1 G(1°C)] et d'autres objets de dépense connexes qui étaient auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires (ibid., par. 1.429).

I.3 On trouve à l'annexe III du projet de budget un aperçu des ressources proposées pour chaque composante du chapitre premier. Les réductions proposées concernent la présidence de l'Assemblée générale, le Comité des contributions, le Comité des commissaires aux comptes et son secrétariat, et l'Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient. Les augmentations concernent le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Bureau de la déontologie, le Bureau de la protection des données et de la confidentialité et le nouveau Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système.

Tableau I.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Effectif approuvé pour 2024	12	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(1°C) et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	12	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(1°C) et 2 G(AC)
Comité des commissaires aux comptes		
Effectif approuvé pour 2024	6	1 D-1, 1 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	6	1 D-1, 1 P-3, 1 G(1°C) et 3 G(AC)
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit		
Effectif approuvé pour 2024	2	1 P-5 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	2	1 P-5 et 1 G(AC)

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif approuvé pour 2024	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 7 G(1°C) et 39 G(AC)
Reclassements	–	1 P-3 à P-4 et 2 G(AC) à G(1°C)
Effectif proposé pour 2025	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 7 G(1°C) et 39 G(AC)
Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève		
Effectif approuvé pour 2024	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1°C) et 6 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1°C) et 6 G(AC)
Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne		
Effectif approuvé pour 2024	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1°C) et 4 G(AC)
Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Effectif approuvé pour 2024	10	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 3 AL
Effectif proposé pour 2025	10	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 3 AL
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés		
Effectif approuvé pour 2024	12	1 SGA, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	12	1 SGA, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Effectif approuvé pour 2024	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants		
Effectif approuvé pour 2024	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 1 G(AC)
Bureau de la Défenseuse des droits des victimes		
Effectif approuvé pour 2024	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Bureau du Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles		
Effectif approuvé pour 2024	4	1 SGA, 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	4	1 SGA, 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2024	21	1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC) et 3 AL
Effectif proposé pour 2025	21	1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC) et 3 AL
Bureau de l'administration de la justice		
Effectif approuvé pour 2024	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 11 G(AC) et 4 AL
Effectif proposé pour 2025	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 11 G(AC) et 4 AL
Bureau de la déontologie		
Effectif approuvé pour 2024	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C) et 1 G(AC)

	Nombre	Informations
Bureau des Nations Unies pour la jeunesse		
Effectif approuvé pour 2024	16	1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-3, 6 P-2 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	16	1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-3, 6 P-2 et 1 G(AC)
Bureau de la protection des données et de la confidentialité		
Effectif approuvé pour 2024	3	1 D-1, 1 P-3 et 1 P-2/1
Effectif proposé pour 2025	3	1 D-1, 1 P-3 et 1 P-2/1
Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système		
Effectif approuvé pour 2024	–	–
Transformations	4	1 D-2, 1 P-5, 1 P-3 et 1 G(1°C)
Effectif proposé pour 2025	4	1 D-2, 1 P-5, 1 P-3 et 1 G(1°C)
Effectif total approuvé pour 2024	275	1 VSG, 7 SGA, 5 SSG, 9 D-2, 17 D-1, 39 P-5, 36 P-4, 42 P-3, 13 P-2/1, 16 G(1°C), 80 G(AC) et 10 AL
Transformations	4	1 D-2, 1 P-5, 1 P-3 et 1 G(1°C)
Reclassements	–	1 P-3 à P-4 et 2 G(AC) à G(1°C)
Effectif total proposé pour 2025	279	1 VSG, 7 SGA, 5 SSG, 10 D-2, 17 D-1, 40 P-5, 37 P-4, 42 P-3, 13 P-2/1, 19 G(1°C), 78 G(AC) et 10 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Effectif approuvé pour 2024	3	1 P-5 et 2 P-4
Effectif prévu pour 2025	3	1 P-5 et 2 P-4
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif approuvé pour 2024	5	1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	5	1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2024	9	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	9	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)
Bureau de l'administration de la justice		
Effectif approuvé pour 2024	1	1 P-3
Montant prévu pour 2025	1	1 P-3
Bureau de la déontologie		
Effectif approuvé pour 2024	3	1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	3	1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Comité des commissaires aux comptes		
Effectif estimé pour 2024	1	1 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	1	1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif estimé pour 2024	37	1 D-2, 1 D-1, 9 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 8 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	39	1 D-2, 1 D-1, 10 P-5, 8 P-4, 9 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 8 G(AC)
Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève		
Effectif estimé pour 2024	3	3 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	3	3 G(AC)

	Nombre	Informations
Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Effectif estimé pour 2024	1	1 AL
Effectif prévu pour 2025	1	1 AL
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés		
Effectif estimé pour 2024	4	2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	4	2 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Effectif estimé pour 2024	19	1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 4 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	19	1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1 et 4 G(AC)
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants		
Effectif estimé pour 2024	2	1 P-4 et 1 P-3
Effectif prévu pour 2025	2	1 P-4 et 1 P-3
Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents		
Effectif estimé pour 2024	1 285	4 SSG, 46 D-2, 79 D-1, 117 P-5, 181 P-4, 28 P-3, 8 G(1°C), 5 G(AC), 404 AL et 413 AN
Effectif prévu pour 2025	1 287	7 SSG, 45 D-2, 79 D-1, 117 P-5, 181 P-4, 28 P-3, 8 G(1°C), 5 G(AC), 404 AL et 413 AN
Bureau des Nations Unies pour la jeunesse		
Effectif estimé pour 2024	3	1 P-4 et 2 P-3
Effectif prévu pour 2025	1	1 P-3

Observations et recommandations concernant les postes

I.4 Le Secrétaire général propose d'inscrire au total 279 postes au budget ordinaire pour 2025, soit 4 postes de plus que dans le tableau d'effectifs approuvé pour 2024. La proposition fait apparaître : a) l'inscription au budget ordinaire de quatre postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-3 et 1 G(1°C)] du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système financés par des fonds extrabudgétaires (voir par. I.5 ci-dessous) ; b) le reclassement de trois postes au Cabinet du Secrétaire général, comme suit : i) un poste de responsable de la communication (P-3) en poste de rédacteur(trice) de discours (P-4), le Groupe de la communication et de la rédaction des discours étant devenu plus complexe et ses activités ayant augmenté ; ii) un poste d'assistant(e) de gestion de l'information [G(AC)] en poste d'assistant(e) principal(e) de gestion de l'information [G(1°C)], afin de renforcer le Groupe de la tenue centralisée des dossiers et de lui permettre de faire face à l'augmentation et à la complexité de ses activités et de continuer de distribuer et de gérer efficacement l'ensemble de la correspondance reçue ; iii) un poste d'assistant(e) de secrétariat [G(AC)] en poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)], pour faire face à l'augmentation et à la complexité des activités du Bureau de la Directrice de cabinet (voir A/79/6 (Sect. 1), annexe II).

Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système

I.5 Le Secrétaire général demande des ressources d'un montant de 2 717 800 dollars afin de pouvoir inscrire au budget ordinaire des postes et d'autres objets de dépense du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système qui sont actuellement financés au moyen de fonds

extrabudgétaires, comme suit : a) 850 000 dollars pour la transformation de quatre postes [un poste de directeur(trice) exécutif(ve) (D-2), un poste d'administrateur(trice) hors classe chargé(e) de l'évaluation (P-5), un poste de spécialiste de l'évaluation (P-3) et un poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) G(1°C)] ; b) 1 867 800 dollars pour le financement d'autres objets de dépense connexes concernant les consultants (871 100 dollars), les voyages du personnel (124 100 dollars), les services contractuels (841 400 dollars), les frais généraux de fonctionnement (1 400 dollars), les fournitures et accessoires (800 dollars) et le mobilier et le matériel (29 000 dollars).

1.6 Dans son rapport de 2017 intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684-E/2018/7), le Secrétaire général a proposé, notamment, la création d'un bureau des évaluations à l'échelle du système. Dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Secrétaire général ait renforcé les mesures d'évaluation indépendantes dans l'ensemble du système, notamment en améliorant les capacités. En 2019, le Secrétaire général a pris des dispositions transitoires pour lancer les travaux du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système. En 2023, il a nommé la première Directrice exécutive du Bureau. Dans sa résolution 2023/31, le Conseil économique et social a pris note de la création du Bureau et dit attendre avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur son fonctionnement et ses travaux (A/79/6 (Sect. 1), par. 1.411). Ayant demandé des renseignements, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait souligné dans son rapport sur l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/79/72-E/2024/12) qu'il était crucial que le Bureau des évaluations à l'échelle du système bénéficie d'un financement stable par des ressources ordinaires si l'on voulait soutenir son indépendance, sa transparence et sa fonction clé de contribution à l'apprentissage et à l'amélioration dans le système des Nations Unies pour le développement et qu'une demande de contributions mises en recouvrement pour financer le Bureau serait présentée dans le projet de budget-programme pour 2025.

a) Financement

1.7 Il est indiqué dans le projet de budget que la proposition d'inscrire au budget ordinaire des postes financés par des ressources extrabudgétaires fait suite à un examen des modalités actuelles de financement, qui a permis d'anticiper une diminution des ressources extrabudgétaires et de conclure à la nécessité d'assurer un financement plus prévisible et plus stable en vue de mettre l'accent sur deux des principales caractéristiques du Bureau, à savoir l'indépendance et la transparence (A/79/6 (Sect. 1), par. 1.429). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir le Bureau des évaluations à l'échelle du système avait été créé en 2022. Les contributions volontaires versées à ce fonds s'élevaient à 1 083 400 dollars au 30 juin 2024. En 2023, les dépenses du Bureau se sont élevées à 432 600 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 404 600 dollars. Le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour 2025 s'élève à 677 900 dollars [ibid., tableau 1.196 2)]. En outre, le Bureau continuera de demander à d'autres entités de lui fournir des fonds supplémentaires et aux entités des Nations Unies de lui verser des contributions en nature sur la base du volontariat. À cet égard, il a été indiqué au Comité que plusieurs entités, dont le Bureau de la coordination des activités de développement, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, avaient versé, ou promis de verser, à ce jour, un montant de 464 940 dollars. En outre, le Bureau a reçu des contributions en nature (consultants) du Fonds international de développement agricole et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et le FNUAP a détaché à titre gracieux un(e) administrateur(trice) hors classe chargé(e) de l'évaluation (P-5) pour une durée de 12 mois. Le Comité a également été informé que l'idée d'établir un accord de partage des coûts n'avait pas été jugée viable, car, selon le Secrétariat, un tel arrangement aurait été plus compliqué à mettre en œuvre et inefficace, compte tenu de la petite taille du Bureau.

b) Activités et coûts

I.8 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à ce jour, le Bureau avait procédé, à l'échelle du système, à une évaluation des interventions socioéconomiques face à la COVID-19, pour un coût de 1 239 600 dollars, et à une évaluation du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, pour un coût de 357 600 dollars. En 2023, le Bureau a également mené, pour un coût de 107 800 dollars, une étude d'évaluabilité de l'Initiative Spotlight visant à éliminer la violence contre les femmes et les filles, qui a conduit au lancement d'une évaluation indépendante de cette initiative, qui devrait s'achever en 2024 et coûter environ 767 700 dollars. En 2024, il a lancé l'évaluation de l'élaboration des programmes de pays s'inspirant des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de leur alignement sur ces plans-cadres, ainsi qu'une évaluation de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Le projet de budget-programme pour 2025 prévoit la conduite d'environ deux évaluations globales à l'échelle du système au cours de l'exercice. On estime qu'une évaluation à l'échelle du système coûte entre 500 000 et 800 000 dollars.

c) Gouvernance

I.9 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'une politique d'évaluation à l'échelle du système du Groupe des Nations Unies pour le développement durable était en cours de formulation dans le cadre de consultations, aux fins de son approbation officielle par le Secrétaire général. Cette politique énoncerait la raison d'être, l'objectif, la portée et les définitions de l'évaluation à l'échelle du système, ainsi que les principes directeurs, les procédures d'évaluation et les mécanismes permettant de maximiser l'utilisation des résultats des évaluations. Elle énoncerait également les rôles et responsabilités, les risques et les modalités d'établissement de rapports.

I.10 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau avait pour objectif de compléter et de renforcer le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, ainsi que les travaux des bureaux d'évaluation des entités des Nations Unies, qui n'exerçaient pas de responsabilités à l'échelle du système. Pour remplir ce rôle de complément, le Bureau a collaboré avec les organes de contrôle et les bureaux d'évaluation des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable de multiples façons, notamment dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, un réseau professionnel interinstitutions volontaire qui rassemble les organes d'évaluation du système des Nations Unies et contribue à l'élaboration de directives techniques et à l'amélioration de la coordination.

I.11 Le Comité consultatif a également été informé que le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) du Bureau, qui était nommé(e) par le Secrétaire général et lui rendait directement compte, jouissait d'une indépendance opérationnelle. Il (elle) établissait

le programme d'évaluation et avait l'autorité et le pouvoir discrétionnaire nécessaires pour présenter des rapports au niveau décisionnel approprié, ainsi que la prérogative de communiquer ses rapports directement au Conseil économique et social (voir [A/75/79-E/2020/55](#)). Le Bureau publierait un rapport général annuel sur les évaluations à l'échelle du système et des rapports sur les évaluations à l'échelle du système portant sur des sujets spécifiques. Le rapport annuel porterait sur les activités et les réalisations, la réponse de l'administration et l'état d'avancement de l'application de la politique d'évaluation à l'échelle du système et mettrait en évidence les enseignements tirés des évaluations à tous les niveaux. Selon le Secrétariat, il revenait au Groupe des Nations Unies pour le développement durable d'examiner les rapports sur les évaluations à l'échelle du système et d'assurer un suivi approprié des recommandations issues des évaluations, y compris des réponses de l'administration. Les entités du système des Nations Unies pour le développement et leurs organes directeurs respectifs étaient chargés de veiller à l'étude, à l'utilisation et au suivi des rapports sur les évaluations à l'échelle du système ainsi que des recommandations aux niveaux mondial, régional et national, y compris l'utilisation des mécanismes existants pour diffuser les résultats des évaluations.

I.12 Le Comité consultatif a également été informé qu'un conseil consultatif indépendant et externe fournirait à la Directrice exécutive des conseils stratégiques de fond sur l'application de la politique d'évaluation à l'échelle du système, le plan global d'évaluation à l'échelle du système, ainsi que la conduite et l'utilisation des évaluations. Le conseil, qui serait formé en 2025 dans le cadre d'un processus transparent, serait composé de cinq experts techniques de haut niveau, compte tenu des principes de l'équilibre géographique et de la représentation équilibrée des genres. Il se réunirait deux fois par an, dont une fois en personne au Siège de l'ONU (un montant de 32 200 dollars est demandé au titre des frais de voyage du personnel à cette fin), et établirait un résumé annuel de ses travaux et de ses recommandations, qui serait communiqué au Secrétaire général et au Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

d) Structure du Bureau

I.13 Le Comité consultatif a été informé que les membres du personnel du Bureau étaient chargés de gérer et de mener les évaluations à l'échelle du système sous la supervision de la Directrice exécutive. Toutefois, compte tenu de la grande variété, de la complexité et du caractère spécialisé des sujets d'évaluation, le personnel ne pourrait pas servir efficacement de chef d'équipe ou de membre d'équipe pour toutes les évaluations, et le Bureau aurait besoin des services de consultants ou de vacataires indépendants spécialistes du sujet concerné. Il est donc demandé dans le projet de budget pour 2025 : a) un montant de 820 000 dollars en vue de faire appel à des services spécialisés de conseil en évaluation pour la conduite d'évaluations à l'échelle du système ; et b) un montant de 871 100 dollars pour neuf consultants proposés, dont six spécialistes de l'évaluation qui seraient engagés pour 180 à 200 jours chacun, et trois consultants qui fourniraient des services d'édition, de communication et d'évaluation indépendante de la qualité des rapports d'évaluation.

I.14 Le Comité consultatif estime que certains aspects de la gouvernance du Bureau des évaluations à l'échelle du système restent flous, notamment ceux concernant sa structure hiérarchique, l'application de ses recommandations, son rôle par rapport aux organes de contrôle et aux bureaux d'évaluation des entités des Nations Unies, et les mécanismes visant à assurer la coordination et l'efficacité et à éviter les doubles emplois. Il compte que la politique d'évaluation à l'échelle du système, en cours de formulation, permettra de clarifier davantage les principes directeurs et les rôles et responsabilités. En outre, il n'est pas convaincu que la structure proposée pour le Bureau, qui repose sur un petit

nombre de membres du personnel et un nombre nettement plus élevé de consultants et de prestataires de service externes chargés des évaluations, soit viable et favorise l'efficacité et la cohérence.

I.15 Rappelant que le Bureau des évaluations à l'échelle du système n'a été créé qu'en 2023, que les contributions volontaires reçues ont permis de mener à bien deux évaluations à l'échelle du système et d'autres activités, et que des ressources extrabudgétaires d'un montant de 677 900 dollars sont prévues pour 2025, le Comité consultatif estime que la tendance à la pénurie de ressources extrabudgétaires, qui pourrait, avec d'autres critères, notamment la complémentarité avec les organes de contrôle et les bureaux d'évaluation, justifier l'inscription au budget ordinaire de dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires, n'a pas été suffisamment démontrée (voir aussi A/78/7, par. 41). Le Comité compte que le Bureau appliquera les enseignements et les meilleures pratiques tirés de stratégies de collecte de fonds éprouvées, afin de renforcer les efforts qu'il déploie pour obtenir des contributions volontaires suffisantes, prévisibles et durables. En outre, compte tenu du rôle que joue le Bureau à l'échelle du système, il considère que la possibilité de recourir à des accords de partage des coûts devrait être étudiée de manière plus approfondie. Au vu de ce qui précède (voir également le paragraphe I.14), il recommande de ne pas inscrire au budget ordinaire des postes et autres objets de dépense connexes liés au Bureau des évaluations à l'échelle du système à ce stade. Le Comité consultatif examine plus avant la question de l'inscription au budget ordinaire de dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires au chapitre I du présent rapport.

Analyse et gestion des données

I.16 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que des postes et emplois consacrés à l'analyse et à la gestion des données existaient dans quatre entités relevant du chapitre premier, comme suit : un poste d'expert(e) en mégadonnées (adjoint(e) de 1^{re} classe) au Cabinet du Secrétaire général ; un poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1^{re} classe) au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse ; un poste d'analyste de données au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ; trois postes au Bureau de la protection des données et de la confidentialité. En outre, dans chaque entité relevant du chapitre premier, le personnel devrait recourir à l'analyse de données dans ses domaines d'activité, le cas échéant. On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant l'analyse et la gestion des données.

Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

I.17 Dans sa résolution 76/306, l'Assemblée générale a décidé de créer le Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, qui serait chargé exclusivement des affaires de la jeunesse au Secrétariat (A/79/6 (Sect. 1), par. 1.366). Dans sa résolution 77/263 A, elle a approuvé la création de 16 postes pour le Bureau pour 2023. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la sous-utilisation de 1 539 300 dollars, soit 65 % des ressources approuvées pour 2023 (2 376 100 dollars), tenait principalement au nombre de postes vacants, 2023 ayant vu une transition qui avait abouti à la nomination du premier Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse, le 1^{er} décembre 2023. Au 8 juillet 2024, 11 des 16 postes (1 SSG, 1 D-1, 1 P-5, 5 P-3 et 3 P-2) avaient été pourvus. Le recrutement était en cours pour les autres postes vacants, dont trois postes P-2 destinés à être pourvus dans le cadre du programme Jeunes administrateurs. **Le Comité consultatif prend note des progrès accomplis dans la mise en place du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse et engage**

celui-ci à collaborer avec toutes les entités compétentes des Nations Unies pour promouvoir la coordination, l'harmonisation et la responsabilité s'agissant de la promotion des questions relatives à la jeunesse dans l'ensemble du système des Nations Unies et à tirer parti, dans toute la mesure possible, des ressources et des compétences techniques existantes au sein de diverses entités, telles que le Département de la communication globale, pour gagner en efficacité et éviter les doubles emplois (voir également A/77/605, par. 12 et 19).

Bureau de la protection des données et de la confidentialité

I.18 Créé en application de la résolution 78/252 de l'Assemblée générale, le Bureau de la protection des données et de la confidentialité est une entité indépendante chargée d'aider le Secrétariat à garantir la protection des données et la confidentialité dans l'utilisation et le traitement des données personnelles par les entités du Secrétariat, conformément aux mandats de l'Organisation (A/79/6 (Sect. 1), par. 1.390). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, aucun des trois postes approuvés pour le Bureau (1 D-1, 1 P-3 et 1 P-2) pour 2024 n'avait été pourvu et que le recrutement en était encore à sa phase initiale.

Postes vacants

I.19 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2024, 38 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants, à savoir 8 [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)] au Bureau de l'administration de la justice, 6 [1 SSG, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)] au Cabinet du Secrétaire général, 8 [1 P-5, 2 P-3, 4 P-2 et 1 G(AC)] au Bureau des Nations Unies pour la jeunesse, 3 (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2) au Bureau de la déontologie, 3 (1 D-1, 1 P-3 et 1 P-2) au Bureau de la protection des données et de la confidentialité, 2 (1 P-5 et 1 P-3) au Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, 2 (1 P-5 et 1 P-4) au Cabinet de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, 2 (1 P-3 et 1 P-2) au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, 1 (P-3) au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne, 1 (P-4) au Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, 1 [G(1°C)] au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et 1 (P-4) au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants. Le poste de sous-secrétaire général(e) au Cabinet du Secrétaire général avait été vacant depuis le 1^{er} janvier 2022, soit depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris celui qui est vacant de longue date, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

I.20 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre premier (voir tableau I.2).

Tableau I.2
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	162	7,0	14,0	16,7	167	169	140	9,0	20,2	17,2	172	9,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	106	6,1	6,6	4,7	107	106	97	4,6	7,2	8,5	107	4,6

I.21 Le Comité consultatif note que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 20,2 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 17,2 %, tandis qu'un taux de 9,0 % est proposé pour 2025. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen était de 7,2 % et le taux de vacance effectif de 8,5 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 4,6 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

I.22 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe I.15 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autre que les postes

I.23 Le montant demandé pour 2025 au titre des ressources autres que celles affectées à des postes s'élève à 43 722 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 2 342 800 dollars (5,7 %) par rapport au budget approuvé pour 2024. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau I.3.

Tableau I.3
Crédits ouverts et dépenses effectives enregistrées en 2023 et 2024 et prévisions pour 2025

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2024 (dépenses effectives) (janvier-juin)	2025 (prévisions)
Postes	46 864,0	46 107,8	51 003,7	23 287,7	52 461,5
Autres dépenses de personnel	2 758,6	2 207,0	3 393,7	1 326,1	3 756,5
Émoluments des non-fonctionnaires	2 622,0	2 439,6	3 225,0	1 257,3	3 225,0
Dépenses de représentation	111,8	101,7	114,7	12,5	114,7
Consultants	428,9	767,5	593,1	529,9	1 343,8
Voyages des représentants	7 557,3	6 790,3	7 340,3	4 323,7	7 249,5

Objet de dépense	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2024 (dépenses effectives) (janvier-juin)	2025 (prévisions)
Voyages du personnel	1 743,5	1 792,6	1 920,9	1 554,3	2 079,3
Services contractuels	4 752,4	4 147,4	4 942,2	3 850,8	6 065,6
Frais généraux de fonctionnement	764,6	575,5	818,5	461,6	828,9
Fournitures et accessoires	135,7	23,0	127,8	8,5	129,2
Mobilier et matériel	120,4	150,6	138,6	13,5	165,1
Subventions et contributions	18 910,2	18 900,1	18 765,1	18 672,9	18 765,1
Aménagement des locaux	–	1,6	–	2,3	–
Autres	–	0,8	–	–	–
Total	86 769,4	84 005,6	92 383,6	55 301,1	96 184,2

Création de trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au Bureau de la déontologie

I.24 Le Secrétaire général propose une augmentation de 429 700 dollars pour le Bureau de la déontologie, répartie comme suit : a) 378 000 dollars au titre des autres dépenses de personnel, aux fins de la création de trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) de déontologue (P-4), à Bangkok, Nairobi et Vienne ; b) 34 300 dollars au titre des voyages du personnel, qui couvriront les voyages régionaux que devront effectuer les personnes occupant les nouveaux emplois de temporaire ; c) 17 400 dollars qui serviront à financer les dépenses afférentes aux trois nouveaux emplois de temporaire au titre des rubriques suivantes : services contractuels (4 100 dollars), frais généraux de fonctionnement (9 000 dollars), fournitures et accessoires (600 dollars) et mobilier et matériel (3 700 dollars) ([A/79/6 \(Sect. 1\)](#), par. 1.316). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que ces emplois étaient proposés conformément au paragraphe 64 de la résolution [77/278](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui proposer des mesures visant à améliorer les activités du Bureau sur le terrain. Selon le Secrétariat, le renforcement de la présence sur le terrain permettrait de faire mieux connaître les services fournis, de veiller à ce que les risques déontologiques et les risques d'atteinte à la réputation soient repérés et atténués de manière proactive, et d'offrir un soutien adapté aux circonstances locales, dans un contexte où les demandes de services du Bureau ont considérablement augmenté et où les effectifs sont restés stables au cours de la dernière décennie. Aucune autre option concernant la manière de donner suite à la demande de l'Assemblée n'a été présentée dans le projet de budget. Le Comité consultatif note qu'au 30 juin 2024, trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2) étaient vacants. **Il estime que d'autres possibilités, telles que le recours accru aux moyens de communication virtuels et le renforcement de la collaboration avec les entités présentes sur le terrain, devraient être étudiées de manière approfondie afin de donner suite à la demande de l'Assemblée générale et d'améliorer le travail du Bureau de la déontologie sur le terrain. En outre, toute proposition future de ressources devrait être fondée sur une analyse complète de la charge de travail et sur un plan de gestion prévisionnelle des besoins en personnel. Le Comité recommande donc de ne pas créer les trois emplois de déontologue (P-4) à ce stade. Tous les crédits demandés en rapport avec la proposition de création de ces emplois, y compris au titre des voyages officiels ([A/79/6 \(Sect. 1\)](#), par. 1.316), devraient être ajustés en conséquence.**

Fournitures et accessoires

I.25 Le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires s'élève à 129 200 dollars, soit une légère augmentation de 1 400 dollars par rapport au budget approuvé pour 2024. Les informations fournies au Comité consultatif montrent une tendance à la sous-utilisation des crédits pour cette catégorie de dépenses. Ainsi, ces dernières se sont élevées à 23 000 dollars pour 2023, 20 500 dollars pour 2022, 22 800 dollars pour 2021 et 63 100 dollars pour 2020, tandis qu'au 30 juin 2024, elles étaient de 8 500 dollars, contre un montant prévu pour l'année de 127 800 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires, non compris celles visées aux paragraphes I.15 et I.24, soit réduit de 25 % (32 000 dollars).**

Frais généraux de fonctionnement

I.26 Le montant des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 828 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 10 400 dollars (1,3 %) par rapport au budget approuvé pour 2024. Les informations communiquées au Comité consultatif montrent que pour chaque année depuis 2021, il y a eu une sous-utilisation des crédits pour le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, le Bureau de l'administration de la justice et le Bureau de la déontologie. Globalement, en 2023, les dépenses se sont élevées à 575 500 dollars, alors que le montant prévu était de 764 600 dollars. Au 30 juin 2024, les dépenses se chiffraient à 461 600 dollars, alors que le budget approuvé était de 818 500 dollars. **Au vu de la tendance à la sous-utilisation des crédits pour plusieurs entités relevant du chapitre premier, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % les crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement pour le Cabinet du Secrétaire général (17 400 dollars), le Bureau du Directeur général, le Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (3 300 dollars), le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (7 000 dollars), le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (7 500 dollars), le Bureau de l'administration de la justice (20 500 dollars) et le Bureau de la déontologie (3 500 dollars), compte tenu du paragraphe I.24 du présent rapport.**

I.27 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes I.15, I.24, I.25 et I.26 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents*Ressources financières*

I.28 Conformément à la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est financé grâce au prélèvement d'une redevance de 1 % sur la contribution aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies, à un accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et à des contributions volontaires. En 2025, la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qu'il est proposé

d'inscrire au budget ordinaire, sera de 13 442 500 dollars, soit le même montant qu'en 2024 ([A/79/6 \(Sect. 1\)](#), par. 1.348).

I.29 Afin d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Secrétaire général a présenté son rapport sur les prévisions révisées relatives au projet de budget-programme pour 2024 ([A/78/753](#)), dans lequel il a proposé d'imputer sur le budget ordinaire les ressources auparavant financées au moyen de contributions volontaires (y compris les ressources correspondant à 801 postes), à compter du 1^{er} janvier 2024 ([A/79/6 \(Sect. 1\)](#), par. 1.348). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'aucun changement n'était proposé pour les deux autres sources de financement, qui s'étaient révélées plus prévisibles. Au cours de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-dix-huitième session, l'Assemblée générale a reporté à la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session l'examen de la proposition du Secrétaire général. Si l'Assemblée venait à approuver la proposition du Secrétaire général relative au budget-programme pour 2024 et figurant dans le document [A/78/753](#) pendant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session, le Secrétaire général présenterait au début de 2025 le rapport sur les prévisions révisées concernant le projet de budget-programme pour 2025 du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en y incorporant les décisions prises par l'Assemblée sur la proposition.

I.30 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau I.4, qui contient un résumé des ressources collectées par le Bureau de la coordination des activités de développement au cours de la période 2020-2024.

Tableau I.4

Ressources collectées par le Bureau de la coordination des activités de développement (2020-2024)

(En dollars des États-Unis)

<i>Source de financement</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024 (au 30 juin)</i>
Contributions volontaires	85 887 569	92 164 369	68 970 272	89 631 466	31 110 327
Participation aux coûts du Groupe des Nations Unies pour le développement durable	77 477 631	77 482 631	77 482 671	77 282 671	77 282 671
Prélèvement de 1 % aux fins de la coordination	40 450 683	40 289 844	52 089 352	61 168 019	8 087 492
Total	203 815 884	209 936 844	198 542 295	228 084 179	116 480 490

Note : Certains chiffres afférents à des périodes antérieures ont été révisés compte tenu d'informations actualisées.

I.31 Le Comité consultatif s'est également fait communiquer des tableaux actualisés montrant les prévisions de dépenses et les dépenses effectives de 2021 à juin 2024, ventilées par objet de dépense et par composante (voir tableaux I.5 et I.6).

Tableau I.5

Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées : prévisions de dépenses et dépenses effectives, par objet de dépense (2021-2024)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2021		2022		2023		2024	
	Prévisions	Dépenses effectives	Prévisions	Dépenses effectives	Prévisions	Dépenses effectives	Prévisions	Dépenses effectives (au 30 juin)
Postes	164 321,1	135 487,7	177 792,6	144 543,4	177 338,0	148 039,5	166 765,9	74 995,2
Autres dépenses de personnel	3 034,5	6 461,4	4 791,0	11 254,6	2 679,5	10 608,6	3 372,2	4 841,7
Dépenses de représentation	1 329,4	215,8	1 324,6	147,9	1 327,7	163,1	1 106,9	42,2
Consultants	23 198,1	12 653,8	20 524,4	7 634,6	20 410,2	5 678,9	22 933,5	3 669,8
Voyages du personnel	14 291,9	3 598,4	9 760,3	10 494,8	11 513,8	7 260,3	12 292,3	3 283,7
Services contractuels	39 620,1	6 994,0	31 826,2	8 122,5	27 317,6	11 114,3	27 121,6	3 109,0
Frais généraux de fonctionnement	31 794,5	36 252,1	32 750,0	38 515,8	34 738,2	24 217,0	43 832,4	12 066,6
Fournitures et accessoires	1 942,6	310,3	1 996,9	428,2	2 112,4	723,5	1 470,0	776,2
Mobilier et matériel	2 294,2	4 696,5	1 060,4	4 493,0	4 389,0	1 388,8	2 931,6	287,2
Total	281 826,4	206 670,0	281 826,4	225 634,8	281 826,4	209 193,9	281 826,4	103 071,4

Tableau I.6

Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées : prévisions de dépenses et dépenses effectives, par composante (2021-2024)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	2021		2022		2023		2024	
	Prévisions	Dépenses effectives	Prévisions	Dépenses effectives	Prévisions	Dépenses effectives	Prévisions	Dépenses effectives (janvier-juin)
A. Direction exécutive et administration	2 844,3	2 752,4	3 667,9	3 566,2	4 092,6	3 802,7	4 663,6	1 775,3
B. Programme de travail								
1. Coordination mondiale	14 453,8	15 569,2	16 706,5	14 465,6	16 466,4	12 730,1	14 971,4	6 194,3
2. Coordination régionale	9 504,1	8 620,9	10 361,9	9 923,1	10 388,5	9 239,2	10 328,7	4 899,0
3. Coordination nationale	243 318,0	166 663,3	238 585,6	187 281,2	239 723,9	171 551,5	242 834,4	87 681,4
Total partiel (B)	267 275,9	190 853,4	265 654,0	211 669,9	266 578,8	193 520,8	268 134,5	98 774,8
C. Appui au programme	11 706,2	13 064,2	12 504,5	10 398,7	11 155,0	11 870,3	9 028,3	2 521,4
Total	281 826,4	206 670,0	281 826,4	225 634,8	281 826,4	209 193,8	281 826,4	103 071,4

I.32 Le Comité consultatif souligne de nouveau que le montant total des ressources annuelles nécessaires est resté constant, à savoir 281 826 400 dollars, malgré la sous-utilisation des crédits enregistrée année après année (voir également A/78/7, par. I.40, et A/78/7/Add.46, par. 17).

I.33 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau I.7, qui donne des informations sur le report des soldes budgétaires pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de 2019 à 2024.

Tableau I.7
Report des soldes budgétaires par année pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (2019-2024)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (au 30 juin)
Solde d'ouverture	–	75 896,1	86 172,5	39 213,7	46 228,2	42 217,1
Produits constatés	228 374,1	203 815,9	209 936,8	198 542,3	228 082,2	116 480,5
Dépenses	149 811,7	191 884,3	206 670,0	225 725,4	209 193,9	103 071,4
Solde	78 562,4	87 827,7	89 439,3	12 030,6	65 116,5	55 626,2
À déduire : impayés	(2 666,3)	(1 655,2)	(8 225,6)	(7 802,4)	(22 899,4)	(20 890,7)
Solde des liquidités cumulé	75 896,1	86 172,5	81 213,7	4 228,2	42 217,1	34 735,5
À déduire : réserve de fonctionnement	–	–	(42 000,0)	42 000,0	–	–
Solde des liquidités cumulé	75 896,1	86 172,5	39 213,7	46 228,2	42 217,1	34 735,5

Note : Certains chiffres afférents à des périodes antérieures ont été révisés compte tenu d'informations actualisées.

I.34 Au titre du fonds d'affectation spéciale, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devrait recevoir, pour 2025, 281,8 millions de dollars provenant de sources de financement commun, à savoir 154 millions de dollars au titre des contributions volontaires, 77,5 millions de dollars au titre de l'accord de partage des coûts et 50,3 millions de dollars au titre du prélèvement de 1 % aux fins de la coordination (A/79/6 (Sect. 1), par. 1.350).

Effectifs

I.35 Au total, le nombre estimé de postes qui seront financés au moyen du fonds d'affectation spéciale pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2025 est de 1 287, ce qui représente une augmentation nette de 2 postes par rapport à 2024. Les changements qu'il est proposé d'apporter aux postes sont les suivants : a) création de deux postes de sous-secrétaire général(e), au Mali et au Soudan, correspondant aux fonctions de coordonnateur(trice) résident(e) et de coordonnateur(trice) de l'action humanitaire, à la suite de la fermeture, respectivement, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (ibid., par. 1.353) ; b) le reclassement, de la classe D-2 au rang de sous-secrétaire général(e), du poste de coordonnateur(trice) résident(e) et de coordonnateur(trice) de l'action humanitaire en Éthiopie, compte tenu du contexte du pays, qui reste difficile, et de la complexité de la situation, ainsi que de la demande accrue de coordination de la part de l'équipe de pays des Nations Unies, à la fois pour les activités de développement et les activités humanitaires en Éthiopie (ibid., par. 1.361).

I.36 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 18 juin 2024, un total de 37 coordonnatrices et coordonnateurs résidents en exercice provenaient du PNUD, dont 23 avaient été nommés avant la publication de l'instruction administrative relative à la sélection des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents (ST/AI/2022/1), entrée en vigueur en avril 2022. Il est précisé dans la section 3.3 de l'instruction que les candidates et candidats internes des organisations du système des Nations Unies et les candidates et candidats externes peuvent prétendre à l'inscription sur la liste des candidates et candidats

présélectionnés pour un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur résident. Le pourcentage de coordonnatrices et de coordonnateurs résidents provenant du PNUD n'a cessé de diminuer, passant de 59 % à la fin de 2018 à 28 % à l'heure actuelle. Le nombre d'organismes représentés dans la filière de talents est passé de 17 en 2019 à 25, et le nombre de candidates et candidats externes recrutés est passé de 4 en 2019 à 10 en mai 2024.

I.37 Le Comité consultatif s'est également fait communiquer des informations actualisées et ventilées sur la représentation géographique parmi les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur au 30 juin 2024 (voir tableau I.8). **Il constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir aussi A/78/7, par. I.69).** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Tableau I.8

Membre du personnel occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, par région et par classe, pour chaque composante (au 30 juin 2024)

	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Total
Coordination nationale							
États d'Afrique	—	14	18	17	22	2	73
États d'Asie et du Pacifique	—	5	5	12	18	—	40
États d'Europe orientale	—	3	4	5	5	—	17
États d'Amérique latine et des Caraïbes	—	4	9	9	5	—	27
États d'Europe occidentale et autres États	3	12	35	35	45	—	130
Total partiel (coordination nationale)	3	38	71	78	95	2	287
Coordination régionale							
États d'Afrique	—	1	—	3	2	2	8
États d'Asie et du Pacifique	—	1	—	1	1	—	3
États d'Europe orientale	—	—	—	—	2	1	3
États d'Amérique latine et des Caraïbes	—	—	—	1	1	1	3
États d'Europe occidentale et autres États	—	3	1	2	3	2	11
Total partiel (coordination régionale)	—	5	1	7	9	6	28
Coordination mondiale							
États d'Afrique	—	—	—	2	2	—	4
États d'Asie et du Pacifique	—	—	—	—	4	3	7
États d'Europe orientale	—	—	—	—	1	—	1
États d'Amérique latine et des Caraïbes	—	—	—	2	2	6	10
États d'Europe occidentale et autres États	—	—	2	3	7	2	14
Total partiel (coordination mondiale)	—	—	2	7	16	11	36

	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Total
Direction exécutive et administration							
États d'Afrique	—	—	—	—	1	1	2
États d'Asie et du Pacifique	—	1	—	—	—	—	1
États d'Europe orientale	—	—	—	—	—	1	1
États d'Amérique latine et des Caraïbes	1	—	—	—	—	—	1
États d'Europe occidentale et autres États	—	—	—	3	2	—	5
Total partiel (direction exécutive et administration)	1	1	—	3	3	2	10
Appui au programme							
États d'Afrique	—	—	1	1	—	1	3
États d'Asie et du Pacifique	—	—	—	—	3	—	3
États d'Europe orientale	—	—	—	—	3	—	3
États d'Amérique latine et des Caraïbes	—	—	—	—	1	—	1
États d'Europe occidentale et autres États	—	—	—	—	2	—	2
Total partiel (appui au programme)	—	—	1	1	9	1	12
Total	4	44	75	96	132	22	373

Gains d'efficacité

I.38 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un point détaillé sur l'efficacité du système a été fait dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/79/72-E/2024/12), présenté au Conseil économique et social en mai 2024. Il est indiqué dans ce rapport que des gains d'efficacité totaux de l'ordre de 553 millions de dollars ont été réalisés en 2023, ce qui correspond à une augmentation de 37 % par rapport aux niveaux de 2022 (405 millions de dollars) et dépasse les économies annuelles de 310 millions de dollars qui avaient été estimées à l'origine pour tous les axes de travail de la feuille de route pour l'efficacité. Cette augmentation est le fruit d'initiatives propres aux entités ainsi que de gains d'efficacité à l'échelle du système qui ont été convenus par les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable dans la feuille de route révisée pour l'efficacité (2022-2024), laquelle est axée sur les stratégies relatives aux activités d'appui, les locaux communs, les services administratifs communs et les services partagés au niveau mondial (ibid., par. 96 et 97).

I.39 Il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2025, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents accélérera la mise en œuvre des stratégies relatives aux activités d'appui et le regroupement des activités opérationnelles à l'échelle locale et mondiale dans un système de services de soutien communs et de services partagés et augmentera le nombre de locaux partagés afin de réaliser des gains d'efficacité au niveau national [A/79/6 (Sect. 1), par. 1.326 e)]. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le premier service de soutien commun avait été mis en place en janvier 2024 au Kenya et que des services élargis avaient par la suite été lancés au Brésil et au Viet Nam en mai 2024. Selon la méthode établie, les services locaux actuellement regroupés comprennent une sélection de services de gestion des ressources humaines et d'approvisionnement ainsi que de services administratifs, financiers, numériques et logistiques. Le Groupe des

Nations Unies pour le développement durable examine et recense actuellement la prochaine vague de services de soutien commun à mettre en place, afin que davantage de gains d'efficacité puissent être réalisés au niveau national. Des objectifs spécifiques seront présentés dans la prochaine feuille de route pour l'efficacité, qui sera élaborée vers la fin 2024 et couvrira la prochaine période quadriennale. Pour les activités opérationnelles mondiales, le Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable a défini une série de services prioritaires ne dépendant pas d'un lieu en particulier et pouvant être fournis à distance à l'échelle du système et regroupés au niveau mondial. Il s'agit, par exemple, des services de gestion des ressources humaines relatifs aux paiements, aux états de paie et aux avantages et prestations gérés par le PNUD, du service UN Fleet, géré par le PAM et le HCR, des modules Mobilité, Santé et Bien-être de la plateforme de réservation des Nations Unies (UN Booking Hub), gérée par le PAM, du système de gestion des services d'achat UN Web Buy Plus, géré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du système d'acquisition de véhicules, géré par le Secrétariat, et de la plateforme en ligne centralisée des solutions de trésorerie (Digital Hub of Treasury Solutions), gérée par le HCR et le PNUD. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable examine actuellement l'expérience acquise à ce jour en matière de mise en œuvre, ce qui permettra d'orienter la stratégie et les priorités de la prochaine feuille de route.

I.40 Le Comité consultatif a en outre été informé que, depuis 2019, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents poursuivait le transfert progressif de la prestation de services du PNUD au Secrétariat. La valeur des services fournis par le PNUD a été réduite et est passée de 204 millions de dollars en 2019 à 19 millions de dollars en 2023. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la prestation de services aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents se fait localement par l'intermédiaire des services de soutien commun dans les endroits où ils existent, ou dans le cadre d'accords de prestation de services entre ces bureaux et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies au niveau national, complétés par les prestataires de services du Secrétariat.

I.41 Le Comité consultatif prend note des progrès accomplis dans la réalisation de gains d'efficacité et compte que de nouveaux efforts seront déployés et que des informations actualisées seront communiquées à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme, notamment en ce qui concerne l'incidence des gains d'efficacité sur le montant total des ressources nécessaires au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (voir également [A/78/7/Add.46](#), par. 26, et [A/78/7](#), par. I.56 et I.62).

I.42 Sous réserve de la décision que prendra l'Assemblée générale au sujet du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant le projet de budget-programme pour 2024 du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ([A/78/753](#)) (voir par. I.29 du présent rapport), le Comité consultatif recommande d'approuver le montant de 13 442 500 dollars proposé, qui correspond à la part revenant au Secrétariat au titre de l'accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

Questions diverses

Entités relevant du chapitre premier

I.43 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les entités relevant du chapitre premier du budget-programme s'occupaient des politiques, de la direction et de la coordination d'ensemble. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1974-1975 (A/9006), qui a été le premier budget présenté selon le

modèle approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [3043 \(XXVII\)](#) du 19 décembre 1972, le chapitre premier couvrait 14 entités. Le nombre d'entités relevant de ce chapitre a augmenté au fil du temps, passant, par exemple, de 18 à 24 au cours de la dernière décennie (voir tableau I.9).

Tableau I.9

Informations sur le nombre d'entités relevant du chapitre premier et les ressources correspondantes (2014-2024)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Nombre d'entités relevant du chapitre premier</i>	<i>Ressources approuvées au titre du chapitre premier</i>	<i>Montant total des ressources approuvées pour le Secrétariat au titre du budget ordinaire</i>
2014-2015	18	119 229,3	5 659 361,5
2016-2017	18	117 372,9	5 620 221,6
2018-2019	21	140 514,9	5 873 652,3
2020	21	77 087,6	3 073 830,5
2021	21	78 809,4	3 224 724,1
2022	21	79 917,3	3 257 755,4
2023	23	86 769,4	3 396 308,3
2024	24	92 383,7	3 615 704,4

I.44 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget ordinaire ne faisait état, à des fins d'information, que des ressources extrabudgétaires qu'il était prévu d'utiliser, dans la mesure où ces ressources contribuaient au financement d'activités menées par des entités pour lesquels des crédits étaient demandés au titre du budget ordinaire. Les entités financées par des fonds extrabudgétaires (qui ne faisaient pas partie en soi du budget ordinaire) qui ne recevaient pas de fonds au titre du budget ordinaire et dont les ressources ne finançaient pas directement les activités d'une entité émergeant au budget ordinaire n'étaient pas incluses dans les projets de budget-programme. Par conséquent, les emplois tels que ceux occupés par les conseillers spéciaux et les envoyés spéciaux, qui étaient nommés par le Secrétaire général et dotés d'un mandat spécifique, mais qui ne soutenaient pas directement le travail des bureaux relevant du chapitre premier, n'étaient pas pris en compte dans les différents organigrammes. Toutefois, l'utilisation de ces ressources extrabudgétaires à l'appui des travaux de ces bureaux faisait l'objet d'un examen par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et il en était rendu compte dans les rapports. En outre, dans certains cas, les travaux des entités étaient pris en compte dans divers rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale. Par exemple, certaines activités de l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies avaient été mentionnées dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international présenté à l'Assemblée et au Conseil économique et social en février 2024 ([A/79/62-E/2024/3](#)). Ayant demandé qu'on lui communique un tableau complet énumérant tous les postes et emplois de secrétaire général(e) adjoint(e) et de sous-secrétaire général(e) financés par des fonds extrabudgétaires, ainsi que des informations sur les mandats et les postes et autres objets de dépenses correspondants, le Comité a été informé que la compilation de ces informations nécessiterait plus de temps. **Le Comité consultatif compte qu'un tableau complet énumérant tous les postes et emplois de secrétaire général(e) adjoint(e) et de sous-secrétaire général(e) financés par des fonds extrabudgétaires,**

ainsi que des informations sur les mandats et les postes et autres objets de dépenses correspondants, seront communiqués dans le prochain projet de budget.

I.45 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les organigrammes concernant le chapitre premier figurant dans le projet de budget indiquaient la structure et les effectifs des différents bureaux ou départements, et non les relations hiérarchiques avec le Secrétaire général. Même lorsqu'il n'y avait pas de représentation visuelle d'une relation hiérarchique, tous les chefs de bureau et de département rendaient compte en dernier ressort au Secrétaire général, indépendamment du chapitre du budget dont ils relevaient ou de la source de financement de leur entité, et étaient comptables de leur performance et de la gestion de leurs entités respectives. La performance était gérée au moyen des contrats de mission signés par les chefs d'entité et faisait l'objet d'un suivi par le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires. Les pouvoirs étaient délégués en vertu d'instruments de délégation, et le recours à la délégation de pouvoirs était contrôlé au moyen d'indicateurs clés de performance et de tableaux de bord de gestion. **Le Comité consultatif estime qu'il serait utile de visualiser de manière plus claire et plus complète les relations hiérarchiques, directes et indirectes, pour toutes les entités relevant du chapitre premier, y compris celles qui sont financées exclusivement par des fonds extrabudgétaires, et compte qu'un organigramme amélioré et complet figurera également dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé des questions y relatives.

Représentation géographique équitable

I.46 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2024, sur les 140 titulaires de postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 61 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 28 d'États d'Afrique, 22 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, 20 d'États d'Asie et du Pacifique et 9 d'États d'Europe orientale. Au Cabinet du Secrétaire général, 42 titulaires de postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur étaient des ressortissants de 28 États Membres issus des cinq groupes régionaux. En tout, 11 membres du personnel concerné (26 %) étaient originaires de pays surreprésentés. Pour ce qui est des départs à la retraite de membres du personnel relevant du chapitre premier, le Comité a également été informé que 29 titulaires de postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur devaient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont 11 au cours des 5 prochaines années. **Il constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel relevant du chapitre premier, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir aussi A/78/7, par. I.69).** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

I.47 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que, au 30 juin 2024, sur les 237 titulaires de postes financés au moyen du budget ordinaire, 160 (67,5 %) étaient des femmes et 77 (32,5 %) étaient des hommes. On trouvera au

chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équilibre de la représentation des genres.

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	348 510 900
Dépenses de 2023	328 903 200
Crédits ouverts pour 2024	371 756 700
Dépenses au 30 juin 2024	173 984 300
Ressources demandées pour 2025	370 661 600
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	30 411 600
Dépenses de 2023	21 469 900
Montant estimé pour 2024	27 304 400
Dépenses au 30 juin 2024	11 125 500
Montant prévu pour 2025	27 304 400
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

I.48 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 2 du budget ordinaire pour 2025 s'élève à 370 661 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 095 100 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 [A/79/6 (Sect. 2), par. 2.191 et tableaux 2.43 et 2.46 1)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des crédits ouverts pour 2024, soit 371 756 700 dollars, comprenait 366 883 000 dollars pour le projet de budget-programme initial et 4 873 700 dollars pour les incidences sur le budget-programme et les prévisions révisées découlant des décisions des organes délibérants, et que de tels besoins pourraient également survenir en 2025. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau I.19. Le Comité examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports relatifs au rapport sur l'exécution du budget-programme pour 2023 et au rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

I.49 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 1 095 100 dollars aux facteurs suivants [ibid., par. 2.194-2.196 et tableaux 2.43 et 2.46 1)] :

a) des ajustements techniques entraînant une diminution nette de 6 304 100 dollars, qui s'explique principalement par le non-renouvellement en 2025 de crédits prévus pour 2024 qui visaient à faciliter l'exécution de mandats nouveaux ou élargis approuvés par l'Assemblée générale, comme suit :

- i) New York : sous-programme 2, Planification et coordination des services de conférence (3 925 100 dollars) ; sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication (216 800 dollars) ; appui au programme (5 100 dollars) ;
 - ii) Genève : sous-programme 2, Planification et coordination des services de conférence (1 921 000 dollars). La diminution est contrebalancée en partie par des ajustements relatifs à la consolidation des ressources aux fins de la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l'homme, conformément au paragraphe 7 de la résolution [78/252](#) de l'Assemblée (1 036 400 dollars) ;
 - iii) Vienne : gestion des conférences (541 000 dollars) ;
 - iv) Nairobi : sous-programme 2, Planification et coordination des services de conférence (731 500 dollars) ;
- b) des nouveaux mandats ou des mandats élargis entraînant une augmentation nette de 5 255 200 dollars, qui s'explique comme suit :
- i) New York : sous-programme 1, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (68 100 dollars) – développement d'un référentiel interrogeable en ligne à l'appui de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (résolution [77/335](#)) ; sous-programme 3, Services de documentation (1 870 800 dollars) – traitement de documents supplémentaires découlant de divers mandats confiés par l'Assemblée ; sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication (390 400 dollars) – services d'interprétation divers ;
 - ii) Genève : sous-programme 2, Planification et coordination des services de conférence (1 266 800 dollars) – besoins découlant de résolutions adoptées par le Conseil des droits de l'homme, et appui à fournir aux mandats approuvés par l'Assemblée ;
 - iii) Vienne : gestion des conférences (951 100 dollars) – suite à donner au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution [78/223](#)) ;
 - iv) Nairobi : sous-programme 2, Planification et coordination des services de conférence (708 000 dollars) – appui à fournir à la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra en 2025, conformément à la résolution [73/260](#) de l'Assemblée et au projet de décision 6/L.3 de l'Assemblée pour l'environnement ;
- c) d'autres changements entraînant une diminution nette de 46 200 dollars, qui s'explique comme suit :
- i) Organes directeurs : diminution au titre des services contractuels, contrebalancée en partie par une augmentation au titre du mobilier et du matériel ; Direction exécutive et gestion : diminutions au titre des autres dépenses de personnel, des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement, contrebalancées en partie par des augmentations au titre des voyages du personnel, des fournitures et accessoires, et du mobilier et du matériel ;
 - ii) New York : sous-programme 2, Planification et coordination des services de conférence – diminutions au titre des autres dépenses de personnel, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires, et du mobilier et du matériel, contrebalancées en partie par une augmentation au titre des services contractuels ; sous-programme 3, Services de documentation – diminution

tenant à la suppression de deux postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) [un poste d'assistant(e) aux références multilingues et un poste d'assistant(e) administratif(ve)] et diminution au titre des services contractuels, contrebalancées par des augmentations au titre des autres dépenses de personnel, des fournitures et accessoires, et de l'aménagement des locaux (immeuble Albano) ; sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication – diminution tenant à la proposition de réaffecter un poste de spécialiste adjoint(e) des publications (P-2) au profit de la composante Appui au programme, et diminutions au titre des autres dépenses de personnel et des frais généraux de fonctionnement, contrebalancées par des augmentations au titre des services contractuels, des fournitures et accessoires, et du mobilier et du matériel ;

iii) Genève : sous-programme 2, Planification et coordination des services de conférence – augmentation au titre des services contractuels, compensée en partie par une diminution au titre des autres dépenses de personnel tenant au transfert de ressources au chapitre 29E [Administration (Genève)] ; sous-programme 3, Services de documentation – diminution tenant à la suppression d'un poste d'assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur [G(AC)] ; sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication – diminution tenant à la suppression d'un poste d'assistant(e) à la gestion des documents [G(AC)] ;

iv) New York : appui au programme – augmentation tenant à la réaffectation d'un poste de spécialiste adjoint(e) des systèmes informatiques (P-2) qui était précédemment rattaché au sous-programme 4 à New York, et augmentations au titre des autres dépenses de personnel et services contractuels, compensées en partie par des diminutions au titre des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires, et du mobilier et du matériel.

I.50 S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur le transfert des ressources entre rubriques budgétaires au chapitre 2, ainsi qu'entre sous-programmes pour les quatre centres de conférence, comme suit : a) en 2023, sur le budget approuvé de 348 510 900 dollars et les crédits alloués de 348 730 200 dollars, un montant net de 219 300 dollars a été transféré des rubriques Autres dépenses de personnel, Services contractuels et Fournitures et accessoires, principalement vers les rubriques Frais généraux de fonctionnement, Mobilier et le matériel, et Voyages du personnel ; b) au 31 mai 2024, sur un budget approuvé de 371 756 700 dollars et des crédits alloués de 337 044 700 dollars, un montant net de 34 712 000 dollars a été transféré de sept rubriques – essentiellement Autres dépenses de personnel, Services contractuels et Subventions et contributions –, pour la plus grande part vers la rubrique Frais généraux de fonctionnement.

I.51 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison de la crise de liquidités, il ne serait possible de mobiliser que 90,7 % du budget approuvé pour 2024, ce qui avait des répercussions dans trois domaines principaux : a) services de documentation : l'objectif consistant à publier simultanément dans les langues officielles les documents destinés aux organes délibérants dans un délai de six semaines n'a pas pu être respecté, et le retard accumulé dans le traitement de documents n'a pas pu être résorbé en raison de l'impossibilité d'embaucher du personnel externe à New York ; b) services d'interprétation et de rédaction des procès-verbaux de séance : 60 à 65 réunions avec interprétation peuvent être organisées au maximum chaque semaine, mais on ne dispose d'aucune ressource pour les réunions à l'heure du déjeuner ou en dehors des heures de travail (manifestations parallèles en soirée, par exemple) ; c) effectifs : des taux de vacance élevés persistent, principalement dans les services linguistiques de langue française, russe et espagnole. Compte tenu du gel des recrutements, 86 postes (24 à Genève, 7 à Nairobi, 52 à

New York et 3 à Vienne) ont toutefois été soumis à l'approbation exceptionnelle du Contrôleur à la fin de l'année 2023. En outre, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences recrute des professionnels et des spécialistes des langues à titre temporaire pendant les périodes où la charge de travail est élevée et pour remplacer les fonctionnaires partant à la retraite. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur la crise de liquidités.

I.52 Le Comité consultatif note que, jusqu'à présent en 2024, davantage de ressources ont été transférées entre rubriques budgétaires que pendant toute l'année 2023. Il compte de nouveau que tout sera fait pour éviter d'importantes réaffectations de ressources et que les futurs budgets seront établis sur la base des besoins effectifs réels (voir également A/78/7, par. I.76 et les tableaux I.14 et I.15, A/77/7, para. I.44 et tableau I.10, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. I.47 et tableau I.7). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question des transferts de ressources entre rubriques budgétaires.

Tableau I.10
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	1 590	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 211 P-5, 426 P-4, 333 P-3, 11 P-2/1, 74 G(1°C), 497 G(AC) et 12 AL
Effectif proposé pour 2025	1 586	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 211 P-5, 426 P-4, 333 P-3, 11 P-2/1, 74 G(1°C), 493 G(AC) et 12 AL
Suppressions	(4)	2 G(AC) au sein du sous-programme 3 à New York, 1 G(AC) au sein du sous-programme 3 à Genève, et 1 G(AC) dans le sous-programme 4 à Genève
Réaffectations	–	1 G(1°C) au sein du sous-programme 4 à New York, 1 P-5 au sein du sous-programme 4 à Genève, et 1 P-2/1 cédé par le sous-programme 4 à la composante Appui au programme à New York
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	78	1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 G(1°C), 2 G(AC) et 63 G(AL)
Effectif prévu pour 2025	78	1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 G(1°C), 2 G(AC) et 63 G(AL)
Budget cofinancé (Vienne)		
Effectif approuvé pour 2023	186	1 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 20 P-3, 8 G(1°C) et 90 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	186	1 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 20 P-3, 8 G(1°C) et 90 G(AC)
Transferts	–	1 G(AC) du sous-programme 3 au sous-programme 4 et 1 G(AC) du sous-programme 4 au sous-programme 3

Observations et recommandations concernant les postes

I.53 Le montant des ressources demandées au titre des postes pour 2025 s'élève à 276 281 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 453 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Il permettrait de financer 1 586 postes (1 007 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 579 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées, dont 12 agents locaux) (A/79/6 (Sect. 2), par. 2.196, tableaux 2.44, 2.45, 2.47 1) et 2.48, et annexe II). Les changements sont les suivants :

a) suppression de quatre postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes), à savoir d'un poste d'assistant(e) aux références multilingues et d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) à New York (sous-programme 3, Services de

documentation), d'un poste assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur à Genève (sous-programme 3, Services de documentation), et d'un poste d'assistant(e) à la gestion des documents à Genève (sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication) ;

b) réaffectation de trois postes, à savoir d'un poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), qui deviendrait un poste de Chef de section, Services de conférence, à Genève (sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication), d'un poste de spécialiste adjoint(e) des publications (P-2) à New York (sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication), qui deviendrait un poste de spécialiste adjoint(e) des systèmes informatiques (composante Appui au programme), et d'un poste d'assistant(e) à la distribution des documents [G(1°C)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information à New York (sous-programme 4, Services d'appui aux réunions et de publication) ;

c) transfert de deux postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes), qui sont financés selon la formule du partage des coûts et ne font pas partie du tableau d'effectifs approuvé figurant au chapitre 2 mais de celui du chapitre 29F [Administration (Vienne)], à savoir d'un poste d'assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur [G(AC)] à Vienne (sous-programme 3, Services de documentation), qui deviendrait un poste d'assistant(e) au service des séances à Vienne (sous-programme 2, Planification et coordination des services de conférence), et d'un poste d'assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur [G(AC)] à Vienne (sous-programme 4, Services des réunions et de publication), qui deviendrait un poste d'assistant(e) aux services linguistiques à Vienne (sous-programme 3, Services de documentation).

Postes vacants

I.54 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 269 postes étaient vacants (outre les postes situés à Vienne et financés selon la formule du partage des coûts) : 150 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2, 16 P-5, 58 P-4, 70 P-3 et 5 P-2) et 119 dans celle des services généraux et dans les catégories apparentées (9 G(1°C), 107 G(AC) et 3 AL) ; 5 des 119 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) étaient vacants depuis 24 mois ou plus.

I.55 Le Comité consultatif note qu'un nombre important de postes restent vacants et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de pourvoir tous les postes vacants dans les meilleurs délais, en particulier dans les services d'interprétation et de traduction (voir également les paragraphes I.66 et I.71 ci-dessous). Il compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

I.56 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements actualisés sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance pour 2025 (voir tableau I.11). Il a également reçu des informations actualisées sur les taux de vacance pour 2023 et 2024, de même que sur le taux de vacance proposé pour 2025, par centre de conférence, comme indiqué dans le tableau I.12. Il note que, pour les

administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 14,0 %, et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 14,9 %, tandis qu'un taux de 12,3 % est proposé pour 2025. De plus, le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 19,9 % et 20,4 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 17,0 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur les taux de vacance.

Tableau I.11
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 007	12,7	13,4	13,3	1 007	1 007	859	12,3	14,0	14,9	1 007	12,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	585	15,9	18,4	20,5	583	583	465	19,9	19,9	20,4	579	17,0

Tableau I.12
Taux de vacance budgétisés, par centre de conférence (2023-2025)
(En pourcentage)

Catégorie	New York	Genève	Nairobi	Vienne ^a
2023				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	12,7	12,7	12,7	12,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	15,9	15,9	15,9	15,9
2024				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	12,3	12,3	12,3	10,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	17,0	17,0	17,0	10,8
2025 : taux proposé				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	12,3	12,3	12,3	10,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	17,0	17,0	17,0	10,8

^a Les postes sont financés sur la base du partage des coûts.

Indemnité de fonctions

I.57 Au 30 juin 2024, quatre postes (2 P-4 et 2 P-2) avaient été pourvus par des fonctionnaires percevant une indemnité de fonctions, dont un poste (P-2) depuis plus d'un an. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur le recours à l'indemnité de fonctions.

I.58 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

I.59 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 94 380 300 dollars, soit une diminution nette de 641 300 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 2\)](#), tableau 2.43), qui tient principalement aux ajustements techniques (6 304 100 dollars) et à d'autres changements (46 200 dollars), contrebalancés en partie par des augmentations au titre des mandats nouveaux ou élargis (5 255 200 dollars), comme indiqué au paragraphe I.49 du présent rapport.

Fournitures et accessoires

I.60 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des fournitures et accessoires s'élève à 199 800 dollars, soit une diminution de 151 200 dollars (43 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 129 100 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 373 200 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 40 600 (11,6 %) alors que les crédits ouverts étaient de 351 000 dollars. **Compte tenu des dépenses engagées en 2023 et jusqu'à présent en 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires pour 2025 soit réduit de 5 % (10 000 dollars).**

Ressources demandées au titre des services de documentation à New York

I.61 Ayant demandé des précisions en ce qui concerne les ressources demandées pour 2025 au titre des postes et des autres objets de dépense pour le sous-programme 3 (Services de documentation) à New York, le Comité consultatif a obtenu le détail du montant demandé de 99 136 400 dollars, qui représente une augmentation de 1 870 800 dollars (1,9 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2024 (97 265 600 dollars). En 2023, le montant de ces dépenses avait été de 85 589 300 dollars (voir tableau I.13). Le Comité a été informé que les mesures de gestion des liquidités mises en place avaient entraîné une baisse des dépenses en 2023, et que le montant dépensé cette année-là ne pouvait donc pas être utilisé comme point de comparaison pour évaluer la révision à la hausse des ressources demandées pour 2025.

Tableau I.13

Ressources demandées au titre du sous-programme 3 (Services de documentation) à New York

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2023 (ressources approuvées)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (ressources approuvées)</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>	<i>Total des changements</i>	<i>2025 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation (dépenses 2023 – prévisions 2025)</i>	<i>Observation concernant la variation</i>
Postes	85 484,5	79 771,3	90 230,6	0,0	(182,0)	(182,0)	90 048,6	10 277,3	Les coûts salariaux standard sont passés de 69,1 % à 87,6 % en raison de l'augmentation de l'indemnité de poste entrée en vigueur en février 2024
Autres dépenses de personnel	1 463,1	3 634,6	2 366,4	1 870,8	2 002,7	3 873,5	6 239,9	2 605,3	Nouveaux mandats (1,87 million de dollars) et transfert de ressources du sous-programme 2 au sous-programme 3
Voyages du personnel	–	9,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(9,4)	Réduction des besoins grâce à l'utilisation des technologies
Services contractuels	4 518,4	1 793,2	4 668,6	0,0	(1 823,1)	(1 823,1)	2 845,5	1 052,3	Répartition des ressources afin d'aligner la proposition de budget sur la structure réelle des dépenses
Frais généraux de fonctionnement	–	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(3,3)	Diminution des besoins
Fournitures et accessoires	–	0,7	0,0	0,0	0,8	0,8	0,8	0,1	
Mobilier et matériel	–	376,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(376,0)	Diminution des besoins, la plupart des ordinateurs portables ayant été achetés en 2023
Aménagement des locaux	–	1,3	0,0	0,0	1,6	1,6	1,6	0,3	
Autres dépenses	–	(0,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	
Total	91 466,0	85 589,3	97 265,6	1 870,8	0,0	1 870,8	99 136,4	13 547,1	

I.62 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe I.60 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

I.63 Au 30 juin 2024, sur les 857 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, soumis ou non à la répartition géographique, 411 (48 %) venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 185 (21 %) d'États d'Asie et du Pacifique, 127 (15 %) d'États d'Europe orientale, 101 (12 %) d'États d'Afrique et 33 (4 %) d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. À la même date, sur les 106 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur soumis à la répartition géographique, 46 (43 %) venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 25 (24 %) d'États d'Asie et du Pacifique, 13 (12 %) d'États d'Afrique, 13 (12 %) d'États d'Europe orientale et 9 (9 %) d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 30 juin 2024, 300 professionnels des langues occupaient des postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de personnel temporaire pour les réunions, et que ces postes étaient considérés comme des postes linguistiques et n'étaient donc pas soumis au système des fourchettes souhaitables, comme indiqué dans la résolution la plus récente de l'Assemblée générale sur le plan des conférences (résolution [78/245](#)). Soucieux d'attirer un large éventail de candidats, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences poursuit en outre ses activités d'ouverture, telles que la publication d'annonces sur le portail des carrières de l'ONU et sur les médias sociaux, ainsi que la diffusion régulière d'offres d'emploi à quelque 300 organisations de femmes et aux missions permanentes des États Membres non représentés ou sous-représentés (voir également [A/78/7](#), par. I.81-I.93). Le Comité a en outre appris que 511 fonctionnaires du Département dont les postes sont financés au moyen du budget ordinaire ou relèvent d'activités cofinancées atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont 249 dans les 5 années à venir. **Le Comité consultatif note que les postes linguistiques ne sont pas soumis au système des fourchettes souhaitables. Il constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences dont les postes sont soumis à la répartition géographique, compte que des mesures continueront d'être prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la représentation géographique équitable, notamment dans le contexte de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Recours aux technologies et incidences sur la productivité et la charge de travail

I.64. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 8 de sa résolution [75/252](#), l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction l'augmentation de la productivité globale des services de traduction dans tous les centres de conférence, souligné que ces gains de productivité rendus possibles au fil des ans par les nouvelles méthodes de travail et les nouvelles technologies justifiaient la révision des normes de production notionnelles qu'elle avait approuvées à l'ère préinformatique et décidé de porter à 5,8 pages par jour la norme de production des services de traduction.

I.65. Selon les informations qui ont été communiquées au Comité consultatif comme suite à ses questions relatives à l'évolution de la productivité et de la productivité globale des services de traduction ces cinq dernières années, depuis 2019 et au 30 juin 2024, les traducteurs ou traductrices des quatre centres de conférence ont produit en moyenne 2 105 mots par jour (6,4 pages), le centre le plus productif étant Vienne (6,7 pages), suivi de Genève (6,4 pages), Nairobi (6,3 pages) et New York (6,1 pages).

I.66. Le Comité consultatif a été informé qu'il existait actuellement 27 postes dont les fonctions sont directement liées à l'analyse et à la gestion des données, soit 21 postes à New York (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 1 P-2 et 15 postes d'agent(e) des services généraux) et 6 postes à Vienne (1 P-5, 4 P-3 et 1 poste d'agent(e) des services généraux), et que les compétences dans ce domaine figurent systématiquement dans les profils d'emploi des avis de vacance publiés. Sur ce point, il note que le recours aux technologies dans le cadre des services d'appui aux réunions, des services de documentation et des services linguistiques, y compris des services de traduction, a favorisé la diffusion d'une culture de l'efficacité au sein du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, grâce à des plateformes collaboratives permettant une communication et une coordination en temps réel, où que se trouvent les membres du personnel (eLUNa pour les services de traduction, mais aussi gDoc, gText, gMeets, eAPG et gData). Il a été informé que les systèmes de traduction automatique avaient été particulièrement utiles pour améliorer les services de traduction et d'autres services de documentation, comme l'a montré le rapport d'évaluation indépendant d'eLUNa publié récemment, dans les conclusions duquel on peut lire que la marge de progression reste élevée, que de bien meilleurs résultats pourraient être obtenus, et que les services de traduction pourraient être encore plus efficaces, par exemple en exploitant mieux la capacité d'eLUNa à recycler les documents grâce à la mise en pratique progressive, entre 2023 et 2026, d'une méthode de calcul de la reprise et à l'application d'un niveau plus élevé d'abattement lié à la reprise pour les documents cycliques fortement recyclés. L'évaluation a également permis de conclure que l'introduction de la méthode de calcul de la reprise se traduirait par des économies notionnelles annuelles pour les quatre centres de conférence, comme suit : 2023 (économies effectivement réalisées) : 13,7 millions de dollars ; 2024 (estimation) : 20,3 millions de dollars ; 2025 (prévision) : 25,2 millions de dollars. Le Comité a en outre été informé que la productivité des services de traduction dépendait du personnel disponible et de la charge de travail reçue, et qu'aucun ajustement des normes de production fixées dans la résolution de l'Assemblée générale susmentionnée ne pourra être effectué tant que l'on n'aura pas mesuré l'incidence des outils d'IA et d'apprentissage automatique.

I.67. Le Comité consultatif rappelle les informations qui lui ont été communiquées par le Secrétariat au sujet du projet de budget-programme pour 2024 (A/78/7, par. I.98-I.100), en particulier en ce qui concerne la nouvelle méthode de calcul de la reprise (texte recyclé), qui devrait être mise en pratique progressivement sur une période de trois ans se terminant à la mi-2026, et qui devrait permettre de réaliser des économies au fil du temps. Il note que les services de traduction de tous les centres de conférence ont réussi à dépasser la norme de production de 5,8 pages par jour prescrite par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/252. Il attend avec intérêt de recevoir une analyse plus approfondie, ainsi que des informations relatives aux incidences sur les ressources et sur la charge de travail par rapport à la norme de production existante, une fois que l'expérience aura été acquise et que les enseignements auront été tirés de la mise en application susmentionnée de la nouvelle méthode de calcul de la reprise (texte recyclé), dans le cadre du projet de budget-programme pour 2026 et du rapport sur le plan des conférences que le Secrétaire général présentera pendant la partie principale de la quatre-vingt-unième session de l'Assemblée, selon qu'il conviendra. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'utilisation des technologies, y compris des outils d'IA et d'apprentissage automatique, notamment pour ce qui est des normes de production et de la culture de l'efficacité.

Multilinguisme, égalité de traitement des langues officielles et interprétation en langue des signes

I.68. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [72/19](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service. Ayant demandé des précisions sur ce point, il a été informé que la crise de liquidités et le gel des recrutements qui en découle ont entraîné des taux de vacance élevés, notamment dans les services linguistiques de langue française, russe et espagnole, en particulier à New York et à Nairobi. Il a aussi été informé qu'à titre de mesure d'atténuation, la Section d'interprétation de Vienne recensait les besoins linguistiques avant les réunions, de sorte que, si une langue n'était parlée par aucun participant pendant une partie ou la totalité d'une réunion donnée, l'équipe d'interprétation pour cette langue puisse être affectée à une autre réunion, garantissant l'utilisation efficace et efficiente des ressources.

I.69. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Cadre stratégique des Nations Unies sur le multilinguisme, lancé en mars 2024, était une initiative mise en œuvre à l'échelle du Secrétariat, et que des communications à ce sujet avaient été envoyées aux États Membres, au Conseil de direction, aux organisations membres du CCS, au réseau de personnes référentes pour le multilinguisme et au personnel. En outre, des discussions sur cette question avaient été entamées avec les entités du Secrétariat, en gardant à l'esprit les contraintes liées aux liquidités et leur incidence sur le multilinguisme.

I.70. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap reposait non seulement sur des activités de sensibilisation et des mesures de soutien dans les salles de réunion, telles que la mise à disposition de places accessibles et la diffusion de la documentation destinée aux organes délibérants, de documents officiels et de publications dans des formats accessibles sur lecteur d'écran, mais également sur la fourniture de services linguistiques, à savoir l'interprétation en langue des signes internationale lorsqu'elle est requise, sous réserve du recouvrement des coûts, et l'impression en braille sur demande (voir également [A/78/7](#), par. I.111).

I.71 Le Comité consultatif rappelle qu'il compte que, dans les principaux centres de conférence, les services d'interprétation et de traduction dans toutes les langues officielles devraient bénéficier des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, notamment d'un équipement standardisé. Il compte également que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget-programme, des informations sur les éventuelles disparités (voir aussi [A/78/7](#), par. I.96, [A/77/7](#), par. I.55, [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. I.58, [A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#), par. I.62, et [A/74/7](#), par. I.48, I.49 et I.51). Il compte en outre que des informations sur la mise en œuvre du nouveau Cadre stratégique des Nations Unies sur le multilinguisme seront communiquées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans les prochains projets de budget. Enfin, il compte que la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap se poursuivra, notamment en vue de permettre aux personnes atteintes de déficience auditive de bénéficier de services d'interprétation en langue des signes internationale ou en langues des signes nationales dans les langues officielles lorsqu'elles sont requises, sous réserve du recouvrement des

coûts. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur la question du multilinguisme.

Ressources extrabudgétaires

I.72 En 2025, il est prévu d'utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant de 27 304 400 dollars, qui reste inchangé par rapport aux prévisions établies pour 2024 et devrait notamment permettre de continuer à financer 78 postes [A/79/6 (Sect. 2), tableau 2.47 2)]. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif s'est fait communiquer la répartition par source de financement du montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2025, tel qu'elle apparaît dans le tableau I.14. On y voit que, sur le total de 27 304 400 dollars, un montant de 24 281 100 dollars (89 %) provient des produits du recouvrement des coûts.

Tableau I.14

Montant estimatif des ressources extrabudgétaires, par composante/sous-programme et par source de financement prévue (2025)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Source de financement prévue</i>				<i>Total pour 2025</i>
	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la Section allemande de traduction</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités de l'Assemblée générale et des services de gestion des conférences (numérisation)</i>	<i>Produits du recouvrement des coûts</i>	<i>Fonds d'appui au programme</i>	
	<i>(32GTA)</i>	<i>(32ACM)</i>	<i>(10RCR)</i>	<i>(62GCM)</i>	
Gestion des conférences (New York)					
Sous-programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social	—	—	—	—	—
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	—	—	356,1	—	356,1
Sous-programme 3. Services de documentation	2 420,8	—	516,6	—	2 937,4
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	—	500,0	2 052,3	—	2 552,3
Gestion des conférences (Genève)					
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	—	—	509,8	—	509,8
Sous-programme 3. Services de documentation	—	—	1 100,0	—	1 100,0
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	—	—	2 474,7	—	2 474,7
Gestion des conférences (Vienne)					
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	—	—	400,0	—	400,0
Sous-programme 3. Services de documentation	—	—	700,0	—	700,0
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	—	—	400,0	—	400,0
Gestion des conférences (Nairobi)					
Sous-programme 2. Planification et coordination des services de conférence	—	—	2 439,3	—	2 439,3
Sous-programme 3. Services de documentation	—	—	3 351,4	—	3 351,4

Composante/sous-programme	Source de financement prévue				Total pour 2025
	Fonds d'affectation spéciale pour la Section allemande de traduction (32GTA)	Fonds d'affectation spéciale pour le financement des activités de l'Assemblée générale et des services de gestion des conférences (numérisation) (32ACM)	Produits du recouvrement des coûts (10RCR)	Fonds d'appui au programme (62GCM)	
Sous-programme 4. Services d'appui aux réunions et de publication	–	–	3 739,9		3 739,9
Appui au programme	–	–	6 241,0	102,5	6 343,5
Total	2 420,8	500,0	24 281,1	102,5	27 304,4

Organisation de réunions et recouvrement des coûts

I.73 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [77/262](#), l'Assemblée générale a fait siennes les observations du Comité selon lesquelles l'organisation de réunions hybrides et virtuelles nécessitait un mandat de l'Assemblée, ainsi que l'approbation de leurs paramètres juridiques et des prescriptions techniques. Elle a également été d'avis que le Comité des conférences pourrait examiner les conditions nécessaires à la tenue de réunions hybrides et virtuelles, sur la base d'une évaluation rigoureuse du Secrétariat, y compris en ce qui concernait les meilleures pratiques, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience, en consultation avec les États Membres, avant de les lui présenter pour examen ([A/78/7](#), par. I.106).

I.74 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les réunions et manifestations non inscrites au calendrier étaient soumises au recouvrement des coûts. Le Comité a reçu des informations sur l'utilisation des locaux de l'ONU pour des réunions et manifestations non inscrites au calendrier. Comme on peut le voir au tableau I.15, les demandes portant sur la tenue de réunions et de manifestations non inscrites au calendrier sont passées de 14 504 réunions en 2022 à 21 916 réunions en 2023, tandis que 10 943 réunions de ce type avaient eu lieu au 30 juin 2024.

Tableau I.15

Nombre de réunions non inscrites au calendrier, par centre de conférence

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (au 30 juin)
New York	9 557	1 863	1 993	3 693	5 025	2 152
Genève	9 347	2 671	2 868	4 638	5 313	2 651
Vienne	6 193	2 788	2 105	3 219	6 345	3 466
Nairobi	5 228	839	584	2 954	5 233	2 674
Total	30 325	8 161	7 550	14 504	21 916	10 943

I.75 Comme le montre le tableau I.16, le Comité consultatif a été informé qu'en 2023, le Département avait fourni divers services de conférence à l'appui de 6 263 réunions non inscrites au calendrier, pour un coût total de 23 687 933 dollars, qui a été intégralement recouvré (voir également *ibid.*, par. I.104).

Tableau I.16

Recouvrement des coûts liés à l'organisation de réunions non inscrites au calendrier en 2023

(En dollars des États-Unis)

<i>Centre de conférence</i>	<i>Réunions non inscrites au calendrier soumises au recouvrement des coûts</i>	<i>Produits provenant du recouvrement des coûts</i>	<i>Nature des services fournis</i>	<i>Emploi des produits</i>
New York	134	7 468 588	Planification de réunions, services de gestion, de documentation, de traduction, de traitement de texte, d'interprétation, de reproduction et de réunion, et accords de niveaux de services avec les utilisateurs des applications du Département	Les produits engrangés sont utilisés pour appuyer les services de planification des réunions, de gestion, de documentation, d'interprétation, de reproduction, de traduction et de traitement de texte, et pour développer, appuyer et maintenir les systèmes et les applications dont se servent ces services
Genève	608	3 823 768	Documentation, planification des réunions, services de gestion, d'édition, d'interprétation, d'impression et de reproduction, et de publication	Les produits engrangés sont utilisés pour appuyer les services de documentation, de planification de réunions, de gestion, d'édition, d'interprétation, d'impression et de reproduction, et de publication
Vienne	288	1 761 312	Services de planification de réunions, d'édition, de traduction, de reproduction, et d'interprétation	Les produits engrangés sont utilisés pour appuyer les services de planification de réunions, d'édition, de traduction, de reproduction, et d'interprétation
Nairobi	5 233	10 634 265	Documentation, planification des réunions, services de gestion, d'édition, d'interprétation, d'impression et de reproduction, et de publication	Les produits engrangés sont utilisés pour appuyer les services de documentation, de planification de réunions, de gestion, d'édition, d'interprétation, d'impression et de reproduction, et de publication
Total	6 263	23 687 933		

I.76 En ce qui concerne les conférences financées au moyen de fonds extrabudgétaires dans les quatre centres de conférence, le Comité consultatif a été informé que tous les coûts y afférents, d'un montant de 18 655 253 dollars, avaient été recouvrés, comme on peut le voir au tableau I.17.

Tableau I.17

Montants recouvrés au titre des conférences financées au moyen de fonds extrabudgétaires (2023)

(En dollars des États-Unis)

<i>Centre de conférence</i>	<i>Montant recouvré^a</i>	<i>Pourcentage par rapport aux coûts totaux</i>	<i>Pourcentage de conférences pour lesquelles les coûts ont été recouvrés</i>
New York	5 735 412	100	100
Genève	2 911 052	100	100
Nairobi	9 130 187 ^b	100	100
Vienne	878 601	100	100
Total	18 655 253	100	100

^a Représente le montant recouvré relatif aux dépenses engagées pour fournir des services de conférence financés au moyen de fonds extrabudgétaires, y compris des services d'appui.

^b Le montant recouvré comprend les services reportés. S'il était ajusté, le coût recouvré pour les services fournis en 2023 s'élèverait à 9 043 136 dollars pour Nairobi.

I.77 Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général continuera de faire figurer dans les projets de budget des informations détaillées et ventilées par centre de conférence concernant les montants recouvrés au titre des réunions et manifestations diverses. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur le recouvrement des coûts, notamment dans le contexte de l'organisation de conférences et de réunions.

Impression de documents

I.78 Le Comité consultatif rappelle que la distribution de documents imprimés est limitée aux fonctionnaires du Secrétariat, conformément à la circulaire [ST/IC/2019/7 \(A/78/7, par. I.110\)](#). S'étant renseigné, il a été informé que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences n'imprimait pas les documents à moins qu'on ne le lui demande. Selon les informations obtenues à ce sujet, les dépenses au 31 mai 2024 étaient les suivantes :

- a) Genève : 456 000 dollars pour les frais de fonctionnement des services d'impression (impression à la demande) ;
- b) Nairobi : 39 000 dollars pour des services d'impression (impression à la demande). Depuis 2014, il n'y a eu aucune demande d'impression de documentation destinée aux organes délibérants ;
- c) New York : en 2023, 39 539 dollars pour des services d'impression (impression à la demande). Actuellement, sur 193 États Membres, 53 reçoivent quotidiennement des copies papier, une bonne partie d'entre eux choisissant de recevoir leurs documents en une seule copie unilingue, contre 56 États Membres en 2023 (ibid.) ;
- d) Vienne : 1 000 dollars pour des services d'impression.

Tableau I.18

Chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (dépenses effectives)	2023 (estima- tions)	2024 (estima- tions)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (dépenses effectives)	2023 (estima- tions)	2024 (estima- tions)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (dépenses effectives)	2023 (estima- tions)	2024 (estima- tions)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Postes	46 864,0	46 107,8	51 003,7	23 287,7	52 461,5	1 457,8	4 229,6	4 934,5	4 774,7	5 215,0	440,3	162 240,6	181 148,1	171 294,9	172 700,3	1 405,4	212 578,0	232 946,6	227 073,5	230 376,8	3 303,3
Autres dépenses de personnel	2 758,6	2 207,0	3 393,7	1 326,1	3 756,5	362,8	476,4	476,0	471,4	485,0	13,6	14 144,0	11 733,6	10 694,9	9 776,9	(918,0)	16 827,4	14 968,2	14 560,0	14 018,4	(541,6)
Émoluments des non-fonctionnaires	2 622,0	2 439,6	3 225,0	1 257,3	3 225,0	–	–	–	–	–	–	125,4	136,0	132,0	132,0	–	2 565,0	2 758,0	3 357,0	3 357,0	–
Dépenses de représentation	111,8	101,7	114,7	12,5	114,7	–	–	–	–	–	–	168,1	1 264,4	1 107,9	1 104,4	(3,5)	269,8	1 376,2	1 222,6	1 219,1	(3,5)
Consultants	428,9	767,5	593,1	529,9	1 343,8	750,7	271,0	427,2	333,5	321,5	(12,0)	7 235,1	23 462,2	25 095,7	24 941,1	(154,6)	8 273,6	24 318,3	26 022,3	26 606,4	584,1
Voyages des représentants	7 557,3	6 790,3	7 340,3	4 323,7	7 249,5	(90,8)	–	–	–	–	–	299,9	93,2	95,0	95,0	–	7 090,2	7 650,5	7 435,3	7 344,5	(90,8)
Voyages du personnel	1 743,5	1 792,6	1 920,9	1 554,3	2 079,3	158,4	117,6	115,7	221,7	210,2	(11,5)	9 433,6	14 026,5	15 311,0	14 706,5	(604,4)	11 343,8	15 885,7	17 453,6	16 996,0	(457,5)
Services contractuels	4 752,4	4 147,4	4 942,2	3 850,8	6 065,6	1 123,4	3 946,8	3 892,6	4 156,9	4 152,2	(4,7)	19 372,6	34 800,1	38 928,6	39 222,1	293,6	27 466,8	43 445,1	48 027,7	49 439,9	1 412,3
Frais généraux de fonctionnement	764,6	577,3	818,5	461,6	828,9	10,4	140,8	101,8	131,3	131,5	0,2	26 076,0	35 647,3	47 692,6	46 884,2	(808,4)	26 792,3	36 513,7	48 642,4	47 844,6	(797,8)
Fournitures et accessoires	135,7	23,0	127,8	8,5	129,2	1,4	21,0	10,5	10,5	10,5	–	732,0	2 020,3	1 627,6	1 758,7	131,1	775,9	2 166,5	1 765,9	1 898,4	132,5
Mobilier et matériel	120,4	150,6	138,6	13,5	165,1	26,5	–	0,6	0,6	0,6	–	1 483,7	4 378,9	3 129,2	2 418,0	(711,2)	1 634,3	4 499,9	3 268,4	2 583,7	(684,7)
Subventions et contributions	18 910,2	18 898,3	18 765,1	18 672,9	18 765,1	–	–	–	–	–	–	29 381,9	31 161,0	25 914,4	24 743,8	(1 170,6)	48 282,0	50 071,2	44 679,5	43 508,9	(1 170,6)
Aménagement des locaux	–	1,6	–	2,3	–	–	–	–	–	–	–	–	2,0	–	–	–	1,6	2,0	–	–	–
Autres	–	0,8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	62,2	73,5	195,9	93,0	(102,8)	63,0	73,5	195,9	93,0	(102,8)
Total	86 769,4	84 005,6	92 383,6	55 301,1	96 184,2	3 800,6	9 203,2	9 958,9	10 100,6	10 526,5	425,9	270 755,1	339 947,1	341 219,7	338 576,0	(2 643,6)	363 963,8	436 675,4	443 704,0	445 286,7	1 582,7

Tableau I.19

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires						Total			
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	260 423,4	257 097,5	276 735,1	132 338,7	276 281,3	(453,8)	5 728,5	5 031,4	5 902,0	5 936,2	34,2	266 151,9	262 128,9	282 637,1	282 217,5	(419,6)
Autres dépenses de personnel	42 412,7	29 172,3	46 300,5	8 238,4	46 086,3	(214,2)	9 092,9	7 059,6	10 460,5	10 893,9	433,4	51 505,6	36 231,9	56 761,0	56 980,2	219,2
Dépenses de représentation	1,6	—	0,8	—	0,8	—	—	—	—	—	—	1,6	—	0,8	0,8	—
Consultants	—	14,8	—	—	—	—	29,8	75,2	27,2	27,2	—	29,8	90,0	27,2	27,2	—
Voyages des représentants	111,6	175,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	111,6	175,2	—	—	—
Voyages du personnel	91,8	207,5	56,1	27,0	69,5	13,4	2 105,3	1 452,1	1 387,3	1 445,2	57,9	2 197,1	1 659,6	1 443,4	1 514,7	71,3
Services contractuels	14 592,5	11 868,1	16 116,2	6 673,1	15 651,6	(464,6)	10 112,8	5 984,7	7 068,5	6 972,8	(95,7)	24 705,3	17 852,8	23 184,7	22 624,4	(560,3)
Frais généraux de fonctionnement	1 989,0	2 029,4	2 065,2	835,7	1 851,5	(213,7)	1 970,7	889,5	1 405,6	1 433,2	27,6	3 959,7	2 918,9	3 470,8	3 284,7	(186,1)
Fournitures et accessoires	373,2	129,1	351,0	40,6	199,8	(151,2)	251,6	97,3	124,1	128,6	4,5	624,8	226,4	475,1	328,4	(146,7)
Mobilier et matériel	1 229,2	1 534,0	1 270,4	623,0	1 247,7	(22,7)	905,1	834,0	871,0	409,1	(461,9)	2 134,3	2 368,0	2 141,4	1 656,8	(484,6)
Aménagement des locaux	—	1,3	—	12,0	1,6	1,6	11,8	8,6	9,4	9,4	—	11,8	9,9	9,4	11,0	1,6
Subventions et contributions	27 285,9	26 725,2	28 861,4	25 195,8	29 271,5	410,1	64,6	1,5	—	—	—	27 350,5	26 726,7	28 861,4	29 271,5	410,1
Autres	—	(51,2)	—	—	—	—	138,5	36,0	48,8	48,8	—	138,5	(15,2)	48,8	48,8	—
Total	348 510,9	328 903,2	371 756,7	173 984,3	370 661,6	(1 095,1)	30 411,6	21 469,9	27 304,4	27 304,4	—	378 922,5	350 373,1	399 061,1	397 966,0	(1 095,1)

Titre II Affaires politiques

Chapitre 3 Affaires politiques

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	70 759 400
Dépenses de 2023	72 001 400
Crédits ouverts pour 2024	81 083 500
Dépenses au 30 juin 2024	39 641 400
Ressources demandées pour 2025	131 893 200
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	9 076 000
Dépenses de 2023	9 415 100
Montant estimé pour 2024	8 947 600
Dépenses au 30 juin 2024	10 196 700
Ressources demandées pour 2025 ^b	9 851 100
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	100 598 900
Dépenses de 2023	86 038 400
Montant estimé pour 2024	75 193 200
Dépenses au 30 juin 2024	34 838 400
Montant prévu pour 2025	74 041 700
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	
^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1 ^{er} juillet au 30 juin.	
^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

I. Introduction

II.1 À l'exclusion des missions politiques spéciales, le montant des ressources demandées au titre du chapitre 3 du budget ordinaire pour 2025 est de 131 893 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 50 809 700 dollars (62,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024. Cette augmentation est principalement liée à la hausse d'environ 50 millions de

dollars des ressources demandées au titre du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et à l'accroissement d'environ un million de dollars des ressources demandées au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (A/79/6 (Sect. 3), annexe IV). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

II.2 Dans l'ensemble, le montant des ressources demandées au titre du chapitre 3 du budget ordinaire (avant actualisation des coûts), missions politiques spéciales comprises, s'élève à 843 173 800 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 20 073 400 dollars (2,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (ibid). Les ressources demandées pour 2025 au titre du budget ordinaire pour les 39 missions politiques spéciales s'élèvent à 711 280 600 dollars, et seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 43 548 500 dollars. Des renseignements plus détaillés sur les ressources demandées pour 2025 figurent dans les rapports du Secrétaire général consacrés aux missions politiques spéciales [A/79/6 (Sect. 3)/Add.1 à 6, A/79/6 (Sect. 3)/Add.2, A/79/6 (Sect. 3)/Add.3, A/79/6 (Sect. 3)/Add.4, A/79/6 (Sect. 3)/Add.5 et A/79/6 (Sect. 3)/Add.6]. On trouvera dans les rapports consacrés par le Comité consultatif aux missions politiques spéciales (A/79/7/Add.1) des observations et recommandations sur la question.

II.3 Les ressources demandées au titre du chapitre 3 du budget ordinaire (131 893 200 dollars avant actualisation des coûts) serviraient à financer: a) les activités du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (105 112 400 dollars) ; b) les activités du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (11 095 100 dollars) ; c) les activités liées au Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé (3 199 000 dollars) ; d) les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (1 392 200 dollars) ; e) les activités du Bureau de lutte contre le terrorisme (11 094 500 dollars) [A/79/6 (Sect. 3), annexe IV]. On trouvera dans le tableau II.28 des informations sur l'évolution globale des ressources demandées au titre du chapitre 3 du budget ordinaire, ventilées par objet de dépense.

Tableau II.1
Tableau d'effectifs^a

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	427	4 SGA, 4 SSG, 13 D-2, 19 D-1, 55 P-5, 78 P-4, 63 P-3, 22 P-2, 16 G(1°C), 97 G(AC), 13 SM, 5 AN et 38 AL
Création	10	2 P-3, 2 SM, 2 AN et 4 AL
Reclassement	–	1 poste de Chef du Bureau de Gaza, reclassé de P-5 à D-1, et 1 poste de coordonnateur(trice), reclassé de P-3 à P-4, au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.
Effectif proposé pour 2025	437	4 SGA, 4 SSG, 13 D-2, 20 D-1, 54 P-5, 79 P-4, 64 P-3, 22 P-2, 16 G(1°C), 97 G(AC), 15 SM, 7 AN et 42 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL
Effectif proposé pour 2025	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL

	Nombre	Informations
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	235	4 D-1, 27 P-5, 70 P-4, 64 P-3, 10 P-2/1, 6 G(1°C), 47 G(AL) et 7 AN
Effectif prévu pour 2025	233	4 D-1, 25 P-5, 69 P-4, 66 P-3, 10 P-2, 6 G(1°C), 47 G(AL) et 6 AN

^a Hors missions politiques spéciales.

II.4 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés, les taux de vacance budgétisés et les taux de vacance moyens effectifs observés en 2023, les taux de vacance budgétisés pour 2024 et les taux de vacance moyens effectifs observés de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au titre du chapitre 3 (voir tableau II.2).

Tableau II.2
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	238	11,4	10,3	12,2	258	258	232	10,1	10,1	9,8	260	9,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	163	12,5	9,2	13,5	169	169	145	8,1	14,2	14,3	177	8,1

II. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

II.5 Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour 2025 s'élève à 105 112 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 49 794 200 dollars (90 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Cette augmentation nette est principalement liée à une hausse de 50 000 000 dollars demandée au titre des subventions et contributions pour le financement du Fonds pour la consolidation de la paix [voir par. II.21 à II.24 ci-dessous et [A/79/6 \(Sect.3\)](#), tableau 3.24]. On trouvera dans le tableau II.29 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Département.

Tableau II.3
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC) et 2 AL
Effectif proposé pour 2025	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1°C), 86 G(AC) et 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	93	3 D-1, 14 P-5, 28 P-4, 23 P-3, 2 P-2/1, 6 G(1°C) et 17 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	93	3 D-1, 12 P-5, 28 P-4, 25 P-3, 2 P-2/1, 6 G(1°C) et 17 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.6 Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes pour 2025 s'élève à 51 277 700 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue à celui des crédits ouverts pour 2024. Ces ressources permettraient de maintenir 277 postes [184 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur, 91 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées et 2 postes d'agent(e) local(e)], soit le même nombre qu'en 2024 ([A/79/6 \(Sect. 3\)](#), tableaux 3.24 et 3.25).

Postes vacants

II.7 Le Comité consultatif a été informé qu'au 25 juillet 2024, 36 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 19 agents des services généraux (Autres classes) et 1 agent(e) local(e)] étaient vacants. Aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif prend note du nombre de postes vacants au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et compte que ceux-ci seront tous pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme (voir également [A/78/7](#), par. II.9). et [A/77/7](#), par. II.7).**

Taux de vacance

II.8 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (voir tableau II.4). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau II.4
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	184	11,5	9,9	12,0	184	184	168	8,5	9,7	8,7	184	8,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	93	12,1	13,4	20,4	93	93	73	12,0	20,1	21,5	93	12,0

Indemnité de fonctions

II.9 D'après les informations communiquées au Comité consultatif, au 31 mars 2024, les titulaires de huit postes [1 D-1, 4 P-5, 1 P-4 et 2 P-3 recevaient une indemnité de fonctions depuis plus d'un an. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'indemnité de fonctions.

II.10 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.11 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2025 s'élèvent à 53 834 700 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 49 794 200 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 [A/79/6 (Sect. 3), tableau 3.29]. D'après les informations transmises au Comité consultatif, cette augmentation globale tient aux changements suivants auxquels il est proposé de procéder :

a) Subventions et contributions : l'augmentation de 50 000 000 dollars qui est proposée au titre du sous-programme 6 (Bureau d'appui à la consolidation de la paix), en application de la résolution 78/257 de l'Assemblée générale, servirait à financer le mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix du Fonds pour la consolidation de la paix, y compris les dépenses d'appui au programme afférentes à la gestion du Fonds prévues dans le mandat du Fonds (voir aussi par. II.21 à II.24 ci-après) ;

b) Services contractuels : l'augmentation de 74 600 dollars proposée au titre du sous-programme 5, Question de Palestine, est liée à la hausse des besoins en matière de traduction contractuelle et d'impression ;

c) Les augmentations susmentionnées seraient partiellement compensées par une réduction des dépenses prévues au titre des consultants (163 300 dollars), des frais généraux de fonctionnement (89 400 dollars) et des voyages du personnel (27 700 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

II.12 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 458 200 dollars, ce qui représente une diminution de 89 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Le Comité consultatif constate d'après les informations fournies que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2023, à savoir 533 100 dollars, seulement 312 600 dollars ont été dépensés, ce qui fait apparaître un solde inutilisé de 220 500 dollars et un taux d'exécution du budget de 41,4 %. En outre, au 30 juin 2024, seulement 133 800 dollars avaient été dépensés, sur les crédits ouverts pour 2024, à savoir 547 600 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023 et du montant de dépenses engagées pour le premier semestre 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 5 % (22 900 dollars).**

Consultants

II.13 Les ressources demandées pour 2025 au titre des consultants s'élèvent à 28 300 dollars, soit une diminution de 163 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les dépenses afférentes aux consultants se sont élevées à 709 000 dollars en 2022, ce qui représente un dépassement de 683 800 dollars par rapport aux crédits ouverts, d'un montant de 25 200 dollars. Pour 2023, ces dépenses se sont élevées à 604 600 dollars, contre des crédits ouverts de 27 400 dollars, soit un dépassement de 577 200 dollars. En outre, au 30 juin 2024, ces dépenses s'élevaient à 324 500 dollars, contre des crédits ouverts de 191 600 dollars pour 2024, soit un taux d'exécution du budget de 169,4 %. **Compte tenu des dépassements de crédits constatés année après année, le Comité consultatif encourage le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix à utiliser efficacement les ressources telles qu'elles ont été approuvées et à renforcer ses capacités internes afin de réduire son besoin d'expertise externe et recommande de réduire de 5 % (1 400 dollars) le montant des ressources demandées au titre des consultants (voir également A/78/7, par. II. 14 et A/77/7, par. II.12).**

Voyages du personnel

II.14 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 676 400 dollars, soit une diminution de 27 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations communiquées, les dépenses afférentes aux voyages du personnel se sont élevées à 950 600 dollars en 2022, ce qui représente un dépassement de 473 300 dollars par rapport aux crédits ouverts, d'un montant de 477 300 dollars. En 2023, ces dépenses se sont élevées à 1 064 800 dollars, soit un dépassement de 523 700 dollars par rapport aux crédits ouverts, d'un montant de 541 200 dollars. En outre, au 30 juin 2024, ces dépenses s'élevaient à 770 300 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 109,4 %, le montant des crédits ouverts pour 2024 s'établissant à 704 100 dollars. **Compte tenu des dépassements de crédits constatés année après année, le Comité consultatif compte que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mettra pleinement à profit les outils de communication virtuelle afin de réaliser des économies dans les dépenses afférentes aux voyages et recommande de réduire de 5 % (33 800 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel (voir également A/78/7, par. II 15).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les voyages du personnel.

II.15 Dans le même ordre d'idées, le Comité consultatif note que le taux de conformité du Département aux directives relatives aux délais d'achat des billets

d'avion n'était que de 36 % en 2023 [A/79/6 (Sect. 3), tableau 3.32]. Le Comité consultatif estime que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les autres entités relevant du chapitre 3 devraient redoubler d'efforts pour se conformer pleinement aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion (voir également les paragraphes II.53 et II.63 ci-dessous). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur ces directives.

Autres dépenses de personnel

II.16 Les ressources demandées pour 2025 au titre des autres dépenses de personnel s'élèvent à 537 000 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les crédits ouverts et les dépenses pour 2022 et 2023, et notamment des informations sur les dépenses inscrites au budget ordinaire et les dépenses imprévues et extraordinaires (voir tableau II.5). Le Comité a également été informé que des crédits correspondant aux dépenses engagées au titre du mécanisme des dépenses imprévues et extraordinaires ont été et sont demandés à l'Assemblée générale dans le cadre des rapports sur l'exécution des budgets-programmes pour 2022 et 2023 (A/78/89 et A/79/83). En réponse à ses questions, il a en outre été indiqué au Comité que les fondements juridiques sur lesquels repose l'inclusion des dépenses imprévues et extraordinaires en 2022 et en 2023 sont conformes aux résolutions 76/248 et 77/265 respectivement.

Tableau II.5

Autres dépenses de personnel, crédits ouverts et dépenses effectives, 2022 et 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022		2023	
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses
Budget ordinaire du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix	468,1	468,3	501,6	452,6
Dépenses imprévues et extraordinaires	–	307,3	–	407,0
Total	468,1	775,6	501,6	859,6

II.17 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.12 à II.14 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources autres que celles affectées à des postes soient approuvées.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

II.18 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 25 juillet 2024, sur les 168 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur en poste, 32 venaient d'États d'Afrique, 27 d'États d'Asie et du Pacifique, 16 d'États d'Europe orientale, 18 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 75 d'États d'Europe occidentale et d'autres États. Le Comité consultatif a également été informé que, du 1^{er} janvier 2022 au 26 juillet 2024, le Département avait recruté 27 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, dont 7 venaient de sept États d'Afrique, 5 de quatre

États d'Asie et du Pacifique, 1 d'un État d'Europe de l'Est, 3 de trois États d'Amérique latine et des Caraïbes et 11 de six États d'Europe de l'Ouest et d'autres États. Pour ce qui est des départs à la retraite, il a aussi été informé que 48 membres du personnel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 20 au cours des cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique États Membres parmi les membres du personnel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit équitable, et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/78/7, par. II.18, A/77/7, par. II.14 et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable, y compris en lien avec la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Représentation équilibrée des genres

II.19 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 25 juillet 2024, 60 % des membres du personnel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix étaient des femmes.

Ressources extrabudgétaires

II.20 Les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 36 500 800 dollars en 2025, soit une diminution de 150 800 dollars (0,4 %) par rapport aux prévisions établies pour 2024. Les ressources extrabudgétaires prévues au titre des emplois, estimées à 19 339 500 dollars, permettraient de maintenir 93 emplois. Ces ressources serviraient essentiellement à soutenir des activités de fond, notamment dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation, du rétablissement de la paix, des missions d'assistance électorale et de l'analyse politique à l'appui des bons offices du Secrétaire général. Elles serviraient également à appuyer le programme d'appel pluriannuel, la gestion globale du Fonds pour la consolidation de la paix et le séminaire régional annuel sur la décolonisation, ainsi que les missions de visite organisées dans les territoires non autonomes (A/79/6 (Sect.3), par. 3.113 et tableaux 3.27(2) et 3.28(2)).

Fonds pour la consolidation de la paix

II.21 Dans sa résolution 78/257, l'Assemblée générale a décidé que le Fonds pour la consolidation de la paix recevrait des contributions statutaires à partir de 2025, tout en notant que les contributions volontaires resteraient la principale source de financement. Le Secrétaire général indique néanmoins que les contributions volontaires versées au Fonds sont passées de 177 millions de dollars en 2021 à 170 millions de dollars en 2022 et à 132 millions de dollars en 2023 (A/79/6 (Sect.3), par. 3.84 et tableau 3.17). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} juin 2024, le Fonds avait reçu environ 112,5 millions de dollars de contributions volontaires (sous forme d'engagements fermes et d'annonces de contribution) pour 2024. Le Fonds s'attend à recevoir au moins 21,5 millions de dollars de contributions supplémentaires, étant donné que certains donateurs volontaires réguliers n'ont pas encore indiqué le montant de leurs contributions pour 2024. En ce qui concerne les ressources provenant des quotes-parts, le Comité consultatif a été informé que ces ressources seraient transférées à l'agent d'administration du Fonds, le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires géré par le PNUD, qui créerait un compte séparé pour faciliter un contrôle et un suivi adéquats. Les coûts d'appui seraient déterminés conformément à la structure de coûts

établie pour le Fonds : 1 % de frais administratifs standards pour le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ; 3 % de frais de fonctionnement directs pour gérer le Fonds au niveau mondial ; 7 % pour les entités bénéficiaires qui mettent en œuvre des activités au niveau national.

II.22 En ce qui concerne les priorités de financement, le Comité consultatif a été informé que les ressources provenant de quote-parts pourraient être utilisées pour l'un ou l'autre des domaines thématiques soutenus par le Fonds, comme c'était le cas pour les contributions volontaires. Les quatre domaines prioritaires énumérés dans le mandat permanent sont : la mise en œuvre des accords de paix ; l'appui au dialogue national et à la réconciliation ; l'établissement ou le rétablissement des services publics essentiels ; les dividendes de la paix, ainsi que toute priorité mentionnée dans le plan stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix pour la période 2020-24, qui sera prolongé jusqu'en 2026. Ce plan fait référence aux programmes transfrontières visant à répondre à la dynamique des conflits régionaux ; à l'inclusion des femmes et des jeunes ; à l'appui aux processus de transition des missions. Le Comité consultatif a également été informé que tous les programmes du Fonds pour la consolidation de la paix – que la source de financement soit des contributions statutaires ou volontaires – répondaient à une demande nationale émanant des pays. Les ressources provenant des quotes-parts seraient préaffectées au mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix du Fonds, qui n'est assorti d'aucune restriction thématique ou condition, mais qui est limité aux pays qui demandent spécifiquement à en bénéficier et dont l'éligibilité est accordée par le Secrétaire général pour une période de cinq ans. Le Comité consultatif a également été informé que, conformément au plan stratégique du Fonds pour la consolidation de la paix, 35 % des financements devraient être consacrés à des contextes de transition (voir également [A/78/7](#), par. II.28).

II.23 Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 17 de la résolution [78/257](#) dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport sur le projet de budget-programme du Compte pour la consolidation de la paix, sous une forme analogue à la présentation retenue pour le chapitre 35 du projet de budget-programme, d'y joindre une annexe où figureraient les projets proposés et, pour chaque pays bénéficiaire, un budget et les objectifs visés, et de communiquer des informations supplémentaires à la Cinquième Commission à l'occasion de ses sessions. À cet égard, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée demande au Secrétaire général d'inclure dans le prochain projet de budget-programme, au chapitre 3, un sous-chapitre consacré au Fonds pour la consolidation de la paix, contenant toutes les informations demandées par l'Assemblée générale.

II.24 Le Comité consultatif rappelle également le paragraphe 16 de la résolution [78/257](#), dans lequel l'Assemblée générale a souligné l'importance que revêtait l'efficacité de la consolidation de la paix et insisté sur le fait qu'il fallait éviter les chevauchements structurels, et compte que le Secrétaire général améliorera la transparence, l'application du principe de responsabilité et le contrôle en ce qui concerne les activités de consolidation de la paix. Le Comité consultatif rappelle en outre le paragraphe 15 de cette même résolution, dans lequel l'Assemblée a encouragé le Fonds pour la consolidation de la paix à travailler en étroite coordination avec les parties concernées pour faire progresser les efforts visant à rendre plus cohérente l'action menée pour la consolidation de la paix, à l'appui des priorités nationales en la matière. À cet égard, le Comité consultatif souligne l'importance de coordonner les activités du Fonds pour la consolidation de la paix et les opérations de maintien de la paix dans les phases de transition.

Question de Palestine

II.25 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix avait mis en œuvre plusieurs mandats concernant la question de Palestine, qui ont été définis par les États Membres à différents moments et dans divers organes délibérants des Nations Unies (en particulier le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale). À ce titre, les mandats qui relèvent de la compétence des entités du Département sont notamment les suivants :

a) Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient représente le Secrétaire général et joue un rôle de premier plan dans l'action, au niveau politique et diplomatique, que mène le système des Nations Unies en faveur du processus de paix, notamment au sein du Quatuor pour le Moyen-Orient, et coordonne les activités humanitaires et de développement menées par les organismes et programmes des Nations Unies dans le Territoire palestinien occupé, à l'appui de l'Autorité palestinienne et du peuple palestinien ;

b) La Division du Moyen-Orient, dans le cadre de la structure commune au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix, a pour mission d'assurer, au siège du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la bonne coordination des bons offices et autres initiatives et activités politiques entreprises par le Secrétaire général, ses envoyés et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en ce qui concerne le Moyen-Orient ; d'apporter son concours à la participation de l'ONU au Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres plateformes consacrées au processus de paix ; de superviser les efforts visant à soutenir la mission politique consacrée au processus de paix au Moyen-Orient. En outre, la Division du Moyen-Orient planifie, coordonne et gère les programmes de fond et les activités de projet réalisés, en collaboration avec plusieurs départements ou institutions, avec d'autres entités du système des Nations Unies, donateurs et organismes, notamment en organisant et en dirigeant l'Équipe spéciale intégrée pour le Territoire palestinien occupé. L'Équipe spéciale se réunit tous les deux mois et rassemble les personnes référentes de la Division du Moyen-Orient, de la Division des droits des Palestiniens du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, d'autres départements du Secrétariat, ainsi que des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents sur le Territoire palestinien occupé ou dont les activités relatives aux programmes sont centrées sur la Question de Palestine ;

c) La Division des droits des Palestiniens du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix organise les réunions du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ainsi que des manifestations à l'échelle mondiale à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, y compris une manifestation de haut niveau à New York, et mène des actions de sensibilisation auprès des entités des Nations Unies et des États Membres au sujet de la question de Palestine. En outre, le sous-programme 5 organise des activités d'information et de sensibilisation, développe et renforce la présence numérique du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien par l'intermédiaire de son site Web et de ses comptes de médias sociaux et gère le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine. De plus, la Division des droits des Palestiniens assure la liaison avec la société civile et les parlementaires, et met en œuvre des activités visant à renforcer les capacités des fonctionnaires palestiniens, en se concentrant sur la communication stratégique et le protocole diplomatique ;

d) Le sous-programme 5 maintient par ailleurs de solides liens de coordination avec l'UNRWA, dont il soutient le mandat par le biais d'interactions avec les États Membres et d'actions de sensibilisation stratégiques. Chaque année, le Commissaire général et les hauts responsables de l'UNRWA tiennent une séance d'information avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien afin de discuter des efforts conjoints de sensibilisation, de donner plus d'écho aux messages de l'UNRWA et de plaider en faveur d'un appui international durable. En outre, le sous-programme travaille en coordination avec la Commission internationale indépendante chargée de l'enquête dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, et la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, afin d'apporter un soutien aux réfugiés de Palestine et de mieux faire connaître leur situation et de promouvoir la recherche d'une solution pacifique de la question de Palestine.

II.26 Le Comité consultatif a également été informé qu'à la suite des attaques du 7 octobre 2023 et de la guerre qui s'en est suivie à Gaza, certaines activités du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ont été reportées. Les instruments disponibles au Secrétariat en réponse à la crise ont été mis à profit pour reprendre les activités menées jusqu'alors par l'Équipe spéciale intégrée pour le Territoire palestinien occupé et la coordination et la diffusion de l'information ont été confiées à un certain nombre de mécanismes, à savoir : le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises, qui a activé son mécanisme de surveillance le 7 octobre 2023 et fournit des informations à l'échelle du système sur la situation à Gaza et dans la région ; l'équipe de gestion de crise dirigée par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (qui associe tous les départements du Secrétariat, organismes, fonds et programmes des Nations Unies concernés), qui s'est réunie au niveau des responsables pendant les premiers mois de la crise et dont les réunions ont été remplacées dès février 2024 par les réunions hebdomadaires du Comité exécutif organisées par le Secrétaire général ; la cellule de communication de crise dirigée par le Département de la communication globale, qui se réunit chaque semaine et regroupe les entités des Nations Unies concernées centrées sur la réponse à apporter à la crise actuelle à Gaza. Le Bureau de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, créé en janvier 2024 en application de la résolution [2720 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, participe à ces différents mécanismes de coordination.

Assistance électorale

II.27 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que selon la politique et les orientations régissant le système des Nations Unies en matière d'assistance électorale, l'appui électoral fourni par l'Organisation devait faire suite à une demande émanant d'un État Membre ou être fondé sur un mandat défini par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale. Cette demande est généralement suivie d'une mission d'évaluation des besoins électoraux, qui permet de définir le type d'assistance recommandé, ainsi que les paramètres et les modalités de l'appui électoral (conformément au mandat dans le cas des missions) et de fournir des orientations stratégiques générales, en tenant compte des impératifs et des considérations politiques, techniques, opérationnelles et financières. Le Comité a également été informé que les missions d'évaluation électorale menées par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix visaient presque toujours à fournir une assistance électorale d'ordre technique aux États Membres qui en faisaient la demande, les missions d'observation électorale engagées à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies étant très rares. Ces dernières années, l'Organisation a fourni une assistance électorale technique à

plus de 50 États Membres par an en moyenne, et ce chiffre devrait rester inchangé en 2025 (voir également [A/78/7](#), par. II.25).

III. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

II.28 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient s'élèvent à 11 095 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 015 500, dollars (10,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Cette augmentation est principalement liée à la création proposée de 10 nouveaux postes ([A/79/6 \(Sect.3\)](#), par. 3.157 (a) et tableau 3.46). On trouvera dans le tableau II.30 des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Bureau, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

Tableau II.6
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Effectif approuvé pour 2024	68	1 SGA, 1 SSG, 5 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 13 SM, 5 AN et 32 AL
Création	10	2 P-3, 2 SM, 2 AN et 4 AL
Reclassement	—	1 poste de Chef du Bureau à Gaza reclassé de P-5 à D-1 et 1 poste de coordonnateur(trice) reclassé de P-3 à P-4
Effectif proposé pour 2025	78	1 SGA, 1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 4 P-4, 9 P-3, 15 SM, 7 AN et 36 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.29 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des postes s'élève à 9 723 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 819 500 dollars (9,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les ressources permettront de financer 78 postes (20 postes d'administrateurs et de fonctionnaires de rang supérieur, et 58 postes dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées), ce qui correspond à la création de 10 postes [2 P-3, 2 postes d'agent(e)s du Service mobile, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 4 postes d'agent(e) local(e)] et au reclassement de deux postes (un de P-5 à D-1 et un de P-3 à P-4) (*ibid.*, tableaux 3.47 et 3.48). L'augmentation des ressources proposée, d'un montant de 819 500 dollars, concerne les modifications suivantes qu'il est proposé d'apporter aux effectifs (*ibid.*, annexe II) :

a) Création de postes : i) à Gaza : 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3), 1 poste d'agent(e) de sécurité (Service mobile), 1 poste de coordonnateur(trice) assistant(e) pour le développement [administrateur/trice recruté(e) sur le plan national], 1 poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) local(e)], 1 poste d'assistant(e) aux questions politiques [agent(e) local(e)], 1 poste d'assistant(e) à la sécurité [agent(e) local(e)] et 1 poste de chauffeur(se) [agent(e) local(e)] ; ii) à Jérusalem : 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3), 1 poste d'agent de protection rapprochée (Service mobile), 1 poste de coordonnateur(trice) (administrateur recruté sur le plan national) ;

b) Reclassements : 1 poste de Chef du Bureau à Gaza, reclassé de P-5 à D-1 et 1 poste de coordonnateur(trice), reclassé de P-3 à P-4, à Gaza. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les deux postes proposés pour le reclassement étaient pourvus au 6 août 2024.

II.30 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que sept des 10 nouveaux postes proposés ainsi que les deux reclassements proposés concernaient le bureau secondaire à Gaza. Selon les informations fournies, le renforcement de la présence à Gaza garantirait la cohérence des opérations du Bureau du Coordonnateur spécial dans la région et permettrait qu'il soit représenté à un rang assez élevé pour assurer la liaison avec les autorités locales et la coordination dans le cadre d'une présence et d'une intervention internationales renforcées. Cette approche permettrait également d'accroître les efforts de coordination ciblés, compte tenu de la complexité probable de l'environnement opérationnel et de la multiplication des acteurs, et de mettre en place de nouvelles capacités en matière d'affaires politiques afin de garantir le dialogue avec différents fonctionnaires, responsables de la sécurité et autres responsables locaux, d'améliorer la compréhension d'une situation qui évolue rapidement et de faire face à l'accroissement, qui devrait se poursuivre à long terme, des exigences en matière de rapports et d'analyses. Compte tenu de la complexité et de la dangerosité probables des conditions de sécurité, trois des nouveaux postes proposés à Gaza sont directement liés à des fonctions de sécurité.

II.31 Le Comité consultatif a également été informé que les trois nouveaux postes proposés à Jérusalem seraient également centrés sur l'amélioration de la réponse apportée par le Bureau du Coordonnateur spécial face la crise à Gaza et à la détérioration de la situation dans la zone de conflit et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. Et ce, grâce à une augmentation du nombre de rapports et d'analyses visant à appuyer les bons offices, la diplomatie préventive et les engagements politiques du Bureau [un nouveau poste de spécialiste des questions politiques (P-3)], au renforcement du dialogue avec les autorités israéliennes en lien avec l'action menée par le Bureau à Gaza [un nouveau poste de coordonnateur(trice) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)] et à l'accroissement de la capacité de protection rapprochée pour accompagner les déplacements de hauts fonctionnaires à Gaza et dans la zone d'opérations [un nouveau poste d'agent de protection rapprochée (Service mobile)].

Postes vacants

II.32 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 25 juillet 2024, cinq postes [1 P-4, 1 P-3, 2 agent(e)s du Service mobile, 1 agent(e) local(e)] étaient vacants. Aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

II.33 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (voir tableau II.7). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau II.7
Effectifs et taux de vacance, 2023-2025

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	11	11,8	11,1	18	18	16	20,1	3,4	11,1	20	20,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	48	8,1	1,8	0,0	50	50	47	0,0	5,7	6,0	58	0,0

II.34 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.35 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 1 372 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 196 000 dollars (16,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 3), tableau 3.49). D'après les informations fournies, cette augmentation globale servirait à financer la hausse des dépenses prévues au titre des objets de dépense suivants :

a) Mobilier et équipement : une augmentation nette de 112 500 dollars, principalement liée à la nécessité d'acquérir un véhicule blindé supplémentaire (142 200 dollars) et des équipements de sécurité pour les postes d'agent de protection rapprochée et d'agent de sécurité qu'il est proposé de créer (1 600 dollars), en plus des tables de bureau nécessaires pour les emplois proposés (1 000 dollars), et partiellement compensée par le report du remplacement du mobilier de bureau dans le cadre d'une redéfinition des besoins prioritaires du Bureau (32 300 dollars) ;

b) Voyages du personnel : une augmentation de 38 600 dollars, qui s'explique par le développement probable des voyages régionaux, notamment au Liban, en Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis, au Qatar, en Égypte et à Gaza, aux fins d'organiser davantage de consultations et de réunions de sensibilisation à l'appui des efforts régionaux de désescalade et des mesures de relèvement à Gaza, y compris le retour des institutions palestiniennes, dans le but de prévenir l'escalade en Cisjordanie et de promouvoir les efforts visant à renforcer l'Autorité palestinienne ;

c) Fournitures et accessoires : une hausse de 21 100 dollars, liée à une augmentation des besoins en carburant pour les groupes électrogènes à Gaza, compte tenu des pannes d'électricité prolongées provoquées par la destruction de la centrale électrique au cours des hostilités ;

d) Frais généraux de fonctionnement : une augmentation de 13 000 dollars, principalement due à l'augmentation des dépenses afférentes aux services d'utilité publique dans le Government House, sur la base des dépenses effectivement engagées, à l'augmentation des coûts de maintenance des équipements de sécurité et au reclassement des frais de formation à la sécurité dans cette catégorie plutôt que dans celle des services contractuels, et partiellement compensée par une réduction des

services de gestion des installations dans le Government House en raison de la négociation d'un contrat et du report de l'achat de pièces détachées pour les véhicules non blindés en raison d'un réajustement des priorités ;

e) Services contractuels : une augmentation de 10 800 dollars, principalement due à la nécessité d'augmenter la bande passante afin d'obtenir de meilleures performances.

II.36 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

II.37 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 25 juillet 2024, sur les 16 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, aucun ne venait d'États d'Afrique, 1 venait d'Asie et du Pacifique, 3 venaient d'États d'Europe orientale, aucun ne venait d'Amérique latine et des Caraïbes, et 12 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États. Il a également été informé que, du 1^{er} janvier 2022 au 26 juillet 2024, le Bureau avait recruté 10 personnes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, dont aucune ne venait d'Afrique, aucune ne venait d'Asie et du Pacifique, 3 venaient de trois États d'Europe orientale, aucune ne venait de la région d'Amérique latine et des Caraïbes et 7 venaient de six États d'Europe occidentale et d'autres États. En ce qui concerne les départs à la retraite, le Comité a été informé que 15 membres du personnel occupant des postes inscrits au budget ordinaire du Bureau devaient prendre leur retraite au cours des 10 prochaines années, dont trois au cours des 5 prochaines années. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, compte que des mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/78/7, par. II.43, A/77/7, par. II.31, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58, A/75/7, et A/75/7/Corr.1, par. 52 et A/74/7, par. 87).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable en lien avec la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Représentation équilibrée des genres

II.38 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 25 juillet 2024, 32 % des membres du personnel du Bureau étaient des femmes.

IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

II.39 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé pour 2025 s'élèvent à 3 199 000 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 3), tableau 3.52). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.31.

Tableau II.8
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Effectif approuvé pour 2024	19	1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	19	1 D-2, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.40 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 2 787 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Elles permettraient de maintenir 19 postes (10 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 9 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées) (ibid., tableaux 3.52 et 3.53).

Postes vacants

II.41 II.41 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun poste n'était vacant au 30 juin 2024.

Taux de vacance

II.42 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour le Bureau d'enregistrement des dommages (voir tableau II.9). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau II.9
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé janvier à juin (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	10	0,0	10,0	10,0	10	10	10	9,0	0,4	0,0	10	9,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	0,0	0,1	0,0	9	9	9	0,0	0,0	0,0	9	0,0

II.43 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.44 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 411 100 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts

pour 2024. La répartition par objet de dépense pour les ressources autres que celles affectées à des postes serait la même qu'en 2024 (A/79/6 (Sect. 3), tableaux 3.52 et 3.57).

II.45 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Examen des demandes

II.46 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau d'enregistrement des dommages s'attachait actuellement à examiner deux nouvelles catégories de demandes : celles liées aux pertes d'emplois et celles ayant trait aux pertes de ressources publiques. Sachant que le Bureau et le Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages commencent tout juste à examiner ces demandes et à établir les critères d'admissibilité, le processus n'est pas aussi rapide que pour d'autres catégories de demandes. Pour certaines catégories (telles que les demandes liées aux pertes de bétail), les exigences en matière de preuve sont moins élevées et l'examen prend donc moins de temps. En outre, le nouveau Conseil nommé en octobre 2022 s'est réuni pour la première fois en mars 2023 et continue de se familiariser avec les différentes catégories de demandes. Entre sa création en 2008 et le 10 juillet 2024, le Bureau a statué sur 44 630 des 73 786 demandes collectées. Au cours des cinq dernières années, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 10 juillet 2024, 11 382 demandes ont été examinées. Le Conseil actuel devrait se pencher sur trois catégories de demandes supplémentaires, concernant l'agriculture (hors bétail), le logement et l'accès aux services. Il devrait statuer sur 8 500 demandes au cours des trois prochaines années. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées à ce sujet figureront dans le prochain projet de budget.**

V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

II.47 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pour 2025 s'élèvent à 1 392 200 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 3), tableau 3.64). On trouvera des informations sur l'évolution globale des ressources financières pour le Bureau, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.32.

Tableau II.10

Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL
Effectif proposé pour 2025	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL
Effectif proposé pour 2025	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2024	2	1 P-4 et 1 AN
Effectif proposé pour 2025	—	—

Observations et recommandations concernant les postes

II.48 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 1 367 200 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Elles permettraient de maintenir 6 postes (4 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 dans celle des agents locaux) (ibid., tableaux 3.65 et 3.69).

Postes vacants

II.49 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'aucun poste n'était vacant au 30 juin 2024.

Taux de vacance

II.50 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour le Bureau (voir tableau II.11). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau II.11
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4	24,7	11,9	0,0	4	4	4	0,0	0,0	0,0	4	0,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	0,0	15,5	50,0	2	2	2	44,2	0,0	0,0	2	44,2

II.51 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.52 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 25 000 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. La répartition par objet de dépense proposée pour les ressources autres que celles affectées à des postes serait la même qu'en 2024 (A/79/6 (Sect. 3), tableaux 3.64 et 3.69).

Voyages du personnel

II.53 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 5 800 dollars. Le Comité consultatif note que le taux de conformité du Bureau aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion n'était que de 10 % en 2023 (voir A/79/6 (Sect. 3), tableau 3.70, et par. II.15 ci-dessus).

II.54 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Examen stratégique et examen des besoins en personnel civil indépendants

II.55 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait nommé une chef d'équipe ayant rang de sous-secrétaire générale pour une période de trois mois à compter d'avril 2024, laquelle était chargée de procéder, de façon indépendante, à un examen stratégique et à un examen des besoins en personnel civil du Bureau. La chef d'équipe devrait achever son rapport en juillet 2024. Après analyse par la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et les parties prenantes, les incidences sur le projet de budget seront présentées aux organes délibérants dans le cadre du projet de budget-programme pour 2026 (voir également [A/78/7](#), par. II.67 et II.68). **Le Comité consultatif est convaincu que l'examen susmentionné a été mené de façon indépendante et impartiale et attend avec intérêt d'en connaître les conclusions.**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

II.56 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait créé une équipe spéciale placée sous la direction du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et chargée d'assurer la mise en œuvre de la résolution [2719 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité. L'équipe se compose de représentants du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix, du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, du Bureau de lutte contre le terrorisme et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle mène des consultations avec l'Union africaine en vue d'élaborer une feuille de route commune qui devra être approuvée par le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine d'ici à octobre 2024. L'équipe de préparation conjointe ONU-Union africaine examine les moyens de parvenir à une conception commune des incidences de la feuille de route conjointe sur la préparation institutionnelle dans les quatre domaines suivants : a) activités conjointes de planification, de prise de décision et de communication de l'information ; b) financement et établissement du budget ; c) appui aux missions ; d) conformité et protection des civils. Des réunions se sont tenues à Addis-Abeba en mai 2024 et en ligne après cette date.

VI. Bureau de lutte contre le terrorisme

II.57 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau de lutte contre le terrorisme pour 2025 s'élèvent à 11 094 500 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 3\)](#), tableau 3.74). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales du Bureau, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.33.

Tableau II.12
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	57	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 18 P-4, 11 P-3, 13 G(AC) et 2 AL
Effectif proposé pour 2025	57	1 SGA, 2 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 18 P-4, 11 P-3, 13 G(AC) et 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2024	140	1 D-1, 13 P-5, 41 P-4, 41 P-3, 8 P-2/1, 30 G(AC) et 6 AN
Effectif proposé pour 2025	140	1 D-1, 13 P-5, 41 P-4, 41 P-3, 8 P-2/1, 30 G(AC) et 6AN

Observations et recommandations concernant les postes

II.58 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 10 433 700 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Elles permettraient de maintenir 57 postes (42 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 13 dans celle des agents des services généraux (Autres classes) et 2 dans celle des agents locaux) (ibid., tableaux 3.75 et 3.79).

Postes vacants

II.59 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que 9 postes inscrits au budget ordinaire [1 D-2, 1 D-1, 3 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)] étaient vacants au 30 juin 2024. Un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] était vacant à Budapest depuis plus de deux ans (depuis avril 2022). **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris ceux qui le sont de longue date, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les postes vacants de longue date.

Taux de vacance

II.60 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour le Bureau de lutte contre le terrorisme (voir tableau II.13). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau II.13
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	22	14,3	12,9	18,2	42	42	34	14,4	19,0	17,9	42	14,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	11	48,0	12,6	18,2	15	15	14	10,7	15,5	6,7	15	10,7

II.61 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.62 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 660 800 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. La répartition par objet de dépense pour les ressources autres que celles affectées à des postes serait la même qu'en 2024 (A/79/6 (Sect. 3), tableaux 3.74 et 3.79).

Voyages du personnel

II.63 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 487 700 dollars. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le taux de conformité du Bureau aux directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion n'était que de 35 % en 2023.

II.64 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

II.65 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 25 juillet 2024, sur les 34 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 5 venaient d'Afrique, 6 d'Asie et du Pacifique, 3 d'Europe orientale, 2 d'Amérique latine et des Caraïbes et 18 d'États d'Europe occidentale et autres États. Il a également été informé que, du 1^{er} janvier 2022 au 26 juillet 2024, le Bureau avait recruté sept personnes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, dont deux étaient originaires d'États d'Afrique, deux d'États d'Asie et du Pacifique et deux d'États d'Europe orientale, aucune n'était originaire d'un État d'Amérique latine et des Caraïbes et une était originaire d'un État d'Europe occidentale ou d'un autre État. En ce qui concerne les départs à la retraite, il a été informé que sept membres du personnel occupant des postes inscrits au budget ordinaire devaient prendre leur retraite au cours des dix années à venir, dont un au cours des cinq prochaines années. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel, compte que**

le Bureau redoublera d'efforts pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/78/7, par. II.85, A/77/7, par. II.70, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable, notamment dans le contexte de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Représentation équilibrée des genres

II.66 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 25 juillet 2024, 60 % des membres du personnel du Bureau étaient des femmes.

Ressources extrabudgétaires

II.67 Les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 37 190 900 dollars en 2025, soit une diminution de 700 300 dollars (1,8 %) par rapport au montant estimé pour 2024. Le montant des ressources extrabudgétaires prévues au titre des emplois, qui devrait s'élever à 27 493 100 dollars, permettrait de maintenir 140 emplois. Ces ressources serviraient essentiellement à renforcer la présence du Bureau sur le terrain et l'appui qu'il fournit aux États Membres, ainsi que la poursuite de la mise au point de solutions novatrices qui faciliteraient le renforcement des capacités des États Membres [A/79/6 (Sect. 3), par. 3.244 et tableaux 3.77 2) et 3.78 2)]. **Le Comité consultatif compte que le Bureau de lutte contre le terrorisme renouvellera ses efforts pour mobiliser des contributions extrabudgétaires, y compris auprès de nouveaux donateurs, et que des informations détaillées seront communiquées dans le prochain projet de budget (voir également A/78/7, par. II.89).**

Chapitre 4 Désarmement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	13 835 800
Dépenses de 2023	13 455 400
Crédits ouverts pour 2024	16 694 600
Dépenses au 30 juin 2024	7 088 100
Ressources demandées pour 2025	19 202 000
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	19 501 200
Dépenses de 2023	18 101 100
Montant estimé pour 2024	19 859 900
Dépenses au 30 juin 2024	11 611 700
Montant prévu pour 2025	20 515 900
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

II.68 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 4 du budget ordinaire pour 2025 est de 19 202 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 2 507 400 dollars (15,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 4), tableau 4.23). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

II.69 L'augmentation proposée tient principalement à : a) une augmentation de 2 402 700 dollars au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis dans le cadre des sous-programmes 3 (Armes classiques) et 5 (Désarmement régional), conformément à la résolution 78/47 de l'Assemblée générale ; b) une augmentation nette de 104 700 dollars résultant des ajustements techniques liés à la modification du taux de vacance appliqué aux nouveaux postes, principalement pour la composante Direction exécutive et administration (ibid., par. 4.82 et 4.83). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.34.

Tableau II.14
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	68	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 10 P-4, 11 P-3, 3 P-2/1, 3 AN, 5 G(1°C), 13 G(AC) et 4 AL
Créations	9	2 P-4, 2 P-3, 3 AN et 2 G(1°C)
Effectif proposé pour 2025	77	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 12 P-4, 13 P-3, 3 P-2/1, 6 AN, 7 G(1°C), 13 G(AC) et 4 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif prévu pour 2024	38	2 P-5, 5 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 16 G(AC)
Créations prévues	6	2 P-3, 2 P-2/1 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	44	2 P-5, 5 P-4, 15 P-3, 3 P-2/1, 1 G(1°C) et 18 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.70 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 12 740 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 130 200 dollars (9,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Elles permettraient de financer 77 postes, soit une augmentation de 9 postes [2 P-4, 2 P-3, 3 AN et 2 G(1°C)] (ibid., tableaux 4.25 et 4.27).

II.71 Il est proposé de créer les postes suivants au titre du budget ordinaire (ibid., annexe II) :

a) Un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à Genève, au titre du sous-programme 3 (Armes classiques), aux fins de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 78/47. Le (la) titulaire assurerait un contrôle fonctionnel du renforcement du programme SaferGuard et des activités opérationnelles y afférentes ;

b) Un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à New York, au titre du sous-programme 3 (Armes classiques), aux fins de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 78/47. Le (la) titulaire assurerait des services fonctionnels de

secrétariat dans le cadre des réunions de suivi sur le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie ;

c) Un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) à Genève, au titre du sous-programme 3 (Armes classiques), aux fins de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 78/47. Le (la) titulaire serait chargé(e) de mettre au point des supports de formation en veillant à la cohérence des contenus et à leur conformité avec les documents directifs internationaux ;

d) Un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3) à New York, au titre du sous-programme 3 (Armes classiques), aux fins de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 78/47. Le (la) titulaire serait responsable de la création, de la gestion, de la maintenance et de la mise à jour d'une plateforme en ligne de communication de l'information liée au Cadre mondial ;

e) Trois postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, à Lomé, à Lima et à Katmandou, au titre du sous-programme 5 (Désarmement régional), aux fins de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 78/47. Sous la supervision des directeurs des centres régionaux pour la paix et le désarmement, les titulaires coordonneraient et assureraient la gestion au niveau régional du programme de bourses de formation concernant la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie ;

f) Un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [G(1°C)] à Genève, au titre du sous-programme 3 (Armes classiques), aux fins de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 78/47. Le (la) titulaire s'occuperait des aspects administratifs et financiers du programme SaferGuard et du programme de bourses de formation concernant la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie ;

g) Un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [G(1°C)] à New York, au titre du sous-programme 3 (Armes classiques), aux fins de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 78/47. Le (la) titulaire s'occuperait des aspects administratifs du Cadre mondial.

Gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie

II.72 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que des activités opérationnelles liées à la gestion des munitions classiques dans le cadre du programme SaferGuard des Nations Unies étaient menées à Genève depuis novembre 2023. En ce qui concerne l'exécution des mandats découlant du Cadre mondial et de la résolution 78/47, les fonctions qui seraient gérées à Genève comprennent la création et la mise en service d'un mécanisme mondial d'assistance permettant de solliciter, d'offrir et de recevoir une assistance dans le domaine de la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie et d'un nouveau programme permanent de bourses de formation concernant la gestion des munitions classiques. Conformément à la résolution 78/47, le processus de suivi et d'examen du Cadre mondial se déroulera à New York. Il comprendra des services de secrétariat technique et administratif spécialisé fournis par le Bureau des affaires de désarmement pour appuyer l'organisation de la réunion préparatoire des États prévue en 2025 et de la Réunion des États de 2027, la mise en œuvre des activités liées à la communication de l'information, notamment l'élaboration de modèles et la gestion des documents soumis, et le développement technique général et la gestion des bases de données connexes, telles que la plateforme en ligne de communication de l'information, la base de données sur les points de contact et la plateforme en ligne ayant trait aux initiatives sous-régionales, régionales et mondiales sur la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. Les deux postes P-4 seraient donc associés

à des responsabilités et à des domaines d'activité distincts, celui de Genève étant axé sur la gestion des aspects opérationnels dans le cadre du programme SaferGuard et celui de New York ayant pour vocation de fournir un appui de fond au processus politique dans le contexte du Cadre mondial. De même, le (la) titulaire du poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) à Genève serait chargé(e) de la gestion globale du programme de bourses de formation.

II.73 Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que les agents des services généraux à Genève devraient gérer les aspects administratifs et financiers du programme SaferGuard, y compris ceux liés au mécanisme mondial d'assistance, ainsi que le développement global et la mise en service d'un nouveau programme permanent de bourses de formation concernant la gestion des munitions classiques. Les agents des services généraux à New York fourniraient un appui concernant tous les aspects administratifs du Cadre mondial, notamment dans le contexte de la réunion préparatoire des États en 2025, du processus intersessions et de la Réunion des États de 2027.

II.74 Le Comité consultatif a obtenu des informations sur les effectifs actuels des centres régionaux où il est proposé de créer trois postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national. Selon le Bureau des affaires de désarmement, le personnel des trois centres est actuellement débordé du fait de la complexité des portefeuilles gérés, les activités étant mises en œuvre dans 130 pays au total. Compte tenu de la portée, de la durée et de la teneur du programme de bourses de formation concernant les armes légères et de petit calibre, dont la mise en œuvre a été approuvée en 2024 conformément à la résolution 77/71 de l'Assemblée générale, et du programme de bourses de formation concernant la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie prévu dans la résolution 78/47, l'élaboration et la mise en œuvre de ces instruments nécessitent d'importants moyens humains.

Recommandations sur la création de postes

II.75 Le Comité consultatif note que les sept nouveaux postes approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 77/71 et 78/238 et dans sa décision 78/541, dont cinq pour le programme de bourses de formation concernant les armes légères et de petit calibre, demeuraient vacants à la fin de juin 2024 (voir par. II.76 ci-dessous). Il réaffirme que les propositions relatives aux créations de postes devraient être étayées par une analyse systématique de la charge de travail et qu'il importe de veiller à ce que tous les changements structurels et les propositions de reclassement et de réaffectation des fonctions reflètent l'application cohérente des politiques et des normes organisationnelles (voir également A/78/7, par. 84). En conséquence, dans l'attente de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan détaillés en matière de personnel qui soient fondés sur une analyse globale des fonctions et de la charge de travail des effectifs actuels du Bureau en vue de repérer les gains d'efficacité possibles, le Comité estime que les effectifs proposés devraient être mis en place de manière progressive et recommande donc de ne pas créer le poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à Genève, le poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3) à New York, les trois postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et le poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [G(1°C)] à Genève. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.

Postes vacants

II.76 Le Comité consultatif a reçu des informations indiquant que 17 postes [2 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 3 AN, 2 G(1°C) et 6 G(AC)] étaient vacants au 30 juin 2024, dont

7 nouveaux postes approuvés par l'Assemblée générale pour 2024. Selon le Bureau des affaires de désarmement, le retard pris dans le recrutement est lié à la crise de liquidités actuelle. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget (voir également A/78/7, par. II.98, et A/77/7, par. II.77).**

Taux de vacance

II.77 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens pour 2023 et pour la période allant de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 4 (voir tableau II.15).

Tableau II.15
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	40	9,9	10,1	10,0	41	43	37	6,8	16,3	14,0	47	6,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	21	27,4	29,4	38,1	25	25	14	25,2	46,0	44,0	30	25,2

II.78 Le Comité consultatif note que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 16,3 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 14,0 %. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 46,0 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 44,0 %. Les taux proposés pour 2025 sont de 6,8 % et 25,2 %, respectivement. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

II.79 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.75 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.80 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 6 461 100 dollars, soit une augmentation de 1 377 200 dollars (27,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 4), tableau 4.28).

II.81 Selon les informations communiquées au Comité consultatif, l'augmentation proposée tient à des changements au titre des objets de dépense suivants :

a) Consultants : une augmentation nette de 710 300 dollars (111,5 %), qui tient essentiellement aux ressources d'un montant de 695 600 dollars demandées pour

financer le recours à des services de conseil aux fins de la conception et de l'élaboration de plans et de supports de formation pour le programme permanent de bourses de formation spécialisées concernant la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, mettre au point, au titre du Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie, une plateforme en ligne axée sur les initiatives sous-régionales, régionales et mondiales ainsi qu'une plateforme en ligne de communication de l'information, et faciliter l'examen et la mise à jour des modules relatifs aux Directives techniques internationales sur les munitions existants ;

b) Services contractuels : une augmentation de 538 300 dollars (84,6 %), qui permettra de financer la création d'une plateforme collaborative en ligne destinée à faciliter la coordination de la gestion et de l'approfondissement des Directives techniques internationales sur les munitions et de couvrir les frais d'hébergement y afférents, de financer les services liés à l'hébergement d'une plateforme en ligne sécurisée pour les besoins du mécanisme mondial d'assistance relevant du programme SaferGuard, de traduire les Directives techniques internationales sur les munitions et de fournir des services d'appui à l'élaboration et à l'exécution de la campagne de validation du programme SaferGuard ;

c) Voyages du personnel : une augmentation de 61 000 dollars (29,8 %) devant permettre de financer les voyages de membres du personnel qui apporteront un appui à la campagne de validation menée dans le cadre du programme SaferGuard, aux évaluations et au déploiement d'équipes d'intervention rapide liés au mécanisme mondial d'assistance et aux deux réunions informelles portant sur l'examen et l'approfondissement des Directives techniques internationales sur les munitions ;

d) Des augmentations proposées au titre des experts (36 500 dollars), des frais généraux de fonctionnement (27 800 dollars), du mobilier et matériel (2 100 dollars) et des fournitures et accessoires (1 200 dollars).

Consultants

II.82 Les ressources demandées au titre des consultants pour 2025 s'élèvent à 1 347 200 dollars, soit une augmentation de 710 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Comme indiqué à l'alinéa a) du paragraphe II.81 du présent rapport, l'augmentation proposée tient principalement à la conception et au développement de matériel de formation et de plateformes en ligne pour le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que la nécessité pour le Bureau des affaires de désarmement de continuer de faire appel à des consultants était liée au caractère hautement spécialisé et technique des tâches nécessaires à la mise en œuvre des mandats relatifs à la gestion sûre, sécurisée et durable des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie dans le contexte du Cadre mondial. Ces tâches exigent des connaissances techniques spécialisées sur une large gamme de questions relatives à la gestion des munitions, notamment les aspects liés à la sûreté et à la sécurité à différents stades du cycle de vie des munitions, capacités dont le Bureau ne dispose pas en interne. Les dépenses se sont élevées à 121 000 dollars en 2023 et s'établissaient à 71 700 dollars au 30 juin 2024, des crédits de 186 700 dollars et de 636 000 dollars ayant été ouverts pour 2023 et 2024, respectivement. **Le Comité consultatif souligne que, si le recours à des consultants peut être nécessaire pour acquérir des compétences spécialisées qui ne sont pas aisément disponibles en interne dans certaines situations, il convient de ne ménager aucun effort pour pourvoir les postes vacants, réduire la dépendance à l'égard des consultants et exploiter les compétences et les connaissances internes du Secrétariat pour mener à bien les activités de base et les fonctions récurrentes devant être assurées**

à long terme (voir également par. II.76 ci-dessus). Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023 et au premier semestre de 2024, le Comité recommande que le montant des ressources demandées au titre des consultants pour 2025 soit réduit de 15 % (soit de 202 100 dollars) (voir également A/78/7, par. II.104). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les consultants.

Services contractuels

II.83 Les ressources demandées au titre des services contractuels pour 2025 s'élèvent à 1 174 300 dollars, soit une augmentation de 538 300 dollars (84,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024, qui tient essentiellement aux activités menées en application de la résolution 78/47 de l'Assemblée générale (décrites à l'alinéa b) du paragraphe II.81 du présent rapport). Selon le Bureau des affaires de désarmement, le Bureau de l'informatique et des communications n'est pas en mesure de répondre aux besoins et nécessiterait des ressources spécialisées pour fournir ces services. Les dépenses se sont élevées à 164 500 dollars en 2023 et s'établissaient à 91 600 dollars au 30 juin 2024, des crédits de 148 800 dollars et de 636 000 dollars ayant été ouverts pour 2023 et 2024, respectivement. **Le Comité consultatif estime que des mesures devraient être prises pour éviter les chevauchements de fonctions, compte étant tenu des connaissances et des capacités existantes au Secrétariat en matière de plateformes informatiques (voir également par. II.76 ci-dessus). Il note le dépassement des crédits enregistré en 2023 et, compte tenu du faible niveau de dépenses au premier semestre de 2024, recommande que le montant des ressources demandées au titre des autres services contractuels pour 2025 soit réduit de 10 % (soit de 117 400 dollars) (voir également A/78/7, par. II.105).**

Voyages du personnel

II.84 Le montant des ressources demandées pour 2025 s'élève à 265 600 dollars, soit une augmentation de 61 000 dollars (29,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Comme indiqué à l'alinéa a) du paragraphe II.81 du présent rapport, l'augmentation proposée tient principalement à la fourniture d'un appui à la campagne de validation menée dans le cadre du programme SaferGuard et à la tenue de deux réunions informelles portant sur l'examen et l'approfondissement des Directives techniques internationales sur les munitions. Les dépenses se sont élevées à 263 600 dollars en 2023 et s'établissaient à 115 400 dollars au 30 juin 2024, des crédits de 180 400 dollars et de 204 600 dollars ayant été ouverts pour 2023 et 2024, respectivement. **Le Comité consultatif prend note de la structure des dépenses en 2023 et jusqu'à présent en 2024 et souligne que, dans la mesure du possible, la participation virtuelle des membres du personnel aux réunions devrait se substituer à leur déplacement physique afin de promouvoir une utilisation judicieuse de ressources limitées. Il recommande une réduction de 5 % (13 300 dollars) des ressources demandées au titre des voyages du personnel.**

Frais généraux de fonctionnement

II.85 Le montant des ressources demandées pour 2025 s'élève à 394 800 dollars, soit une augmentation de 27 800 dollars (7,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Il ressort des informations complémentaires fournies au Comité consultatif que cette augmentation correspond aux frais de fonctionnement afférents aux activités devant être mises en œuvre et aux six postes qu'il est proposé de créer conformément à la résolution 78/47 de l'Assemblée générale au titre du sous-programme 3 (Armes classiques). Les dépenses se sont élevées à 279 300 dollars en 2023 et s'établissaient à 135 200 dollars au 30 juin 2024, des crédits de 330 400 dollars et de 367 000 dollars ayant été ouverts pour 2023 et 2024, respectivement. **Compte tenu des faibles**

dépenses engagées en 2023 et au premier semestre de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel soit réduit de 5 % (soit de 19 700 dollars).

II.86 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.75, II.82, II.83, II.84 et II.85 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Subvention versée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

II.87 Le Secrétaire général indique que, conformément à la résolution [75/253](#) A de l'Assemblée générale, les ressources demandées pour 2025 au titre du sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements) comprennent les ressources prévues pour une subvention d'un montant de 763 700 dollars à verser à l'UNIDIR, ce qui ne représente aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Ce montant relève des subventions et contributions et comprend : a) un montant de 676 500 dollars devant permettre de financer les coûts de deux postes (1 D-2 et 1 P-5) et du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour aider à l'organisation, à l'intention de tous les groupements régionaux, d'exposés trimestriels portant sur les travaux de recherche et les réflexions menés sur les questions de désarmement pertinentes, afin de promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié ; b) un montant de 87 200 dollars devant permettre d'appuyer la tenue, dans des pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de trois manifestations visant à promouvoir les connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié ([A/79/6 \(Sect. 4\)](#), par. 4.97). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations détaillées sur l'utilisation de la subvention, exposées dans le tableau ci-après.

Tableau II.16

Utilisation de la subvention versée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement en 2023

(En dollars des États-Unis)

<i>Activité/poste</i>	<i>Crédits ouverts en 2023 (budget ordinaire)</i>	<i>Crédits utilisés en 2023 (budget ordinaire)</i>
Directeur(trice) (D-2)	326 802	373 093
Chef du service administratif (P-5)	281 959	286 251
Réunions d'information régionales trimestrielles	45 000	37 117
Trois manifestations hors OCDE	88 339	38 135
Total	742 100	734 596

II.88 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui fait également office de Conseil d'administration de l'UNIDIR, avait convenu, lors de sa réunion de juin 2023, qu'il fallait de nouveau augmenter la subvention accordée à l'Institut au titre du budget ordinaire (voir [A/78/287](#)). Cette décision avait été prise en raison des sollicitations croissantes dont l'Institut faisait l'objet et compte tenu de la situation financière

présentée au Conseil d'administration. La proposition et sa justification ont été soumises au Conseil d'administration en janvier 2024. Les recommandations formulées par ce dernier sont transmises à l'Assemblée générale par le Secrétaire général dans son rapport sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui est publié en juillet ou en août de chaque année et qui est ensuite examiné par la Première commission de l'Assemblée générale. Si la Première Commission, après examen des recommandations du Conseil consultatif, recommande à l'Assemblée d'adopter une résolution comportant des décisions qui entraîneraient des dépenses supplémentaires, le Secrétariat présente des prévisions de dépenses sous la forme d'un état des incidences sur le budget-programme.

II.89 Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général concernant la subvention accordée à l'UNIDIR au titre du budget ordinaire.

Ressources extrabudgétaires

II.90 Les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 20 515 900 dollars en 2025, soit une augmentation de 656 000 dollars (3,3 %) par rapport au montant estimé pour 2024. Elles permettraient de financer 44 emplois en 2025, soit 6 emplois de plus qu'en 2024. Le Secrétaire général indique que ces ressources serviraient essentiellement à financer des activités de recherche et d'analyse, l'organisation de réunions et de conventions et l'élargissement des partenariats et de la participation, et contribueraient de la sorte à promouvoir l'adoption d'accords internationaux sur les meilleures pratiques en matière de désarmement. Les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir prendraient la forme de locaux mis gracieusement à disposition, dont la valeur est estimée à 86 800 dollars (A/79/6 (Sect. 4), par. 4.85, et tableaux 4.26 et 4.27).

II.91 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le Bureau des affaires de désarmement ne prêtait ni ne détachait de personnel auprès des unités d'appui à l'application des mécanismes relatifs aux traités sur le désarmement, tels que la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Bien que les unités d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur certaines armes classiques soient établies dans les locaux du Bureau des affaires de désarmement, conformément aux décisions des États parties et aux résolutions 62/60 et 65/89 de l'Assemblée générale, les emplois correspondant à ces unités et l'ensemble des dépenses connexes (salaires, voyages et matériel) sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires. En outre, les unités d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, de la Convention sur les armes biologiques, de la Convention sur les armes à sous-munitions et de la Convention sur certaines armes classiques contribuent au paiement du salaire du (de la) titulaire d'un emploi d'agent(e) des services généraux (Autres classes) financé au moyen de fonds extrabudgétaires et établi au sein du Bureau.

II.92 Le Comité consultatif prend note de l'augmentation des ressources extrabudgétaires et compte que le Bureau des affaires de désarmement veillera à ce que l'utilisation des ressources extrabudgétaires soit liée à l'exécution des mandats existants, en coordination avec les États parties et les donateurs. Le

Comité examine plus avant la question de l'utilisation des ressources extrabudgétaires au chapitre I du présent rapport.

Gestion de bases de données

II.93 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des affaires de désarmement gère 17 bases de données. Il a reçu un tableau énumérant les différents contenus et fonctions de ces bases et indiquant les effectifs nécessaires à la gestion des informations qui y sont conservées. Ce tableau montre que lesdites informations ont été communiquées par les États parties à l'appui des différents mécanismes conventionnels relatifs au désarmement. Les renseignements fournis ne précisent pas si les bases de données sont gérées conjointement ou séparément par du personnel spécialisé. **Le Comité consultatif prend note des ressources utilisées pour gérer les bases de données et compte que des mesures seront mises en œuvre pour réaliser des gains d'efficacité et que des informations actualisées à ce sujet seront communiquées dans les futurs rapports sur le budget-programme.**

Représentation géographique équitable

II.94 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, la répartition géographique des États Membres parmi les membres du personnel du Bureau des affaires de désarmement dont les postes étaient financés au moyen du budget ordinaire se présentait comme suit : États d'Europe occidentale et autres États : 48,6 % ; États d'Asie et du Pacifique : 29,7 % ; États d'Afrique : 10,8 % ; États d'Amérique latine et des Caraïbes : 8,1 % ; États d'Europe orientale : 2,7 %. Sur les 31 personnes recrutées depuis 2020 à des postes inscrits au budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 22 étaient des nationaux de 12 États d'Europe occidentale et d'autres États (dont 5 venaient du même État), 5 étaient des nationaux de 4 États d'Asie et du Pacifique, 2 étaient des nationaux de 2 États d'Afrique, 3 étaient des nationaux de 2 États d'Amérique latine et des Caraïbes et aucune n'était originaire d'un État d'Europe orientale. De plus, les informations fournies au Comité sur l'évolution de la représentation des groupes régionaux au Bureau depuis 2020 montrent une augmentation du nombre de nationaux du groupe régional le plus important (de 17 à 18). Le Comité a été informé que 15 membres du personnel du Bureau devraient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 9 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du Bureau des affaires de désarmement, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

II.95 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 59,3 % des membres du personnel du Bureau des affaires de désarmement étaient des femmes. **Le Comité consultatif prend note de la représentation des femmes et des hommes et souligne que les efforts doivent être intensifiés pour atteindre la parité des genres conformément aux objectifs approuvés.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	52 878 300
Dépenses de 2023	56 232 000
Crédits ouverts pour 2024	57 100 400
Dépenses au 30 juin 2024	28 095 700
Ressources demandées pour 2025	57 891 400
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Montant estimé pour 2023	92 198 900
Dépenses de 2023	97 196 900
Crédits ouverts pour 2024	102 555 600
Dépenses au 30 juin 2024	52 584 200
Ressources demandées pour 2025 ^b	101 262 900
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	68 784 000
Dépenses de 2023	68 976 400
Montant estimé pour 2024	68 656 700
Dépenses au 30 juin 2024	38 020 200
Montant prévu pour 2025	68 306 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2023 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.

^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I. Introduction

II.96 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre du chapitre 5 pour 2025 s'élèvent à 57 891 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 791 000 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Cette augmentation est liée à l'ONUST ([A/79/6 \(Sect. 5\)](#), annexe III). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

II.97 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 serviraient à financer les besoins : a) du Département des opérations de paix (6 282 500 dollars) ; b) de l'ONUST (41 802 100 dollars) ; c) de l'UNMOGIP

(9 806 800 dollars). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales au titre du chapitre 5, ventilées par objet de dépense, dans le tableau II.35

Tableau II.17
Tableau d'effectifs global

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	330	1 SGA, 4 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 9 G(AC), 92 SM, 2 AN et 195 AL
Reclassements	–	De P-4 à P-5 (Chef des services de sécurité à l'ONUST)
Effectif proposé pour 2025	330	1 SGA, 4 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 7 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 9 G(AC), 92 SM, 2 AN et 195 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	433	5 D-2, 13 D-1, 42 P-5, 186 P-4, 92 P-3, 8 P-2/1, 2 G(1°C), 83 G(AC) et 2 AL
Suppressions	(7)	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	426	5 D-2, 12 D-1, 41 P-5, 184 P-4, 91 P-3, 8 P-2/1, 2 G(1°C), 81 G(AC) et 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif prévu pour 2024	109	2 D-1, 13 P-5, 40 P-4, 30 P-3, 3 P-2/1, 3 G(1°C) et 18 G(AC)
Suppressions	(1)	1 D-1
Effectif prévu pour 2025	108	D-1, 13 P-5, 40 P-4, 30 P-3, 3 P-2/1, 3 G(1°C) et 18 G(AC)

II. Département des opérations de paix

II.98 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Département des opérations de paix pour 2025 s'élèvent à 6 282 500 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 5.13). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Département, ventilées par objet de dépense, dans le tableau II.36.

Tableau II.18
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	433	5 D-2, 13 D-1, 42 P-5, 186 P-4, 92 P-3, 8 P-2/1, 2 G(1°C), 83 G(AC) et 2 AL
Suppressions	(7)	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 G(AC) et 2 AL
Effectif proposé pour 2025	426	5 D-2, 12 D-1, 41 P-5, 184 P-4, 91 P-3, 8 P-2/1, 2 G(1°C) et 81 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif prévu pour 2024	109	2 D-1, 13 P-5, 40 P-4, 30 P-3, 3 P-2/1, 3 G(1°C) et 18 G(AC)
Suppressions	(1)	1 D-1
Effectif prévu pour 2025	108	1 D-1, 13 P-5, 40 P-4, 30 P-3, 3 P-2/1, 3 G(1°C) et 18 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.99 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes pour 2025 s'élèvent à 5 834 000 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Ces ressources permettraient de financer le maintien de 27 postes [18 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur et 9 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], soit le même nombre qu'en 2024 (ibid., tableaux 5.13 et 5.14).

Postes vacants

II.100 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 26 juin 2024, quatre postes inscrits au budget ordinaire [1 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] étaient vacants. Aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que des efforts seront faits afin que les postes vacants soient pourvus dans les meilleurs délais, et que des informations actualisées sur les postes vacants seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Taux de vacance

II.101 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour le Département des opérations de paix (voir tableau II.19).

Tableau II.19
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	16,5	12,0	14,7	18	18	16	9,9	12,5	10,9	18	9,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	10,7	6,3	11,1	9	9	7	9,8	20,3	22,2	9	9,8

II.102 Le Comité consultatif note que les taux de vacance de postes moyens et effectifs au 30 juin 2024 pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur (12,5 % et 10,9 %, respectivement) et les agents des services généraux et des catégories apparentées (20,3 % et 22,2 %, respectivement) étaient supérieurs aux taux proposés pour 2025 (9,9 % et 9,8 %, respectivement). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

II.103 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.104 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 448 500 dollars, soit un

montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. La répartition par objet de dépense proposée pour les ressources autres que celles affectées à des postes est la même qu'en 2024 (A/79/6 (Sect. 5), tableaux 5.13 et 5.18).

Autres dépenses de personnel

II.105 Le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 130 300 dollars. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les crédits ouverts pour 2023 se chiffraient à 126 700 dollars, mais les dépenses n'ont atteint que 114 400 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 90,3 %. Le Comité note également qu'au 31 mai 2024, 3 600 dollars seulement ont été dépensés sur les crédits ouverts pour 2024, à savoir 130 300 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023 et du des dépenses engagées au cours des cinq premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel soit réduit de 5 % (6 500 dollars).**

Voyages du personnel

II.106 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 29 100 dollars. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les voyages concernant les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police étaient budgétisés et imputés sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, alors que les voyages concernant les consultations avec les parties prenantes étaient imputés sur les ressources allouées au Département des opérations de paix dans le budget ordinaire. Il lui a également été précisé qu'en 2023, les dépenses ont atteint 28 600 dollars, les crédits ouverts se chiffrent à 28 300 dollars, soit un dépassement de crédits de 300 dollars et un taux d'exécution du budget de 101,1 %. Pour 2024, il lui a été indiqué qu'au 31 mai 2024, les dépenses s'élevaient à 19 000 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 65,3 %, les crédits ouverts se chiffrent à 29 100 dollars, et que ce taux était élevé du fait de voyages effectués dans le cadre de missions hors opérations de maintien de la paix. D'après les informations qui lui ont été communiquées, il est proposé de réaffecter les ressources consacrées aux voyages des sous-programmes 1, 2 et 3 à la composante Direction exécutive et administration. **Le Comité consultatif encourage le Département des opérations de paix à mettre pleinement à profit les outils de communication virtuelle afin de réduire au minimum les frais de voyage. En conséquence, il recommande que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel soit réduit de 10 % (2 900 dollars).** Dans le même ordre d'idées, il note que les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion n'ont été respectées que dans 33 % des cas en 2023 (ibid., tableau 5.19).

Frais généraux de fonctionnement

II.107 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 98 100 dollars. D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que, en 2023, les crédits ouverts se chiffraient à 107 500 dollars, mais les dépenses n'ont atteint que 99 200 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 92,3 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 5 % (4 900 dollars).**

Fournitures et accessoires

II.108 Les ressources demandées au titre des fournitures et accessoires s'élèvent à 45 100 dollars. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les crédits ouverts pour 2023 se chiffraient à 48 700 dollars, mais les dépenses n'ont atteint que 4 300 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 8,8 %. De plus, le Comité note qu'au 31 mai 2024, 1 100 dollars seulement ont été dépensés sur les crédits ouverts pour 2024, à savoir 45 100 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023 et du faible niveau de dépenses engagées au cours des cinq premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires soit réduit de 10 % (4 500 dollars).**

II.109 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.105 à II.108 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

II.110 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} juillet 2024, parmi les 16 titulaires de postes inscrits au budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 4 représentaient l'Afrique, aucun l'Amérique latine et les Caraïbes, 2 l'Asie et le Pacifique, 8 des États d'Europe occidentale et autres États et 2 l'Europe orientale. Du 1^{er} janvier 2022 au 16 juillet 2024, le Département des opérations de paix a recruté trois membres du personnel à des postes inscrits au budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; deux États d'Asie et du Pacifique étaient représentés par deux d'entre eux et un État d'Afrique par le troisième. Pour ce qui est des prévisions de départs à la retraite, le Comité a été informé que 10 membres du personnel du Département atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont 5 dans les 5 années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du Département des opérations de paix, compte que le Département prendra de nouvelles mesures pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète à cet égard (voir également A/78/7, par. II.135, A/77/7, par. II.104, A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58 et chap. I du présent rapport).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable, notamment dans le contexte de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Représentation équilibrée des genres

II.111 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} juillet 2024, 59 % des membres du personnel du Département des opérations de paix étaient des femmes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Ressources extrabudgétaires

II.112 Les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 68 306 700 dollars en 2025, soit une diminution de 350 000 dollars (0,5 %) par rapport aux prévisions établies pour 2024. Les ressources afférentes aux emplois, qui devraient s'élever à

21 588 700, permettraient de financer 108 emplois [1 D-1, 13 P-5, 40 P-4, 30 P-3, 3 P-2/1, 3 G(1°C) et 18 G(AC)], tandis que celles affectées aux effectifs, qui devraient s'élever à 46 718 000 dollars, viendraient appuyer le Service de la lutte antimines, la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, l'innovation et la transformation numériques, la concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, la gestion efficace des armes, le renforcement des capacités régionales et l'exécution des mandats relatifs aux violences sexuelles liées aux conflits (A/79/6 (Sect. 5), par. 5.73 et annexe III).

II.113 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la diminution prévue des ressources extrabudgétaires touchait principalement le sous-programme 3, en ce qui concerne le Service de la lutte antimines. Ces ressources sont passées de 49,3 millions de dollars en 2022 à 44,1 millions de dollars en 2023 et ont continué de diminuer en 2024 (au 31 mai 2024, le montant des contributions reçues s'élevait à environ 10,4 millions de dollars). Pour ce qui est du recouvrement des coûts, le Comité a reçu des informations sur les produits et charges en 2022 et 2023 (voir tableau II.20).

Tableau II.20
Produits, charges et excédent ou déficit liés au recouvrement des coûts

Chapitre du budget	2022			2023		
	Produits	Charges	Excédent/ déficit	Produits	Charges	Excédent/ déficit
5. Opérations de maintien de la paix	256,5	76,3	180,2	237,2	160,4	76,9

Capacités permanentes

II.114 Dans son dernier rapport en date sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes a indiqué que les capacités permanentes du Département des opérations de paix s'appuyaient sur des fonds extrabudgétaires ainsi que sur d'autres entités des Nations Unies (A/78/5 (Vol. II), chap. II, par. 245 et 534). À cet égard, s'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la Force de police permanente et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires étaient rattachés et intégrés aux structures hiérarchiques du Département des opérations de paix mais recevaient un soutien administratif et logistique du Département de l'appui opérationnel, par l'intermédiaire de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) où ces deux entités sont hébergées. Les ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense sont inscrites au budget de la Base de soutien logistique. La Base de soutien logistique héberge également le Corps permanent de spécialistes des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le Corps permanent de spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, financés au moyen de contributions extrabudgétaires fournies par le Gouvernement italien. Elle met des bureaux et des services connexes à la disposition de ces deux entités, qui sont rattachés et intégrés au Département des opérations de paix. Le Comité a également été informé que le corps permanent de spécialistes du Service de la lutte antimines était devenu opérationnel en février 2024. Ce corps permanent est constitué de deux postes de directeur(trice) de programme (1 P-5 et 1 P-4), financés au moyen de contributions volontaires. La Base de soutien logistique met des bureaux à disposition et apporte un appui administratif moyennant remboursement. **Notant que les activités des capacités permanentes du Département des opérations de paix s'appuient sur des ressources extrabudgétaires et des arrangements administratifs avec des entités du Secrétariat distinctes, le Comité consultatif compte que toute création**

de capacités permanentes sera soumise, ainsi que le choix du lieu, à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale Il compte en outre que, du fait de la réduction des effectifs des missions de maintien de la paix, une analyse coûts-avantages des moyens les plus efficaces de financement et de gestion des capacités permanentes sera présentée dans le prochain rapport d'ensemble.

III. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

II.115 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour l'ONUST pour 2025 s'élèvent à 41 802 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 791 000 dollars (1,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. L'augmentation proposée tient au fait que des ressources supplémentaires sont demandées au titre des postes (22 200 dollars), des voyages du personnel (50 700 dollars), du mobilier et du matériel (843 000 dollars) et de l'aménagement des locaux (110 700 dollars) et serait en partie compensée par une baisse des dépenses prévues au titre des services contractuels (139 200 dollars), des frais généraux de fonctionnement (76 300 dollars) et des fournitures et accessoires (20 100 dollars) (A/79/6 (Sect. 5), tableau 5.31). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour l'ONUST, ventilées par objet de dépense, dans le tableau II.37.

Tableau II.21
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Effectif approuvé pour 2024	229	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 70 SM, 2 AN et 146 AL
Reclassements	–	De P-4 à P-5 (Chef des services de sécurité)
Effectif proposé pour 2025	229	1 SSG, 2 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 70 SM, 2 AN et 146 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.116 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 24 179 600 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 22 200 dollars (0,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Elles permettraient de financer 229 postes (11 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur, 70 postes d'agent(e) du Service mobile, 2 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 146 postes d'agent(e) local(e)] (ibid., tableaux 5.31, 5.32 et 5.33).

Reclassements

II.117 L'augmentation proposée de 22 200 dollars tient au fait qu'il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 un poste de Chef des services de sécurité. D'après les informations communiquées, le reclassement proposé vise à rendre compte du niveau de responsabilité accru associé à ce poste, dont l'objectif est d'appuyer le mandat de l'ONUST dans les cinq pays concernés, alors que les conditions de sécurité sont de plus en plus diversifiées et difficiles. Le (la) Chef des services de sécurité apporte un appui direct en matière de sécurité à l'exécution du mandat assuré par 388 membres du personnel de l'ONUST (159 militaires et 229 civils) et supervise directement 53 membres du personnel de sécurité recrutés sur les plans international et national et répartis dans sept antennes. Il (Elle) est en liaison directe avec sept hauts

fonctionnaires désignés (ayant rang de sous-secrétaire général(e) ou de la classe D-2) dans cinq pays de la région de mission, et fournit un soutien en matière de sécurité à une mission du Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient partageant les mêmes locaux au quartier général de l'ONUST, un mémorandum d'accord ayant été établi entre les missions, et coordonne les opérations de l'ONUST avec sept conseillers pour la sécurité (P-5 et P-4) dans toute la région. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le poste de Chef des services de sécurité (P-4) était occupé depuis le 20 septembre 2020. Si l'Assemblée générale approuve le reclassement du poste à la classe P-5, un avis de vacance de poste sera publié en conséquence.

Postes vacants

II.118 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 18 postes (1 D-1, 2 P-3, 5 SM et 10 AL) étaient vacants, dont un poste d'assistant(e) aux finances [agent(e) local(e)], vacant depuis plus de deux ans (depuis janvier 2021). **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants, y compris le poste qui est vacant de longue date, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur les postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

II.119 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour l'ONUST (voir tableau II.22).

Tableau II.22
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11	18,0	23,0	18,2	11	11	8	24,1	24,1	35,5	11	24,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	218	12,7	10,0	9,8	218	218	203	6,8	7,3	6,9	218	6,8

II.120 Le Comité consultatif constate que le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur était de 35,5 % et qu'un taux de 24,1 % est proposé pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

II.121 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.122 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 17 622 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 768 800 dollars (4,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (*A/79/6 (Sect. 5)*, tableau 5.34). D'après les informations communiquées au Comité consultatif, cette augmentation globale s'explique comme suit : a) au titre du mobilier et du matériel, une augmentation de 843 000 dollars qui couvrirait principalement l'achat de six dispositifs de matériel optique à moyenne portée (525 000 dollars) et le remplacement de 15 véhicules et l'acquisition de 2 véhicules supplémentaires (178 200 dollars) ; b) au titre de l'aménagement des locaux, une augmentation de 110 700 dollars qui permettrait d'assurer l'entretien périodique et la modernisation de tous les postes d'observation des secteurs alpha et bravo du Golan ; c) au titre des voyages du personnel, une augmentation de 50 700 dollars qui permettrait d'apporter un soutien technique et opérationnel aux antennes. Les augmentations susmentionnées seraient en partie compensées par une baisse des dépenses prévues au titre des services contractuels (139 200 dollars), des frais généraux de fonctionnement (76 300 dollars) et des fournitures et accessoires (20 100 dollars).

Voyages du personnel

II.123 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 400 500 dollars, soit une augmentation de 50 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les crédits ouverts se chiffraient à 349 800 dollars pour 2024, mais 86 300 dollars seulement avaient été dépensés au 31 mai 2024. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que, pour 2025, les voyages liés à la formation et aux conférences et ateliers internes ou professionnels s'élèveraient à 61 000 dollars, soit 15,2 % des ressources proposées (400 500 dollars). **Le Comité consultatif encourage l'ONUST à mettre pleinement à profit les outils virtuels de communication afin de réduire au minimum les frais de voyage. De plus, compte tenu des faibles dépenses engagées au cours des cinq premiers mois de 2024, il recommande que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel soit réduit de 5 % (20 000 dollars).** Dans le même ordre d'idées, il note que les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion ont été respectées dans seulement 96 % des cas en 2023 (*ibid.*, tableau 5.35).

Frais généraux de fonctionnement

II.124 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 2 068 600 dollars, soit une diminution de 76 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que les crédits ouverts se chiffraient à 2 719 800 dollars pour 2023, mais que les dépenses n'ont atteint que 2 114 700 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 77,8 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 5 % (103 400 dollars).**

Mobilier et matériel

II.125 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 3 518 800 dollars, soit une augmentation de 843 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Cette augmentation s'explique en partie par le remplacement proposé de 15 véhicules et l'acquisition de 2 véhicules supplémentaires en 2025

(178 200 dollars). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 178 200 dollars correspondant à l'augmentation/la variation entre le montant total de 748 200 dollars demandé pour le remplacement de véhicules en 2025 et les crédits de 570 000 dollars ouverts en 2024 pour le remplacement de véhicules par trois véhicules 4 × 4 tous usages, deux camionnettes utilitaires, deux chariots élévateurs, et deux camions qui permettraient d'assurer les livraisons d'eau et de carburant (A/78/7, par. II.149). Le montant de 748 200 dollars demandé pour 2025 couvrirait l'achat d'un véhicule blindé, de quatre camionnettes utilitaires 4x4 et de deux minibus, ainsi que de sept véhicules 4x4 tous usages et de trois camions de transport de marchandises. Le Comité rappelle qu'en 2023, dans le cadre du plan de remplacement des véhicules, l'achat d'un véhicule blindé, de cinq véhicules 4x4 tous usages, de deux berlines et d'un minibus a été proposé (522 100 dollars), et qu'en 2022, l'acquisition de deux véhicules blindés et de deux minibus avait été proposée (445 900 dollars) (A/78/7, par. II.149). **Le Comité consultatif note le montant considérable des ressources allouées à l'achat de véhicules ces dernières années et rappelle que, dans son précédent rapport, il a dit compter que des informations sur le plan d'acquisition des véhicules et sur les investissements réalisés au cours des cinq années précédentes seraient communiquées dans le projet de budget suivant. De telles informations n'ayant pas été communiquées dans le présent projet de budget, il recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel soit réduit de 5 % (175 900 dollars) (voir A/78/7, par. II.149).**

Aménagement des locaux

II.126 Les ressources demandées au titre de l'aménagement des locaux s'élèvent à 220 000 dollars, soit une augmentation de 110 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les crédits ouverts pour 2023 se chiffraient à 673 500 dollars mais les dépenses n'ont atteint que 38 100 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 5,7 %. Il note également que les crédits ouverts pour 2024 se chiffraient à 109 300 dollars, mais les dépenses n'ont atteint que 4 000 dollars au 31 mai 2024. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023 et au cours des cinq premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre de l'aménagement des locaux soit réduit de 10 % (22 000 dollars).** Comme suite à ses questions, il a obtenu des informations sur les ressources, approuvées et dépensées, pour la construction et l'aménagement des locaux de l'ONUST de 2020 à 2024 et sur les ressources proposées pour 2025 (voir tableau II.23).

Tableau II.23

Ressources approuvées et dépensées pour la construction et l'aménagement des locaux (2020-2025)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2020		2021		2022		2023		2024		2025
	Montant approuvé	Dépenses effectives	Montant approuvé	Dépenses effectives	Montant approuvé	Dépenses effectives	Montant approuvé	Dépenses effectives	Montant approuvé	Dépenses au 30 juin	(prévisions avant actualisation des coûts)
Chapitre 33	—	—	—	—	—	—	—	—	505,4	—	905,0
Chapitre 5	153,6	110,9	221,0	16,7	740,0	34,7	673,5	38,1	109,3	8,9	220,0

II.127 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.123 à II.126 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses
Représentation géographique équitable

II.128 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} juillet 2024, parmi les sept membres du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, aucun ne représentait l'Afrique, 1 représentait l'Amérique latine et les Caraïbes, 2 l'Asie et le Pacifique, 3 des États d'Europe occidentale et autres États et 1 l'Europe orientale. Il a été informé également qu'entre 2019 et 2023, en moyenne, les groupes régionaux étaient représentés comme suit parmi les membres du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur : 2,2 % d'entre eux représentaient l'Afrique, 16,6 % l'Amérique latine et les Caraïbes, 21,7 % l'Asie et le Pacifique, 47,8 % les États d'Europe occidentale et autres États et 8,7 % l'Europe orientale. Il a été informé en outre qu'entre le 1^{er} janvier 2022 et le 16 juillet 2024, l'ONUST avait recruté trois membres du personnel dont les postes étaient inscrits au budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur représentant trois États d'Europe occidentale et autres États. Pour ce qui est des prévisions de départs à la retraite, le Comité a été informé que 54 membres du personnel de l'ONUST atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont 24 dans les 5 années à venir. **Le Comité consultatif compte que l'ONUST redoublera d'efforts pour que la représentation géographique des États Membres parmi les membres de son personnel soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent des possibilités concrètes d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la représentation géographique équitable, notamment dans le contexte de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Représentation équilibrée des genres

II.129 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 27,5 % des membres du personnel de l'ONUST étaient des femmes. **Le Comité consultatif compte que l'ONUST fera des efforts supplémentaires pour parvenir à une représentation mieux équilibrée des genres parmi son personnel.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

IV. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

II.130 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour l'UNMOGIP pour 2025 s'élèvent à 9 806 800 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 5), tableau 5.39). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour l'UNMOGIP, ventilées par objet de dépense, dans le tableau II.38.

Tableau II.24

Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Effectif approuvé pour 2024	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM, 49 AL
Effectif proposé pour 2025	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM, 49 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.131 Les ressources demandées au titre des postes pour 2025 s'élèvent à 5 152 800 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Elles permettraient de maintenir 74 postes (3 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur, 22 postes d'agent(e) du Service mobile et 49 postes d'agent(e) local(e)] (ibid., tableaux 5.39 et 5.40).

Postes vacants

II.132 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 16 juillet 2024, neuf postes [2 agents du Service mobile et 7 agents locaux] étaient vacants. Aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que des efforts seront faits pour que les postes vacants soient pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur les postes vacants seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Taux de vacance

II.133 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs et moyens enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour l'UNMOGIP (voir tableau II.25).

Tableau II.25
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	3	0,0	0,4	0,0	3	3	3	0,0	0,0	0,0	3	0,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	71	8,1	9,8	8,5	71	71	62	9,4	11,9	12,7	71	9,4

II.134 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.135 Les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2025 s'élèveraient à 4 654 000 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Cependant, les changements ci-après, sans incidence sur les coûts, sont proposés : des augmentations au titre du mobilier et du matériel (98 800 dollars) et des fournitures et accessoires (76 400 dollars) qui seraient compensées par des réductions au titre des frais généraux de fonctionnement (87 300 dollars), des services contractuels (70 900 dollars) et des voyages du personnel (17 000 dollars) (A/79/6 (Sect. 5), tableaux 5.39 et 5.42).

Voyages du personnel

II.136 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 395 200 dollars, soit une augmentation de 17 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations communiquées, les crédits ouverts se chiffraient à 400 700 dollars pour 2023, mais les dépenses n'ont atteint que 388 800 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 97 %. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pour 2025, les ressources nécessaires pour les voyages liés à des formations, des conférences et des ateliers s'élèveraient à 164 000 dollars, soit 41,5 % des ressources demandées au titre des voyages (395 200 dollars). **Le Comité consultatif encourage l'UNMOGIP à mettre pleinement à profit les outils de communication virtuelle afin de réduire au minimum les frais de voyage. En conséquence, il recommande que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel soit réduit de 5 % (19 800 dollars).** Dans le même ordre d'idées, il note que les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion ont été respectées dans seulement 38 % des cas en 2023 (ibid., tableau 5.43).

Services contractuels

II.137 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 248 200 dollars, ce qui représente une diminution de 70 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que, en 2023, les crédits ouverts se chiffraient à 321 200

dollars, mais les dépenses n'ont atteint que 251 100 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 78,2 %. Il note également que les crédits ouverts pour 2024 se chiffraient à 319 100 dollars, mais les dépenses n'ont atteint que 90 300 dollars au 31 mai 2024. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023 et du faible niveau de dépenses au cours des cinq premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels soit réduit de 5 % (12 400 dollars).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les services contractuels.

Frais généraux de fonctionnement

II.138 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 1 220 500 dollars, ce qui représente une diminution de 87 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, en 2023, les crédits ouverts se chiffraient à 1 377 800 dollars, mais les dépenses n'ont atteint que 1 130 400 dollars, soit un taux d'exécution du budget de 82 %. **Compte tenu de cette sous-utilisation, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 5 % (61 000 dollars).**

Mobilier et matériel

II.139 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 658 700 dollars, soit une augmentation de 98 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations communiquées, le Comité consultatif note que les ressources demandées comprennent des crédits demandés pour le matériel de bureautique (296 400 dollars) et le mobilier et le matériel de bureau (102 500 dollars), ce qui représente des augmentations considérables par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (114 700 dollars et 36 000 dollars, respectivement). Il note également que les crédits ouverts pour 2024 se chiffraient à 559 900 dollars, mais les dépenses n'ont atteint que 108 900 dollars au 31 mai 2024. **En conséquence, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel soit réduit de 5 % (32 900 dollars).**

II.140 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.136 à II.139 du présent rapport, **le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

II.141 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'au 26 juin 2024, parmi les trois membres du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, aucun ne représentait l'Afrique, 1 représentait l'Amérique latine et les Caraïbes, 1 l'Asie et le Pacifique, 1 les États d'Europe occidentale et autres États et aucun ne représentait l'Europe orientale. Entre 2019 et 2023, les groupes régionaux étaient représentés comme suit parmi les membres du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur : 26,7 % d'entre eux représentaient l'Afrique, 40 % l'Amérique latine et les Caraïbes, 13,3 % l'Asie et le Pacifique, 40 % les États d'Europe occidentale et autres États, et l'Europe orientale n'était pas représentée. Pour ce qui est des prévisions de départs à la retraite, le Comité a été informé que 5 membres du personnel de l'UNMOGIP atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 5 prochaines années et 26 au total dans les 10 années à venir. On trouvera au chapitre I du présent

rapport des observations concernant la représentation géographique équitable, notamment dans le contexte de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Représentation équilibrée des genres

II.142 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 21,5 % des membres du personnel de l'UNMOGIP étaient des femmes. **Le Comité consultatif compte que l'UNMOGIP fera des efforts supplémentaires pour parvenir à une représentation mieux équilibrée des genres parmi son personnel.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	4 757 800
Dépenses de 2023	4 277 000
Crédits ouverts pour 2024	4 783 800
Dépenses au 30 juin 2024	1 679 100
Ressources demandées pour 2025	4 783 800
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	1 341 800
Dépenses de 2023	1 647 800
Montant estimé pour 2024	1 584 800
Dépenses au 30 juin 2024	774 600
Montant prévu pour 2025	1 664 200
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

II.143 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau des affaires spatiales pour 2025 s'élèvent à 4 783 800 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangés par rapport aux crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 6\)](#), tableau 6.2). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.39. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport, ainsi que dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

Tableau II.26
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	25	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	25	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Ressources extrabudgétaires^a		
Effectif prévu pour 2024	7	1 P-3, 3 P-2/1 et 3 G(AC)
Montant prévu pour 2025	8	1 P-3, 2 P-2/1 et 5 G(AC)

^a L'organigramme pour 2025 comprend également cinq postes d'administrateur(trice) auxiliaire (P-2/1) et neuf emplois occupés par du personnel détaché à titre gracieux.

Observations et recommandations concernant les postes

II.144 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes s'élèvent à 3 724 700 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue à celui des crédits ouverts pour 2024. Ces ressources permettraient de financer 25 postes [20 postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur et 5 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], soit le même nombre qu'en 2024 (ibid., tableau 6.3).

Postes vacants

II.145 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que quatre postes étaient vacants au 30 juin 2024, et qu'aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. Le Comité a reçu des informations sur l'état d'avancement des recrutements pour les postes vacants et a été informé que le recrutement pour le poste de Chef de la Section des affaires du Comité, des politiques et des questions juridiques (P-5), qui est dans la phase d'exécution des formalités d'entrée en fonctions, était achevé et que les recrutements pour les trois autres postes vacants (le poste de Chef du bureau du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) à Beijing (P-4), un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)] avaient été retardés du fait de problèmes de liquidités. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

II.146 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les postes approuvés pour 2023 et 2024 et les taux de vacance enregistrés en 2023 et jusqu'au 30 juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au titre du chapitre 6 (voir tableau II.27).

Tableau II.27
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	20	11,0	22,7	16,8	20	20	17	19,9	15,0	15,0	20	19,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	0,0	4,6	20,0	5	5	4	0,0	20,0	20,0	5	0,0

II.147 Le Comité consultatif note que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 étaient de 15,0 % et qu'un taux de 19,9 % est proposé pour 2025. De plus, pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif étaient tous deux de 20,0 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 0,0 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

II.148 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.149 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 1 059 100 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 6), tableau 6.7). L'augmentation des ressources demandées au titre des voyages du personnel (4 800 dollars), des frais généraux de fonctionnement (3 100 dollars) et des subventions et contributions (4 100 dollars) serait compensée par la réduction des ressources demandées au titre des experts (2 900 dollars) et des services contractuels (9 100 dollars) (ibid., tableau 6.2). Le Comité consultatif prend note des renseignements supplémentaires qu'il a reçus concernant les effets de la situation financière de l'Organisation sur diverses rubriques budgétaires, dont les subventions et les contributions, les voyages du personnel, les consultants, les services contractuels, le mobilier et le matériel et les fournitures et accessoires.

Frais généraux de fonctionnement

II.150 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 19 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 3 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 7 500 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 16 300 dollars en 2023, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 6 000 dollars alors que les crédits ouverts pour 2024 étaient de 15 900 dollars. **Compte tenu des dépenses engagées en 2023 et au premier semestre de 2024, le Comité consultatif**

recommande que les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soient réduites de 10 % (soit 1 900 dollars).

Subventions et contributions

II.151 Les ressources demandées au titre des subventions et contributions s'élèvent à 532 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 4 100 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les montants demandés permettraient de financer : a) le fonctionnement des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies (80 000 dollars) ; b) l'organisation, par le Bureau des affaires spatiales, d'ateliers, de séminaires, de formations et d'autres activités de renforcement des capacités sur des thèmes choisis ayant trait aux sciences et technologies spatiales et à leurs applications, au droit de l'espace et aux politiques spatiales, et la participation de particuliers et de professionnels issus de pays en développement à ces activités ; des réunions visant à promouvoir l'immatriculation des objets spatiaux ou la durabilité des activités spatiales et à mieux faire connaître ces questions ; une réunion de coordination des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales ; des programmes de formation en lien avec les sciences et technologies spatiales et leurs applications ; des activités de renforcement des capacités liées à l'espace organisées par diverses entités avec le soutien du Bureau (452 400 dollars). L'augmentation de 4 100 dollars tient au fait qu'il faut financer les activités de renforcement des capacités que le Bureau doit organiser dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence. Il a été indiqué au Comité que, du fait de problèmes de liquidités, une formation a été organisée en ligne, un autre programme de formation a été organisée à un coût moins élevé que prévu et deux subventions n'ont pas été versées aux deux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU qui ne les avaient pas demandées. **Le Comité consultatif rappelle sa recommandation antérieure concernant l'importance des activités de renforcement des capacités liées à l'espace extra-atmosphérique (A/78/7, par. II.184). Il est donc d'avis qu'aucun effort ne doit être ménagé en vue de la reprise des activités dans les centres en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie occidentale et que la budgétisation doit bien correspondre à la planification pour ce qui est des informations que les centres régionaux communiquent au sujet de la reprise de leurs activités.**

II.152 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe II.150 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

II.153 Le Bureau devrait recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé 1 664 200 dollars pour 2025, ce qui représente une augmentation de 79 400 dollars (5,0 %) par rapport au montant estimé pour 2024. Les ressources extrabudgétaires consacrées aux emplois, d'un montant de 875 700 dollars, permettraient de financer huit emplois [1 P-3, 2 P-2/1 et 5 G(AC)]. Le Bureau devrait également recevoir des contributions en nature estimées à 1 793 000 dollars pour 2025 qui prendraient la forme de personnel détaché à titre gracieux auprès du Bureau, d'appui spécialisé et de services de lancement fournis dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous » et d'installations de conférence, de services de réunion, de services d'hébergement et de restauration mis à la disposition des participants, de

services de transport et d'autres services contractuels ([A/79/6 \(Sect. 6\)](#), par. 6.27 et 6.28). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les ressources extrabudgétaires.

Représentation géographique équitable

II.154 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, parmi les 17 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 2 représentaient l'Afrique, 1 l'Amérique latine et les Caraïbes, 3 l'Asie et le Pacifique, 8 les États d'Europe occidentale et autres États et 3 l'Europe orientale. D'après les informations qui lui ont été communiquées, parmi les huit membres du personnel recrutés depuis 2020 pour des postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire, 4 étaient des ressortissants d'États d'Europe occidentale et d'autres États ; 2 des ressortissants du même État d'Asie et du Pacifique ; 1 d'un État d'Europe orientale, 1 d'un État d'Afrique et aucun d'un État d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité a été informé que six membres du personnel du Bureau devaient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont trois dans les 5 années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du Bureau des affaires spatiales, compte que le Bureau redoublera d'efforts pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste existantes et celles qui résulteront de départs à la retraite offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également [A/78/7, par. II.188](#)).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

II.155 En ce qui concerne la représentation des genres parmi les membres du personnel, il a été précisé au Comité que, sur les 17 postes pourvus, 9 étaient occupés par des femmes et 8 par des hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous ».

II.156 Selon le Secrétaire général, l'exécution du programme de travail devrait avoir pour résultat un plus grand nombre de pays ayant accès à l'espace et aux avantages découlant de son utilisation, en particulier des pays en développement, et utilisant les sciences et techniques ainsi que leurs applications, y compris les solutions spatiales, aux fins du développement durable, de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence. L'évaluation des activités menées dans le cadre de l'initiative « Accès à l'espace pour tous », qui devait s'achever en 2023, a pris du retard et sera achevée en 2024 ([A/79/6 \(Sect. 6\)](#), par. 6.5 et 6.11). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que ce retard s'expliquait par le fait que des postes étaient vacants en 2023 et que les services des consultants à l'appui des évaluations avaient été suspendus du fait de la crise des liquidités ; toutefois, au début de l'année 2024, le Bureau a été en mesure d'entamer les travaux préparatoires en vue de mener l'évaluation, et le rapport final devait être disponible avant la fin du mois de novembre 2024. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations supplémentaires au sujet de l'achèvement de l'évaluation dans le prochain projet de budget-programme.**

Tableau II.28

Chapitre 3 (Affaires politiques) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2024 (dépenses effectives) (de janvier à juin)	2025 (ressources demandées)	Variation (2024- 2025)	2023 (esti- mations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (esti- mations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (esti- mations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (ressources approuvées/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (res- sources approuvées/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Postes	65 425,7	65 130,6	74 770,1	35 622,6	75 589,6	819,5	7 626,7	7 148,3	7 405,1	8 273,7	868,6	44 277,8	44 277,8	47 024,8	46 832,6	(192,2)	120 636,3	116 556,7	129 200,0	130 695,9	1 495,9
Autres dépenses de personnel	635,0	1,231,4	673,2	889,9	673,2	–	65,8	50,9	65,8	65,8	–	5 876,9	5 876,9	4 958,5	4 826,3	(132,2)	5 901,0	7 159,2	5 697,5	5 565,3	(132,2)
Dépenses de représentation	10,8	0,4	11,8	0,4	11,8	–	10,0	–	10,0	10,0	–	–	–	–	–	–	1 684,1	0,4	21,8	21,8	–
Consultants	32,8	609,8	197,1	324,5	33,8	(163,3)	–	–	–	–	–	1 336,1	1 336,1	1 910,4	1 675,7	(234,7)	728,3	1 945,9	2 107,5	1 709,5	(398,0)
Voyages des représentants	723,0	532,3	1 005,5	423,3	1 005,5	–	177,6	–	–	–	–	221,6	221,6	180,0	180,0	–	3 166,3	753,9	1 185,5	1 185,5	–
Voyages du personnel	1 128,5	1,648,7	1 503,7	1 061,5	1,514,6	10,9	112,9	174,6	195,4	191,2	(4,2)	5 500,4	5 500,4	6 267,5	6 098,8	(168,7)	5 654,9	7 323,7	7 966,6	7,804,6	(162,0)
Services contractuels	1 339,9	1 383,8	1 378,5	739,5	1 463,9	85,4	867,5	180,9	181,9	181,9	–	2 789,5	2 789,5	2 386,5	2 279,5	(107,0)	7 945,9	4 354,2	3 946,9	3 925,3	(21,6)
Frais généraux de fonctionnement	1 188,3	828,4	1 174,6	494,5	1 098,2	(76,4)	14,1	807,5	869,6	886,2	16,6	4 737,4	4 737,4	5 425,7	5 355,3	(70,4)	4 311,2	6 373,3	7 469,9	7 339,7	(130,2)
Fournitures et accessoires	81,1	67,4	109,2	19,1	130,4	21,2	201,4	86,6	18,0	18,0	–	23,1	23,1	7,0	47,4	40,4	445,7	177,1	134,2	195,8	61,6
Mobilier et matériel	194,3	439,2	259,8	29,9	372,2	112,4	–	120,9	201,8	224,3	22,5	186,4	186,4	164,2	163,1	(1,1)	21 615,5	746,5	625,8	759,6	133,8
Aménagement des locaux	–	10,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,7	1,7	5 573,0	5 573,0	–	61 603,7	12,3	5 573,0	5 573,0	–
Subventions et contributions	–	(0,7)	–	36,2	50 000,0	50 000,0	–	–	–	–	–	21 087,5	21 087,5	1 295,6	1 010,0	(285,6)	8 946,0	21 086,8	1 295,6	51 010,0	49 714,4
Autres dépenses	119,5	–	–	–	–	–	845,4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	38 394,1	964,9	–	–	–
Total	70 759,4	72 001,4	81 083,5	39 641,4	131 893,2	50 809,7	9 076,0	9 415,1	8 947,6	9 851,1	903,5	86 038,3	86 038,3	75 193,2	74 041,7	(1 151,5)	281 033,0	167 454,8	165 224,3	215 786,0	50 561,7

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau II.29

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>						<i>Ressources extrabudgétaires</i>				<i>Total</i>			
	<i>2023 (ressources approuvées)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (ressources approuvées)</i>	<i>2024 (dépenses effectives) (de janvier à juin)</i>	<i>2025 (ressources demandées)</i>	<i>Variation (2024-2025)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (estimations)</i>	<i>2025 (prévisions)</i>	<i>Variation (2024-2025)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (ressources approuvées/ estimations)</i>	<i>2025 (prévisions)</i>	<i>Variation (2024-2025)</i>
Postes	47 278,1	46 396,7	51 277,7	24 306,2	51 277,7	–	17 969,9	19 477,7	19 339,5	(138,2)	64 366,6	70 755,4	70 617,2	(138,2)
Autres dépenses de personnel	501,6	859,6	537,0	640,0	537,0	–	5 876,9	4 826,3	4 826,3	–	6 736,5	5 363,3	5 363,3	–
Dépenses de représentation	7,7	–	8,7	–	8,7	–	–	–	–	–	–	8,7	8,7	–
Consultants	27,4	604,6	191,6	324,5	28,3	(163,3)	606,3	675,0	675,0	–	1 210,9	866,6	703,3	(163,3)
Voyages des représentants	723,0	532,3	1 005,5	423,3	1 005,5	–	221,6	180,0	180,0	–	753,9	1 185,5	1 185,5	–
Voyages du personnel	541,2	1 064,8	704,1	770,3	676,4	(27,7)	2 832,3	2 630,0	2 630,0	–	3 897,1	3 334,1	3 306,4	(27,7)
Services contractuels	946,1	1 063,0	996,2	624,1	1 070,8	74,6	997,8	1 126,0	1 120,0	(6,0)	2 060,8	2 122,2	2 190,8	68,6
Frais généraux de fonctionnement	533,1	312,6	547,6	133,8	458,2	(89,4)	2 110,0	2 265,5	2 260,0	(5,5)	2 422,6	2 813,1	2 718,2	(94,9)
Fournitures et accessoires	15,5	4,4	16,9	1,0	16,9	–	5,2	7,0	7,0	–	9,6	23,9	23,9	–
Mobilier et matériel	32,0	156,5	32,9	14,3	32,9	–	9,7	31,1	30,0	(1,1)	166,2	64,0	62,9	(1,1)
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	1,7	5 573,0	5 573,0	–	1,68	5 573,0	5 573,0	–
Subventions et contributions	–	17,6	–	36,2	50 000,0	50 000,0	5 539,0	10,0	10,0	–	5 556,6	10,0	50 010,0	50 000,0
Total	50 605,7	51 012,1	55 318,2	27 273,7	105 112,4	49 794,2	36 170,3	36 801,6	36 650,8	(150,8)	87 182,4	92 119,8	141 763,2	49 643,4

Tableau II.30

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen – Orient, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>						<i>Total</i>			
	<i>2023 (ressources approuvées)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (ressources approuvées)</i>	<i>Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (ressources demandées)</i>	<i>Variation (2024-2025)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (ressources approuvées/ estimations)</i>	<i>2025 (prévisions)</i>	<i>Variation (2024-2025)</i>
Postes	9 063,6	9 254,8	8 903,6	4 630,0	9 723,1	819,5	9 254,8	8 903,6	9 723,1	819,5
Autres dépenses de personnel	51,2	85,6	51,3	27,2	51,3	–	85,6	51,3	51,3	–
Dépenses de représentation	3,1	0,4	3,1	0,4	3,1	–	0,4	3,1	3,1	–
Voyages du personnel	195,3	198,4	205,3	101,9	243,9	38,6	198,4	205,3	243,9	38,6
Services contractuels	218,3	136,9	155,8	67,7	166,6	10,8	136,9	155,8	166,6	10,8
Frais généraux de fonctionnement	578,6	472,6	536,9	352,5	549,9	13,0	472,6	536,9	549,9	13,0
Fournitures et accessoires	46,7	55,4	67,5	17,9	88,6	21,1	55,4	67,5	88,6	21,1
Mobilier et matériel	100,1	232,5	156,1	15,3	268,6	112,5	232,5	156,1	268,6	112,5
Aménagement des locaux	–	7,2	–	–	–	–	7,2	–	–	–
Autres dépenses	–	119,4	–	–	–	–	119,4	–	–	–
Total	10 256,9	10 563,2	10 079,6	5 212,9	11 095,1	1 015,5	10 563,2	10 079,6	11 095,1	1 015,5

Tableau II.31

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires				Total			
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2024 (dépenses effectives) (de janvier à juin)	2025 (ressources demandées)	Variation (2024-2025)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	2 683,2	2 659,9	2 787,9	1 536,8	2 787,9	—	—	—	—	—	2 659,9	2 787,9	2 787,9	—
Autres dépenses de personnel	82,2	75,8	84,9	40,9	84,9	—	—	—	—	—	75,8	84,9	84,9	—
Consultants	5,4	5,2	5,5	—	5,5	—	—	—	—	—	5,2	5,5	5,5	—
Voyages du personnel	98,0	89,8	100,8	41,2	100,8	—	—	—	—	—	89,8	100,8	100,8	—
Services contractuels	164,7	124,9	170,2	40,8	170,2	—	—	—	—	—	124,9	170,2	170,2	—
Frais généraux de fonctionnement	12,8	19,2	13,1	2,4	13,1	—	—	—	—	—	19,2	13,1	13,1	—
Fournitures et accessoires	5,3	4,2	5,4	0,2	5,4	—	—	—	—	—	4,2	5,4	5,4	—
Mobilier et matériel	30,4	18,3	31,2	0,3	31,2	—	—	—	—	—	18,3	31,2	31,2	—
Aménagement des locaux	—	3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4	—	—	—
Subventions et contributions	—	1,9	—	—	—	—	259,5	200,0	200,0	—	261,4	200,0	200,0	—
Autres dépenses	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	—	—
Total	3 082,0	3 002,7	3 199,0	1 662,6	3 199,0	0,0	259,5	200,0	200,0	—	3 262,2	3 399,0	3 399,0	—

Tableau II.32

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a				Ressources extrabudgétaires				Total			
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (ressources demandées)	Variation (2024- 2025)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées/es timations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Postes	984,8	1 137,2	1 367,2	579,5	1 367,2	–	7 148,3	7 405,1	8 273,7	868,6	172,2	–	–	–	8 118,6	8 772,3	9 640,9	868,6
Autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–	–	50,9	65,8	65,8	–	–	132,2	–	(132,2)	50,9	198,0	65,8	(132,2)
Dépenses de représentation	–	–	–	–	–	–	–	10,0	10,0	–	–	–	–	–	–	10,0	10,0	–
Consultants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	5,6	9,2	5,8	7,5	5,8	–	174,6	195,4	191,2	(4,2)	161,4	23,7	–	(23,7)	345,2	224,9	197,0	(27,9)
Services contractuels	5,7	5,7	6,6	7,0	6,6	–	180,9	181,9	181,9	–	57,1	26,9	–	(26,9)	243,7	215,4	188,5	(26,9)
Frais généraux de fonctionnement	7,0	6,9	8,1	5,2	8,1	–	807,5	869,6	886,2	16,6	9,4	3,4	–	(3,4)	823,8	881,1	894,3	13,2
Fournitures et accessoires	3,9	2,3	4,5	–	4,5	–	86,6	18,0	18,0	–	–	–	–	–	88,9	22,5	22,5	–
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–	–	120,9	201,8	224,3	22,5	0,9	–	–	–	121,8	201,8	224,3	22,5
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	24,2	–	(24,2)	–	24,2	–	(24,2)
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	845,4	–	–	–	–	–	–	–	845,4	–	–	–
Total	1 007,0	1 161,3	1 392,2	599,2	1 392,2	–	9 415,1	8 947,6	9 851,1	903,5	401,1	210,4	–	(210,4)	10 638,4	10 550,2	11 243,3	693,1

Tableau II.33
Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau de lutte contre le terrorisme, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a				Ressources extrabudgétaires				Total			
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2024 (dépenses effectives) (de janvier à juin)	2025 (ressources demandées)	Variation (2024- 2025)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Postes	984,8	1 137,2	1 367,2	579,5	1 367,2	—	6 809,2	7 405,1	8 273,7	868,6	172,2	—	—	—	8 118,6	8 772,3	9 640,9	868,6
Autres dépenses de personnel	—	—	—	—	—	—	50,9	65,8	65,8	—	—	132,2	—	(132,2)	50,9	198,0	65,8	(132,2)
Dépenses de représentation	—	—	—	—	—	—	—	10,0	10,0	—	—	—	—	—	—	10,0	10,0	—
Consultants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Voyages du personnel	5,6	9,2	5,8	7,5	5,8	—	174,6	—	191,2	(4,2)	161,4	23,7	—	(23,7)	345,2	224,9	197,0	(27,9)
Services contractuels	5,7	5,7	6,6	7,0	6,6	—	180,9	181,9	181,9	—	57,1	26,9	—	(26,9)	243,7	215,4	188,5	(26,9)
Frais généraux de fonctionnement	7,0	6,9	8,1	5,2	8,1	—	807,5	869,6	886,2	16,6	9,4	3,4	—	(3,4)	823,8	881,1	894,3	13,2
Fournitures et accessoires	3,9	2,3	4,5	—	4,5	—	86,6	18,0	18,0	—	—	—	—	—	88,9	22,5	22,5	—
Mobilier et matériel	—	—	—	—	—	—	120,9	201,8	224,3	22,5	0,9	—	—	—	121,8	201,8	224,3	22,5
Subventions et contributions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	24,2	—	(24,2)	—	24,2	—	(24,2)
Autres dépenses	—	—	—	—	—	—	845,4	—	—	—	—	—	—	—	845,4	—	—	—
Total	1 007,0	1 161,3	1 392,2	599,2	1 392,2	—	9 076,0	8 947,6	9 851,1	903,5	401,1	210,4	—	(210,4)	10 638,4	10 550,2	11 243,3	693,1

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau II.34
Chapitre 4 (Désarmement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total			
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2024 (dépenses effectives) (de janvier à juin)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Postes	10 160,3	10 380,9	11 610,7	5 291,6	12 740,9	1 130,2	6 609,2	6 401,0	7 249,0	7 915,1	666,1	16 781,9	18 859,7	20 656,0	1 796,3
Autres dépenses de personnel	290,2	293,8	318,5	181,9	318,5	—	—	—	—	—	—	293,8	318,5	318,5	—
Dépenses de représentation	2,1	—	2,2	—	2,2	—	—	—	—	—	—	—	2,2	2,2	—
Consultants	186,7	121,0	636,9	71,7	1 347,2	710,3	—	—	—	—	—	121,0	636,9	1 347,2	710,3
Experts	875,2	496,4	616,4	337,6	652,9	36,5	—	—	—	—	—	496,4	616,4	652,9	36,5
Voyages des représentants	—	(1,4)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,4)	—	—	—
Voyages du personnel	180,4	263,6	204,6	115,4	265,6	61,0	2 333,5	3 399,3	3 484,4	3 571,3	86,9	3 662,9	3 689,0	3 836,9	147,9
Services contractuels	148,8	164,5	636,0	91,6	1 174,3	538,3	1 868,1	1 505,5	1 756,4	1 856,8	100,4	1 670,0	2 392,4	3 031,1	638,7
Frais généraux de fonctionnement	330,4	279,3	367,0	135,2	394,8	27,8	4 970,4	4 336,9	4 434,6	4 545,5	110,9	4 616,2	4 801,6	4 940,3	138,7
Fournitures et accessoires	10,8	7,3	16,8	(0,6)	18,0	1,2	89,8	0,8	0,8	0,8	—	8,1	17,6	18,8	1,2
Mobilier et matériel	74,3	113,0	95,5	8,9	97,6	2,1	35,4	207,3	210,1	215,4	5,3	320,3	305,6	313,0	7,4
Aménagement des locaux	—	0,5	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—
Subventions et contributions	1 576,6	1 331,5	2 190,0	854,5	2 190,0	—	2 295,3	1 109,9	1 527,1	1 187,4	(339,7)	2 441,4	3 717,1	3 377,4	(339,7)
Autres dépenses	—	5,0	—	—	—	—	1 299,5	1 140,4	1 197,5	1 223,6	26,1	1 145,4	1 197,5	1 223,6	26,1
Total	13 835,8	13 455,4	16 694,6	7 088,1	19 202,0	2 507,4	19 501,2	18 101,1	19 859,9	20 515,9	656,0	31 556,5	36 554,5	39 717,9	3 163,4

Tableau II.35
Chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (res- sources approu- vées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (res- sources approu- vées)	2024 (dépenses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (esti- mations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (esti- mations)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (esti- mations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (esti- mations)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (res- sources approu- vées/esti- mations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (res- sources approu- vées/esti- mations)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)
Postes	32 863,6	35 068,1	35 144,2	17 802,3	35 166,4	22,2	77 254,7	82 276,2	87 291,3	86 082,6	(1 208,7)	14 106,8	18 890,6	21 938,7	21 588,7	(350,0)	124 225,1	136 234,9	144 374,2	142 837,7	(1 536,5)
Autres dépenses de personnel	10 098,6	11 442,3	12 210,1	5 992,0	12 210,1	—	507,2	373,8	548,0	540,8	(7,2)	5 069,2	3 948,6	4 135,2	4 135,2	—	15 675,0	15 764,7	16 893,3	16 886,1	(7,2)
Dépenses de représentation	29,7	27,1	30,6	14,0	30,6	—	—	3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	29,7	30,5	30,6	30,6	—
Consultants	—	—	—	0,5	—	—	224,9	215,1	222,7	186,6	(36,1)	858,8	839,6	882,2	882,2	—	1 083,7	1 054,7	1 104,9	1 068,8	(36,1)
Voyages du personnel	733,1	744,8	791,1	284,3	824,8	33,7	2 571,6	2 775,2	2 757,6	2 785,7	28,1	3 402,3	4 425,5	4 541,3	4 541,3	—	6 707,0	7 945,5	8 090,0	8 151,8	61,8
Services contractuels	1 227,7	1 126,3	1 163,4	716,2	953,3	(210,1)	1 665,9	1 641,8	1 720,2	1 743,9	23,7	1 325,3	1 768,4	2 119,6	2 119,6	—	4 218,9	4 536,5	5 003,2	4 816,8	(186,4)
Frais généraux de fonctionnement	4 205,1	3 344,3	3 550,8	2 133,7	3 387,2	(163,6)	443,2	430,1	387,9	383,7	(4,2)	1 560,5	1 886,8	1 916,7	1 916,7	—	6 208,8	5 661,2	5 855,4	5 687,6	(167,8)
Fournitures et accessoires	919,4	1 106,5	865,2	820,9	921,5	56,3	86,3	9,0	86,6	85,2	(1,4)	4,5	11,4	27,6	27,6	—	1 010,2	1 126,9	979,4	1 034,3	54,9
Mobilier et matériel	2 127,6	3 325,7	3 235,7	322,8	4 177,5	941,8	419,4	250,3	335,7	317,9	(17,8)	121,7	36,0	406,3	406,3	—	2 668,7	3 612,0	3 977,7	4 901,7	924,0
Aménagement des locaux	673,5	38,1	218,6	8,9	440,0	221,4	—	1,6	—	—	—	—	—	—	—	—	673,5	39,7	218,6	440,0	221,4
Subventions et contributions	—	—	—	—	—	—	70,0	5,4	70,0	70,0	—	42 334,7	33 342,1	28 226,0	28 226,0	—	42 404,7	33 347,5	28 296,0	28 296,0	—
Autres dépenses	—	8,8	—	—	—	—	8 955,7	9 215,0	9 135,6	9 066,5	(69,1)	0,2	3 827,4	4 463,1	4 463,1	—	8 955,9	13 051,2	13 598,7	13 529,6	(69,1)
Total	52 878,3	56 232,0	57 100,4	28 095,7	57 891,4	791,0	92 198,9	97 196,9	102 555,6	101 262,9	(1 292,7)	68 784,0	68 976,4	68 656,7	68 306,7	(350,0)	213 861,2	222 405,3	228 312,7	227 461,0	(851,7)

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau II.36

Chapitre 5 : évolution des ressources financières globales du Département des opérations de paix, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (res- sources approu- vées)	2023 (dépen- ses effectives)	2024 (res- sources approu- vées)	Janvier-juin 2024 (dépen- ses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (esti- mations)	2023 (dépen- ses effectives)	2024 (esti- mations)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (esti- mations)	2023 (dépen- ses effectives)	2024 (esti- mations)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (res- sources approu- vées/esti- mations)	2023 (dépen- ses effectives)	2024 (res- sources approu- vées/esti- mations)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)
Postes	5 173,3	5 593,8	5 834,0	2 862,4	5 834,0	–	77 254,7	82 276,2	87 291,3	86 082,6	(1 208,7)	14 106,8	18 890,6	21 938,7	21 588,7	(350,0)	96 534,8	106 760,6	115 064,0	113 505,3	(1 558,7)
Autres dépenses de personnel	126,7	114,4	130,3	4,9	130,3	–	507,2	373,8	548,0	540,8	(7,2)	5 069,2	3 948,6	4 135,2	4 135,2	–	5 703,1	4 436,8	4 813,5	4 806,3	(7,2)
Dépenses de représentation	1,6	–	1,6	–	1,6	–	–	3,4	–	–	–	–	–	–	–	–	1,6	3,4	1,6	1,6	–
Consultants	–	–	–	–	–	–	224,9	215,1	222,7	186,6	(36,1)	858,8	839,6	882,2	882,2	–	1 083,7	1 054,7	1 104,9	1 068,8	(36,1)
Voyages du personnel	28,3	28,6	29,1	20,1	29,1	–	2 571,6	2 775,2	2 757,6	2 785,7	28,1	3 402,3	4 425,5	4 541,3	4 541,3	–	6 002,2	7 229,3	7 328,0	7 356,1	28,1
Services contractuels	147,6	189,6	144,3	111,9	144,3	–	1 665,9	1 641,8	1 720,2	1 743,9	23,7	1 325,3	1 768,4	2 119,6	2 119,6	–	3 138,8	3 599,8	3 984,1	4 007,8	23,7
Frais généraux de fonctionnement	107,5	99,2	98,1	31,4	98,1	–	443,2	430,1	387,9	383,7	(4,2)	1 560,5	1 886,8	1 916,7	1 916,7	–	2 111,2	2 416,1	2 402,7	2 398,5	(4,2)
Fournitures et accessoires	48,7	4,3	45,1	1,1	45,1	–	86,3	9,0	86,6	85,2	(1,4)	4,5	11,4	27,6	27,6	–	139,5	24,7	159,3	150,3	(9,0)
Mobilier et matériel	–	9,5	–	–	–	–	419,4	250,3	335,7	317,9	(17,8)	121,7	36,0	406,3	406,3	–	541,1	295,8	742,0	724,2	(17,8)
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	1,6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,6	–	–	–
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	70,0	5,4	70,0	70,0	–	42 334,7	33 342,1	28 226,0	28 226,0	–	42 404,7	33 347,5	28 296,0	28 296,0	–
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	8 955,7	9 215,0	9 135,6	9 066,5	(69,1)	0,2	3 827,4	4 463,1	4 463,1	–	8 955,9	13 042,4	13 598,7	13 529,6	(69,1)
Total	5 633,7	6 039,4	6 282,5	3 031,8	6 282,5	–	92 198,9	97 196,9	102 555,6	101 262,9	(1 292,7)	68 784,0	68 976,4	68 656,7	68 306,7	(350,0)	166 616,6	172 212,7	177 494,8	175 852,1	(1 642,7)

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau II.37

Chapitre 5 : évolution des ressources financières globales de l'ONUST, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>					<i>Variation (2024-2025)</i>
	<i>2023 (ressources approuvées)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (ressources approuvées)</i>	<i>Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (prévisions)</i>	
Postes	22 558,3	24 097,7	24 157,4	12 419,4	24 179,6	(22,2)
Autres dépenses de personnel	8 325,5	9 785,3	10 378,7	5 188,8	10 378,7	–
Dépenses de représentation	8,0	8,0	8,1	1,1	8,1	–
Voyages du personnel	304,1	327,4	349,8	129,6	400,5	(50,7)
Services contractuels	758,9	685,6	700,0	507,4	560,8	139,2
Frais généraux de fonctionnement	2 719,8	2 114,7	2 144,9	1 336,1	2 068,6	76,3
Fournitures et accessoires	477,8	702,2	487,1	428,5	467,0	20,1
Mobilier et matériel	1 648,8	2 515,7	2 675,8	194,4	3 518,8	(843,0)
Aménagement des locaux	673,5	38,1	109,3	8,9	220,0	(110,7)
Autres dépenses	–	(50,7)	–	–	–	–
Total	37 474,7	40 224,0	41 011,1	20 244,3	41 802,1	(791,0)

Tableau II.38

Chapitre 5 : évolution des ressources financières globales de l'UNMOGIP, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>					<i>Variation (2024-2025)</i>
	<i>2023 (ressources approuvées)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (ressources approuvées)</i>	<i>Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (prévisions)</i>	
Postes	5 131,8	5 376,5	5 152,8	2 520,5	5 152,8	–
Autres dépenses de personnel	1 646,4	1 542,6	1 701,1	798,4	1 701,1	–
Dépenses de représentation	20,3	19,1	20,9		20,9	–
Consultants	–	–	–	0,5	–	–
Voyages du personnel	400,7	388,8	412,2	134,6	395,2	(17,0)
Services contractuels	321,2	251,1	319,1	96,9	248,2	(70,9)
Frais généraux de fonctionnement	1 377,8	1 130,4	1 307,8	736,2	1 220,5	(87,3)
Fournitures et accessoires	392,9	400,0	333,0	391,2	409,4	76,4
Mobilier et matériel	478,8	800,5	559,9	128,4	658,7	98,8
Autres dépenses	–	59,5	–	–	–	–
Total	9 769,9	9 968,5	9 806,8	4 819,6	9 806,8	–

Tableau II.39

Chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires						Total				
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2024 (dépenses effectives) (de janvier à juin)	2025 (prévisions)	Variation (2025-2024)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2025-2024)	2023 (ressources approuvées/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	
Postes	3 696,1	3 381,3	3 724,7	1 805,4	3 724,7	—	851,9	636,8	772,3	875,7	103,4	4 548,0	4 018,1	4 497,0	4 600,4	103,4	
Autres dépenses de personnel	147,6	143,7	151,5	10,6	151,5	—	—	—	—	—	—	147,6	143,7	151,5	151,5	—	
Dépenses de représentation	0,9	—	0,9	—	0,9	—	—	—	—	—	—	0,9	—	0,9	0,9	—	
Consultants	54,5	—	39,7	1,5	39,7	—	96,1	182,0	98,3	46,3	(52,0)	150,6	182,0	138,0	86,0	(52,0)	
Experts	28,1	100,8	28,9	13,6	26,0	(2,9)	—	—	—	—	—	28,1	100,8	28,9	26,0	(2,9)	
Voyages du personnel	107,8	113,0	105,2	22,2	110,0	4,8	118,7	301,1	245,5	274,6	29,1	226,5	414,1	350,7	384,6	33,9	
Services contractuels	178,5	149,5	173,9	49,5	164,8	(9,1)	44,0	76,9	88,3	27,7	(60,6)	222,5	226,4	262,2	192,5	(69,7)	
Frais généraux de fonctionnement	16,3	7,5	15,9	6,0	19,0	3,1	96,0	130,8	96,9	94,4	(2,5)	112,3	138,3	112,8	113,4	0,6	
Fournitures et accessoires	2,4	0,5	6,5	—	6,5	—	6,8	—	2,5	13,6	11,1	9,2	0,5	9,0	20,1	11,1	
Mobilier et matériel	12,2	1,7	8,3	1,9	8,3	—	9,6	1,0	5,5	—	(5,5)	21,8	2,7	13,8	8,3	(5,5)	
Subventions et contributions	513,4	379	528,3	115,5	532,4	4,1	118,7	319,2	275,5	331,9	56,4	632,1	698,2	803,8	864,1	60,5	
Total	4 757,8	4 277,0	4 783,8	2 026,2	4 783,8	—	1 341,8	1 647,8	1 584,8	1 664,2	79,4	6 099,6	5 924,8	6 368,6	6 448,0	79,4	

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 7

Cour internationale de Justice

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	29 110 900
Dépenses de 2023	28 393 200
Crédits ouverts pour 2024	32 614 800
Dépenses au 30 juin 2024	19 447 900
Ressources demandées pour 2025	33 729 200
<i>Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</i>	

III.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget ordinaire pour 2025 s'élève à 33 729 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 114 400 dollars (3,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 7), tableau 7.4). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense, dans le tableau III.1.

Tableau III.1
Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>					
	<i>2023 (budget approuvé)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (budget approuvé)</i>	<i>Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation (2025-2024)</i>
Postes	14 452,2	14 428,1	16 427,6	7 559,5	17 059,4	631,8
Autres dépenses de personnel	1 959,1	1 671,0	2 373,4	1 435,4	3 206,3	832,9
Émoluments des non-fonctionnaires	7 794,7	7 917,6	8 783,7	6 225,3	8 407,4	(376,3)
Dépenses de représentation	9,3	7,4	9,7	5,6	9,7	—
Consultants	44,7	39,7	46,6	36,0	46,6	—
Experts	79,3	—	81,6	—	81,6	—
Voyages du personnel	69,0	51,0	71,0	65,0	71,0	—
Services contractuels	1 723,6	1 413,3	1 754,2	1 455,3	1 733,0	(21,2)
Frais généraux de fonctionnement	2 349,0	2 287,1	2 411,2	2 162,2	2 430,5	19,3
Fournitures et accessoires	316,7	216,7	331,0	218,3	255,4	(75,6)

	<i>Budget ordinaire</i>					
	<i>2023 (budget approuvé)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (budget approuvé)</i>	<i>Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation (2025-2024)</i>
Mobilier et matériel	182,9	221,6	190,6	180,1	294,1	103,5
Subventions et contributions	130,4	105,3	134,2	105,2	134,2	–
Autres	–	34,4	–	–	–	–
Total	29 110,9	28 393,2	32 614,8	19 447,9	33 729,2	1 114,4

III.2 L'augmentation nette de 1 114 400 dollars qui est demandée tient essentiellement à la proposition de créer sept postes et six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (voir par. III.3 et III.20 a) i) ci-dessous et [A/79/6 \(Sect. 7\)](#), par. 7.26 à 7.28).

Tableau III.2
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Effectif approuvé pour 2024	118	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 18 P-4, 17 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1 ^{re} C) et 50 G(AC)
Création	7	1 réviseur(euse) (P-4), 2 juristes (P-3), 1 spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2), 1 spécialiste des achats (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (P-2), 1 assistant(e) juridique [G(AC)] et 1 assistant(e) de gestion de l'information [G(AC)], au Greffe
Effectif proposé pour 2025	125	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 19 P-4, 19 P-3, 22 P-2/1, 6 G(1 ^{re} C) et 52 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

III.3 Le montant des ressources demandées au titre des postes pour 2025 s'élève à 17 059 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 631 800 dollars (3,8 %) par rapport au budget approuvé pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 7\)](#), tableau 7.9). L'augmentation proposée s'explique par : a) une augmentation de 107 000 dollars imputable aux ressources supplémentaires nécessaires pour un poste de réviseur(euse) (français) (P-4) créé en 2024, pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué ; b) une augmentation de 524 800 dollars pour la création proposée des sept postes suivants au Greffe : un(e) réviseur(euse) (français) (P-4), deux juristes (P-3), un(e) spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), un(e) spécialiste des achats (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), un(e) assistant(e) juridique [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et un(e) assistant(e) de gestion de l'information [agent(e) des services généraux (Autres classes)] (ibid., par. 7.26 b) et 7.28 b) et annexe II).

Réviseur(euse) (français)

III.4 Le Secrétaire général propose de créer un poste de réviseur(euse) (français) (P-4) au Département des affaires linguistiques afin de traiter l'accumulation de pièces de procédure en attente de révision et de consolider la formation et l'appui aux traducteur(trice)s internes et externes. En réponse à sa question, il a été précisé au Comité que, selon l'Article 39 de son statut, les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais, que la Cour travaille simultanément dans les deux langues et que tous les documents relatifs à ses décisions (actes de procédure, rapports, notes et

correspondance relatives aux affaires, projets de décision, opinions et déclarations des juges et communiqués de presse, entre autres) doivent être mis à sa disposition dans les deux langues à chaque étape d'une affaire.

III.5 Dans le cadre de son précédent rapport, le Comité consultatif a été informé que la grande majorité des travaux de traduction et de révision étaient effectués de l'anglais vers le français. Sur les 20 affaires qui étaient en instance au 30 juin 2023, seules 2 faisaient l'objet d'actes de procédure écrits en français. Le Comité a également été informé que l'équipe française du Département des affaires linguistiques disposait actuellement de huit postes de traducteur(trice) de classe P-3 et de sept postes de réviseur(euse) de classe P-4. Toutefois, l'un des postes de réviseur(euse) (français) (P-4), créé en 2024, était toujours vacant au 31 mai 2024. En outre, le Comité note que le Secrétaire général propose de créer trois emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour les questions linguistiques, à savoir un emploi de réviseur(euse) (français) (P-4), un emploi de traducteur(trice) (français) (P-3) et un emploi d'assistant(e) aux références multilingues [G(AC)] ([A/79/6 \(Sect. 7\)](#), par. 7.28 b), et [A/78/7](#), par. III.5).

III.6 S'étant renseigné au sujet de l'utilisation de la technologie pour faciliter la traduction, le Comité consultatif a été informé que le Département avait tout mis en œuvre pour améliorer son efficacité, ayant notamment acquis un outil de traduction assistée par ordinateur, LogiTerm, au cours de l'année 2022. Ce logiciel à mémoires de traduction est désormais déployé dans l'ensemble du Département et a également été mis à la disposition des traducteurs externes. Le Département prévoit d'acquérir une fonctionnalité d'intelligence artificielle en 2026. Toutefois, ces outils ont des limites, notamment compte tenu du niveau de nuance et de précision que requiert la traduction judiciaire, et les propositions qui en sont issues doivent être vérifiées avec soin par une solide équipe de réviseurs et réviseuses (voir également [A/78/7](#), par. III.6).

III.7 Notant que les actes de procédure sont de plus en plus souvent soumis à la Cour en anglais, ce qui accroît la charge de travail liée à la traduction en français de ces documents, le Comité consultatif salue les efforts déployés pour mettre la technologie au service de la traduction et augmenter la productivité. Compte tenu des effectifs actuels et des emplois de traduction proposés, le Comité n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de créer un poste supplémentaire de réviseur(euse) et recommande donc que la création proposée d'un poste de réviseur(euse) (français) (P-4) ne soit pas approuvée à ce stade.

Juristes

III.8 Le Secrétaire général propose de créer deux emplois de juriste (P-3) au Département des affaires juridiques afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail de la Cour. Sur les 24 affaires pendantes inscrites au rôle de la Cour au 30 avril 2024, 19 ont été introduites au cours des cinq dernières années et au moins cinq seront en état en 2025. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'augmentation de la charge de travail du Département des affaires juridiques (voir tableau III.3).

Tableau III.3
Charge de travail du Département des affaires juridiques (2021-2023)

Description	2021	2022	2023
Arrêts, avis consultatifs et ordonnances indiquant des mesures provisoires	5	6	9
Lettres reçues en relation avec les affaires	326	450	494
Lettres rédigées en relation avec les affaires	845	1 203	1 794
Établissement de communications en relation avec les affaires	440	425	572
Rédaction des comptes rendus provisoires des audiences de la Cour (pages)	271	276	303

III.9 Le Comité consultatif note que le Département des affaires juridiques compte déjà 24 postes [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 15 P-2 et 1 G(AC)] et qu'il est proposé de créer un emploi de juriste (P-3) [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] (A/79/6 (Sect. 7), par. 7.28 b) et annexe I). **Conscient de l'augmentation de la charge de travail du Département des affaires juridiques, le Comité consultatif estime toutefois que, compte tenu des effectifs actuels et de l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) qu'il est proposé de créer, la création d'un seul nouveau poste de juriste (P-3) devrait suffire à ce stade. Il recommande donc que l'un des deux postes de juriste (P-3) proposés ne soit pas créé.**

Spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1^{re} classe)

III.10 Il est proposé de créer au Service des finances un poste de spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2). Le Secrétaire général indique que la personne titulaire aiderait le (la) Chef de service à remplir les fonctions financières et budgétaires du Service et répondrait à la nécessité structurelle de consolider les dispositifs de contrôle interne, l'obligation de rendre compte et les capacités d'établissement de rapports et de superviser les opérations au quotidien. De plus, le (la) titulaire du poste assumerait des fonctions de certification, notamment la certification des demandes d'autorisation de voyage, des frais de voyage et des préengagements dans Umoja. Le Service des finances est composé d'un(e) chef de service (P-4), d'un(e) comptable assistant(e) principal(e) [G(1°C)] et d'un(e) assistant(e) au budget et aux finances [G(AC)]. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les activités financières consistaient principalement à traiter les paiements sur pièces justificatives, ce dont s'occupe l'assistant(e) au budget et aux finances, tandis que le (la) Chef du Service des finances et le (la) comptable assistant(e) principal(e) approuvent ces paiements. Les informations communiquées au Comité ne montrent pas d'augmentation significative des activités budgétaires au cours des derniers exercices, sauf quant au nombre de rapports internes. En ce qui concerne les activités de certification, le Comité a été informé que les frais de voyage étaient actuellement certifiés par le Greffier et le Greffier adjoint.

III.11 Compte tenu des informations qu'il a reçues au sujet de la charge de travail et des ressources existantes au Service des finances, le Comité consultatif n'est pas convaincu que des capacités supplémentaires soient nécessaires à ce stade. Il recommande donc que le poste de spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) ne soit pas créé.

Spécialiste des achats (adjoint(e) de 1^{re} classe)

III.12 Il est proposé de créer un poste de spécialiste des achats (adjoint(e) de 1^{re} classe) au Service administratif et du personnel, qui permettrait d'aider à assurer

une planification et un suivi appropriés et efficaces des activités d'achat du Greffe, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet, et d'améliorer la conformité, le rapport coût-efficacité et la qualité des achats et de veiller à ce que les procédures d'achat soient engagées et achevées dans les délais impartis. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant global des achats de biens et de services à la Cour s'élevait à environ 3 millions de dollars par an et qu'au moins 300 bons de commande, y compris pour des achats de faible valeur, étaient générés chaque année, la plupart d'entre eux faisant suite à des demandes de prix. Il a également été informé que, bien que ce chiffre soit resté stable, la Cour avait pris des mesures pour améliorer la fonction achats en adoptant une nouvelle circulaire interne sur les procédures d'acquisition et d'achat et en utilisant Umoja non seulement pour traiter les bons de commande, mais aussi pour contrôler l'efficacité et l'efficience de ses pratiques en matière d'achat.

III.13 S'étant renseigné, le Comité consultatif a également été informé que le Service administratif et du personnel était composé d'un(e) administrateur(trice) de 1^{re} classe (P-4), assisté(e) d'un(e) spécialiste des ressources humaines et fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), d'un(e) assistant(e) administratif(ve) principal(e) [G(1^{er}C)], principalement chargé(e) des questions liées au protocole et aux voyages, d'un(e) assistant(e) aux achats principal(e) [G(1^{er}C)] et de deux agent(e)s des services généraux (Autres classes) assurant les fonctions de gestion des ressources humaines et de gestion du matériel.

III.14 Étant donné que le niveau des achats de biens et de services est resté stable au cours des tout derniers exercices et qu'il est relativement limité, le Comité consultatif n'est pas convaincu que des ressources supplémentaires soient nécessaires et recommande que la création proposée d'un poste de spécialiste des achats (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) ne soit pas approuvée.

Assistant(e) de gestion de l'information

III.15 Il est proposé de créer au Service des archives, de l'indexage et de la distribution un poste d'assistant(e) de gestion de l'information [G(AC)], qui serait chargé(e) de mettre en place une base de données et de la tenir à jour, d'appuyer les activités de distribution du Service et d'aider la Cour à gérer son inventaire et son stock de publications. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que le Service était composé du Groupe des archives, du Groupe du courrier et de la valise diplomatique et du Groupe de la distribution. Selon les informations communiquées, le Service n'est pas en mesure, à l'heure actuelle et avec les capacités existantes, de consacrer suffisamment de temps et de ressources à l'exécution des tâches liées à la gestion des publications, des archives et des documents actifs, en raison à la fois de l'augmentation de la charge de travail et des nouvelles méthodes de travail qu'exige la transformation numérique. Le Service est actuellement composé d'un(e) chef de service (P-3), d'un(e) assistant(e) de gestion de l'information [G(1^{er}C)], d'un(e) assistant(e) aux archives [G(AC)], d'un(e) indexeur(euse) [G(AC)] et d'un(e) assistant (distribution) [G(AC)].

III.16 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose également de créer un emploi d'administrateur(trice). Compte tenu de la proposition de création d'un emploi d'administrateur(trice), le Comité consultatif n'est pas convaincu que des effectifs supplémentaires soient nécessaires et recommande donc que la création proposée d'un poste d'assistant(e) de gestion de l'information [G(AC)] ne soit pas approuvée.

Postes vacants

III.17 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, deux postes (1 P-3 et 1 P-2) étaient vacants. Aucun n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état du recrutement à ces postes seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

III.18 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au titre du chapitre 7 (voir tableau III.4).

Tableau III.4
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	61	–	0,3	–	62	62	60	–	2,2	1,7	67	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	56	1,7	3,0	–	58	56	56	3,2	–	–	58	3,2

III.19 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.7, III.9, III.11, III.14 et III.16 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées et que les autres objets de dépense soient ajustés en conséquence.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.20 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 16 669 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 482 600 dollars (3,0 %) par rapport au budget approuvé pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 7\)](#), tableau 7.9). Selon les informations communiquées au Comité consultatif, l'augmentation proposée au titre des objets de dépense autres que les postes tient aux changements suivants :

- a) Autres dépenses de personnel : une augmentation nette de 832 900 dollars s'explique par :
 - i) Une augmentation des ressources demandées pour la création proposée de six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) : 1 réviseur(euse) (français) (P-4), 1 traducteur(trice) (français) (P-3), 1 assistant(e) aux références multilingues

[G(AC)], 1 juriste (P-3), 1 spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et 1 assistant(e) de publication (avant impression) [G(AC)] (893 500 dollars) ;

ii) Une augmentation des ressources demandées au titre du personnel temporaire pour les réunions, l'objectif étant de faire face à la recrudescence de l'activité judiciaire et à la préparation des audiences, notamment en ce qui concerne les contacts avec les médias (50 000 dollars) ;

iii) Un allongement de la durée des contrats du personnel temporaire (de 60 jours à 180 jours) en appui au Greffe compte tenu du projet de désamiantage du Palais de la Paix (61 300 dollars) (voir également les paragraphes III.22 et III.23 ci-dessous) ;

iv) Une augmentation des ressources demandées visant à couvrir les besoins pendant les périodes de pointe liées à l'inventaire physique annuel de la Cour (10 300 dollars) ;

v) Une diminution de 151 000 dollars due au non-renouvellement de crédits approuvés en 2024 pour la procédure consultative dans l'affaire sur les *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* et pour la procédure consultative sur les *Obligations des États en matière de changement climatique* ;

vi) Des transferts sans incidence sur les coûts visant à faire en sorte que les catégories dans lesquelles les montants sont inscrits au budget soient les mêmes que celles dans lesquelles les dépenses sont enregistrées dans Umoja, ce qui entraîne une diminution de 31 200 dollars, soit 10 800 dollars réaffectés aux services contractuels pour la rémunération de travailleurs occasionnels au Greffe et 20 400 dollars réaffectés à la composante Appui au programme afin de renforcer la sécurité lors des audiences très en vue, en tant que services divers à la rubrique Frais généraux de fonctionnement ;

b) Mobilier et matériel : une augmentation de 103 500 dollars qui tient à :

i) une augmentation de 81 300 dollars liée au remplacement prévu d'un des véhicules de la Cour et à l'achat d'un vélo électrique ; ii) un transfert sans incidence sur les coûts de 22 200 dollars, réaffectés des services contractuels à l'acquisition de licences de logiciels, afin que les catégories dans lesquelles les montants sont inscrits au budget soient les mêmes que celles dans lesquelles les dépenses sont enregistrées dans Umoja ;

c) Frais généraux de fonctionnement : une augmentation de 19 300 dollars, s'expliquant par des transferts sans incidence sur les coûts visant à faire en sorte que les catégories dans lesquelles les montants sont inscrits au budget soient les mêmes que celles dans lesquelles les dépenses sont enregistrées dans Umoja, ce qui entraîne : i) une augmentation de 59 500 dollars, soit 20 400 dollars jusque-là affectés aux autres dépenses de personnel au titre du Greffe et désormais affectés au renforcement de la sécurité des audiences très en vue et 19 700 dollars pour l'expédition de publications, 9 000 dollars pour le stockage externe de publications et 10 400 dollars pour la diffusion en continu sur le Web de la chaîne de télévision et de vidéo des Nations Unies jusque-là affectés aux services contractuels ; ii) une augmentation de 17 400 dollars, soit 15 200 dollars pour les activités de sensibilisation et de commémoration et 2 200 dollars pour la consommation d'eau, jusque-là affectés aux fournitures et accessoires. Ces augmentations seraient partiellement compensées par des diminutions liées : i) au non-renouvellement de crédits approuvés en 2024 pour l'avis consultatif à rendre dans la procédure consultative sur les *Obligations des États en matière de changement climatique* (25 200 dollars) ; ii) à une baisse des frais de location de matériel audiovisuel pour les audiences publiques de la Cour, permise par

le remplacement récent du matériel audiovisuel de la grande salle de justice (32 400 dollars).

III.21 Les augmentations susmentionnées seraient partiellement compensées par une réduction des dépenses prévues au titre des émoluments des non-fonctionnaires (376 300 dollars), des fournitures et accessoires (75 600 dollars) et des services contractuels (21 200 dollars) ([A/79/6 \(Sect. 7\)](#), tableau 7.4).

Rénovation du Palais de la Paix

III.22 Le Comité consultatif a été informé, dans le cadre de ses précédents rapports, qu'en 2021, à la suite de la découverte d'amiante dans le Palais de la Paix, le Greffe avait préparé le déménagement temporaire de la Cour. Le pays hôte avait indiqué que les travaux de rénovation commenceraient au plus tôt à l'été 2022 et dureraient environ huit ans [[A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. III.12, et [A/76/6 \(Sect. 7\)](#), par. 7.38 b) i)]. Mais, en juillet 2022, la Cour a été informée que le pays hôte envisageait de suivre une approche plus limitée s'agissant du projet, qui ne nécessiterait pas une relocalisation complète des occupants du bâtiment. Au début de l'année 2023, elle a été ensuite informée que la première phase du projet révisé comprenait le désamiantage d'endroits spécifiques (grenier et tour) et la conduite d'une investigation invasive au Palais de la Paix pour déterminer où il y avait de l'amiante. En fonction du résultat de ces investigations supplémentaires, les autorités du pays hôte décideraient ensuite de la meilleure manière de remédier au problème, qui pourrait nécessiter de déménager tout ou partie du Greffe de la Cour. Lesdites autorités ont nommé un coordinateur de projet chargé de la mise en œuvre de la première étape de celui-ci ([A/78/7](#), par. III.16).

III.23 Dans le cadre du présent rapport, le Comité consultatif a été informé qu'au 18 juillet 2024, la Cour et le pays hôte poursuivaient leurs consultations en vue de déterminer, dans un mémorandum d'accord, le dispositif de gouvernance applicable et les modalités permettant de mettre en œuvre le nouveau projet tout en assurant la sécurité des juges et des fonctionnaires ainsi que la continuité des activités officielles de la Cour. Il a également été informé qu'en février 2024, la Cour et la Fondation Carnegie avaient conclu un protocole opérationnel relatif à la préservation des archives de la Cour (situées à l'un des niveaux contaminés du Palais de la Paix) avec la participation du Ministère néerlandais des affaires étrangères. D'après les informations communiquées, le rôle et la responsabilité du Royaume des Pays-Bas dans cette question sont liés aux obligations internationales qui sont les siennes en tant qu'État hôte de la Cour. Compte tenu de ces obligations internationales, dans le cadre des consultations actuelles avec le Ministère des affaires étrangères, la Cour considère qu'il revient à l'État hôte de lui permettre de fonctionner de manière indépendante dans un environnement sûr pendant tout le temps que prendront les projets de désamiantage. Dans ses négociations avec le pays hôte, elle exige également que ces projets soient, dans la mesure du possible, sans incidence sur son budget.

III.24 En ce qui concerne les ressources de la Cour consacrées aux projets de désamiantage, le Comité consultatif a été informé que, dans ses projets de budget pour 2022 et 2023, la Cour avait demandé des ressources pour financer, pour une période de 60 jours, deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [un de spécialiste hors classe de la gestion du changement et de la gestion de projets (P-5) et un de spécialiste de la gestion des marchés (P-4)], dont les titulaires seraient chargés d'aider le Greffe à préparer le déménagement temporaire de la Cour en prévision des travaux de rénovation. Toutefois, à la suite du changement d'approche intervenu en 2022, le Greffe a suspendu le recrutement pour les deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions), dans l'attente d'informations complémentaires de la part du

pays hôte concernant le nouveau plan. En 2023, les fonds alloués pour les deux emplois ont été utilisés pour organiser une mission d'assistance technique en collaboration avec le Secrétariat en vue d'aider le Greffe à élaborer le projet et à poursuivre ses consultations avec le pays hôte. Les ressources demandées et approuvées pour 2024 couvrent les coûts d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) [spécialiste hors classe de la gestion du changement et de la gestion de projets (P-5)] pour 60 jours (A/78/7, par. III.15 à III.17). S'étant renseigné, le Comité a été informé que les ressources proposées pour 2025, d'un montant de 99 500 dollars, couvriraient les coûts d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion des marchés (P-4) pour une période de 180 jours. En outre, le Comité a reçu des informations sur les ressources consacrées au projet de désamiantage de 2022 à 2025 (voir tableau III.5).

Tableau III.5

Ressources nécessaires au projet de désamiantage

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</i>	<i>Description</i>
2025	99,5	Personnel temporaire chargé de fournir un soutien technique au Greffier en ce qui concerne le projet de désamiantage. 1 P-4 pour 180 jours
2024	34,7	Personnel temporaire chargé de fournir un soutien technique au Greffier en ce qui concerne le projet de désamiantage. 1 P-5 pour 60 jours
2023	65,2	Personnel temporaire chargé de fournir un soutien technique au Greffier durant la phase de préparation du déménagement du Greffe de la Cour. 1 P-5 et 1 P-4 pour 60 jours
2022	66,5	Personnel temporaire chargé de fournir un soutien technique au Greffier durant la phase de préparation du déménagement du Greffe de la Cour. 1 P-5 et 1 P-4 pour 60 jours
Total	265,9	

III.25 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe III.19 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses*Représentation géographique équitable*

III.26 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 24 juin 2024, parmi les 61 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, l'Afrique était représentée par 3 fonctionnaires, l'Asie et le Pacifique par 4, l'Europe de l'Est par 4, l'Amérique latine et les Caraïbes par 6 et les États d'Europe occidentale et autres États par 44. Il a également été informé que, sur les 10 administrateurs recrutés depuis janvier 2022, 5 appartenaient à des groupes régionaux autres que les États d'Europe occidentale et autres États. Pour ce qui est des prévisions de départs à la retraite, il a été informé que 25 membres du personnel de la Cour atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les 10 prochaines années, dont 11 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate qu'un des groupes régionaux est surreprésenté parmi les membres du**

personnel de la Cour, encourage vivement cette dernière à prendre de nouvelles mesures pour que la représentation géographique des États Membres soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir. Le Comité compte que des informations actualisées sur ces mesures figureront dans le prochain projet de budget (voir aussi A/78/7, par. III.21, A/77/7, par. III.16, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

III.27 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2024, les femmes représentaient 61,5 % des effectifs de la Cour. **Le Comité consultatif compte que la Cour redoublera d'efforts afin que la représentation des genres parmi son personnel soit plus équilibrée.**

Chapitre 8

Affaires juridiques

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	60 838 700
Dépenses de 2023	58 904 800
Crédits ouverts pour 2024	69 127 800
Dépenses au 30 juin 2024	29 478 000
Ressources demandées pour 2025	68 750 800
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	4 724 300
Dépenses de 2023	4 353 400
Montant estimé pour 2024	4 922 600
Dépenses au 31 mai 2024	4 443 400
Ressources demandées pour 2025 ^b	5 059 000
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	22 675 300
Dépenses de 2023	20 761 400
Montant estimé pour 2024	30 108 800
Dépenses au 31 mai 2024	13 125 700
Montant prévu pour 2025	26 501 300
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). ^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin. ^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

I. Introduction

III.28 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre du chapitre 8 s'élèvent à 68 750 800 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant inférieur de 377 000 dollars (0,5 %) aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 8), annexe III). Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

III.29 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 serviraient à financer les besoins : a) du Bureau des affaires juridiques (34 993 900 dollars) ; b) du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (14 413 100 dollars) ; c) du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (19 343 800 dollars). On trouvera dans le tableau III.16 des renseignements sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 8, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

Tableau III.6
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire^a		
Effectif approuvé pour 2024	270	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 40 P-4, 72 P-3, 40 P-2/1, 13 G(1°C) et 60 G(AC)
Transfert		1 P-5 du Bureau du Chef du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar à la Section de la collecte, de l'analyse et du partage du Mécanisme 3 P-3 et 2 P-2 de la Section de la collecte, de l'analyse et du partage au Bureau du Chef du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar
Effectif proposé pour 2025	270	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 40 P-4, 72 P-3, 40 P-2/1, 13 G(1°C) et 60 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif autorisé pour 2024	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	88	2 D-1, 4 P-5, 23 P-4, 23 P-3, 24 P-2/1, 10 G(AC) et 2 AL
Suppression	(2)	2 P-2/1 (Bureau des affaires juridiques)
Suppression	(2)	1 P-5 et 1 P-4 (Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar)
Création	1	1 P-3 (Bureau des affaires juridiques)
Effectif prévu pour 2025	85	2 D-1, 3 P-5, 22 P-4, 24 P-3, 22 P-2/1, 10 G(AC) et 2 AL

^a Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) compris, pour ce qui concerne le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

III.30 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses engagées au titre du chapitre 8 en 2023 s'élevaient à 58 904 800 dollars, soit un taux d'exécution de 96,8 % du budget approuvé, qui s'élevait à 60 838 700 dollars.

Il examine les conséquences de la crise des liquidités sur les dépenses au chapitre I du présent rapport.

II. Bureau des affaires juridiques

III.31 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre du Bureau des affaires juridiques s'élèvent à 34 993 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant inférieur de 377 000 dollars (1,1 %) au budget approuvé pour 2024 (ibid., tableau 8.31). On trouvera dans le tableau III.17 des renseignements sur l'évolution des ressources financières globales pour le Bureau des affaires juridiques, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

III.32 La diminution proposée s'explique par : a) une diminution de 1 003 700 dollars tenant au non-renouvellement de crédits approuvés par l'Assemblée générale pour 2024 au titre des consultants (52 000 dollars), des experts (293 400 dollars), des voyages du personnel (63 000 dollars), des services contractuels (195 700 dollars), des frais généraux de fonctionnement (1 600 dollars), du mobilier et du matériel (9 900 dollars) et des subventions et contributions (388 100 dollars) pour soutenir les activités prescrites dans ses résolutions [75/239](#) et [77/321](#), et à l'approbation des ressources décrites au paragraphe 3 de la section IX de la résolution [78/253](#), au titre du sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) ; b) une diminution de 2 100 dollars tenant au non-renouvellement de crédits ouverts en 2024 au titre du mobilier et du matériel en application de la résolution [78/236](#), au titre du sous-programme 6 (Garde, enregistrement et publication des traités) (ibid., par. 8.106).

III.33 Les diminutions proposées seraient partiellement contrebalancées par : a) une augmentation de 421 100 dollars due au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué aux cinq postes temporaires [2 P-4, 1 P-2, 1 G(1°C) et 1 G(AC)] créés en 2024 en application de la résolution [78/253](#), pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué, au titre du sous-programme 4 ; b) une augmentation de 107 600 dollars liée à l'ajout de 5 téraoctets d'espace de stockage électronique et à l'assistance technique et à la maintenance de logiciels d'analyse scientifique et de graphes, dans le prolongement de la résolution [78/69](#) de l'Assemblée générale, au titre du sous-programme 4 ; c) une augmentation de 100 100 dollars due à l'application à un poste P-3 du taux de vacance convenu pour les postes existants, ce poste ayant été créé en 2024 en application de la résolution [78/236](#) et ayant fait l'objet à l'époque d'un taux de vacance de 50 %, au titre du sous-programme 6 (ibid., par. 8.106 et 8.107).

III.34 D'après les informations transmises au Comité consultatif, le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2025 s'élève à 5 059 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 136 400 dollars (2,8 %) par rapport au montant estimé pour 2024. Ces ressources seraient utilisées pour l'appui aux activités menées par le Bureau des affaires juridiques en ce qui concerne le maintien de la paix ([A/78/746](#), par. 452 à 466).

Tableau III.7
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	153	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 24 P-4, 27 P-3, 16 P-2/1, 12 G(1°C) et 42 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	153	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 24 P-4, 27 P-3, 16 P-2/1, 12 G(1°C) et 42 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	34	2 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 9 P-3, 4 P-2/1, 7 G(AC) et 2 AL
Création	1	1 P-3
Suppression	(2)	2 P-2/1
Effectif prévu pour 2025	33	2 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 10 P-3, 2 P-2/1, 7 G(AC) et 2 AL

Observations et recommandations concernant les postes

III.35 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 28 545 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant supérieur de 521 200 dollars (1,9 %) au budget approuvé pour 2024. Elles permettraient de maintenir 153 postes. L'augmentation proposée tient compte des ressources nécessaires pour les six postes temporaires créés en 2024 en application des résolutions [78/236](#) et [78/253](#) de l'Assemblée générale, pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué ([A/79/6 \(Sect. 8\)](#), par. 8.106 et tableaux 8.31 et 8.32).

Postes vacants

III.36 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 19 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants [2 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 3 P-2 et 7 G(AC)], mais qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans. Il a également été informé que le Bureau des affaires juridiques avait demandé quatre dérogations aux mesures de gel des recrutements [1 P-5, 1 P-3 et 2 G(AC)], qui lui ont été accordées. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

III.37 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour le Bureau des affaires juridiques (voir tableau III.8).

Tableau III.8
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	95	7,3	5,3	7,4	99	99	87	2,9	11,2	12,1	99	2,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	52	4,3	6,2	7,7	54	54	47	5,9	13,0	13,0	54	5,9

III.38 Les informations communiquées montrent que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les taux de vacance moyens enregistrés en 2023 (respectivement 5,3 % et 6,2 %) sont supérieurs aux taux budgétisés pour 2024 et proposés pour 2025 (respectivement 2,9 % et 5,9 %). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

III.39 Sur la base des informations qu'il a reçues, le Comité consultatif constate qu'au 31 mars 2024, 1 poste de juriste (P-4) était pourvu par une personne percevant une indemnité de fonctions.

III.40 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.41 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 6 448 000 dollars, ce qui représente une diminution de 898 200 dollars (12,2 %) par rapport au budget approuvé pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 8\)](#), tableau 8.36). D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les changements proposés tiendraient principalement à la diminution des dépenses prévues pour les subventions et contributions (388 100 dollars), les experts (293 400 dollars), les services contractuels (88 100 dollars), les voyages du personnel (63 000 dollars), les consultants (52 000 dollars), le mobilier et le matériel (12 000 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (1 600 dollars) au titre des sous-programmes 4 et 6, en raison principalement du non-renouvellement de crédits ouverts en 2024 pour : a) l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ; b) le troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.

Autres dépenses de personnel

III.42 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 458 400 dollars, soit un montant identique au budget approuvé pour 2024. Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été

communiquées, selon lesquelles seuls 225 700 dollars ont été dépensés en 2023 alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 450 600 dollars, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 224 900 dollars et un taux d'exécution du budget de 50,1 %. Il note également qu'au 31 mai 2024, pas un dollar n'avait été dépensé alors que le budget approuvé pour 2024 s'élevait à 458 400 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses engagées pour l'exercice 2023 et les cinq premiers mois de 2024, le Comité consultatif estime que le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel n'est pas pleinement justifié et recommande qu'il soit réduit de 10 % (45 800 dollars).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Services contractuels

III.43 Le montant des ressources demandées au titre des services contractuels pour 2025 s'élève à 1 377 700 dollars, ce qui représente une diminution de 88 100 dollars par rapport au budget approuvé pour 2024. Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été communiquées, selon lesquelles seuls 883 500 dollars ont été dépensés en 2023 alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 947 700 dollars, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 64 200 dollars et un taux d'exécution du budget de 93,2 %. **Compte tenu du montant des dépenses engagées pour l'exercice 2023, le Comité consultatif estime que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels n'est pas pleinement justifié et recommande qu'il soit réduit de 5 % (68 900 dollars).**

Mobilier et matériel

III.44 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2025 s'élèvent à 118 200 dollars, soit un montant inférieur de 12 000 dollars au budget approuvé pour 2024. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, seuls 103 000 dollars des crédits ouverts pour 2023, dont le montant s'élevait à 125 100 dollars, ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 22 100 dollars et un taux d'exécution du budget de 82,3 %. Par ailleurs, le Comité constate que seuls 6 900 dollars ont été dépensés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2024, alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 130 200 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses engagées pour l'exercice 2023 et les cinq premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel soit réduit de 10 % (11 800 dollars).**

III.45 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.42 à III.44 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

III.46 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 25 juin 2024, la représentation régionale des titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur était la suivante : 50,4 % venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 19,5 % d'États d'Asie et du Pacifique, 12,8 % d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, 10,5 % d'États d'Europe orientale et 6,8 % d'États d'Afrique. Sur les 14 personnes recrutées depuis 2022 à des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au budget ordinaire, 4 étaient ressortissantes de quatre États d'Europe occidentale et

d'autres États, 4 étaient ressortissantes de quatre États d'Amérique latine et des Caraïbes, 3 étaient ressortissantes de deux États d'Asie et du Pacifique, 2 étaient ressortissantes de deux États d'Afrique et 1 était ressortissante d'un État d'Europe orientale. Pour ce qui est des prévisions de départs à la retraite, le Comité a été informé que 39 membres du personnel du Bureau des affaires juridiques atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les 10 prochaines années, dont 18 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du Bureau, compte que des mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/78/7, par. III.40, A/77/7, par. III.32 et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58).**

Représentation équilibrée des genres

III.47 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 24 juin 2024, 61 % des postes affectés au Bureau des affaires juridiques étaient occupés par des femmes.

Ressources extrabudgétaires et recouvrement des coûts

III.48 D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 14 295 200 dollars pour 2025, ce qui représente une diminution de 2 438 300 dollars (14,6 %) par rapport aux prévisions établies pour 2024. Le montant des ressources extrabudgétaires destinées à financer des emplois pour 2025, estimé à 6 493 700 dollars, permettrait de financer 33 emplois, soit une diminution nette de 1 emploi [A/79/6 (Sect. 8), tableau 8.35 3)].

III.49 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le processus global de recouvrement des coûts était administré et coordonné par le Service de l'information financière et des contributions (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité). Dans le cadre du dispositif de financement fondé sur le recouvrement des coûts, le Bureau des affaires juridiques fournit des services et un appui juridiques aux entités suivantes : a) Organes et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FNUAP et UNOPS) ; b) Bureau de la gestion des investissements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ; c) Initiative d'investissements responsables dans les domaines de l'infrastructure et de l'innovation de l'UNOPS ; d) Cour pénale internationale (voir aussi A/78/7, par. III.45).

III.50 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'au 27 juin 2024, 14 emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires [2 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1 et 4 G(AC)] l'étaient par le recouvrement des coûts. Il a en outre reçu des informations sur les recettes, dépenses et excédents ou déficits liés au recouvrement des coûts pour 2022 et 2023 (voir tableau III.9).

Tableau III.9
Recettes, dépenses et excédents ou déficits liés au recouvrement des coûts
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget	2022			2023		
	Recettes	Dépenses	Excédent/ déficit	Recettes	Dépenses	Excédent/ déficit
8 (Affaires juridiques)	2 805,2	2 562,7	242,5	2 888,6	3 089,3	(200,7)

III.51 Le Comité consultatif note à nouveau que les services fournis par le Bureau des affaires juridiques à des entités extérieures au Secrétariat sont financés par de multiples sources, comme le recouvrement des coûts sur la base de statistiques relatives à la charge de travail, le financement d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) sur la base d'une facturation interservices, et les coûts d'appui indirects. Le Comité consultatif compte que des renseignements supplémentaires sur les critères retenus pour déterminer la modalité de financement, ainsi que sur les indicateurs de la charge de travail utilisés pour fixer les montants du remboursement des services fournis par le Bureau des affaires juridiques, seront communiqués dans le prochain projet de budget (voir également A/78/7, par. III.46, et A/77/7, par. III.40). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recouvrement des coûts.

Guide des partenariats

III.52 Dans le cadre de son précédent rapport, le Comité consultatif a été informé qu'en novembre 2022, le Bureau des affaires juridiques avait mis la dernière touche à un guide des problèmes d'ordre juridique qui se posent fréquemment dans le cadre de la participation du Secrétariat à des activités menées en partenariat, l'accent étant mis sur l'acceptation de contributions volontaires, en nature et financières, de divers partenaires. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le Bureau des affaires juridiques et le Bureau du Contrôleur étaient en train de mettre la dernière main à un document d'orientation récapitulatif. Ce document récapitulatif devrait être achevé et mis à la disposition des bureaux fonctionnels dans le courant de l'année 2024. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des renseignements supplémentaires à ce sujet dans le prochain projet de budget (voir aussi A/78/7, par. III.47).**

Conseils externes

III.53 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat continuait à faire appel à des conseils externes dans des domaines spécifiques, par exemple l'arbitrage, mais que ces coûts n'étaient pas pris en compte dans le budget de la Division des questions juridiques générales du Bureau des affaires juridiques (voir aussi A/78/7, par. III.48). **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des renseignements supplémentaires sur les coûts et les modalités de cette question dans le prochain projet de budget.**

III. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

III.54 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar s'élèvent à 14 413 100 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique au budget approuvé pour 2024 (A/79/6 (Sect. 8), tableau 8.50). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Mécanisme pour le Myanmar, ventilées par objet de dépense, dans le tableau III.18.

Tableau III.10

Tableau d'effectifs

[Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)]

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	57	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 9 G(AC)
Transfert		1 P-5 du Bureau du Chef du Mécanisme à la Section de la collecte, de l'analyse et du partage 3 P-3 et 2 P-2 de la Section de la collecte, de l'analyse et du partage au Bureau du Chef du Mécanisme
Effectif proposé pour 2025	57	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 9 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	14	1 P-5, 4 P-4, 5 P-3 et 4 P-2/1
Suppression	(2)	1 P-5 et 1 P-4
Effectif prévu pour 2025	12	3 P-4, 5 P-3 et 4 P-2/1

Observations et recommandations concernant les effectifs

III.55 Les ressources demandées pour 2025 à la rubrique Autres dépenses de personnel au titre des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) s'élèvent à 10 622 000 dollars, avant actualisation des coûts, soit un montant identique au budget approuvé pour 2024. Ces ressources permettraient de financer 57 emplois [48 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 9 dans celle des agents des services généraux (Autres classes)] (ibid., tableaux 8.50 et 8.51).

III.56 Il est proposé de transférer les emplois suivants (ibid., annexe II) :

a) Transfert à la Section de la collecte, de l'analyse et du partage d'un emploi de juriste hors classe (P-5) actuellement rattaché au Bureau du Chef du Mécanisme. Le Mécanisme est doté de deux équipes qui enquêtent sur les crimes commis contre les Rohingya en 2016 et 2017 et sur ceux commis depuis le coup d'État militaire de février 2021, et a besoin de deux criminalistes expérimentés de classe P-5 pour les diriger, l'une enquêtant sur les crimes commis contre les Rohingya et l'autre enquêtant sur les crimes commis contre d'autres personnes. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que, bien que la création du Mécanisme ait été principalement motivée par les crimes commis contre les Rohingya au cours des « opérations de nettoyage » menées par l'armée du Myanmar en 2016 et 2017, le mandat du Mécanisme couvrait les crimes internationaux commis par le passé et ceux commis actuellement contre différents groupes ethniques au Myanmar. Depuis le coup d'État militaire de février 2021, le nombre, la complexité et la portée géographique des crimes commis au Myanmar ont fortement augmenté. Ces deux axes d'enquête, les crimes commis contre les Rohingya et les actes de violence survenus après le coup d'État, présentent des caractéristiques distinctes, notamment : i) la période sur laquelle porte l'enquête ; ii) le contexte historique et les causes de la violence ; iii) les zones concernées et la disponibilité des témoins ; iv) l'identité des partenaires et le stade de la procédure. Chaque équipe a développé sa propre expertise en ce qui concerne les causes, le contexte historique et les aspects des enquêtes qu'elle mène ;

b) Transfert au Bureau du Chef du Mécanisme de deux emplois de spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins (P-3), de deux emplois de spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins (adjoint(e) de

1^{re} classe) (P-2) et d'un emploi d'agent(e) de coordination de la sécurité (P-3) actuellement rattachés à la Section de la collecte, de l'analyse et du partage. Conformément à la pratique établie dans les mécanismes internationaux visant à obtenir justice et à établir les responsabilités, et afin de garantir que les besoins en matière de protection et d'accompagnement des témoins reçoivent la priorité au cours des enquêtes, il importe que ces quatre experts spécialisés relèvent du Chef du Mécanisme, tout en continuant de conseiller les équipes d'enquêteurs. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que le fait que les deux emplois de spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins (P-3) et les deux emplois de spécialiste de la protection et de l'accompagnement des témoins (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) se trouvent dans la Section de la collecte, de l'analyse et du partage était un héritage de la structure initiale des effectifs telle que proposée à la création du Mécanisme. Avec le temps, cette organisation des effectifs a fini par ne plus refléter exactement la façon dont les opérations du Mécanisme avaient évolué conformément à son mandat. Le Comité a également été informé que l'emploi d'agent(e) de coordination de la sécurité (P-3) était particulièrement important en raison de la sensibilité du mandat du Mécanisme et des risques élevés auxquels sont exposés l'ensemble du personnel et les activités opérationnelles. Le (la) titulaire doit rendre compte directement au Chef du Mécanisme, qui a la responsabilité d'ensemble de la sûreté et de la sécurité. En outre, les attributions de cet emploi concernent l'ensemble du Mécanisme, et pas seulement la Section de la collecte, de l'analyse et du partage.

Emplois vacants

III.57 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, sept emplois étaient vacants [2 P-3, 3 P-2 et 2 G(AC)], mais qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les emplois vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état du recrutement seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget (voir aussi A/78/7, par. III.55).**

Taux de vacance

III.58 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements sur les emplois approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les emplois proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au titre du Mécanisme pour le Myanmar (voir tableau III.11).

Tableau III.11
Nombre d'emplois et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Emplois approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Emplois proposés	Emplois approuvés	Emplois pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Emplois proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	47	19,6	10,4	9,7	49	48	43	12,5	8,8	10,4	48	12,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8	9,6	12,5	12,5	9	9	7	11,0	22,2	22,2	9	11,0

III.59 Le Comité consultatif note que, pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen pour 2023 et le taux de vacance effectif au 31 décembre 2023 étaient de 12,5 %, tandis qu'un taux de vacance de 11,0 % est budgétisé pour 2024 et proposé pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance.

III.60 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les effectifs soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les ressources autres que celles affectées aux effectifs

III.61 Les ressources autres que celles affectées aux effectifs (objets de dépense autres que les autres dépenses de personnel) proposées pour 2025 s'élèvent à 3 791 100 dollars, soit un montant identique au budget approuvé pour 2024. La répartition proposée des ressources entre les postes de dépenses est identique à celle du budget approuvé pour 2024 (A/79/6 (Sect. 8), tableau 8.50).

Voyages du personnel

III.62 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 490 700 dollars. En ce qui concerne les voyages du personnel, le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements sur les budgets approuvés et sur les dépenses engagées de 2022 à 2025, différenciant les voyages entrepris pour des missions d'enquête et les autres (voir tableau III.12).

Tableau III.12

Voyages pour mission d'enquête et autres voyages : répartition (2022-2025)

(En dollars des États-Unis)

Type de voyage	2022 (ressources approuvées)	2022 (dépenses effectives)	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources demandées)
Voyages pour mission d'enquête	291 023	257 999	332 306	233 138	349 020	76 783	349 020
Voyages autres que pour les missions d'enquête	67 977	123 401	74 794	161 162	141 680	4 308	141 680
Total	359 000	381 400	407 100	394 300	490 700	81 092	490 700

^a Au 19 juin 2024.

III.63 Le Comité consultatif constate que seuls 394 300 dollars ont été dépensés en 2023 alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 407 100 dollars, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 13 000 dollars et un taux d'exécution du budget de 96,8 %. Il constate également que seuls 81 100 dollars ont été dépensés entre le 1^{er} janvier et le 19 juin 2024, alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 490 700 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses engagées pour l'exercice 2023 et pour l'exercice en cours, au 19 juin 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel soit réduit de 5 % (24 500 dollars). Le Comité encourage le Mécanisme pour le Myanmar à tirer le meilleur parti des outils virtuels afin de réduire les besoins en déplacements, en particulier pour les voyages autres que pour les missions d'enquête.**

Mobilier et matériel

III.64 Le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élève à 286 800 dollars. Selon les informations communiquées au Comité consultatif, seuls 142 400 dollars ont été dépensés en 2023 alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 321 900 dollars, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 179 500 dollars et un taux d'exécution du budget de 44,2 %. Le Comité constate également que seuls 47 000 dollars ont été dépensés entre le 1^{er} janvier et le 21 juin 2024, alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 286 800 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses engagées pour l'exercice 2023 et pour l'exercice en cours, au 21 juin 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel soit réduit de 10 % (28 700 dollars).**

III.65 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.63 et III.64 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les ressources autres que celles affectées aux effectifs soit approuvée.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

III.66 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 21 juin 2024, la représentation régionale des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur était la suivante : 47,7 % venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 31,8 % d'États d'Asie et du Pacifique, 9,1 % d'États d'Europe orientale, 9,1 % d'États d'Afrique et 2,3 % d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur les 14 personnes recrutées depuis 2022 à des emplois de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au budget ordinaire, 5 étaient ressortissantes de quatre États d'Europe occidentale et d'autres États, 7 étaient ressortissantes de trois États d'Asie et du Pacifique, 1 était ressortissante d'un État d'Afrique et 1 était ressortissante d'un État d'Europe orientale. Pour ce qui est des prévisions de départs à la retraite, le Comité a été informé que cinq membres du personnel du Mécanisme atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les 10 prochaines années, dont un dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif compte que le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar prendra de nouvelles mesures pour que la représentation géographique des États Membres parmi les membres de son personnel soit plus équitable et estime que le fait que des emplois soient vacants, notamment en raison de départs à la retraite, offre une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/78/7, par. III.65, A/77/7, par. III.49, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

III.67 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 24 juin 2024, 58 % des emplois affectés au Mécanisme étaient occupés par des femmes.

Ressources extrabudgétaires

III.68 D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 3 190 400 dollars pour 2025, ce qui représente une diminution de 1 444 100 dollars (31,0%) par rapport aux prévisions établies pour 2024. Les ressources extrabudgétaires destinées à financer les emplois relevant des autres dépenses de personnel devraient atteindre 2 003 600 dollars en 2025, ce qui

représente une diminution de 639 900 dollars par rapport aux prévisions établies pour 2024. Ces ressources permettraient de financer 12 emplois, soit deux emplois de moins qu'en 2024 (1 P-5 et 1 P-4). Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que les prévisions de ressources extrabudgétaires pour 2025 étaient basées sur les accords avec les donateurs qui avaient été signés au moment de la remise du projet de budget. Néanmoins, le Mécanisme, poursuivant ses efforts de mobilisation de ressources, continuera de solliciter des fonds extrabudgétaires supplémentaires [voir aussi A/79/6 (Sect. 8), tableaux 8.53 2) et 8.54 2)].

IV. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

III.69 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables s'élèvent à 19 343 800 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique au budget approuvé pour 2024 (A/79/6 (Sect. 8), tableau 8.59). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Mécanisme pour la République arabe syrienne, ventilées par objet de dépense, dans le tableau III.19.

Tableau III.13
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	60	1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 25 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1°C) et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	60	1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 25 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1°C) et 9 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	40	1 P-5, 11 P-4, 9 P-3, 16 P-2/1 et 3 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	40	1 P-5, 11 P-4, 9 P-3, 16 P-2/1 et 3 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

III.70 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 11 470 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique au budget approuvé pour 2024. Elles permettraient de maintenir 60 postes temporaires (50 dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 10 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées) (ibid., tableaux 8.60 et 8.61).

Postes vacants

III.71 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, sept postes [2 P-4, 4 P-3 et 1 G(AC)] étaient vacants, dont un poste d'enquêteur(trice), vacant depuis le 1^{er} décembre 2021. Auparavant poste de juriste (P-3), ce poste était devenu un poste d'enquêteur(trice) (P-3) le 1^{er} janvier 2023 mais

n'était pas pourvu en raison du gel des recrutements imposé en 2023. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris celui qui est vacant de longue date, sera pourvu dans les meilleurs délais et que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les postes vacants de longue date.

Taux de vacance

III.72 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour le Mécanisme pour la République arabe syrienne (voir tableau III.14).

Tableau III.14
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50	19,6	10,2	10,0	50	50	44	9,0	12,0	12,0	50	9,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	9,6	11,5	10,0	10	10	9	8,8	10,0	10,0	10	8,8

III.73 Le Comité consultatif note que le taux de vacance moyen enregistré en 2023 et le taux de vacance effectif au 31 décembre 2023 pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur (respectivement 10,2 % et 10,0 %) et pour la catégorie des agents des services généraux et les catégories apparentées (respectivement 11,5 % et 10,0 %) étaient supérieurs aux taux budgétisés pour 2024 et proposés pour 2025 (respectivement 9,0 % et 8,8 %). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance.

III.74 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.75 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 7 872 900 dollars, soit un montant identique au budget approuvé pour 2024 (ibid., tableau 8.64). D'après les informations transmises au Comité consultatif, il est proposé d'apporter les changements ci-après, sans incidence sur les coûts : a) diminution des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement (117 000 dollars), des consultants (26 700 dollars) et des subventions et contributions (26 100 dollars), principalement pour tenir compte des dépenses passées ; b) augmentation des ressources demandées au titre des services contractuels (169 800 dollars), qui

s'explique par des besoins accrus pour l'infrastructure des systèmes d'information et de communication et pour la gestion de laboratoire.

Autres dépenses de personnel

III.76 Le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 1 903 100 dollars, soit un montant identique au budget approuvé pour 2024. Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été communiquées, selon lesquelles seuls 1 459 800 dollars ont été dépensés en 2023 alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 1 842 500 dollars, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 382 700 dollars et un taux d'exécution du budget de 79,2 %. Par ailleurs, il constate que seuls 367 460 dollars ont été dépensés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2024, alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 1 903 100 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023 et du montant des dépenses engagées durant les cinq premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel soit réduit de 5 % (95 200 dollars).**

Consultants

III.77 Les ressources demandées au titre des consultants s'élèvent à 416 500 dollars, soit une diminution de 26 700 dollars par rapport au budget approuvé pour 2024. Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été communiquées, selon lesquelles seuls 344 300 dollars ont été dépensés en 2023 alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 583 000 dollars, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 238 700 dollars et un taux d'exécution du budget de 59,1 %. Par ailleurs, il constate que seuls 22 300 dollars ont été dépensés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2024, alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 443 200 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023 et du montant des dépenses engagées durant les cinq premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des consultants soit réduit de 10 % (41 600 dollars).**

Services contractuels

III.78 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 3 058 900 dollars, soit une augmentation de 169 800 dollars par rapport au budget approuvé pour 2024. Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été communiquées, selon lesquelles seuls 2 190 000 dollars ont été dépensés en 2023 alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 3 260 700 dollars, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 1 070 700 dollars et un taux d'exécution du budget de 67,2 %. Par ailleurs, il constate que seuls 699 800 dollars ont été dépensés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2024, alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 2 889 100 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023 et du montant des dépenses engagées durant les cinq premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels soit réduit de 5 % (152 900 dollars).**

Mobilier et matériel

III.79 Le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élève à 544 300 dollars, soit un montant identique au budget approuvé pour 2024. Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été communiquées, selon lesquelles les dépenses se sont élevées à 254 300 dollars en 2023 et seuls 103 100 dollars ont été dépensés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2024 alors que le

budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 544 300 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses engagées en 2023 et durant les cinq premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel soit réduit de 5 % (27 200 dollars).**

Voyages du personnel

III.80 Le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élève à 529 700 dollars, soit un montant identique au budget approuvé pour 2024. En ce qui concerne les voyages du personnel, le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements sur les budgets approuvés et sur les dépenses engagées de 2022 à 2025, différenciant les voyages entrepris pour des missions d'enquête et les autres (voir tableau III.15).

Tableau III.15

Voyages pour mission d'enquête et autres voyages : répartition (2022-2025)

(En dollars des États-Unis)

Type de voyage	2022 (ressources approuvées)	2022 (dépenses effectives)	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2024 (dépenses effectives) ^a	2025 (ressources demandées)
Voyages pour mission d'enquête	271 702	62 999	322 100	103 303	201 100	53 647	190 600
Voyages autres que pour les missions d'enquête	232 298	199 201	233 700	405 496	328 600	36 172	339 100
Total	504 000	262 200	555 800	508 800	529 700	89 819	529 700

^a Au 20 juin 2024.

III.81 Le Comité consultatif constate que seuls 508 800 dollars ont été dépensés en 2023 alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 555 800 dollars, ce qui représente une sous-utilisation des crédits de 47 000 dollars et un taux d'exécution du budget de 91,5 %. Il constate aussi que seuls 89 800 dollars ont été dépensés entre le 1^{er} janvier et le 20 juin 2024, alors que le budget approuvé pour l'exercice s'élevait à 529 700 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses engagées pour l'exercice 2023 et pour l'exercice en cours, au 20 juin 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel soit réduit de 4 % (21 200 dollars).**

III.82 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.76 à III.79 et III.81 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

III.83 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2024, sur les 44 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires d'un poste inscrit au budget ordinaire, 2 venaient d'États d'Afrique, 6 d'États d'Asie et du Pacifique, 6 d'États d'Europe orientale, 0 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 30 d'États d'Europe occidentale et d'autres États. Sur les 15 personnes recrutées depuis 2022 à des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au budget ordinaire,

12 étaient ressortissantes de 9 États d'Europe occidentale et d'autres États, et 3 étaient ressortissantes de 2 États d'Asie et du Pacifique. Pour ce qui est des prévisions de départs à la retraite, le Comité a été informé que sept membres du personnel du Mécanisme atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les 10 prochaines années, dont trois dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du Mécanisme pour la République arabe syrienne, compte que des mesures seront prises pour que la représentation géographique soit équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir aussi A/78/7, par. III.83, A/77/7, par. III.69, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 53 à 58).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

III.84 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 24 juin 2024, 58 % des postes affectés au Mécanisme étaient occupés par des femmes.

Ressources extrabudgétaires

III.85 D'après les informations communiquées au Comité, les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 9 015 700 dollars pour 2025, ce qui représente une augmentation de 274 900 dollars (2,9 %) par rapport aux prévisions établies pour 2024. Le montant des ressources extrabudgétaires destinées à financer des emplois est estimé à 7 345 500 dollars, soit un montant analogue à celui des estimations formulées pour 2024. Ces ressources permettraient de maintenir 40 emplois.

Coopération avec l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne

III.86 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en application de la résolution 77/301 de l'Assemblée générale, l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne a été créée pour faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues en République arabe syrienne et le lieu où elles se trouvent et apporter un soutien aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues, en étroite coopération et en complémentarité avec tous les acteurs concernés. Ce mandat est distinct de celui du Mécanisme, qui consiste à faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et à aider à juger les personnes qui en sont responsables. Le Comité a également été informé que le Mécanisme avait contribué aux consultations avec l'équipe de démarrage de l'Institution indépendante, les États Membres, les entités des Nations Unies, d'autres organisations internationales et les organisations de la société civile sur la mise en place de l'Institution indépendante, qui travaillerait en coopération et en complémentarité avec les mécanismes existants pour élucider le sort des personnes dont il y a lieu de penser qu'elles sont portées disparues en République arabe syrienne et apporter un soutien adéquat aux victimes, aux personnes rescapées et aux familles des personnes portées disparues.

Tableau III.16
Chapitre 8 (Affaires juridiques) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (budget approuvé)	2023 (dépenses effectives)	2024 (budget approuvé)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (budget approuvé/ estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)
Postes	34 481,8	35 177,0	39 495,6	17 988,9	40 016,8	521,2	3 859,6	3 956,3	4 488,1	4 623,5	135,4	10 472,9	5 651,3	13 873,2	13 839,2	(34,0)	48 814,3	44 784,6	57 856,9	58 479,5	622,6
Autres dépenses de personnel	11 233,5	11 238,0	12 983,5	5 302,8	12 983,5	–	283,3	251,6	300,6	300,6	–	3 658,0	9 317,1	4 767,1	4 127,2	(639,9)	15 174,8	20 806,7	18 051,2	17 411,3	(639,9)
Émoluments des non- fonctionnaires	0,1	–	0,1	–	0,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,1	–	0,1	0,1	–
Dépenses de représentation	4,9	1,0	3,5	–	3,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4,9	1,0	3,5	3,5	–
Consultants	1 123,5	909,2	1 319,9	585,5	1 241,2	(78,7)	26,1	25,8	26,3	26,3	–	804,2	473,6	835,0	396,7	(438,3)	1 953,8	1 408,6	2 181,2	1 664,2	(517,0)
Experts	1 308,4	905,0	550,8	68,2-	257,4	(293,4)	–	–	–	–	–	1 698,8	86,5	496,8	158,0	(338,8)	3 007,2	991,5	1 047,6	415,4	(632,2)
Voyages des représentants	1 793,9	1 525,0	1 846,0	1 251,2	1 846,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 793,9	1 525,0	1 846,0	1 846,0	–
Voyages du personnel	1 558,6	1 546,2	2 009,8	757,9	1 946,8	(63,0)	21,6	21,5	16,3	16,3	–	803,3	471,3	820,0	964,5	144,5	2 383,5	2 039,0	2 846,1	2 927,6	81,5
Services contractuels	5 804,1	4 395,4	6 013,8	1 628,6	6 095,5	81,7	65,3	72,8	60,7	68,6	7,9	732,8	246,2	922,3	227,0	(695,3)	6 602,2	4 714,4	6 996,8	6 391,1	(605,7)
Frais généraux de fonctionnement	1 991,9	2 247,8	2 635,8	1 402,4	2 517,2	(118,6)	24,4	16,2	21,1	14,2	(6,9)	1 413,0	681,7	1 584,4	1 746,0	161,6	3 429,3	2 945,7	4 241,3	4 277,4	36,1
Fournitures et accessoires	114,7	92,1	85,6	15,6	85,6	–	3,8	3,7	3,8	3,8	–	26,8	58,0	8,5	8,9	0,4	145,3	153,8	97,9	98,3	0,4
Mobilier et matériel	687,5	499,6	961,3	244,2	949,3	(12,0)	9,8	5,6	5,7	5,7	–	100,7	227,9	24,1	51,6	27,5	798,0	733,1	991,1	1 006,6	15,5
Aménagement des locaux	–	5,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5,3	–	–	–
Subventions et contributions	735,8	313,7	1 222,1	233,5	807,9	(414,2)	430,4	–	–	–	–	2 625,4	3 227,5	6 287,2	4 636,5	(1 650,7)	3 791,6	3 541,2	7 509,3	5 444,4	(2 064,9)
Autres	–	49,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	339,2	320,2	490,0	345,6	(144,4)	339,2	369,7	490,0	345,6	(144,4)
Total	60 838,7	58 904,8	69 127,8	29 478,8	68 750,8	(377,0)	4 724,3	4 353,4	4 922,6	5 059,0	136,4	22 675,3	20 761,4	30 108,8	26 501,3	(3 607,5)	88 238,3	84 019,6	104 159,2	100 311,1	(3 848,1)

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau III.17

Chapitre 8 (Bureau des affaires juridiques) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (budget approuvé)	2023 (dépenses effectives)	2024 (budget approuvé)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (budget approuvé/e estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)
Postes	25 078,5	25 193,4	28 024,7	12 734,4	28 545,9	521,2	3 859,6	3 956,3	4 488,1	4 623,5	135,4	5 794,5	5 592,1	6 527,7	6 493,7	(34,0)	34 732,6	34 741,8	39 040,5	39 663,1	622,6
Autres dépenses de personnel	450,6	225,7	458,4	–	458,4	–	283,3	251,6	300,6	300,6	–	1 678,2	1 464,7	2 123,6	2 123,6	–	2 412,1	1 942,0	2 882,6	2 882,6	–
Émoluments des non-fonctionnaires	0,1	–	0,1	–	0,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,1	–	0,1	0,1	–
Dépenses de représentation	0,7	–	0,7	–	0,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,7	–	0,7	0,7	–
Consultants	229,0	257,4	570,3	326,9	518,3	(52,0)	26,1	25,8	26,3	26,3	–	700,2	471,4	835,0	396,7	(438,3)	955,3	754,6	1 431,6	941,3	(490,3)
Experts	1 308,4	894,2	550,8	66,5	257,4	(293,4)	–	–	–	–	–	1 698,8	86,5	496,8	158,0	(338,8)	3 007,2	980,7	1 047,6	415,4	(632,2)
Voyages des représentants	1 793,9	1 525,0	1 846,0	1 251,2	1 846,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 793,9	1 525,0	1 846,0	1 846,0	–
Voyages du personnel	595,7	643,1	989,4	589,5	926,4	(63,0)	21,6	21,5	16,3	16,3	–	673,6	290,8	354,0	577,9	223,9	1 290,9	955,4	1 359,7	1 520,6	160,9
Services contractuels	947,7	883,5	1 465,8	672,3	1 377,7	(88,1)	65,3	72,8	60,7	68,6	7,9	409,8	173,2	394,8	227,0	(167,8)	1 422,8	1 129,5	1 921,3	1 673,3	(248,0)
Frais généraux de fonctionnement	349,2	427,6	343,5	293,7	341,9	(1,6)	24,4	16,2	21,1	14,2	(6,9)	682,8	587,9	687,3	688,4	1,1	1 056,4	1 031,7	1 051,9	1 044,5	(7,4)
Fournitures et accessoires	34,1	30,4	36,1	10,34	36,1	–	3,8	3,7	3,8	3,8	–	26,8	57,9	8,5	8,9	0,4	64,7	92,0	48,4	48,8	0,4
Mobilier et matériel	125,1	103,0	130,2	29,4	118,2	(12,0)	9,8	5,6	5,7	5,7	–	20,7	15,8	24,1	21,6	(2,5)	155,6	124,4	160,0	145,5	(14,5)
Aménagement des locaux	–	5,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5,3	–	–	–
Subventions et contributions ^b	287,4	241,5	954,9	200,2	566,8	(388,1)	430,4	–	–	–	–	1 787,6	2 499,3	5 281,6	3 599,3	(1 682,3)	2 505,4	2 740,8	6 236,5	4 166,1	(2 070,4)
Autres	–	1,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,5	–	–	–
Total	31 200,4	30 431,6	35 370,9	16 174,6	34 993,9	(377,0)	4 724,3	4 353,4	4 922,6	5 059,0	136,4	13 473,1	11 239,7	16 733,4	14 295,1	(2 438,3)	49 397,8	46 024,9	57 027,0	54 348,1	(2 678,9)

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.^b Hors dépenses au titre des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone et du Tribunal spécial pour le Liban.

Tableau III.18
Chapitre 8 (Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (budget approuvé)	2023 (dépenses effectives)	2024 (budget approuvé)	Janvier-mai 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (budget approuvé/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Autres dépenses de personnel	8 940,4	9 552,4	10 622,0	4 866,9	10 622,0	–	1 979,8	2 350,7	2 643,5	2 003,6	(639,9)	10 920,2	11 903,1	13 265,5	12 625,6	(639,9)
Consultants	311,5	307,5	306,4	164,5	306,4	–	104,0		–	–	–	415,5	307,5	306,4	306,4	–
Experts	–	10,8	–	1,6	–	–	–		–	–	–	–	10,8	–	–	–
Voyages du personnel	407,1	394,3	490,7	79,1	490,7	–	84,7	180,5	357,3	264,2	(93,1)	491,8	574,8	848,0	754,9	(93,1)
Services contractuels	1 595,7	1 322,0	1 658,9	163,7	1 658,9	–	323,0	73,0	527,5	–	(527,5)	1 918,7	1 395,0	2 186,4	1 658,9	(527,5)
Frais généraux de fonctionnement	840,3	734,5	869,2	281,9	869,2	–	230,2	93,8	616,1	577,0	(39,1)	1 070,5	828,3	1 485,3	1 446,2	(39,1)
Fournitures et accessoires	23,7	44,2	25,1	2,1	25,1	–	–	0,1	–	–	–	23,7	44,3	25,1	25,1	–
Mobilier et matériel	321,9	142,4	286,8	57,5	286,8	–	–	36,6	–	–	–	321,9	179,0	286,8	286,8	–
Subventions et contributions	149,7	31,2	154,0	16,3	154,0	–	148,4	–	–	–	–	298,1	31,2	154,0	154,0	–
Autres	–	19,9	–	–	–	–	339,2	320,2	490,0	345,6	(144,4)	339,2	340,1	490,0	345,6	(144,4)
Total	12 590,3	12 559,1	14 413,1	5 633,6	14 413,1	–	3 209,4	3 054,9	4 634,5	3 190,4	(1 444,0)	15 799,7	15 614,1	19 047,6	17 603,5	(1 444,0)

Tableau III.19

Chapitre 8 (Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (budget approuvé)	2023 (dépenses effectives)	2024 (budget approuvé)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (budget approuvé/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Postes	9 403,3	9 983,6	11 470,9	5 254,4	11 470,9	–	4 678,4	59,2	7 345,5	7 345,5	–	14 081,7	10 042,8	18 816,4	18 816,4	–
Autres dépenses de personnel	1 842,5	1 459,8	1 903,1	435,9	1 903,1	–	–	5 501,7	–	–	–	1 842,5	6 961,5	1 903,1	1 903,1	–
Dépenses de représentation	4,2	1,0	2,8	–	2,8	–	–	–	–	–	–	4,2	1,0	2,8	2,8	–
Consultants	583,0	344,3	443,2	94,2	416,5	(26,7)	–	2,2	–	–	–	583,0	346,5	443,2	416,5	(26,7)
Voyages du personnel	555,8	508,8	529,7	89,3	529,7	–	45,0	–	108,7	122,4	13,7	600,8	508,8	638,4	652,1	13,7
Services contractuels	3 260,7	2 190,0	2 889,1	792,6	3 058,9	169,8	–	–	–	–	–	3 260,7	2 190,0	2 889,1	3 058,9	169,8
Frais généraux de fonctionnement	802,4	1 085,7	1 423,1	826,7	1 306,1	(117,0)	500,0	–	281,0	480,6	199,6	1 302,4	1 085,7	1 704,1	1 786,7	82,6
Fournitures et accessoires	56,9	17,5	24,4	3,1	24,4	–	–	–	–	–	–	56,9	17,5	24,4	24,4	–
Mobilier et matériel	240,5	254,3	544,3	157,3	544,3	–	80,0	175,5	–	30,0	30,0	320,5	429,8	544,3	574,3	30,0
Subventions et contributions	298,7	41,1	113,2	17,0	87,1	(26,1)	689,4	728,2	1 005,6	1 037,2	31,6	988,1	769,3	1 118,8	1 124,3	5,5
Autres	–	28,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	28,1	–	–	–
Total	17 048,0	15 914,1	19 343,8	7 670,7	19 343,8	0,0	5 992,8	6 466,8	8 740,8	9 015,7	274,9	23 040,8	22 381,0	28 084,6	28 359,5	274,9

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	87 128 800
Dépenses de 2023	88 400 900
Crédits ouverts pour 2024	96 655 700
Dépenses au 30 juin 2024	44 626 500
Ressources demandées pour 2025	96 603 800
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	96 752 200
Dépenses de 2023	95 584 200
Montant estimé pour 2024	104 218 000
Dépenses au 30 juin 2024	57 798 200
Montant prévu pour 2025	101 612 500
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IV.1 Les ressources demandées au titre du chapitre 9 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 96 603 800 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 51 900 dollars (0,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 [A/79/6 (Sect. 9), tableau 9.38 1)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.20. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

IV.2 Le Comité consultatif note que l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/79/2) sur les incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination (A/79/16) demande des ressources supplémentaires d'un montant de 502 600 dollars pour 2025 au titre du chapitre 9. On trouvera des observations et recommandations dans le rapport consacré à cette question.

IV.3 Comme expliqué en détail aux paragraphes 9.139 à 9.140 du projet de budget, la variation des ressources est attribuée à deux facteurs, résumés ci-dessous :

a) des ajustements techniques tenant : i) au non-renouvellement de crédits qui avaient été prévus pour 2024 (66 700 dollars pour le sous-programme 3 et 619 700 dollars pour le sous-programme 9) ; ii) à l'effet-report de la création de nouveaux postes approuvés pour 2024 (523 500 dollars pour sept postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3,

2 P-2 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] relevant du sous-programme 4 et 77 700 dollars pour un poste (P-3) relevant du sous-programme 5), et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes ;

b) la création ou l'élargissement de mandats, qui entraînent une augmentation des ressources nécessaires (33 300 dollars) au titre du sous-programme 2 afin d'établir, en collaboration avec ONU-Habitat, un rapport sur les politiques et programmes visant à lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de COVID-19, en application de la résolution 78/172 de l'Assemblée générale. Ces ressources permettraient de financer un poste de consultant afin de mener des recherches ciblées sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de politiques de développement social inclusives.

Tableau IV.1

Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	496	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 32 D-1, 68 P-5, 90 P-4, 70 P-3, 46 P-2/1, 33 G(1°C), 145 G(AC)
Réaffectations	–	1 poste d'assistant(e) principal(e) au service des séances [G(1°C)] en tant qu'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) au titre du sous-programme 1 1 poste de spécialiste adjoint(e) du développement durable (P-2) en tant que spécialiste adjoint(e) de la gestion de programme au titre du sous-programme 3 1 poste de statisticien(ne) hors classe (P-5) en tant que spécialiste hors classe de l'information géospatiale au titre du sous-programme 4 1 poste de statisticien(ne) (P-4) en tant que spécialiste de l'information géospatiale au titre du sous-programme 4 1 poste de statisticien(ne) (P-3) en tant que spécialiste de l'information géospatiale au titre du sous-programme 4 1 poste d'assistant(e) de secrétariat [G(AC)] en tant qu'assistant(e) (gestion des programmes) au titre du sous-programme 4
Effectif proposé pour 2025	496	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 32 D-1, 68 P-5, 90 P-4, 70 P-3, 46 P-2/1, 33 G(1°C), 145 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif prévu pour 2024	50	1 D-1, 6 P-5, 12 P-4, 10 P-3, 2 P-2/1, 4 G(1°C) et 15 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	49	1 D-1, 6 P-5, 12 P-4, 10 P-3, 1 P-2/1, 4 G(1°C) et 15 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.4 Le Secrétaire général propose d'inscrire 496 postes au budget pour 2025, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2024. Les modifications du tableau d'effectifs tiennent à la réaffectation proposée de six postes (voir tableau IV.1).

Réaffectation de postes

IV.5 Un récapitulatif des six réaffectations proposées est présenté, accompagné d'explications, à l'annexe II du projet de budget [A/79/6 (Sect. 9)]. Le Comité consultatif a demandé des informations supplémentaires au sujet des réaffectations

proposées au titre des sous-programmes 1, 3 et 4, à savoir : des justifications plus poussées, l'état d'occupation des postes et la procédure suivie.

IV.6 Le Comité consultatif a été informé de ce qui suit : a) s'agissant du sous-programme 1, la réaffectation proposée d'un poste d'assistant(e) principal(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (1^{re} classe)] en tant qu'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) permettrait de répondre aux besoins croissants d'assistance en gestion des programmes au Bureau du (de la) Directeur(trice) de manière centralisée et cohérente, le départ à la retraite de la personne qui occupait jusqu'alors le poste d'assistant(e) principal(e) au service des séances offrant la possibilité de changer les attributions du poste, compte tenu du fait que nombre de celles-ci ont été globalement prises en charge par le personnel des différentes branches ; b) s'agissant du sous-programme 3, la réaffectation proposée d'un poste de spécialiste du développement durable (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) en tant que spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe) permettrait de disposer de capacités spécialisées pour apporter un appui plus efficace aux travaux préparatoires en vue de l'organisation de grandes conférences mondiales intergouvernementales, travaux auquel le sous-programme participe chaque année depuis 2021 ; c) s'agissant du sous-programme 4, la réaffectation proposée d'un poste de statisticien(ne) hors classe (P-5) en tant que spécialiste hors classe de l'information géospatiale et de deux postes de statisticien(ne)s (1 P-4 et 1 P-3) en tant que spécialistes de l'information géospatiale permettrait d'harmoniser et de renforcer l'action du sous-programme dans le domaine de la géostatistique ; la réaffectation proposée d'un poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)] en tant qu'assistant(e) (gestion des programmes) faciliterait la planification et la mise en œuvre du programme de publication ambitieux et complexe du sous-programme dans les différents domaines de la statistique officielle (voir également par. IV.11).

IV.7 Concernant l'état d'occupation des postes qu'il est proposé de réaffecter, le Comité consultatif a été informé que deux postes (1 agent(e) des services généraux (1^{re} classe) et 1 P-2) étaient temporairement pourvus et qu'un poste (P-5) deviendrait vacant après le départ à la retraite de la personne qui l'occupe, d'ici la fin de l'année 2024. Si l'Assemblée générale approuve les réaffectations proposées, les procédures de recrutement devraient commencer début 2025 pour quatre des six postes [1 agent(e) des services généraux (1^{re} classe), 1 P-2, 1 P-5 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] ; les titulaires actuels des postes P-4 et P-3 au titre du sous-programme 4 conserveraient leur poste.

IV.8 En ce qui concerne le processus de réaffectation, y compris la méthodologie appliquée à ces six postes, le Comité consultatif a été informé que les chefs des sous-programmes et des bureaux du Département sont chargés d'examiner régulièrement leurs effectifs et d'évaluer l'évolution des besoins en fonction de leurs programmes de travail respectifs. Les postes vacants offrent la possibilité de redéfinir certains postes afin de mieux faciliter leurs travaux. Souvent, il est possible d'adapter partiellement les postes en modifiant leur description et en conservant les titres fonctionnels, mais dans certains cas, une réaffectation complète (changement de titre fonctionnel et de famille d'emplois) est nécessaire pour attirer les meilleurs candidats pour le poste. Le Service administratif assiste les divisions techniques dans le processus d'examen et de redéfinition des profils en ayant recours à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et à d'autres orientations élaborées par le Département de l'appui opérationnel.

IV.9 Le Comité consultatif prend acte des efforts déployés par le Département des affaires économiques et sociales pour exploiter les capacités existantes afin de mieux répondre à l'évolution des besoins des sous-programmes concernés ; il

estime néanmoins qu'il conviendrait d'appliquer une approche systématique à l'ensemble du Secrétariat, en s'appuyant sur les directives du Bureau des ressources humaines et sur une méthodologie et un accompagnement cohérents de la part du Département de l'appui opérationnel auprès des départements et des entités lors de l'établissement des budgets futurs. Par exemple, la réaffectation proposée d'un poste d'assistant(e) principal(e) au service des séances [agent des services généraux (1^{re} classe)] en tant qu'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) et d'un poste de spécialiste du développement durable (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) en tant que spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1^{re} classe) entraînent une modification des attributions et de la famille d'emplois et devrait donc être considérée comme des suppressions/créations de postes. En outre, il est prévu que deux des titulaires actuels soient maintenus à la suite des réaffectations de postes proposées. Le Comité consultatif compte donc que de plus amples informations et des clarifications sur la réaffectation proposée pour deux postes (agent des services généraux (1^{re} classe) et P-2) seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport. On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations et recommandations du Comité concernant les réaffectations.

Statistique, information géospatiale et analyse et gestion des données

IV.10 Le Comité consultatif rappelle que, dans le contexte du projet de budget-programme pour 2024, l'Assemblée générale avait approuvé la création d'un secrétariat pour le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale au titre du sous-programme 4, comprenant sept postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] ([A/78/7](#), par. IV.4). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que quatre avis de vacance de postes avaient été publiés entre mi-mai et début juillet 2024 et que les autres devraient suivre.

IV.11 S'agissant de la réaffectation proposée de trois postes (P-5, P-4 et P-3), actuellement affectés à des fonctions relatives à la statistique, à des fonctions relatives à l'information géospatiale au titre du sous-programme 4 (Statistiques), il est indiqué dans le projet de budget que ces réaffectations visent à renforcer l'utilisation des informations géospatiales et des approches méthodologiques connexes par les États Membres pour répondre au besoin croissant d'intégration des informations géospatiales avec les statistiques et d'autres données ([A/79/6](#) (Sect. 9, annexe II)). À ses questions au sujet de la différence entre les statistiques et l'analyse et la gestion des données, compte tenu de l'importance croissante accordée à ces dernières par l'Organisation et de la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, le Comité consultatif s'est vu répondre que la Commission de statistique, en tant qu'organe d'experts compétent au sein de l'Organisation, fait autorité sur ce sujet. En 2022, après 51 ans, le mandat de la Commission de statistique a été revu par le Conseil économique et social et étendu au-delà des seuls « statistiques officielles classiques » afin d'y inclure les données en général. Cette évolution est en accord avec l'évolution constatée dans de nombreux pays, où les organismes nationaux de statistique assument désormais de nouvelles responsabilités au-delà de la production de statistiques officielles classiques (par exemple le recensement et la comptabilité nationale) et assument de plus en plus souvent un rôle d'intendants de données pour leurs pays, prodiguant des conseils à leurs gouvernements pour l'exploitation de données non officielles comme les mégadonnées. Il a été indiqué au Comité que la Division de statistique réagissait avec dynamisme à ces transformations, en soutenant la Stratégie d'exploitation des données du Secrétaire général, en promouvant la qualité des données et la diffusion

d'une culture des données dans l'ensemble du système des Nations Unies et en aidant les pays avec de nouveaux éléments de programme tels que les mégadonnées, l'assurance qualité et la gouvernance en matière de données, entre autres. De plus, la Division applique les méthodes et techniques les plus récentes pour l'analyse et la visualisation des données, notamment dans le cadre de la plus grande base de données statistiques de l'Organisation, la base de données Comtrade, qui contient des milliards de statistiques commerciales détaillées, reposant sur des données actuelles et historiques.

IV.12 S'étant renseigné au sujet des postes participant à l'analyse et la gestion des données au sein Département des affaires économiques et sociales, le Comité a été informé qu'à l'heure actuelle, un seul poste relevait de la catégorie professionnelle de l'analyse et la gestion de données (ingénieur(e) de données (P-3) au titre du sous-programme 5, approuvé par l'Assemblée générale à compter du 1^{er} janvier 2024). Toutefois, compte tenu de la nature des travaux du Département, tout particulièrement en ce qui concerne le pilier « analyse », de nombreux employés entreprennent des travaux en lien avec les données, notamment les statisticien(ne)s et les assistant(e)s statistique relevant du sous-programme 4, les spécialistes des questions de population relevant du sous-programme 5 et les économistes, spécialistes des questions sociales, spécialistes du développement durable et assistantes et assistants de recherche relevant des sous-programmes 1, 2, 3, 4, 6 et 9. Par ailleurs, les spécialistes des systèmes informatiques et les assistantes et assistants du Département assurent également des tâches de gestion pour les données du Département. Dans le Département, les spécialistes de la gestion de programme, des ressources humaines et des finances et leurs assistantes et assistants assument également des responsabilités en matière d'analyse et de gestion de données dans leurs domaines de travail respectifs, notamment aux fins du suivi des indicateurs de performance et de la conformité. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen de la question des données.

Postes vacants

IV.13 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité qu'au 30 juin 2024, sur un total de 489 postes inscrits au budget ordinaire, 84 étaient vacants, parmi lesquels un poste (G-5) vacant depuis plus de deux ans (plus précisément depuis avril 2022, le processus de sélection ayant été suspendu en raison de la crise de liquidités), contre 62 au 30 juin 2023 (A/78/7, par. IV.12). Sur ces 84 postes, 11 avaient été déclarés vacants en 2023 dans le projet de budget-programme pour 2024. Les deux postes vacants de longue date (1 D-1 relevant du sous-programme 2 et 1 P-2 relevant du sous-programme 6) déclarés au 30 juin 2023 étaient provisoirement occupés (A/78/7, par. IV.13-IV.15). Le Comité a été informé que les restrictions de dépenses découlant des problèmes de liquidités dans le cadre du budget ordinaire avaient des incidences sur les délais de recrutement pour les postes vacants, particulièrement dans le cas de recrutements externes (par exemple pour les postes P-2 qui ne peuvent souvent être pourvus que par un recrutement externe, souvent hors du lieu d'affectation), les coûts y associés augmentant la pression sur la situation de liquidités.

IV.14 Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

IV.15 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au titre du chapitre 9 (voir tableau IV.2).

Tableau IV.2
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	310	14,5	15,0	15,5	318	318	257	13,4	18,2	19,2	318	13,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	179	17,9	10,6	12,3	178	178	155	7,6	12,4	12,9	178	7,6

IV.16 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 18,2 % et 19,2 %, au 30 juin 2024, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 13,4 % pour 2025. Les taux de vacance moyen et effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 12,4 % et 12,9 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 7,6 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

IV.17 **Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe IV.9 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.18 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 10 167 200 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 653 100 dollars (6,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Des réductions sont proposées au titre des autres dépenses de personnel (568 200 dollars), des consultants (43 400 dollars), des experts (35 400 dollars), des voyages du personnel (2 300 dollars), des frais généraux de fonctionnement (154 100 dollars) et des fournitures et accessoires (3 000 dollars), compensées en partie par des augmentations au titre des services contractuels (153 300 dollars).

Consultants

IV.19 Les ressources demandées pour 2025 au titre des consultants s'élèvent à 657 000 dollars, ce qui représente une diminution de 43 400 dollars (6,2 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2024 et tient compte du non-renouvellement de certains crédits approuvés pour 2024 (66 700 dollars pour le sous-programme 3)

et d'une augmentation des ressources nécessaires (33 300 dollars pour le sous-programme 2) [voir par. IV.3 a) et b)]. Les dépenses se sont établies à 345 000 dollars pour 2023, alors que les crédits approuvés étaient de 708 300 dollars, et à 24 900 dollars au 30 juin 2024, les crédits approuvés se montant à 700 400 dollars.

IV.20 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le Département engage des consultants pour bénéficier d'une expertise ou de savoirs spécialisés dont le personnel permanent ne dispose pas ou qui ne sont pas assez développés en interne et que les consultants aident à combler les lacunes dans des domaines critiques, notamment s'agissant des questions nouvelles. **Le Comité consultatif a encouragé le Département des affaires économiques et sociales à continuer d'utiliser et de renforcer les capacités internes (A/76/7, par. IV.13). Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions en 2023 et au premier semestre de 2024, le Comité recommande de réduire de 5 % (soit 32 900 dollars) les ressources demandées au titre des consultants pour 2025 (657 000 dollars).**

IV.21 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IV.20 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Efficacité, exécution des programmes et structure organisationnelle

IV.22 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que le Département des affaires économiques et sociales avait mis en œuvre une série de réformes visant à renforcer l'efficacité, l'efficience, l'application du principe de responsabilité et la coordination en son sein comme suite à la résolution 70/299 de l'Assemblée générale, afin d'être à même d'aider les États Membres à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parallèlement, le Département a appuyé l'initiative de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris s'agissant de la demande qui lui avait été faite de renforcer sa coopération technique et stratégique avec le nouveau système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Toutes ces réformes structurelles et techniques ont été réalisées dans le cadre des ressources existantes.

IV.23 Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) avait procédé à une évaluation du Département entre la mi-2020 et le début 2021 portant sur la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'exécution intégrée des programmes, et avait formulé cinq recommandations. Conformément à la décision prise par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-deuxième session d'examiner l'application des recommandations du BSCI trois ans après leur approbation par le Comité en 2021, le BSCI a entrepris un examen triennal d'octobre 2023 à février 2024 et a conclu en février 2024 que les cinq recommandations de l'évaluation avaient été considérées comme appliquées par le Département, avec des résultats positifs.

IV.24 Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que le Département procédait actuellement à une évaluation interne de sa gouvernance et ses services en matière d'informatique et de communication, qui devrait être achevée en 2024. Le Comité s'est également fait fournir des informations sur la coordination et la coopération dans le domaine de l'information entre le Département des affaires économiques et sociales et le Département de la communication globale. **Le Comité consultatif compte que les résultats de l'évaluation interne de la gouvernance et des services en matière d'informatique et de communication au sein du Département des affaires économiques et sociales seront communiqués dans le cadre de la prochaine**

présentation du budget. Le Comité examine les questions liées à l'information dans la partie consacrée au chapitre 28 (Communication globale).

IV.25 S'agissant de la structure proposée pour 2025 et du rattachement hiérarchique aux deux Sous-Secrétaires généraux du Département (A/79/6 (Sect. 9), annexe I), le Comité, ayant demandé des précisions, a été informé que l'organigramme proposé montre une délimitation claire entre les portefeuilles des deux Sous-Secrétaires généraux, ce qui permettra au Département de gagner en efficacité et de mieux appliquer le principe de responsabilité et renforcera la direction stratégique et la collaboration entre les divisions. En ce qui concerne le titre de Sous-Secrétaire général(e) à la coordination des politiques, le Comité a été informé que, bien que le titre ait été écourté, les responsabilités en matière de coordination interorganisations restent un des éléments clés du portefeuille du poste, comme en témoignent un récent avis de vacance de poste et le mandat du poste. **Le Comité consultatif prend acte de la structure organisationnelle proposée et du renforcement des liens hiérarchiques avec la direction du Département des affaires économiques et sociales.**

Coopération et Coordination avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

IV.26 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dans le cadre de leurs mandats respectifs, assuraient le secrétariat du groupe d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un indice de vulnérabilité multidimensionnelle conformément à la résolution 76/203 de l'Assemblée générale. Le rapport du groupe a été soumis à l'Assemblée en septembre 2023 et le processus intergouvernemental d'adoption de l'indice devrait aboutir pendant la session en cours de l'Assemblée. Les entités des Nations Unies, sous la direction du Département, développeront une stratégie pour favoriser la mise en application de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle. En ce qui concerne les activités de recherche et d'analyse entreprises au titre du sous-programme 6 (Politiques et analyse économiques) pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Comité a été informé que les pays en situation particulière figuraient parmi les priorités du sous-programme et que, par conséquent, les publications du Département, telles que *World Economic Situation and Prospects* (Situation et perspectives de l'économie mondiale), présentaient régulièrement des prévisions et des agrégats pour ces catégories de pays et faisaient le lien entre leurs analyses thématiques et ces catégories lorsque cela s'avérait pertinent. Le Département collabore avec le Bureau de la Haute-Représentante sur des projets et résultats spécifiques (comme dans le contexte du mécanisme de soutien au reclassement durable, qui est inscrit dans les documents adoptés à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés) et le Bureau peut s'appuyer sur les recherches et analyses publiées par le Département. **Le Comité consultatif compte que le Département des affaires économiques et sociales collaborera avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, dans le cadre de leurs mandats respectifs, et fournira l'appui nécessaire en matière de recherche, de données et d'analyses, entre autres, afin d'éviter les doubles emplois.**

Représentation géographique équitable

IV.27 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements sur la représentation géographique au Département des affaires économiques et sociales. Au 30 avril 2024, les 243 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient originaires de 76 États Membres et, parmi ceux-ci, 39 étaient originaires de 13 États Membres surreprésentés (contre 70 originaires de 21 États membres surreprésentés au 31 mars 2023) ([A/78/7](#), par. IV.26). En outre, les pourcentages de représentation d'un des groupes régionaux ont diminué entre décembre 2019 et avril 2024. Au 30 juin 2024, les 244 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient originaires de 77 États Membres ; 111 étaient originaires du groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 65 des États d'Asie et du Pacifique, 27 des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 21 des États d'Afrique et 20 des États d'Europe de l'Est (à titre de comparaison, au 30 juin 2023, ils étaient au nombre de 265 et étaient originaires de 80 États Membres, répartis respectivement comme suit : 128, 64, 30, 22 et 21). Le Comité a été informé que 130 membres du personnel devaient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours de la période 2024-2034 (4 en 2024, 9 en 2025, 7 en 2026, 18 en 2027, 13 en 2028, 9 en 2029, 16 en 2030, 7 en 2031, 15 en 2032, 16 en 2033 et 16 en 2034). **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du Département des affaires économiques et sociales, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également [A/78/7](#), par. IV.26).** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires

IV.28 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, depuis la création du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires, celui-ci a été mis en œuvre de manière indépendante par plus de 20 organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Au sein du Secrétariat, tous les administrateurs et administratrices auxiliaires sont gérés par le Département des affaires économiques et sociales, à l'exception de ceux qui travaillent au PNUE et à ONU-Habitat. Tous les deux ans, les entités des Nations Unies qui gèrent le programme se réunissent avec les représentants des pays donateurs qui soutiennent le projet afin d'échanger des idées et des informations et d'harmoniser les pratiques entre toutes les entités des Nations Unies et les pays donateurs.

IV.29 Le Comité consultatif a également été informé que, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 mai 2024, sur un total de 732 administrateurs auxiliaires originaires de 47 États membres, 461 étaient originaires du groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 239 d'Asie et du Pacifique, et 16 respectivement d'Afrique et d'Europe de l'Est. Le Comité a également reçu les données y relatives ventilées par nationalité, lieu d'affectation et donateurs. En outre, les informations reçues par le Comité concernant les administratrices et administrateurs auxiliaires des pays en développement parrainés depuis le 1^{er} janvier 2019 montrent que cinq pays donateurs ont parrainé un total de 22 administratrices et administrateurs auxiliaires des pays en développement (le Royaume des Pays-Bas en a subventionné 15, l'Italie 4, et la Belgique, la France et la Suisse 1 chacune).

IV.30 S'agissant du fonds d'affectation spécial multidonateurs en faveur des candidats originaires de pays en développement, qui facilite le parrainage

d’administratrices et administrateurs auxiliaires venant de ces pays, le Comité consultatif a été informé que celui-ci avait pour fonction d’offrir une voie de financement supplémentaire afin de renforcer la diversité géographique au sein du Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires et que 800 000 dollars y avaient été versés au 30 juin 2024. Lors de la première campagne de recrutement du fonds d’affectation spéciale, son comité directeur (composé de représentants du PNUD, de l’UNESCO et de l’OIT) a examiné 28 propositions soumises par 14 organismes des Nations Unies et retenu deux profils de poste à financer par le fonds d’affectation spéciale, sur la base des priorités thématiques des Nations Unies. Les deux avis de vacance de poste (un au PNUD et un à la Cour pénale internationale) ont été publiés au début de l’année 2024 et l’examen des candidatures était en cours en vue d’une éventuelle affectation pour une période prévue de deux ans.

IV.31 Le Comité consultatif prend note du fait que quelques pays donateurs parrainent volontairement des candidat(e)s à des postes d’administrateur(trice) auxiliaire originaires de pays en développement, ainsi que de la création d’un fonds d’affectation spéciale multidonateurs en faveur des personnes issues de ces pays et du lancement de sa première campagne de recrutement, bien que seuls deux avis de vacance de poste étaient recensés. Il compte que des informations actualisées seront communiquées dans les prochains projets de budget (voir également A/78/7, par. IV.29). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant le Programme des administrateurs et administratrices auxiliaires.

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et
petits États insulaires en développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	8 633 800
Dépenses de 2023	7 654 200
Crédits ouverts pour 2024	8 923 900
Dépenses au 30 juin 2024	3 976 200
Ressources demandées pour 2025	9 558 500
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	4 930 800
Dépenses de 2023	2 630 500
Montant estimé pour 2024	3 732 200
Dépenses au 30 juin 2024	1 376 300
Montant prévu pour 2025	2 453 000
<i>Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c’est-à-dire avant actualisation des coûts).</i>	

IV.32 Les ressources demandées au titre du chapitre 10 du budget ordinaire pour 2025 s’élèvent à 9 558 500 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une

augmentation nette de 634 600 dollars (7,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 10), tableau 10.16). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, au tableau IV.21. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

IV.33 La variation des ressources est attribuée à trois facteurs, résumés ci-dessous :

a) des ajustements techniques entraînant une diminution nette de 115 300 dollars, qui tient principalement au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué aux postes qui avaient été créés en 2024, conformément à la résolution 78/252 de l'Assemblée générale, et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes, ainsi qu'au non-renouvellement de crédits au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des services contractuels et des fournitures et accessoires ;

b) la création ou l'élargissement de mandats, qui représentent une augmentation de 749 900 dollars, liée à la création proposée de quatre postes au titre de la composante Direction exécutive et gestion et d'un poste au titre du sous-programme 1, ainsi qu'à des objets de dépense autres que les postes ;

c) d'autres changements, à savoir le transfert, sans incidence sur les coûts, de six postes du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration (A/79/6 (Sect. 10), par. 10.60-10.62).

Tableau IV.3

Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	41	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 3 P-2, 1 G(1°C), 7 G(AC)
Création	5	1 P-4 et 3 P-3 au titre de la composante Direction exécutive et administration 1 P-4 au titre du sous-programme 1
Transfert	–	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 G(1°C) du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration
Effectif proposé pour 2025	46	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 9 P-5, 13 P-4, 10 P-3, 3 P-2, 1 G(1°C) et 7 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.34 Le Secrétaire général propose un total de 46 postes pour 2025, contre 41 postes approuvés pour 2024, ce qui tient à la création proposée de 5 postes (2 P-4 et 3 P-3) et au transfert de 6 autres.

Création

IV.35 Les cinq postes qu'il est proposé de créer sont les suivants : a) au titre de la composante Direction exécutive et administration, un poste d'économiste (P-4), un poste d'analyste de données (P-3), un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) et un poste de spécialiste de l'information (P-3) ; b) au titre du sous-programme 1 (Pays les moins avancés), un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4). L'annexe II au projet de budget-programme indique que la création

de ces postes est proposée conformément à la résolution 78/233 de l'Assemblée générale et se rapporte aux recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport intitulé « Mise en œuvre effective des fonctions du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement » (A/77/984).

IV.36 Le (la) titulaire du poste d'économiste (P-4) mènerait des travaux de recherche et d'analyse dans des domaines prioritaires pour les trois groupes de pays, contribuerait à l'établissement de divers rapports et élaborerait des notes de synthèse sur des questions émergentes afin de renforcer les orientations fournies par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement aux États Membres (A/79/6 (Sect. 10), annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le (la) titulaire de ce poste faciliterait la prise de décisions fondées sur des données scientifiques et factuelles en lien avec les priorités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en effectuant des travaux de recherche et d'analyse sur ces sujets, contribuerait à divers rapports et préparerait des notes d'information sur les nouvelles questions afin d'étayer les conseils stratégiques fournis par le Bureau aux États Membres. **Considérant que d'autres bureaux et entités des Nations Unies assument des fonctions de recherche et d'analyse dans le domaine du développement, notamment le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, les commissions régionales et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et compte tenu de la nécessité d'éviter les doubles emplois, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création du poste d'économiste (P-4) proposée (voir également les paragraphes IV.41 et IV.42). Le Comité compte que des efforts supplémentaires seront déployés pour communiquer avec les entités concernées afin d'obtenir le soutien nécessaire.**

IV.37 L'analyste de données (P-3) produirait des analyses de données, pour suivre l'évolution des politiques internationales, et des analyses relatives aux problèmes nouveaux et émergents ; il (elle) serait également chargé de recueillir des données, dégager des tendances et de les présenter à l'aide d'outils de visualisation de données afin de renforcer les activités de sensibilisation et de communication (A/79/6 (Sect. 10), annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le (la) titulaire du poste aiderait les États Membres à prendre des décisions fondées sur des données probantes, conformément à la Stratégie d'exploitation des données du Secrétaire général. Ce poste permettrait d'analyser les données nécessaires au suivi de la situation politique internationale et à la concrétisation des engagements pris dans le cadre des trois programmes d'action (les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, ainsi que tout programme ultérieur approuvé par l'Assemblée générale), et de contribuer aux publications connexes. En outre, le (la) titulaire recueillerait des données, cernerait les tendances et les récurrences et présenterait ses travaux au moyen de rapports et de méthodes de visualisation des données à de hauts fonctionnaires, des représentants et des responsables gouvernementaux. Il existe actuellement un poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) relevant de la composante Direction exécutive et administration, qui a été créé en 2022. **Compte tenu des capacités actuelles en matière d'analyse des données et des capacités globales de la composante Direction exécutive et administration, ainsi que de celles d'autres départements et entités des Nations Unies, le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu par les justifications fournies et recommande de ne pas approuver le**

poste d'analyste des données (P-3) (voir également les paragraphes IV.41 et IV.42).

IV.38 Le (la) spécialiste de l'information (P-3) préparerait des supports de sensibilisation et de communication spécifiques, contribuerait à élaborer et à diriger une stratégie de sensibilisation et mettrait au point des campagnes de communication pour répondre aux besoins de financement et d'appui aux fins de la mise en œuvre des trois programmes d'action (A/79/6 (Sect. 10), annexe II). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le (la) titulaire viendrait renforcer les activités de communication en faveur de la mise en œuvre effective et rapide du Programme d'action de Doha ainsi que les travaux d'analyse sur les moyens de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement. Le Groupe de la sensibilisation et de la communication du Bureau de la Haute-Représentante est actuellement composé de deux personnes. **Compte tenu des capacités actuelles du Groupe de la sensibilisation et de la communication, le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que le poste proposé soit nécessaire à ce stade et recommande de ne pas approuver le poste de spécialiste de l'information (P-3) (voir également les paragraphes IV.41 et IV.42). Le Comité compte que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement renforcera sa coopération avec le Département de la communication globale afin d'obtenir l'appui nécessaire en ce qui concerne la sensibilisation et la communication.**

Transfert

IV.39 L'annexe I du projet de budget-programme indique qu'une section de la recherche et de l'analyse serait créée, qui relèverait de la composante Direction exécutive et administration et donnerait des conseils pratiques sur la meilleure manière de faire face aux problèmes rencontrés par les trois groupes de pays. Il est proposé de transférer à la nouvelle section un poste d'économiste hors classe (P-5) et un poste d'économiste (P-3) qui relèvent actuellement du sous-programme 1. Il est proposé de transférer le Groupe de la sensibilisation et de la communication, qui comprend deux postes de spécialiste de l'information (P-4 et P-3), du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration. Il est également proposé que les activités de contrôle et d'assistance soient assurées par le Bureau pour les trois sous-programmes, et il est donc proposé que les postes de chef de service (D-1) et d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)] soient transférés du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration.

IV.40 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les changements proposés sont le résultat d'un examen interne de la structure organisationnelle du Bureau de la Haute-Représentante et visent à améliorer la cohérence et la coordination dans la mise en œuvre des trois programmes d'action et à renforcer les capacités de recherche, d'analyse et de gestion des données du Bureau. Lors de l'examen, il a été noté que le Service de l'élaboration des politiques, de la coordination, du suivi et des rapports et le Groupe de la sensibilisation et de la communication, qui aident les trois groupes de pays, relevaient du sous-programme 1 (Pays les moins avancés), ce qui contribue à une vision erronée selon laquelle les membres du personnel travaillent en premier lieu à l'appui des pays les moins avancés. Afin de mieux tirer parti de la position stratégique du Bureau pour relever des défis communs et traiter des questions clés de développement, il est proposé d'intégrer les activités de contrôle et d'assistance pour les trois sous-programmes. Par conséquent, le Service de l'élaboration des politiques, de la coordination, du suivi et

des rapports serait supprimé et chaque sous-programme dépendrait toujours directement de la direction [Chef de service (D-1) et Directeur(trice) (D-2)] du Bureau et de la composante Direction exécutive et administration. Pour renforcer les synergies dans la mise en œuvre et le suivi des trois programmes d'action, il est proposé de créer une section de la recherche et de l'analyse au titre de la composante Direction exécutive et administration, qui donnerait des conseils pratiques. Il a également été noté dans l'examen que la centralisation des capacités de sensibilisation et de communication permettrait de gagner en efficacité, de renforcer les synergies entre les différents axes de travail et d'optimiser l'utilisation des capacités existantes.

IV.41 Le Comité consultatif note que l'examen a été réalisé en interne et a abouti à des propositions visant à augmenter les capacités relevant de la composante Direction exécutive et administration et à transférer des fonctions relevant actuellement du sous-programme 1. Le Comité estime qu'il y a lieu de procéder à un examen indépendant de la structure du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement afin de permettre à ces trois groupes de pays de bénéficier d'un meilleur soutien ; cet examen devrait notamment couvrir les points suivants : le transfert de fonctions du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration ; la répartition des capacités et des ressources entre la composante Direction exécutive et administration, d'une part, et les composantes programmatiques, d'autre part ; une analyse détaillée de la charge de travail ; les liens hiérarchiques entre les sous-programmes et le Bureau de la Haute-Représentante ; les mandats complémentaires et les capacités existantes d'autres bureaux et entités des Nations Unies, en vue d'éviter les doubles emplois et d'assurer une meilleure coordination ; la nécessité de rajeunir le Secrétariat avec des postes P-2. En attendant les résultats de l'examen indépendant, le Comité recommande de ne pas approuver la proposition de transfert.

Postes vacants

IV.42 Le Comité a été informé qu'au 30 juin 2024, le Bureau de la Haute-Représentante comptait 11 postes vacants, dont les 8 postes créés le 1^{er} janvier 2024 par l'Assemblée générale. Toutes les procédures de recrutement, y compris pour les 8 nouveaux postes, sont en cours et devraient être achevées d'ici novembre 2024. Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.

Taux de vacance

IV.43 Le Comité consultatif s'est fait remettre le tableau ci-dessous, qui fournit des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au titre du chapitre 10.

Tableau IV.4
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	27	7,3	19,2	18,5	33	33	24	20,4	26,4	27,3	38	20,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	6	0,0	13,0	16,7	8	8	6	14,7	25,1	25,0	8	14,7

IV.44 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 26,4 % et 27,3 % au 30 juin 2024, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 20,4 % pour 2025. Par ailleurs, les taux de vacance moyen et effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 25,1 % et 25,0 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 14,7 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

IV.45 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.36 to IV.38 et IV.41 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.46 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 1 614 900 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 435 100 dollars (21,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les augmentations concernent les experts (560 900 dollars), les voyages du personnel (481 300 dollars), les frais généraux de fonctionnement (31 700 dollars) et les fournitures et accessoires (36 000 dollars) et sont compensées par des réductions au titre des autres dépenses de personnel (62 400 dollars), des consultants (192 700 dollars), des services contractuels (233 600 dollars) et des fournitures et accessoires (13 700 dollars).

Experts

IV.47 Les ressources demandées pour 2025 au titre des experts s'élèvent à 560 900 dollars et font apparaître une augmentation de 50 000 dollars (9,8 %) par rapport au montant approuvé pour 2024. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ce montant couvrirait les frais de voyage pour la participation de spécialistes de questions thématiques et de représentants des gouvernements à des réunions de groupes d'experts et à des ateliers organisés par le Bureau de la Haute-Représentante pour les points focaux nationaux. Par exemple, le Bureau avait invité l'ensemble des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour 46 pays les moins avancés à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

qui s'est tenue à Doha en mars 2023, et organisé une réunion entre les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les points focaux nationaux des pays les moins avancés. **Le Comité consultatif compte que de plus amples informations sur le financement des voyages des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour assister aux réunions, conférences et ateliers organisés par le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport et incluses dans le prochain projet de budget.**

Voyages du personnel

IV.48 Les ressources demandées pour 2025 au titre des voyages du personnel s'élèvent à 481 300 dollars et font apparaître une augmentation de 50 000 dollars (11,6 %) par rapport au montant approuvé pour 2024. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ressources demandées au titre des voyages permettraient aux représentants des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de se rendre aux réunions de groupes d'experts et d'y participer. En outre, le Bureau de la Haute-Représentante étend ses activités de sensibilisation en participant à des réunions régionales et mondiales conformément à son mandat, et l'organisation de réunions régionales en dehors de New York implique de multiples tâches nécessitant trois ou quatre personnes, en plus des fonctionnaires de rang supérieur, pour fournir un appui technique et logistique. En outre, 10 voyages-personnes sont proposés pour couvrir les frais de voyage liés à la trentième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au cours de laquelle le Bureau intervient sur plusieurs aspects différents et a besoin d'au moins trois experts de sous-groupes différents, de spécialistes de la sensibilisation et de l'action intergouvernementale, de personnel de bureau et de personnel pour son espace d'exposition. **Le Comité consultatif constate une tendance à la hausse des ressources demandées au titre des voyages et n'est pas convaincu que le nombre de voyages pour assister à des réunions soit pleinement justifié. Le Comité est également d'avis que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement devrait recourir, dans toute la mesure du possible, aux réunions virtuelles, aux plateformes en ligne et aux outils à distance, et recommande donc de réduire de 20 % (soit 10 000 dollars) l'augmentation proposée des ressources au titre des voyages du personnel.**

IV.49 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.45 et IV.48 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

IV.50 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la Haute-Représentante mobilise principalement des ressources pour compléter celles inscrites au budget ordinaire afin de mener à bien les activités prescrites par l'Assemblée générale, notamment : a) faciliter le déplacement et la participation des pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement ainsi que du personnel du Bureau et d'autres experts à des événements thématiques mondiaux et régionaux, des conférences internationales et régionales et des réunions de groupes d'expert ; b) entreprendre d'autres études et

évaluations thématiques. En outre, des fonds extrabudgétaires sont levés pour établir des partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement et progresser dans l'exécution des programmes d'action et la réalisation des objectifs de développement durable. Le Bureau a préparé plusieurs propositions de projet liées aux cinq réalisations clés du Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés, qu'il a partagées avec le Groupe des Amis des pays les moins avancés et d'autres donateurs potentiels intéressés, afin d'élargir la base des donateurs. Le nombre de donateurs qui contribuent aux activités du Bureau à l'appui des trois groupes de pays a augmenté ces dernières années. **Le Comité consultatif compte que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuera de s'attacher à élargir sa base de donateurs et fournira des informations sur les contributions extrabudgétaires dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des renseignements supplémentaires concernant les ressources extrabudgétaires.

Représentation géographique équitable

IV.51 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur la représentation géographique au Bureau de la Haute-Représentante. Au 30 juin 2024, les titulaires des 24 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur étaient originaires de 20 États Membres : 10 d'États d'Asie et du Pacifique ; 7 d'Europe occidentale et d'autres États ; 6 d'Afrique ; 1 d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité a été informé que six membres du personnel du Bureau devraient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont deux dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif compte que le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement redoublera d'efforts pour que la représentation géographique des États Membres parmi les membres de son personnel soit plus équitable, particulièrement en ce qui concerne les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement non représentés ou sous-représentés, et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

IV.52 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur la représentation des genres au sein du Bureau. Au 30 juin 2024, les femmes représentaient 63,6 % du personnel. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Banque de technologies pour les pays les moins avancés

IV.53 Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 43 de sa résolution [77/262](#), l'Assemblée générale a noté l'importance de la science, de l'innovation et de la technologie pour ce qui est de relever les défis de l'humanité et invité le Secrétaire général à envisager d'étendre le soutien apporté en coopération avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés à d'autres pays vulnérables, y compris les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ayant posé la question, le Comité a été informé que le Bureau de la Haute-Représentante aide la Banque de technologies en organisant une réunion d'information annuelle à l'intention des États Membres sur les activités de celle-ci. La Banque de technologie est un membre actif du Groupe consultatif

interorganisations pour les pays les moins avancés, présidé par le Bureau, et elle contribue également, dans le cadre de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement des pays les moins avancés, convoquée par le Bureau, en aidant les pays les moins avancés en voie de reclassement à renforcer leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation. La Secrétaire générale adjointe du Bureau représente le Secrétaire général au Conseil de la Banque de technologies. À ce titre, elle a mis en œuvre le plan de revitalisation du Secrétaire général afin d'améliorer la reddition de comptes de la Banque de technologies envers l'Assemblée et de lui permettre de mieux s'acquitter de son mandat et d'être viable financièrement. Le Bureau continue également à soutenir la Banque de technologie dans ses efforts de mobilisation des ressources. **Le Comité consultatif prend note de la collaboration entre le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la Banque de technologie pour les pays les moins avancés, et l'encourage à intensifier son appui aux pays les plus vulnérables et sa coopération avec eux.**

Chapitre 11

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	8 695 200
Dépenses de 2023	8 694 000
Crédits ouverts pour 2024	9 612 500
Dépenses au 30 juin 2024	4 239 800
Ressources demandées pour 2025	10 235 700
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	554 700
Dépenses de 2023	186 800
Montant estimé pour 2024	756 000
Dépenses au 30 juin 2024	254 200
Montant prévu pour 2025	611 000
 <i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IV.54 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 11 du budget ordinaire pour 2025 est de 10 235 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 623 200 dollars (6,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 11\)](#), tableau 11.9). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.22. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-

programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

IV.55 L'augmentation proposée avant actualisation des coûts au titre du Chapitre 11 tient à :

a) Une augmentation de 493 200 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration, se décomposant comme suit : i) 312 300 dollars pour un premier groupe de 10 boursiers de juillet à décembre 2025 au titre des subventions et contributions (voir par. IV.68-IV.70) ; ii) 142 100 dollars pour la création proposée de deux postes [1 P-2 et 1 agent des services généraux (Autres classes)], dont les titulaires gèreraient le programme de bourses et apporteraient un appui global dans ce cadre et 8 800 dollars pour les autres objets de dépense ; iii) 30 000 dollars pour les voyages du personnel ;

b) Une augmentation de 130 000 dollars au titre du sous-programme 1, se décomposant comme suit : i) 50 000 dollars aux fins de la mise en œuvre de l'initiative avec le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, y compris des experts pour les voyages des hauts fonctionnaires africains qui participeraient aux ateliers régionaux ; ii) 30 000 dollars pour les voyages du personnel connexes ; iii) 50 000 dollars au titre des services contractuels pour la traduction et l'interprétation pour les ateliers ;

c) La variation nette de 0 dollar au titre de la composante Direction exécutive et administration et du sous-programme 1 correspond à diverses dépenses au titre des voyages d'experts, des voyages du personnel, des consultants, des fournitures et accessoires, et du mobilier et matériel, ainsi qu'au transfert proposé d'un poste d'analyste de données (P-3) à la composante Direction exécutive et Administration (A/79/6 (Sect. 11), par. 11.61, 11.63 et 11.64).

Tableau IV.5
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Effectif approuvé pour 2024	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 8 G(AC) et 1 AL
Création	2	1 P-2 et 1 G(AC) au titre de la composante Direction exécutive et administration
Réaffectation	–	1 assistant(e) administratif(ve) [G (AC)] en tant qu'assistant(e) graphiste au titre de la composante Direction exécutive et administration
Effectif proposé pour 2025	46	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1°C), 9 G(AC) et 1 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.56 Le Secrétaire général propose un total de 46 postes pour 2025, ce qui tient compte de la création proposée de deux postes (1 P-2 et 1 agent(e) des services généraux [Autres classes]), ainsi que de la réaffectation proposée d'un poste (agent(e) des services généraux [Autres classes]). On trouvera à l'annexe II du rapport du Secrétaire général [A/79/6 (Sect.11)] les raisons qui justifient les changements qu'il est proposé d'apporter aux postes.

Création

IV.57 Il est proposé de créer deux postes : un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) dont le (la) titulaire serait chargé de coordonner, sous la direction de la Secrétaire générale adjointe, le programme de bourses pour les jeunes chercheurs africains et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] en appui à ce même programme. **Le Comité consultatif estime que le poste vacant actuel pourrait être réaffecté et recommande de ne pas créer le poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à ce stade.**

Réaffectation

IV.58 Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] en tant qu'assistant(e) graphiste, pour faire suite à l'examen de la réforme du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, afin d'améliorer l'intégration des activités menées au titre de la composante Direction exécutive et de l'administration et celles menées dans le cadre du sous-programme 3 pour ce qui est de l'appui à la communication relative au programme. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le poste d'assistant(e) administratif(ve) qu'il est proposé de réaffecter est vacant depuis janvier 2023. Il a également été informé qu'un(e) assistant(e) graphiste aiderait le Bureau à accroître la visibilité du Bureau et ses relations avec le public et les parties prenantes. **Le Comité consultatif considère que les fonctions du poste d'assistant(e) graphiste sont de nature temporaire et pourraient être externalisées ou prises en charge par le Département de la communication globale et le Bureau de l'informatique et des communications, et recommande donc de ne pas approuver la réaffectation à ce stade.**

Postes vacants

IV.59 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2024, on comptait un total de 6 postes vacants [2 D-1, 2 P-4 et 2 G] et que 2 postes (2 D-1) étaient vacants depuis plus de deux ans. Le Comité a également été informé que le recrutement pour tous les postes vacants, y compris les deux postes D-1, avait été suspendu en raison de la crise de liquidités, en attendant que la trésorerie nécessaire soit disponible, et que les recrutements reprendraient au second semestre 2024. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris les postes de haut-niveau vacants depuis longtemps, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

IV.60 Le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au titre du chapitre 11 (voir tableau IV.6).

Tableau IV.6
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024					2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	34	17,4	14,0	11,8	34	34	13,3	12,3	14,7	35	13,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	28,4	19,8	20,0	10	10	0,0	20,0	20,0	11	0,0

IV.61 Les informations communiquées indiquent que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 12,3 % et 14,7 % au 30 juin 2024, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 13,3 % pour 2025. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen comme le taux de vacance effectif étaient de 20,0 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 0 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen de la question des taux de vacance.

IV.62 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.57 et IV.58 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.63 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 1 840 100 dollars, soit une augmentation nette de 481 100 dollars (35,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024, qui était de 1 359 000 dollars (A/79/6 (Sect. 11), tableau 11.14).

Autres dépenses de personnel

IV.64 Le montant des ressources demandées s'élève à 201 300 dollars pour 2025, soit une diminution de 2 400 dollars (1,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 57 900 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 154 100 dollars, et les dépenses au 30 juin 2024 s'élevaient à 17 800 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 203 700 dollars. En ce qui concerne la sous-utilisation récente des crédits, le Comité consultatif, s'étant renseigné à ce sujet, a été informé que des ressources avaient été prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour les absences imprévues du personnel, telles que les congés parentaux ou les congés de maladie prolongés, ainsi que pour les services de production et d'édition pour les plateformes d'Afrique Renouveau, et que les dépenses dépendaient des absences réelles à couvrir ou des services requis. **Compte tenu des dépenses engagées en 2023 et jusqu'à présent en 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour 2025 soit réduit de**

5 % (10 100 dollars). Le Comité consultatif examine la question du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au chapitre I du présent rapport.

Services contractuels

IV.65 Le montant des ressources demandées s'élève à 595 000 dollars pour 2025, soit une diminution de 38 900 dollars (7,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 498 800 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 391 100 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 127 100 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 556 100 dollars. **Compte tenu des faibles dépenses en 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels pour 2025 soit réduit de 5 % (29 800 dollars).**

IV.66 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.64 et IV.65 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

IV.67 Les ressources extrabudgétaires prévues pour 2025 s'élèvent à 611 000 dollars, ce qui représente une diminution de 145 000 dollars (19,2 %) par rapport au montant estimé pour 2024 (756 000 dollars). En 2023, les dépenses s'étaient élevées à 186 800 dollars, soit 33,7 % du montant estimé de 554 700 dollars, ce qui indique une sous-utilisation des ressources extrabudgétaires disponibles pour le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique de 367 900 dollars (66,3 %). Pour 2025, il est envisagé d'utiliser des ressources extrabudgétaires, pour un montant de 441 000 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration et de 170 000 dollars au titre du sous-programme 1, pour le lancement du cours en ligne sur l'élaboration de stratégies de promotion d'une paix durable. On trouvera au chapitre I du présent rapport des renseignements concernant les ressources extrabudgétaires, y compris les fonds inutilisés.

Programme de bourses d'études

IV.68 Le programme de bourses a été créé comme suite au paragraphe 19 de la résolution [78/263](#) de l'Assemblée générale, dans lequel celle-ci priait le Secrétaire général de présenter, dans le prochain projet de budget-programme, une proposition concernant la mise en place d'un programme de bourses pour les jeunes africains au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York afin de renforcer les capacités institutionnelles en matière d'analyse, d'élaboration et de suivi des politiques, sous la coordination du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique ([A/78/7](#), par. IV.84 et IV.85). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le programme de bourses intègre les leçons tirées de l'expérience du programme de bourses de la CEA et s'adresse à de jeunes décideurs africains, âgés de 35 ans au maximum. Le premier groupe de 10 boursiers passera six mois au siège de l'ONU à New York en 2025. Les années suivantes, 20 boursiers, répartis en deux groupes de 10 boursiers chacun, seront accueillis chaque année à New York. Le Comité a également été informé que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a l'intention de rechercher un financement extrabudgétaire pour le programme de bourses.

IV.69 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les politiques et procédures régissant les bourses sont gérées de manière centralisée par

le Département des affaires économiques et sociales et que la proposition du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique avait été élaborée en conséquence (voir www.un.org/development/desa/fellowship/policies-and-procedures). Le Comité a été informé que les indemnités correspondantes étaient calculées en fonction du taux de voyage ou de séjour et tenaient compte des ajustements au coût de la vie, conformément aux règlements de la CFPI. Un montant total de 312 300 dollars est proposé pour 2025 pour le programme de bourses afin de couvrir l'entrée en fonctions, les allocations mensuelles, les frais de voyage (rapatriement), les primes à la cessation de service et l'assurance médicale pour 10 boursiers pendant six mois au cours de la première année, et le Comité a reçu une ventilation du coût estimé pour un(e) boursier(ère) conformément aux politiques et procédures susmentionnées, comme indiqué dans le tableau IV.7.

Tableau IV.7

Prévision de dépenses pour un boursier pendant six mois pour 2025

(En dollars des États-Unis)

Type d'allocation	Montant
Taux de voyage (y compris le séjour) pour le premier mois	7 859,00
Taux de séjour à partir du deuxième mois	3 627,00
Assurance médicale	39,72
Voyages après l'engagement et la cessation de service	5 000,00
Total partiel	31 232,32
Total par groupe (10 boursiers)	312 323,20

IV.70 Le Comité consultatif se félicite du lancement du programme de bourses et note que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a l'intention de solliciter également des contributions volontaires. Le Comité compte que les futurs projets de budget présenteront des informations sur les ressources nécessaires, ainsi que sur la mise en œuvre progressive du programme de bourses, et que le Bureau évaluera le programme afin d'en assurer le succès à long terme, une fois qu'il sera établi et qu'on pourra en tirer des renseignements.

Représentation géographique équitable

IV.71 Au 30 juin 2024, sur les 30 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 19 (63,4 %) étaient originaires d'États africains, 10 (33,3 %) d'États d'Europe occidentale et autres États, et 1 (3,3 %) d'États d'Asie-Pacifique. Aucun titulaire originaire d'un État d'Europe orientale ou d'un État d'Amérique latine et des Caraïbes n'a été employé au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique depuis au moins 2020. Le Comité consultatif a été informé qu'en raison du petit effectif du Bureau et de la faible mobilité de son personnel, il était difficile de changer la représentation géographique du personnel de manière significative. Il a également été informé que six membres du personnel atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont trois dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, compte que des mesures seront prises pour que la représentation des États Membres, sur une base géographique aussi large que possible, soit plus équitable, particulièrement en ce qui concerne les États Membres africains non représentés ou sous-représentés, et estime que les vacances de poste, y compris**

celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen de la question de l'équité de la représentation géographique.

Collaboration avec les parties prenantes

IV.72 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'un des principaux mandats du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique est lié à la mise en œuvre du Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique et que les objectifs de développement durable avaient été adoptés comme cadre à cet égard. Le Comité a également été informé que la collaboration entre la CEA et l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD) est axée sur la promotion des partenariats et l'obtention de résultats tangibles en matière de développement pour le continent africain. Le Bureau est également en contact avec diverses entités des Nations Unies, notamment la CEA, le Département de la communication globale, le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin d'élaborer des supports de connaissance, d'organiser des événements et autres initiatives, de mener une action de sensibilisation et de communication commune et d'aligner les stratégies (A/78/7, par. IV.75-IV.77). En outre, la confiance et la participation des parties prenantes se sont renforcées, ce qui a eu une influence positive sur les processus intergouvernementaux de l'Afrique, et notamment sur la transition énergétique et la mobilisation des ressources nationales. On trouvera au Chapitre I un examen des divers aspects de la coordination des entités du Secrétariat avec les parties prenantes.

Chapitre 12

Commerce et développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	79 372 300
Dépenses de 2023	78 378 600
Crédits ouverts pour 2024	83 589 400
Dépenses au 30 juin 2024	37 521 700
Ressources demandées pour 2025	83 506 500
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	54 041 500
Dépenses de 2023	61 326 000
Montant estimé pour 2024	61 326 000
Dépenses au 30 juin 2024	31 276 200
Montant prévu pour 2025	61 326 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IV.73 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 12 du budget ordinaire s'élèvent à 83 506 500 dollars avant actualisation des coûts ce qui représente une diminution nette de 82 900 dollars (0,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 12), tableau 12.20). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.23. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

IV.74 Les modifications des ressources proposées pour 2025 sont imputables à d'autres changements, comme suit : a) la diminution nette de 202 500 dollars au titre des postes dans le sous-programme 1 (Mondialisation, interdépendance et développement) s'explique par la suppression proposée d'un(e) assistant(e) à la gestion des documents [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et d'un(e) assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)], compensée en partie par la création proposée d'un poste de spécialiste des affaires économiques (P-3) et b) la hausse de 119 600 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement qui tient à l'augmentation des ressources nécessaires pour : i) les services informatiques et services de communication fournis par l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre international de calcul des Nations Unies, compte tenu de l'intensification des efforts de numérisation et ii) les services liés à la reproduction de documents assurés par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, compte tenu de la multiplication des activités d'information et de sensibilisation (ibid., par. 12.88).

Tableau IV.8

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	388	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 52 P-5, 66 P-4, 76 P-3, 35 P-2/1, 10 G(1°C) et 122 G(AC)
Création	1	1 Administrateur (trice) chargé(e) des affaires économiques (P-3) au titre du sous-programme 1
Suppression	2	1 assistant(e) à la gestion des documents [G(AC)] et 1 assistant (e) de secrétariat [G(AC)] au titre du sous-programme 1
Effectif proposé pour 2025	387	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 52 P-5, 5 P, 66 P-4, 77 P-3, 35 P-2/1, 10 G(1°C) et 120 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	15	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	15	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.75 Le Secrétaire général propose d'inscrire un total de 387 postes pour 2025, soit une réduction nette d'un poste par rapport au niveau approuvé pour 2024, avec la création proposée d'un poste de spécialiste des affaires économiques (P-3) au titre du sous-programme 1 et la suppression de deux postes d'assistant(e) à la gestion des documents [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au titre du sous-programme 1 (ibid., tableau 12.21 et annexe II).

IV.76 La suppression proposée des postes d'assistant à la gestion des documents et d'assistant de secrétariat est liée à la restructuration des responsabilités au sein du sous-programme et à l'automatisation et la numérisation des processus relatifs à la gestion des documents. La création proposée du poste de spécialiste des affaires économiques (P-3) vise à renforcer le Programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED, notamment les études pertinentes, et le ou la titulaire dirigerait les analyses techniques et quantitatives et les analyses par modélisation réalisées par le Groupe de l'assistance au peuple palestinien. En outre, le ou la responsable des affaires économiques serait également chargé(e) de : a) fournir au Groupe un appui général, notamment en ce qui concerne le recensement des méthodes à appliquer, la mise au point de modèles, les étalonnages, les estimations et les simulations et b) contribuer aux rapports et documents techniques destinés aux organes délibérants, aux projets de coopération technique et à la tenue du site Web du Groupe (ibid., annexe II).

IV.77 À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Pacte de Bridgetown, document final de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, fixait les priorités de travail de la CNUCED pour les quatre années à venir et mettait l'accent sur quatre transformations distinctes pour évoluer vers un monde plus résilient, plus numérique et plus inclusif, à savoir : transformer les économies par la diversification, favoriser la durabilité et la résilience de l'économie, améliorer le mode de financement du développement et redynamiser le multilatéralisme. Tous les résultats prévus et mis en évidence dans le plan-programme pour 2025 sont, comme lors des années précédentes, axés sur ces quatre transformations et comprennent des contributions à des fins spéciales pour chacun d'eux. Le Pacte de Bridgetown a également prié la CNUCED de renforcer ou d'améliorer certains domaines de travail, tels que l'économie numérique, la facilitation du commerce et son programme d'assistance au peuple palestinien. Le poste d'économiste proposé (P-3) vise à soutenir ce dernier domaine d'activité.

Postes vacants

IV.78 Le Comité consultatif a reçu des informations indiquant qu'au 30 juin 2024, 58 postes étaient vacants [6 D-1, 9 P-5, 5 P-4, 14 P-3, 12 P-2 et 12 agent(es) des services généraux (autre classe)], dont un, un poste d'assistant d'édition et de publication assistée par ordinateur (G-6), est vacant depuis plus de deux ans et en attente de recrutement. **Le Comité consultatif note avec préoccupation le nombre élevé de postes vacants et compte que ceux-ci, y compris celui qui est vacant depuis longtemps, seront pourvus dès que possible et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes vacants seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen de la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance de postes

IV.79 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés pour 2024 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au titre du chapitre 12 (voir tableau IV.9).

Tableau IV.9
Effectifs et taux de vacance, 2023-2025

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	256	5,5	9,1	12,1	256	256	210	10,2	14,9	18,0	257	10,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	132	5,1	6,9	9,1	132	132	120	6,3	10,3	9,1	130	6,3

IV.80 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens effectifs au 30 juin 2024 pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 14,9 et 18,0 %, et qu'un taux de 10,2 % est proposé pour 2025. En outre, le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif pour la catégorie des services généraux et catégories apparentées étaient respectivement de 10,3 et 9,1 %, alors qu'un taux de 6,3 % est proposé pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Indemnité de fonctions

IV.81 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les titulaires de 31 postes percevaient une indemnité de fonctions au 31 mai 2024 (1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 14 P-4, 4 P-3 et 4 postes d'agent(e) des services généraux [autre classe]). Le Comité constate, à partir des informations fournies sur les dates de début et de fin, que des indemnités de fonctions ont été versées pour 15 postes pour une période supérieure à un an et pour 11 postes pour une période supérieure à deux ans. **Le Comité consultatif est préoccupé par le nombre élevé de cas d'affectations temporaires de membres du personnel à des postes de niveau supérieur pour de longues périodes et compte que des explications supplémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain budget-programme. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des indemnités de fonctions.**

IV.82 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.83 Les ressources proposées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 8 458 500 dollars, soit une augmentation nette de 119 600 dollars, ou 1,4 %, avant actualisation des coûts, par rapport au budget approuvé pour 2024 et comme indiqué au paragraphe IV.74.

Budget, dépenses effectives et conséquences de la crise des liquidités

IV.84 Le Comité consultatif a reçu des informations sur l'évolution des montants des crédits ouverts et des dépenses, par objet de dépense pour la période allant de 2020 à 2023, qui indiquaient une sous-utilisation des crédits au titre de diverses rubriques budgétaires et une sous-utilisation globale des crédits. En ce qui concerne les années 2020 et 2021, le Comité a été informé que la sous-utilisation des crédits résultait principalement des restrictions imposées du fait de la COVID-19 et de la crise des liquidités. Le dépassement de crédits constaté en 2022 s'explique essentiellement par le fait que les dépenses afférentes aux postes ont été plus élevées que prévu, alors que les dépenses qui, en 2023, ont été de 78 378 600 dollars par rapport à des crédits ouverts d'un montant de 79 372 300 dollars, résultaient principalement de l'initiative de facilitation du commerce connue sous le nom de mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux, qui a été incorporée dans le budget global au titre du chapitre 12 et a donné lieu à un taux d'utilisation global de 98,7 % du budget, compte tenu de l'incidence de l'utilisation de 68,4 % du compte du mémorandum d'accord (voir également par. IV.86 à IV.91).

IV.85 Le Comité consultatif a également été informé qu'au second semestre 2023, un blocage de fonds pour un montant de 1,5 million de dollars a été imposé sur les autres objets de dépenses du budget approuvé de la CNUCED en raison de problèmes de liquidité ; sur ce montant, un blocage de 900 000 dollars a été imposé sur le compte du mémorandum d'accord et 600 000 dollars au titre de la rubrique Appui aux programmes. Le blocage de fonds a ensuite été réduit à 700 000 dollars vers la fin de l'année 2023, ce qui a obligé la CNUCED à réévaluer ses plans de dépenses et à reporter à la fin de l'année les paiements aux prestataires de services, notamment l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre international de calcul des Nations Unies. En ce qui concerne le budget total approuvé pour 2024, d'un montant de 83 589 400 dollars, le Comité a été informé que 90 % avaient été débloqués et mis à la disposition de la CNUCED, et que 26 % des crédits correspondant à la rubrique frais généraux de fonctionnement, soit 1 701 500 dollars sur 6 464 000 dollars, avaient été mis à disposition. Les frais de fonctionnement comprennent les consultants, les experts, les déplacements des représentants, les déplacements du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et le matériel ainsi que le mobilier et l'équipement. Le Comité a également été informé que la planification linéaire des activités pour l'exécution du mandat a été entravée, les plans étant reportés au second semestre 2024 et les paiements aux prestataires de services et aux fournisseurs retardés jusqu'à ce que davantage de ressources budgétaires soient disponibles.

Mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce

IV.86 La CNUCED est l'entité chef de file du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord sur la facilitation du commerce dans le cadre de l'arrangement gouvernant l'exécution des activités menées par les Nations Unies aux fins de l'atténuation de l'insécurité alimentaire mondiale et de ses conséquences humanitaires. Un montant total de 2 645 500 dollars est proposé pour 2025, sans changement par rapport au budget approuvé pour 2024, pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux, les ressources en question devant financer cinq emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [1 D-2, 1 P-5, 2 P-4 et 1 poste d'agent(e) des services généraux (Autre classe)], les services de consultants, les voyages du personnel et les frais généraux de fonctionnement (A/79/6 (Sect. 12),

par. 12.101 à 12.106). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le mémorandum d'accord reste en vigueur jusqu'à sa date d'expiration actuelle, à savoir le 22 juillet 2025, et que, bien qu'il n'y ait actuellement aucune confirmation que l'initiative se poursuivra, la situation sera réexaminée en 2025 sur la base des besoins mondiaux en matière de sécurité alimentaire. Le Comité a également été informé que le projet de budget pour l'ensemble de l'année permet de disposer d'une souplesse et d'assurer une certaine continuité en cas de prolongation et que dans le cas d'une non-prolongation du mémorandum d'accord, toutes les ressources restantes seraient créditées aux États Membres.

IV.87 En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'un certain nombre de résultats et de produits ont été développés depuis la mise en place de l'initiative pour faire avancer ses objectifs, y compris une analyse reposant sur des données factuelles pour une mobilisation fondées sur des données probantes avec un large éventail de parties prenantes et diverses mesures pour assurer la sécurité alimentaire, y compris en ce qui concerne les transactions bancaires, les assurances et la logistique liée aux expéditions ainsi qu'au moyen de dons d'engrais. Le Comité a également été informé des missions entreprises par l'équipe au cours de l'année 2023, des réunions en présentiel organisées en 2024, de la demande similaire prévue pour 2025 et qu'en collaboration avec le PAM, l'équipe a facilité le don au Malawi, au Kenya, au Zimbabwe et au Nigeria de quelque 111 000 tonnes d'engrais qui étaient bloquées.

IV.88 S'agissant du nouvel emploi de directeur(trice) (Affaires économiques) (D-2), le Comité consultatif rappelle que l'équipe spéciale de la CNUCED était dirigée par un(e) conseiller(ère) spécial(e) (D-2), qui était un(e) membre du personnel du Programme alimentaire mondial (PAM) détaché(e) à titre gracieux à la CNUCED jusqu'au 31 décembre 2022. Un poste D-2 a été proposé par le Secrétaire général pour 2023 afin d'assurer la continuité des fonctions et le Comité a été informé à l'époque que l'emploi D-2 était vacant car la personne qui en était titulaire avait été détachée à titre non remboursable par le PAM jusqu'au 31 décembre 2023 ([A/78/7](#), par. IV.96 et IV.97 et [A/77/7/Add.26](#), par. 22). Le Comité note, d'après les informations qu'il a reçues, qu'étant donné que l'accord de détachement pour le poste D-2 n'avait pas été renouvelé, un autre accord devait être trouvé, et que la Secrétaire générale de la CNUCED était actuellement soutenue par l'équipe de travail dirigée par un fonctionnaire de classe D-1 pour mettre en œuvre le mémorandum d'accord. Le titulaire du poste D-1 assure la supervision globale de l'initiative et la capacité de l'équipe spéciale à mener à bien les différentes activités de manière coordonnée et stratégique et, compte tenu de la mise en œuvre en cours du mémorandum d'accord et des réunions menées régulièrement entre les représentants du Gouvernement de la Fédération de Russie et l'équipe spéciale dirigée par la Secrétaire générale de la CNUCED ainsi que pour préserver la souplesse des modalités de l'équipe au cas où un poste D-2 serait nécessaire, les crédits proposés pour 2025 restent inchangés.

IV.89 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la ventilation des dépenses pour l'année 2023 et au 31 mai 2024 tel qu'indiqué dans le tableau IV.10 pour l'initiative de facilitation du commerce.

Tableau IV.10
Crédits ouverts et dépenses engagées en 2023 et 2024 jusqu'au 31 mai 2024, pour le mémorandum d'accord

	2023			2024 (au 31 mai 2024)		
	Approuvés (En dollars des États-Unis)	Consommés (En dollars des États-Unis)	Mise en œuvre (pourcentage)	Approuvés (En dollars des États-Unis)	Consommés (En dollars des États-Unis)	Mise en œuvre (pourcentage)
Mémorandum d'accord	2 320 900,00	1 565 427,20	67,4	2 645 500,00	657 992,50	24,9
Autres dépenses de personnel	856 600,00	803 889,70	93,8	1 137 100,00	474 984,90	41,8
Consultants	720 300,00	221 243,80	30,7	744 900,00	55 105,50	7,4
Voyages du personnel	517 200,00	255 685,00	49,4	532 200,00	56 604,30	10,6
Services contractuels	–	73 730,90	–	–	20 398,40	–
Frais généraux de fonctionnement	226 800,00	200 637,60	88,5	231 300,00	1 621,40	0,7
Fournitures et accessoires	–	4 113,20	–	–	–	–
Mobilier et matériel	–	4 375,70	–	–	49 278,00	–
Autres	–	1 751,30	–	–	–	–

IV.90 Les ressources demandées pour les consultants s'élèvent à 744 900 dollars et restent inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 12), fig. 12.XI). Les dépenses se sont élevées à 221 244 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023 qui étaient de 720 300 dollars et à 55 106 dollars au 31 mai 2024 par rapport aux crédits d'un montant de 744 900 dollars ouverts pour 2024. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les activités menées par l'équipe et a été informé qu'en 2023, elle avait eu recours aux services de deux consultants, un conseiller juridique et un développeur web, et que ces consultants n'étaient plus nécessaires étant donné que ces services avaient été intégrés dans l'équipe en 2024. Le Comité a également été informé que l'équipe ne comprend actuellement aucun consultant même si d'autres compétences spécialisées peuvent être requises à l'avenir pour permettre une certaine souplesse en ce qui concerne l'embauche de consultants ayant une expertise particulière au fur et à mesure que l'équipe doit s'adapter à l'évolution constante de l'environnement politique. **Tout en reconnaissant la nécessité d'une certaine souplesse dans le recrutement d'experts externes, le Comité consultatif note que les services de consultants, pour lesquels le niveau de ressources actuellement demandé avait été initialement approuvé, ne sont plus nécessaires et recommande une réduction de 30 % (223 500 dollars) des ressources demandées au titre des consultants.**

IV.91 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 532 200 dollars et restent inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid.). Les dépenses se sont élevées à 255 685 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023 qui étaient de 517 200 dollars et à 56 604 dollars au 31 mai 2024 par rapport aux crédits d'un montant de 532 200 dollars ouverts pour 2024. Le Comité consultatif note, sur la base des informations fournies, que de nombreux voyages sont prévus pour l'équipe, notamment dans huit pays, le nombre de voyages-personnes étant compris entre 6 et 24. **Compte tenu de la structure des dépenses en 2023 et jusqu'à présent pour 2024 et de la nécessité de maximiser l'utilisation des réunions virtuelles, le Comité consultatif recommande une baisse de 5 % (26 600 dollars) des crédits demandés au titre des voyages du personnel.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des voyages du personnel.

Fournitures et accessoires

IV.92 Au titre des fournitures et accessoires, le montant des ressources demandées s'élèvent à 223 100 dollars pour 2025, sans changement par rapport aux crédits approuvés pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 70 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023 qui étaient de 253 700 dollars et à 28 600 dollars au 30 juin 2024 par rapport aux crédits ouverts d'un montant de 223 100 dollars. Sur la base des informations fournies, le Comité consultatif constate une tendance à la sous-utilisation systématique des crédits depuis 2020. **Compte tenu de la structure des dépenses en 2023 et jusqu'à présent pour 2024, le Comité consultatif recommande une diminution de 10 % (22 300 dollars) des crédits demandés au titre des fournitures et des accessoires.**

IV.93 Sous réserve de sa recommandation figurant aux paragraphes IV.90 à IV.92, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général pour les ressources autres que celles affectées à des postes soit approuvée.

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

IV.94 Les ressources extrabudgétaires devraient s'établir à 61 326 000 dollars pour 2025, sans changement par rapport aux prévisions pour 2024, et permettraient également de financer 15 postes pour exercer des fonctions essentiellement administratives liées à des activités extrabudgétaires ([A/79/6 \(Sect. 12\)](#), par. 12.89).

Représentation géographique équitable

IV.95 En ce qui concerne la représentation géographique, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2024, sur les 213 postes inscrits au budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 29 concernaient des États d'Afrique, 30 des États d'Asie-Pacifique, 21 des États d'Europe orientale, 29 des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 104 des États d'Europe occidentale et autres États. Sur les 84 membres du personnel recrutés depuis 2020 pour des postes financés au titre du budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 40 étaient des ressortissants de 18 États d'Europe occidentale et d'autres États, 12 de 5 États d'Asie-Pacifique (dont 5 d'un seul État), 13 de 10 États d'Afrique, 7 de 6 États d'Europe orientale et 12 de 6 États d'Amérique latine et des Caraïbes (dont 4 d'un seul État). Le Comité a été informé que 120 membres du personnel de la CNUCED devraient atteindre l'âge de la retraite obligatoire au cours des dix prochaines années, dont 53 au cours des cinq prochaines années.

IV.96 Le Comité consultatif a également été informé des efforts déployés par la CNUCED pour améliorer la représentation géographique, notamment en publiant tous les emplois de longue durée et de temporaires avant qu'une décision finale ne soit prise, en menant une action de sensibilisation plus large afin d'attirer un groupe de candidats qualifiés qui soit étendu et géographiquement diversifié, en communiquant avec les responsables des postes à pourvoir sur l'importance du recrutement de personnes originaires de pays non représentés ou sous-représentés et sur la diffusion correspondante des offres d'emploi, en menant des actions de sensibilisation ciblée au moyen des médias sociaux, de LinkedIn et d'Impactpool et en participant à des salons de l'emploi afin de promouvoir les perspectives de carrière pour les jeunes professionnels issus de pays non représentés ou sous-représentés. Le Comité a également été informé que la CNUCED suit cet indicateur sur une base mensuelle et informe la direction des progrès réalisés, y compris des mises à jour concernant les pays non représentés ou sous-représentés. **Le Comité consultatif compte que**

l'organisation prendra de nouvelles mesures pour que la représentation géographique des États Membres parmi les membres de son personnel soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

IV.97 Le Comité consultatif a demandé et reçu des informations sur la parité des sexes à la CNUCED. Au 30 juin 2024, les femmes représentaient 56 % de l'ensemble du personnel émargeant au budget ordinaire. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la parité des sexes.

Coordination avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et avec le Département des affaires économiques et sociales

IV.98 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CNUCED, dans le cadre de son sous-programme 5, coordonne les travaux sur les pays les moins avancés et l'Afrique en coopération avec ses autres divisions, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Département des affaires économiques et sociales, et qu'elle participe aux réunions du Groupe consultatif interinstitutions avec d'autres organismes des Nations Unies. En ce qui concerne le Département des affaires économiques et sociales, qui fournit un appui au secrétariat du Comité des politiques de développement, il a été demandé à la CNUCED de collaborer pour assurer le service des réunions du Comité. La CNUCED collabore également avec le Département sur des questions statistiques, lequel est membre du Groupe consultatif statistique et technique de la CNUCED sur l'indice des capacités productives, et des discussions sont en cours pour intégrer une formation à cet égard dans la formation générale et le renforcement des capacités que la Division de statistique du Département fournit aux États Membres.

IV.99 En ce qui concerne la coordination avec le Bureau du Haut Représentant, le Comité consultatif a été informé que celui-ci est chargé de défendre les intérêts des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et d'organiser de grandes conférences à leur sujet, tandis que la CNUCED a pour mandat d'apporter des contributions de fond pour résoudre les problèmes de développement auxquels sont confrontés ces groupes de pays, notamment par la recherche et l'analyse et au moyen des activités de coopération technique pour lesquelles la CNUCED dispose d'un avantage comparatif. Le Comité note, sur la base des informations fournies, que le mandat initial du Bureau, qui portait sur la promotion, la coordination et le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, a été élargi en 2022 pour inclure la recherche sur les pays les moins avancés. Depuis toujours, la CNUCED soutient ces groupes de pays dans différents domaines, notamment l'investissement, la dette, la transformation structurelle, la facilitation des transports et du commerce, le renforcement des capacités productives et les politiques industrielles. L'assistance de la CNUCED couvre ses trois piliers de travail, à savoir la formation de consensus, la recherche et le développement et la coopération technique. On trouvera au chapitre 10, Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement, un examen plus détaillé de la question de la coordination et des mandats.

Chapitre 13

Centre du commerce international

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits approuvés pour 2024 ^a	20 457 600
Dépenses de 2023 ^a	20 178 800
Crédits approuvés pour 2024 ^a	21 723 500
Dépenses au 30 juin 2024 ^a	10 721 400
Ressources demandées pour 2025	21 723 500
	<i>Francs suisses</i>
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	101 766 000
Dépenses de 2023	100 685 800
Montant estimé pour 2024	91 959 000
Dépenses au 30 juin 2024	49 697 800
Montant prévu pour 2025	91 959 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). ^a Correspond à la part à la charge de l'ONU, versée sous forme de dotation.	

IV.100 Le budget ordinaire complet du Centre du commerce international, qui est exprimé en francs suisses, est financé à parts égales par les deux organisations de tutelle du Centre : l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour 2025, le montant proposé est de 38 050 400 francs suisses avant actualisation des coûts [A/79/6 (Sect. 13), tableau 13.4 (1)]. Il est prévu que la part à la charge de l'ONU, qui prend la forme d'une dotation, soit de 19 025 200 francs suisses pour 2025 avant actualisation des coûts (ce qui correspond à 50 % du budget complet), soit 21 723 500 dollars au taux de change de 0,8758 franc suisse pour 1,00 dollar (ibid., par. 13.28). Le montant demandé pour 2025 est identique à celui des crédits ouverts pour 2024 (voir aussi le par. IV.113). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.24. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport ainsi que dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

Arrangements administratifs

IV.101 En tant qu'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'OMC (et anciennement de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), les dispositions administratives relatives au budget de l'ITC ont été convenues en 1974, révisées en 1999 et mises à jour en 2004 (voir résolution 59/276 de l'Assemblée générale). Il est indiqué que, depuis la révision des dispositions administratives de 2004, d'autres changements sont intervenus dans les processus budgétaires de l'ONU

et de l'OMC, comme suit : a) dans le cas de l'ONU, l'Assemblée a décidé de passer d'un cycle budgétaire biennal à un cycle budgétaire annuel et de présenter le projet de plan-programme, les informations sur l'exécution du programme et les ressources nécessaires dans un document budgétaire intégré et non plus dans des rapports distincts et b) dans le cas de l'OMC, le Comité des questions budgétaires, financières et administratives a décidé en 2012 de rationaliser le nombre de documents budgétaires et que le projet de budget de l'ITC serait uniquement établi selon le mode de présentation retenu par l'ONU et accompagné d'une note de couverture indiquant le budget dans le format propre à l'OMC ([A/79/6 \(Sect. 13\)](#), par. 13.1 et 13.27 et annexe II, par. 1 à 3).

IV.102 Une étude conjointe a été menée par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétariat de l'OMC, dont les résultats sont présentés à l'annexe II du projet de budget pour 2025 (*ibid.*, par. 13.29). Le calendrier proposé pour le processus d'examen du budget ordinaire complet de l'ITC est présenté dans le tableau joint à l'annexe II. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le nouveau calendrier proposé est aligné sur les processus de l'Organisation des Nations Unies et de l'OMC.

IV.103 Le Secrétaire général indique que l'annexe II contient tous les changements intervenus depuis la révision de 2004. Le Secrétaire général indique également que l'ITC a pleinement adapté son fonctionnement aux conditions techniques actuelles décrites au paragraphe 5 de l'annexe II et que ses activités se déroulent sans problème, à la satisfaction de toutes les parties concernées (*ibid.*, annexe II, par. 5 et 6). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les dispositions administratives mises à jour regroupent deux décennies de pratique en un seul document, tenant compte des changements techniques et administratifs intervenus depuis 2004, qui jusqu'à présent n'ont pas été présentées dans un document unique. Le Comité a également été informé qu'il n'y a pas de changement en ce qui concerne le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, la pratique établie depuis le début de la procédure d'établissement annuel du budget-programme et l'application de la méthode d'actualisation des coûts des Nations Unies. En tant que dotation de l'Organisation des Nations Unies à l'ITC, le montant est actualisé pour tenir compte de l'incidence de l'inflation sur le franc suisse (voir également par. IV.113).

IV.104 Les informations contenues dans l'annexe II, qui ont été préparées en consultation avec les secrétariats de l'OMC et de l'ITC, sont présentées à l'Assemblée générale pour examen et sont soumises simultanément à l'OMC ([A/79/6 \(Sect. 13\)](#), annexe II, par. 4 et 11). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que les dispositions administratives actualisées ont été approuvées par le Comité des questions budgétaires, financières et administratives de l'OMC en juin 2024 et que le document devrait être approuvé par le Conseil général de l'OMC d'ici décembre 2024.

IV.105 Le Comité consultatif note que, d'après le projet de budget et les informations qui lui ont été fournies, l'annexe II du projet de budget pour 2025 regroupe, en un seul document, les changements techniques et administratifs intervenus depuis la révision de 2004 des dispositions administratives relatives à l'ITC (voir par. IV.101), sans changement en ce qui concerne le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, la pratique établie depuis le passage à un budget-programme annuel et l'application de la méthode de réévaluation des coûts de l'ONU.

Tableau IV.11
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	Informations
Budget ordinaire complet de l'ITC		
Effectif approuvé pour 2024	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 21 P-5, 29 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 69 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 21 P-5, 29 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 69 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	20	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 11 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	20	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 11 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes proposés

IV.106 Le tableau d'effectifs proposé pour 2025 au titre du budget ordinaire complet du Centre compte 160 postes, soit le nombre approuvé en 2024. Il est indiqué dans le projet de budget que, dans un souci de clarté et de transparence, des informations sur les postes seront présentées dans ledit projet, mais que ces postes, qui seront financés au moyen de la dotation versée par l'ONU et des contributions provenant de l'OMC, ne font pas partie du tableau d'effectif approuvé ou proposé au titre du budget ordinaire ([A/79/6 \(Sect. 13\)](#), par. 13.30).

Transfert du poste de directeur(trice) (D-1) du bureau de liaison d'Addis-Abeba du Centre du commerce international à Genève et plan futur

IV.107 Le Comité consultatif rappelle que le poste de directeur(trice) (D-1) du bureau de liaison de l'ITC à Addis-Abeba avait été vacant depuis sa création le 1^{er} janvier 2016 jusqu'en novembre 2022. Selon l'ITC, le retard pris dans le recrutement au poste en question avait initialement tenu à la longueur des négociations relatives à l'accord avec le pays hôte et avait été encore aggravé par le réexamen du poste auquel avait procédé la nouvelle direction du Centre en 2020. La direction du Centre a décidé de transférer le poste d'Addis-Abeba à Genève en 2022 et un nouvel avis de vacance de poste a été publié pour un poste de directeur(trice) de la Division du commerce durable et inclusif (D-1), basé à Genève, pour lequel la procédure de recrutement a été achevée en novembre 2022, dans le cadre de la création de la Division du commerce durable et inclusif pour ajuster la structure et les modalités d'exécution des activités de l'ITC en vue de la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2022-2025 ([A/78/7](#), par. IV.113 à IV.116).

IV.108 Le Comité consultatif rappelle en outre que, lors de son examen du projet de budget-programme pour 2023, il a recommandé de ne pas transférer le poste d'Addis-Abeba à Genève et à l'Assemblée générale de demander à l'ITC d'envisager d'autres lieux d'implantation en Afrique, notamment le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, situé à Accra, où le Centre a installé une plate-forme ([A/77/7](#), par. IV.100 et IV.101). Ces deux recommandations ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/263 A](#)). Lors de son examen du projet de budget-programme pour 2024, le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait que le poste D-1 avait été redéployé à Genève, bien que l'Assemblée générale ait approuvé sa recommandation dans laquelle elle se prononçait contre la proposition de transfert ([A/78/7](#), par. IV.114).

IV.109 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, d'un point de vue opérationnel, l'ITC estime que le fait que le poste D-1 et la Division du commerce durable et inclusif nouvellement créée soient basés au siège, aux côtés des quatre autres divisions de l'organisation, était et reste la configuration optimale pour

mener à bien son plan stratégique pour la période 2022-2025. Entre-temps, l'ITC reste déterminé à consacrer au moins 80 % de son assistance au niveau national à ses pays prioritaires, et a mis au point une stratégie complète de collaboration avec les pays en 2023, qui a été approuvée par le Comité de direction de l'ITC en février 2024. D'ici la fin de 2024, l'ITC a l'intention d'ouvrir un bureau régional dans un pays à titre expérimental afin de renforcer ses relations avec les partenaires gouvernementaux nationaux et les donateurs et de poursuivre sa collaboration avec le système des coordonnateurs résidents et l'équipe de pays des Nations Unies. Au lieu d'affecter un seul D-1 en qu'attaché(e) de liaison, l'ITC mettrait en place une équipe d'experts dans le bureau régional pilote. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité a été informé que le titulaire du poste D-1 dirige désormais la Division du commerce durable et inclusif nouvellement créée, et qu'il ne sera donc pas inclus dans la dotation en personnel du bureau régional pilote. En revanche, d'autres postes seront transférés de Genève vers le bureau régional. L'ITC n'a pas encore finalisé la liste complète des postes qui seront transférés vers le bureau régional pilote. De plus amples informations seront fournies dès qu'elles seront disponibles ou, au plus tard, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2026.

IV.110 Le Comité consultatif réitère sa recommandation dans laquelle il se prononce contre le transfert du poste de directeur(trice) (D-1) d'Addis-Abeba à Genève, car ce poste a été créé pour fournir un soutien direct aux institutions et organisations africaines sur les questions commerciales, ce qui a été approuvé par l'Assemblée générale (voir par. IV.107 et IV.108). Le Comité recommande à l'Assemblée de prier l'ITC de fournir des informations actualisées sur un bureau régional pilote en Afrique, doté d'une équipe d'experts, dans le projet de budget-programme pour 2026.

Postes vacants

IV.111 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2024, neuf postes financés par le budget ordinaire (1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) étaient vacants (cinq depuis juin 2023 et quatre depuis la période allant de février à avril 2024). **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dès que possible et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes vacants seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

Observations et recommandations concernant les ressources proposées au titre des objets de dépense autres que les postes

IV.112 Le montant total des ressources proposées au titre des objets de dépenses autres que les postes pour 2025 pour le budget ordinaire complet de l'ITC s'élève à 8 156 500 francs suisses, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 13), tableau 13.5).

IV.113 À sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations sur les dépenses effectives par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Il note également dans le rapport sur l'exécution du budget pour 2023 qu'une sous-utilisation des crédits d'un montant de 278 600 dollars (soit 1,4 %) a été signalée par l'ITC, ce qui représentait une partie de la sous-utilisation globale (solde inutilisé) signalée pour la période financière (A/79/83, annexe I). **Le Comité consultatif compte qu'une ventilation des ressources globales par objet de dépense, avec une analyse de l'utilisation des ressources pour 2024 et des ressources demandées pour 2025, continuera d'être fournie dans le cadre des futurs projets de budget (voir également A/78/7, par. IV.117).**

IV.114 Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe IV.110, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant la part du budget ordinaire complet de l'ITC à la charge de l'ONU soient approuvées.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

IV.115 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, sur les 151 membres du personnel de l'ITC occupant des postes financés par le budget ordinaire complet du Centre, 82 étaient originaires d'Europe occidentale et autres États, 24 d'Afrique, 17 d'Amérique latine et des Caraïbes, 16 d'Europe orientale et 12 d'Asie et du Pacifique. En ce qui concerne le recrutement effectué à la classe des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur depuis janvier 2022, le Comité a été informé que, sur un total de 12 personnes recrutées dans 12 pays, 5 étaient des ressortissants d'Europe occidentale et d'autres États, 3 d'Afrique, 2 d'Europe orientale, 1 d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 d'Asie et du Pacifique. Il a été indiqué au Comité que, bien que ses postes inscrits au budget ordinaire ne soient pas soumis au système des fourchettes souhaitables pour la répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, l'ITC a continué à améliorer la gestion des ressources humaines afin d'y inclure une composante Représentation géographique. Le Comité a été informé que 18 membres du personnel de l'ITC devraient atteindre l'âge de la retraite obligatoire au cours des cinq prochaines années et 42 au cours des dix prochaines années.

IV.116 Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de l'ITC, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (A/78/7, par. IV.120). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Chapitre 14 Environnement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	21 033 600
Dépenses de 2023	20 859 700
Crédits ouverts pour 2024	21 990 200
Dépenses au 30 juin 2024	10 169 900
Ressources demandées pour 2025	22 094 300
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	413 260 000
Dépenses de 2023	587 760 700
Montant estimé pour 2024	413 209 600

Dépenses au 30 juin 2024	310 623 800
Montant prévu pour 2025	413 180 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.117 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 14 du budget ordinaire s'élèvent à 22 094 300 dollars avant actualisation des coûts soit une augmentation nette de 104 100 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 14), tableau 14.14). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.25. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

IV.118 Les variations des ressources proposées pour 2025 sont attribuables à des ajustements techniques entraînant une diminution nette de 351 100 dollars, qui se décompose comme suit : a) une hausse de 104 100 dollars qui s'explique par l'application du taux de vacance convenu pour les postes existants à un poste d'analyste de données (P-3) (60 700 dollars) et à un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] (43 400 dollars), qui avaient été créés en 2024, pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes, b) une diminution de 455 200 dollars qui tient au non-renouvellement de crédits approuvés pour 2024 au titre de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est tenue en 2024, en application des résolutions 67/251 et 73/260 de l'Assemblée générale et de la décision 5/4 de l'Assemblée pour l'environnement et c) des nouveaux mandats et des mandats élargis entraînant une augmentation de 455 200 dollars qui tient aux besoins supplémentaires nécessaires à l'appui de la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra en 2025 (ibid., par. 14.108 et 14.109).

Tableau IV.12
Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	115	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 14 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 6 G(AC) et 10 AL
Effectif proposé pour 2025	115	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 14 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C), 6 G(AC) et 10 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	881	1 ASG, 2 D-2, 34 D-1, 88 P-5, 163 P-4, 150 P-3, 71 P-2/1, 12 AN, 359 AL et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	880	1 ASG, 2 D-2, 34 D-1, 88 P-5, 163 P-4, 150 P-3, 71 P-2/1, 12 AN et 359 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.119 Le Secrétaire général propose un total de 115 postes inscrits au budget ordinaire pour 2025, sans changement par rapport aux postes approuvés pour 2024. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concerne la structure du personnel, la composition du personnel de direction du PNUE suit une structure matricielle dans laquelle tous les postes essentiels financés par le budget ordinaire sont systématiquement liés entre eux et chargés dans une mesure raisonnable d'effectuer le travail technique essentiel, à la fois au niveau programmatique et au niveau politiquement stratégique. Étant donné que le PNUE effectue une grande partie de son travail par l'intermédiaire de partenaires d'exécution et que son personnel assure la supervision, les membres du personnel doivent être des experts de renommée mondiale dans leur domaine et ses postes sont principalement financés par des ressources extrabudgétaires. Le Comité a également été informé que le PNUE prévoit d'entreprendre un examen des dépenses, comme demandé par l'Assemblée générale, afin d'examiner de manière approfondie la dotation en effectifs. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'examen des dépenses.

Postes vacants

IV.120 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 26 postes financés par le budget ordinaire [1 D-2, 6 P-5, 10 P-4, 6 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (autre classe)] étaient vacants. Parmi ceux-ci, trois l'étaient depuis plus de deux ans : un poste d'analyste de données (P-3) était vacant depuis novembre 2020, un poste de spécialiste des données (P-4) était vacant depuis août 2021 et un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4) était vacant depuis décembre 2021. Le Comité a également été informé que les processus de recrutement pour ces postes étaient en cours et se trouvaient dans la phase de sélection. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris ceux vacants depuis longtemps, seront pourvus dès que possible et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes vacants seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance de postes

IV.121 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au titre du chapitre 14.

Tableau IV.13
Nombre de postes et taux de vacance, 2023-2025

Catégorie	2023				2024					2025		
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes pourvus au 30 juin	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	97	18,2	18,1	19,6	98	98	15,8	22,0	23,5	75	98	15,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	16	6,0	9,2	12,5	17	17	8,7	17,6	17,6	14	17	8,7

IV.122 Le Comité consultatif note que le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 et les taux de vacance effectif au 30 juin 2024 pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur étaient de 22,0 % et 23,5 %, respectivement, alors qu'un taux de 15,8 % est proposé pour 2025. En outre, les taux de vacance moyens effectifs pour les services généraux et les catégories apparentées étaient de 17,6 % tandis qu'un taux de 8,7 % est proposé pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

IV.123 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.124 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 2 203 800 dollars, avant actualisation des coûts, et restent inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024.

Voyages du personnel

IV.125 Le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élève à 177 100 dollars et reste inchangé par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 158 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023 qui étaient de 172 300 dollars et aucune dépense n'avait été engagée au 30 juin 2024 alors qu'un crédit de 172 300 dollars était ouvert. **Compte tenu de l'absence de dépenses au cours des six premiers mois de 2024 et de la nécessité de maximiser l'utilisation des réunions virtuelles, des plateformes en ligne et des outils de formation à distance, le Comité consultatif recommande une baisse de 5 % (8 900 dollars) des crédits demandés au titre des voyages du personnel.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des voyages du personnel.

Consultants

IV.126 Le montant des ressources demandées au titre des consultants s'élève à 398 300 dollars et reste inchangé par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 306 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023 qui étaient de 342 400 dollars et à 42 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024, à savoir 398 300 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses et de la**

nécessité de s'appuyer davantage sur les capacités internes pour réduire le recours à l'expertise externe, le Comité consultatif recommande une diminution de 5 % (19 900 dollars) des crédits demandés au titre des consultants.

IV.127 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.125 et IV.126, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

IV.128 Les ressources extrabudgétaires sont estimées à 413 180 200 dollars pour 2025, soit une diminution de 29 400 dollars par rapport au montant prévu pour 2024, et permettraient également de financer 880 postes. Les ressources extrabudgétaires sont soumises au contrôle de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le Comité consultatif note, d'après les informations fournies, que le programme de travail pour 2026-2027 et le budget financé au moyen de ressources extrabudgétaires du PNUE seront présentés au Comité en 2025, à temps pour recevoir les recommandations correspondantes de l'Assemblée pour l'environnement (A/78/7, par. IV.144). **Le Comité consultatif attend avec intérêt le programme de travail et le budget financé au moyen de ressources extrabudgétaires du PNUE.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question des ressources extrabudgétaires.

Représentation géographique équitable

IV.129 En ce qui concerne la représentation géographique équitable, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, sur les 75 postes soumis à la répartition géographique pourvus, 17 (22,7 %) ont été attribués à des États d'Afrique, 18 (24,0 %) à des États d'Asie-Pacifique, 5 (6,7 %) à des États d'Europe orientale, 7 (9,3 %) à des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 28 (37,3 %) à des États d'Europe occidentale et autres États. Le Comité a également reçu des informations concernant le personnel recruté depuis 2020 pour des postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et note qu'en moyenne, 32 personnes étaient des ressortissants d'États d'Europe occidentale et autres États, 17 d'États d'Asie-Pacifique, 18 d'États d'Afrique, 7 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 4 d'États d'Europe orientale. Le Comité a été informé que 38 membres du personnel du PNUE devraient atteindre l'âge de la retraite obligatoire au cours des dix prochaines années, dont 25 au cours des cinq prochaines années.

IV.130 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Directrice exécutive avait mis en place un plan global en quatre points pour favoriser l'application de la résolution 5/13 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur le principe de la répartition géographique équitable et qu'elle avait pris des mesures proactives pour favoriser la diversité géographique lors de ses processus de recrutement afin de mettre en œuvre le contrat de mission du Secrétaire général pour les hauts fonctionnaires. Dans le cadre de cette initiative stratégique, le Secrétariat partage régulièrement des indicateurs clés en matière de ressources humaines avec les hauts fonctionnaires afin d'informer et d'orienter la prise de décision en matière de sélection du personnel, en veillant à ce que la diversité géographique reste une priorité absolue. Le Comité a également été informé que le PNUE a continué à tirer parti de ses réseaux en travaillant en étroite collaboration avec les partenaires des Nations Unies pour partager les meilleures pratiques et données d'expérience, a invité les États Membres désireux de l'inciter à participer à

des activités de promotion des carrières pour leurs régions afin d'identifier et d'attirer des candidats qualifiés issus de milieux divers, a mis en place une filière pour attirer les jeunes talents des régions sous-représentées vers des postes de Volontaires des Nations Unies au sein de l'organisation, a élaboré des instructions générales et des processus de recrutement qui donnent la priorité à la diversité géographique lors des phases de présélection et de sélection finale et a mis en place un suivi de la représentation géographique au niveau des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur sur une base mensuelle afin de suivre les tendances et de prendre des décisions reposant sur des données en vue de maintenir et d'améliorer la diversité de son personnel.

IV.131 Le Comité consultatif note que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a prié la Directrice exécutive de prendre dûment en considération le recrutement de ressortissants d'États Membres sous-représentés ou non représentés, en tenant compte de la diversité régionale lors de la nomination à des postes soumis au principe de la répartition géographique [UNEP/EA.5/Res.13, par. 1 c)]. **Le Comité consultatif compte que le PNUE prendra de nouvelles mesures pour que la représentation géographique des États Membres parmi les membres de son personnel soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

IV.132 Le Comité consultatif a demandé et reçu des informations sur la parité des sexes au PNUE. Au 30 juin 2024, les effectifs du PNUE financés par le budget ordinaire étaient composés à 52 % de femmes et à 48 % d'hommes. Le Comité rappelle qu'il avait été informé que le PNUE mettait en œuvre un plan en quatre points pour accroître la diversité géographique, tout en respectant les objectifs de parité hommes-femmes. Le PNUE a atteint les objectifs de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et ne donne pas la priorité aux candidates féminines pour les sélections et les nominations dans les catégories de postes où la parité hommes-femmes a été atteinte (A/78/7, par. IV.149). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation équilibrée des genres.

Changements structurels

IV.133 L'annexe au projet de budget-programme indique les changements structurels proposés dans l'organigramme et la répartition des postes dans le graphique A, tandis que le graphique B reproduit la structure actuellement approuvée du Programme (A/79/6 (Sect. 14), annexe ; voir aussi A/78/6 (Sect. 14), annexe I). Les changements sont les suivants :

a) Création de la Division des changement climatiques. La structure actuelle du PNUE ne comprend pas de division unique chargée de la mise en œuvre globale des activités du Programme en ce qui concerne les changements climatiques. La Division des changements climatiques, dont la création est proposée en application de la résolution 6/13 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, sera créée au titre du sous-programme 1 et dotée, par voie de transferts, de membres du personnel qui travaillent dans d'autres divisions chargées de l'exécution du sous-programme 1 ;

b) Changement de nom pour les divisions suivantes :

i) La Division de l'industrie et de l'économie (ancienne Division de l'économie). Pour tenir compte de l'importance croissante que revêt la collaboration avec les secteurs économiques à fort impact afin de réduire l'empreinte relative au climat, à la nature et à la pollution, le PNUE a décidé que le nom de la Division devait expressément faire référence à l'industrie ;

ii) La Division de l'alerte rapide et de l'évaluation (ancienne Division de la science), afin de tenir compte de l'intégration du système d'évaluation des connaissances, d'alerte rapide et de suivi du Programme, qui permet d'évaluer les risques environnementaux et de proposer des réponses appropriées.

IV.134 À sa demande, le Comité consultatif a été informé que la Division des changements climatiques, qui comprend le Centre-Réseau des technologies climatiques et le Centre pour le climat du PNUE à Copenhague, a été officiellement créée le 1^{er} février 2024 et renforcera le rôle de chef de file du PNUE dans l'élaboration d'orientations stratégiques et de mesures à fort impact à l'appui de la transition vers la stabilité climatique. Le service chargé de l'atténuation et le service chargé de l'adaptation et de la résilience ont été regroupés au sein de la nouvelle Division des changements climatiques à partir de la Division de l'industrie et de l'économie et de la Division des écosystèmes, respectivement. En ce qui concerne l'ancienne Division de la science, le Comité a été informé qu'au 30 janvier 2023, elle avait été rebaptisée « Division de l'alerte rapide et de l'évaluation ». La Division conserve son caractère fondamental, compte tenu de la production et de la mobilisation de connaissances et d'informations scientifiques dans les divisions, les bureaux et les accords multilatéraux sur l'environnement, garantissant ainsi que les données scientifiques les plus solides et les plus récentes demeurent au centre des processus de prise de décision dans l'ensemble du PNUE et que l'environnement mondial reste à l'étude. **Le Comité consultatif prend note des changements structurels proposés au sein du PNUE et espère qu'ils seront guidés par des efforts visant à clarifier les relations hiérarchiques, à éviter le chevauchement des fonctions et à améliorer la cohérence, tout en réalisant des gains d'efficacité. Le Comité est d'avis que le processus de restructuration devrait être suivi d'une période de stabilité afin de permettre l'évaluation de son efficacité et de son impact. Il espère que des informations pertinentes, y compris l'incidence des changements structurels et les gains d'efficacité qui en découlent, seront fournies dans le prochain projet de budget-programme.**

Initiatives stratégiques relatives aux activités d'appui et bureaux nationaux/régionaux

IV.135 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2023, le PNUE a participé à des initiatives stratégiques relatives aux activités d'appui dans 18 pays, principalement liées à des services administratifs communs, et qu'il continuera d'explorer les possibilités de collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. Le Comité a également reçu des informations sur l'emplacement des bureaux nationaux et régionaux du PNUE. En ce qui concerne la collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies et d'autres entités de l'Organisation, le Comité a été informé que le PNUE continue à accorder la priorité à la collaboration pour consolider l'action et la coordination en matière d'environnement, et que des progrès ont été réalisés dans la mise en place de structures et le développement d'approches pour une collaboration cohérente et stratégique avec les pays, en particulier par l'intermédiaire du réseau des personnes référentes du Programme dans 130 équipes de pays des Nations Unies. Des efforts ont également été déployés pour doter les équipes de pays des Nations Unies des

connaissances, des outils et des approches nécessaires pour apporter des solutions aux problèmes du climat, de la biodiversité et de la pollution, en adaptant les informations et en mettant les connaissances à disposition au moyen de coalitions thématiques, de partenariats, de stratégies à l'échelle des Nations Unies et de dialogues avec les coordonnateurs résidents (A/78/7, par. IV.146 et IV.147). **Le Comité consultatif espère que des informations sur l'évolution des ressources dans les bureaux nationaux et régionaux du PNUE ainsi que sur les progrès réalisés en matière de services administratifs communs, y compris la poursuite de la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, seront fournies dans le prochain projet de budget-programme et dans le programme de travail et le budget financé au moyen de ressources extrabudgétaires pour 2026-2027.**

IV.136 Le Comité consultatif rappelle qu'il a reçu des informations concernant les bureaux du PNUE dans les pays, dans les régions et liés à des projets, et qu'il a été informé que le PNUE ne bénéficiait pas de services d'appui communs, et qu'il n'était pas prévu de regrouper ses bureaux (ibid., par. IV.146). En ce qui concerne la rationalisation de l'empreinte des bureaux du PNUE, le Comité a été informé que celui-ci avait pris des mesures pour optimiser l'utilisation de l'espace dans ses locaux à Genève, réduisant ainsi son empreinte et les coûts y afférents sur un espace de plus de 800 mètres carrés. Sur la base des enseignements tirés des locaux de Genève, le PNUE continue d'étudier les possibilités d'optimisation de l'espace en se concentrant sur les bureaux qui comptent plus de 25 personnes. En outre, il examine actuellement tous les contrats de location en cours pour les bureaux situés en dehors de Nairobi afin d'identifier des possibilités de partage des locaux. **Le Comité consultatif compte une fois de plus que des informations seront fournies à l'Assemblée générale sur les politiques régissant l'emplacement des bureaux du PNUE, y compris toute évaluation stratégique et analyse coûts-avantages en vue d'un partage des locaux, dans le prochain projet de budget-programme (voir également A/78/7, par. IV.146).**

Chapitre 15
Établissements humains

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	13 385 100
Dépenses de 2023	12 365 500
Crédits ouverts pour 2024	13 018 400
Dépenses au 30 juin 2024	6 030 000
Ressources demandées pour 2025	13 081 200
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	148 837 600
Dépenses de 2023	168 715 300
Montant estimé pour 2024	167 932 700
Dépenses au 30 juin 2024	92 882 100
Montant prévu pour 2025	162 153 100
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IV.137 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 15 du budget ordinaire s'élèvent à 13 081 200 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 62 800 dollars (0,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 15), tableau 15.10). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.26. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

IV.138 Les modifications des ressources proposées pour 2025 s'expliquent principalement par des mandats nouveaux ou élargis et d'autres changements, comme suit : a) une augmentation de 62 800 dollars au titre du sous-programme 1, montant destiné à financer l'établissement d'un rapport sur les progrès accomplis et les difficultés restant à surmonter dans la lutte contre le sans-abrisme, que l'Assemblée a demandé dans sa résolution 78/172, intitulée « Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) » et b) des changements liés essentiellement aux dépenses afférentes aux voyages prévus pour 2024 et sans incidence sur les coûts, où les ressources prévues au titre des voyages au sous-programme 4 (Prévention et gestion efficaces des crises urbaines) sont des ressources transférées d'autres sous-programmes pour renforcer la participation d'ONU-Habitat aux conférences internationales sur le renforcement de la résilience des villes [ibid., par. 15.81 et 15.82 et tableau 15.13 (1)].

Tableau IV.14

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	82	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 21 P-4, 15 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC) et 23 (AL)
Effectif proposé pour 2025	82	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 9 P-5, 21 P-4, 15 P-3, 5 P-2/1, 2 G(AC) et 23 (AL)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	75	1 SSG, 5 D-1, 9 P-5, 13 P-4, 7P-3, 4 P-2/1, 2 AN et 34 AL
Effectif prévu pour 2025	74	1 SSG, 5 D-1, 9 P-5, 13 P-4, 7P-3, 4 P-2/1, 1 AN et 34 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.139 Le Secrétaire général propose un total de 82 postes inscrits au budget ordinaire pour 2025, sans changement par rapport aux postes approuvés pour 2024.

Postes vacants

IV.140 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'au 30 juin 2024, il y avait 13 postes vacants (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 3 P-2 et 2 AL) et qu'aucun n'était vacant depuis plus de deux ans. Le Comité a été informé que, même si aucun poste n'est actuellement vacant depuis plus de deux ans, certains d'entre eux sont touchés par les restrictions de dépenses et risquent donc de le rester pendant plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris ceux vacants depuis longtemps, seront pourvus dès que possible et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous**

les postes vacants seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.

Taux de vacance de postes

IV.141 À sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance de postes prévus au budget pour 2025 au titre du chapitre 15 (voir tableau IV.15).

Tableau IV.15

Nombre de postes et taux de vacance, 2023-2025

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	57	11,8	4,7	8,8	57	57	46	6,3	16,8	19,3	57	6,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	25	12,0	6,1	8,0	25	25	23	7,4	8,0	8,0	25	7,4

IV.142 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens et effectifs pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur étaient de 16,8 % et 19,3 %, respectivement, alors qu'un taux de 6,3 % est proposé pour 2025. En outre, les taux de vacance moyens et effectifs pour les services généraux et les catégories apparentées étaient de 8,0 % et un taux de 7,4 % est proposé pour 2025. Le Comité formule des observations supplémentaires sur les taux de vacance au chapitre I du présent rapport.

IV.143 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.144 Les ressources proposées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 1 569 400 dollars, soit une augmentation nette de 62 800 dollars, ou 4,2 %, avant actualisation des coûts, par rapport au budget approuvé pour 2024.

Services contractuels

IV.145 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 417 700 dollars et restent inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 108 000 dollars pour 2023 et à 69 700 dollars au 30 juin 2024, par rapport aux crédits ouverts d'un montant de 457 100 dollars pour 2023 et de 417 700 dollars pour 2024. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande une diminution de 5 % (20 900 dollars) des crédits demandés au titre des services contractuels.**

Mobilier et matériel

IV.146 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 81 900 dollars avant actualisation des coûts et restent inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 55 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023 qui étaient de 81 600 dollars et à 1 300 dollars au 30 juin 2024 par rapport aux crédits ouverts d'un montant de 81 900 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande une baisse de 10 % (8 200 dollars) des crédits demandés au titre du mobilier et du matériel.**

IV.147 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.145 et IV.146, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les ressources autres que celles affectées à des postes soit approuvée.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

IV.148 Les ressources extrabudgétaires sont estimées à 162 153 100 dollars pour 2025, soit une diminution de 5 779 600 dollars par rapport au montant prévu pour 2024, et permettraient également de financer 74 postes. Elles seraient principalement utilisées pour réaliser des projets de coopération technique, tels que décrits dans chaque sous-programme. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des ressources extrabudgétaires.

Représentation géographique équitable

IV.149 En ce qui concerne la représentation géographique, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, sur les 46 postes soumis au principe de la répartition géographique qui ont été pourvus, 16 concernaient des États d'Afrique, 4 des États d'Asie-Pacifique, 2 des États d'Europe orientale, 2 des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 22 des États d'Europe occidentale et autres États. Le Comité a également reçu des informations concernant les 28 membres du personnel recrutés depuis 2020 pour des postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur : 14 étaient des ressortissants d'États d'Europe occidentale et autres États, 10 des ressortissants d'États d'Afrique, 2 des ressortissants d'États d'Asie-Pacifique et d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et aucun d'États d'Europe orientale. Le Comité a été informé que 30 membres du personnel d'ONU-Habitat devraient atteindre l'âge de la retraite obligatoire au cours des dix prochaines années, dont 15 au cours des cinq prochaines années.

IV.150 **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel d'ONU-Habitat et compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

IV.151 Le Comité consultatif a demandé et reçu des informations sur la parité des sexes à ONU-Habitat. Au 31 mai 2024, les effectifs d'ONU-Habitat étaient composés à 60,6 % de femmes et à 39,4 % d'hommes, et sur les huit administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés par ONU-Habitat depuis janvier 2022, cinq étaient des femmes. Le Comité rappelle qu'au 30 juin 2023, les femmes représentaient 50 % du personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang

supérieur. **Le Comité consultatif note la représentation inégale des femmes et des hommes au sein du personnel d'ONU-Habitat et souligne que des efforts supplémentaires doivent être faits pour atteindre la parité des sexes à ONU-Habitat conformément aux objectifs approuvés.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la parité des sexes.

Fonctions de liaison ; Bureaux régionaux

IV.152 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les bureaux de liaison d'ONU-Habitat sont situés à New York, Bruxelles et Genève, et que des fonctions de liaison sont assurées à Nairobi avec les Représentants permanents, les États Membres et l'Assemblée d'ONU-Habitat. Toutes les fonctions de liaison relèvent de la Direction exécutive et les bureaux de liaison sont dotés du personnel suivant : deux membres du personnel à Bruxelles (1 P-5, 1 P-4), un à Genève (1 P-5) et six à Nairobi (1 D-1, 2 P-3 et 3 agents(es) locaux). Le personnel de liaison à Nairobi fait partie du Secrétariat des organes directeurs (organes directeurs), tandis que le personnel de liaison à Bruxelles et à Genève est rattaché au Bureau de la Directrice exécutive (Direction exécutive et gestion). Le Comité a également été informé qu'ONU-Habitat compte 64 bureaux nationaux ou régionaux et qu'en 2023, il a réalisé des bénéfices d'un montant de 828 000 dollars dans 24 bureaux, principalement dans les services administratifs communs et les services informatiques et services de communication communs. **Le Comité consultatif espère que l'organigramme des bureaux régionaux et de liaison, ainsi que des informations sur l'évaluation stratégique des bureaux et l'analyse coûts-avantages des services communs, seront inclus dans le prochain projet de budget-programme.**

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	23 110 500
Dépenses de 2023	22 619 600
Crédits ouverts pour 2024	24 332 300
Dépenses au 30 juin 2024	11 952 800
Ressources demandées pour 2025	23 868 100
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	368 850 600
Dépenses de 2023	406 366 100
Montant estimé pour 2024	408 073 700
Dépenses au 30 juin 2024	227 380 400
Montant prévu pour 2025	408 923 800
<i>Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</i>	

IV.153 Les ressources demandées au titre du chapitre 16 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 23 868 100 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 464 200 dollars (1,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 16), tableau 16.26). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.27. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

IV.154 La diminution nette est imputable à : a) des ajustements techniques liés au financement des dépenses engagées au titre du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, b) des mandats nouveaux et élargis liés à l'appui fourni pour l'organisation des réunions préparatoires du quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir aux Émirats arabes unis en 2026 et c) d'autres changements sans incidence sur les coûts, traduisant principalement une augmentation des autres dépenses de personnel, compensée en grande partie par une réduction des services contractuels. En outre, les changements au niveau des ressources sont dus au transfert, sans incidence sur les coûts, d'un poste de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (P-4) au titre du sous-programme 1, à la réaffectation d'un poste d'assistant(e) aux finances et au budget [agent(e) des services généraux (autre classe)] qui deviendrait un poste d'assistant(e) à la gestion des programmes au titre du sous-programme 1 et à la réaffectation d'un poste d'assistant(e) à la gestion des programmes [agent(e) des services généraux (autre classe)] qui deviendrait un poste d'assistant(e) administratif dans le cadre du sous-programme 8 (A/79/6 (Sect. 16), par. 16.148 à 16.150).

Tableau IV.16

Tableau d'effectifs proposé

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1°C) et 24 G(AC)
Transfert	–	Transfert d'un administrateur chargé de la prévention du crime et de la justice pénale (P-4) au titre du sous-programme 1
Réaffectation	–	Réaffectation d'un agent(e) des services généraux (Autres classes), assistant chargé des finances et du budget, au poste d'assistant(e) chargé(e) de la gestion des programmes dans le cadre du sous-programme 1 et d'un agent(e) des services généraux (Autres classes), assistant(e) chargé de la gestion des programmes, au poste d'assistant(e) administratif(ve) dans le cadre du sous-programme 8
Effectif proposé pour 2025	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27, P-3, 13 P-2/1, 3 G(1°C) et 24 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	826	1 D-2, 11 D-1, 35 P-5, 176 P-4, 187 P-3, 39 P-2/P-1, 10 GS(1°C), 147 GS (AC), 89 AN et 131 AL
Effectif prévu pour 2025	826	1 D-2, 11 D-1, 35 P-5, 176 P-4, 187 P-3, 39 P-2/P-1, 10 G(1°C), 192 G(AC), 89 AN et 86 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.155 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour financer les postes en 2025 s'élèvent à 20 831 200 dollars, montant qui est identique à celui du budget approuvé pour 2024. Ces ressources permettraient de financer un total de 125 postes inscrits au budget ordinaire, soit le même nombre de postes approuvés pour 2024. Les changements en matière d'effectifs tiennent au transfert proposé d'un poste et à la réaffectation de deux postes, comme expliqué à l'annexe II du projet de budget.

Transfert

IV.156 Le Secrétaire général propose qu'un poste de spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (P-4) soit transféré du Bureau du (de la) chef du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite à la Section d'appui aux conférences, au sein du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite. Le Secrétaire général indique que le transfert tient au fait qu'un plus grand soutien est nécessaire pour la programmation stratégique, l'élaboration des politiques par les organes intergouvernementaux et l'assistance juridique et technique fournie pour renforcer l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant, notamment un appui fonctionnel au mécanisme d'examen des traités (A/79/6 (Sect. 16), annexe II). Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que les fonctions liées à ce poste seraient également transférées à la Section de l'appui aux services de conférence. Il a également été informé que le poste était temporairement vacant et que le titulaire était affecté à un autre poste, mais qu'il conservait un droit sur le poste.

Réaffectation

IV.157 Le Secrétaire général propose de réaffecter un poste d'assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] du Bureau du (de la) Directeur(trice) de la Division des traités en tant qu'assistante(e) (gestion des programmes) à la Section de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite au sein de la Division des traités. Cette réaffectation est nécessaire pour renforcer la gestion financière, le budget, la coordination et l'examen des travaux liés au processus intergouvernemental et aux aspects normatifs de deux protocoles soutenus par la section (ibid.). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la réaffectation visait principalement à garantir que les rôles et les responsabilités du titulaire correspondent au titre du poste et aux besoins de la division. Le Comité a également été informé que la catégorie professionnelle du poste passerait de la finance à la gestion de programme, car cette dernière englobe un éventail plus large de fonctions qui sont plus étroitement alignées sur les tâches quotidiennes qu'il est envisagé d'associer au poste (c'est-à-dire fournir un soutien administratif aux processus intergouvernementaux et aux aspects normatifs des deux protocoles dont s'occupe la Section). Le Comité a également été informé que le poste était actuellement occupé et que l'ONUDC procéderait à une permutation administrative en ce qui concerne le titulaire du poste.

IV.158 Le Secrétaire général propose également de réaffecter un poste d'assistant(e) à la gestion des programmes [agent(e) des services généraux (autre classe)] en tant qu'assistant (e) administratif(ive) au sein du Bureau du (de la) Directeur(trice) de la Division des opérations. La réaffectation proposée est liée au renforcement des capacités du Bureau du (de la) Directeur(trice) dans les domaines de la gestion financière, de la gestion des ressources humaines et des fonctions d'appui liées au respect des règles et procédures établies en matière de ressources humaines (ibid.).

En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la catégorie professionnelle du poste passerait de la gestion des programmes à l'administration, et que ce changement était lié à l'évolution des fonctions rattachées au poste au fil du temps. Le Comité a été informé que le poste était vacant depuis avril 2024, par suite du départ à la retraite de l'ancien titulaire.

Postes vacants

IV.159 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2024, 19 postes [2 P-5, 4 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 1 poste d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe) et 3 postes d'agent(e) des services généraux (autres classes)] étaient vacants, dont 2 [juriste (P-3) et spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime (P-3)] depuis plus de deux ans. En ce qui concerne les postes vacants depuis longtemps, le Comité a été informé, à sa demande, qu'au 31 mai 2024, le recrutement pour le poste de juriste (P-3) avait été finalisé et que l'entrée en fonctions avait commencé, tandis que le recrutement pour le poste de spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime (P-3) était en cours, mais retardé en raison de la crise des liquidités. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris ceux vacants depuis longtemps, seront pourvus dès que possible et que des informations actualisées sur leur état d'avancement seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus dans le chapitre I du présent rapport.

Taux de vacance de postes

IV.160 À sa demande, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance pour 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance de postes prévus au budget pour 2025 au titre du chapitre 16 (voir tableau IV.17).

Tableau IV.17
Nombre de postes et taux de vacance, 2023-2025

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	98	8,8	9,9	14,2	98	98	82	9,0	16,1	16,7	98	9,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	27	—	6,3	7,4	27	27	24	6,5	11,4	14,8	27	6,5

IV.161 Les informations fournies montrent que le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 et les taux de vacance effectifs au 30 juin 2024 pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur étaient de 16,1 % et 16,7 %, respectivement, alors qu'un taux de 9,0 % est proposé pour 2025. En outre, les taux de vacance moyens et effectifs pour les services généraux et les catégories apparentées étaient de 11,4 % et de 14,8 % respectivement, et un taux de 6,5 % est proposé pour 2025. On

trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance de postes.

Indemnité de fonctions

IV.162 À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2024, trois postes [spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (P-4), spécialiste de la prévention du crime et de la justice pénale (P-3) et spécialiste du contrôle des drogues et de la prévention du crime (P-3)] étaient pourvus par des titulaires percevant une indemnité de fonctions depuis plus d'un an. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des indemnités de fonction.

IV.163 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.164 Les ressources proposées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 3 036 900 dollars, soit une diminution nette de 464 200 dollars (13,25 %) avant actualisation des coûts, par rapport aux crédits approuvés pour 2024. Les changements au niveau des ressources concernent la réduction de 908 600 dollars liée à des ajustements techniques, compensée en partie par une augmentation de 444 400 dollars due à des mandats nouveaux et/ou élargis.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

IV.165 Le Secrétaire général propose le maintien de deux postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir un poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Bureau du (de la) Secrétaire de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et un poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à la Section du contrôle des stupéfiants et des évaluations. Les informations complémentaires fournies au Comité consultatif indiquent que les deux postes apporteraient un appui à la coordination et à la mise en œuvre des aspects techniques de la stratégie de communication de l'Organe, à la préparation des publications du conseil sur le web et sur papier, à la conception et à la maintenance du site web, ainsi qu'un soutien administratif pour la gestion des voyages des membres de l'Organe et pour le service du Comité permanent des évaluations. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Consultants

IV.166 Les dépenses proposées au titre des consultants, d'un montant de 276 300 dollars, représentent une augmentation de 56 000 dollars (25,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 168 700 dollars pour 2023 et à 71 500 dollars au 30 juin 2024, par rapport aux crédits ouverts d'un montant de 201 200 dollars pour 2023 et de 220 300 dollars pour 2024. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande une diminution de 5 % (13 800 dollars) des crédits demandés au titre des consultants.**

Experts

IV.167 Les ressources proposées au titre des experts, d'un montant de 173 100 dollars, restent inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 116 100 dollars pour 2023 et à 300 dollars au 30 juin 2024, par rapport aux crédits ouverts d'un montant de 202 500 dollars pour 2023 et de 173 100

dollars pour 2024. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande une diminution de 5 % (8 700 dollars) des crédits demandés au titre des experts.**

IV.168 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.166 et IV.167, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les ressources autres que celles affectées à des postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

IV.169 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2024, sur les 83 fonctionnaires occupant des postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 49 étaient originaires d'États d'Europe occidentale et autres États, 9 d'États d'Afrique, 9 d'États d'Asie-Pacifique, 8 d'États d'Europe orientale et 8 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a en outre été informé que 35 membres du personnel de l'ONUDC devraient atteindre l'âge de la retraite obligatoire au cours des dix prochaines années, dont 14 au cours des cinq prochaines années. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de l'ONUDC, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

IV.170 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2024, sur les 106 personnes occupant des postes financés par le budget ordinaire, 57 (53,8 %) étaient des femmes et 49 (46,2 %) des hommes. Dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 41 (49,4 %) étaient des femmes et 42 (50,6 %) des hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la parité des sexes.

Proposition de structure organisationnelle et de répartition des postes pour 2025

IV.171 Le Secrétaire général propose une réorganisation interne du Service de la recherche et de l'analyse des tendances, conformément à la Stratégie 2021-2025 de l'ONUDC ([A/79/6 \(Sect. 16\)](#), annexe I). Il est proposé que : a) le Groupe de l'élaboration et de la gestion des programmes devienne la Section de l'analyse géospatiale et de l'exécution des programmes, b) la Section de l'élaboration et de la diffusion des données devienne la Section des données, de l'analytique et des statistiques, c) la Section de la recherche en matière de drogues devienne la Section de la recherche et de la production de connaissances et que d) la Section de la recherche en matière de criminalité devienne la Section de l'innovation et des partenariats en matière de recherche. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a apporté des modifications à la structure organisationnelle et à la répartition des postes pour 2023 et 2024, conformément à la Stratégie 2021-2025 de l'ONUDC ([A/78/7](#), par. IV.184, et [A/77/7](#), par. IV.156 à V.158).

IV.172 En ce qui concerne le Groupe de l'élaboration et de la gestion des programmes, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'il serait élevé au niveau d'une section ; toutefois, les effectifs ne seraient pas modifiés (un total de

14 personnes comprenant 2 postes P-3 financés par le budget ordinaire et 12 postes financés par des ressources extrabudgétaires, comme suit : 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 6 agent(e)s des services généraux (autre classe). Le Comité a également été informé que le Groupe aurait un champ d'action plus large, visant à améliorer l'efficacité, la flexibilité et les activités transversales du Service. Celles-ci comprendraient des fonctions géospatiales et cartographiques transversales, ainsi que la gestion des ressources humaines et financières du Service.

IV.173 Le Comité consultatif note le nombre de changements apportés à la structure organisationnelle et à la répartition des postes de l'ONUDC au cours des années précédentes et espère que toute l'attention voulue sera accordée à la nécessité d'éviter les chevauchements et les doubles emplois en ce qui concerne les fonctions pour toute nouvelle proposition, tout en garantissant le respect des normes relatives à la structuration organisationnelle et des politiques, règles et réglementations pertinentes. Le Comité compte également que ces changements feront l'objet d'une évaluation indépendante de leur efficacité en temps voulu (voir également A/78/7, par. IV.184, et A/77/7, par. IV.158).

Ressources extrabudgétaires

IV.174 Pour 2025, les ressources extrabudgétaires de l'ONUDC sont estimées à 408 923 800 dollars et serviraient principalement à financer 826 postes (1 D-2, 11 D-1, 35 P-5, 176 P-4, 187 P-3, 39 P-2/1, 10 agent(e)s des services généraux (1^{re} classe), 192 agent(e)s des services généraux (autres classes), 89 administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national et 86 agent(e)s locaux), et la composante « objets de dépenses autres que les postes » servirait principalement à mener à bien des projets de coopération technique à la demande des États Membres.

IV.175 En ce qui concerne le contrôle des ressources extrabudgétaires, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux résolutions 46/185 C et 61/252, section XI, de l'Assemblée générale, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sont habilitées à approuver le budget complet des ressources extrabudgétaires de l'ONUDC. Le budget complet couvre toutes les ressources extrabudgétaires de l'ONUDC, qui sont budgétisées et comptabilisées séparément au titre du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Le Comité a également été informé que les budgets du programme du Fonds (c'est-à-dire des fonds à des fins générales) étaient présentés aux Commissions pour approbation, tandis que les budgets des fonds réservés à des fins spéciales et les budgets d'appui administratif et d'appui aux programmes correspondants étaient présentés aux Commissions pour qu'elles les entérinent. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des ressources extrabudgétaires.

Recouvrement des coûts

IV.176 À sa demande, le Comité consultatif a été informé que toutes les recettes provenant des opérations de recouvrement des coûts de l'ONUDC avaient atteint un total de 9,1 millions de dollars en 2023. Au 11 avril 2024, les recettes totales s'élevaient à 1,6 million de dollars. Il a également été informé que toutes les recettes étaient disponibles. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question du recouvrement des coûts ainsi que dans le rapport du Comité sur l'exécution du budget-programme pour 2023

Services fournis à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par l'Office des Nations Unies à Vienne et initiatives interinstitutions en matière d'efficience

IV.177 Le Comité consultatif rappelle qu'il a été précédemment informé que la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne fournissait un appui administratif en matière d'orientation politique, de contrôle et de gestion des risques à tous les bureaux extérieurs de l'ONUDC. À sa demande, le Comité a reçu une liste des bureaux locaux de l'ONUDC comme suit : six en Europe et en Asie occidentale et centrale, cinq en Afrique et au Moyen-Orient, quatre en Amérique latine et dans les Caraïbes, et deux en Asie du Sud et en Asie de l'Est et dans le Pacifique. Le Comité a également été informé que 47 % des bureaux locaux étaient situés dans des locaux partagés par des organismes des Nations Unies et que 16 % étaient en partie partagés. En outre, deux bureaux locaux (au Kenya et au Viêt Nam) faisaient partie de l'initiative de services d'appui communs, et un autre bureau local (au Brésil) devait rejoindre l'initiative dans les mois à venir. Le Comité a été informé que l'ONUDC collabore avec le PNUD et d'autres partenaires (par exemple, le PAM, l'UNICEF, l'UNOPS) pour fournir des services dans le cadre du modèle des services d'appui communs ou des centres de services partagés locaux, afin d'améliorer sa flexibilité opérationnelle et de tirer parti des atouts des entités partenaires. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des initiatives interinstitutions en matière d'efficience et au chapitre 29 F un examen plus détaillé de la question des services fournis à l'ONUDC par l'Office des Nations Unies à Vienne.

Chapitre 17

ONU-Femmes

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	10 614 400
Dépenses de 2023	10 473 700
Crédits ouverts pour 2024	10 788 000
Dépenses au 30 juin 2024	4 440 188
Ressources demandées pour 2025	10 976 100
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	500 000 000
Dépenses de 2023	546 103 000
Montant estimé pour 2024	515 000 000
Dépenses au 30 juin 2024 ^a	235 404 000
Montant prévu pour 2025	515 000 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). ^a Estimation.	

IV.178 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 17 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 10 976 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 188 100 dollars (1,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 17), tableau 17.8). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.28. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

IV.179 Les changements concernant les ressources proposées pour 2025 s'expliquent par : a) une augmentation de 29 500 dollars au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis dans le cadre du sous-programme 2 (Politiques et programmes), l'objectif étant de présenter à l'Assemblée générale, à sa quatre-vingtième session, un nouveau rapport sur la prise en compte systématique des questions de genre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à sa résolution 78/150 ; b) une augmentation de 158 600 dollars des ressources autres que celles affectées à des postes, dans le cadre du sous-programme 1 (Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques), visant à assurer les services nécessaires au bon déroulement de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme (ibid., par. 17.49 et 17.50).

Table IV.18

Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)
Ressources extrabudgétaires^a		
Effectif estimé pour 2024	471	1 SSG, 4 D-2, 20 D-1, 85 P-5, 62 P-4, 48 P-3, 8 P2/1, 46 G(1°C), 121 G(AC) et 76 AN
Effectif prévu pour 2025	471	1 SSG, 4 D-2, 20 D-1, 85 P-5, 62 P-4, 48 P-3, 8 P2/1, 46 G(1°C), 121 G(AC) et 76 AN

^a Emplois financés par le budget institutionnel d'ONU-Femmes.

Observations et recommandations concernant les postes

IV.180 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 10 168 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue à celui des crédits ouverts pour 2024. Ces ressources permettraient de maintenir 49 postes [37 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et 12 dans celle des agents des services généraux (Autres classes)] (ibid., tableau 17.8).

Postes vacants

IV.181 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, étaient vacants quatre postes [4 G(AC)] inscrits au budget ordinaire, dont aucun n'était vacant depuis plus de deux ans ou n'avait donné lieu à des indemnités de fonctions depuis un an ou plus.

Taux de vacance

IV.182 Le Comité consultatif s'est fait fournir un tableau dans lequel figurent des données relatives aux postes approuvés et aux taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi qu'aux postes proposés et aux taux de vacance budgétisés pour 2025 (voir tableau IV.19). Il a noté que, pour la catégorie des services généraux et catégories apparentées, le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 (33,0 %) et le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 (22,1 %) étaient supérieurs au taux budgétisé pour 2025 (19,9 %). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau IV.19
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	37	2,7	4,5	2,7	37	37	37	4,9	1,9	0,0	37	4,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	12	8,0	12,0	33,3	12	12	8	19,9	22,1	33,0	12	19,9

IV.183 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.184 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 807 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 188 100 dollars (30,4 %) par rapport au montant alloué pour 2024, l'objectif étant de couvrir les coûts relatifs aux voyages officiels, aux services contractuels, aux frais généraux de fonctionnement et aux services de consultants. Les augmentations tiennent à la création et à l'élargissement de fonctions ainsi qu'à d'autres changements, comme indiqué plus haut, au paragraphe IV.179.

Appui destiné à la Commission de la condition de la femme

IV.185 Le projet de budget-programme du Secrétaire général prévoit une augmentation de 158 600 dollars des ressources autres que celles affectées à des postes, afin que les services nécessaires au bon déroulement de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme soient assurés. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources demandées était liée aux aspects suivants : a) le coût des heures supplémentaires du

Groupe des cartes d'accès et d'identité du Département de la sûreté et de la sécurité (29 400 dollars) ; b) le coût matériel des cartes d'identité ONU (32 600 dollars) ; e) les dépenses relatives aux services de conférence (30 500 dollars) ; d) l'interprétation en signes internationaux (41 100 dollars) et la consultation des documents de la session (25 000 dollars).

IV.186 Le Comité consultatif a également été informé que les directives applicables à la prestation de services en langue des signes et à d'autres mesures d'accessibilité se trouvent dans les résolutions [78/245](#) et [73/287](#) de l'Assemblée générale.

Autres dépenses de personnel

IV.187 Le montant des ressources demandées pour 2025 s'élève à 87 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 29 400 dollars (51,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation du nombre de cartes d'identité ONU à délivrer lors d'une session annuelle de la Commission de la condition de la femme nécessite, dans le Département de la sûreté et de la sécurité, un accroissement des effectifs mobilisés et des heures supplémentaires travaillées pendant le week-end précédant l'ouverture de la session et pendant les jours où celle-ci est la plus fréquentée. Sur la base des dépenses engagées en 2023, un montant de 29 400 dollars sera nécessaire pour 2025. Les dépenses se sont élevées à 25 700 dollars en 2023 et étaient de 9 900 dollars au 30 juin 2024, alors que les crédits ouverts s'établissaient à 62 100 dollars pour 2023 et à 57 600 dollars pour 2024. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2023 et au premier semestre de 2024, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (soit 4 400 dollars) le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel.**

Fournitures et accessoires

IV.188 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 6 200 dollars, soit un montant analogue à celui des crédits ouverts pour 2024. En ce qui concerne les dépenses engagées, il n'y en a pas eu en 2023 et elles étaient de 200 dollars au 30 juin 2024, alors que les crédits ouverts s'établissaient à 6 000 dollars pour 2023 et à 6 200 dollars pour 2024. **Le Comité consultatif souligne qu'il faut respecter la discipline budgétaire, et engage ONU-Femmes à trouver la façon la plus efficace d'utiliser ses ressources limitées pour exécuter son mandat. Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2023 et au premier semestre de 2024, le Comité recommande de réduire de 50 % (soit 3 100 dollars) le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires.**

Respect des directives relatives aux voyages en avion

IV.189 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le taux de respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion financés au moyen du budget ordinaire était de 44 % en 2023. Ce faible résultat tenait principalement au passage d'ONU-Femmes à un nouveau progiciel de gestion intégré et à un module de gestion des déplacements à l'échelle mondiale, qui a nécessité un temps d'adaptation pour le personnel. La situation se normalise progressivement, des offres de renforcement des capacités étant mises à disposition pour que lesdites directives soient davantage respectées dans l'ensemble de l'organisation. Selon ONU-Femmes, le taux de respect des directives est passé de 31 %, en 2023, à 41 %, durant la période de janvier à avril 2024, et continue d'augmenter régulièrement. **Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait faire davantage d'efforts pour que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion soient mieux respectées, et espère que des informations à ce sujet seront fournies dans les futurs budgets-**

programmes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le respect des directives relatives aux voyages en avion.

IV.190 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.187 et IV.188 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Gouvernance et contrôle

IV.191 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la recommandation faite par le Comité des commissaires aux comptes (voir [A/78/5/Add.12](#)) de renforcer le processus d'évaluation des partenaires privés en recourant à une approche plus efficace et fondée sur les risques, une nouvelle politique et une nouvelle procédure relatives aux partenariats avec le secteur privé ont été adoptées en novembre 2023. À ce jour, la Section des partenariats avec le secteur privé a organisé trois webinaires de renforcement des capacités, portant sur tous les aspects des nouvelles politique et procédure, notamment le processus révisé d'évaluation des partenariats avec le secteur privé et les attributions qui seront définies à chaque étape. Selon ONU-Femmes, le Comité des commissaires aux comptes évalue actuellement les recommandations des auditeurs à ce sujet, afin de les classer comme closes ou appliquées. **Le Comité consultatif compte qu'il sera pleinement donné suite dans les plus brefs délais à toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.**

Ressources extrabudgétaires

IV.192 Le montant estimé des ressources extrabudgétaires qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 17 (ONU-Femmes) pour 2025 s'élève à 515 000 000 dollars, soit un montant analogue à celui estimé pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 17\)](#), tableau 17.11). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, conformément au paragraphe 75 de la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale, les ressources extrabudgétaires (notamment celles demandées au titre des postes de la classe D-1 ou de rang supérieur) doivent être approuvées par le Conseil d'administration. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'utilisation des ressources extrabudgétaires et l'approbation des emplois de la classe D-1.

Représentation géographique équitable

IV.193 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2024, le personnel d'ONU-Femmes représentait au total 134 États Membres, ce qui signifie que 59 États Membres n'étaient pas représentés. Au 30 avril 2024, la représentation géographique des groupes régionaux parmi les fonctionnaires d'ONU-Femmes émergeant au budget ordinaire était la suivante : États d'Europe occidentale et autres États, 44,9 % ; États d'Asie et du Pacifique, 20,4 % ; États d'Afrique, 18,4 % ; États d'Amérique latine et des Caraïbes, 6,1 % ; États d'Europe orientale : 2,0 %. Le Comité a été également informé que huit membres du personnel d'ONU-Femmes devraient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont cinq dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel d'ONU-Femmes, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au

chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question de la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

IV.194 Le Comité consultatif a été également informé qu'au 30 avril 2024, les effectifs étaient composés à 74 % de femmes et à 26 % d'hommes, ce qui représente une augmentation nette du personnel masculin d'environ 1 point de pourcentage depuis 2023. En outre, il a été informé qu'ONU-Femmes tenait à mettre en œuvre la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. ONU-Femmes encourage l'inclusion de l'ensemble des membres de ses équipes et des parties prenantes en tissant des relations sous le signe du respect d'une représentation géographique et d'une représentation des genres équilibrées dans ses rangs. **Le Comité consultatif note qu'il importe de faire en sorte que les points de vue et les contributions des femmes soient pleinement pris en compte dans l'exécution du mandat d'ONU-Femmes, et encourage de nouveau l'Entité à poursuivre ses efforts pour parvenir à un meilleur équilibre global entre les genres.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question de la représentation équilibrée des genres.

Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et appui à ceux-ci

IV.195 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que deux membres du personnel d'ONU-Femmes, exerçant la fonction de conseiller ou conseillère pour les questions de genre, étaient détachés auprès du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, respectivement. En outre, pour chaque enquête demandée par le Conseil des droits de l'homme, ONU-Femmes mobilise des conseillères et conseillers pour les questions de genre ou des enquêtrices et enquêteurs spécialisés dans les affaires de violences sexuelles et fondées sur le genre. En ce qui concerne la coopération avec les représentantes et représentants spéciaux et les conseillères et conseillers spéciaux, l'Entité travaille avec les organes des Nations Unies créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits humains et les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales.

IV.196 Le Comité consultatif a été également informé que, sur le plan de la coopération interinstitutions, le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, où sont représentés plus de 70 entités des Nations Unies, est le plus grand réseau de coordonnateurs et coordonnatrices des Nations Unies pour les questions de genre. Il est présidé par la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et tient chaque année une réunion en présentiel pour aborder les questions relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes à l'échelle du système, ainsi que des réunions en ligne, tout au long de l'année, durant la période intersessions.

IV.197 **Le Comité consultatif prend note de la coopération d'ONU-Femmes avec le système des Nations Unies pour le développement, ainsi que de l'appui que l'Entité continue d'apporter à la mise en œuvre des mandats du Conseil de sécurité et du Conseil des droits de l'homme, lorsque la demande lui en est faite. Le Comité réaffirme que l'Entité doit continuer de s'efforcer de gagner en efficacité et en efficience, tout en évitant les doubles emplois dans l'exécution des mandats, et invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens (voir aussi A/78/7, par. IV.204).**

Tableau IV.20

Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>						<i>Ressources extrabudgétaires</i>					<i>Total</i>				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 '024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives (Janvier-juin)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Postes	77 694,9	80 921,9	85 835,4	41 144,1	86 436,6	601,2	9 859,6	8 177,8	10 849,1	10 708,9	(140,2)	87 554,5	89 099,7	96 684,5	97 145,5	461,0
Autres dépenses de personnel	1 945,1	1 472,0	3 085,1	802,4	2 516,9	(568,2)	59 620,4	59 182,5	66 137,4	69 970,2	3 832,8	61 565,5	60 654,5	69 222,5	72 487,1	3 264,6
Dépenses de représentation	5,3	0,6	5,5	—	5,5	—	7,5	7,7	6,0	7,0	1,0	12,8	8,3	11,5	12,5	1,0
Consultants	708,3	345,0	700,4	24,9	657,0	(43,4)	4 986,2	3 544,8	4 743,1	2 939,4	(1 803,7)	5 694,5	3 889,8	5 443,5	3 596,4	(1 847,1)
Experts	1 255,2	772,2	1 226,5	84,1	1 191,1	(35,4)	61,0	276,8	—	—	—	1 316,2	1 049,0	1 226,5	1 191,1	(35,4)
Voyages des représentants	2 344,6	1 633,7	2 412,6	1 221,6	2 412,6	—	1 518,2	34,6	694,2	1 537,2	843,0	3 862,8	1 668,3	3 106,8	3 949,8	843,0
Voyages du personnel	455,0	608,3	495,2	127,2	492,9	(2,3)	5 137,1	3 919,4	4 794,4	4 502,5	(291,9)	5 592,1	4 527,7	5 289,6	4 995,4	(294,2)
Services contractuels	1 579,1	1 701,2	1 777,7	927,6	1 931,0	153,3	3 437,8	3 093,5	3 144,9	2 379,3	(765,6)	5 016,9	4 794,7	4 922,6	4 310,3	(612,3)
Frais généraux de fonctionnement	807,8	558,1	761,8	221,5	607,7	(154,1)	3 049,3	2 967,8	3 090,7	3 016,7	(74,0)	3 857,1	3 525,9	3 852,5	3 624,4	(228,1)
Fournitures et accessoires	58,1	2,9	50,3	1,7	47,3	(3,0)	214,8	82,6	198,5	195,9	(2,6)	272,9	85,5	248,8	243,2	(5,6)
Mobilier et matériel	189,4	297,2	216,7	51,9	216,7	—	639,2	453,2	250,8	238,1	(12,7)	828,6	750,4	467,5	454,8	(12,7)
Aménagement des locaux	—	2,1	—	0,1	—	—	—	24,6	—	—	—	—	26,7	—	—	—
Subventions et contributions	86,0	86,0	88,5	19,3	88,5	—	8 221,0	13 835,2	10 308,9	6 117,3	(4 191,6)	8 307	13 921,2	10 397,4	6 205,8	(4 191,6)
Autres	—	(0,4)	—	—	—	—	—	(16,3)	—	—	—	—	(16,7)	—	—	—
Total	87 128,8	88 400,9	96 655,7	44 626,5	96 603,8	(51,9)	96 752,2	95 584,2	104 218,0	101 612,5	(2 605,5)	183 881	183 985,1	200 873,7	198 216,3	(2 657,4)

Tableau IV.21

Chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires						Total					
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (crédits ouverts/ estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estima- tions)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	
Postes	6 708,8	6 234,1	6 873,9	3 361,5	7 943,6	1 069,7	—	—	—	—	—	—	6 708,8	6 234,1	6 873,9	7 943,6	1 069,7	
Autres dépenses de personnel	860,8	455,2	572,1	329,1	62,4	(509,7)	353,0	232,1	330,0	46,9	540,0	210,0	1 213,8	687,3	902,1	602,4	(299,7)	
Dépenses de représentation	0,5	0,2	2,6	—	2,6	—	—	—	25,0	—	—	(25,0)	0,5	0,2	27,6	2,6	(25,0)	
Consultants	160,2	141,4	214,6	21,3	192,7	(21,9)	549,7	244,5	411,8	241,3	413,2	1,4	709,9	385,9	626,4	605,9	(20,5)	
Experts	354,9	322,1	510,9	39,4	560,9	50,0	299,4	—	—	—	—	—	654,3	322,1	510,9	560,9	50,0	
Voyages des représentants	—	—	—	—	—	—	—	—	—	56,4	—	—	—	—	—	—	—	
Voyages du personnel	282,7	249,8	431,3	103,4	481,3	50,0	716,7	363,3	528,5	143,8	447,3	(81,2)	999,4	613,1	959,8	928,6	(31,2)	
Services contractuels	192,3	174,4	245,2	87,9	233,6	(11,6)	743,9	256,9	534,8	140,6	102,4	(432,4)	936,2	431,3	780,0	336,0	(444,0)	
Frais généraux de fonctionnement	43,3	56,0	26,7	18,9	31,7	5,0	204,3	36,3	51,9	328,8	30,0	(21,9)	247,6	92,3	78,6	61,7	(16,9)	
Fournitures et accessoires	12,3	4,5	28,1	1,5	13,7	(14,4)	—	7,6	30,9	—	5,0	(25,9)	12,3	12,1	59,0	18,7	(40,3)	
Mobilier et matériel	18,0	17,9	18,5	13,2	36,0	17,5	2,0	—	35,0	26,9	—	(35,0)	20,0	17,9	53,5	36,0	(17,5)	
Subventions et contributions	—	—	—	—	—	—	2 061,8	1 489,8	1 784,3	391,6	915,1	(869,2)	2 061,8	1 489,8	1 784,3	915,1	(869,2)	
Autres dépenses	—	(1,3)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(1,3)	—	—	—	
Total	8 633,8	7 654,2	8 923,9	3 976,2	9 558,5	634,6	4 930,8	2 630,5	3 732,2	1 376,3	2 453,0	(1 279,2)	13 564,6	10 284,8	12 656,1	12 011,5	(644,6)	

Tableau IV.22
Chapitre 11 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total			
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	7 339,7	7 515,7	8 253,5	3 958,3	8 395,6	(142,1)	–	–	–	–	–	7 515,7	8 253,5	8 395,6	(142,1)
Autres dépenses de personnel	154,1	57,9	203,7	17,8	201,3	2,4	307,9	186,8	498,7	353,7	145,0	244,7	702,4	555,0	147,4
Dépenses de représentation	1,7	–	1,7	–	1,7	–	–	–	–	–	–	–	1,7	1,7	–
Consultants	157,3	116,1	113,4	10,8	99,3	14,1	–	–	–	–	–	116,1	113,1	99,3	13,8
Experts	369,1	95,4	223,5	50,2	290,8	(67,3)	7,5	–	15,0	15,0	–	95,4	238,5	305,8	(67,3)
Voyages du personnel	207,7	268,0	192,4	48,9	260,5	(68,1)	12,0	–	30,0	30,0	–	268,0	222,4	290,5	(68,1)
Services contractuels	391,9	498,7	556,1	127,1	595,0	(38,9)	159,0	–	147,9	147,9	–	498,7	704,0	742,9	(38,9)
Frais généraux de fonctionnement	52,0	39,7	36,0	23,9	36,0	–	54,1	–	34,0	34,0	–	39,7	70,0	70,0	–
Fournitures et accessoires	7,2	–	4,9	–	4,3	0,6	–	–	–	–	–	–	4,9	4,3	0,6
Mobilier et matériel	14,5	35,5	17,0	1,2	28,6	(11,6)	14,2	–	30,4	30,4	–	35,5	47,4	59,0	(11,6)
Subventions et contributions	–	67,0	10,3	1,7	322,6	(312,3)	–	–	–	–	–	67,0	10,3	322,6	(312,3)
Total	8 695,2	8 694,0	9 612,5	4 239,8	10 235,7	(623,2)	554,7	186,8	756,0	611,0	145,0	8 880,8	10 368,2	10 846,7	(478,5)

Tableau IV.23

Chapitre 12 (Commerce et développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Postes	71 472,4	71 640,1	75 250,5	34 917,8	75 048,0	(202,5)	3 106,0	3 045,3	3 045,3	3 045,3	—	74 578,4	74 685,4	78 295,8	78 093,3	(202,5)
Autres dépenses de personnel	1 560,6	1 104,1	1 865,2	1 003,3	1 865,2	—	26 294,9	30 248,2	30 248,2	30 248,2	—	27 855,5	31 352,3	32 113,4	32 113,4	—
Dépenses de représentation	9,5	6,9	9,8	—	9,8	—	9,2	5,0	5,0	5,0	—	18,7	11,9	14,8	14,8	—
Consultants	1 076,2	977,4	1 112,7	211,8	1 112,7	—	6 672,1	6 226,7	6 226,7	6 226,7	—	7 748,3	7 204,1	7 339,4	7 339,4	—
Experts	387,7	103,9	399,0	3,7	399,0	—	127,8	305,4	305,4	305,4	—	515,5	409,3	704,4	704,4	—
Voyages des représentants	201,3	131,8	207,1	55,7	207,1	—	211,4	89,8	89,8	89,8	—	412,7	221,6	296,9	296,9	—
Voyages du personnel	1 028,6	806,7	1 058,5	189,0	1 058,5	—	2 567,0	3 318,9	3 318,9	3 318,9	—	3 595,6	4 125,6	4 377,4	4 377,4	—
Services contractuels	926,1	1 226,4	957,5	799,5	957,5	—	4 190,9	4 848,0	4 848,0	4 848,0	—	5 117,0	6 074,4	5 805,5	5 805,5	—
Frais généraux de fonctionnement	2 075,3	1 964,4	2 112,2	171,2	2 231,8	119,6	2 558,2	2 961,5	2 961,5	2 961,5	—	4 633,5	4 925,9	5 073,7	5 193,3	119,6
Fournitures et accessoires	253,7	70,1	223,1	28,6	223,1	—	76,6	34,5	34,5	34,5	—	330,3	104,6	257,6	257,6	—
Mobilier et matériel	380,9	314,8	393,8	126,1	393,8	—	1 109,1	172,3	172,3	172,3	—	1 490,0	487,1	566,1	566,1	—
Subventions et contributions	—	16,7	—	14,9	—	—	7 118,3	10 070,4	10 070,4	10 070,4	—	7 118,3	10 087,1	10 070,4	10 070,4	—
Autres	—	15,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15,1	—	—	—
Total	79 372,3	78 378,6	83 589,4	37 521,7	83 506,5	(82,9)	54 041,5	61 326,0	61 326,0	61 326,0	—	133 413,8	139 704,6	144 915,4	144 832,5	(82,9)

Tableau IV.24

Chapitre 13 (Centre du commerce international) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (ressources approuvées/e stimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées/e stimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Postes	29 780,0	28 575,7	29 893,9	13 748,6	29 893,9	—	29 310,6	31 991,1	29 218,3	29 218,3	—	59 090,6	60 566,80	59 112,2	59 112,2	—
Autres dépenses de personnel	514,7	491,3	514,7	87,9	514,7	—	1 089,8	1 310,6	1 197,0	1 197,0	—	1 604,5	1 801,9	1 711,7	1 711,7	—
Dépenses de représentation	9,5	5,3	9,5	5,6	9,5	—	2,6	0,6	0,5	0,5	—	12,1	5,9	10,0	10,0	—
Consultants	699,3	679,4	699,3	339,0	699,3	—	26 532,8	27 733,5	25 329,7	25 329,7	—	27 232,1	28 412,9	26 029,0	26 029,0	—
Voyages des représentants	—	—	—	—	—	—	1 158,7	1 068,4	975,8	975,8	—	1 158,7	1 068,4	975,8	975,8	—
Voyages du personnel	226,1	206,7	226,1	98,1	226,1	—	2 912,5	4 445,7	4 060,4	4 060,4	—	3 138,6	4 652,4	4 286,5	4 286,5	—
Services contractuels	1 277,2	1 077,5	1 202,2	480,2	1 202,2	—	6 361,5	5 659,1	5 168,6	5 168,6	—	7 638,7	6 736,6	6 370,8	6 370,8	—
Frais généraux de fonctionnement	2 705,8	2 749,4	2 705,8	2 287,1	2 705,8	—	6 692,3	7 260,8	6 631,5	6 631,5	—	9 398,1	10 010,2	9 337,3	9 337,3	—
Fournitures et accessoires	441,8	390,3	441,8	271,6	441,8	—	225,2	254,1	232,1	232,1	—	667,0	644,4	673,9	673,9	—
Mobilier et matériel	598,5	409,6	598,5	507,3	598,5	—	2 093,8	1 997,2	1 824,1	1 824,1	—	2 692,3	2 406,8	2 422,6	2 422,6	—
Subventions et contributions	1 683,6	1 671,0	1 758,6	1 141,9	1 758,6	—	20 919,6	18 884,2	17 247,4	17 247,4	—	22 603,2	20 555,2	19 006,0	19 006,0	—
Aménagement des locaux	—	—	—	—	—	—	56,6	80,6	73,6	73,6	—	56,6	80,6	73,6	73,6	—
Total	37 936,5	36 256,2	38 050,4	18 967,4	38 050,4	—	97 356,0	100 685,8	91 959,0	91 959,0	—	135 292,5	136 942,0	130 009,4	130 009,4	—

Tableau IV.25

Chapitre 14 (Environnement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-avril)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	19 341,3	19 372,6	19 786,4	9 481,0	19 890,5	104,1	119 458,3	139 820,4	119 420,6	119 391,2	29,4	138 799,6	159 193,0	139 207,0	139 281,7	74,7
Autres dépenses de personnel	30,5	23,8	232,9	21,3	232,9	—	17 623,0	7 981,0	17 623,0	17 623,0	—	17 653,5	8 004,8	17 855,9	17 855,9	—
Dépenses de représentation	0,4	—	19,9	—	19,9	—	—	(1,0)	—	—	—	0,4	(1,0)	19,9	19,9	—
Consultants	342,4	306,7	398,3	42,3	398,3	—	30 565,0	68 868,0	30 554,6	30 554,6	—	30 907,4	69 174,7	30 952,9	30 952,9	—
Voyages des représentants	79,5	64,5	81,8	31,9	81,8	—	—	60,8	—	—	—	79,5	125,3	81,8	81,8	—
Voyages du personnel	172,3	158,9	177,1	—	177,1	—	21 968,0	20 594,8	21 971,6	21 971,6	—	22 140,3	20 753,7	22 148,7	22 148,7	—
Services contractuels	235,8	78,6	259,9	191,3	259,9	—	9 391,0	14 662,2	9 418,1	9 418,1	—	9 626,8	14 740,8	9 678,0	9 678,0	—
Frais généraux de fonctionnement	413,4	385,7	604,3	227,0	604,3	—	14 798,0	21 174,2	14 785,1	14 785,1	—	15 211,4	21 559,9	15 389,4	15 389,4	—
Fournitures et accessoires	19,4	11,3	19,7	—	19,7	—	172,2	258,9	172,8	172,8	—	191,6	270,2	192,5	192,5	—
Mobilier et matériel	23,1	22,0	23,6	—	23,6	—	1 253,0	2 678,0	1 254,9	1 254,9	—	1 276,1	2 700,0	1 278,5	1 278,5	—
Subventions et contributions	375,5	435,1	386,3	144,9	386,3	—	198 031,5	311 689,3	198 008,9	198 008,9	—	198 407,0	312 124,4	198 395,2	198 395,2	—
Aménagement des locaux	—	—	—	30,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	—	0,5	—	—	—	—	—	(25,8)	—	—	—	—	(25,3)	—	—	—
Total	21 033,6	20 859,7	21 990,2	10 169,9	22 094,3	104,1	413 260,0	587 760,8	413 209,6	413 180,2	29,4	434 293,6	608 620,5	435 199,8	435 274,5	74,7

Tableau IV.26

Chapitre 15 (Établissements humains) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>						<i>Ressources extrabudgétaires</i>					<i>Total</i>				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	11 896,4	11 292,7	11 511,8	5 693,9	11 511,8	–	9 039,2	3 454,8	9 983,9	9 983,9	–	20 935,6	14 747,5	21 495,7	21 495,7	–
Autres dépenses de personnel	331,8	102,8	396,2	25,3	396,2	–	45 448,4	52 397,6	49 425,0	48 813,5	(611,5)	45 780,2	52 500,4	49 821,2	49 209,7	(611,5)
Dépenses de représentation	3,3	–	3,3	–	3,3	–	177,3	–	–	–	–	180,6	–	3,3	3,3	–
Consultants	181,0	168,1	139,4	–	179,4	40,0	789,5	15,0	199,6	199,6	–	970,5	183,1	339,0	379,0	40,0
Experts	64,9	–	76,1	–	98,9	22,8	96,0	–	–	–	–	160,9	–	76,1	98,9	22,8
Voyages des représentants	–	–	11,6	–	11,6	–	5,1	–	–	–	–	5,1	–	11,6	11,6	–
Voyages du personnel	108,0	137,3	122,1	6,7	122,1	–	1 501,9	7 260,8	7 117,8	7 117,2	(0,6)	1 609,9	7 398,1	7 239,9	7 239,3	(0,6)
Services contractuels	457,1	108,0	417,7	69,7	417,7	–	26 037,8	37 338,1	32 153,9	28 140,0	(4 013,9)	26 494,9	37 446,1	32 571,6	28 557,7	(4 013,9)
Frais généraux de fonctionnement	242,0	495,9	239,3	231,9	239,3	–	13 324,7	46 545,8	11 808,6	11 283,6	(525,0)	13 566,7	47 041,7	12 047,9	11 522,9	(525,0)
Fournitures et accessoires	19,0	4,8	19,0	1,2	19,0	–	1 147,5	2 309,7	2 140,3	1 938,5	(201,8)	1 166,5	2 314,5	2 159,3	1 957,5	(201,8)
Mobilier et matériel	81,6	55,9	81,9	1,3	81,9	–	1 944,0	4 186,1	3 852,0	3 528,7	(323,3)	2 025,6	4 242,0	3 933,9	3 610,6	(323,3)
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	15 207,4	51 251,6	51 148,1	(103,5)	–	15 207,4	51 251,6	51 148,1	(103,5)
Autres	–	–	–	–	–	–	49 326,2	–	–	–	–	49 326,2	–	–	–	–
Total	13 385,1	12 365,5	13 018,4	6 030,0	13 081,2	62,8	148 837,6	168 715,3	167 932,7	162 153,1	(5 779,6)	162 222,7	181 080,8	180 951,1	175 234,3	(5 716,8)

Tableau IV.27

Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (ressources effectives)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	19 706,1	19 455,4	20 831,2	10 106,1	20 831,2	–	151 693,2	40 568,7	163 826,8	165 575,6	1 748,8	171 399,3	167 069,9	184 658,0	186 406,8	(1 748,8)
Autres dépenses de personnel	958,0	914,9	997,3	398,3	335,3	(662,0)	1 244,6	92 794,8	1 249,4	1 277,9	28,5	2 202,6	9 020,2	2 246,7	1 613,2	(633,5)
Dépenses de représentation	1,3	2,4	1,3	–	1,3	–	3,3	–	8,0	8,0	–	4,6	1,1	9,3	9,3	–
Consultants	201,2	168,7	220,3	71,5	276,3	56,0	20 687,6	64 747,0	32 094,2	31 839,0	(255,2)	20 888,8	31 493,8	32 314,5	32 115,3	(199,2)
Experts	202,5	116,1	173,1	0,3	173,1	–	–	–	–	–	–	202,5	53,6	173,1	173,1	–
Voyages des représentants	815,3	622,4	838,9	187,7	1 038,2	199,3	–	–	–	–	–	815,3	524,6	838,9	1 038,2	199,3
Voyages du personnel	297,2	277,8	331,8	175,0	287,1	(44,7)	35 427,3	26 243,8	49 697,5	49 809,7	112,2	35 724,5	47 280,9	50 029,3	50 096,8	67,5
Services contractuels	614,8	654,2	594,4	63,2	589,3	(5,1)	46 365,2	38 469,4	44 452,2	44 361,8	(90,4)	46 980,0	35 134,7	45 046,6	44 951,1	(95,5)
Frais généraux de fonctionnement	113,1	146,6	116,2	934,0	121,1	4,9	37 181,2	49 149,4	54 131,9	53 369,6	(762,3)	37 294,3	43 869,0	54 248,1	53 490,7	(757,4)
Fournitures et accessoires	81,3	78,5	84,0	16,6	84,0	–	5 723,3	2 939,5	8 217,2	8 323,1	105,9	5 804,6	2 023,5	8 301,2	8 407,1	105,9
Mobilier et matériel	119,7	168,2	143,8	1,1	131,2	(12,6)	21 649,3	17 802,7	17 805,1	18 072,6	267,5	21 769,0	13 049,6	17 948,9	18 203,8	254,9
Subventions et contributions	–	6,6	–	(1,0)	–	–	48 875,6	72 716,9	36 591,4	36 286,5	(304,9)	48 875,6	28 878,3	36 591,4	36 286,5	(304,9)
Autres	–	7,7	–	–	–	–	–	933,9	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	23 110,5	22 619,6	24 332,3	11 952,8	23 868,1	(464,2)	368 850,6	406 366,1	408 073,7	408 923,8	850,1	391 961,1	378 399,3	432 406,0	432 791,9	385,9

Tableau IV.28

Chapitre 17 (ONU-Femmes) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>						<i>Ressources extrabudgétaires</i>				<i>Total</i>			
	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	2024 (prévisions)	Variation (2024-2023)	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation (2024-2023)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2024 (prévisions)	Variation (2024-2023)
Postes	10 002,9	9 862,2	10 168,9	3 988,6	10 168,9	—	186 163,0	148 599,4	148 599,4	—	196 025,2	158 768,3	158 768,3	—
Autres dépenses de personnel	62,1	25,7	57,6	9,9	87,0	29,4	—	—	—	—	25,7	57,6	87,0	29,4
Dépenses de représentation	0,5	—	0,5	—	0,5	—	—	—	—	—	—	0,5	0,5	—
Consultants	40,2	28,6	41,4	32,5	95,9	54,5	—	—	—	—	28,6	41,4	95,9	54,5
Experts	121,8	159,6	125,3	100,9	125,3	—	—	—	—	—	159,6	125,3	125,3	—
Voyages des représentants	124,4	69,5	127,3	84,1	127,3	—	—	—	—	—	69,5	127,3	127,3	—
Voyages du personnel	25,0	11,2	25,7	—	25,7	—	39 393,0	36 095,8	36 095,8	—	39 404,2	36 121,5	36 121,5	—
Services contractuels	74,0	198,6	76,2	104,6	180,4	104,2	156 361,0	197 698,3	197 698,3	—	156 559,6	197 774,5	197 878,7	104,2
Frais généraux de fonctionnement	157,5	118,3	158,9	119,4	158,9	—	112 766,0	87 145,1	87 145,1	—	112 884,3	87 304,0	87 304,0	—
Fournitures et accessoires	6,0	—	6,2	0,2	6,2	—	23 924,0	19 097,9	19 097,9	—	23 924,0	19 104,1	19 104,1	—
Subventions et contributions	—	—	—	—	—	—	19 727,0	17 176,6	17 176,6	—	19 727,0	17 176,6	17 176,6	—
Autres	—	—	—	—	—	—	7 769,0	9 186,7	9 186,7	—	7 769,0	9 186,7	9 186,7	—
Total	10 614,4	10 473,7	10 788,0	4 440,2	10 976,1	188,1	546 103,0	515 000,0	515 000,0	—	556 576,7	525 788,0	525 976,1	188,1

Titre V Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Chapitre 18A Commission économique pour l'Afrique

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	87 179 500
Dépenses de 2023	88 932 300
Crédits ouverts pour 2024	94 700 000
Dépenses au 30 juin 2024	42 733 300
Ressources demandées pour 2025	93 572 400
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	22 492 100
Dépenses de 2023	23 962 400
Montant estimé pour 2024	27 013 900
Dépenses au 30 juin 2024	9 972 300
Montant prévu pour 2025	22 233 500
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

V.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 18A du budget ordinaire pour 2025 s'élève à 93 572 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 127 600 dollars (1,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 [A/79/6 (Sect. 18), tableaux 18.33 et 18.36 1]. Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

V.2 La diminution, avant actualisation des coûts, des ressources demandées au chapitre 18, s'explique essentiellement par des ajustements techniques au titre de l'appui au programme, qui correspondent au non-renouvellement de crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 78/253 pour la rénovation de l'Africa Hall, dont les ressources seront consignées dans le rapport sur les travaux de construction que le Secrétaire général présentera durant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée ; en outre, il est proposé de procéder à un transfert de postes et de ressources autres que les postes à la rubrique Autres changements, qui sera sans incidence sur les coûts, compte tenu de la réorientation du programme de la Commission. Le Secrétaire général donne des renseignements plus détaillés sur les changements proposés aux paragraphes 18.182 et 18.183, ainsi qu'aux annexes I et II de son rapport. On trouvera des informations sur l'évolution des

ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.16.

Tableau V.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024 ^a	534	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 17 AN et 284 AL
Effectif proposé pour 2025 ^a	534	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 17 AN et 284 AL
Transfert	–	1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3 transférés de l'actuel sous-programme 3 au sous-programme 1 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 AL transférés de l'actuel sous-programme 3 au nouveau sous-programme 5 1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 5 AL transférés de l'actuel sous-programme 3 au nouveau sous-programme 3 1 P-5, 2 P-4 et 3 AL transférés de l'actuel sous-programme 5 au nouveau sous-programme 3 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 5 AL transférés de l'actuel sous-programme 5 au nouveau sous-programme 5
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	63	1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 43 AL et 9 AN
Effectif prévu pour 2025	68	1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 49 AL et 10 AN

^a Dont deux postes temporaires (1 P-3 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Observations et recommandations concernant les postes

V.3 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 62 106 500 dollars et sont donc inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 18.47). Ces ressources permettraient de maintenir 534 postes et tiendraient compte des changements qu'il est proposé d'apporter à la structure du programme, qui comprennent des transferts de postes sans incidence nette sur le tableau d'effectifs global (ibid., par. 18.195 à 18.200). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la reconfiguration structurelle de la CEA consistait à réorienter les ressources existantes vers des activités prioritaires par les moyens suivants : a) mise en place d'équipes multifonctionnelles capables de répondre aux différentes priorités ; b) systématisation de la collaboration entre les différents services ; c) réaffectation des ressources par le recensement des tâches non essentielles ; d) mise en œuvre de techniques de gestion allégée. **Le Comité consultatif prend note de la réorientation structurelle de la Commission, qu'il est proposé de mener à bien au moyen des ressources existantes.**

V.4 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif qu'il fallait considérer que les 534 postes financés par le budget ordinaire constituant le tableau d'effectifs de la Commission impliquaient des travaux d'analyse et de gestion des données, et qu'il n'existait pas de pôle centralisé de gestion des données, les besoins en matière de collecte de données différant d'un sous-programme à l'autre. On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant l'analyse et la gestion des données.

Postes vacants

V.5 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, on comptait un total de 65 postes vacants [2 D-1, 9 P-5, 8 P-4, 12 P-3, 5 P-2, 1 AN et 28 AL] et que 3 postes [1 P-5, 1 P-4 et 1 AL] étaient vacants depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif se dit préoccupé par le nombre élevé de postes vacants et compte que la Commission redoublera d'efforts afin de pourvoir l'ensemble de ces postes dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

V.6 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2023 et pour la période de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 18 (voir tableau V.2).

Tableau V.2
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ^a	237	18,8	15,6	15,6	237	237	201	13,9	15,6	15,2	237	13,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées ^a	303	8,7	10,0	10,4	303	303	274	9,0	10,3	9,6	303	9,0

^a Y compris les postes relevant du chapitre 18 (A et B).

V.7 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif au 30 juin 2024 pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient de 15,6 % et 15,2 %, respectivement, et qu'un taux de 13,9 % est proposé pour 2025, tandis que pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les taux étaient de 10,3 % et 9,6 %, respectivement, et un taux de 9,0 % est proposé pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

V.8 D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note qu'au 30 juin 2024, deux postes vacants ont été pourvus à la CEA à titre temporaire par des personnes recevant une indemnité de fonctions depuis plus d'un an, à savoir un(e) bibliothécaire (P-4) et un(e) économiste (P-3). En ce qui concerne le premier poste, le Comité a été informé qu'un(e) candidat(e) avait été sélectionné(e) mais que la procédure de recrutement avait été suspendue en raison de

restrictions en la matière, et que le (la) bénéficiaire percevait l'indemnité depuis près de deux ans afin de garantir l'adéquation du processus de gestion des connaissances et des informations, l'objectif étant de promouvoir l'exécution du mandat de la CEA au moyen de la publication de documents et d'autres tâches connexes. En ce qui concerne le poste d'économiste, le Comité a été informé de l'existence d'un droit sur le poste et du fait que le (la) bénéficiaire relevait du Centre africain pour la politique commerciale, dont l'effectif comprend sept postes de la catégorie des administrateurs : 1 D-1 et 2 P-3 financés au moyen des ressources extrabudgétaires, et 1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2 financés par le budget ordinaire. Le Centre est actuellement en sous-effectif, deux postes inscrits au budget ordinaire étant vacants (1 P-3 et 1 P-2), ce qui entraîne une augmentation insoutenable de la charge de travail pour le personnel du Centre, dont l'objectif est de traiter efficacement les questions liées au commerce, en particulier dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui est en cours de mise en œuvre.

V.9 Le Comité consultatif rappelle qu'une indemnité de fonctions peut être accordée au titre de l'affectation à un poste provisoirement vacant pour une période initiale d'un an, qui peut être prorogée de deux ans, au maximum, période initiale comprise, sans avoir à en référer au groupe de l'indemnité de fonctions, s'il est certifié que le travail du (de la) fonctionnaire donne satisfaction ([ST/SGB/2023/1/Rev.1](#), disposition 3.10, et [ST/AI/1999/17](#), par. 7.2 et 7.3). **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période ([A/78/7](#), par. V.8), note qu'un poste est occupé temporairement depuis près de deux ans, et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

V.10 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.11 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 31 465 900 dollars, soit une diminution de 1 127 600 dollars (3,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 18\)](#), tableau 18.38). Comme indiqué dans le tableau 18.33 et au paragraphe 18.182 du rapport du Secrétaire général, cette diminution correspond à des ajustements techniques à la rubrique Subventions et contributions, qui s'expliquent par le non-renouvellement de crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/253](#) pour la rénovation de l'Africa Hall, dont les ressources seront consignées dans le rapport sur les travaux de construction que le Secrétaire général présentera pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée.

Autres dépenses de personnel

V.12 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu un complément d'information sur les emplois de temporaire (autres que pour les réunions). Il a été informé que la CEA envisageait à terme de régulariser la situation en ce qui concerne les emplois de temporaire existant depuis longtemps qui sont financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) lorsque les conditions budgétaires le permettraient, de préférence sans que cela ait d'incidences financières, et qu'elle étudierait les solutions possibles dans le cadre du prochain examen des dépenses. Il note également que sept emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (1 P-3

et 6 AL) qui avaient été exclus par erreur du projet de budget-programme pour 2024 figurent dans le budget de 2025. Il note en outre que plutôt que d'avoir recours à du personnel temporaire pour remplacer les membres du personnel en congé de maladie ou de maternité, la CEA essaie de faire appel à des vacataires afin d'obtenir de l'assistance plus rapidement.

Consultants

V.13 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que la CEA recrutait principalement des consultants internationaux (75 %) à son siège d'Addis-Abeba, tandis qu'elle faisait exclusivement appel à des consultants nationaux pour les bureaux sous-régionaux de Niamey, Rabat et Yaoundé. Ayant demandé davantage de précisions, le Comité a été informé que les consultants internationaux engagés au siège de la CEA provenaient majoritairement de la région africaine. **Le Comité consultatif rappelle ses recommandations antérieures (A/78/7, par. V.11, et A/77/7, par. V.13) et espère que des informations détaillées indiquant clairement l'action menée par la Commission pour réduire la dépendance à l'égard des consultants chaque fois que possible en exploitant les capacités internes figureront dans le prochain projet de budget-programme.**

Voyages du personnel

V.14 Le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel pour 2025 s'élève à 1 467 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 81 900 dollars (5,8 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 1 688 200 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 1 338 600 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 736 300 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 1 385 200 dollars. Ayant reçu des informations complémentaires à ce sujet, le Comité consultatif note que l'augmentation proposée concerne en grande partie les voyages prévus dans le cadre des activités sous-régionales en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est au titre du sous-programme 7, et servira notamment à financer des ressources pour la collecte de données et la diffusion de produits relatifs aux dialogues politiques. En réponse à ses questions, il a également été informé que le faible respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion (ST/AI/2013/3/Rev.1, par. 3.3) était dû à la planification tardive des manifestations et à des questions budgétaires, et que la CEA s'efforçait de remédier à ce problème en encourageant une meilleure planification des voyages et en réduisant les déplacements professionnels. **Le Comité consultatif encourage la Commission à réaliser des gains d'efficacité supplémentaires dans la gestion des déplacements professionnels, notamment en recourant à la technologie de la visioconférence, et il recommande en conséquence de réduire de 3 % (44 000 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion.

Fournitures et accessoires

V.15 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des fournitures et accessoires s'élève à 979 500 dollars, soit une diminution de 1 900 dollars (0,2 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 569 700 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 1 270 800 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 182 500 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 981 400 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses engagées pour l'exercice 2023 et durant les six premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires pour 2025 soit réduit de 10 % (98 000 dollars).**

V.16 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.14 et V.15 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

V.17 Au 30 juin 2024, sur les 191 titulaires de postes soumis au principe de la répartition géographique de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 18 (9,4 %) venaient d'États d'Asie et du Pacifique, 40 (20,9 %) venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 3 (1,6 %) venaient d'États d'Europe orientale, 5 (2,6 %) venaient d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 124 (64,9 %) venaient d'États d'Afrique. Un membre du personnel ne faisait pas partie des groupes régionaux susmentionnés.

V.18 Ayant également reçu des informations sur la nationalité des titulaires des postes, le Comité consultatif constate qu'un grand nombre d'États Membres sont surreprésentés au sein des groupes régionaux. En réponse à ses questions, il a été informé que la CEA s'efforçait de collaborer avec le Bureau des ressources humaines et de participer à des salons de l'emploi virtuels afin d'améliorer la représentation géographique, notamment en publiant la liste des pays non représentés et sous-représentés dans les avis de vacance de poste. Il a également été informé que 164 membres du personnel de la CEA atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 68 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de la CEA, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation des États Membres, sur une base géographique aussi large que possible, soit plus équitable, et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

V.19 Au 30 juin 2024, 51,0 % des membres du personnel de la CEA appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur étaient des femmes, contre 49,0 % d'hommes. Après avoir demandé des précisions, le Comité consultatif a de nouveau été informé (voir [A/78/7](#), par. V.4) que la CEA continuait d'appliquer une stratégie de parité au niveau de l'entité, selon laquelle un avis de vacance de poste soumis à recrutement international pourra être republié si le pourcentage de candidatures féminines reçu est inférieur à 30 %. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Recouvrement des coûts

V.20 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CEA fournissait à l'ONU et à d'autres entités des services administratifs, notamment des services de conférence et de réunion, un appui informatique, des services de location de locaux, des services protocolaires, des services de publication et des formations linguistiques, sur la base du recouvrement des coûts, les montants correspondants étant inscrits aux chapitres 2 et 3 des recettes du budget-programme. Il a appris que, de janvier à mai 2024, les montants recouverts par la CEA s'élevaient à 1,38 million de dollars, et correspondaient en grande partie à des produits utilisables. Il a

également été informé que les produits non utilisables étaient restitués aux États Membres à la fin de l'année. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de faire figurer dans le prochain projet de budget-programme les hypothèses budgétaires concernant les produits provenant du recouvrement des coûts, ainsi que les montants prévisionnels de ces produits et l'utilisation qu'il est prévu d'en faire.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recouvrement des coûts.

Appui aux États membres

V.21 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours des cinq dernières années, la CEA avait lancé des initiatives clés afin de soutenir les États membres, qui visaient notamment à promouvoir les énergies propres, l'action climatique et la cohérence entre les politiques des différents États, comme l'initiative en faveur de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 en Afrique et les programmes de renforcement des capacités pour la mise au point d'un outil d'adaptation des cultures. La CEA a également renforcé les cadres réglementaires et facilité le financement des infrastructures et l'amélioration de l'administration fiscale. Le Comité a également appris que la CEA s'employait à créer des marchés régionaux du carbone pour le bassin du Congo, les États insulaires africains et la région du Sahel. Il a été informé que, dans le cadre de l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la CEA s'était employée à harmoniser les normes relatives aux échanges commerciaux et avait fourni un appui à la mise en œuvre de réformes d'orientation à 35 pays pour les aider à élaborer des stratégies nationales visant à tirer le meilleur parti du commerce intra-africain et de l'industrialisation en exploitant leurs avantages comparatifs. **Le Comité consultatif compte que la CEA continuera de renforcer le soutien apporté aux États Membres d'Afrique, en particulier aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, et que la valeur monétaire de l'assistance fournie figurera dans le prochain projet de budget-programme.**

Coopération avec des entités des Nations Unies

V.22 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que la CEA coopérait avec plus de 30 entités du système des Nations Unies auxquelles elle fournissait plus de 80 services dans le domaine administratif et dans d'autres domaines (voir par. V.20 ci-dessus). En ce qui concerne le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la Commission coordonne ses activités par l'intermédiaire de la plateforme de collaboration régionale et de ses coalitions conjoncturelles et thématiques. La plateforme de collaboration régionale apporte un soutien au niveau national aux coordinateurs régionaux et aux équipes de pays des Nations Unies, qui formulent des demandes de services consultatifs techniques par l'intermédiaire du Bureau de la coordination des activités de développement en Afrique. En ce qui concerne la coopération avec le système d'information des Nations Unies, le Comité a été informé que la CEA fournissait un appui pour l'organisation d'événements à Addis-Abeba et à l'extérieur de la ville, notamment dans le cadre de la Journée des Nations Unies. Il note que la CEA collabore également avec le Bureau de la coordination des activités de développement dans le cadre d'initiatives promotionnelles et qu'elle étudie d'autres possibilités de coopération avec le Bureau à cet égard. On trouvera des observations supplémentaires concernant la communication globale au chapitre II [partie consacrée au chapitre 28 (Communication globale)] du présent rapport.

Chapitre 18B

Bureau des commissions régionales à New York

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	940 300
Dépenses de 2023	737 900
Crédits ouverts pour 2024	778 600
Dépenses au 30 juin 2024	646 100
Ressources demandées pour 2025	778 600
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

V.23 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 18B du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 778 600 dollars, avant actualisation des coûts, et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2024. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.17.

Tableau V.3
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)

V.24 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 712 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Elles devraient permettre de financer les dépenses afférentes à six postes (quatre postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur et deux postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées). Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 65 900 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport à 2024 ([A/79/6 \(Sect. 18\)](#), tableau 18.61).

V.25 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) était vacant au Bureau.

V.26 Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement au poste vacant seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, et recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.

Questions diverses

Programme de bourses d'études

V.27 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau suivant, dans lequel figurent des informations sur le programme de bourses d'études de la CEA.

Tableau V.4
Programme de bourses d'études à la CEA

Groupe	Date de début	Durée	Budget (en dollars des États-Unis)	Montant de l'allocation par boursier (en dollars des États-Unis)	Nombre de participants	Nombre de personnes formées	Nombre de diplômés qui ont regagné leur pays en ayant acquis des connaissances	Source actuelle de financement	Nombre de donateurs ayant contribué au programme
1	27 septembre 2017	12 mois	1 839 500	4 000	647	32	32	Programme ordinaire de coopération technique	—
2	1 ^{er} août 2019	18 mois	1 296 000	3 000	2 254	20	20	Programme ordinaire de coopération technique	—
3	5 décembre 2021	12 mois	1 497 500	3 000	2 565	33	33	Programme ordinaire de coopération technique	—
4	7 août 2023	12 mois	936 000	3 000	4 000	20	Groupe en cours de formation	Programme ordinaire de coopération technique	—
5	À déterminer	24 mois	2 945 500	3 000	À déterminer	33	À déterminer	Programme ordinaire de coopération technique	Activités de mobilisation de fonds en cours

V.28 Le programme de bourses ayant été mis en œuvre à la CEA et au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Comité consultatif a demandé à la CESAO s'il était envisageable d'établir un programme similaire dans sa région. Il a été informé que la CESAO serait favorable à ce que des ressources soient allouées au programme de bourses, qui serait axé sur plusieurs domaines relevant du mandat de la CESAO, tels que le climat, l'énergie, les objectifs de développement durable et l'intelligence artificielle. Il a été indiqué au Comité que si le programme de bourses n'était pas financé par le budget ordinaire, son financement dépendrait de sources externes, et que la CESAO prévoyait de s'employer à trouver des donateurs dans cette perspective. Le Comité note à cet égard que la CEA utilise les ressources du programme ordinaire de coopération technique pour financer le programme, contrairement au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique [voir chapitre II, partie consacrée au chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique)].

V.29 Le Comité consultatif considère qu'il serait utile de mettre en place un programme de bourses harmonisé pour toutes les commissions régionales afin de favoriser le renforcement des capacités des États Membres, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'étudier les options possibles et de présenter un dossier de décision concernant un tel programme de bourses harmonisé, en

accord avec les règlements, règles et pratiques en vigueur dans toutes les commissions régionales, selon qu'il conviendra, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2026.

Chapitre 19

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	55 138 700
Dépenses de 2023	53 542 700
Crédits ouverts pour 2024	56 817 100
Dépenses au 30 juin 2024	26 351 600
Ressources demandées pour 2025	56 563 500
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	24 923 900
Dépenses de 2023	26 612 000
Montant estimé pour 2024	30 172 800
Dépenses au 30 juin 2024	13 063 900
Montant prévu pour 2025	23 130 500
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

V.30 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 19 du budget ordinaire pour 2025 s'élève à 56 563 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 253 600 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 [A/79/6 (Sect. 19), tableaux 19.57 et 19.60 1)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.18. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

V.31 La diminution proposée avant actualisation des coûts au titre du chapitre 19 s'explique par le non-renouvellement de crédits d'un montant de 253 600 dollars prévus pour 2024, que l'Assemblée générale avait approuvés dans sa résolution 78/253 pour le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, à Bangkok, dont les ressources seront consignées dans le rapport correspondant que le Secrétaire général présentera pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée ; cette diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation de 79 200 dollars à la rubrique Appui au programme, qui tient à l'application d'un taux de vacance de 50 % pour le poste P-3 créé en 2024 en application de la résolution 78/252 de l'Assemblée, et par une diminution du même montant au titre de la direction exécutive

et de l'administration, de divers sous-programmes et de l'appui au programme (A/79/6 (Sect. 19), par. 19.212).

Tableau V.5
Tableau d'effectifs

(Nombre de postes)

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 53 P-3, 33 P-2/1, 3 AN et 213 AL
Réaffectation	–	1 poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (P-2) qui deviendrait un poste de fonctionnaire adjoint(e) des services de conférence (P-2) au titre de la composante Appui au programme
Effectif proposé pour 2025	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 53 P-3, 33 P-2/1, 3 AN et 213 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	117	3 D-1, 4 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 1 P-2/1, 8 AN et 71 AL
Effectif prévu pour 2025	116	3 D-1, 4 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 1 P-2/1, 8 AN et 71 AL

Observations et recommandations concernant les postes

V.32 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 50 649 800 dollars, soit une augmentation de 79 200 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 19.62). Ces ressources permettraient de financer 418 postes, y compris le poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (P-2) qu'il est proposé de réaffecter pour en faire un poste de fonctionnaire adjoint(e) des services de conférence (P-2) au titre de la composante Appui au programme. Également dans le cadre de la réorganisation stratégique de la Division de l'administration, un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) serait transféré du Groupe de la gestion des conférences à la Section de la gestion des ressources humaines. Étant donné que cette opération est considérée par le Secrétariat comme un mouvement interne au sein de la Division de l'administration (composante Appui au programme), il n'est pas nécessaire de la présenter comme un changement de poste proposé. On trouvera des explications à ce sujet à l'annexe II du rapport du Secrétaire général.

Postes vacants

V.33 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, on comptait un total de 35 postes vacants [1 D-1, 2 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 4 P-2 et 21 AL] et que 1 poste (AL) était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question, y compris les deux postes de haut niveau de Secrétaire exécutif(ve)s adjoint(e)s (D-2) actuellement occupés par des fonctionnaires percevant une indemnité de fonctions (voir par. V.36), seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

V.34 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2023 et pour la période de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 19 (voir tableau V.6).

Tableau V.6
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	201	9,8	7,2	8,0	202	202	188	6,7	8,1	6,9	202	6,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	217	7,2	7,0	7,4	216	216	195	5,5	8,3	9,7	216	5,5

V.35 Les informations communiquées montrent que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 8,1 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 6,9 %, tandis qu'un taux de 6,7 % est proposé pour 2025. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen était de 8,3 % et le taux de vacance effectif de 9,7 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 5,5 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

V.36 Sur la base des informations qu'il a reçues, le Comité consultatif constate qu'au 30 juin 2024, 10 postes (2 D-2, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 2 AL) étaient occupés par des fonctionnaires recevant une indemnité de fonctions, dont 6 postes (3 P-4, 2 P-3 et 1 AL) depuis plus d'un an. Ayant demandé des précisions, il a été informé que les titulaires des deux postes de Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (D-2) avaient respectivement commencé à percevoir une indemnité de fonctions à partir du 25 décembre 2023 et du 9 janvier 2024. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et compte que des justifications seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

V.37 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.38 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 5 913 700 dollars, soit une diminution de 332 800

dollars (5,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (6 246 500 dollars) (A/79/6 (Sect. 19), tableau 19.62). Cette diminution s'explique essentiellement par le non-renouvellement de crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 78/253 pour le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la CESAP, dont les ressources seront consignées dans le rapport sur les travaux de construction que le Secrétaire général présentera pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée, ainsi que par des réductions au titre de plusieurs sous-programmes (ibid., par. 19.211 et 19.212).

Fournitures et accessoires

V.39 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des fournitures et accessoires s'élève à 167 100 dollars, soit une augmentation de 17 800 dollars (11,9 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 50 700 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 98 100 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 23 600 dollars (16 %) alors que les crédits ouverts étaient de 149 300 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses engagées pour l'exercice 2023 et jusqu'à présent en 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires pour 2025 soit réduit de 10 % (16 700 dollars).**

Mobilier et matériel

V.40 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre du mobilier et du matériel s'élève à 469 000 dollars, soit une augmentation de 139 600 dollars (42,4 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 726 200 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 428 400 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 102 300 dollars (31 %) alors que les crédits ouverts étaient de 329 400 dollars. En ce qui concerne le dépassement de crédits enregistré en 2023, le Comité consultatif a été informé que les activités et la situation de trésorerie de la CESAP subissaient depuis 2020 les conséquences de la pandémie de COVID-19, et que plusieurs réunions avaient été tenues en mode virtuel ou hybride, raison pour laquelle il avait fallu améliorer les infrastructures technologiques et les installations de conférence, ce qui avait entraîné des dépenses non prévues dans le budget. **Notant que le dépassement de crédit enregistré en 2023 était nécessaire d'un point de vue opérationnel, mais tenant compte des faibles dépenses engagées jusqu'à présent en 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2025 soit réduit de 5 % (23 500 dollars).**

V.41 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.39 et V.40 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

V.42 Au 30 juin 2024, 49 % des membres du personnel de la CESAP appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur étaient des femmes, contre 51 % d'hommes. À la même date, sur les 181 titulaires de postes soumis au principe de la répartition géographique de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 96 (53 %) venaient d'États d'Asie et du Pacifique, 63 (35 %) venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 12 (7 %) venaient d'États d'Europe orientale, 8 (4 %) venaient d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 2 (1 %) venaient d'États d'Afrique. Le Comité consultatif a également

été informé que 85 membres du personnel de la CESAP atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 36 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de la CESAP, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation des États Membres, sur une base géographique aussi large que possible, soit plus équitable, et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir aussi A/78/7, par. V.51).** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen de la question de l'équité de la représentation géographique.

Chapitre 20

Développement économique en Europe

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	37 229 400
Dépenses de 2023	37 804 100
Crédits ouverts pour 2024	39 870 400
Dépenses au 30 juin 2024	17 790 700
Ressources demandées pour 2025	40 039 100
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	23 338 300
Dépenses de 2023	22 716 500
Montant estimé pour 2024	28 001 600
Dépenses au 30 juin 2024	14 905 100
Montant prévu pour 2025	24 735 500
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

V.43 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 20 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 40 039 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 168 700 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 [A/79/6 (Sect. 20), tableaux 20.20 et 20.23 1)]. Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

V.44 L'augmentation avant actualisation des coûts qui est proposée au chapitre 20 s'explique par des ajustements techniques d'un montant de 168 700 dollars, qui tiennent essentiellement au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à deux postes (P-3) créés en 2024 conformément à la résolution 78/252 de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général donne des renseignements plus détaillés sur les changements proposés au paragraphe 20.136 de son rapport. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières

globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.19.

Tableau V.7

Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	188	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 39 P-3, 21 P-2/1, 3 G(1°C) et 57 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	188	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 39 P-3, 21 P-2/1, 3 G(1°C) et 57 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	57	1 D-1, 2 P-5, 12 P-4, 22 P-3, 6 P-2 et 14 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	57	1 D-1, 2 P-5, 12 P-4, 21 P-3, 6 P-2 et 15 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

V.45 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 37 919 800 dollars, soit une augmentation de 193 600 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 20.25). Ces ressources permettraient de financer 188 postes, ce qui ne représente aucun changement par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

Postes vacants

V.46 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, il y avait au total 18 postes vacants [1 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 2 P-2 et 4 G(AC)], et qu'aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement à tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

V.47 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2023 et pour la période de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 20 (voir tableau V.8).

Tableau V.8
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	126	2,8	4,3	6,3	130	128	114	3,6	9,8	10,9	128	3,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	62	3,1	4,0	6,5	60	60	56	7,1	8,1	6,7	60	7,1

V.48 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 9,8 % et de 10,9 % au 30 juin 2024, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 3,6 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

V.49 D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note qu'au 30 juin 2024, cinq postes vacants (3 P-5, 1 P-4 et 1 P-2) ont été pourvus à la CEE à titre temporaire par des personnes recevant une indemnité de fonctions depuis plus d'un an, comme indiqué dans le tableau V.9.

Tableau V.9
Postes occupés par des fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions

Composante/sous-programme	Classe	Titre fonctionnel	Date de début
Direction exécutive et administration	P-5	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	1 ^{er} février 2022
Direction exécutive et administration	P-5	Spécialiste hors classe des questions sociales	1 ^{er} avril 2023
Sous-programme 6 (Commerce)	P-5	Chef de section (affaires économiques)	1 ^{er} décembre 2022
Sous-programme 6 (Commerce)	P-4	Économiste	21 mai 2022
Appui au programme	P-2	Spécialiste des systèmes informatiques	7 mai 2023

V.50 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le versement de l'indemnité avait été prolongé afin d'assurer la continuité des activités pendant la crise de liquidités actuelle. Il rappelle que l'indemnité de fonctions peut être accordée au titre de l'affectation à un poste provisoirement vacant pour une période initiale d'un an, qui peut être prorogée de deux ans, au maximum, période initiale comprise, sans avoir à en référer au groupe de l'indemnité de fonctions, s'il est certifié que le travail du (de la) fonctionnaire donne satisfaction (voir [ST/SGB/2023/1/Rev.1](#), disposition 3.10, et [ST/AI/1999/17](#), par. 7.2 et 7.3). Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période ([A/78/7](#), par. V.65), constate la forte augmentation par rapport à l'exercice budgétaire précédent, note que deux affectations temporaires ont déjà été prorogées au-delà

de la limite de deux ans, et compte que des informations détaillées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'indemnité de fonctions.

V.51 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.52 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 2 119 300 dollars, soit une diminution nette de 24 900 dollars (1,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 20), tableau 20.25). Comme l'indiquent le tableau 20.20 et le paragraphe 20.136 du rapport du Secrétaire général, le montant proposé pour les objets de dépense autres que les postes fait apparaître une diminution, qui tient à des ajustements techniques au titre des consultants et du mobilier et du matériel, ainsi qu'à une redistribution des ressources entre les catégories budgétaires due à d'autres changements, sans incidence sur les coûts.

Voyages du personnel

V.53 Le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2025 s'élève à 199 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 11 700 dollars (6,2 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 156 000 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 155 500 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 44 000 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 188 000 dollars. Ayant reçu des informations complémentaires à ce sujet, le Comité consultatif note que l'augmentation proposée à la rubrique Voyages du personnel concerne principalement le sous-programme 2 (Transports), et permettrait d'aider la Commission à s'acquitter de son mandat et à soutenir les États Membres. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que les « conférences internes » au titre des voyages du personnel désignaient des réunions, des conférences et d'autres manifestations au cours desquelles le personnel du système des Nations Unies se réunissait pour de vastes échanges. **Le Comité consultatif est d'avis que la Commission devrait mettre pleinement à profit les outils virtuels et informatiques, dans toute la mesure du possible, afin de coordonner ses travaux, et recommande que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2025 soit réduit de 3 % (6 000 dollars).**

Services contractuels

V.54 Le montant des ressources demandées pour les services contractuels pour 2025 s'élève à 824 700 dollars, ce qui représente une diminution de 100 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 774 000 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 799 600 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 123 200 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 824 800 dollars. **Compte tenu du montant des dépenses engagées au premier semestre de 2024, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2025 au titre des services consultatifs soient réduites de 5 % (soit 41 200 dollars).**

Mobilier et matériel

V.55 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre du mobilier et du matériel s'élève à 196 700 dollars, soit une diminution de 3 900 dollars (1,9 %) par

rapport au montant des ressources approuvées pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 211 500 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 211 800 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 0 dollar alors que les crédits ouverts étaient de 200 600 dollars. **Compte tenu du fait qu'aucune dépense n'a été enregistrée durant les six premiers mois de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2025 soit réduit de 10 % (19 700 dollars).**

V.56 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.53 à V.55 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

V.57 Au 30 juin 2024, sur les 105 titulaires de postes soumis au principe de la répartition géographique de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 9 (8,6 %) venaient d'États d'Asie et du Pacifique, 68 (64,8 %) venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 23 (21,9 %) venaient d'États d'Europe orientale, 5 (4,8 %) venaient d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et aucun ne venait d'États d'Afrique.

V.58 Ayant également reçu des informations sur la nationalité des titulaires des postes, le Comité consultatif constate qu'un grand nombre d'États Membres sont surreprésentés au sein des groupes régionaux. Il a également été informé que 51 membres du personnel de la CEE atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 25 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de la CEE, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation des États Membres, sur une base géographique aussi large que possible, soit plus équitable, et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Évaluation du rôle joué par la Commission à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030

V.59 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur l'évaluation, au niveau du programme, du rôle joué par la Commission à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (2017-2023)⁵. Le Comité a été informé que l'évaluation avait permis de promouvoir et de mieux faire connaître l'offre de services de la CEE au sein du système des Nations Unies, mais il a constaté l'absence d'initiatives conjointes majeures et la mobilisation insuffisante des ressources. Il a également été informé qu'à la suite de l'évaluation, la Commission avait révisé sa directive interne sur la gestion du programme ordinaire de coopération technique, afin que les ressources soient alignées sur les mécanismes régionaux et nationaux. On trouvera aux paragraphes V.96 à V.122 un examen plus détaillé du programme ordinaire de coopération technique.

⁵ Voir https://unece.org/sites/default/files/2023-08/2023%20Programme%20level%20evaluation%20report_0.pdf et https://unece.org/sites/default/files/2023-11/2030%20Agenda_%20Evaluation_MR_Final%20signed.pdf.

Ressources extrabudgétaires

V.60 Dans le rapport du Secrétaire général, il est indiqué que le montant des ressources extrabudgétaires pour 2025 est estimé à 24 735 500 dollars, soit une diminution de 3 266 100 dollars (11,7 %), par rapport aux estimations formulées pour 2024 [ibid., tableau 20.23 2)]. Au total, il est proposé de financer 57 postes au moyen de fonds extrabudgétaires pour 2025, ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2024 [ibid., tableau 20.24 2)]. Le Comité consultatif a été informé de l'augmentation des ressources extrabudgétaires de la Commission, qui sont passées de 15,9 millions de dollars en 2018 à 22,7 millions de dollars en 2023. En outre, bien que d'après les estimations, le montant final des ressources mobilisées en 2024 et 2025 devrait être plus élevé que les contributions annoncées dans le rapport du Secrétaire général, la mobilisation de ressources demeure un défi compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

Chapitre 21 Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	58 741 200
Dépenses de 2023	60 664 200
Crédits ouverts pour 2024	64 364 200
Dépenses au 30 juin 2024	29 023 800
Ressources demandées pour 2025	63 870 900
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	11 296 800
Dépenses de 2023	13 313 300
Montant estimé pour 2024	12 729 000
Dépenses au 30 juin 2024	7 452 200
Montant prévu pour 2025	12 196 900
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

V.61 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 21 du budget ordinaire pour 2025 s'élève à 63 870 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 493 300 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 [A/79/6 (Sect. 21), tableaux 21.40 et 21.43 1)]. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

V.62 La diminution avant actualisation des coûts des ressources demandées au chapitre 21 s'explique essentiellement par des ajustements techniques au titre de l'appui au programme, qui correspondent au non-renouvellement de crédits d'un

montant de 475 100 dollars approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 78/253 pour la rénovation du bâtiment nord de la CEPALC, dont les ressources seront consignées dans le rapport sur les travaux que le Secrétaire général présentera durant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée. Cette diminution est également imputable à une réduction de 18 200 dollars à la rubrique Autres changements, qui s'explique par le transfert proposé de huit postes. Le Secrétaire général donne des renseignements plus détaillés sur les changements proposés aux paragraphes 21.193 et 21.194, ainsi qu'à l'annexe II de son rapport. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.20.

Tableau V.10
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 3 AN, 4 G(AC) et 256 AL
Effectif proposé pour 2025	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 3 AN, 4 G(AC) et 256 AL
Transferts (entre lieux d'affectation)	–	1 P-3 au titre du sous-programme 1
Transferts	–	1 P-5 transféré du sous-programme 3 au sous-programme 1 1 P-3 transféré du sous-programme 7 au sous-programme 9 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2 transférés du sous-programme 8 au sous-programme 2 1 P-4 transféré du sous-programme 9 au sous-programme 7
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	53	1 D-1, 1 P-3 et 51 AL
Effectif prévu pour 2025	53	1 D-1, 1 P-3 et 51 AL

^a Dont trois postes temporaires (1 P-4 et 2 P-3).

Observations et recommandations concernant les postes

V.63 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 53 854 400 dollars, soit une diminution de 18 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (*ibid.*, tableau 21.45). Ces ressources permettraient de maintenir 480 postes et tiennent compte des ajustements des dépenses afférentes aux postes qui découlent des transferts proposés (*ibid.*, par. 21.194). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les transferts de postes (2 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 P-2) ont été proposés pour faciliter l'action menée par la Commission pour soutenir les États membres, et que les deux postes (1 P-5 et 1 P-3) pour lesquels un changement de lieu d'affectation est prévu sont actuellement vacants et le resteront jusqu'à ce que les transferts proposés soient examinés par l'Assemblée générale. Il a également été informé que les transferts proposés, dans le cadre desquels des postes d'économiste seraient transférés entre les sous-programmes et les lieux d'affectation, visaient à renforcer les capacités de la CEPALC en matière d'analyse économique, de communication et d'élaboration de politiques dans des domaines tels que l'intégration régionale, l'agriculture durable et la lutte contre les changements climatiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'à renforcer les capacités du bureau de liaison de la Commission à Washington.

Postes vacants

V.64 Comme suite à ses questions, le Comité a été informé qu'au 30 juin 2024, 72 postes étaient vacants (1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 11 P-4, 18 P-3, 5 P-2, 1 AN et 29 AL), mais qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif se dit préoccupé par le nombre élevé de postes vacants et compte que la Commission redoublera d'efforts afin de pourvoir l'ensemble de ces postes dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

V.65 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2023 et pour la période de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 21 (voir tableau V.11).

Tableau V.11
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	217	14,6	11,9	12,4	217	217	175	9,5	18,1	19,4	217	9,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	263	5,1	7,5	9,9	263	263	233	6,9	10,9	11,4	263	6,9

V.66 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif au 30 juin 2024 pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient de 18,1 % et 19,4 %, respectivement, et qu'un taux de 9,5 % est proposé pour 2025, tandis que pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les taux étaient de 10,9 % et 11,4 %, respectivement, et un taux de 6,9 % est proposé pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

V.67 D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note qu'au 30 juin 2024, cinq postes vacants ont été pourvus à la CEPALC à titre temporaire par des personnes recevant une indemnité de fonctions depuis plus d'un an, à savoir un(e) économiste (P-2), un(e) assistant(e) à la gestion des programmes (AL), un(e) assistant(e) administratif(ve) (AL), un(e) assistant(e) à la gestion des documents (AL) et un(e) assistant(e) principal(e) à la gestion des documents (AL). Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que trois des postes n'étaient pourvus que temporairement parce que leurs titulaires conservaient un droit dessus, et qu'une procédure de recrutement avait été lancée pour les deux postes restants. Il

note également que sur les cinq affectations temporaires, quatre ont dépassé la durée de deux ans.

V.68 Le Comité consultatif rappelle qu'une indemnité de fonctions peut être accordée au titre de l'affectation à un poste provisoirement vacant pour une période initiale d'un an, qui peut être prorogée de deux ans, au maximum, période initiale comprise, sans avoir à en référer au groupe de l'indemnité de fonctions, s'il est certifié que le travail du (de la) fonctionnaire donne satisfaction (ST/SGB/2023/1/Rev.1, disposition 3.10, et ST/AI/1999/17, par. 7.2 et 7.3). **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période (A/78/7, par. V.82), note qu'au 30 juin 2024, quatre affectations temporaires ont dépassé la durée maximale de deux ans, et compte que d'autres justifications seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

V.69 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.70 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 10 016 500 dollars, soit une diminution de 475 100 dollars (4,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 21), tableau 21.45). Comme indiqué dans les tableaux 21.40 et 21.43 1) et au paragraphe 21.193 du rapport du Secrétaire général, cette diminution correspond à des ajustements techniques à la rubrique Subventions et contributions, qui s'expliquent par le non-renouvellement de crédits approuvés au titre de l'appui au programme par l'Assemblée générale dans sa résolution 78/253 pour la rénovation du bâtiment nord de la CEPALC à Santiago, dont les ressources seront consignées dans le rapport sur les travaux de construction que le Secrétaire général présentera pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée.

Voyages du personnel

V.71 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des voyages du personnel s'élève à 750 100 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 21.40). En 2023, les dépenses se sont élevées à 697 600 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 729 000 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 279 800 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 750 100 dollars. **Compte tenu des dépenses engagées en 2023 et jusqu'à présent en 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel soit réduit de 3 % (22 500 dollars).**

Fournitures et accessoires

V.72 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des fournitures et accessoires s'élève à 170 700 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 21.40). En 2023, les dépenses se sont élevées à 114 700 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 160 600 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 33 100 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 170 700 dollars. **Compte tenu des dépenses engagées en 2023 et jusqu'à présent en 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources**

demandées au titre des fournitures et accessoires soit réduit de 10 % (17 100 dollars).

V.73 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.71 et V.72 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

V.74 Au 30 juin 2024, sur les 168 titulaires de postes soumis au principe de la répartition géographique de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 8 (4,8 %) venaient d'États d'Asie et du Pacifique, 38 (22,6 %) venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 3 (1,8 %) venaient d'États d'Europe orientale, 118 (70,2 %) venaient d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 (0,6 %) venait d'un État d'Afrique.

V.75 Ayant également reçu des informations sur la nationalité des titulaires des postes, le Comité consultatif constate qu'un grand nombre d'États Membres sont surreprésentés au sein des groupes régionaux. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que la CEPALC avait des difficultés à recruter des candidats originaires d'autres régions que l'Amérique latine et les Caraïbes, en raison de considérations linguistiques et géographiques, et qu'elle avait mis au point une stratégie en matière de ressources humaines afin d'attirer des candidats qualifiés, provenant notamment d'États non représentés ou sous-représentés. Le Comité rappelle (A/78/7, par. V.91, et A/77/7, par. V.61) que la CEPALC connaît des difficultés de recrutement en raison de sa situation géographique et des compétences linguistiques requises pour y travailler, et a appris à cet égard, s'étant renseigné sur le sujet, qu'à la suite des recommandations du BSCI et de la mise en application d'une stratégie plus flexible en matière de recrutement, la connaissance de l'espagnol pour les postes vacants de la classe P-2 était passée d'obligatoire à « souhaitable ». Il a également été informé que 120 membres du personnel de la CEPALC atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 44 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de la CEPALC, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation des États Membres, sur une base géographique aussi large que possible, soit plus équitable, et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

V.76 Au 30 juin 2024, 43 % des membres du personnel de la CEPALC appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur étaient des femmes, contre 57 % d'hommes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des données sur la répartition par genre en fonction de la catégorie de personnel, et a été informé que la CEPALC avait fait des progrès afin de parvenir à une représentation égale des femmes et des hommes dans la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur, mais que la parité des genres n'était pas encore réalisée. Pour remédier à cette situation, la CEPALC a mis en œuvre plusieurs mesures, notamment une stratégie de prise en compte des questions de genre pour 2020-2025, un réseau de défenseurs de l'égalité des genres et des mesures spéciales visant à donner la priorité aux femmes dans les recrutements

en cas de compétences équivalentes. En outre, les données relatives au genre sont communiquées aux responsables des postes à pourvoir au cours de l'étape de pré-sélection des candidats et mises à jour avant la sélection finale du Secrétaire exécutif. **Le Comité consultatif compte que la Commission redoublera d'efforts pour parvenir à la parité entre les genres à tous les niveaux, y compris dans le cadre de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel découlant des prochains départs à la retraite (voir par. V.75 ci-dessus).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Stratégie de communication

V.77 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau du Secrétaire exécutif adjoint, en coordination avec les services concernés, élaborait une nouvelle stratégie de communication pour la CEPALC, assortie d'un plan d'action, le but étant de renforcer le rôle de chef de file régional de la Commission en améliorant son aptitude à produire, diffuser et utiliser efficacement les connaissances. Des initiatives sont prévues dans le cadre de cette stratégie, notamment la création d'une plateforme régionale de données, l'établissement de laboratoires d'innovation, le renforcement des capacités de recherche et de dialogue, et la modernisation du site Web de la Commission. Cette stratégie fait partie d'un programme plus large de renforcement institutionnel et de promotion de l'innovation, mis en œuvre dans le cadre de la stratégie de gestion des connaissances de la CEPALC. On trouvera des observations supplémentaires concernant la communication globale au chapitre II [partie consacrée au chapitre 28 (Communication globale)] du présent rapport.

Chapitre 22

Développement économique et social en Asie occidentale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	48 931 500
Dépenses de 2023	50 535 800
Crédits ouverts pour 2024	50 146 300
Dépenses au 30 juin 2024	24 917 600
Ressources demandées pour 2025	50 146 300
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	9 426 900
Dépenses de 2023	10 370 000
Montant estimé pour 2024	11 289 000
Dépenses au 30 juin 2024	4 505 000
Montant prévu pour 2025	12 566 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

V.78 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 22 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 50 146 300 dollars avant actualisation des coûts, et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 22\)](#)),

par. 22.98, et tableaux 22.30 et 22.35). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.21. Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

Tableau V.12
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024 ^a	257	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 37 P-4, 30 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 131 AL
Effectif proposé pour 2025 ^a	257	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 37 P-4, 30 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 131 AL
Transfert	–	1 P-3 au sein de la composante Direction exécutive et administration 1 AL du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration 1 P-4, 1 P-2 et 6 AL transférés de la composante Appui au programme à la composante Direction exécutive et administration
Réaffectation	–	1 poste de chef de section (affaires économiques) (P-5) relevant du sous-programme 4, qui deviendrait un poste de chef de section (gestion de l'information) relevant de la composante Direction exécutive et administration 1 poste de technicien(ne) électronique (AL) relevant de la composante Appui au programme, qui deviendrait un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information relevant de la composante Direction exécutive et administration
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	48	1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 4 AN et 30 AL
Effectif prévu pour 2025	51	1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 4 AN et 32 AL

^a Dont quatre postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 AL).

Observations et recommandations concernant les postes

V.79 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 39 443 300 dollars et sont donc inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 22.35). Ces ressources permettraient de financer 257 postes, y compris le transfert proposé de 10 postes à la composante Direction exécutive et administration (1 P-4, 1 P-2 et 6 AL de la composante Appui au programme, 1 AL du sous-programme 1 et 1 P-3 de la composante Direction exécutive et administration) et la réaffectation de deux postes (1 P-5 et 1 AL) au sein de la composante Direction exécutive et administration [ibid., par. 22.98 b)]. En outre, le Secrétaire général indique dans son rapport [ibid., par. 22.98 b)] que les transferts proposés permettraient de mettre en place la nouvelle Division de l'aide à la décision et de la science des données relevant de la composante Direction exécutive et administration. On trouvera à l'annexe II du projet de budget un résumé des raisons qui justifient les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs.

Création de la Division de l'aide à la décision et de la science des données

V.80 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la configuration actuelle de la composante Direction exécutive et administration présentait certaines lacunes et qu'il avait été proposé, en vue d'y remédier, de procéder à une restructuration et de créer la nouvelle Division de l'aide à la décision et de la science des données. L'une des principales lacunes recensées était le manque de compétences spécialisées dans les domaines de l'analytique avancée des données, de l'apprentissage automatique et de la science des données parmi le personnel de l'actuelle composante Direction exécutive et administration. Le Comité a également été informé que la principale différence entre la Division de l'aide à la décision et de la science des données qu'il est proposé de créer et le sous-programme 4 (Statistiques, société de l'information et technologie) résidait dans leur mission centrale et leur périmètre d'activités. Les activités relevant du sous-programme 4 visent à mettre en place des systèmes et des cadres statistiques solides et à diffuser des statistiques officielles essentielles pour le suivi et l'évaluation des indicateurs du développement durable. La Division de l'aide à la décision et de la science des données s'emploie quant à elle à mettre à profit l'analytique avancée, l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle pour transformer ces données statistiques et d'autres sources en idées stratégiques et en outils et plateformes d'aide à la décision. La décision de créer la division vise à soutenir la mise en œuvre de la résolution 335 (S-VI) qui a été approuvée par les États Membres et fait également partie des recommandations issues de l'examen des dépenses, et il en est spécifiquement fait mention dans les paragraphes 22.103 et 22.104 du projet de budget-programme de la CESAO pour 2024. **Le Comité consultatif salue les efforts déployés pour restructurer la Commission dans la limite des ressources existantes. Il est d'avis qu'il conviendrait d'évaluer l'efficacité de la nouvelle division et compte que des informations à ce sujet seront fournies dans les prochains budgets-programmes.**

Postes vacants

V.81 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 22 postes étaient vacants (1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 3 AL et 1 AN), dont 2 postes (1 P-2 et 1 D-2), qu'il était proposé de maintenir, étaient vacants depuis deux ans ou plus. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le poste P-2 devait normalement être pourvu au moyen de la liste d'aptitude du programme Jeunes administrateurs. Cependant, la CESAO n'est pas parvenue à pourvoir le poste malgré plusieurs tentatives, car la liste était épuisée. Le poste de secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (D-2) fait actuellement l'objet d'une procédure de recrutement et devrait être pourvu en juillet 2024. La CESAO avait lancé le processus de recrutement une première fois ; cependant, l'avis de vacance de poste avait été annulé en raison du faible nombre de candidatures féminines. Par la suite, un nouvel avis de vacance de poste a été publié et la procédure en est actuellement à l'étape de présélection. Ces deux dernières années, la Secrétaire exécutive de la CESAO a assuré elle-même les fonctions attachées au poste D-2. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget (voir également [A/77/728/Add.1](#), par. 9, et [A/78/745](#), par. 38).** On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

V.82 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2023 et pour la période de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 22 (voir tableau V.13). Le Comité note que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 14,1 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 14,9 %, tandis qu'un taux de 10,7 % est proposé pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau V.13
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025		
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	121	16,1	12,7	13,2	121	103	10,7	14,1	14,9	12,1	10,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	134	12,0	10,5	12,7	136	132	9,6	2,2	2,9	136	9,6

V.83 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.84 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 10 703 000 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Le projet de budget pour 2025 tient compte des transferts des rubriques Frais généraux de fonctionnement (591 000 dollars) et Experts (316 000 dollars) aux rubriques Autres dépenses de personnel (196 300 dollars), Mobilier et matériel (393 100 dollars) et Services contractuels (317 600 dollars) (A/79/6 (Sect. 22), tableau 22.30). En outre, le tableau 22.33 du rapport présente les transferts de fonds entre les différentes composantes, qui visent principalement à financer l'augmentation des ressources demandées au titre de la direction exécutive et de l'administration (2 274 100 dollars), comme indiqué au paragraphe 22.98.

V.85 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des explications sur la tendance au dépassement de crédits observée depuis 2020 au titre des consultants, des voyages du personnel, des services contractuels et du mobilier et du matériel. L'augmentation des dépenses au titre des consultants correspond essentiellement aux ressources utilisées pour financer des missions de conseil liées à l'intégration de données statistiques spatiales, à l'utilisation de l'apprentissage automatique pour la modélisation économique et les prévisions, et à la fourniture d'un soutien aux États Membres dans les domaines suivants : justice sociale, systèmes d'assurance sociale dans les États arabes, besoins en matière de financement de l'action climatique et élaboration de solutions économiques visant à répondre aux nouveaux enjeux politiques qui touchent la région arabe. L'augmentation des dépenses au titre des voyages du personnel s'explique principalement par l'appui apporté aux États

membres, notamment aux pays les moins avancés tels que Djibouti, la Somalie et le Soudan du Sud. Les dépassements de crédits au titre du mobilier et du matériel tiennent essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues pour le matériel de bureautique, y compris les licences pour les logiciels de compilation et d'analyse des données. L'augmentation des crédits au titre des autres dépenses de personnel devrait permettre à la Commission de continuer à élaborer des solutions informatiques innovantes, notamment de créer et de tenir à jour des outils interactifs de simulation des politiques et d'apprentissage en ligne fondés sur l'IA. **Le Comité consultatif prend note de l'évolution des activités de la Commission et des transferts de ressources proposés, qui sont sans incidence sur les coûts. Il souligne l'importance de la discipline budgétaire et encourage la Commission à trouver le moyen d'utiliser au mieux ses ressources limitées pour s'acquitter de son mandat, et compte que des informations actualisées sur les perspectives et les problèmes recensés figureront dans le prochain projet de budget-programme.**

V.86 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

V.87 Dans le rapport du Secrétaire général, il est indiqué que le montant des ressources extrabudgétaires pour 2025 est estimé à 12 566 000 dollars, soit une augmentation de 1 277 000 dollars (11,3 %), par rapport aux estimations formulées pour 2024. Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires pour 2025 devrait permettre de financer 51 postes, ce qui représente une augmentation nette de 3 postes par rapport à 2024 (ibid., tableaux 22.33 et 22.34). En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que l'augmentation des ressources extrabudgétaires visait à couvrir les dépenses afférentes aux nouveaux projets concernant la prise en compte des questions climatiques, les systèmes d'énergie durable et la réduction des émissions, et à financer les montants dont la Division de l'aide à la décision et de la science des données avait besoin pour certaines activités telles que la création de plateformes collaboratives, l'analyse des données et le déploiement d'outils d'intelligence artificielle. Le Comité a obtenu des informations complémentaires indiquant qu'une demande d'approbation du poste de directeur(trice) (D-1) du Centre pour la réduction des émissions de carbone de la CESAO serait soumise après la signature de l'accord avec le pays hôte et de l'accord de financement, en 2024. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant l'utilisation des ressources extrabudgétaires et l'approbation des emplois de la classe D-1.

Représentation géographique équitable

V.88 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'au 21 mai 2024, 54,9 % des postes financés au moyen du budget ordinaire à la CESAO étaient occupés par des femmes. Le Comité a été informé qu'au 30 juin 2024, la représentation géographique des membres du personnel de la Commission occupant des postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur était la suivante : États d'Asie (40,8 %) ; États d'Europe occidentale et autres États (38,8 %) ; États d'Afrique (13,6 %) ; États d'Europe orientale et autres États (2,9 %) et États d'Amérique latine et des Caraïbes (1,9 %). Les effectifs comptaient également 1,9 % de personnes qui ne faisaient pas partie des groupes régionaux susmentionnés. Sur les 64 personnes recrutées depuis 2020 sur des postes financés au moyen du budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 34 étaient des nationaux de

11 États d'Europe occidentale et d'autres États, 19 venaient de 9 d'États d'Asie et du Pacifique, 4 venaient de 2 États d'Afrique, 4 venaient de l'État de Palestine, 2 venaient de 2 États d'Europe orientale et 1 venait d'un État d'Amérique latine et des Caraïbes. De plus, les informations fournies au Comité sur l'évolution de la représentation des groupes régionaux à la CESAO depuis 2020 montrent que le nombre de nationaux du groupe régional le plus important est resté inchangé, à savoir 42. Le Comité a été informé que 48 membres du personnel de la CESAO devraient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 18 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de la CESAO, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation des États Membres, sur une base géographique aussi large que possible, soit plus équitable, et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique équitable et la représentation équilibrée des genres.

Coopération interinstitutions

V.89 En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que les activités menées par la CESAO au niveau national ou régional étaient coordonnées, chaque fois que possible, avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Comité a été informé que la CESAO faisait partie du secrétariat conjoint de la Plateforme de collaboration régionale pour les États arabes. La Secrétaire exécutive de la CESAO est l'une des deux Vice-Présidentes de la Plateforme. Ces deux rôles offrent à la CESAO une occasion importante d'approfondir la coordination entre les institutions. En tant que membre de coalitions thématiques travaillant sous l'égide de la plateforme de collaboration régionale, la CESAO apporte également un appui aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies en leur fournissant des analyses, des données et des recommandations politiques dans le cadre des demandes de services auxquelles les coalitions thématiques répondent régulièrement. La CESAO contribue à l'élaboration des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. À ce jour, elle a aidé 12 bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents à élaborer leur analyse commune de pays et leur cadre de coopération.

Appui aux États Membres

V.90 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CESAO coopérait avec le Gouvernement de l'État de Palestine sur des questions diverses liées au développement social et économique, un accent particulier étant mis sur les questions régionales et transfrontières et la mise en œuvre d'accords mondiaux et régionaux, conformément à son mandat. En collaboration avec le PNUD, la CESAO a réalisé deux évaluations de l'impact économique et social de la guerre à Gaza. Elle a également publié quatre notes de synthèse sur la situation des groupes vulnérables dans la bande de Gaza depuis le 7 octobre 2023, ainsi que deux documents destinés aux organes délibérants qui ont été présentés à sa trente-et-unième session ministérielle, en décembre 2023, dont l'un récapitulait les répercussions sociales et économiques de la guerre à Gaza et l'autre exposait les principes et les éléments essentiels sur lesquels s'appuyer pour favoriser un relèvement durable. La CESAO a indiqué qu'elle commençait tout juste à mobiliser des ressources en faveur de Gaza, et qu'aucune ressource spécifique n'avait été mobilisée jusqu'à présent.

V.91 Le Comité a également été informé que le programme de travail de la CESAO pour 2025 tenait compte des besoins particuliers de ses cinq États membres de la

catégorie des pays les moins avancés. La part des dépenses consacrées à la fourniture d'un appui à ces États de la région était de 22 % en 2023 et de 21 % en 2024. La Commission continuera de contribuer aux travaux du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés, conformément à la feuille de route pour la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, notamment en soutenant l'établissement de systèmes d'alerte précoce multidangers.

V.92 Le Comité consultatif réaffirme que la CESAO doit continuer de renforcer l'appui qu'elle apporte aux pays les moins avancés de la région, en étroite coopération avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi qu'avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et compte que des informations à ce sujet seront fournies dans les prochains budgets-programmes.

Outils fondés sur l'intelligence artificielle

V.93 En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que Mustashar était un outil alimenté par l'IA qui utilisait la génération augmentée de récupération et les grands modèles de langage. En associant la vaste base de connaissances issues des publications et des rapports de l'Organisation des Nations Unies et les grands modèles de langage, cet outil peut récupérer et utiliser des données pertinentes et des analyses politiques, ce qui permet d'apporter des réponses et des solutions globales et adaptées au contexte. Outil de conseil basé sur l'IA, Mustashar a été conçu pour aider les décideurs politiques en leur fournissant rapidement des informations et des recommandations fondées sur des données. Son utilisation peut contribuer à améliorer grandement les moyens dont disposent les décideurs politiques pour prendre des décisions éclairées, relever des défis complexes et dégager des visions stratégiques, ce qui peut renforcer l'efficacité de la gouvernance et faciliter la mise en œuvre de stratégies efficaces. Le champ d'application de Mustashar a délibérément été limité aux publications et aux rapports de l'ONU et des organisations avec lesquelles elle collabore telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE, afin de garantir que les réponses et les informations fournies reposent strictement sur des sources fiables et faisant autorité. Mustashar est conforme aux principes communs du système des Nations Unies sur l'IA, ce qui garantit son utilisation éthique et le respect des valeurs de l'Organisation.

V.94 Le Comité a également été informé que la création et la maintenance des différentes solutions et plateformes d'IA entraînait, outre les dépenses de personnel, des dépenses communes et des coûts partagés, notamment liés aux infrastructures, aux licences et au matériel. Mustashar et d'autres outils numériques d'aide à la décision et à l'élaboration de politiques ont été présentés à d'autres commissions régionales, notamment à la CEA et à la CEE, ainsi qu'à tous les responsables informatiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. En outre, la CESAO a partagé ces outils avec d'autres entités du Secrétariat, notamment le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau de l'informatique et des communications. Les données et les logiciels de la CESAO sont protégés au moyen de différentes méthodes et technologies (systèmes de pare-feu, chiffrement, classification des données, etc.), conformément aux lignes directrices et aux politiques établies par le Bureau de l'informatique et des communications et aux meilleures pratiques du secteur. À l'heure actuelle, Mustashar en est au stade de la validation de principe. L'accès à cet outil est privé et restera protégé par un mot de passe jusqu'à ce que son développement soit terminé et que toutes les lignes directrices et garanties aient été intégrées et testées de manière approfondie. Tous les outils, fonctionnalités et programmes ont été mis en œuvre exclusivement par le personnel de la CESAO, qui s'est appuyé sur les ressources Microsoft Azure

accessibles à toutes les entités du Secrétariat de l'ONU utilisant l'environnement en nuage de l'Organisation ; la Commission n'a pas eu recours à la sous-traitance ou à des services extérieurs pour l'acquisition, entre autres, de composants, de plateformes, d'applications ou de bases de données, à quelque stade que ce soit. Il n'a été fait appel à aucune capacité externe pour soutenir le développement de ces outils.

V.95 Le Comité consultatif note les efforts que la Commission continue de déployer pour utiliser les ressources existantes afin de développer l'outil fondé sur l'IA en exploitant les données du système des Nations Unies ayant un intérêt pour la région. Le Comité compte que la Commission présentera une analyse coûts-avantages de l'outil et que des informations complètes sur les coûts de développement interne, l'incidence sur la charge de travail du personnel et les autres coûts éventuels figureront dans les prochains rapports. Il espère également que la CESA0 partagera les dernières pratiques et informations avec les autres commissions régionales et entités des Nations Unies. Il espère en outre que lorsque l'outil sera pleinement opérationnel, des informations sur les enseignements tirés de l'expérience seront communiquées dans les prochains budgets-programmes. On trouvera des observations supplémentaires sur l'intelligence artificielle aux chapitres I et II [partie consacrée au chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications)].

Chapitre 23

Programme ordinaire de coopération technique

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	43 374 500
Dépenses de 2023	42 884 100
Crédits ouverts pour 2024	46 241 700
Dépenses au 30 juin 2024	17 251 600
Ressources demandées pour 2025	48 241 700
<i>Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</i>	

V.96 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 23 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 48 241 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 2 000 000 dollars (4,3 %) par rapport au budget approuvé pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 23\)](#), par. 23.25). Les activités menées au titre du chapitre 23 sont classées en deux catégories : les services consultatifs sectoriels fournis par le Département des affaires économiques et sociales, la CNUCED, l'ONU-DC, ONU-Habitat, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le HCDH, et les services consultatifs régionaux et sous-régionaux assurés par les cinq commissions régionales. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, au paragraphe V.21. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

V.97 Le Secrétaire général attribue la variation des ressources demandées aux changements ci-après, qui relèvent de la rubrique Autres changements :

a) Une augmentation de 626 100 dollars (3,2 %) au titre des services consultatifs sectoriels assurés par : i) le Département des affaires économiques et sociales (350 500 dollars, soit 3,28 %), du fait de la hausse des dépenses prévues pour les consultants (545 400 dollars), les voyages du personnel (373 000 dollars), les services contractuels (463 600 dollars), les frais généraux de fonctionnement (116 700 dollars), le mobilier et le matériel (14 500 dollars) et les subventions et les contributions (423 400 dollars), compensée en partie par la baisse des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (1 586 100 dollars), compte tenu des demandes qu'il est prévu de recevoir de la part des États Membres en 2025 ; ii) la CNUCED (69 500 dollars, soit 3,2 %), en raison d'une augmentation au titre des autres dépenses de personnel (38 500 dollars), des voyages du personnel (17 500 dollars) et des subventions et contributions (13 500 dollars), qui permettrait de répondre aux demandes qu'il est prévu de recevoir de la part des États Membres ; iii) ONU-Habitat (46 700 dollars, soit 3,2 %), en raison d'une augmentation relative aux autres dépenses de personnel (46 700 dollars), qui permettrait de répondre aux demandes supplémentaires des États Membres en 2025 ; iv) l'ONUDC (38 700 dollars, soit 3,3 %), en raison d'une augmentation au titre des services contractuels (38 700 dollars), qui vise à financer l'appui supplémentaire au renforcement des capacités nécessaire à la prestation d'une assistance technique, compte tenu de l'augmentation du nombre de demandes des États Membres ; v) le HCDH (93 900 dollars, soit 3,2 %), en raison d'une augmentation au titre des frais généraux de fonctionnement (93 900 dollars), qui vise à répondre au nombre croissant de demandes émanant d'États Membres du monde entier qui souhaitent que soit facilitée la participation à distance afin d'améliorer l'inclusion et l'accessibilité pour les participants aux réunions et aux ateliers qui ne peuvent pas y assister en personne ; vi) le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (26 800 dollars, soit 3,3 %), en raison d'une augmentation à la rubrique Mobilier et matériel (26 800 dollars), destinée à l'achat de matériel informatique et de systèmes de communications d'urgence pour les lieux où la connectivité est limitée ou inexistante, l'objectif étant de répondre aux demandes d'assistance qu'il est prévu de recevoir des États Membres ;

b) Une augmentation de 1 373 900 dollars (5,1 %) au titre des services consultatifs régionaux et sous-régionaux assurés par : i) la CEA (819 200 dollars, soit 8,3 %), du fait d'une augmentation au titre des autres dépenses de personnel (307 200 dollars), des consultants (139 300 dollars), des voyages du personnel (35 700 dollars), des services contractuels (37 300 dollars) et des subventions et contributions (299 700 dollars), afin de permettre à la CEA de répondre aux demandes supplémentaires d'assistance technique et de conseils qu'il est prévu de recevoir des États membres en 2025 ; ii) la CESAP (128 700 dollars, soit 3,2 %), en raison d'une augmentation au titre des autres dépenses de personnel (154 900 dollars), qui vise à financer la fourniture de services consultatifs supplémentaires au niveau régional pour donner suite aux demandes accrues qu'il est prévu de recevoir de la part des États membres, compensée en partie par la baisse des ressources demandées au titre des consultants (26 200 dollars) ; iii) la CEE (87 200 dollars, soit 3,2 %), en raison de l'augmentation des ressources demandées au titre des consultants (38 200 dollars), des voyages du personnel (18 600 dollars) et des subventions et contributions (30 400 dollars), qui permettrait de financer la fourniture de services consultatifs régionaux en réponse au nombre plus important de demandes de coopération technique qui devraient être reçues des États membres ; iv) la CEPALC (174 400 dollars, soit 3,2 %), en raison d'une augmentation des ressources demandées au titre des services contractuels (174 400 dollars), qui servirait à préparer des contenus substantiels pour les cours de

formation et les ateliers de renforcement des capacités et à adapter les supports aux cours dispensés en ligne, compte tenu des demandes qu'il est prévu de recevoir de la part des États membres en 2025 ; v) la CESA0 (164 400 dollars, soit 3,2 %), du fait d'une augmentation au titre des autres dépenses de personnel (164 400 dollars), qui vise à assurer des ateliers de renforcement des capacités et des services consultatifs supplémentaires pour les pays les moins avancés (y compris les nouveaux membres, Djibouti et la Somalie) et les États Membres touchés par un conflit (ibid., tableaux 23.1 et 23.2 et par. 23.43, 23.54, 23.65, 23.76, 23.90, 23.98, 23.115, 23.129, 23.145, 23.162 et 23.182).

V.98 Dans le complément d'information au fascicule du budget, il est indiqué que les crédits alloués au titre du programme ordinaire de coopération technique ont toujours été basés sur les dépenses engagées par les entités au cours des exercices antérieurs, et que l'Assemblée générale a approuvé les montants proposés. En outre, les priorités définies par l'Assemblée sont prises en considération, comme c'est le cas pour le projet de budget pour 2025.

V.99 **Tout en notant l'augmentation globale des ressources proposées, et en particulier celles allouées aux entités de terrain, telles que les commissions régionales, le Comité consultatif réaffirme qu'un manque de clarté subsiste quant au principe et aux critères de répartition des ressources entre les entités responsables de l'exécution du programme. Il souligne que les ressources devraient être allouées principalement en fonction des besoins des États Membres, en particulier les plus vulnérables, et recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de lui soumettre pour examen une justification complète de la répartition des ressources entre les entités responsables, étayée par une analyse des besoins, dans les prochains projets de budget (voir également A/78/7, par. V.122).**

V.100 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a obtenu des informations actualisées sur les dépenses des entités responsables de l'exécution du programme pour 2022 et 2023, ainsi que pour 2024 (de janvier à juin), lesquelles sont présentées dans le tableau V.14. Il s'est également fait fournir des renseignements sur les dépenses engagées par chaque entité en 2023. D'après les informations communiquées, certaines dépenses ne concernent pas directement la fourniture d'une assistance aux États Membres, mais servent plutôt à financer des dépenses générales, telles que le déploiement de kits contenant des terminaux VSAT, des terminaux Starlink et des systèmes d'énergie solaire pour les bureaux de pays du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. **Le Comité consultatif compte que les ressources du programme seront utilisées uniquement aux fins auxquelles elles sont destinées, de façon à aider le plus grand nombre possible d'États Membres, et que des informations détaillées sur les dépenses, ventilées par entité, seront systématiquement présentées dans les futurs projets de budget (voir également A/78/7, par. V.123).**

Tableau V.14

Dépenses par entité responsable de l'exécution du programme (2022-2024)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Entité	2022		2023		2024		2025
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses effectives (au 30 juin)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Département des affaires économiques et sociales	9 432,4	9 428,9	9 927,3	9 888,8	10 806,4	4 260,2	11 156,9
CNUCED	1 611,4	1 707,3	2 025,2	1 994,1	2 141,6	1 333,2	2 211,1
ONU-Habitat	1 152,3	1 118,9	1 362,1	1 052,8	1 440,3	590,3	1 487,0
ONUDC	1 043,8	967,2	1 133,3	927,1	1 189,5	376,7	1 228,2
HCDH	2 524,0	2 342,4	2 733,5	2 676,9	2 895,7	1 156,7	2 989,6
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	714,6	707,3	779,0	672,0	824,5	159,9	851,3
CEA	7 931,7	7 805,9	9 306,7	9 203,1	9 840,3	2 749,7	10 659,5
CEE	2 335,0	2 334,2	2 542,1	2 536,8	2 688,2	1 339,2	2 775,4
CEPALC	4 069,3	4 066,5	5 019,0	5 029,4	5 377,7	1 071,1	5 552,1
CESAP	3 443,0	3 395,8	3 752,7	3 788,2	3 968,3	2 001,9	4 097,0
CESAO	4 507,3	4 951,8	4 793,6	5 114,8	5 069,2	2 212,7	5 233,6
Total	38 764,8	38 826,2	43 374,5	42 884,1	46 241,7	17 251,6	48 241,7

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes*Autres dépenses de personnel*

V.101 Le complément d'information au fascicule du budget comprend une liste des emplois et fonctions, y compris ceux devant être reconduits, qu'il est prévu de financer au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), compte tenu des demandes qui devraient être reçues des États Membres. D'après les informations actualisées, au 30 juin 2024, le programme était doté de 139 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [(9 D-1, 43 P-5, 25 P-4, 15 P-3, 1 P-2/1, 4 AN, 4 G(1°C) et 38 G(AC)]. Les emplois sont répartis comme suit entre les entités responsables de l'exécution du programme : 31 au Département des affaires économiques et sociales [3 D-1, 19 P-5, 2 P-4, 1 G(1°C) et 6 G(AC)], 4 à la CNUCED (2 P-5 et 2 P-3), 4 à ONU-Habitat [3 P-5 et 1 G(AC)], 2 à l'ONUDC (2 P-4), 7 au HCDH (3 P-4, 2 P-3, 1 AN et 1 G(AC)), 3 au Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2), 32 à la CEA [5 D-1, 4 P-5, 1 P-3, 2 AN, 2 G(1°C) et 18 G(AC)], 5 à la CESAP (2 P-5 et 3 P-4), 6 à la CEE (4 P-5 et 2 P-4), 23 à la CEPALC [4 P-5, 6 P-4, 3 P-3 et 10 G(AC)] et 22 à la CESAO [1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 1 AN, 1 G(1°C) et 2 G(AC)].

V.102 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations indiquant qu'au 30 juin 2024, des procédures de recrutement étaient en cours à des stades divers pour 18 emplois : 4 au Département des affaires économiques et sociales [2 D-1, 1 P-5 et 1 G(AC)], 8 à la CEA [2 D-1, 2 P-5, 1 AN et 3 G(AC)], 1 à la CEPALC (1 P-3) et 5 à la CESAO (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 2 P-3). Le Comité a reçu des informations supplémentaires sur les emplois vacants, notamment leur date de création et la date à laquelle ils étaient devenus vacants. Les données montrent que

certaines emplois ont été créés il y a de nombreuses années, dans certains cas il y a plus de 10 ans. Certains de ces emplois étaient vacants depuis plus de deux ans, comme le poste d'économiste principal(e) (D-1) à la CEA. Les informations indiquent également les dates auxquelles les entités responsables de l'exécution du programme ont passé en revue ces emplois pour la dernière fois. Il semble que dans certaines entités, les emplois soient passés en revue individuellement à des dates différentes. Dans un cas, l'examen datait de plus de dix ans [économiste principal(e) (D-1) à la CEA] et, dans d'autres cas, aucun examen n'avait été effectué [par exemple, pour l'emploi de conseiller(ère) interrégional(e) (P-5) à la CESAP]. Le Comité a également été informé qu'aucun emploi n'avait été supprimé au cours des cinq dernières années à la CNUCED, à ONU-Habitat, à l'ONUDC, au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à la CEA et à la CEE.

V.103 Le complément d'information relatif au chapitre 23 indique que le Département des affaires économiques et sociales a lancé une réforme de la gestion du programme ordinaire de coopération technique, portant notamment sur les fonctions et les classes des emplois de temporaire (autres que pour les réunions). Cette réforme vise à assurer une utilisation plus stratégique des services des conseillères et conseillers interrégionaux afin de mettre en place des approches novatrices permettant de maximiser l'efficacité du programme, l'objectif étant de répondre à la demande croissante des États Membres et de servir un plus grand nombre de pays en développement. Le rôle, la classe, la durée et le nombre d'emplois de conseiller(ère) interrégional(e) seront adaptés à cette nouvelle approche, qui est définie dans une nouvelle politique départementale à l'usage du programme ordinaire. De leur côté, le HCDH, la CEPALC et la CESAO ont passé en revue leurs emplois de temporaire compte tenu des tendances et des demandes qu'il était prévu de recevoir de la part des États Membres, et ont réduit le nombre d'emplois en conséquence.

V.104 Le Comité consultatif a également été informé que certaines entités responsables de l'exécution du programme passaient régulièrement en revue leurs emplois, comme la CNUCED, qui effectue un examen trimestriel des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et procède aux ajustements nécessaires en fonction de l'avancement des activités et des projets auxquels elle prête son concours. À la CESAP, l'examen a lieu tous les deux ans, tandis qu'à la CEE, les emplois de conseiller(ère) régional(e) ont été prolongés pour cinq ans, à compter de mars 2022. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution [77/262](#), a approuvé sa recommandation de prier le Secrétaire général de passer en revue les classes et fonctions de tous les emplois qui existent dans les entités responsables de l'exécution du programme, ainsi que la durée d'occupation de ces emplois, afin de s'assurer que les ressources allouées au programme sont axées sur le terrain et utilisées de manière responsable et efficace de façon à aider le plus grand nombre possible d'États Membres (voir [A/78/7](#), par. V.128 et [A/77/7](#), par. V. 92 et V.93).

V.105 Tout en reconnaissant que des progrès ont été faits, le Comité consultatif note avec préoccupation que plus de la moitié des fonds du programme continuent d'être utilisés pour financer des services consultatifs qui sont assurés par les titulaires d'emplois soumis à recrutement international, y compris de haut niveau, pendant des périodes prolongées, dont beaucoup sont situés dans plusieurs lieux d'affectation. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les entités responsables de l'exécution du programme procèdent régulièrement à un examen approfondi de leurs emplois de temporaire, au moins une fois par an, lors de l'établissement du projet de budget-programme, et à ce qu'elles réduisent considérablement leur empreinte et le nombre d'emplois de haut niveau dans leurs effectifs, et utilisent les capacités internes disponibles, en faisant appel en complément à un nombre approprié d'experts et de consultants recrutés sur les plans national et régional,

ce qui permettrait de réaffecter des ressources supplémentaires à la rubrique Subventions et contributions de manière à aider d'autres États Membres. Il compte que des informations détaillées sur les conclusions de ces examens et sur le nombre d'emplois essentiels d'experts et de consultants qu'il conviendrait d'engager pour de courtes durées figureront systématiquement dans les prochains projets de budget. Le Comité consultatif examine plus avant la question du personnel temporaire (autre que pour les réunions) au chapitre I du présent rapport.

Consultants

V.106 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les conseillers interrégionaux et régionaux jouaient un rôle clé dans le transfert des connaissances mondiales au niveau national, mais que des consultants étaient engagés pour remédier aux lacunes qui n'avaient pas pu être comblées par les conseillers. La décision de faire appel à des consultants internationaux, régionaux ou nationaux est prise sur la base de considérations relatives au type de capacité nécessaire. Le complément d'information relatif au chapitre 23 du budget présente la répartition, par entité et par type de services consultatifs, des consultants recrutés sur le plan national ou international, ainsi que le nombre total de jours-consultant par entité pour 2023. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur le nombre de consultants internationaux et nationaux et les coûts afférents, ventilés par entité. Les informations montrent que parmi les entités responsables de l'exécution du programme, seules cinq (CNUCED, ONU-Habitat, CEE, CESAP et CESA) ont plus souvent recours à des consultants nationaux, tandis que d'autres entités, telles que le Département des affaires économiques et sociales et la CEA, font beaucoup plus souvent appel à des consultants internationaux. Le complément d'information indique que le Département des affaires économiques et sociales s'est efforcé d'employer des consultants nationaux pour concevoir efficacement une assistance adaptée à chaque pays et pour soutenir le renforcement des capacités nationales et tirer parti de celles-ci. Pour leur part, les commissions régionales recherchent des consultants nationaux ayant les compétences requises pour s'acquitter d'une mission avant d'engager des consultants internationaux, et ne font appel à ces derniers qu'en l'absence de consultants nationaux qualifiés.

V.107 Le Comité consultatif note que l'un des principaux problèmes signalés au fil des ans en ce qui concerne le fonctionnement du programme ordinaire de coopération technique est lié à la bonne utilisation des consultants, qui constituent un instrument important du programme et représentent une part significative de ses ressources. Le Comité note également que, sachant que des consultants ont parfois été employés pendant des périodes prolongées dans le cadre de contrats à court terme renouvelables, il faut élaborer une approche harmonisée relative à l'utilisation globale des consultants, notamment en formulant des directives détaillées afin d'aider les entités responsables de l'exécution du programme à définir les modalités contractuelles et les critères techniques, et en adoptant des mesures visant à accroître le recours à des consultants recrutés sur le plan national ou régional, qui offrent un bon rapport coût-efficacité et présentent des avantages pour le renforcement des capacités nationales et le traitement des questions propres à chaque pays par le programme, y compris par la constitution d'un vivier de candidats potentiels à des postes de consultants nationaux et régionaux. Il compte que des informations détaillées sur ces efforts figureront dans le prochain projet de budget (voir aussi A/78/7, par. V.132, A/77/7, par. 96, et A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. V.90). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les consultants.

Voyages du personnel

V.108 Le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2025 s'élève à 3 618 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 444 800 dollars (14 %) par rapport aux montants approuvés pour 2024. Les dépenses se sont établies à 3 732 500 dollars en 2023, contre des crédits ouverts d'un montant de 2 588 600 dollars. **Le Comité consultatif est d'avis que le Secrétaire général devrait réfléchir à des moyens de réduire les déplacements en maximisant l'utilisation des réunions et des manifestations virtuelles, dans la mesure du possible.**

V.109 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) soient approuvées.**

Questions diverses*Neuvième rapport d'étape*

V.110 Dans son rapport, le Secrétaire général explique que, compte tenu du caractère décentralisé du programme ordinaire de coopération technique, les entités responsables de l'exécution du programme ont décidé de charger un(e) consultant(e) indépendant(e) d'établir le neuvième rapport d'étape, qui couvre l'année 2023. Le rapport a été achevé en juin 2024 et contient notamment des informations sur : a) les résultats obtenus ; b) les liens entre le programme ordinaire, le Compte pour le développement, les ressources extrabudgétaires et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; c) la portée du programme ; d) les modalités d'exécution du programme. Il est rendu compte des activités conformément aux normes d'établissement de rapports communes convenues (A/79/6 (sect. 23), par. 23.22). Le neuvième rapport d'étape est annexé au complément d'information relatif au chapitre 23 du projet de budget-programme pour 2025. On y trouve des informations sur le nombre de demandes d'assistance que le programme a reçues des États Membres en 2023 (981 demandes) et sur le nombre de demandes auxquelles il a été donné suite (914 demandes). Les principales lacunes recensées dans le rapport sont les suivantes : a) difficulté à suivre comme il se doit la manière dont le programme contribue aux résultats obtenus ; b) difficulté à fournir des données ventilées par genre pour certains événements, notamment les manifestations virtuelles ou hybrides, ou lorsque l'entité responsable de l'exécution du programme n'est pas l'unique organisatrice de l'événement.

V.111 Selon le rapport d'étape, à l'avenir, le programme ordinaire pourrait être davantage renforcé par la mise en œuvre de mesures dans quatre domaines clés : la coordination, l'élaboration du programme, l'établissement des rapports et l'apprentissage. En ce qui concerne la coordination, le point le plus important est que les entités responsables de l'exécution du programme doivent échanger leurs expériences sur les difficultés, les enseignements tirés et les pratiques prometteuses aux fins de l'obtention de résultats, en veillant à ce que la présentation des informations soit harmonisée. S'agissant de l'élaboration du programme, il est indiqué que si les entités ont des difficultés à coordonner les interventions du programme avec les coordinateurs résidents, elles doivent en parler avec le Bureau de la coordination des activités de développement, qui gère et supervise le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. En ce qui concerne l'établissement des rapports, les entités devraient s'assurer collectivement que des mécanismes stables permettant de communiquer l'information rapidement ont été mis en place, en achevant l'élaboration des modèles, en conservant les mêmes modèles pendant au moins trois ans et en veillant à ce qu'ils soient disponibles au moment de l'allocation des fonds au programme. Il est également conseillé aux entités de mettre pleinement

en œuvre les recommandations issues de l'évaluation réalisée par le BSCI, dans laquelle celui-ci a demandé aux entités de mesurer et d'évaluer les contributions du programme en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs de performance spécifiques, en élargissant la portée des évaluations relatives aux travaux du programme ou en évaluant de manière ciblée un échantillon d'activités d'appui. En conséquence, les entités devraient convenir ensemble d'un échantillon d'activités à évaluer sur une période de trois à cinq ans, ce qui représente une période assez longue pour évaluer en détail la manière dont les interventions contribuent à l'obtention de résultats à moyen terme.

V.112 Dans le rapport d'étape, il est en outre recommandé au Comité consultatif d'envisager de présenter le rapport tous les trois ans plutôt que tous les ans, ce qui permettrait d'évaluer de façon plus complète la contribution du programme à l'obtention de résultats à moyen terme. Les rapports annuels pourraient être maintenus dans un format plus court et porter principalement sur les données quantitatives et les informations essentielles, en se basant sur les normes communes d'établissement de rapports. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que les entités responsables de l'exécution du programme estimaient qu'il conviendrait de mener un examen exhaustif tous les trois ans afin d'évaluer plus en profondeur la contribution du programme aux résultats nationaux obtenus à moyen terme, en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs de performance spécifiques, en élargissant la portée des évaluations relatives aux travaux du programme ou en évaluant de manière ciblée un échantillon d'activités d'appui. Le Comité a également été informé que, dans le cadre de la présentation allégée des rapports, les données quantitatives actuelles continueraient d'être communiquées chaque année, y compris le nombre de demandes reçues et les réponses apportées par l'entité, telles que les services consultatifs, les initiatives de renforcement des capacités (et le nombre de participants à ces activités), le nombre de supports de connaissances, les informations géographiques, les pays ayant reçu une assistance et les liens avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays.

V.113 Le Comité consultatif estime que le rapport d'étape fournit des informations détaillées et utiles, notamment une vue d'ensemble des rôles et des objectifs du programme et des difficultés rencontrées, et recommande qu'il soit soumis pour examen à l'Assemblée générale, en même temps que le rapport du Secrétaire général. Étant donné que des difficultés continuent de se poser concernant le programme, il recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de présenter, à ce stade, des rapports d'étape annuels.

Évaluation du programme ordinaire de coopération technique

V.114 Comme suite aux recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/7, par. V.103, V.111 et V.112), qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/262, le BSCI a entrepris en 2023 une évaluation du programme ordinaire de coopération technique portant sur sa pertinence, son efficacité, son efficience et sa cohérence. Le rapport d'évaluation a été publié en tant que rapport des directeurs de programme en février 2024. Comme indiqué dans le rapport d'évaluation, il a été constaté que l'appui en matière de coopération technique apporté par les entités responsables de l'exécution du programme contribuait beaucoup au développement des capacités et à l'élaboration des politiques des États Membres. Il a également été constaté que la souplesse du programme ordinaire de coopération technique permettait aux entités responsables de l'exécution de mobiliser, en réponse aux demandes de coopération technique des États Membres, leurs outils normatifs et leurs conseils, qui jouaient souvent un rôle de catalyseur. Le BSCI a également formulé des recommandations, acceptées par la direction, visant à renforcer le partage des bonnes pratiques entre les

entités responsables de l'exécution, à améliorer les lignes directrices internes, à faciliter la communication avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et à évaluer les contributions du programme ordinaire de coopération technique aux résultats (A/79/6 (Sect. 23), par. 23.23 et 23.24). Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur les mesures prises par les entités pour mettre en œuvre les recommandations du BSCI.

V.115 Le Comité consultatif a été informé que l'évaluation des contributions du programme aux résultats en matière de développement posait des difficultés inhérentes, en raison du caractère complexe et multiforme des initiatives de renforcement des capacités et de l'orientation à court terme des activités financées par le programme. L'adoption des normes communes d'établissement de rapports et leur prise en compte dans les directives relatives à la communication d'information sur le programme et les modèles constituent une avancée importante. Ces normes fournissent un cadre commun permettant de rendre compte des activités menées afin d'obtenir des résultats spécifiques au niveau national. Le Département des affaires économiques et sociales s'emploie en permanence à améliorer ses dispositifs de suivi et d'évaluation en vue de mieux comprendre l'impact des activités. Selon le Secrétariat, il faut recueillir les observations des États Membres afin de s'assurer que les activités du programme ordinaire de coopération technique correspondent effectivement à leurs besoins. Ce retour d'information est essentiel pour recenser les expériences réussies et les possibilités d'amélioration, afin de garantir la pertinence et l'efficacité des activités. Des enquêtes sont menées auprès de personnes ayant assisté à un événement et, dans de nombreux cas, leurs avis sont recueillis avant l'événement en question et quelque temps après, afin d'évaluer l'appui au développement des capacités à plus long terme.

V.116 Comme suite à la recommandation du Comité consultatif selon laquelle le Secrétaire général devrait élaborer un cadre d'évaluation commun qui comprenne des directives complètes en matière de politique générale et d'évaluation et permette d'uniformiser les mécanismes de suivi et d'évaluation dans toutes les entités (A/78/7, par. V.142), le Département des affaires économiques et sociales prévoit, selon le complément d'information, de mettre en œuvre une approche multidimensionnelle afin d'améliorer ses méthodes d'évaluation. Cette approche consiste notamment à élaborer des indicateurs de performance dans le cadre de l'établissement du rapport d'étape afin de trouver des moyens plus systématiques de mesurer les résultats. Le Département prévoit également de mettre en place d'autres modalités d'évaluation, telles que le recueil des avis des bénéficiaires, la réalisation d'études d'impact à court terme ou d'évaluations internes, pour les activités qui ne correspondent pas aux critères d'évaluation formels. En outre, le Département renforcera la collaboration avec d'autres entités et tirera parti des mécanismes de communication de l'information mis en place pour échanger des idées et des enseignements tirés de l'expérience. Cette collaboration vise à appréhender plus largement l'incidence et l'efficacité de l'appui fourni par le programme, l'objectif étant de veiller à ce qu'il continue de répondre efficacement à l'évolution des besoins des États Membres.

V.117 Le Comité consultatif se félicite de la mise en place de normes communes pour l'établissement des rapports. Il note néanmoins que les activités d'évaluation de la performance sont actuellement présentées dans le rapport d'étape dans des termes généraux et se limitent à l'évaluation du nombre de demandes d'assistance, de services consultatifs fournis, de séances de formation et d'observations recueillies auprès des États Membres. Étant donné qu'il importe d'évaluer l'incidence du programme afin de déterminer si les fonds investis apportent les retombées attendues pour les pays bénéficiaires, le Comité recommande à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'élaborer un cadre d'évaluation commun, qui comprenne des indicateurs de

succès permettant véritablement de mesurer et de quantifier les résultats obtenus par toutes les entités responsables de l'exécution du programme, et d'en rendre compte dans le prochain projet de budget (voir également A/78/7, par. V.142).

Activités de sensibilisation et soutien aux États Membres

V.118 Dans son rapport, le Secrétaire général décrit les activités de sensibilisation menées par les différentes entités responsables de l'exécution du programme (A/79/6 (Sect. 23), par. 23.29 à 23.31, 23.46, 23.57 à 23.59, 23.68, 23.82, 23.92, 23.106, 23.119, 23.136-23.138, 23.148, 23.167 et 23.168). Il est également indiqué dans le neuvième rapport d'étape que les entités responsables de l'exécution du programme ont reçu 981 demandes d'assistance émanant de 164 pays, dont 46 appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (soit 100 % des pays les moins avancés), 32 pays en développement sans littoral (soit 100 % des pays en développement sans littoral) et 35 petits États insulaires en développement (soit 90 % des petits États insulaires en développement). Toutes les activités de sensibilisation ont été menées dans le cadre de la stratégie globale de développement des capacités mise en œuvre au sein de chaque entité. La plupart des entités se sont attachées à promouvoir le programme lors de réunions intergouvernementales, de conférences ou d'ateliers départementaux, grâce à une communication directe et informelle avec les États Membres. En parallèle, des activités de sensibilisation spécifiques ont été menées. Par exemple, le Département des affaires économiques et sociales, la CEE, la CEPALC, la CESAP et la CESA0 ont consacré une section de leur site Web à la promotion du programme. Cependant, le rapport d'étape continue d'indiquer qu'il est clair que bon nombre d'entités ont beaucoup de mal à quantifier les activités de sensibilisation de manière fiable, car leurs systèmes n'ont pas encore été adaptés de façon à permettre un véritable suivi de ces activités, et que la notion même de portée du programme est remise en question, car la plupart des entités parlent de la globalité de leur portefeuille de coopération technique, au lieu de faire la distinction entre les sources de financement. Il est indiqué dans le complément d'information que les entités étudieront des moyens d'améliorer leurs résultats dans ce domaine, notamment en désignant une personne chargée de superviser la mise en œuvre des mesures nécessaires, telles que la rédaction d'un texte définissant la mission du réseau de personnes référentes pour les activités de sensibilisation du programme ordinaire de coopération technique. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu des informations sur les activités de sensibilisation menées par chaque entité en 2023, lesquelles sont présentées dans le tableau V.15 ci-dessous, une comparaison étant faite avec les activités menées en 2021 et en 2022. Il note que le tableau semble indiquer un nombre d'activités de sensibilisation plus de deux ou trois fois supérieur au nombre de pays bénéficiaires, sachant que l'Organisation des Nations Unies comptabilise actuellement 45 pays dans la catégorie des pays les moins avancés, et que le chiffre reporté dans le tableau est supérieur, par exemple pour le Département des affaires économiques et sociales. **Le Comité consultatif constate des irrégularités dans les informations fournies concernant le nombre de pays appartenant à certains groupes économiques, et compte que des informations plus exactes sur les activités de sensibilisation, ventilées en fonction des pays, des groupes économiques et des ressources allouées, figureront dans les prochains projets de budget.**

V.119 Le Comité consultatif se déclare préoccupé par le fait que l'approche en matière de sensibilisation auprès des États Membres reste fragmentée, et recommande donc de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'élaborer un plan intégré de communication, conformément à la résolution 78/252, dans laquelle l'Assemblée a fait sienne la recommandation du

Comité à cet égard, et de lui en rendre compte dans le prochain projet de budget (voir également A/78/7, par. V.147).

V.120 Comme suite à ses questions concernant le suivi des demandes d'assistance adressées par les États Membres, le Comité consultatif a été informé que le Département des affaires économiques et sociales avait élaboré un registre des demandes de développement des capacités. Les demandes présentées par les gouvernements nationaux, les coordonnatrices et les coordinateurs résidents ou d'autres entités des Nations Unies sont enregistrées dans le système et un statut leur est attribué en fonction de la suite à donner. Le registre consigne des informations telles que la nature de la demande et l'aide souhaitée, et il est régulièrement mis à jour pour rendre compte de l'état d'avancement des demandes et des mesures prises pour y répondre. Il permet de suivre, de contrôler et de gérer les demandes des États Membres de manière transparente et responsable, et de faciliter la planification et la programmation des activités de développement des capacités, ainsi que d'assurer l'efficacité de l'affectation des ressources.

V.121 Le Comité consultatif rappelle qu'il s'est dit vivement préoccupé par le fait que le programme n'ait pas permis d'enregistrer les projets et de recenser les pays bénéficiaires (A/78/7, par. V.146). Selon le Secrétariat, le neuvième rapport d'étape rend compte du suivi des projets et recense les pays bénéficiaires. En outre, le Secrétariat indique que des images et des graphiques ont été inclus pour étayer les informations présentées dans le rapport. Des graphiques, des tableaux et des cartes ont notamment été utilisés pour illustrer les éléments suivants : les résultats des activités de sensibilisation menées dans le cadre du programme ; les pays bénéficiaires du programme et ceux qui n'en bénéficient pas ; les pays qui reçoivent l'aide la plus importante ; l'échelle géographique à laquelle les activités ont été menées (nationale, sous-régionale, régionale ou mondiale) ; le nombre de demandes reçues et le nombre de demandes qui ont donné lieu à la fourniture d'une assistance ; le nombre d'interventions par pays.

V.122 Le Comité consultatif salue les mesures prises par le Département des affaires économiques et sociales pour créer un registre des demandes et compte qu'elles s'intensifieront encore et seront reproduites par les entités responsables de l'exécution du programme. Le Comité est d'avis qu'il est impératif de disposer au départ d'un système permettant de suivre efficacement les projets et les pays bénéficiaires si l'on veut élaborer de manière adéquate un plan de communication efficace, évaluer les résultats des projets de manière à mesurer l'efficacité globale du programme et remédier à d'autres faiblesses du programme. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de créer un système de suivi harmonisé pour toutes les entités et de faire figurer dans les futurs projets de budget et rapports d'étape des informations complètes sur la mise en œuvre de ce système, les pays bénéficiaires, les projets financés par le programme ordinaire de coopération technique et les ressources allouées aux niveaux des entités, des pays et des projets.

Tableau V.15
Détails des activités de sensibilisation menées entre 2021 et 2023, par entité

Entité	2021				2022				2023			
	Nombre d'activités	Nombre de pays les moins avancés	Nombre de pays en développement sans littoral	Nombre de petits États insulaires en développement	Nombre d'activités	Nombre de pays les moins avancés	Nombre de pays en développement sans littoral	Nombre de petits États insulaires en développement	Nombre d'activités	Nombre de pays les moins avancés	Nombre de pays en développement sans littoral	Nombre de petits États insulaires en développement
Département des affaires économiques et sociales	97	154	116	105	104	27	29	32	176	162	109	101
CNUCED	35	20	10	3	25	20	10	5	25	20	5	10
ONU-Habitat	16	10	12	4	18	–	–	–	14	7	–	9
ONUDC	35	40	10	10	35	75	25	25	35	75	25	25
HCDH	30	11	11	6	45	13	9	5	88	16	10	27
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	5	35	–	4	10	27	2	2	13	31	8	15
CEA	7	33	16	6	–	–	–	–	34	35	3	16
CEE	91	–	9	–	91	–	9	9	60	–	–	9
CEPALC	33	1	2	16	33	1	2	16	33	1	16	2
CESAP	48	24	23	15	50	57	29	28	57	29	12	24
CESAO	24	4	–	1	50	4	–	1	45	4	1	–
Total	421	332	209	170	4 618	224	115	114	580	380	189	238

V.123 Compte tenu des limites susmentionnées, le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale examine, au niveau approprié et au moyen d'une plateforme adaptée, l'efficacité du programme ordinaire de coopération technique et des plans concrets visant à renforcer le rôle de ce dernier et à garantir son efficacité, notamment en passant en revue le nombre d'entités responsables de l'exécution du programme et la répartition des ressources entre celles-ci, la solidité de la gestion du programme et le contenu et la périodicité des rapports d'étape et des rapports sur l'exécution du programme, en vue de repositionner le programme en tant qu'outil important porteur de dividendes pour le développement, dans le cadre des réformes visant à aider les pays qui en ont besoin à mettre en œuvre le Programme 2030. À cet égard, il recommande en outre à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui présenter un rapport pour faciliter cet examen, et de faire le point à ce sujet dans le prochain projet de budget-programme (voir également A/78/7, par. V.146).

Complémentarité avec le Compte pour le développement

V.124 Dans son rapport, le Secrétaire général explique que les entités responsables de l'exécution du programme mettent à profit la complémentarité du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement, ainsi que les ressources extrabudgétaires, afin de créer des effets multiplicateurs de manière à obtenir des résultats plus durables en matière de développement (A/79/6 (Sect. 23), par. 23.21). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement étaient des mécanismes essentiels pour le financement du renforcement des capacités. Le programme ordinaire de coopération technique vise essentiellement à fournir un soutien immédiat et à court terme afin de répondre à des besoins urgents, par la mise en œuvre d'interventions rapides et la prestation de services consultatifs ciblés permettant de jeter les bases d'un développement durable. Le Compte pour le développement est quant à lui axé sur la fourniture d'un soutien à plus long terme. Souvent, le passage d'une aide à court terme à un soutien à long terme se fait en douceur, ce qui permet de répondre aux besoins des États Membres selon une approche cohérente et intégrée. Les décisions de financement au titre du programme ordinaire de coopération technique visent à répondre aux demandes les plus urgentes des États Membres et se basent sur un processus d'examen dans le cadre duquel les ressources sont allouées en fonction de l'urgence des besoins, des priorités des départements concernés et des mandats. En ce qui concerne le Compte pour le développement, il est nécessaire d'assurer une planification plus poussée pour compléter et renforcer les interventions du programme ordinaire, en alignant les projets sur les plans nationaux de développement et les objectifs plus larges du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. De manière générale, le programme ordinaire de coopération technique permet de fournir l'assistance requise rapidement, et le Compte pour le développement s'appuie sur ces efforts pour apporter un soutien global à long terme. Cette complémentarité permet aux États Membres de bénéficier d'une assistance immédiate et durable, ce qui améliore l'efficacité des initiatives de renforcement des capacités. **Le Comité consultatif note que la complémentarité et les effets des deux mécanismes n'ont pas été évalués (A/78/7, par. V.151 et XIII.43). Il compte que les mesures recommandées concernant l'examen de l'efficacité du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique porteront également sur le renforcement de la complémentarité entre les deux mécanismes, afin d'optimiser l'effet conjugué des activités menées par leur intermédiaire (voir par. V.123 ci-dessus et par. XIII.8 ci-dessous).**

Coordination avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

V.125 La complémentarité avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, qui permet d'apporter une réponse cohérente, efficace, efficiente et responsable aux besoins des États Membres, est évoquée au chapitre 23 du rapport du Secrétaire général, dans lequel il est également indiqué que, dans le cas du Département des affaires économiques et sociales, par exemple, toutes les interventions au niveau des pays, y compris les activités financées par le programme ordinaire de coopération technique, sont régies par la nouvelle politique départementale d'appui au niveau des pays dans le contexte du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et par les directives générales connexes relatives aux interventions dans les pays, adoptées respectivement en mai 2023 et en mai 2020 ([A/79/6 \(Sect. 23\)](#), par. 23.10 et 23.32). On peut également citer l'exemple de la CEA qui, selon le Secrétaire général, a élaboré et approuvé une stratégie visant à renforcer l'étroite collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à tous les niveaux. Conformément à cette stratégie, lorsqu'elle élabore des propositions de projets, la CEA doit répondre à certains critères, dont l'un consiste à tenir des consultations et à collaborer régulièrement avec le système des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents (*ibid.*, par. 23.103 et 23.104). En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que toutes les entités responsables de l'exécution du programme coordonnaient leurs activités d'appui au développement des capacités par l'intermédiaire du système des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents. Le Département des affaires économiques et sociales a intégré le rôle du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans son cycle de projet, en adoptant des directives générales actualisées qui prévoient une collaboration plus structurée et plus systématique avec le système en ce qui concerne la planification des activités du Département au niveau des pays, y compris celles financées par le programme ordinaire de coopération technique. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents jouent un rôle crucial en veillant à ce que les interventions du Département soient conformes aux priorités nationales et complètent les efforts entrepris et l'appui apporté par les équipes de pays des Nations Unies. Ils facilitent également la collaboration avec les pouvoirs publics et s'assurent que l'assistance fournie complète les autres initiatives de développement. Les directives générales ont permis de guider les interactions entre le Département et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour toutes les activités au niveau des pays. **Le Comité consultatif prend note des informations concernant les mesures et les dispositions prises pour assurer la coordination entre certaines entités responsables de l'exécution du programme et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et compte que ces efforts seront encore intensifiés, l'objectif étant que les activités, notamment celles qui ont trait à la sensibilisation des États Membres, soient pleinement coordonnées, compte tenu du rôle de coordination que joue le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à l'échelle du système (voir également [A/78/7](#), par. 153).**

Tableau V.16

Chapitre 18A (Commission économique pour l'Afrique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires						Total			
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	55 011,4	56 662,0	62 106,5	26 880,2	62 106,5	–	5 045,9	4 002,6	5 189,5	5 189,5	–	60 057,3	61 713,3	67 296,0	67 296,0	–
Autres dépenses de personnel	4 972,9	4 268,6	5 811,3	2 026,8	5 732,2	(79,1)	1 381,1	929,7	1 675,0	1 648,0	(27,0)	6 354,0	4 318,3	7 486,3	7 380,2	(106,1)
Dépenses de représentation	22,7	22,7	23,9	22,6	23,9	–	40,0	195,0	–	–	–	62,7	22,7	23,9	23,9	–
Consultants	1 197,8	1 867,0	1 289,5	879,7	1 246,7	(42,8)	6 694,1	5 445,6	9 684,1	6 380,2	(3 303,9)	7 891,9	7 514,0	10 973,6	7 626,9	(3 346,7)
Experts	2 556,5	1 364,6	2 626,6	387,3	2 681,3	54,7	–	–	–	–	–	2 556,5	1 364,6	2 626,6	2 681,3	54,7
Voyages du personnel	1 338,6	1 688,2	1 385,2	736,3	1 467,1	81,9	734,8	2 784,2	2 120,1	2 037,9	(82,2)	2 073,4	2 889,1	3 505,3	3 505,0	(0,3)
Services contractuels	7 368,7	8 092,9	8 375,3	4 889,6	8 930,7	555,4	1 429,1	3 725,8	2 602,9	2 275,3	(327,6)	8 797,8	9 519,3	10 978,2	11 206,0	227,8
Frais généraux de fonctionnement	6 962,4	7 395,7	7 052,3	4 502,2	6 635,1	(417,2)	481,5	2 068,8	880,8	706,2	(174,6)	7 443,9	7 861,5	7 933,1	7 341,3	(591,8)
Fournitures et accessoires	1 270,8	569,7	981,4	182,5	979,5	(1,9)	2 048,7	763,0	997,5	1 012,4	14,9	3 319,5	1 471,2	1 978,9	1 991,9	13,0
Mobilier et matériel	2 771,2	3 240,3	3 177,5	1 633,9	3 110,7	(66,8)	80,5	408,7	291,5	396,4	104,9	2 851,7	3 262,8	3 469,0	3 507,1	38,1
Travaux de construction, transformation et travaux d'entretien	64,5	70,1	68,3	310,6	69,8	1,5	177,0	51,6	642,6	319,9	(322,7)	241,5	470,1	710,9	389,7	(321,2)
Subventions et contributions	3 642,0	3 679,4	1 802,2	281,6	588,9	(1 213,3)	2 530,4	1 775,9	506,9	941,3	434,4	6 172,4	4 331,8	2 309,1	1 530,2	(778,9)
Autres dépenses	–	11,1	–	–	–	–	1 849,0	1 811,5	2 423,0	1 326,4	(1 096,6)	1 849,0	1 755,8	2 423,0	1 326,4	(–1 096,6)
Total	87 179,5	88 932,3	94 700,0	42 733,3	93 572,4	(1 127,6)	22 492,1	23 962,4	27 013,9	22 233,5	(4 780,4)	109 671,6	106 494,5	121 713,9	115 805,9	(5 908,0)

Tableau V.17
Chapitre 18B (Bureau des commissions régionales à New York) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>						<i>Ressources extraordinaires</i>					<i>Total</i>				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimation)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	876,4	700,2	712,7	629,2	712,7	—	—	—	—	—	—	876,4	700,2	712,7	712,7	—
Autres dépenses de personnel	11,8	—	12,2	—	12,2	—	—	—	—	—	—	11,8	—	12,2	12,2	—
Dépenses de représentation	2,2	—	2,3	—	2,3	—	—	—	—	—	—	2,2	—	2,3	2,3	—
Voyages du personnel	13,4	18,0	13,8	—	13,8	—	—	—	—	—	—	13,4	18,0	13,8	13,8	—
Services contractuels	17,4	9,6	17,9	12,5	17,9	—	—	—	—	—	—	17,4	9,6	17,9	17,9	—
Frais généraux de fonctionnement	8,7	4,3	9,0	3,7	9,0	—	—	—	—	—	—	8,7	4,3	9,0	9,0	—
Fournitures et accessoires	3,8	—	3,9	—	3,9	—	—	—	—	—	—	3,8	—	3,9	3,9	—
Mobilier et matériel	6,6	5,8	6,8	0,7	6,8	—	—	—	—	—	—	6,6	5,8	6,8	6,8	—
Total	940,3	737,9	778,6	646,1	778,6	—	—	—	—	—	—	940,3	737,9	778,6	778,6	—

Tableau V.18

Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extraordinaires						Total			
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	48 577,4	47 058,3	50 570,6	23 177,6	50 649,8	79,2	3 261,1	3 915,7	5 496,3	5 657,9	161,6	51 838,5	50 974,0	56 066,9	56 307,7	240,8
Autres dépenses de personnel	820,5	444,3	744,7	183,4	560,1	(184,6)	6 430,6	6 784,0	7 254,4	6 353,4	(901,0)	7 251,1	7 228,3	7 999,1	6 913,5	(1 085,6)
Dépenses de représentation	5,6	4,7	5,7	3,9	7,6	1,9	3,5	3,0	4,0	4,0	—	9,1	7,7	9,7	11,6	1,9
Consultants	244,0	294,3	314,2	120,6	261,6	(52,6)	4 481,9	4 874,8	4 883,6	2 939,2	(1 944,4)	4 725,9	5 169,1	5 197,8	3 200,8	(1 997,0)
Experts	440,6	312,5	417,9	90,6	445,7	27,8	—	—	—	—	—	440,6	312,5	417,9	445,7	27,8
Voyages du personnel	455,7	460,5	447,9	219,9	462,8	14,9	1 212,2	1 325,8	1 624,5	1 033,3	(591,2)	1 667,9	1 786,3	2 072,4	1 496,1	(576,3)
Services contractuels	1 274,6	1 204,3	1 404,3	581,2	1 249,7	(154,6)	2 374,3	2 630,4	2 750,8	2 113,8	(637,0)	3 648,9	3 834,7	4 155,1	3 363,5	(791,6)
Frais généraux de fonctionnement	2 190,5	2 373,0	2 131,3	1 575,6	2 241,9	110,6	1 030,5	982,4	1 423,4	1 031,6	(391,8)	3 221,0	3 355,4	3 554,7	3 273,5	(281,2)
Fournitures et accessoires	98,1	50,7	149,3	23,6	167,1	17,8	63,1	19,7	53,5	31,1	(22,4)	161,2	70,4	202,8	198,2	(4,6)
Mobilier et matériel	428,4	726,2	329,4	102,3	469,0	139,6	104,0	230,4	804,7	204,7	(600,0)	532,4	956,6	1 134,1	673,7	(460,4)
Aménagement des locaux	46,8	42,6	48,2	2,2	48,2	—	—	—	3,0	1,0	(2,0)	46,8	42,6	51,2	49,2	(2,0)
Subventions et contributions	556,5	557,7	253,6	270,8	—	(253,6)	5 962,1	5 839,3	5 874,6	3 760,5	(2 114,1)	6 519,3	6 397,0	6 128,2	3 760,5	(2 367,7)
Autres dépenses	—	13,6	—	—	—	—	—	6,5	—	—	—	—	20,1	—	—	—
Total	55 138,7	53 542,7	56 817,1	26 351,6	56 563,5	(253,6)	24 923,9	26 612,0	30 172,8	23 130,5	(7 042,3)	80 062,6	80 154,7	86 989,9	79 694,0	(7 295,9)

Tableau V.19

Chapitre 20 (Développement économique en Europe) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>						<i>Ressources extraordinaires</i>					<i>Total</i>				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimation)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	35 590,1	36 173,2	37 726,2	17 601,9	37 919,8	193,6	1 247,8	887,0	1 029,8	1 065,9	36,1	36 837,9	37 060,2	38 756,0	38 985,7	229,7
Autres dépenses de personnel	162,1	161,5	605,6	(0,5)	605,6	—	9 844,7	9 509,8	10 095,7	10 125,4	29,7	10 006,8	9 671,3	10 701,3	10 731,0	29,7
Dépenses de représentation	5,6	5,5	5,7	—	5,7	—	—	—	—	—	—	5,6	5,5	5,7	5,7	—
Consultants	148,0	153,2	169,9	10,0	137,1	(32,8)	2 217,0	2 644,8	3 666,7	3 031,3	(635,4)	2 365,0	2 798,0	3 836,6	3 168,4	(668,2)
Experts	59,5	69,7	40,0	(0,8)	40,2	0,2	42,6	(10,6)	17,0	18,7	1,7	102,1	59,1	57,0	58,9	1,9
Voyages des représentants	—	—	—	—	—	—	—	32,6	—	—	—	—	32,6	—	—	—
Voyages du personnel	155,5	156,0	188,0	44,0	199,7	11,7	833,5	920,5	994,2	923,1	(71,1)	989,0	1 076,5	1 182,2	1 122,8	(59,4)
Services contractuels	799,6	774,0	824,8	123,2	824,7	(0,1)	1 426,6	1 027,4	1 440,5	1 431,5	(9,0)	2 226,2	1 801,4	2 265,3	2 256,2	(9,1)
Frais généraux de fonctionnement	68,0	65,5	69,0	12,9	81,0	12,0	967,3	1 067,5	1 102,6	1 141,2	38,6	1 035,3	1 133,0	1 171,6	1 222,2	50,6
Fournitures et accessoires	29,2	29,1	40,6	—	28,6	(12,0)	18,2	6,8	22,4	22,4	—	47,4	35,9	63,0	51,0	(12)
Mobilier et matériel	211,8	211,5	200,6	—	196,7	(3,9)	346,1	21,6	90,6	91,9	1,3	557,9	233,1	291,2	288,6	(2,6)
Subventions et contributions	—	—	—	—	—	—	6 394,5	6 612,3	9 542,1	6 884,1	(2 658,0)	6 394,5	6 612,3	9 542,1	6 884,1	(2 658,0)
Autres dépenses	—	4,9	—	—	—	—	—	(3,2)	—	—	—	—	1,7	—	—	—
Total	37 229,4	37 804,1	39 870,4	17 790,7	40 039,1	168,7	23 338,3	22 716,5	28 001,6	24 735,5	(3 266,1)	60 567,7	60 520,6	67 872,0	64 774,6	(3 097,4)

Tableau V.20

Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extraordinaires						Total			
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimation)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	49 250,2	51 189,6	53 872,6	23 613,2	53 854,4	(18,2)	1 000,0	642,3	1 145,2	1 145,2	–	50 250,2	51 831,9	55 017,8	54 999,6	(18,2)
Autres dépenses de personnel	1 543,1	1 356,4	1 655,5	366,8	1 655,5	–	2 438,6	2 216,6	2 051,8	1 950,6	(101,1)	3 981,7	3 573	3 707,3	3 606,1	(101,1)
Dépenses de représentation	5,0	0,5	5,2	0,0	5,2	–	–	–	–	–	–	5,0	0,5	5,2	5,2	–
Consultants	347,9	320,7	371,7	94,1	371,7	–	4 314,2	5 622,6	5 359,2	5 093,1	(266,1)	4 662,1	5 943,3	5 730,9	5 464,8	(266,1)
Experts	404,6	292,0	416,4	160,6	416,4	–	58,6	5,5	7,4	7,1	(0,4)	463,2	297,5	423,8	423,5	(0,4)
Voyages du personnel	729,0	697,6	750,1	279,8	750,1	–	1 487,6	1 155,0	1 139,2	1 086,0	(53,2)	2 216,6	1 852,6	1 889,3	1 836,1	(53,2)
Services contractuels	1 940	2 087,2	2 072,8	839,3	2 072,8	–	1 037,3	1 450,3	1 156,1	1 113,0	(43,1)	2 977,3	3 537,5	3 228,9	3 185,8	(43,1)
Frais généraux de fonctionnement	3 978,2	3 548,0	3 978,9	3 105,5	3 978,9	–	439,3	597,7	765,7	752,4	(13,3)	4 417,5	4 145,7	4 744,6	4 731,3	(13,3)
Fournitures et accessoires	160,6	114,7	170,7	33,1	170,7	–	10,9	32,3	15,7	15,2	(0,5)	171,5	147,0	186,4	185,9	(0,5)
Mobilier et matériel	332,5	995,2	568,2	54,2	568,2	–	37,8	309,7	21,3	20,2	(1,1)	370,3	1 304,9	589,5	588,4	(1,1)
Aménagement des locaux	25,3	9,9	27	2,1	27	–	0,0	–	–	–	–	25,3	9,9	27	27	–
Subventions et contributions	24,8	24,8	475,1	475,1	–	(475,1)	471,6	1 281,4	1 064,3	1 011,1	(53,2)	496,4	1 306,2	1 539,4	1 011,1	(528,3)
Autres dépenses	–	27,6	–	–	–	–	0,9	–	3,2	3	(0,2)	0,9	27,6	3,2	3,0	(0,2)
Total	58 741,2	60 664,2	64 364,2	29 023,8	63 870,9	(493,3)	11 296,8	13 313,3	12 729,0	12 196,9	(532,1)	70 038,0	73 977,4	77 093,2	76 067,8	(1 025,4)

Tableau V.21

Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>						<i>Ressources extraordinaires</i>						<i>Total</i>			
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimation)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	38 209,3	39 681,3	39 443,3	19 077,0	39 443,3	—	—	—	2 000,0	2 000,0	—	38 209,3	39 681,3	41 443,3	41 443,3	—
Autres dépenses de personnel	1 132,5	2 525,7	1 488,2	1 059,0	1 684,5	196,3	5 031,0	5 962,1	4 950,0	5 325,0	375,0	6 163,5	8 487,8	6 438,2	7 009,5	571,3
Dépenses de représentation	9,9	3,3	10,2	0,5	10,2	—	—	—	—	—	—	9,9	3,3	10,2	10,2	—
Consultants	759,4	923,9	781,5	343,8	781,5	—	1 221,5	1 112,2	1 149,0	1 079,0	(70,0)	1 980,9	2 036,1	1 930,5	1 860,5	(70,0)
Experts	1 482,8	624,0	1 525,8	224,3	1 209,8	(316,0)	—	—	—	—	—	1 482,8	624,0	1 525,8	1 209,8	(316,0)
Voyages du personnel	295,6	459,8	433,4	230,6	433,4	—	372,1	252,7	433,0	600,0	167,0	667,7	712,5	866,4	1 033,4	167,0
Services contractuels	1 718,4	2 153,9	1 507,8	2 053,2	1 825,4	317,6	1 192,9	1 066,2	940,0	1 175,0	235,0	2 911,3	3 220,1	2 447,8	3 000,4	552,6
Frais généraux de fonctionnement	4 818,2	2 084,2	4 621,0	1 513,1	4 030,0	(591,0)	832,3	575,1	660,0	860,0	200,0	5 650,5	2 659,3	5 281,0	4 890,0	(391,0)
Fournitures et accessoires	201,1	1 381,6	21,9	12,8	21,9	—	51,1	1,3	—	—	—	252,2	1 382,9	21,9	21,9	—
Mobilier et matériel	304,3	687,5	313,2	272,8	706,3	393,1	117,4	141,4	150,0	450,0	300,0	421,7	828,9	463,2	1 156,3	693,1
Aménagement des locaux	—	—	—	8,0	—	—	—	11,4	—	—	—	—	11,4	—	—	—
Subventions et contributions	—	—	—	122,5	—	—	608,6	1 247,5	1 007,0	1 077,0	70,0	608,6	1 247,5	1 007,0	1 077,0	70,0
Autres dépenses	—	10,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10,6	—	—	—
Total	48 931,5	50 535,8	50 146,3	24 917,6	50 146,3	—	9 426,9	10 370,0	11 289,0	12 566,0	1 277,0	58 358,4	60 905,8	61 435,3	62 712,3	1 277,0

Tableau V.22

Chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>						<i>Ressources extraordinaires</i>						<i>Total</i>			
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimation)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Autres dépenses de personnel	23 889,4	21 597,1	24 754,9	10 781,4	23 880,5	(874,4)	—	—	—	—	—	23 889,4	21 597,1	24 754,9	23 880,5	(874,4)
Consultants	5 237,5	6 549,2	5 970,5	1 670,3	6 667,2	696,7	—	—	—	—	—	5 237,5	6 549,2	5 970,5	6 667,2	696,7
Experts	—	1 060,6	—	238,7	—	—	—	—	—	—	—	—	1 060,6	—	—	—
Voyages des représentants	—	52,9	—	21,6	—	—	—	—	—	—	—	—	52,9	—	—	—
Voyages du personnel	2 588,6	3 732,5	3 174,0	1 124,6	3 618,8	444,8	—	—	—	—	—	2 588,6	3 732,5	3 174,0	3 618,8	444,8
Services contractuels	1 456,6	2 082,8	1 645,9	847,3	2 359,9	714,0	—	—	—	—	—	1 456,6	2 082,8	1 645,9	2 359,9	714,0
Frais généraux de fonctionnement	518,1	1 440,3	427,3	339,1	637,9	210,6	—	—	—	—	—	518,1	1 440,3	427,3	637,9	210,6
Fournitures et accessoires	0,5	67,2	0,7	52,2	0,7	—	—	—	—	—	—	0,5	67,2	0,7	0,7	—
Mobilier et matériel	22,7	581,3	58,6	9,6	99,9	41,3	—	—	—	—	—	22,7	581,3	58,6	99,9	41,3
Aménagement des locaux	—	1,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,7	—	—	—
Subventions et contributions	9 661,1	5 685,1	10 209,8	2 159,7	10 976,8	767,0	—	—	—	—	—	9 661,1	5 685,1	10 209,8	10 976,8	767,0
Autres dépenses	—	12,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12,6	—	—	—
Total	43 374,5	42 884,1	46 241,7	17 251,6	48 241,7	2 000,0	—	—	—	—	—	43 374,5	42 884,1	46 241,7	48 241,7	2 000,0

Titre VI

Droits humains et affaires humanitaires

Chapitre 24

Droits humains

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023 ^a	176 186 300
Dépenses de 2023 ^b	164 716 700
Crédits ouverts pour 2024 ^c	196 146 000
Dépenses au 30 juin 2024	75 303 700
Ressources demandées pour 2025 ^d	240 210 200
Quotes-parts hors budget ordinaire^e	
Crédits ouverts pour 2023	2 357 300
Dépenses de 2023	2 495 200
Montant estimé pour 2024	2 452 600
Dépenses au 30 juin 2024	1 308 500
Ressources demandées pour 2025 ^f	2 503 300
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	264 520 000
Dépenses de 2023	273 024 500
Montant estimé pour 2024	280 010 200
Dépenses au 30 juin 2024	156 222 300
Montant prévu pour 2025	294 010 700
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). ^a Dont 752 600 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre. ^b Dont 515 300 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre. ^c Dont 656 400 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre et 2 967 200 dollars pour l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne. Le montant total des crédits ouverts pour 2024 regroupe les crédits ouverts au titre du projet de budget-programme pour 2024 et les crédits ouverts au titre des rapports sur les prévisions révisées. ^d Dont 656 400 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre et 11 311 000 dollars pour l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne. Des crédits supplémentaires liés aux prévisions révisées seront présentés par le Secrétaire général au quatrième trimestre 2024. Le montant des crédits initialement ouverts et celui des prévisions révisées, tous deux approuvés par l'Assemblée générale, constitueront le montant total des crédits ouverts pour 2025. ^e L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin. ^f Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

I. Introduction

VI.1 Le montant total des ressources proposées pour le chapitre 24 pour 2025 s'élève à 240 210 200 dollars avant actualisation des coûts, dont 228 242 800 dollars pour le HCDH, 656 400 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre et 11 311 000 dollars pour l'Institution indépendante chargée de la question pour les personnes disparues en République arabe syrienne, ce qui représente une augmentation de 44 064 200 dollars, soit 22,5 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Le Secrétaire général présentera également des estimations révisées pour 2025 en ce qui concerne le HCDH au cours du quatrième trimestre de 2024, ce qui entraînera l'ouverture d'un crédit supplémentaire. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.24 ci-dessous. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

II. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

VI.2 Les ressources proposées pour 2025 s'élèvent globalement à 228 242 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 35 720 400 dollars (18,6 %) par rapport au budget approuvé pour 2024. La variation des ressources est attribuée à deux facteurs, résumés ci-dessous :

a) Ajustements techniques : une augmentation nette de 27 738 700 dollars, principalement au titre du sous-programme 3, Services consultatifs, coopération technique et activités de terrain (augmentation de 27 884 900 dollars) ; du sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires) (augmentation de 792 100 dollars) ; iv) et du sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme) (augmentation de 481 600 dollars) ;

b) Mandats nouveaux et élargis : une augmentation nette de 7 981 700 dollars, principalement au titre du sous-programme 3, Services consultatifs, coopération technique et activités de terrain (augmentation de 4 164 400 dollars), imputable principalement à la création de 36 postes, à la conversion de 6 postes d'un financement extrabudgétaire en un financement au titre du budget ordinaire et au redéploiement de 2 postes ; et du sous-programme 1, Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse (augmentation de 2 552 300 dollars), imputable principalement à la création de 4 postes et à d'autres dépenses de personnel ([A/79/6 \(Sect. 24\)](#) et [A/79/6 \(Sect. 24\)/Corr.1](#), par. 24.98 et 24.99).

VI.3 Le montant total des ressources estimées à 524 756 700 dollars comprend 228 242 800 dollars provenant des ressources proposées au titre du budget ordinaire, 2 503 300 dollars provenant d'autres ressources mises en recouvrement et 294 010 700 dollars provenant des ressources extrabudgétaires prévues.

VI.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget-programme pour 2025 représentait la deuxième phase d'une proposition de deux ans, qui avait été communiquée à l'Assemblée générale dans le projet de budget-programme pour 2024 et approuvée par l'Assemblée dans sa résolution [78/252](#). Au titre de l'élaboration du projet de budget pour 2025, le HCDH a mené deux exercices connexes : un examen du fonctionnement de l'organisation et un examen des

dépenses. L'examen organisationnel a porté sur tous les postes et toutes les fonctions, y compris leur niveau et leur localisation, ainsi que sur le modèle opérationnel permettant de mettre en œuvre les mandats de la meilleure manière possible et avec un bon rapport coût-efficacité. L'examen des dépenses s'est concentré sur les ressources autres que les postes, sur la base de l'expérience et des attentes en matière de dépenses. Il a débouché sur une proposition de redéploiement des ressources entre les différentes classes budgétaires, en raison de la nécessité d'investir davantage dans les systèmes numériques, par le truchement de services contractuels, de mobilier et d'équipement, ce qui serait compensé par des réductions dans les fournitures et les autres frais de personnel. Cette première série de redéploiements résultant de l'examen des dépenses s'est élevée à 400 000 dollars et le Haut-Commissariat a envisagé de poursuivre l'examen des dépenses dans les années à venir. D'autres réaffectations de ressources pourraient être proposées dans les prochains projets de budget, le HCDH continuant à optimiser l'utilisation des ressources existantes.

VI.5 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau VI.1 indiquant les besoins totaux en ressources pour l'exercice biennal 2018-2019 à 2024.

Tableau VI.1

Besoins en ressources pour l'exercice biennal 2018-2019 à 2025

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice budgétaire</i>	<i>Projet de budget-programme pour 2025 (avant actualisation des coûts)</i>	<i>Prévisions révisées</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Engagements autorisés</i>	<i>Dépenses effectives</i>
2025	228 242,8	À proposer	—	—	—
2024	142 497,0	47 089,0	192 522,4	16 713 9 ^a	74 914,0 ^b
2023	113 919,4 ^c	51 636,1	175 433,7	—	164 201,6
2022	109 907,2	26 426,2	136 150,5	13 142,8	141 641,7
2021	100 351,7	22 517,9	129 346,6	8 561,9	107 087,7
2020	94 718,6	18 488,7	114 571,4	2 600,0	105 824,6
2018-2019	198 499,1	34 057,4	206 847,0	20 140,7	227 516,0

^a Onze autorisations d'engagement en cours d'examen par le Comité consultatif.

^b Dépenses pour 2024 au 30 juin 2024.

^c Le chiffre du projet de budget-programme pour 2023 exclut le montant de 30 349 500 dollars, qui a été retiré du projet de budget-programme et inclus dans le rapport sur les prévisions révisées à la suite de la recommandation du Comité consultatif (A/77/7/Add.27).

VI.6 Le Comité consultatif note que le budget proposé pour 2025, d'un montant de 228 242 800 dollars, par rapport au budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019, d'un montant de 198 499 100 dollars, représente une augmentation de 128 993 250 dollars, soit 130,0 %, sur une base annuelle. Le Comité note également que le fascicule fournit une comparaison entre le projet de budget 2025 et le projet de budget-programme 2024 combiné aux estimations révisées, reflétant une augmentation de 35 720 400 dollars, soit 18,6 %. Le Comité prend également note des prochaines estimations révisées pour 2025 qui seront présentées au quatrième trimestre 2024, ce qui entraînera une augmentation supplémentaire.

VI.7 Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau VI.2, qui présente une ventilation des montants liés à la consolidation proposée de 26 résolutions du Conseil des droits de l'homme avec un total de 34 mandats dans le projet de budget pour 2025.

Tableau VI.2

Ressources liées aux mandats renouvelables incluses dans la consolidation complète des résolutions du Conseil des droits de l'homme pour 2025

(En dollars des États-Unis)

<i>Résolution du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Titre de la résolution</i>	<i>Montant</i>
47/21	Promotion et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Africains et des personnes d'ascendance africaine face au recours excessif à la force et aux autres violations des droits de l'homme dont se rendent coupables des responsables de l'application des lois, grâce à une transformation porteuse de justice et d'égalité raciales	470 600
54/25	Un univers sportif exempt de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée	545 200
54/27	De la rhétorique à la réalité : appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	318 400
51/1	Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka	3 770 000
51/29	Situation des droits de l'homme en République bolivarienne du Venezuela	3 780 500
51/35	Assistance technique et renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall	674 500
52/1	Faire progresser les droits de l'homme au Soudan du Sud	5 989 400
52/2	Promotion et protection des droits de l'homme au Nicaragua	3 617 800
52/28	Situation relative aux droits humains en République populaire démocratique de Corée	1 055 300
52/29	Situation des droits de l'homme au Bélarus à la veille et au lendemain de l'élection présidentielle de 2020	3 071 100
52/30	Situation relative aux droits humains en République arabe syrienne	5 983 200
52/31	Situation des droits de l'homme au Myanmar	466 000
52/32	Situation des droits de l'homme en Ukraine à la suite de l'agression russe	4 639 000
52/39	Assistance technique et renforcement des capacités visant à améliorer la situation des droits de l'homme en Haïti, en lien avec la demande des autorités haïtiennes d'une action internationale coordonnée et ciblée	1 203 700
52/41	Assistance technique et renforcement des capacités aux fins de l'amélioration des droits de l'homme en Libye	1 683 000
52/43	Assistance technique et renforcement des capacités au Soudan du Sud	696 200
53/22	Amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en Colombie aux fins de l'application des recommandations de la Commission Vérité, coexistence et non-répétition	3 067 300
53/26	Situation relative aux droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar	373 600
54/1	Situation des droits de l'homme en Afghanistan	208 900
54/2	Faire face à la crise sur le plan humanitaire et sur le plan des droits de l'homme causée par le conflit armé en cours au Soudan	4 085 600
54/29	Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au Yémen	505 600
54/30	Système pénitentiaire, sécurité et justice : amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités aux fins de la protection des droits de l'homme au Honduras	2 536 200

<i>Résolution du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Titre de la résolution</i>	<i>Montant</i>
54/34	Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République démocratique du Congo	6 821 900
54/9	Groupe de travail sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales	353 900
S-35/1	Détérioration de la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants	4 110 900
Total		61 673 800

VI.8 Le Comité a été informé que, sur le montant total de 61,7 millions de dollars pour 2025, 28,8 millions de dollars reflétaient une augmentation par rapport à 2024 en raison de l'inclusion pour la première fois des besoins en année pleine des mandats renouvelables, comme détaillé dans le tableau VI.3. **Le Comité note que, sur les 228 242 800 dollars proposés pour 2025, 61 673 800 dollars sont liés à la consolidation des ressources, dont 28 792 000 dollars sont liés aux exigences des mandats renouvelables.**

Tableau VI.3

Ressources supplémentaires à prévoir pour 2025 pour les dépenses renouvelables, par mandat

(En dollars des États-Unis)

<i>Résolution du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Titre de la résolution</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2025 afin de couvrir l'ensemble de l'année</i>
47/21	Promotion et protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Africains et des personnes d'ascendance africaine face au recours excessif à la force et aux autres violations des droits de l'homme dont se rendent coupables des responsables de l'application des lois, grâce à une transformation porteuse de justice et d'égalité raciales	142 800
54/25	Un univers sportif exempt de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée	183 700
54/27	De la rhétorique à la réalité : appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée	14 800
51/1	Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka	1 474 700
51/35	Assistance technique et renforcement des capacités pour faire face aux incidences sur les droits de l'homme des essais nucléaires menés dans les Îles Marshall	168 800
52/1	Faire progresser les droits de l'homme au Soudan du Sud	4 841 400
52/2	Promotion et protection des droits de l'homme au Nicaragua	1 114 000
52/29	Situation des droits de l'homme au Bélarus à la veille et au lendemain de l'élection présidentielle de 2020	2 369 300
52/30	Situation relative aux droits humains en République arabe syrienne	4 498 300
52/31	Situation des droits de l'homme au Myanmar	122 500
52/32	Situation des droits de l'homme en Ukraine à la suite de l'agression russe	3 630 100

<i>Résolution du Conseil des droits de l'homme</i>	<i>Titre de la résolution</i>	<i>Ressources supplémentaires à prévoir pour 2025 afin de couvrir l'ensemble de l'année</i>
52/39	Assistance technique et renforcement des capacités visant à améliorer la situation des droits de l'homme en Haïti, en lien avec la demande des autorités haïtiennes d'une action internationale coordonnée et ciblée	787 000
52/41	Assistance technique et renforcement des capacités aux fins de l'amélioration des droits de l'homme en Libye	956 000
52/43	Assistance technique et renforcement des capacités au Soudan du Sud	534 400
53/22	Amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en Colombie aux fins de l'application des recommandations de la Commission Vérité, coexistence et non-répétition	409 400
53/26	Situation relative aux droits humains des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar	94 800
54/1	Situation des droits de l'homme en Afghanistan	52 200
54/2	Faire face à la crise sur le plan humanitaire et sur le plan des droits de l'homme causée par le conflit armé en cours au Soudan	1 324 200
54/29	Assistance technique et renforcement des capacités au Soudan du Sud	54 000
54/30	Système pénitentiaire, sécurité et justice : amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités aux fins de la protection des droits de l'homme au Honduras	712 600
54/34	Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République démocratique du Congo	2 176 200
S-35/1	Détérioration de la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants	3 130 800
Total		28 792 000

VI.9 Le Comité consultatif note la tendance à l'augmentation du projet de budget-programme du HCDH. Tout en affirmant l'importance de la mise en œuvre du mandat, il estime que celle-ci doit être réalisée de manière efficace, et que la consolidation des ressources et la mise en place d'une capacité de base auraient dû se traduire par des gains d'efficacité. Le Comité est également d'avis que le nombre élevé de postes vacants au sein du HCDH (voir le paragraphe VI.30 ci-dessous) et la tendance à la sous-utilisation des crédits (voir le tableau VI.1) ne justifient pas des propositions d'augmentation continue du budget de cette ampleur. Le Comité espère que le HCDH procédera à un examen approfondi des activités et des capacités existantes, ainsi qu'à une analyse détaillée de la structure des dépenses, qu'il analysera les besoins en termes de charge de travail, qu'il recherchera des gains d'efficacité tout en évitant les doubles emplois et qu'il veillera à une plus grande clarté et transparence dans la présentation des futurs projets de budget (voir le paragraphe VI.6 ci-dessus). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'examen des dépenses.

VI.10 En ce qui concerne les prochaines estimations révisées, le Comité a été informé, comme suite à ses questions, qu'il n'était pas possible de fournir une estimation significative des montants qui pourraient être proposés, étant donné que seules les décisions et résolutions du Conseil des droits de l'homme à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions étaient connues, et que le Secrétariat n'était pas en mesure d'indiquer ce que les États membres du Conseil pourraient adopter à la cinquante-septième session, ou à toute session extraordinaire qui pourrait être convoquée en 2024, bien qu'il soit clair que la consolidation des ressources du mandat

renouvelable conduirait à une diminution sensible. **Le Comité consultatif note que les prévisions révisées pour 2024, ainsi que les deux états d'incidences sur le budget-programme figurant dans les documents [A/C.5/78/22](#) et [A/C.5/78/24](#), s'élevaient à 47 089 000 dollars et que, compte tenu de la consolidation des ressources proposée en 2025, sur la base des critères révisés présentés à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, les prévisions révisées pour 2025 devraient refléter une augmentation supplémentaire des ressources (voir par. VI.6 ci-dessus).**

VI.11 Le Comité consultatif rappelle qu'il a été informé précédemment que le Secrétariat ne disposait pas d'un mécanisme permettant de suivre séparément les dépenses financées au titre des rapports sur les prévisions révisées et les dépenses financées au titre du projet de budget-programme. Il a estimé qu'il fallait rendre compte de tous les fonds versés par les États Membres de manière détaillée et transparente ([A/78/7](#), par. VI.4), ce qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/252](#). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé une nouvelle fois que le Secrétariat ne disposait pas d'un mécanisme permettant un suivi complet des ressources humaines et des dépenses liées aux différents mandats. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que le Secrétariat n'a pas mis en place un système permettant de suivre les dépenses liées aux rapports sur les estimations révisées et celles liées au projet de budget-programme, sans lequel l'utilisation des ressources et les gains d'efficacité ne peuvent être contrôlés. Le Comité souligne l'importance de la transparence et de la responsabilité dans l'utilisation des ressources des États Membres et espère que la prochaine présentation du budget-programme comprendra des informations sur les résultats obtenus grâce à la mise en place d'un système de suivi.** Le Comité examine en outre la mise en place d'un mécanisme de suivi dans le contexte des soumissions relatives aux implications sur le budget du programme.

VI.12 En outre, le HCDH a présenté 11 demandes d'accord du Comité consultatif pour engager en 2024 des dépenses d'un montant total de 21 617 100 dollars, soit une autorisation d'engagement nette de 16 713 900 dollars, au titre de la section 24, concernant des résolutions de la cinquante-cinquième session du Conseil des droits de l'homme qui nécessitent des activités supplémentaires en 2024, pour lesquelles les ressources ne sont pas incluses dans le budget-programme approuvé pour 2024. Les demandes sont actuellement examinées par le Comité.

Tableau VI.4
Tableau d'effectifs

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations
Effectif approuvé pour 2024	602	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 12 D-1, 47 P-5, 153 P-4, 218 P-3, 42 P-2/1, 4 G(1°C), 96 G(AC), 10 AL et 14 AN
Création	53	6 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 10 P-3, 12 P-2, 1 G(AC) et 18 AN
Reclassements	–	1 poste de chef de cabinet reclassé de P-5 à D-1, 1 poste de rédacteur(trice) de discours (P-4) qui deviendrait un poste de rédacteur(trice) de discours hors classe (P-5) au titre de la direction exécutive et de l'administration
Transformations	6	Inscription au budget ordinaire (sous-programme 3) de 3 postes de spécialiste hors classe des droits humains (P-5) et de 3 postes de spécialiste des droits humains (P-3) précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires

	Nombre	Informations
Transfert	–	1 poste de chef de service (Droits humains) (D-1) de Genève à Panama 1 poste de chef de service (Droits humains) (D-1) de Genève à Bangkok
Effectif proposé pour 2025	661	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 19 D-1, 51 P-5, 157 P-4, 231 P-3, 54 P-2/1, 4 G(1°C), 97 G(AC), 10 AL et 32 AN

Observations et recommandations concernant les postes

VI.13 Le Secrétaire général propose un total de 661 postes (dont 37 postes temporaires), à l'exclusion de 51 postes pour l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne (voir sect. IV). Il s'agit de 518 postes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de 143 postes dans la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées, ce qui représente une augmentation proposée de 59 postes par rapport à 2024, avec les changements de personnel proposés suivants : a) création de 53 postes (6 D-1, 1 P-5, 5 P-4, 10 P-3, 12 P-2, 1 agent des services généraux (Autres classes) et 18 administrateurs recrutés sur le plan national) ; b) inscription au budget ordinaire de 6 postes précédemment financés au moyen de fonds extrabudgétaires [3 spécialistes hors classe des droits humains (P-5) et 3 spécialistes des droits humains (P-3)] ; c) reclassement de deux postes (1 P-5 en D-1 et 1 P-4 en P-5) ; et d) transfert de deux postes (D-1). On trouvera à l'annexe II.A du fascicule un récapitulatif détaillé des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs, ainsi que les raisons invoquées pour les justifier.

Création

Direction exécutive et administration

VI.14 Au titre de la direction exécutive et de l'administration, il est proposé de créer un poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) et un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4).

VI.15 Le (la) spécialiste hors classe de la gestion de programme veillerait à la mise en œuvre du plan d'action stratégique visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le(la) titulaire du poste ferait office de conseiller(ère) principal(e) pour les questions de diversité et d'inclusion et jouerait un rôle moteur dans la réalisation des objectifs connexes, notamment en ce qui concerne la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination et la promotion d'une culture d'intégration sur le lieu de travail, et qu'il (elle) fournirait des orientations politiques sur les questions de racisme sur le lieu de travail, les stratégies pour y remédier, l'intégration des dirigeants et les questions liées aux conduites prohibées. **Tout en notant l'importance de la lutte contre le racisme, le Comité consultatif est d'avis que ces fonctions pourraient être remplies en utilisant les capacités existantes, y compris la promotion d'un changement culturel par la direction du HCDH. Il recommande donc de ne pas créer un poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5).**

VI.16 Le (la) titulaire du poste de spécialiste de la gestion de programme à Genève contribuerait à la mise en œuvre des programmes des mécanismes de protection des droits humains, à la mobilisation aux niveaux régional et national, à l'exécution de travaux thématiques, ainsi qu'aux activités de gestion, d'administration et de communication afférentes à l'ensemble des opérations mondiales. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le (la) titulaire veillerait à ce que les ressources soient utilisées de la manière la plus efficace possible lors de la

conception et de la mise en œuvre des programmes des Nations Unies en matière de droits humains sur le terrain, afin d'aider les États qui en font la demande à appliquer les recommandations des mécanismes internationaux de protection des droits humains. **Notant la capacité actuelle de la composante direction exécutive et administration, y compris les fonctions de gestion, d'administration et de communication du poste proposé, le Comité consultatif est d'avis que les fonctions peuvent être exercées en utilisant la capacité existante et recommande de ne pas créer un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4).**

Sous-programme 1 (Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse)

VI.17 Au titre du sous-programme 1, il est proposé de créer un poste de spécialiste des droits humains (P-4), deux postes de spécialiste des droits humains (P-3) et un poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), tous relatifs au programme, dans le cadre de la capacité de base. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les postes proposés dans le cadre du programme de capacité de base soutiendraient de manière souple les mandats thématiques du Conseil des droits de l'homme en apportant des compétences régulières et générales. Il s'agirait notamment d'élaborer des directives, d'organiser des consultations, de mener des études approfondies, d'établir divers rapports et de contribuer aux aspects administratifs et logistiques des réunions et des ateliers.

VI.18 Dans son rapport sur les prévisions révisées concernant le budget-programme pour 2023, le Comité consultatif a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution [77/262](#), avait souscrit à la recommandation qu'il avait faite tendant à créer un effectif de base pour l'appui administratif, les ressources humaines, les médias et les communications, les archives et la sécurité (voir également [A/77/7](#), par. VI.36). Au chapitre 24 du projet de budget-programme pour 2024, le Secrétaire général a indiqué qu'il était proposé de créer des postes qui feraient partie de l'effectif de base pour répondre aux besoins actuels et futurs ([A/78/6 \(Sect. 24\)](#), par. 24.115). Le Comité a noté avec regret que sa recommandation, à laquelle l'Assemblée générale avait par la suite souscrit, n'avait pas été intégralement appliquée, des postes administratifs n'ayant été créés que pour les organismes d'enquête. Il recommande donc à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de procéder à un examen des effectifs de base pour l'appui administratif, tous mandats du Haut-Commissariat confondus, en tenant compte des capacités existantes, en vue d'établir des effectifs administratifs de base solides à même de gérer et d'appuyer tous les mandats du Haut-Commissariat de manière efficace et rationnelle. Il comptait également que, en fonction de l'examen du dispositif amélioré de prestation de services, des informations actualisées sur l'efficacité et l'amélioration globales des effectifs de base et sur l'appui apporté aux entités du Haut-Commissariat sur le terrain seraient dûment communiquées ([A/78/7/Add.39](#), par. 36). **Compte tenu de ses observations et recommandations précédentes concernant les effectifs administratifs de base, notant les fonctions de programme des postes proposés et notant en outre que la consolidation des mandats proposée pour un montant de 61,7 millions de dollars ne reflète aucune économie de coûts due aux effectifs de base relevant des mandats thématiques, le Comité consultatif recommande de ne pas créer un poste de spécialiste des droits humains (P-4), deux postes de spécialiste des droits humains (P-3) et un poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) (voir les paragraphes VI.24 et VI.25 ci-dessous).**

Sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège)

VI.19 Au titre du sous-programme 3, il est proposé de créer les postes suivants : a) un poste de chef de service (Droits humains) (D-1), un poste de spécialiste des droits humains (P-4), un poste de spécialiste des droits humains (P-3) et un poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) pour une rationalisation de l'appui aux enquêtes sur les droits humains ; b) cinq postes d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des droits humains (D-1), neuf postes de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), six postes de spécialiste des droits humains (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et six postes de fonctionnaire d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) en vue d'une exécution efficace des activités à l'aide des présences régionales ; et c) six postes de spécialiste de la gestion de programme (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) pour renforcer la gestion et l'évaluation des programmes.

VI.20 Les effectifs proposés pour rationaliser l'appui aux enquêtes sur les droits humains [1 chef de service (Droits humains) (D-1), 1 spécialiste des droits humains (P-4), 1 spécialiste des droits humains (P-3) et 1 spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2)] renforceraient les capacités et regrouperaient les activités, les ressources existantes et les postes de la Section des interventions d'urgence en une seule entité, ce qui permettrait qu'une action plus efficace et plus efficiente soit menée pour prévenir les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et y mettre fin. Il est indiqué que les titulaires des postes mèneraient des activités de surveillance, d'enquête et de collecte de preuves, coopéreraient avec les gouvernements, participeraient à l'information et à la sensibilisation du public et appuieraient les mécanismes d'enquête indépendants des Nations Unies approuvés par le Conseil des droits de l'homme [A/79/6 (Sect. 24) et A/79/6 (Sect. 24)/Corr.1, par. 24.102 c) et annexe II.A)]. **Le Comité consultatif considère que des justifications plus détaillées auraient dû être fournies pour ces postes et n'est pas entièrement convaincu des besoins à ce stade. Le Comité recommande donc de ne pas créer un poste de chef de service (Droits humains) (D-1), un poste de spécialiste des droits humains (P-4), un poste de spécialiste des droits humains (P-3) et un poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et espère que toute proposition future à cet égard sera accompagnée de justifications complètes.**

VI.21 En ce qui concerne la proposition relative aux présences régionales, visant à créer cinq postes d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des droits humains (D-1), neuf postes de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), six postes de spécialiste des droits humains (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et six postes de fonctionnaire d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) dans des lieux spécifiques sur le terrain, il est indiqué que les titulaires assureraient, entre autres, des fonctions de contrôle et de coordination, la gestion des programmes et l'appui administratif (A/79/6 (Sect. 24) et A/79/6 (Sect. 24)/Corr.1, annexe II.A). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'objectif était de mettre en place un effectif de base financé par le budget ordinaire dans chaque bureau régional, constitué comme suit : un D-1, un P-5, un P-3, deux P-2 et trois administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national. Le projet de budget pour 2025 vise à renforcer les bureaux régionaux dans les six régions suivantes : Afrique de l'Est ; Afrique de l'Ouest ; Asie du Sud-Est ; Moyen-Orient et Afrique du Nord ; Europe ; et Amérique centrale. Le HCDH dispose des 13 présences et centres régionaux suivants :

- a) Bureau régional pour l'Afrique de l'Est à Addis-Abeba ;
- b) Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar ;

- c) Bureau régional pour l'Afrique australe à Pretoria ;
- d) Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale/Bureau régional pour l'Afrique centrale à Yaoundé ;
- e) Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est à Bangkok ;
- f) Bureau régional pour le Pacifique à Suva ;
- g) Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Beyrouth ;
- h) Centre de formation et de documentation des Nations Unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe à Doha ;
- i) Bureau régional pour l'Europe à Bruxelles ;
- j) Bureau régional pour l'Asie centrale à Bichkek ;
- k) Bureau régional pour l'Amérique centrale et la République dominicaine à Panama City ;
- l) Bureau régional pour l'Amérique du Sud à Santiago ;
- m) Bureau régional de la Communauté des Caraïbes à Nassau (en cours de création).

VI.22 Le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 72/262 B, l'Assemblée générale n'a pas approuvé la restructuration régionale du HCDH proposée précédemment. Le Comité n'est pas non plus convaincu par une approche unique de la dotation en personnel des bureaux régionaux et considère que les propositions de dotation en personnel devraient être adaptées aux indicateurs de charge de travail spécifiques de chaque bureau, en tenant compte de la nécessité de rechercher des gains d'efficacité, en particulier en ce qui concerne les fonctions administratives. Le Comité estime également que la structure organisationnelle du siège et des bureaux régionaux devrait être plus claire, notamment en ce qui concerne le niveau de poste approprié pour la direction des bureaux régionaux, les voies hiérarchiques et le contrôle. Pour ces raisons, le Comité recommande de ne pas approuver la proposition de création de cinq postes d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des droits humains (D-1). Compte tenu de ses observations ci-dessus sur les fonctions administratives, le Comité recommande de ne pas créer six postes de fonctionnaire d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à ce stade et espère que toute proposition future à cet égard contiendra des informations plus détaillées sur la fourniture d'un soutien administratif à l'échelle du HCDH (voir les paragraphes VI.26 et VI.29 ci-dessous).

VI.23 Le Comité consultatif espère que les postes P-2 offriront des possibilités aux ressortissants des États Membres non représentés et sous-représentés et contribueront au rajeunissement du Secrétariat, tandis que les postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national contribueront au renforcement des capacités nationales.

Sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires)

VI.24 Au titre du sous-programme 4, il est proposé de créer un poste de spécialiste des droits humains (P-3) et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [agent(e) des services généraux (Autres classes)], tous deux relatifs au programme, dans le cadre du renforcement de l'effectif de base. Compte tenu de ses observations et recommandations précédentes concernant l'effectif de base, et notant les fonctions de programme des postes proposés, le Comité consultatif recommande

de ne pas créer un poste de spécialiste des droits humains (P-3) et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux (Autres classes) (voir par. VI.18 et VI.25).

Appui au programme

VI.25 Au titre de l'appui au programme, il est proposé qu'un poste de fonctionnaire des finances (P-4), un poste d'informaticien(ne) (P-4), deux postes de fonctionnaire d'administration (P-3), deux postes de spécialiste des ressources humaines (P-3), un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3), un poste d'agent(e) de coordination de la sécurité (P-3) et un poste de spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), tous de nature administrative, soient créés dans le cadre de l'effectif de base. **Compte tenu de ses observations et recommandations précédentes concernant l'effectif de base, tout en notant les fonctions d'appui administratif des postes proposés, le Comité consultatif recommande de ne pas créer un poste de fonctionnaire des finances (P-4), un poste d'informaticien(ne) (P-4) et un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) (voir par. VI.18 et VI.24 ci-dessus).**

Transformations

VI.26 Au titre du sous-programme 3, il est proposé d'inscrire au budget ordinaire six postes précédemment financés au moyen de fonds extrabudgétaires [3 postes de spécialiste hors classe des droits humains (P-5) et 3 postes de spécialiste des droits humains (P-3)]. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la proposition prévoyait un poste de classe P-5 et un poste de classe P-3 dans trois bureaux régionaux – Beyrouth, Addis-Abeba et Pretoria – ce qui permettrait à ces bureaux de bénéficier d'une structure de base minimale financée au moyen du budget ordinaire. **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2024 (A/78/7, par. 41) et, plus haut, sur les bureaux régionaux, le Comité consultatif recommande de ne pas transformer trois postes de spécialiste hors classe des droits humains (P-5) et trois postes de spécialiste des droits humains (P-3) (voir les paragraphes VI.22 ci-dessus et VI.28 ci-dessous).**

Reclassements

VI.27 Il est proposé de reclasser deux postes (1 poste de chef de cabinet de P-5 à D-1 et 1 poste de rédacteur(trice) de discours (P-4) qui deviendrait un poste de rédacteur(trice) de discours hors classe (P-5) au titre de la direction exécutive et de l'administration afin d'assurer l'intégration des fonctions du Bureau exécutif englobant le siège du HCDH à Genève et la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme au bureau du HCDH à New York. S'étant interrogé sur le poste de chef de cabinet, le Comité a été informé que la structure intégrée découlait de l'examen des postes effectué en 2023, qui avait mis en évidence des inefficacités dans le soutien apporté à la direction exécutive du HCDH, les principaux défis étant liés à la coordination entre Genève et New York. La nouvelle structure étendrait les responsabilités de supervision et de coordination du chef de cabinet et le reclassement refléterait les fonctions partagées supplémentaires et la gestion des ressources. Il s'agirait d'une étape essentielle qui permettrait d'apporter plus de clarté, puisque le (la) titulaire serait chargé(e) de la gestion du bureau exécutif à Genève et à New York, ainsi que de la supervision et de la coordination au sein du bureau exécutif intégré. **Notant les capacités existantes au sein de la direction exécutive et de l'administration, et ses observations sur l'augmentation proposée du budget du HCDH (voir le paragraphe VI.9 ci-dessus), ainsi que ses préoccupations concernant la proportion de postes de haut niveau de classe D-1 et de rang**

supérieur (voir A/78/7, par. 83), le Comité consultatif recommande de ne pas reclasser le poste de chef de cabinet de la classe P-5 à la classe D-1 comme cela est proposé.

VI.28 En ce qui concerne le poste de rédacteur(trice) de discours, le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que la rédaction des discours du Haut Commissaire nécessitait une interaction étroite avec le Haut Commissaire et les chefs de chaque section thématique et géographique du HCDH, ainsi qu'avec les chefs des présences sur le terrain. La complexité, la sensibilité et l'importance de la portée de ces discours nécessitaient un(e) rédacteur(trice) de discours de la classe P-5, car ils constituaient un outil crucial de formulation des politiques et de communication pour le Bureau. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les fonctions proposées justifient un reclassement et recommande de ne pas reclasser un poste de rédacteur(trice) de discours (P-4) en poste de rédacteur(trice) de discours hors classe (P-5).**

Transfert

VI.29 Au titre du sous-programme 3, il est proposé de transférer deux postes de chef de service (Droits humains) (D-1), du siège à Bangkok et à Panama. Le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que les deux postes qu'il était proposé de transférer étaient celui de l'actuel chef de l'antenne Asie, Pacifique, Moyen-Orient et Afrique du Nord (à Bangkok) et celui du chef de l'antenne Amériques, Europe et Asie centrale (à Panama). Après le transfert de ces deux postes D-1, les services restructurés resteraient au siège, sous la direction des chefs de section de la classe P-5. Les chefs de ces antennes ont supervisé la mise en œuvre des programmes et initiatives en matière de droits humains dans ces régions. **Compte tenu de ses observations et recommandations ci-dessus sur les bureaux régionaux, en particulier sur la structure organisationnelle du Siège et des bureaux régionaux, y compris le niveau de poste approprié pour la direction des bureaux régionaux, les voies hiérarchiques et le contrôle, le Comité consultatif recommande de ne pas proposer le transfert de deux postes de chef de service, (Droits humains) (D-1) (voir par. VI.22 et VI.25 ci-dessus).**

Postes vacants

VI.30 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, le HCDH comptait 169 postes vacants, dont 112 nouveaux postes créés en 2024, et qu'aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

VI.31 Le Comité consultatif a demandé et reçu le tableau ci-dessous, qui fournit des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour le HCDH.

Tableau VI.5

Nombre de postes et taux de vacance pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2023-2025

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	387	11,4	13,9	15,5	513	478	337	12,5	30,5	29,5	518	12,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	99	8,2	8,2	10,1	137	124	81	5,5	27,4	34,7	143	5,5

VI.32 Le Comité consultatif note que le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 30,5 % et 29,5 % au 30 juin 2024, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 12,5 % pour 2025. En outre, le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 27,4 % et 34,7 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 5,5 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

VI.33 Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations indiquant qu'au 30 juin 2024, sept postes (1 P-5, 1 P-4 et 5 P-3) avaient été pourvus au moyen de l'indemnité de fonctions depuis plus d'un an, et aucun depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et compte que des justifications seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'indemnité de fonctions.

VI.34 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.15, VI.16, VI.18, VI.20, VI.22, VI.24, VI.25, VI.26, VI.27, VI.28 et VI.29 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.35 Les ressources proposées pour 2025 au titre des autres postes pour le HCDH s'élèvent à 111 580 200 dollars, soit une augmentation de 21 742 600 dollars par rapport à 2024 (voir tableau VI.6).

Tableau VI.6
Ressources non affectées à des postes pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (crédits demandés) (avant actualisation des coûts)	Variation
Autres dépenses de personnel	52 412,8	43 871,7	46 210,3	20 389,7	63 852,2	17 641,9
Dépenses de représentation	2,2	0,1	2,3	—	2,3	—
Consultants	1 342,4	1 366,6	2 620,1	304,4	2 561,8	(58,3)
Experts	—	12,8	—	16,4	—	—
Voyages des représentants	17 614,0	13 515,7	18 343,2	6 336,8	18 893,9	550,7
Voyages du personnel	4 159,9	4 592,6	4 562,0	1 287,8	5 555,5	993,5
Services contractuels	2 475,5	3 691,0	2 266,7	689,6	3 430,2	1 163,5
Frais généraux de fonctionnement	6 283,6	5 659,4	6 442,0	1 635,1	7 987,5	1 545,5
Fournitures et accessoires	276,8	105,0	378,6	20,5	238,4	(140,2)
Mobilier et matériel	440,2	1 166,4	1 574,7	122,0	1 558,4	(16,3)
Aménagement des locaux	—	1,4	—	6,9	—	—
Subventions et contributions	6 134,0	4 076,4	7 437,7	1 065,4	7 500,0	62,3
Autres	—	116,8	—	—	—	—
Total	91 141,4	78 175,9	89 837,6	31 874,6	111 580,2	21 742,6

Autres dépenses de personnel

VI.36 Les dépenses proposées pour les autres dépenses de personnel s'élèvent à 63 852 200 dollars, soit une augmentation de 17 641 900 dollars par rapport à 2024, alors que les dépenses en 2023 s'élevaient à 43 871 700 dollars par rapport aux crédits ouverts de 52 412 800 dollars, et que les dépenses au 30 juin 2024 s'élevaient à 20 389 700 dollars par rapport aux crédits ouverts de 46 210 300 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (1 764 200 dollars) l'augmentation du montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour 2025.**

VI.37 En réponse à ses questions concernant les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), le Comité consultatif a reçu des listes du personnel temporaire (autre que pour les réunions) du HCDH d'une durée de 12 mois ou plus, de tous les emplois du HCDH financés par d'autres dépenses de personnel, des emplois de personnel temporaire du HCDH approuvés pour 12 mois ou plus en 2024 et des emplois de personnel temporaire du HCDH de différentes durées approuvés en 2023. Le Comité constate que les listes et les informations qu'elles fournissent ne concordent pas entre elles et que la présentation n'a pas permis une analyse approfondie des emplois. **Compte tenu du grand nombre d'emplois de personnel temporaire (autre que pour les réunions) au sein du HCDH et de la nécessité de faire preuve de clarté et de transparence dans l'utilisation des ressources, le Comité consultatif espère que le prochain projet de budget-programme contiendra des informations détaillées et cohérentes sur tous les emplois, y compris ceux d'une durée de 12 mois ou plus et ceux de plus courte durée, financés par d'autres dépenses de personnel, par mandat, date de création,**

durée, classe/titre avec taux d'occupation, le cas échéant, et bureau/composante, ainsi que des informations détaillées sur les dépenses.

Consultants

VI.38 Les dépenses proposées au titre des consultants s'élèvent à 2 561 800 dollars, soit une diminution de 58 300 dollars par rapport à 2024, tandis que les dépenses en 2023 se sont élevées à 1 366 600 dollars contre des crédits de 1 342 400 dollars, et les dépenses au 30 juin 2024 se sont élevées à 304 400 dollars contre des crédits de 2 620 100 dollars. **Compte tenu de l'évolution des dépenses et de la nécessité de renforcer les capacités internes afin de réduire le recours à des experts externes, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (256 200 dollars), des ressources proposées pour les consultants pour 2025.**

Voyages du personnel

VI.39 Les dépenses proposées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 5 555 500 dollars, soit une augmentation de 993 500 dollars par rapport à 2024, alors que les dépenses en 2023 se sont élevées à 4 592 600 dollars par rapport aux crédits ouverts de 4 159 900 dollars, et que les dépenses au 30 juin 2024 se sont élevées à 1 287 800 dollars par rapport aux crédits ouverts de 4 562 000 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses et de l'importance de maximiser l'utilisation des réunions virtuelles, des plateformes en ligne et des outils de formation à distance, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (277 800 dollars), des ressources proposées pour les voyages du personnel en 2025.**

Services contractuels

VI.40 Les dépenses proposées au titre des services contractuels s'élèvent à 3 430 200 dollars, soit une augmentation de 1 163 500 dollars par rapport à 2024, alors que les dépenses en 2023 se sont élevées à 3 691 000 dollars contre des crédits de 2 475 500 dollars, et que les dépenses au 30 juin 2024 se sont élevées à 689 600 dollars contre des crédits de 2 266 700 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels pour 2025 soit réduit de 3 % (102 900 dollars).**

Frais généraux de fonctionnement

VI.41 Les dépenses proposées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 7 987 500 dollars, soit une augmentation de 1 545 500 dollars par rapport à 2024, alors que les dépenses en 2023 s'élevaient à 5 659 400 dollars par rapport aux crédits ouverts de 6 283 600 dollars, et que les dépenses au 30 juin 2024 s'élevaient à 1 635 100 dollars par rapport aux crédits ouverts de 6 442 000 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement pour 2025 soit réduit de 2 % (159 800 dollars).**

VI.42 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.34, VI.36, VI. 38, VI.39, VI.40 et VI.41 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources autres que celles affectées à des postes soient approuvées.

Questions diverses

Fonds extrabudgétaires et mobilisation de ressources

VI.43 S'étant interrogé sur les fonds extrabudgétaires du HCDH, le Comité consultatif a été informé que le niveau des contributions volontaires reçues reflétait une tendance générale à la hausse, bien que la plupart de ces montants soient des contributions préaffectées. Les contributions non affectées en pourcentage des contributions totales ont eu tendance à diminuer ces dernières années : 27 % en 2020, 38 % en 2021, 33 % en 2022 et 30 % en 2023. Pour 2024, il est trop tôt pour estimer le niveau des contributions affectées et non affectées que le HCDH pourrait recevoir pour l'année. Le HCDH a continué à souffrir d'un important déficit de financement, à savoir entre le montant des contributions volontaires requises pour répondre aux besoins non financés par le budget ordinaire et les contributions reçues. Ce déficit de financement s'est creusé au fil des ans : 159,1 millions de dollars en 2020, 175 millions de dollars en 2021, 178,2 millions de dollars en 2022 et 171,6 millions de dollars en 2023. Le Comité a également reçu une liste des postes financés par des fonds extrabudgétaires pour la période 2022-2025 et le tableau VI.7, indiquant les ressources extrabudgétaires pour la période 2020-2025.

Tableau VI.7
Montant estimatif des ressources extrabudgétaires et dépenses effectives, par chapitre du budget et par exercice budgétaire
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020		2021		2022		2023		2024		2025
<i>Chapitre du budget</i>	<i>(Estimations)</i>	<i>(Dépenses effectives)</i>	<i>(Estimations)</i>	<i>(Dépenses effectives)</i>	<i>(Estimations)</i>	<i>(Dépenses effectives)</i>	<i>(Estimations)</i>	<i>(Dépenses effectives)</i>	<i>(Estimations)</i>	<i>(Dépenses effectives au 31 mai)</i>	<i>(Prévisions)</i>
HCDH	191 980,6	184 264,6	220 626,1	213 870,2	244 719,4	234 089,3	264 520,0	273 024,5	280 010,1	135 377,3	294 010,6
Comité des personnes disparues à Chypre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	191 980,6	184 264,6	220 626,1	213 870,2	244 719,4	234 089,3	264 520,0	273 024,5	280 010,1	135 377,3	294 010,6

VI.44 Le Comité consultatif espère que le HCDH continuera de renforcer l'action qu'il mène pour augmenter ses ressources extrabudgétaires, élargir sa base de donateurs et s'assurer un financement à des fins non spécifiées qui soit suffisant, prévisible et soutenu. Le Comité espère que la prochaine présentation du budget-programme comprendra des informations actualisées sur ces efforts.

Représentation géographique équitable

VI.45 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur la représentation géographique au HCDH. Au 30 juin 2024, les titulaires des 319 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur provenaient de 101 États Membres et se répartissaient comme suit : 132 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 56 d'États d'Asie et du Pacifique, 41 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, 54 d'États d'Afrique et 36 d'États d'Europe orientale. Le Comité a été informé que 163 membres du personnel devraient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 50 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du HCDH, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

VI.46 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur la représentation des genres au sein du Haut-Commissariat. Au 30 juin 2024, les femmes représentaient 60,4 % du personnel. **Le Comité consultatif note la représentation des femmes et des hommes et souligne que les efforts doivent être intensifiés pour atteindre la parité des genres conformément aux objectifs approuvés.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question de la représentation équilibrée des genres.

III. Comité des personnes disparues à Chypre

VI.47 Il est composé de deux représentants nommés par les dirigeants de chacune des deux communautés chypriotes et d'un(e) troisième membre (représentant(e) de l'ONU) proposé(e) par le Comité international de la Croix-Rouge et nommé(e) par le Secrétaire général. Il est également indiqué que, d'après les informations actuellement disponibles sur les lieux d'inhumation présumés, le Comité devrait poursuivre ses activités au même rythme pendant encore au moins quatre à cinq ans. Les opérations scientifiques et techniques du Comité sont financées dans le cadre d'un budget distinct (alimenté par les fonds collectés par le Comité et gérés par le PNUD), tandis que le budget ordinaire de l'ONU couvre les trois activités principales du bureau du(de la) troisième membre, qui occupe un emploi de la classe D-1 ([A/79/6 \(Sect. 24\)](#) et [A/79/6 \(Sect. 24\)/Corr.1](#), par. 24.124, 24.127 et 24.128).

VI.48 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre du budget ordinaire pour le Comité des personnes disparues à Chypre s'élève à 656 400 dollars (objets de dépense autres que les postes exclusivement), avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2024. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, les dépenses s'élevaient à 135 500 dollars.

Tableau VI.8
Comité des personnes disparues à Chypre : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (crédits demandés) (avant actualisation des coûts)	Variation
Autres dépenses de personnel	706,9	480,7	610,9	120,7	610,9	–
Dépenses de représentation	0,8	0,2	0,8	–	0,8	–
Voyages du personnel	13,3	9,9	13,7	–	15,1	1,4
Services contractuels	3,8	–	4,0	–	3,6	(0,4)
Frais généraux de fonctionnement	24,5	20,9	23,7	13,6	22,7	(1,0)
Fournitures et accessoires	2,5	2,2	2,3	1,2	2,3	–
Mobilier et matériel	0,8	1,4	1,0	–	1,0	–
Total	752,6	515,3	656,4	135,5	656,4	–

Voyages du personnel

VI.49 Les dépenses proposées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 15 100 dollars, soit une augmentation de 1 400 dollars par rapport à 2024, alors que les dépenses en 2023 se sont élevées à 9 900 dollars par rapport au crédit de 13 300 dollars, et qu'il n'y a pas eu de dépenses au 30 juin 2024 par rapport au crédit de 13 700 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2025 soit réduit de 10 % (1 500 dollars).**

VI.50 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VI.49 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le Comité des personnes disparues à Chypre soit approuvées.**

IV. Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne

VI.51 Par sa résolution [77/301](#), l'Assemblée générale a décidé de créer l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne. La mise en place de l'Institution indépendante se fait de manière progressive : les effectifs initiaux prévus pour 2024 visent à permettre l'exécution des premières fonctions de base de l'Institution à compter du 1^{er} avril 2024 ; et les effectifs seront élargis en 2025 afin que l'Institution dispose du nombre de postes nécessaires, à la classe voulue, pour s'acquitter pleinement de son mandat ([A/79/6 \(Sect. 24\)](#) et [A/79/6 \(Sect. 24\)/Corr.1](#), par. 24.131 et 24.135).

VI.52 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 11 311 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 8 343 800 dollars (281,2 %) par rapport au budget approuvé pour 2024. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.25 ci-dessous.

VI.53 La variation entre dans les catégories Ajustements techniques et Nouveaux mandats et mandats élargis :

a) Les changements entraînent une augmentation nette de 3 387 200 dollars. L'augmentation de 3 409 600 dollars demandée au titre des postes tient au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué aux 28 postes [1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 4 P-2, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] qui avaient été créés en 2024 pour neuf mois, conformément à la résolution 78/273 de l'Assemblée générale, et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes ;

b) Mandats nouveaux et élargis : une augmentation de 4 956 600 dollars dans le cadre de la mise en place de l'institution indépendante pour qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, principalement en raison d'une augmentation de 2 266 700 dollars au titre des postes pour la création de 23 postes [3 P-4, 11 P-3, 4 P-2 et 5 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], sous réserve d'un taux de vacance de 50 % conformément à la pratique établie pour les postes nouvellement créés (A/79/6 (Sect. 24) et A/79/6 (Sect. 24)/Corr.1, par. 24.145 et 24.146).

Tableau VI.9

Tableau d'effectifs

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations
Effectif approuvé pour 2024	28	1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 9 P-3, 4 P-2/1, 1 G(1°C) et 2 G(AC)
Création	23	3 P-4, 11 P-3, 4 P-2/1, 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	51	1 SSG, 1 D-1, 3 P-5, 10 P-4, 20 P-3, 8 P-2/1, 1 G(1°C) et 7 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VI.54 Le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire 51 postes pour 2025, soit 43 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 8 postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, soit 23 postes de plus qu'il est proposé de créer par rapport au nombre de postes approuvés pour 2024. On trouvera à l'annexe II.B du fascicule un récapitulatif détaillé des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs et les documents justificatifs correspondants.

Création

VI.55 Le Secrétaire général propose la création de 23 nouveaux postes [3 P-4, 11 P-3, 4 P-2/1 et 5 agents des services généraux (Autres classes)]. **Le Comité consultatif note que, sur les 28 postes approuvés, 19 sont actuellement vacants (voir par. VI.62 ci-dessous). Compte tenu également de la durée moyenne du processus de recrutement, le Comité est d'avis qu'une approche progressive devrait continuer à être appliquée jusqu'en 2025, ce qui se reflète dans ses recommandations ci-dessous.**

Service administratif

VI.56 Au sein du bureau exécutif, il est proposé de créer un poste de spécialiste des droits humains (P-4), un poste d'agent(e) de coordination de la sécurité (P-4) et un poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Le fascicule indique que l'agent(e) de coordination de la sécurité serait chargé(e) d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre de sécurité global, de recenser et de promouvoir les meilleures pratiques en matière de sécurité, d'organiser des séances d'information à l'intention du personnel sur les mesures de sécurité, d'organiser des séances d'information avant les voyages sur la situation dans les pays et d'assurer la sécurité du personnel (A/79/6 (Sect. 24) et A/79/6 (Sect. 24)/Corr.1, annexe II.B). **Compte tenu des effectifs actuels du bureau exécutif, le Comité consultatif recommande de ne pas créer à ce stade un poste d'agent(e) de coordination de la sécurité (P-4).**

Section des recherches et de l'analyse des données

VI.57 Au sein de la section des recherches et de l'analyse des données, il est proposé de créer un poste de spécialiste des droits humains (P-3), un poste d'analyste de données (P-3), un poste de spécialiste des données (P-3), un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3), un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3), un poste de spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), un poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et un poste d'assistant(e) aux programmes [agent(e) des services généraux (Autres classes)].

VI.58 En ce qui concerne les postes d'analyste de données et de spécialiste des données, il est indiqué que l'analyste de données coordonnerait, dirigerait et effectuerait le travail analytique relatif aux objectifs de recherche de l'institution indépendante, y compris l'analyse contextuelle et l'analyse de recherche individuelle, tandis que le spécialiste des données mettrait en œuvre des solutions techniques dans les domaines de l'automatisation des processus, de l'intelligence artificielle appliquée aux activités d'enquête et d'analyse, de la conception et du déploiement de modèles d'entraînement, et de la mise à l'essai de technologies de recherche innovantes en vue de leur intégration dans l'architecture institutionnelle (A/79/6 (Sect. 24) et A/79/6 (Sect. 24)/Corr.1, annexe II.B). **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu de la nécessité du poste proposé à ce stade et recommande de ne pas créer un poste de spécialiste des données (P-3). Le Comité espère que de plus amples informations sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les travaux de l'Institution indépendante seront fournies dans le prochain projet de budget-programme.**

VI.59 En ce qui concerne les postes proposés de spécialiste de la gestion de l'information, de spécialiste des systèmes informatiques et de spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe), le fascicule indique que le spécialiste de la gestion de l'information rendrait opérationnelles les activités d'enquête et d'analyse pour tous les types de données. Le (la) spécialiste des systèmes informatiques veillerait au bon fonctionnement des systèmes informatiques conçus sur mesure dont l'Institution indépendante a besoin pour s'acquitter de son mandat. Le (la) spécialiste de la gestion de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) aiderait à rendre opérationnelles les modalités d'enquête et d'analyse pour tous les types de données et participerait aux activités de recherche (A/79/6 (Sect. 24) et A/79/6 (Sect. 24)/Corr.1, annexe II.B). **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu des fonctions du poste proposé à ce stade et recommande de ne pas créer un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3) et un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3).**

Section de la participation des victimes et de leur accompagnement

VI.60 Au sein de la Section de la participation des victimes et de leur accompagnement, il est proposé de créer quatre postes de spécialiste des droits humains (P-3), un poste de psychologue (P-3), un poste de juriste (P-3), un poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), un poste de traducteur(trice) de langue arabe (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), et un poste d'assistant(e) aux programmes [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Les spécialistes des droits humains mèneraient des activités d'information et de sensibilisation auprès des communautés de victimes et de personnes rescapées, de la société civile et d'autres partenaires compétents, comme les entités des Nations Unies et les missions diplomatiques présentes en Jordanie, au Liban et en Türkiye, un(e) spécialiste des droits humains étant déployé(e) dans chacun de ces pays ([A/79/6 \(Sect. 24\)](#) et [A/79/6 \(Sect. 24\)/Corr.1](#), annexe II.B). **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu par les justifications fournies quant à la nécessité de créer trois postes de spécialistes des droits humains (P-3) et compte tenu également des effectifs actuels de la Section, recommande donc de ne pas créer l'un des trois postes proposés à ce stade.**

Section des services administratifs

VI.61 Dans la Section des services administratifs, il est proposé de créer un poste de fonctionnaire d'administration (P-4), un poste d'assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] et un poste d'assistant(e) administratif(ive) [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Le fascicule indique que l'assistant(e) administratif(ive) apporterait son soutien à un large éventail de fonctions administratives au sein de la Section ([A/79/6 \(Sect. 24\)](#) et [A/79/6 \(Sect. 24\)/Corr.1](#), annexe II.B). **Compte tenu des effectifs actuels de la Section, des fonctions proposées pour le poste et de ses observations sur une approche progressive, le Comité consultatif recommande de ne pas créer un poste d'assistant(e) administratif(ive) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] à ce stade. Le Comité espère également que la prochaine présentation du budget-programme contiendra des informations sur l'utilisation de l'effectif de base par l'Institution indépendante.**

Postes vacants

VI.62 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, l'Institution indépendante comptait 19 postes vacants. L'Institution était en bonne voie pour recruter sur l'ensemble des 28 postes d'ici à la fin de l'année 2024. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements à tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

VI.63 Le Comité consultatif s'est fait fournir le tableau VI.10, qui présente des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour l'Institution indépendante. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur les taux de vacance.

Tableau VI.10

Nombre de postes et taux de vacance pour l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, 2023-2025

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	–	–	–	–	25	25	4	s.o.	88,5	72,0	43	11,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	–	–	–	3	3	2	s.o.	33,3	33,3	8	9,1

VI.64 Le Comité consultatif note que le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient respectivement de 88,5 % et 72,0 % au 30 juin 2024, et qu'il est proposé d'appliquer un taux de 11,1 % pour 2025. En outre, le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 33,3 % et 33,3 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 9,1 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les taux de vacance.

VI.65 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.56, VI.58, VI.59, VI.60 et VI.61 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes de l'Institution indépendante soient approuvées. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.66 Les ressources non affectées à des postes proposées pour 2025 pour l'Institution indépendante s'élèvent à 3 434 500 dollars, soit une augmentation de 2 667 500 dollars par rapport à 2024 (voir tableau VI.11).

Tableau VI.11

Ressources non affectées à des postes proposées pour l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (crédits demandés) (avant actualisation des coûts)	Variation
Autres dépenses de personnel	–	–	–	–	498,2	498,2
Consultants	–	–	70,5	–	169,2	98,7
Voyages du personnel	–	–	72,8	5,0	325,8	253,0
Services contractuels	–	–	217,0	–	1 121,0	904,0
Frais généraux de fonctionnement	–	–	278,0	18,6	733,8	455,8

	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (crédits demandés) (avant actualisation des coûts)	Variation
Fournitures et accessoires	–	–	1,8	–	11,0	9,2
Mobilier et matériel	–	–	22,4	–	220,1	197,7
Subventions et contributions	–	–	104,5	0,9	355,4	250,9
Total	–	–	767,0	24,5	3 434,5	2 667,5

Autres dépenses de personnel

VI.67 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pour les périodes de pointe, l'Institution indépendante avait proposé de financer l'équivalent de six mois de personnel temporaire (autre que pour les réunions), sur la base du coût moyen des postes, pour un montant total d'environ 90 000 dollars. Un montant de 315 000 dollars avait été budgétisé au titre des autres dépenses de personnel pour assurer le remplacement à court terme du personnel en cas de congé parental ou d'autres absences prolongées du personnel.

Consultants

VI.68 Les dépenses proposées au titre des consultants s'élèvent à 169 200 dollars, soit une augmentation de 98 700 dollars par rapport à 2024, alors qu'il n'y avait aucune dépense au 30 juin 2024 par rapport au crédit de 70 500 dollars. **Compte tenu de l'augmentation proposée, de l'approche progressive et des dépenses en 2024, le Comité consultatif recommande une réduction de 25 % (42 300 dollars) des ressources proposées pour les consultants en 2025.**

Voyages du personnel

VI.69 Les dépenses proposées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 325 800 dollars, soit une augmentation de 253 000 dollars par rapport à 2024, tandis que les dépenses au 30 juin 2024 s'élevaient à 5 000 dollars par rapport aux crédits ouverts de 72 800 dollars. **Compte tenu de l'augmentation proposée, de l'approche progressive et des dépenses en 2024, le Comité consultatif recommande une réduction de 20 % (65 200 dollars) des ressources proposées pour les voyages du personnel en 2025.**

Services contractuels

VI.70 Les dépenses proposées au titre des services contractuels s'élèvent à 1 121 000 dollars, soit une augmentation de 904 000 dollars par rapport à 2024, alors qu'il n'y avait aucune dépense au 30 juin 2024 par rapport au crédit de 217 000 dollars. **Compte tenu de l'augmentation proposée, de l'approche progressive et des dépenses en 2024, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (112 100 dollars) des ressources proposées pour les services contractuels en 2025.**

Frais généraux de fonctionnement

VI.71 Les dépenses proposées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 733 800 dollars, soit une augmentation de 455 800 dollars par rapport à 2024, tandis que les dépenses au 30 juin 2024 s'élevaient à 18 600 dollars par rapport aux crédits ouverts de 278 000 dollars. **Compte tenu de l'augmentation proposée, de l'approche progressive et des dépenses en 2024, le Comité consultatif**

recommande une réduction de 10 % (73 400 dollars) des ressources proposées pour les frais généraux de fonctionnement en 2025.

Mobilier et matériel

VI.72 Les dépenses proposées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 220 100 dollars, soit une augmentation de 197 700 dollars par rapport à 2024, alors qu'aucune dépense n'a été effectuée au 30 juin 2024 par rapport aux crédits ouverts de 22 400 dollars. **Compte tenu de l'augmentation proposée, de l'approche progressive et des dépenses en 2024, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (22 000 dollars) des ressources proposées pour le mobilier et le matériel en 2025.**

VI.73 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.65, VI.68, VI.69, VI.70, VI.71 et VI.72 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes pour l'Institution indépendante soient approuvées.**

Questions diverses

Services de recouvrement des coûts

VI.74 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau VI.12 sur les services fournis par l'Office des Nations Unies à Genève à l'Institution indépendante. **Le Comité consultatif espère que le prochain budget-programme contiendra des informations plus détaillées sur les services de recouvrement des coûts fournis à l'institution indépendante.**

Tableau VI.12

Récapitulatif des services de recouvrement des coûts fournis par l'Office des Nations Unies à Genève à l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne

(En dollars des États-Unis)

<i>Service</i>	<i>Montant</i>
Services de paie	9 500
Services médicaux	10 900
Services de santé mentale	7 100
Services de trésorerie	9 900
Mise à jour des coordonnées bancaires	2 200
Approbation des comptes fournisseurs conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU afin de garantir la séparation des tâches, l'Institution indépendante assurant les fonctions de création et de certification	45 000
Approbation des services comptables conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU afin de garantir la séparation des tâches, l'Institution indépendante assurant les fonctions de création et de certification	5 500
Partenaire ressources humaines Actions UMOJA (personnel de la catégorie des services généraux)	7 900
Partenaire ressources humaines Actions UMOJA (personnel de la catégorie des administrateurs)	73 400
Approbation de l'ouverture de postes dans le domaine des ressources humaines, conformément à la séparation des tâches, l'Institution indépendante créant (23 nouveaux postes)	42 600
Services consultatifs d'ordre juridique et stratégique relatifs aux ressources humaines	6 000
Contrôle des références en matière de ressources humaines (23 nouveaux postes)	6 200
Autres services (cartes)	2 500
Abonnements de téléphonie mobile pour l'ensemble du personnel	32 700

<i>Service</i>	<i>Montant</i>
Privilèges diplomatiques	2 000
Services de courrier	5 000
Passation de marchés selon la séparation des tâches, l'Institution indépendante créant et certifiant (l'approbation des bons de commande, l'octroi de dérogations aux règles d'appel d'offres, la modification et l'administration des contrats, entre autres)	88 800
Autorisation des demandes de voyage conformément à la séparation des tâches, l'Institution indépendante créant et certifiant les documents	5 000
Gestion des biens	4 800
Contrat de location de matériel informatique et de services	104 300
Contrat de location d'écrans d'ordinateurs et de stations d'accueil	9 500
Attribution des droits d'accès à Umoja	6 300
Hébergement informatique et services professionnels	13 000
Services d'impression	900
Formation linguistique du personnel et perfectionnement professionnel	40 000
Autres services divers (5 % du montant budgétisé pour les services de recouvrement des coûts, pour les frais de recouvrement des coûts imprévus ou ponctuels)	27 000
Gestion des contrats (2 % du montant total de la facturation)	11 400
Total	579 400

Coordination et coopération avec d'autres entités

VI.75 Le fascicule indique que les activités de l'Institution indépendante en 2025 engloberaient une cartographie de tous les acteurs internationaux et nationaux et ainsi qu'une analyse des formes de soutien qu'ils fournissent déjà afin d'en recenser les points forts et les lacunes, en veillant à la complémentarité des activités et à l'absence de doublons [A/79/6 (Sect. 24) et A/79/6 (Sect. 24)/Corr.1, par. 24.139 b)]. **Le Comité consultatif espère que l'Institution indépendante assurera la collaboration et la coordination avec les entités de la République arabe syrienne, ainsi qu'avec les entités des Nations Unies et autres, afin de réaliser des gains d'efficacité et d'éviter les doubles emplois et que des informations à jour sur la question figureront dans le prochain projet de budget-programme.**

Chapitre 25

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	44 633 900
Dépenses de 2023	44 664 500
Crédits ouverts pour 2024	47 175 700
Dépenses au 30 juin 2024	21 457 200
Ressources demandées pour 2025	47 175 700

Ressources extrabudgétaires

Montant disponible pour 2023	10 166 623 300
Dépenses de 2023	4 942 209 600
Montant prévu pour 2024	10 574 492 600
Dépenses au 30 juin 2024	2 654 112 300
Ressources demandées pour 2025	10 574 492 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.76 Le montant total des ressources demandées, subventions et contributions comprises, par le Secrétaire général au titre du chapitre 25 du budget ordinaire pour 2025 s'élève à 47 175 700 dollars avant actualisation des coûts et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 25\)](#), tableau 25.2). Sur le total des ressources pour 2025, qui s'élève à 10 621 668 300 dollars, un montant de 10 574 492 600 dollars, soit 99,6 %, provient des ressources extrabudgétaires prévues. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.26. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport, ainsi que dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

Tableau VI.13
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	2	1 SGA et 1 SSG
Effectif proposé pour 2025	2	1 SGA et 1 SSG
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	16 858	2 SSG, 34 D-2, 134 D-1, 409 P-5, 1 166 P-4, 1 852 P-3, 1 026 P-2/1, 920 G(1°C), 9 403 G(AC) et 1 912 AN
Effectif prévu pour 2025	16 858	2 SSG, 34 D-2, 134 D-1, 409 P-5, 1 166 P-4, 1 852 P-3, 1 026 P-2/1, 920 G(1°C), 9 403 G(AC) et 1 912 AN

VI.77 Le montant total des ressources du budget ordinaire, y compris les subventions et les contributions, demandées pour 2025, s'élève à 47 175 700 dollars, comprenant :

a) Ressources demandées au titre du budget ordinaire devant servir à financer les postes de Haut(e)-Commissaire et de Haut(e)-Commissaire adjoint(e) (755 000 dollars) ;

b) Subventions et contributions, représentant un versement forfaitaire, devant servir à financer les dépenses d'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à savoir l'équivalent de 218 postes [4 D-2, 13 D-1, 20 P-5, 36 P-4, 23 P-3, 12 P-2, 25 agents des services généraux (1°C) et 85 G(AC)] dans les services chargés de la gestion et de l'administration (46 420 700 dollars), ainsi qu'à couvrir les coûts des services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et les contributions aux activités conjointes des Nations Unies ([A/79/6 \(Sect. 25\)](#),

tableaux 25.2 et 25.10). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la subvention serait entièrement utilisée pour couvrir d'abord le coût des 218 postes, et que le solde serait utilisé pour couvrir d'autres dépenses, à savoir le loyer et l'entretien du bâtiment du siège, les services de sécurité et les contributions aux activités conjointes du système des Nations Unies.

VI.78 Le fascicule indique que, dans le cadre de son projet de budget-programme pour 2025, le HCR a procédé à un examen des dépenses, axé sur l'utilisation de la subvention sur une période de cinq ans, entre 2019 et 2023, conformément au paragraphe 20 de la résolution 77/262 de l'Assemblée générale. Les résultats montrent que les dépenses liées aux 218 postes, qui s'élèvent en moyenne à 38,4 millions de dollars par an, sont restées stables. La répartition des 218 postes entre les fonctions essentielles touchant la gestion et l'administration du HCR a été maintenue et la répartition par classe est restée stable. Les 218 postes couvrent des fonctions de gestion et d'administration dans des domaines essentiels qui, par nature, ne varient pas de manière notable d'une année à l'autre. Conformément à l'article 20 de son statut, à moins que l'Assemblée générale n'en décide autrement, aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat, ne sera imputée sur le budget de l'Organisation de Nations Unies, et toutes les autres dépenses afférentes à l'activité du Haut-Commissaire ou de la Haute-Commissaire seront couvertes par des contributions volontaires. Par conséquent, le Secrétaire général ne propose pas que des modifications soient apportées aux dispositions existantes ; tout ajustement du montant de la dotation, compte tenu du pourcentage de 50,8 %, serait subordonné aux décisions de l'Assemblée en la matière (A/79/6 (Sect. 25), par. 25.25, 25.34, 25.37, 25.41 et 25.44 à 47). Le Comité consultatif souligne le manque de clarté quant à la définition de la notion de « dépenses administratives » et, considérant que celle-ci occupe une place centrale au regard de la dotation forfaitaire prévue au Chapitre 25, il est d'avis que cette notion devrait être clairement définie (A/78/7, par. VI.60).

VI.79 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'examen avait également pris en compte la demande précédente du Comité pour des informations supplémentaires sur la part des dépenses administratives couvertes par la subvention par rapport au montant total des dépenses de gestion et d'administration ayant été financées par des ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice précédent, accompagnées d'une ventilation détaillée, par catégorie de dépenses, des ressources autres que les postes. Environ 23 % des coûts de gestion et d'administration ont été financés par la subvention, ce qui représente environ un quart du total des coûts de cette catégorie. L'analyse des 218 postes a permis de dégager une structure optimale, représentant les fonctions essentielles au bon fonctionnement du Haut-Commissariat. Le Comité a également reçu le tableau VI.14, qui montre la part du budget ordinaire dans les coûts de gestion et d'administration du HCR.

Tableau VI.14

Part des coûts de gestion et d'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés financée par le budget ordinaire de l'ONU

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	2021	2022	2023
Dépenses financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU	43 132,1	42 211,0	44 664,5
Dépenses de gestion et d'administration du HCR	196 513,5	193 524,0	193 524,0
Part des dépenses financées par le budget ordinaire de l'ONU (en pourcentage)	21,9	21,8	23,1

VI.80 Le Comité consultatif prend acte des informations supplémentaires fournies et espère que dans le prochain projet de budget figureront des informations détaillées sur les fonctions, les titres de poste, les classes et les lieux d'affectation des 218 postes et leur relation avec la définition des « dépenses administratives », ainsi qu'une mise à jour détaillée sur leur taux d'occupation statut des titulaires, les dates auxquelles les postes vacants ont été pourvus et le processus de sélection. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les subventions et les contributions.

VI.81 En outre, tout en prenant note des résultats de l'examen des dépenses, le Comité est d'avis qu'il pourrait être affiné et que davantage d'informations auraient dû être fournies sur l'utilisation de la subvention. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'examen des dépenses.

VI.82 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les autres objets de dépense soient approuvées.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

VI.83 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la représentation géographique des États Membres au sein du personnel du HCR, qui montrent qu'au 30 juin 2024, les titulaires des 220 postes étaient originaires de 57 États Membres, dont 115 États d'Europe occidentale et autres États, 40 États d'Asie-Pacifique, 38 États d'Europe orientale, 21 États d'Afrique et 6 États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité a été informé que 70 membres du personnel devraient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 17 dans les cinq années à venir.

VI.84 Le Comité consultatif, constatant qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du HCR, rappelle que de nouvelles mesures devraient être prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

VI.85 Le Comité consultatif a reçu des informations concernant la répartition par genre des 220 postes : au 30 juin 2024, ils étaient occupés par 134 femmes et 86 hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Chapitre 26

Réfugiés de Palestine

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	39 704 000
Dépenses de 2023	37 978 500
Crédits ouverts pour 2024	71 543 000
Dépenses au 30 juin 2024	33 527 900
Ressources demandées pour 2025	73 928 800
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	1 082 704 000
Dépenses de 2023	802 493 400
Montant estimé pour 2024	1 075 719 000
Dépenses au 30 juin 2024	567 350 100
Montant prévu pour 2025	997 477 700
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

VI.86 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 26 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 73 928 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 2 385 800 dollars (3,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 26), tableau 26.9). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.27. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport, dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et dans le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». En outre, sur le montant total des ressources prévues pour 2025 (1 071 406 500 dollars), 997 477 700 dollars (93,1 %) proviennent de ressources extrabudgétaires.

Situation dans le Territoire palestinien occupé et ressources nécessaires

VI.87 Comme indiqué aux paragraphes 26.3 et 26.4 du fascicule, après le déclenchement du dernier conflit à Gaza, en octobre 2023, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a suspendu ou adapté les activités qu'il menait habituellement à Gaza afin de donner la priorité aux interventions d'urgence, dont la fourniture de nourriture, d'eau, de carburant, d'abris, de soins de santé primaires et de services de soutien psychosocial à la grande majorité de la population locale (réfugiés et non-réfugiés). Les chiffres de 2023 pour les six sous-programmes sont donc fondés sur les dernières données disponibles pour Gaza, recueillies avant la suspension des activités habituelles de l'Office, tandis que les objectifs pour 2024 et 2025 sont fondés sur l'hypothèse d'une reprise des activités habituelles, ce qui passera probablement par

des périodes de transition. On ignore cependant l'ampleur et la nature des services qui seront fournis à Gaza en 2025.

VI.88 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'UNRWA n'avait pu procéder à aucune évaluation ou à aucun inventaire physique complet des biens endommagés en raison du conflit. Le coût financier est donc impossible à chiffrer tant que l'accès à toutes les installations ne sera pas rétabli et que le personnel ne sera pas en mesure de procéder à un audit et à des inspections techniques, après la cessation des hostilités. Dans l'intervalle, la coordination et la collaboration avec d'autres entités se poursuivent, notamment avec l'OIM, le HCDH, l'UNICEF, le PAM et l'OMS. Il n'est certes pas possible de prévoir les répercussions qu'aura le conflit sur les ressources provenant du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, mais la reconstruction des installations de l'UNRWA et la reprise de la prestation des services clés se feraient dans le cadre d'un plan de relèvement rapide à l'échelle du système des Nations Unies, dont des partenariats étroits avec le PNUD et l'UNOPS. Par conséquent, faute de visibilité pour l'avenir, le projet de budget-programme pour 2025 a été établi en avril 2024 sur la base de l'hypothèse que les activités habituelles à Gaza reprendraient. L'examen indépendant mené actuellement (examen « Colonna ») pourrait également nécessiter des ressources provenant du budget ordinaire ou des ressources extrabudgétaires, le calcul des coûts afférents au plan d'action recommandé devant être communiqué aux États Membres dans le courant du troisième trimestre de 2024. Le Comité a en outre été informé que l'UNRWA et le Secrétariat continueraient d'évaluer l'évolution du conflit et les besoins en ressources correspondants, et pourraient soumettre des prévisions budgétaires révisées à l'examen de l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session. **Le Comité consultatif reconnaît la difficulté de la situation et note que la reprise des activités habituelles sera précédée d'une période préliminaire. Il note également que des prévisions budgétaires révisées pourraient être soumises à l'examen de l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session.**

VI.89 Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur la situation à Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, depuis le 7 octobre 2023, à sa demande et dans les rapports de situation publics diffusés par l'Office, ainsi que sur le site Web de celui-ci (www.unrwa.org), où l'on trouve des renseignements plus récents. Au 31 juillet 2024 : a) 202 membres du personnel de l'UNRWA avaient été tués, et environ 40 000 personnes avaient été tuées au total, à Gaza et en Cisjordanie, y compris des personnes à la charge de membres du personnel de l'Office ; b) le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays était estimé à 1,9 million, et 563 personnes déplacées avaient été tuées et 1 789 blessées alors qu'elles se trouvaient dans des installations de l'UNRWA ; c) 190 installations de l'UNRWA étaient endommagées ; d) 10 des 26 centres de santé et hôpitaux de l'UNRWA étaient encore opérationnels, 18 977 personnes avaient reçu des soins et environ 500 000 enfants avaient bénéficié d'un soutien psychosocial de la part de l'Office.

VI.90 **Le Comité consultatif se dit préoccupé par la menace persistante qui pèse sur la vie, la santé et la sécurité des membres du personnel de l'UNRWA et de leurs familles. Il rend hommage à tous les membres du personnel de l'UNRWA et de leurs familles qui, de plus en plus nombreux, perdent la vie ou sont blessés au service de la paix. Il félicite l'ensemble du personnel des Nations Unies et du personnel affilié employé à l'UNRWA du travail qu'il accomplit dans des conditions difficiles, alors que la situation dans la zone d'opérations n'est pas réglée. Il est en outre préoccupé par la destruction des installations et des biens de l'UNRWA (véhicules, matériel, fournitures). Il compte que, le moment venu, des informations détaillées sur le nombre de morts et de blessés seront communiquées et qu'une évaluation des dommages et des incidences financières**

sera effectuée. Il compte également que ces informations figureront dans le prochain projet de budget.

Modalités de financement et application de la résolution 78/252 de l'Assemblée générale : augmentation de la dotation provenant du budget ordinaire

VI.91 Au paragraphe 53 de sa résolution 77/262, l'Assemblée a pris note du paragraphe VI.74 du rapport du Comité consultatif et rappelé qu'elle avait décidé d'envisager d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, de manière à couvrir non seulement les dépenses afférentes au personnel de l'Office recruté sur le plan international, conformément à sa résolution 3331 B (XXIX), mais aussi les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de la composante Direction exécutive et administration de l'Office, et qu'elle avait invité le Secrétaire général à faire des propositions en ce sens, qui seraient examinées par les commissions concernées à sa soixante-dix-huitième session. Dans sa résolution 77/122, sur les opérations de l'UNRWA, l'Assemblée a décidé d'envisager d'augmenter progressivement la dotation provenant du budget ordinaire de l'Organisation afin de remédier au déficit financier de l'Office. Le Secrétaire général a alors dit qu'une augmentation pourrait avoir lieu sur une période de deux ans commençant en 2024 et s'achevant en 2025 (A/78/7, par. VI.74 à VI.77). Au paragraphe 61 de sa résolution 78/252 sur le projet de budget-programme pour 2024, l'Assemblée a ensuite décidé de financer au moyen du budget de 2024 la totalité des dépenses afférentes aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration, et non pas seulement la moitié, sans attendre la demande que le Secrétaire général avait prévu de faire en ce sens dans le projet de budget-programme pour 2025. **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation de la dotation à l'UNRWA provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, afin de réduire le déficit financier de l'Office.**

VI.92 Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette de 2 385 800 dollars à d'autres changements [A/79/6 (Sect. 26), tableau 26.12 1)] tenant à ce qui suit :

a) Postes : 185 800 dollars supplémentaires sont demandés pour i) la création d'un poste de classe P-4 au bureau de Gaza ; ii) le reclassement de P-5 à D-1 du poste de directeur(trice) adjoint(e) des opérations de ce bureau, dans les deux cas en vue du renforcement de la gestion des opérations menées par l'Office à Gaza ; iii) le transfert d'un poste de classe P-3 d'Amman au bureau de Gaza (ibid., par. 26.95 a), tableau 26.10, et annexe II, et par. VI.93 ci-dessous) ;

b) Autres objets de dépense : un montant supplémentaire de 2 200 000 dollars est demandé au titre des subventions et contributions pour financer la hausse des dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration s'expliquant par : i) la réparation des dégâts structurels causés par le conflit à Gaza aux bâtiments utilisés par le personnel de ladite composante ; ii) les activités initiales et la configuration (y compris licence et abonnement, reconfiguration des processus métier et nettoyage et entreposage des données) du nouveau progiciel de gestion intégré retenu pour remplacer l'outil utilisé actuellement par l'Office, dont la prise en charge technique ne sera plus assurée après 2026 (voir par. VI.104 plus bas) ; iii) le renforcement de la sécurité informatique à des fins de protection contre les cybermenaces de plus en plus nombreuses liées au conflit à Gaza.

Tableau VI.15
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	217	1 SGA, 1 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 38 P-5, 92 P-4, 44 P-3, 4 P-2/1 et 12 G(AC)
Création de poste	1	1 P-4
Reclassement	–	Reclassement de 1 poste de P-5 à D-1
Transfert (entre lieux d'affectation)	–	1 P-3, d'Amman à Gaza
Effectif proposé pour 2025	218	1 SGA, 1 SSG, 9 D-2, 17 D-1, 37 P-5, 93 P-4, 44 P-3, 4 P-2/1 et 12 G(AC)
Ressources extrabudgétaires^a		
Effectif estimé pour 2024	53	2 D-2, 3 P-5, 14 P-4, 28 P-3 et 6 P-2/1
Effectif prévu pour 2025	110	1 ASG, 2 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 20 P-4, 68 P-3 et 10 P-2/1

^a Comme indiqué dans la note du tableau 26.13 du projet de budget, environ 30 000 postes soumis à recrutement sur le plan régional et 261 contrats de prestataires de services indépendants (recrutement sur le plan international ou sur le plan régional) sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.93 Le Secrétaire général propose d'inscrire 218 postes au chapitre 26 (206 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 12 de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées) pour 2025, soit 1 de plus qu'en 2024. L'UNRWA comprendrait également 110 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires (contre 53 précédemment, soit 57 postes de plus), dont un poste de commissaire général(e) adjoint(e) (appui opérationnel) [ayant rang de Sous-Secrétaire général(e)], ainsi qu'un poste de directeur(trice) chargé(e) [de l'éducation (D-2) financé par l'UNESCO et un poste de directeur(trice) de la santé (D-2) financé par l'OMS. On trouvera à l'annexe II du rapport du Secrétaire général des explications détaillées sur les raisons des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes, qui sont les suivants :

a) La création d'un poste de spécialiste des achats, bureau de Gaza (P-4) qui serait chargé de superviser les activités d'achats liées aux mesures de relèvement et de reconstruction, notamment la planification des achats, la gestion et l'administration des marchés relatifs à la nourriture et aux médicaments, ainsi qu'aux biens non alimentaires, tels que les matériaux et fournitures de construction, et aux services ;

b) Le reclassement de P-5 à D-1 du poste de directeur(trice) adjoint(e) des opérations du bureau de Gaza, compte tenu de l'urgence de la situation et des opérations humanitaires croissantes à Gaza ainsi que de l'étendue des responsabilités attachées au poste, qui touchent tous les domaines couverts par les programmes, notamment l'éducation, la santé, les services de secours et les services sociaux, l'aide alimentaire, les infrastructures, l'amélioration des camps et les services de microfinancement. L'intensification des opérations humanitaires requerrait une coopération avec d'autres organismes, fonds et programmes. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le poste de directeur(trice) adjoint(e) (P-5) était vacant depuis le 20 décembre 2023 ;

c) Le transfert d'un poste d'analyste de données (P-3) d'Amman au bureau de Gaza, après qu'une évaluation a mis au jour d'importantes lacunes en matière de sécurité informatique liées au conflit en cours à Gaza. Comme suite à ses questions,

il a été répondu au Comité qu'il était essentiel que la ou le titulaire du poste se trouve physiquement à Gaza pour procéder à des estimations des risques sur place, lancer des activités de planification de la sécurité et mettre au point des systèmes de communication d'urgence.

Postes vacants

VI.94 En réponse à sa question sur le sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 29 postes étaient vacants (1 D-2, 6 P-5, 17 P-4, 3 P-3 et 2 G), et que 2 postes (2 G) l'étaient depuis plus de deux ans (depuis 2015). **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris ceux qui le sont depuis longtemps, seront pourvus dès que possible et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget. En outre, le Comité souligne une nouvelle fois qu'il importe que les personnes souhaitant rejoindre le personnel de l'Office possèdent des compétences en langue arabe, afin de garantir une communication efficace entre les membres du personnel et avec les parties prenantes dans la zone d'opérations (voir A/78/7, par. VI.84).** On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

VI.95 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 26 (voir tableau VI.16). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

Tableau VI.16
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	205	21,7	18,7	15,5	205	205	180	18,5	13,4	12,2	206	18,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	12	34,3	25,1	25,0	12	12	8	29,5	23,3	20,0	12	29,5

Indemnité de fonctions

VI.96 Le Comité consultatif constate qu'au 30 juin 2024, d'après les informations reçues, six postes (1 D-1, 2 P-5 et 3 P-4) étaient occupés par des membres du personnel percevant une indemnité de fonctions. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'indemnité de fonctions.

VI.97 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.98 Le montant total des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 32 236 000 dollars, soit une augmentation de 2 200 000 dollars (7,3 %) par rapport au montant alloué pour 2024 à la rubrique Subventions et contributions pour le financement des dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration, comme indiqué au paragraphe VI.92 du présent rapport. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations ventilées sur les ressources demandées pour 2024 et 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes, que l'on trouvera récapitulées dans le tableau VI.17.

Tableau VI.17

Ressources demandées pour 2024 et 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2024			2025
	Montant approuvé pour les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de gestion de la composante Direction exécutive et administration de l'Office	Montant approuvé au titre des autres dépenses de personnel	Montant total des ressources non affectées à des postes approuvées pour 2024	Montant estimatif des ressources non affectées à des postes (avant actualisation des coûts)
Autres dépenses de personnel	–	43,5	43,5	–
Subventions et contributions	29 992,5	–	29 992,5	32 192,5
Fournitures	5 570,5	–	5 570,5	5 570,5
Services collectifs de distribution	3 164,4	–	3 164,4	3 164,4
Entretien des locaux	1 624,5	–	1 624,5	2 624,5
Location de locaux	732,1	–	732,1	732,1
Matériel et construction	3 527,3	–	3 527,3	4 727,3
Formation	291,4	–	291,4	291,4
Voyages	1 210,3	–	1 210,3	1 210,3
Services d'appui administratif	2 966,7	–	2 966,7	2 966,7
Consultants	2 691,5	–	2 691,5	2 691,5
Services divers	8 213,8	–	8 213,8	8 213,8
Total	29 992,5	43,5	30 036,0	32 192,5

Entretien des locaux

VI.99 Pour l'entretien des locaux, un montant de 2 624 500 dollars est demandé pour 2025, les dépenses engagées à ce titre au 31 mai 2024 s'élevant à 116 600 dollars. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations ventilées à ce sujet, que l'on trouvera récapitulées dans le tableau VI.18.

Tableau VI.18
Entretien des locaux

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	Janvier-mai 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)
Services d'entretien et de réparation des bâtiments et des installations	116,6	2 582,5
Services directs – petits travaux d'entretien des locaux	0,0	42,0
Total	116,6	2 624,5

VI.100 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.

Questions diverses

Déficit de financement et mobilisation de ressources extrabudgétaires

VI.101 Le Comité consultatif rappelle que l'UNRWA a reporté comme indiqué ci-après le règlement de passifs et de prêts émis par le Fonds central pour les interventions d'urgence : a) de 2019 à 2020 : 25 millions de dollars de passifs et 30 millions de dollars de prêts ; b) de 2020 à 2021 : 45 millions de dollars de passifs et 30 millions de dollars de prêts ; c) de 2022 à 2023 : 65 millions de dollars de passifs et 30 millions de dollars de prêts ; d) pour 2024, selon les informations communiquées comme suite à des questions : 35 millions de dollars de passifs reportés et, jusqu'ici, 25 millions de dollars réglés en 2024, 10 millions de dollars restant à régler, ainsi que 10 millions de dollars de prêts (A/78/7, par. VI.103). Ayant posé la question, le Comité a été informé que les incidences sur le budget de fonctionnement de la décision d'un important donateur de limiter le financement de l'Agence jusqu'en mars 2025, qui compte pour 87 % dans l'ensemble du financement suspendu, s'élèvent à environ 160 millions de dollars. En conséquence, le déficit de financement devrait devenir critique après août 2024, compromettant le fonctionnement de l'Office et sa capacité de maintenir ses activités, y compris de verser leur traitement aux membres de son personnel. Le Comité a également été informé que l'Italie et le Koweït avaient fait des annonces de contribution d'un montant de 5 millions d'euros et de 30 millions de dollars respectivement, contributions qui devaient servir à financer les activités essentielles de l'Office jusqu'en août 2024.

VI.102 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en réponse à l'appel d'urgence d'un montant de 1,2 milliard de dollars lancé pour pouvoir faire face aux besoins humanitaires les plus critiques jusqu'à la fin de 2024, l'Office avait reçu jusqu'ici des contributions d'un montant de 192 millions de dollars (16 % du montant attendu). Il a également été informé qu'un certain nombre de donateurs avaient recommencé à faire des contributions et que de nouveaux donateurs avaient proposé leur soutien financier à l'Office. En outre, les partenaires privés avaient fait des dons d'un montant total de 125 millions de dollars, dont 141 000 dollars versés par des particuliers dans le cadre de l'initiative #KeepUNRWAworworking et de la campagne organisée pendant le Ramadan. Au 23 juillet 2024, les contributions annoncées reçues et confirmées, y compris les contributions en nature, représentaient environ 839 millions de dollars.

VI.103 Le Comité consultatif exprime sa gratitude à tous les États Membres et à tous les autres donateurs, qu'ils soient publics ou privés, pour leurs contributions au financement de l'Office. Il constate que l'Office a, depuis longtemps, du mal à obtenir des ressources extrabudgétaires, et compte que des informations actualisées sur les annonces de contribution et les versements faits par les

donateurs, y compris comme suite aux appels d'urgence, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget. Il compte également que l'Office continuera de mettre à profit les enseignements et les meilleures pratiques issus des stratégies de collecte de fonds qui ont fait leurs preuves dans d'autres organismes des Nations Unies, et qu'il continuera de s'efforcer de collecter des fonds et d'élargir sa base de donateurs de façon à s'assurer un financement volontaire suffisant, prévisible et soutenu, comme l'a également demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 71/93 (voir aussi A/78/7, par. VI.102 et VI.103). Il compte en outre que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget, des informations actualisées sur la situation financière de l'Office, notamment sur les passifs et les prêts.

Progiciel de gestion intégré

VI.104 Le Comité consultatif rappelle que le progiciel de gestion intégré de l'UNRWA (REACH) a été mis en place en 2015 et ne sera plus pris en charge sur le plan technique après 2026 (A/78/7, par. VI.100). Comme suite à ses questions, il a été informé que la sélection d'un nouveau progiciel de gestion intégré était en cours. UMOJA ne répondait pas aux besoins de l'Office, mais l'outil utilisé par le PAM avait été jugé compatible avec ces besoins, les licences pouvant être partagées, ce qui devait permettre de faire des économies. Le Comité a également été informé qu'un État Membre avait fait un don de 5 millions de dollars pour le nouveau progiciel de gestion intégré. En outre, il était prévu de recruter un chef de projet (P-5), dont le poste serait financé au moyen de ressources extrabudgétaires et dont les fonctions consisteraient notamment à mettre en place le système, à servir de principal référent pour le comité de pilotage de ce dernier et à collaborer avec les acteurs concernés et les fournisseurs. La fonction de chef de projet viendrait compléter les postes existants, inscrits au budget ordinaire, de chef de l'informatique (D-1) et d'informaticien(ne) hors classe (P-5). **Le Comité consultatif insiste sur le fait que le nouveau progiciel de gestion intégré de l'Office doit être interopérable avec le système Umoja, utilisé par le Secrétariat, pour toutes les ressources provenant du budget ordinaire, y compris celles versées sous forme de subventions ou de contributions, qui doivent être présentées de manière transparente. Il compte que les enseignements tirés de l'expérience par le Secrétariat, ainsi que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, seront appliqués lors du choix d'un nouveau système. Il note que la sélection du nouveau progiciel de gestion intégré de l'Office est en cours et compte que des informations actualisées sur la mise en place de cet outil, ainsi que sur les incidences à long terme sur les ressources, figureront dans le prochain projet de budget.**

Représentation géographique équitable

VI.105 Au 30 juin 2024, sur 173 membres du personnel, 84 (49 %) étaient des femmes et 89 (51 %) des hommes. À la même date, sur les 172 membres du personnel occupant des postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, qu'ils soient soumis ou non à la répartition géographique, 105 (61 %) étaient originaires d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 32 (19 %) d'États d'Asie et du Pacifique, 23 (14 %) d'États d'Afrique, 9 (5 %) d'États d'Europe orientale, et 2 (1 %) d'États d'Amérique latine ou des Caraïbes. Dans les budgets-programmes de 2022 et 2023, 62 nouveaux postes avaient été approuvés et, au 30 juin 2024, 53 postes étaient pourvus. Sur ce nombre, 49 sont des postes d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur soumis au principe de la répartition géographique dont les titulaires sont 33 (67 %) à être originaires d'États d'Europe occidentale et

d'autres États, 8 (17 %) à être originaires d'États d'Afrique, 6 (12 %) à venir d'États d'Asie et du Pacifique, et 2 (4 %) à venir d'États d'Europe orientale (aucun titulaire de ces postes ne vient d'un État d'Amérique latine ou des Caraïbes). Le Comité consultatif a été informé que 44 membres du personnel de l'Office atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les 10 années à venir, dont 27 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel dont les postes sont soumis à la répartition géographique à l'Office, compte que des mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir aussi A/78/7, par. VI.99).** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Chapitre 27

Aide humanitaire

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023 ^a	27 125 400
Dépenses de 2023 ^b	23 314 400
Crédits ouverts pour 2024 ^c	28 741 000
Dépenses au 30 juin 2024 ^d	10 889 700
Ressources demandées pour 2025 ^e	19 410 200
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	414 482 200
Dépenses de 2023	393 557 700
Dépenses au 30 juin 2024	242 634 700
Montant estimé pour 2024	426 403 200
Montant prévu pour 2025 ^f	425 769 100
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	
^a Dont 1 263 600 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.	
^b Dont 1 414 500 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.	
^c Dont 1 605 200 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.	
^d Dont 1 306 700 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.	
^e Dont 1 605 200 dollars pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.	
^f Ne comprend pas les crédits (1,8 milliard de dollars, pour 2025) prévus pour alimenter les fonds de financement commun et le Fonds central pour les interventions d'urgence, ni les contributions réservées à des fins spéciales, qui sont utilisés par des entités des Nations Unies et d'autres entités pour financer l'action humanitaire et les interventions dans les situations d'urgence humanitaire et les opérations de secours (A/79/6 (Sect. 27) et A/79/6 (Sect. 27)/Corr.1, tableau 27.17 2), note).	

VI.106 Les ressources demandées au chapitre 27 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 19 410 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 9 330 800 dollars (32,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Des montants de 17 805 000 dollars et de 1 605 200 dollars sont demandés pour financer les dépenses du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, respectivement ([A/79/6 \(Sect. 27\)](#) et [A/79/6 \(Sect. 27\)/Corr.1](#)), tableaux 27.14 et 27.28). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.28 ci-dessous. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport, dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et dans le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». Comme suite à ses questions, il a été informé que les ressources nécessaires, en 2025, pour l'application de la résolution [2720 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité sur Gaza seraient présentées dans un rapport sur les prévisions révisées, une fois que les besoins du Bureau au-delà du 30 septembre 2024 auraient été déterminés.

VI.107 Le montant total des ressources demandées pour 2025 pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes est inchangé par rapport au budget approuvé pour 2024, tandis que celui des ressources proposées pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires fait apparaître une diminution de 9 330 800 dollars (34,4 %). Comme il est expliqué aux paragraphes 27.76 et 27.77 du projet de budget, cette diminution résulte de l'effet combiné de ce qui suit : a) des ajustements techniques tenant au non-renouvellement des crédits prévus au titre i) du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, dont le Conseil de sécurité a décidé de ne pas proroger le mandat au-delà du 10 juillet 2023 (diminution de 2 447 000 dollars) ; ii) du bureau d'appui à l'Initiative de la mer Noire, qui, n'ayant pas été renouvelée, a pris fin le 17 juillet 2023 (diminution de 8 637 500 dollars) ; b) d'autres changements, à l'origine d'une augmentation de 1 753 700 dollars des crédits demandés pour la supervision de tous les envois de secours humanitaires des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution à destination du nord-ouest de la République arabe syrienne, à laquelle l'Assemblée générale a donné son soutien dans sa résolution [78/222](#).

Changements structurels

VI.108 Dans l'annexe I du projet de budget, il est proposé d'apporter les changements ci-après à la structure du Bureau de la coordination des affaires humanitaires : a) suppression du bureau d'appui à l'Initiative de la mer Noire et du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, au titre desquels aucune ressource n'est demandée pour 2025 ; b) création d'un service de la planification et de la performance, qui relèverait du (de la) Sous-Secrétaire général(e) et Coordonnateur(trice) adjoint(e) des secours d'urgence et regrouperait les fonctions de suivi de la performance, d'évaluation, de contrôle et d'apprentissage, lesquelles seraient assurées par les titulaires de postes existants, financés par le budget ordinaire (2 P-5), et de 22 postes cédés par transfert par le Service administratif, financés au moyen de fonds extrabudgétaires [1 D-1, 8 P-4, 8 P-3 et 5 G(AC)] ; c) création d'une équipe chargée du climat, composée de trois postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3), qui serait rattachée au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et Coordonnateur(trice) des secours d'urgence et dont la mission serait de catalyser, de coordonner et de soutenir la mise en œuvre, par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de ses engagements relatifs aux changements climatiques. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les incidences des changements structurels proposés figureront dans les futurs projets de budget.**

VI.109 En ce qui concerne le bureau d'appui à l'Initiative de la mer Noire, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le budget approuvé pour 2023 était de 8 109 400 dollars et que les dépenses au cours de cet exercice s'étaient élevées à 4 738 000 dollars, dont 510 100 dollars dépensés pendant la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023, alors que l'Initiative avait pris fin le 17 juillet 2023. Il a également été informé que le nombre d'emplois, au bureau, avait été progressivement réduit à neuf (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL) au 1^{er} janvier 2024. Ces emplois étaient toujours occupés au 6 juin 2024, car la plupart des contrats du personnel restant devaient s'achever le 30 septembre 2024. Selon le Secrétariat, le maintien d'une présence de l'ONU a pour but de favoriser la tenue d'échanges de haut niveau sur l'éventuelle reprise de l'Initiative ou la conclusion ultérieure d'un accord visant à atténuer l'insécurité alimentaire mondiale et ses conséquences humanitaires en permettant une navigation sûre dans la mer Noire, ainsi que de garantir un niveau minimum de préparation pour le cas où il faudrait fournir rapidement tout soutien technique prévu dans un tel accord. L'équipe de neuf personnes toujours en place mène des activités résiduelles à l'appui des échanges évoqués, ainsi que les activités dictées par les demandes de l'Assemblée générale concernant l'action du Secrétariat en matière de sécurité alimentaire mondiale, de prévention de la famine et de chaînes d'approvisionnement alimentaire et agricole liées à la dynamique de la sécurité alimentaire mondiale (voir, par exemple, les résolutions 77/28 et 78/119 de l'Assemblée générale). À partir du 30 septembre 2024, toutes les activités opérationnelles en cours devraient avoir été menées à bien et tous les actifs, cédés ou transférés. Une équipe de trois personnes resterait en place jusqu'au 31 octobre 2024 pour remplir les dernières obligations en matière d'information financière ou de communication des données administratives ou autres. Compte tenu des hypothèses actuelles, dont celle de la fermeture du bureau d'ici au 31 octobre 2024, le montant des dépenses pour l'exercice est estimé à 1 265 000 dollars, alors que le montant approuvé était de 8 637 500 dollars. **Tout en notant le bien-fondé du maintien d'une présence de l'ONU sur place, le Comité consultatif considère que les hypothèses budgétaires auraient pu être adaptées et donner lieu à davantage d'économies, et compte que le Secrétaire général communiquera des informations actualisées sur le sujet à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

VI.110 En ce qui concerne le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les dépenses de 2023 s'étaient établies à 1 929 200 dollars, alors que le montant des ressources approuvées était de 3 014 500 dollars. Pour 2024, un montant de 2 447 000 dollars avait été approuvé pour le Mécanisme. Le montant de 0,4 million de dollars avait été dépensé pour la liquidation du Mécanisme au cours de la période allant de janvier à mars 2024. Au 1^{er} avril 2024, des fonds provenant du budget ordinaire alloués au Mécanisme étaient utilisés pour la supervision des envois de secours humanitaires par le Groupe de l'inspection humanitaire des Nations Unies, mis en place au bureau de pays du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Türkiye (voir le paragraphe VI.120 ci-dessous). Le montant estimatif des dépenses du Groupe d'avril à décembre 2024 s'élève à 976 200 dollars (658 200 dollars au titre des dépenses de personnel et 318 000 dollars au titre des dépenses autres que les dépenses de personnel).

Tableau VI.19
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024 ^a	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 15 G(AC)
Effectif proposé pour 2025 ^a	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C) et 15 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024 ^b	2 370	1 SSG, 1 D-2, 38 D-1, 112 P-5, 320 P-4, 368 P-3, 30 P-2, 674 AN, 86 G(1°C) et 740 G(AC)
Création	1	D-1
Effectif prévu pour 2025	2 371	1 SSG, 1 D-2, 39 D-1, 112 P-5, 320 P-4, 368 P-3, 30 P-2, 674 AN, 86 G(1°C) et 740 G(AC)

^a Comprend 71 postes inscrits au budget ordinaire pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et 1 poste pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

^b Comprend 2 244 emplois financés au moyen de ressources extrabudgétaires pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et 126 pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.111 Le Secrétaire général propose d'inscrire 72 postes au budget ordinaire au chapitre 27 (71 postes pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et 1 poste pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes), ce qui ne fait apparaître aucun changement par rapport au nombre de postes approuvés pour 2024.

Postes vacants

VI.112 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 10 postes financés au moyen du budget ordinaire [2 P-5, 2 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)] et inscrits au chapitre 27 étaient vacants, tous au Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dès que possible et que des informations actualisées sur l'état du recrutement seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

VI.113 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025, au chapitre 27 (voir tableau VI.20).

Tableau VI.20
Effectifs et taux de vacance (2023-2025) (Bureau de la coordination des affaires humanitaires)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	54	11,9	9,4	9,3	54	54	49	10,0	12,5	9,3	71	10,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	17	16,9	10,3	5,9	17	17	12	5,2	20,5	29,4	17	5,2

VI.114 Le Comité consultatif constate que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 12,5 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 9,3 %, tandis qu'un taux de 10,0 % est proposé pour 2025. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen était de 20,5 % et le taux de vacance effectif de 29,4 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 5,2 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question des taux de vacance.

VI.115 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.116 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour 2025 est de 3 595 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 9 330 800 dollars (72,2 %) par rapport au montant approuvé pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 27\)](#) et [A/79/6 \(Sect. 27\)/Corr.1](#), tableau 27.19).

Frais généraux de fonctionnement

VI.117 Le montant des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'élève à 170 700 dollars, soit une diminution de 249 900 dollars (59,4 %) par rapport au budget approuvé de 2024. Les dépenses se sont établies à 258 000 dollars en 2023 et étaient de 89 600 dollars au 30 juin 2024, alors que le montant prévu était de 512 600 dollars pour 2023 et de 420 600 dollars pour 2024. **Compte tenu du non-renouvellement de mandats et des possibilités d'économies qui en découlent (voir les paragraphes VI.107 et VI.122 du présent rapport), ainsi que du montant des dépenses, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (17 100 dollars) des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.**

Fournitures et accessoires

VI.118 Le montant des crédits demandés au titre des fournitures et accessoires pour le Bureau s'élève à 67 700 dollars, soit une diminution de 4 400 dollars (6,1 %) par rapport au budget approuvé de 2024. Les dépenses se sont établies à 21 000 dollars en 2023 et étaient de 8 600 dollars au 30 juin 2024, alors que le montant prévu était de 68 600 dollars pour 2023 et de 72 100 dollars pour 2024. **Compte tenu du non-renouvellement de mandats et des possibilités d'économies qui en découlent (voir les paragraphes VI.107 et VI.122 du présent rapport), ainsi que du montant des dépenses, le Comité consultatif recommande une réduction de 20 % (13 500 dollars) des crédits demandés au titre des fournitures et accessoires pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.**

Subventions et contributions

VI.119 Le montant de 836 400 dollars demandé au titre des subventions et contributions pour le Bureau représente une diminution de 3 458 500 dollars (80,5 %) par rapport au budget approuvé de 2024 qui s'explique par le non-renouvellement de l'Initiative de la mer Noire. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les crédits demandés permettraient de financer la subvention d'urgence en espèces, au même niveau qu'en 2024, le but étant de pouvoir appuyer les opérations de secours mises en œuvre au lendemain d'une catastrophe naturelle ou d'une autre catastrophe majeure, conformément à la résolution [2816 \(XXVI\)](#) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1971 et aux résolutions [38/202](#) et [59/141](#), dans lesquelles l'Assemblée avait, notamment, porté le plafond des subventions d'urgence en espèces à 100 000 dollars par pays et par catastrophe. En 2023, le montant total des demandes d'aide en cas de catastrophe reçues par le Bureau s'était élevé à 364 200 dollars. Les dépenses enregistrées en 2022 à la rubrique des subventions s'étaient établies à 616 500 dollars. **Le Comité consultatif compte que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires informera de sa propre initiative les États Membres, notamment par l'intermédiaire des bureaux des coordonnateurs résidents, de la possibilité de bénéficier d'une subvention d'urgence en espèces à l'appui des opérations de secours mises en œuvre au lendemain d'une catastrophe naturelle, et que des informations sur les résultats, dont des renseignements détaillés sur la répartition et l'utilisation des fonds, seront communiquées dans les futurs documents relatifs au budget.**

Groupe de l'inspection humanitaire des Nations Unies

VI.120 Au paragraphe 16 de sa résolution [78/222](#), l'Assemblée générale a déclaré soutenir les efforts que l'Organisation des Nations Unies faisait pour continuer de superviser tous les envois de secours humanitaires des organismes humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution à destination du nord-ouest de la République arabe syrienne, tout en insistant sur le rôle que jouait le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne en confirmant que ces envois étaient à caractère humanitaire. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'efforçait de poursuivre la supervision de tous les envois de secours humanitaires visés dans la résolution [78/222](#) de l'Assemblée, dans les limites du montant total des ressources approuvées, conformément à l'accord conclu avec le Gouvernement syrien quant aux conditions auxquelles l'ONU et ses partenaires pourraient continuer d'utiliser le poste-frontière de Bab el-Haoua et au mandat du Bureau tel que défini dans la résolution [46/182](#) de l'Assemblée. À cette fin, le Bureau avait constitué un groupe chargé de l'inspection humanitaire des Nations Unies au sein de son bureau de pays en Türkiye. Les principales fonctions de ce groupe étaient d'inspecter le chargement des envois de secours des organismes des Nations Unies et de leurs

partenaires en Türkiye et le passage de ces envois en République arabe syrienne aux postes-frontières autorisés par cette dernière. En outre, le personnel du Groupe fournissait des données sur les mouvements transfrontières de l'aide humanitaire apportée par les organismes des Nations Unies qui étaient utilisées pour établir les rapports publics du Bureau.

VI.121 Un montant de 1 753 700 dollars a été inscrit dans le projet de budget du Bureau pour 2025 au titre du Groupe de l'inspection humanitaire des Nations Unies, afin de financer 10 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (2 P-4, 1 P-3, 2 P-2, 1 AN, 1 G(1°C) et 3 AL) et trois emplois de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international (1 336 500 dollars), ainsi que d'autres dépenses que le coût des postes, notamment les voyages du personnel (198 400 dollars) et les frais généraux de fonctionnement (119 300 dollars) (A/79/6 (Sect. 27) et A/79/6 (Sect. 27)/Corr.1, par. 27.77). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les crédits demandés pour le Groupe pour 2025 représentaient 693 300 dollars de moins que les 2 447 000 dollars approuvés pour le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne pour 2024, comme il ressort du tableau ci-dessous.

Tableau VI.21

Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne et Groupe de l'inspection humanitaire des Nations Unies : comparaison des ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé du Mécanisme pour 2024</i>	<i>Projet de budget 2025 pour le Groupe</i>	<i>Différence</i>
Autres dépenses de personnel	2 107,6	1 336,5	(771,1)
Voyages du personnel	132,5	198,4	65,9
Services contractuels	13,8	37,0	23,2
Frais généraux de fonctionnement	99,9	119,3	19,4
Fournitures et accessoires	31,5	62,5	31,0
Mobilier et matériel	61,7	–	(61,7)
Total	2 447,0	1 753,7	(693,3)

VI.122 Le Comité consultatif a également été informé que le Groupe de l'inspection humanitaire des Nations Unies comptait moins de postes que le Mécanisme, c'est-à-dire 10 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) pour 2025 contre 16 approuvés au titre du Mécanisme pour 2024, et que le Groupe était dirigé par un P-4, alors que le Mécanisme était dirigé par un D-1. Selon le Secrétariat, le montant proposé s'explique par les gains d'efficacité réalisés au fil du temps, le placement du Groupe sous la supervision du chef du bureau de pays en Türkiye du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le recours à du personnel recruté sur le plan national pour diverses fonctions. **Le Comité consultatif constate que les effectifs du Groupe de l'inspection humanitaire des Nations Unies sont inférieurs à ceux du Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, mais que les crédits demandés au titre de certaines dépenses autres que le coût des postes ont augmenté, et compte que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'efforcera de trouver d'autres moyens de faire des économies.**

VI.123 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.117 et VI.118 du présent rapport, le Comité consultatif

recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

VI.124 Pour 2025, le montant prévu des ressources extrabudgétaires (y compris les contributions en nature) pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est de 360 888 900 dollars. Il permettrait de financer 2 245 postes (36 D-1, 100 P-5, 290 P-4, 333 P-3, 28 P-2, 664 AN, 8 G(1°C), 101 G(AC) et 685 AL) et des dépenses autres que le coût des postes à l'appui de la coordination et de l'acheminement de l'aide humanitaire ([A/79/6 \(Sect. 27\)](#) et [A/79/6 \(Sect. 27\)/Corr.1](#), par. 27.78). Les ressources extrabudgétaires prévues pour le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes se chiffrent à 64 880 200 dollars et permettraient de financer 126 postes [1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 12 P-5, 30 P-4, 35 P-3, 2 P-2, 10 AN, 2 G(1°C) et 30 G(AC)] et des dépenses autres que le coût des postes, l'objectif étant d'appuyer l'application, le suivi et l'examen du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), d'assurer le renforcement des capacités et la coordination à ce sujet et de fournir une assistance technique et des orientations sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai aux niveaux mondial, régional, national et local (*ibid.* par. 27.126). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les montants effectifs et les montants estimés ou prévus des dépenses extrabudgétaires, au chapitre 27, pour la période 2022-2025, ainsi que sur les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires pour la période 2020-2025 (voir tableaux VI.22 et VI.23 ci-dessous).

Tableau VI.22
Chapitre 27 : montants estimés/prévus et montants effectifs des dépenses extrabudgétaires (2020-2025)
(En millions de dollars des États-Unis)

	2020		2021		2022		2023		2024			2025
	Montant estimé	Montant effectif	Montant estimé	Montant effectif	Montant estimé	Montant effectif	Montant estimé	Montant effectif	Montant estimé	Dépenses au 31 mai 2024	Taux d'exécution du budget (pourcentage)	Montant prévu
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	285,9	303,9	298,5	292,8	337,7	324,2	352,1	343,4	360,9	189,5	52,5	360,9
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	47,0	31,4	47,7	39,8	59,3	50,3	62,4	50,2	65,5	21,7	0,3	64,9
Total	332,9	335,3	346,2	332,6	397,0	374,5	414,5	393,6	426,4	211,2	49,5	425,8

Tableau VI.23
Chapitre 27 : postes extrabudgétaires (2022-2025)

	2022		2023		2024		2025
	<i>Nombre estimé</i>	<i>Nombre effectif</i>	<i>Nombre estimé</i>	<i>Nombre effectif</i>	<i>Nombre estimé</i>	<i>Nombre effectif au 31 mai</i>	<i>Nombre prévu</i>
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	2 069	1 943	2 217	1 981	2 244	2 229	2 245
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes	116	129	129	126	126	127	126
Total	2 185	2 072	2 346	2 107	2 370	2 356	2 371

VI.125 Comme indiqué dans une note du tableau 27.17 2) du fascicule, les montants des ressources extrabudgétaires présentés dans le projet de budget pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ne comprennent pas les ressources prévues pour alimenter les fonds de financement commun et le Fonds central pour les interventions d'urgence, ni les contributions réservées à des fins spéciales, qui sont utilisés par des entités des Nations Unies et d'autres entités pour financer l'action humanitaire et les interventions dans les situations d'urgence humanitaire et les opérations de secours. Les contributions réservées à des fins spéciales ne font pas partie du budget-programme du Bureau : il s'agit de fonds d'intermédiation réservés par les donateurs à des fins spécifiques. Les dépenses effectives combinées de 2023 ont été de 1,8 milliard de dollars, les estimations pour 2024 s'élèvent à 1,7 milliard de dollars et les prévisions pour 2025 à 1,8 milliard de dollars. Le Comité consultatif ayant demandé des explications, il a été informé que l'ajout de la note en question dans le projet de budget-programme pour 2025 découlait de la recommandation faite par le Comité des commissaires aux comptes à l'Administration de présenter de manière appropriée, dans les documents budgétaires, les informations relatives aux fonds reçus, à des fins de transparence (A/78/5 (Vol. I), par. 29). D'après les informations reçues, le Comité des Commissaires aux comptes a jugé la recommandation appliquée.

VI.126 En réponse à sa demande d'informations ventilées sur les dépenses du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds de financement commun pour 2023, les montants effectifs de 2024 et les montants prévus pour 2025, par lieu et par projet, avec indication des partenaires d'exécution pour chaque projet, le Comité consultatif a reçu une ventilation par pays des dépenses du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds de financement commun pour 2023 et au 31 mai 2024 (voir le tableau VI.29).

VI.127 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, compte tenu des résolutions fondatrices le concernant adoptées par l'Assemblée générale et des circulaires pertinentes du Secrétaire général, était considéré comme un département du Secrétariat de l'ONU. En outre, dans ces résolutions, il n'était pas précisé qu'un organisme extérieur devait examiner et approuver les ressources extrabudgétaires du Bureau. Les ressources extrabudgétaires de celui-ci, comme pour d'autres entités du Secrétariat, étaient donc présentées à l'Assemblée générale à titre d'information et non pour approbation. Pour ce qui était des entités dont les ressources extrabudgétaires et le budget devaient être soumis à l'examen et au contrôle d'un organisme extérieur, cette obligation était prescrite dans leur statut ou dans les résolutions pertinentes.

VI.128 Le Comité consultatif a en outre été informé que, bien que les donateurs n'aient pas de fonction de contrôle sur les activités du Bureau ou l'allocation des fonds extrabudgétaires, compte tenu de l'accroissement de ses besoins en ressources extrabudgétaires, au fil des ans, celui-ci avait constitué un groupe de soutien – le groupe de donateurs pour l'appui au Bureau – qui représentait de facto ses 30 principaux donateurs et dans le cadre duquel il était possible d'avoir des échanges sur les questions relatives aux politiques et aux programmes, de consolider la confiance des donateurs dans l'articulation du mandat du Bureau et de communiquer des informations sur les prévisions de financement. En revanche, ce groupe de donateurs n'examinait pas ou n'approuvait pas le budget du Bureau, ce qui relevait des prérogatives des chefs d'entité.

VI.129 En réponse à ses questions sur le contrôle, la communication des données et les mécanismes de responsabilité, le Comité consultatif a été informé de ce qui suit :

a) Les ressources extrabudgétaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sont auditées par le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes, et figurent dans les états financiers du Volume I ainsi que dans les documents complémentaires sur les fonds d'affectation spéciale correspondants. En outre, les donateurs vérifient comment elles sont dépensées et peuvent évaluer leur utilisation. Il en est question dans les rapports présentés à l'Assemblée générale, comme le rapport annuel du Secrétaire général sur le Fonds central pour les interventions d'urgence (voir, par exemple, [A/78/365](#)) ou le rapport annuel sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence destiné à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social (voir, par exemple, [A/78/73-E/2023/61](#)). Le Bureau informe régulièrement les États Membres de son travail, notamment au moyen de réunions d'information mensuelles qu'il organise à Genève à leur intention, et met en ligne des informations sur l'utilisation des ressources ;

b) L'utilisation des ressources extrabudgétaires aux fins des activités du Bureau prescrites par l'Assemblée générale se fait conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux autres règles applicables de l'Organisation. Elle est approuvée par le chef de l'entité, avec l'appui d'un comité interne de direction du budget présidé par le ou la Sous-Secrétaire général(e) aux affaires humanitaires et Coordonnateur(trice) adjoint(e) des secours d'urgence, à l'issue d'une procédure de planification interne rigoureuse. Comme le prévoient le Règlement financier et les règles de gestion financière applicables, et conformément aux textes administratifs correspondants, le Bureau applique, depuis 2014, un dispositif de contrôle interne comprenant des directives sur l'obligation de rendre compte et la transparence, la séparation des tâches, la délégation d'autorité et les contrôles et contrepoids ;

c) Le ou la Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires humanitaires et Coordonnateur(trice) des secours d'urgence gère le Fonds central pour les interventions d'urgence au nom du Secrétaire général avec l'appui du secrétariat du Fonds, qui veille à ce que les ressources soient allouées correctement et versées en temps voulu, et à ce que les données sur leur utilisation soient communiquées comme il se doit et de manière transparente. En outre, le Groupe consultatif pour le Fonds central pour les interventions d'urgence, créé par l'Assemblée générale en 2005, donne périodiquement au Secrétaire général des orientations générales et des conseils d'experts sur l'utilisation et l'impact du Fonds ;

d) En ce qui concerne les fonds de financement commun pour les pays, ils relèvent de la responsabilité du ou de la Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires humanitaires et Coordonnateur(trice) des secours d'urgence, qui a le pouvoir de prendre les décisions relatives à leur création et à leur clôture, et qui surveille les

résultats. Le groupe de travail sur les fonds de financement commun mondiaux, qui comprend des États Membres faisant des contributions, des donateurs et des représentants d'organismes des Nations Unies et des ONG, et qui est coprésidé par le Bureau et par un État Membre ou un donateur, donne des orientations générales et des conseils d'experts sur l'utilisation et l'impact de ces fonds ;

e) Au niveau des pays, l'allocation des fonds est décidée par le ou la Coordonnateur(trice) résident(e) ou Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire, avec l'aide d'un conseil consultatif composé de représentants des États Membres faisant des contributions, des donateurs, des organismes des Nations Unies et des ONG. Une stratégie est définie pour chaque processus d'allocation, en concertation avec le conseil consultatif et les acteurs humanitaires.

VI.130 Le Comité consultatif note que les rapports annuels dans lesquels figurent des informations sur les ressources extrabudgétaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sont soumis à l'Assemblée générale à titre d'information et que les fonds extrabudgétaires du Bureau sont audités par les organes de contrôle de l'ONU. Tout en ayant à l'esprit la volonté de collaboration des États Membres et le caractère limité des orientations qu'ils peuvent donner, notamment dans le cadre du groupe de donateurs à l'appui du Bureau, et compte tenu, par ailleurs, des risques de perte de réputation tels que ceux liés aux partenaires d'exécution, le Comité continuera d'examiner la question des possibilités de renforcer les mécanismes de responsabilité et de contrôle à l'égard des ressources extrabudgétaires du Bureau (voir également A/78/7, par. VI.138). À cette fin, il compte que des informations plus détaillées sur les postes et les objets de dépense autres que les postes, ainsi que sur toute initiative structurelle importante du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds de financement commun pour les pays figureront dans les futurs projets de budget-programme.

Assentiment du Comité pour la création d'emplois de classe D-1 ou de rang supérieur financé au moyen de ressources extrabudgétaires

VI.131 Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration veille à ce que tous les emplois de temporaire de classe D-1 ou de rang supérieur qu'il est envisagé de créer pour une durée de plus d'un an soient soumis à l'examen attentif et à l'approbation des organes directeurs (A/77/5 (Vol. I), chap. II, par. 283). Selon les informations fournies au Comité comme suite à ses questions, cette recommandation est toujours en cours d'application. En outre, le Comité a reçu une liste de postes de haut niveau devant être financés au moyen de ressources extrabudgétaires en 2025, qui comprenait trois postes de classe D-1 créés avant 2018 sans limitation de durée et pour lesquels les documents où il était dit que son accord avait été demandé et obtenu n'étaient pas disponibles. Le Comité consultatif s'est dit à maintes reprises gravement préoccupé par le fait que l'on ne lui avait pas demandé de donner son assentiment, comme prévu au paragraphe 2 de la section II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, avant la création d'un certain nombre d'emplois de haut niveau financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Il rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour éviter que pareille situation se reproduise et de veiller à ce que, à l'avenir, toute création d'un emploi de classe D-1 ou de rang supérieur devant être financé au moyen de telles ressources soit systématiquement soumise à l'assentiment du Comité. Le Comité compte que les emplois pour lesquels aucun document n'est disponible seront soumis à son examen dès que possible (voir A/78/578, par. 46, A/77/574, par. 60, et les résolutions 77/253 A et B et 78/242 A et B ; voir aussi A/78/7, par. 94 et VI.140, et la résolution 78/252).

Rattachement au Secrétariat de membres du personnel administré par le Programme des Nations Unies pour le développement

VI.132 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires faisait appel aux services du PNUD dans les domaines de l'administration générale, notamment en ce qui concernait les ressources humaines, les finances, les achats, le protocole et les services de dédouanement, ainsi que les services informatiques et services de communication. Au 31 mai 2024, 1 375 membres du personnel du Bureau étaient administrés par le PNUD (19 P-3, 5 P-2, 666 AN et 685 AL). Le Comité rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration continue d'aider les entités à rattacher progressivement et sans tarder les postes et emplois administrés par le PNUD au Secrétariat en veillant à ce que la sélection du personnel soit transparente et juste, conformément au cadre réglementaire de l'Organisation ([A/78/5 \(Vol. I\)](#), chap. II, par. 330 ; voir aussi [A/77/5 \(Vol. I\)](#), chap. II, par. 278). Le délai d'application de cette recommandation avait été fixé au deuxième trimestre de 2024 ([A/78/333](#), par. 93). Le Comité a été informé que le Bureau recueillait les enseignements de l'expérience d'autres entités recourant à des prestataires de services extérieurs qui avaient procédé au rattachement progressif au Secrétariat de membres de leur personnel, de façon à assurer, en particulier, le bon déroulement du rattachement des agents recrutés sur le plan national, qui représentait la majorité de son personnel sur le terrain, et à réduire autant que possible toute incidence sur ses opérations humanitaires essentielles. **Le Comité consultatif encourage à nouveau le Secrétariat à redoubler d'efforts pour rattacher sans tarder au Secrétariat le personnel encore administré par le PNUD (voir aussi [A/78/745](#), par. 52).** Il a examiné ces questions dans son dernier rapport relatif aux rapports du Comité des commissaires aux comptes ([A/78/578](#)).

Mesures d'efficacité à l'échelle du système

VI.133 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires était tout à fait résolu à participer à la mise en commun des activités d'appui à l'échelle du système des Nations Unies lorsqu'elle facilitait l'exécution du mandat, permettait des gains d'efficacité ou améliorait les services fournis, comme l'avait demandé l'Assemblée générale au paragraphe 10 de sa résolution [76/4](#). Ainsi, dans le cadre de la feuille de route sur les gains d'efficacité établie pour la période 2022-2024 par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, le Bureau a contribué à hauteur de 3,2 millions de dollars aux 13,8 millions de dollars de gains d'efficacité, y compris les dépenses non engagées, réalisés par toutes les entités du Secrétariat grâce aux stratégies relatives aux activités d'appui. Il est également présent dans la première structure de services de soutien communs, mise en place au Kenya début 2024. Il a par ailleurs conclu environ 110 accords de partage de locaux et de services avec des fonds et programmes des Nations Unies et des entités du Secrétariat. Il participe au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, qui joue un rôle essentiel dans l'exécution du mandat du Bureau dans les endroits isolés, et loue des véhicules à UN-Fleet, ce qui s'est révélé utile dans les situations d'urgence et lorsque les opérations sont mises en place pour de courtes périodes. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur la participation du Bureau aux initiatives prises dans tout le système en vue de gains d'efficacité figureront dans les futurs documents relatifs au budget.**

Informations préjudiciables

VI.134 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que pendant la période 2023-2024, une quinzaine de bureaux du Bureau de la coordination des

affaires humanitaires avaient dû faire face à des campagnes d'information préjudiciables visant le Bureau, son personnel, le secteur humanitaire ou l'ONU. Il avait fallu définir et mettre en œuvre des stratégies multidimensionnelles dans tout le système des Nations Unies, et mettre en place, dans ce cadre, des échanges avec les populations ainsi que des actions d'information auprès des politiques et des médias, plutôt au niveau local et en dehors d'Internet. Entre autres initiatives, le Bureau avait créé et commencé à mettre en activité un réseau de praticiens sur les informations préjudiciables afin de sensibiliser les différents bureaux et de renforcer leurs capacités à cet égard. Il travaillait également, sur ce sujet, en étroite collaboration avec des entités de l'ONU et d'autres organismes, comme le CICR. En 2025, l'Office organisera une session de formation mondiale sur les informations préjudiciables spécifiquement adaptée aux besoins de ses fonctions. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la mésinformation, de la désinformation et des discours de haine.

Représentation géographique équitable

VI.135 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2024, sur les 49 membres du personnel occupant des postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire au chapitre 27, 32 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 8 d'États d'Asie et du Pacifique, 7 d'États d'Afrique et 2 d'États d'Amérique latine ou des Caraïbes. Aucun ne venait d'États d'Europe orientale. Au total, 22 membres du personnel étaient des nationaux d'États Membres surreprésentés, 11 d'États sous-représentés et 16 d'États situés dans la fourchette optimale. Le Comité a également été informé que 15 membres du personnel occupant des postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire devaient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite dans les 10 prochaines années, dont 7 dans les cinq prochaines années. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel relevant du chapitre 27, compte que des mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir [A/78/7](#), par. VI.129).** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique équitable.

Représentation équilibrée des genres

VI.136 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, sur les 49 membres du personnel occupant des postes d'administrateur(trice) ou de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire, 26 étaient des femmes et 23 étaient des hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Tableau VI.24

Chapitre 24 (Droits humains) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a						Ressources extrabudgétaires						Total					
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions avant actuali- sation des coûts)	Variation (2024- 2025)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions/ crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)
Postes	84 292,3	86 025,5	104 885,0	43 269,1	124 539,1	19 654,1	1 816,8	1 704,4	1 880,9	860,4	1 941,0	60,1	94 026,5	95 475,9	101 677,7	54 257,7	106 761,6	5 083,9	180 135,6	183 205,8	208 443,6	98 387,2	233 241,7	24 798,1
Autres dépenses de personnel	53 119,7	44 352,4	46 821,2	20 510,4	64 961,3	18 140,1	365,2	411,1	391,3	200,0	393,9	2,6	69 818,9	78 249,1	78 594,6	46 416,9	82 524,3	3 929,7	123 303,8	123 012,6	125 807,1	67 127,3	147 879,5	22 072,4
Dépenses de représentation	3,0	0,3	3,1	—	3,1	—	—	—	—	—	—	—	0,3	0,2	0,2	—	0,2	—	3,3	0,5	3,3	—	3,3	—
Consultants	1 342,4	1 366,6	2 690,6	304,4	2 731,0	40,4	—	—	—	—	—	—	11 766,6	9 850,2	9 893,7	4 302,3	10 388,4	494,7	13 109,0	11 216,8	12 584,3	4 606,7	13 119,4	535,1
Experts	—	12,8	—	16,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12,8	—	16,4	—	—
Voyages des représentants	17 614,0	13 515,7	18 343,2	6 336,8	18 893,9	550,7	—	—	—	—	—	—	674,8	484,5	486,6	376,0	510,9	24,3	18 288,8	14 000,2	18 829,8	6 712,8	19 404,8	575,0
Voyages du personnel	4 173,2	4 602,5	4 648,5	1 292,8	5 896,4	1 247,9	155,4	132,9	160,5	123,5	148,2	(12,3)	7 618,0	7 580,1	7 613,6	3 496,0	7 994,3	380,7	11 946,6	12 315,5	12 422,6	4 912,3	14 038,9	1 616,3
Services contractuels	2 479,3	3 691,0	2 487,7	689,6	4 554,8	2 067,1	13,0	7,8	13,0	7,0	13,3	0,3	8 857,5	7 576,3	7 609,7	4 066,1	7 990,2	380,5	11 349,8	11 275,1	10 110,4	4 762,7	12 558,3	2 447,9
Frais généraux de fonctionnement	6 308,1	5 680,3	6 743,7	1 667,3	8 744,0	2 000,3	—	2,3	5,5	1,0	5,5	—	14 792,1	16 185,2	16 256,7	9 122,2	17 069,5	812,8	21 100,2	21 867,8	23 005,9	10 790,5	25 819,0	2 813,1
Fournitures et accessoires	279,3	107,2	382,7	21,7	251,7	(131,0)	1,4	0,2	1,4	0,3	1,4	—	916,5	774,6	778,0	446,8	816,9	38,9	1 197,2	882,0	1 162,1	468,8	1 070,0	(92,1)
Mobilier et matériel	441,0	1 167,8	1 598,1	122,0	1 779,5	181,4	5,5	7,6	—	—	—	—	2 805,0	1 726,7	1 734,3	915,8	1 821,0	86,7	3 251,5	2 902,1	3 332,4	1 037,8	3 600,5	268,1
Aménagement des locaux	—	1,4	—	6,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30,2	30,4	6,0	31,9	1,5	—	31,6	30,4	12,9	31,9	1,5
Subventions et contributions	6 134,0	4 076,4	7 542,2	1 066,3	7 855,4	313,2	—	—	—	—	—	—	53 243,8	55 091,5	55 334,7	32 816,5	58 101,5	2 766,8	59 377,8	59 167,9	62 876,9	33 882,8	65 956,9	3 080,0
Autres	—	116,8	—	—	—	—	—	228,9	—	116,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	345,7	—	116,3	—	—
Total	176 186,3	164 716,7	196 146,0	75 303,7	240 210,2	44 064,2	2 357,3	2 495,2	2 452,6	1 308,5	2 503,3	50,7	264 520,0	273 024,5	280 010,2	156 222,3	294 010,7	14 000,5	443 063,6	440 236,4	478 608,8	232 834,5	536 724,2	58 115,4

Note : Y compris les ressources destinées au Comité des personnes disparues à Chypre et à l’Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne.

^a L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d’appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau VI.25

**Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne :
évolution des ressources financières, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2023 (dépenses effectives) ^a	2024 (ressources approuvées)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	–	2 200,2	3 409,6	2 266,7	–	5 676,3	258,0	7 876,5
Autres dépenses de personnel	–	–	–	498,2	–	498,2	–	498,2
Consultants	–	70,5	–	98,7	–	98,7	140,0	169,2
Voyages du personnel	–	72,8	–	253,0	–	253,0	347,5	325,8
Services contractuels	–	217,0	–	904,0	–	904,0	416,6	1 121,0
Frais généraux de fonctionnement	–	278,0	–	455,8	–	455,8	164,0	733,8
Fournitures et accessoires	–	1,8	–	9,2	–	9,2	511,1	11,0
Mobilier et matériel	–	22,4	(22,4)	220,1	–	197,7	882,6	220,1
Subventions et contributions	–	104,5	–	250,9	–	250,9	240,1	355,4
Total	–	2 967,2	3 387,2	4 956,6	–	8 343,8	281,2	11 311,0

^a L'Institution indépendante ayant démarré ses travaux en 2024, aucune dépense n'a été engagée en 2023.

Tableau VI.26
Chapitre 25 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et par source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires						Total					
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (ressources approuvées/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)		
Postes	699,8	730,4	755,0	354,8	755,0	–	1 580 736,0	1 344 653,2	1 615 495,9	1 615 495,9	–	1 581 435,8	1 345 383,6	1 616 250,9	1 616 250,9	–		
Autres dépenses de personnel	–	–	–	–	–	–	136 459,4	121 003,2	139 265,7	139 265,7	–	136 459,4	121 003,2	139 265,7	139 265,7	–		
Consultants	–	–	–	–	–	–	133 920,4	11 918,3	122 576,1	122 576,1	–	133 920,4	11 918,3	122 576,1	122 576,1	–		
Voyages	–	–	–	–	–	–	100 315,6	85 692,9	101 528,8	101 528,8	–	100 315,6	85 692,9	101 528,8	101 528,8	–		
Services contractuels	–	–	–	–	–	–	3 456 578,6	650 587,2	3 400 097,9	3 400 097,9	–	3 456 578,6	650 587,2	3 400 097,9	3 400 097,9	–		
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	–	–	831 436,0	225 420,9	2 571 388,8	2 571 388,8	–	831 436,0	225 420,9	2 571 388,8	2 571 388,8	–		
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–	–	1 260 313,3	312 453,9	1 344 516,6	1 344 516,6	–	1 260 313,3	312 453,9	1 344 516,6	1 344 516,6	–		
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–	–	325 124,1	112 814,4	317 838,2	317 838,2	–	325 124,1	112 814,4	317 838,2	317 838,2	–		
Contributions aux activités conjointes du système des Nations Unies	–	–	–	–	–	–	22 828,3	4 461,5	25 869,6	25 869,6	–	22 828,3	4 461,5	25 869,6	25 869,6	–		
Subventions et contributions	43 934,1	43 934,1	46 420,7	21 102,4	46 420,7	–	–	–	–	–	–	43 934,1	42 468,3	46 420,7	46 420,7	–		
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	2 318 911,6	2 073 204,2	935 915,0	935 915,0	–	2 318 911,6	2 074 670,0	935 915,0	935 915,0	–		
Total	44 633,9	44 664,5	47 175,7	21 457,2	47 175,7	–	10 166 623,3	4 942 209,6	10 574 492,6	10 574 492,6	–	10 211 257,2	4 986 874,1	10 621 668,3	10 621 668,3	–		

Tableau VI.27
Chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires						Total			
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	39 661,7	37 935,8	41 507,0	22 731,7	41 692,8	185,8	631 336,7	596 266,1	686 660,1	712 532,0	25 871,9	670 998,4	634 201,9	728 167,1	754 224,8	26 057,7
Autres dépenses de personnel	42,3	42,7	43,5	117,4	43,5	–	–	10 678,0	317,4	336,4	19,0	42,3	10 720,7	360,9	379,9	19,0
Consultants	–	–	–	–	–	–	38 904,2	8 405,2	24 710,3	26 184,6	1 474,3	38 904,2	8 405,2	24 710,3	26 184,6	1 474,3
Voyages du personnel	–	–	–	–	–	–	1 238,0	2 036,8	68,3	70,8	2,5	1 238,0	2 036,8	68,3	70,8	2,5
Services contractuels	–	–	–	–	–	–	45 131,7	39 952,3	73 703,2	59 057,7	(14 645,5)	45 131,7	39 952,3	73 703,2	59 057,7	(14 645,5)
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	–	–	56 321,5	22 842,1	18 923,4	19 274,7	351,3	56 321,5	22 842,1	18 923,4	19 274,7	351,3
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–	–	45 864,1	43 915,9	80 356,7	77 745,1	(2 611,6)	45 864,1	43 915,9	80 356,7	77 745,1	(2 611,6)
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–	–	198 800,0	25 793,3	150 173,0	59 923,5	(90 249,5)	198 800,0	25 793,3	150 173,0	59 923,5	(90 249,5)
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	23 432,0	5 364,3	1 110,2	1 160,6	50,4	23 432,0	5 364,3	1 110,2	1 160,6	50,4
Bourses, subventions et contributions	–	–	29 992,5	14 052,4	32 192,5	2 200,0	41 675,8	47 239,5	39 696,6	41 192,3	1 495,7	41 675,8	29 992,5	69 689,1	73 384,8	3 695,7
Total	39 704,0	37 978,5	71 543,0	36 901,5	73 928,8	2 385,8	1 082 704,0	802 493,4	1 075 719,0	997 477,7	(78 241,5)	1 122 408	840 471,9	1 147 262,0	1 071 406,5	(75 855,5)

Tableau VI.28
Chapitre 27 (Aide humanitaire) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	12 887,1	14 383,7	14 518,1	6 752,3	14 518,1	–	270 721,9	256 265,8	273 452,6	273 967,4	(514,8)	283 609,0	270 649,5	287 970,7	288 485,5	(514,8)
Autres dépenses de personnel	6 992,5	3 837,7	6 869,9	2 342,7	1 631,1	5 238,8	17 351,8	12 010,5	18 675,3	20 562,5	(1 887,2)	24 344,3	15 848,2	25 545,2	22 193,6	3 351,6
Dépenses de représentation	6,2	–	6,3	–	2,9	3,4	134,8	6,5	172,3	172,3	–	141,0	6,5	178,6	175,2	3,4
Consultants	52,6	–	54,1	(0,1)	–	54,1	9 806,3	8 660,2	11 909,0	9 770,9	2 138,1	9 858,9	8 660,2	11 963,1	9 770,9	2 192,2
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	6 767,0	3 253,1	4 742,5	5 587,1	(844,6)	6 767,0	3 253,1	4 742,5	5 587,1	(844,6)
Voyages du personnel	654,5	560,5	644,8	499,1	448,3	196,5	14 646,7	21 827,6	15 771,2	15 518,9	252,3	15 301,2	22 388,1	16 416,0	15 967,2	448,8
Services contractuels	308,0	362,3	309,1	5,1	425,0	(115,9)	13 903,4	9 898,9	18 638,1	18 722,5	(84,4)	14 211,4	10 261,2	18 947,2	19 147,5	(200,3)
Frais généraux de fonctionnement	528,9	271,6	437,2	100,6	187,3	249,9	37 821,9	38 148,1	39 744,9	39 616,6	128,3	38 350,8	38 419,7	40 182,1	39 803,9	378,2
Fournitures et accessoires	69,0	21,0	72,5	8,6	68,1	4,4	3 271,3	2 076,2	3 532,3	3 983,6	(451,3)	3 340,3	2 097,2	3 604,8	4 051,7	(446,9)
Mobilier et matériel	190,0	30,4	256,8	51,4	15,7	241,1	2 836,9	4 389,8	3 323,8	3 293,9	29,9	3 026,9	4 420,2	3 580,6	3 309,6	271,0
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	5 436,6	3 848,3	5 572,2	1 130,1	2 113,7	3 458,5	37 220,2	37 020,9	36 441,2	34 573,4	1 867,8	42 656,8	40 869,2	42 013,4	36 687,1	5 326,3
Autres dépenses	–	(1,0)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1,0)	–	–	–
Total	27 125,4	23 314,5	28 741,0	10 889,8	19 410,2	9 330,8	414 482,2	393 557,6	426 403,2	425 769,1	634,1	441 607,6	416 872,1	455 144,2	445 179,3	9 964,9

Tableau VI.29
**Fonds central pour les interventions d'urgence et fonds de financement commun
pour les pays : dépenses (2023 et au 31 mai 2024)**

(En dollars des États-Unis)

	2023	Au 31 mai 2024
Fonds central pour les interventions d'urgence		
Afghanistan	53 009 998,0	612 107,0
Arménie	3 997 630,0	—
Bangladesh	18 000 000,0	—
Burkina Faso	18 011 217,0	641 500,0
Burundi	1 400 003,0	—
Cameroun	6 000 000,0	349 999,0
Colombie	6 525 950,0	—
Comores	—	499 950,0
Congo	—	3 596 823,0
Djibouti	2 500 000,0	—
Égypte	5 800 103,0	—
Érythrée	5 002 073,0	—
Éthiopie	45 503 654,0	25 000 002,0
Haïti	25 489 406,0	12 789 993,0
Honduras	6 499 852,0	5 992 670,0
Iran (République islamique d')	1 000 020,0	—
Kenya	8 001 346,0	1 950 021,0
Liban	8 000 000,0	7 700 001,0
Libye	10 000 000,0	—
Madagascar	12 499 950,0	3 000 000,0
Malawi	13 800 022,0	—
Mali	15 000 000,0	11 000 014,0
Mauritanie	—	2 999 982,0
Mongolie	—	1 550 025,0
Mozambique	16 495 213,0	7 800 001,0
Myanmar	18 995 197,0	7 406 092,0
Nigéria	9 000 000,0	—
Ouganda	6 000 001,0	500 000,0
Pakistan	6 484 314,0	—
Panama	3 545 672,0	—
Pérou	6 867 917,0	—
République arabe syrienne	40 000 000,0	—
République centrafricaine	10 499 997,0	500 000,0
République démocratique du Congo	56 515 074,0	20 438 500,0
Rwanda	1 500 000,0	—
Somalie	35 000 010,0	1 999 315,0
Soudan	60 082 064,0	34 998 358,0
Soudan du Sud	36 000 009,0	10 000 000,0

	2023	Au 31 mai 2024
Tchad	23 003 652,0	—
Timor-Leste	—	2 070 819,0
Türkiye	10 200 241,0	—
Vanuatu	2 763 281,0	—
Venezuela (République bolivarienne du)	8 000 002,0	245 000,0
Yémen	58 034 282,0	7 000 000,0
Zambie	—	8 030 846,0
Zimbabwe	996 521,0	4 999 538,0
Territoire palestinien occupé	18 000 000,0	700 000,0
Total partiel	694 024 671,0	184 371 556,0
Fonds de financement commun pour les pays		
Afghanistan	114 742 526,1	19 155 317,1
Burkina Faso	29 540 378,2	2 390 098,1
Éthiopie	97 629 827,1	4 090 150,6
Iraq	1 413 134,7	2 288 451,4
Jordanie	(36 866,7)	928 490,9
Liban	30 737 070,1	13 656 258,1
Mali	5 497 159,9	73 244,8
Myanmar	33 935 465,0	6 312 005,5
Niger	20 086 731,6	5 455 152,1
Nigéria	13 852 095,9	7 644 610,5
Pakistan	(1 359 989,2)	1 342 211,9
République arabe syrienne	46 871 815,3	9 092 066,8
République centrafricaine	22 520 866,0	3 906 164,5
République démocratique du Congo	39 818 025,6	10 241 498,8
Somalie	59 070 086,7	2 575 714,5
Soudan	56 584 868,7	7 715 507,7
Soudan du Sud	30 762 426,2	7 191 150,2
Türkiye	155 437 829,5	32 915 026,5
Ukraine	189 829 240,2	14 926 981,7
Venezuela (République bolivarienne du)	12 213 606,4	1 955 678,0
Yémen	116 210 071,9	32 707 622,1
Territoire palestinien occupé	34 629 312,8	6 571 343,4
Contributions de différents donateurs en attente	—	—
Fonds de financement commun hors Bureau de la coordination des affaires humanitaires	5 880,7	—
Fonds régional pour Haïti	—	—
Fonds régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre	—	—
Fonds régional pour la Colombie	—	—
Total partiel	1 109 991 562,5	193 134 745,2
Total	1 804 016 233,5	377 506 301,2

Titre VII Communication globale

Chapitre 28 Communication globale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	101 807 000
Dépenses de 2023	105 109 100
Crédits ouverts pour 2024	117 916 700
Dépenses au 30 juin 2024	49 825 400
Ressources demandées pour 2025	118 031 100
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	857 100
Dépenses de 2023	695 900
Montant estimé pour 2024	883 200
Dépenses au 30 juin 2024	743 200
Ressources demandées pour 2025 ^b	868 300
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	12 318 700
Dépenses de 2023	9 318 900
Montant estimé pour 2024	12 607 000
Dépenses au 30 juin 2024	7 328 900
Montant prévu pour 2025	15 415 400
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). ^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin. ^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

VII.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28 du budget ordinaire pour 2025 est de 118 031 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 114 400 dollars (0,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 28\)](#), tableau 28.5). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VII.3. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VII.2 Comme expliqué aux paragraphes 28.58 et 28.59 de la proposition de budget, l'augmentation nette de 114 400 dollars résulte de l'effet combiné des facteurs suivants : a) des ajustements techniques, entraînant une diminution de 123 500 dollars en raison du non-renouvellement de crédits ; b) des mandats nouveaux et des mandats élargis, entraînant une augmentation de 237 900 dollars, conformément aux résolutions 78/271, 78/238, 78/223, 78/47, 78/20 et 77/335 de l'Assemblée générale.

Tableau VII.1
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Effectif approuvé pour 2024	686	1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 34 P-5, 71 P-4, 105 P-3, 57 P-2/1, 7 G(1°C), 197 G(AC), 143 AL et 50 AN
Créations	—	
Réaffectations	—	
Transferts	—	
Effectif proposé pour 2025	686	1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 34 P-5, 71 P-4, 105 P-3, 57 P-2/1, 7 G(1°C), 197 G(AC), 143 AL et 50 AN
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2024	4	2 P-4, 1 P-2/1 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2024	4	2 P-4, 1 P-2/1 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	10	1 P-3 et 6 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	10	1 P-3 et 6 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VII.3 Le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire 686 postes pour 2025, soit 289 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 397 postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, ce qui ne fait apparaître aucun changement par rapport au nombre de postes approuvés pour 2024.

VII.4 En ce qui concerne les postes ayant trait à l'analyse et à la gestion des données, le Comité consultatif a été informé, à sa demande de précisions, que le personnel de l'ensemble du Département exerçait au quotidien des fonctions en lien avec l'analyse des données et la gestion de l'information. Ont notamment été cités pour exemple le Groupe de la recherche en matière d'évaluation et de communication, qui analyse des données sur les résultats obtenus en matière de communication au travers des médias en ligne, de plateformes multimédias, de sites Web phares et d'autres plateformes, ainsi que le Groupe des médias sociaux, qui analyse presque quotidiennement des données relatives à l'engouement suscité par les médias sociaux et à l'augmentation du nombre d'abonnés à ceux-ci. On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant l'analyse et la gestion des données.

Postes vacants

VII.5 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 78 postes financés par le budget ordinaire (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 12 P-3, 16 P-2, 4 AN, 1 G(1°C), 24 G(AC) et 18 AL) étaient vacants, dont un poste d'assistant d'équipe (agent local) qui l'était depuis plus de deux ans, soit depuis le 1er janvier

2022, et pour lequel des candidatures étaient en cours d'examen. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants, y compris celui qui l'est de longue date, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

VII.6 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 28 (voir tableau VII.2).

Tableau VII.2
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	289	11,3	8,8	9,0	326	289	258	8,1	10,2	10,7	289	8,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	397	14,0	10,1	10,1	414	397	350	7,7	11,4	11,8	397	7,7

VII.7 Le Comité consultatif note que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 10,2 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 10,7 %, tandis qu'un taux de 8,1 % est proposé pour 2025. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen était de 11,4 % et le taux de vacance effectif de 11,8 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 7,7 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

VII.8 Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, qu'au 31 mai 2024, 13 postes [5 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 1 G (AC)] étaient occupés par des fonctionnaires percevant une indemnité de fonctions depuis plus d'un an, voire depuis plus de deux ans, dans 7 cas (4 P-5, 2 P-4 et 1 P-3). **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant aux cas d'affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période et compte que des justifications seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget-programme (voir également A/78/7, par. VII.17).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

VII.9 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VII.10 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 26 443 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 114 400 dollars (0,4 %) par rapport au budget approuvé pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 28\)](#), tableau 28.10).

Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)

VII.11 Le Secrétaire général propose de maintenir 38 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), dont 20 emplois [4 P-4, 8 P-3 et 8 G (AC)] approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/252](#), pour la tenue d'un programme pilote de production de communiqués de presse et de couverture des réunions en arabe, chinois, russe et espagnol, ces langues venant s'ajouter à l'anglais et au français, déjà utilisés. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le recrutement de candidates et candidats pour les 20 emplois en question avait été suspendu en raison de la crise de liquidités et que, en juillet 2024, ceux-ci n'avaient pas encore été pourvus. Le Département de la communication globale avait toutefois l'intention d'engager les personnes voulues et de lancer le programme pilote dès le règlement des problèmes de liquidité.

VII.12 Lors de son examen de la proposition initiale du Secrétaire général concernant l'élaboration de communiqués de presse multilingues ([A/78/6 \(Sect. 28\)](#), par. 28.66), le Comité consultatif s'est inquiété du fait que le modèle de fonctionnement envisagé, selon lequel les équipes linguistiques travailleraient en parallèle pour créer du contenu original dans chaque langue, plutôt que de traduire les versions anglaise ou française, n'était pas orienté vers les questions de qualité et d'exactitude des messages et s'accompagnait de potentiels risques d'incohérence entre les six langues officielles. Il a donc estimé que les communiqués de presse devraient être établis selon un modèle basé sur la traduction et a jugé utile de s'intéresser à cette solution, tout en étudiant la possibilité de recourir à des technologies de traduction fiables ([A/78/7](#), par. VII.10 à VII.12). Lors de son examen du projet de budget pour 2025, le Comité n'a pas reçu d'informations suffisamment claires, précises et concrètes pour ce qui était de savoir si ces options avaient, ou non, été étudiées, ni sur la faisabilité de la chose et sur les gains d'efficacité potentiels.

VII.13 Le Comité consultatif note que les 20 emplois approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/252](#) pour la production de communiqués de presse multilingues n'ont pas été pourvus et que le programme pilote correspondant n'a pas commencé (voir par. VII.11 du présent rapport). Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder à un examen de la publication de communiqués de presse dans les six langues officielles dans le cadre de l'examen indépendant et impartial du Département (voir par. VII.21 ci-dessous), en étroite coordination avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications, et d'en présenter les résultats à la quatre-vingtième session de l'Assemblée (voir également [A/78/7](#), par. VII.12).

Services contractuels

VII.14 Le montant des ressources demandées au titre des services contractuels s'élève à 8 382 400 dollars, soit une augmentation de 64 100 dollars (0,8 %) par rapport au budget approuvé pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 6 724 000 dollars en 2023 et étaient de 1 954 000 dollars au 30 juin 2024, contre des crédits ouverts d'un montant de 7 827 300 dollars pour 2023 et de 8 318 300 dollars pour 2024. **Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions en 2023 et**

au premier semestre de 2024, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (419 100 dollars) les ressources demandées au titre des services consultatifs.

Fournitures et accessoires

VII.15 Le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires s'élève à 668 700 dollars, soit une augmentation de 99 000 dollars (17,4 %) par rapport au budget approuvé pour 2024. Les informations fournies au Comité consultatif montrent une tendance à la sous-utilisation des crédits pour cette catégorie de dépenses. Ainsi, ces dernières se sont élevées à 201 500 dollars pour 2023, 182 000 dollars pour 2022, 157 200 dollars pour 2021 et 100 600 dollars pour 2020, tandis qu'au 30 juin 2024, elles étaient de 53 100 dollars, contre un montant prévu pour l'année de 569 700 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires soit réduit de 25 % (167 200 dollars).**

Mobilier et matériel

VII.16 Les ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élèvent à 709 300 dollars, soit une diminution de 24 900 dollars (3,4 %) par rapport au budget approuvé pour 2024, et prévoient des crédits pour le remplacement de trois véhicules obsolètes (80 700 dollars). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les véhicules devant être remplacés en 2025 étaient un véhicule de 16 ans affichant 46 000 km au compteur, à Manille, un véhicule de 16 ans affichant 306 000 km au compteur, à Antananarivo, et un véhicule de 10 ans affichant 72 000 km au compteur, au Caire, et que ce remplacement s'inscrivait dans le plan du Département visant à remplacer 3 de ses 36 véhicules chaque année jusqu'en 2027. Le Comité a été informé que le remplacement de véhicules non endommagés et principalement employés dans des zones urbaines avait lieu après cinq ans d'utilisation ou dès que la distance parcourue atteignait 128 000 km, selon que l'un ou l'autre événement se produisait en premier. Les dépenses se sont élevées à 649 000 dollars en 2023 et étaient de 72 100 dollars au 30 juin 2024, contre un budget approuvé de 682 700 dollars pour 2023 et de 734 200 dollars pour 2024. **Le Comité consultatif compte que l'examen à venir des centres d'information des Nations Unies permettra de réaliser des économies sur les dépenses opérationnelles, notamment en ce qui concerne le parc automobile du Département (voir par. VII.29 ci-dessous). Compte tenu du niveau de dépenses enregistré pour 2023 et le premier semestre de 2024, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (70 900 dollars) le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel.**

Subventions et contributions

VII.17 Les ressources demandées au titre des subventions et contributions, qui s'élèvent à 720 300 dollars, soit une légère diminution de 3 900 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024, seraient principalement destinées à financer les voyages de personnes participant aux rencontres organisées dans le cadre du Programme de formation Chirine Abou Aklé pour les journalistes palestiniens, du Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra, du Séminaire international des médias des Nations Unies sur la paix au Moyen-Orient et de manifestations liées au programme éducatif « En mémoire de l'esclavage » et au programme de communication sur l'Holocauste. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'en 2025, le Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra devrait accueillir 12 boursiers et se dérouler en personne, à condition que les fonds soient suffisants. En 2024, en raison de la crise de liquidités, celui-ci se tiendra selon un modèle hybride combinant sessions virtuelles et sessions en présentiel, lesquelles seront organisées au Siège de l'ONU pendant la semaine de haut niveau de

l'Assemblée générale (en septembre). Selon le Secrétariat, bien que les programmes virtuels soient moins coûteux et permettent d'accueillir plus de participants, les programmes en personne produisent plus d'effet. L'utilisation des crédits pour cette catégorie de dépenses a été nettement inférieure aux prévisions, les dépenses s'élevant à 243 000 dollars pour 2023, 149 400 dollars pour 2022, 24 600 dollars pour 2021 et 40 900 dollars pour 2020, une situation due, en partie, au fait que divers programmes et manifestations ont été tenus de façon virtuelle et, plus récemment, aux problèmes de liquidité rencontrés.

VII.18 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VII.14 à VII.16 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Examen indépendant et impartial du Département de la communication globale

VII.19 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [77/262](#), l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Secrétaire général procède, dans la limite des ressources existantes, à un examen indépendant du Département en vue d'organiser et de concrétiser la rationalisation de ses ressources et à ce qu'il lui en communique les conclusions dans le prochain projet de budget ([A/77/7](#), par. VII.3). Dans son rapport suivant, le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait que l'examen n'avait pas été effectué comme demandé par l'Assemblée générale. Soulignant que cet exercice demeurerait indispensable, il a recommandé à l'Assemblée de prier de nouveau le Secrétaire général de procéder à un examen indépendant et impartial du Département, y compris des centres d'information et de l'efficacité du modèle des communiqués de presse, et d'en soumettre les conclusions à l'examen de l'Assemblée dans le cadre du budget-programme qui serait présenté à la quatre-vingtième session ([A/78/7](#), par. VII.4). L'Assemblée a souscrit à cette recommandation dans sa résolution [78/252](#).

VII.20 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Département ne serait pas en mesure de procéder à l'examen indépendant et impartial demandé par l'Assemblée générale en raison de la crise des liquidités et de la réduction du plafond des dépenses effectuées au moyen du budget ordinaire, qui limite à 52 % seulement la part des ressources approuvées au titre des objets de dépense autres que les postes pouvant être utilisées. Selon le Secrétariat, l'examen en question pourrait être réalisé dans les limites des ressources existantes si la situation de trésorerie s'améliorait et si la totalité des crédits ouverts étaient mis à disposition.

VII.21 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder à un examen indépendant et impartial du Département et d'en présenter les conclusions dans le cadre du budget-programme qui serait soumis à l'Assemblée à sa quatre-vingtième session. Il souligne la nécessité de réaliser sans plus tarder un examen significatif, fondé sur des données et tourné vers l'avenir de ce vaste et indispensable département (voir également [A/78/7](#), par. VII.4). Le Comité souligne également que ledit examen devrait être fondé sur une vision stratégique claire ainsi que sur une analyse approfondie des effectifs et de la charge de travail de toutes les ressources existantes en matière de communication au sein du Département et dans l'ensemble du Secrétariat. Cet examen devrait en outre viser à améliorer et à moderniser le Secrétariat, en particulier les modèles de fonctionnement du Département ; à renforcer la complémentarité et la coordination entre le Département et les entités du Secrétariat et celles qui n'en font pas partie, l'objectif étant d'amplifier les résultats obtenus et de gagner en efficacité ; à

maximiser l'utilisation d'outils technologiques fiables et rentables, en s'appuyant également sur l'expérience et les meilleures pratiques d'autres entités du Secrétariat ; à garantir que le Département remplisse sa fonction cruciale, à savoir de faire connaître les activités de l'Organisation et de diffuser ses messages au niveau mondial, de manière efficace et efficiente. Par ailleurs, le Comité note que les conclusions pertinentes des organes de contrôle devraient également influencer sur la direction prise par l'examen indépendant. On trouvera dans les paragraphes ci-après des renseignements sur certains des éléments et domaines qu'il faudrait inclure dans l'examen.

Ressources globales consacrées à l'information et à la communication

VII.22 En réponse à ses demandes d'informations exhaustives sur la totalité des ressources dont disposait le Secrétariat en matière d'information et de communication (postes et autres), le Comité consultatif a été informé que 635 postes financés par le budget ordinaire, répartis dans l'ensemble du Secrétariat (à l'exclusion des missions politiques spéciales), étaient prévus dans le projet de budget-programme pour 2025, dont 444 relevaient du Département, dans la catégorie professionnelle relative à l'information (réseau d'emplois sur l'information et les conférences). Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des postes relevant d'autres réseaux et familles d'emplois pouvant avoir trait à l'information, tels que des postes d'assistant administratif ou d'assistant informaticien dont les titulaires sont susceptibles d'effectuer des tâches en lien avec l'information. Par ailleurs, bien qu'un montant proposé de 5 369 700 dollars de ressources autres que celles affectées à des postes puisse être directement et exclusivement associé au thème de l'information, il n'est pas tenu compte dans ce chiffre des ressources en lien avec cette question mais prévues au titre d'objets de dépense différents.

VII.23 Le Comité consultatif a également été informé que les ressources consacrées à l'information et à la communication variaient d'une entité à l'autre et que, dans certains cas, elles étaient utilisées pour atteindre des objectifs allant au-delà de la question de l'information, servant par exemple à des fins de rédaction, d'interprétation et de conférence. À la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, par exemple, le Groupe de l'information est composé de 6 personnes et la Division des documents et des publications, qui compte 39 personnes, remplit diverses fonctions sortant du domaine de l'information au sens strict, en lien notamment avec l'édition, l'interprétation et les services de conférence. À l'inverse, à la Commission économique pour l'Europe, le Groupe de l'information, composé de quatre personnes, effectue des tâches en lien avec l'information et la communication, tandis que les services de bibliothèque sont assurés par l'Office des Nations unies à Genève et les services de conférence et de documentation par le département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

VII.24 Le Comité consultatif a été informé que le Département fournissait des orientations centralisées en matière de communication et assurait la coordination stratégique du système des Nations Unies en diffusant des lignes directrices, en compilant un calendrier de planification stratégique et des messages clés, en réunissant des communicateurs de l'ensemble du système dans le cadre de réunions régulières du Groupe de la communication des Nations Unies et en convoquant des cellules de crise dans les situations d'urgence. Le personnel du Département, y compris dans les bureaux extérieurs, participe à divers mécanismes de coordination et collabore avec d'autres entités, le cas échéant, dans le cadre de son travail quotidien. En outre, le Département dispose, au titre de l'appui au programme, de trois membres du personnel spécialisés dans la communication stratégique et la communication de crise, notamment du point de vue de la coordination. Les diverses entités, dont les commissions régionales, suivent les lignes directrices centrales en

matière de communication stratégique, afin de promouvoir la diffusion de messages cohérents, et les adaptent en fonction de leur situation et de leurs problèmes spécifiques.

VII.25 Le Comité consultatif constate un manque d'exhaustivité, de précision et de clarté pour ce qui est des informations portant sur les ressources globales consacrées à l'information et à la communication au Secrétariat et sur la répartition des tâches entre le Département et les services de communication des différentes entités, ainsi qu'en ce qui concerne la manière dont les dispositions actuelles en matière de coordination contribuent à une utilisation des ressources aussi efficace et efficiente que possible. Par conséquent, il recommande que l'examen indépendant et impartial du Département (voir le paragraphe VII.21 du présent rapport) comporte un recensement complet et transparent de toutes les ressources du Secrétariat (postes et autres) consacrées à l'information et à la communication, toutes sources de financement confondues, ainsi qu'une analyse approfondie et des propositions visant à optimiser l'utilisation des capacités existantes, à tirer parti des avantages comparatifs, à maximiser les retombées et la portée de l'action menée, et à réaliser des gains d'efficacité.

Centres d'information des Nations Unies

VII.26 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur le terrain, le Département était représenté par un réseau d'antennes du Service d'information des Nations Unies, de centres d'information des Nations Unies et de bureaux des Nations Unies. Le département compte 60 bureaux extérieurs, dont 59 sont opérationnels. Un accord avec un pays hôte, à savoir l'Angola, a été signé en vue de la création d'un centre d'information des Nations Unies à Luanda, qui sera au service des pays d'Afrique lusophones, et des discussions sont en cours avec le Gouvernement angolais pour la mise en activité de cet établissement. Actuellement, 44 des 50 centres d'information sont entièrement intégrés à des bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; les 6 centres restants, bien que ne faisant pas l'objet d'une telle intégration, travaillent en étroite collaboration avec les bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents concernés et leur apportent un soutien en matière de communication. Neuf bureaux extérieurs sont situés dans des pays ne comptant ni coordonnatrice ni coordonnateur résidents. La configuration actuelle du réseau des centres d'information des Nations Unies est le résultat d'un processus historique lié à l'augmentation du nombre d'États Membres. Certains centres ont été créés par une résolution, tandis que d'autres l'ont été à la suite d'une correspondance entretenue avec des États Membres qui avaient fait part de leur volonté d'accueillir ces institutions. On trouvera aux tableaux VII.4 à VII.6 des informations supplémentaires sur les centres d'information des Nations Unies et les antennes du Service d'information des Nations Unies, y compris en ce qui concerne leur emplacement, leur personnel et leur budget.

VII.27 En ce qui concerne les possibilités de gains d'efficacité, les informations fournies au Comité consultatif sont les suivantes : a) lorsque les centres d'information des Nations unies sont intégrés à des bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Bureau de la coordination des activités de développement n'alloue pas de fonds destinés à la communication à ces bureaux ; b) 64 % des centres d'information des Nations unies intégrés à bureaux de coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont également installés dans les mêmes locaux que ces bureaux ; certains des autres centres d'information se trouvent dans des locaux mis à leur disposition gratuitement ou bénéficient de contributions gouvernementales pour le paiement total ou partiel d'un loyer, et le Département recherche des possibilités de regroupement sur la base d'analyses coûts-avantages ; c) le Département étudie l'opportunité de maintenir les bibliothèques des centres d'information et a réduit,

supprimé ou numérisé celles d'entre elles dont l'existence physique n'était pas justifiée par le nombre de visiteurs ; d) les équipes dirigeantes des grands centres d'information ont été chargées de soutenir les petits centres d'information dirigés par des spécialistes de l'information recrutés au niveau national dans leurs régions respectives.

VII.28 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 78/80, l'Assemblée générale a souligné l'importance du réseau des centres d'information des Nations Unies et insisté sur le fait que le Département devait continuer de revoir l'affectation des ressources humaines et financières aux centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement, en tenant compte des besoins particuliers des pays les moins avancés à cet égard, et qu'elle a prié le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport des informations complètes sur le fonctionnement des centres d'information des Nations Unies, y compris les résultats de l'examen de l'affectation des ressources humaines et financières aux centres d'information des Nations Unies et les éventuelles mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement de ces centres dans les pays en développement (résolution 78/80, par. 57 et 67).

VII.29 Rappelant le paragraphe 67 de la résolution 78/80 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de veiller à ce que l'examen indépendant et impartial du Département (voir par. VII.21 du présent document) comprenne une évaluation complète, fondée sur des données, de l'efficacité et de l'efficience de l'affectation des ressources humaines et financières aux centres d'information des Nations Unies, en vue de mieux calibrer les centres et de renforcer les synergies programmatiques et opérationnelles avec les missions sur le terrain, les autres bureaux, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organisations régionales et sous-régionales, et, partant, d'amplifier les résultats obtenus et de gagner en efficacité (voir également A/78/7/Add.46, par. 42, et A/78/7, par. VII.30).

Sites Web

VII.30 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département était responsable des sites Web relevant de sa compétence. Toutefois, conformément à l'instruction administrative sur la publication des sites Web de l'Organisation des Nations Unies (ST/AI/2022/2), celui-ci n'assume, à quelques exceptions près, aucune responsabilité en ce qui concerne le contenu, les aspects techniques, la maintenance ou encore l'exactitude des sites Web d'autres entités du Secrétariat, et ce n'est pas à lui de veiller au respect des droits d'auteur et des normes d'accessibilité et de multilinguisme par ces plateformes. Par exemple, les responsables de la production de contenu au Département de la communication globale n'aident pas les entités à traduire leur site Web. Ces dernières doivent soit fournir des versions de leur site dans les six langues, soit faire appel au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ou à une entité extérieure pour le traduire. De même, bien que le Département de la communication globale examine tous les sites Web de l'ONU avant leur lancement afin d'en évaluer la conformité avec les normes établies, entre autres, en matière d'identité visuelle, de multilinguisme et d'accessibilité, telles que définies dans l'instruction administrative ST/AI/2022/2, il incombe aux entités de mettre en œuvre tous changements demandés par le Département avant la mise en ligne. Le Comité a également été informé que les ressources consacrées aux sites Web dans Département comprenaient 88 membres du personnel effectuant des tâches en lien avec l'aspect multimédia de diverses opérations, ainsi que du personnel supplémentaire travaillant sur des sujets connexes, tels que la création de contenu (voir le paragraphe VII.25 du présent rapport). **Le Comité consultatif craint que les dispositions prévues dans l'instruction**

administrative [ST/AI/2022/2](#), selon lesquelles les entités autrices sont responsables de gérer et de mettre à jour le contenu de leurs sites Web respectifs, y compris les petits bureaux susceptibles de manquer des capacités techniques, éditoriales et multilingues nécessaires, n'entraînent une multiplication des demandes de ressources supplémentaires et ne limitent ou ne retardent la publication d'informations multilingues actualisées. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de revoir l'instruction [ST/AI/2022/2](#) en vue de renforcer l'appui fourni par le Département, en coopération avec le Bureau de l'informatique et des communications, le cas échéant, aux entités du Secrétariat pour la gestion de leurs sites Web, notamment en optimisant les ressources existantes du Département, ses méthodes de travail et les outils technologiques disponibles, et d'inclure des propositions concrètes sur le sujet dans le prochain examen indépendant et impartial du Département (voir par. VII.21 du présent rapport).

VII.31 Le Comité consultatif a également été informé, en réponse à ses questions, que le panorama des sites Web du Secrétariat résultait du lancement progressif de contenus numériques au cours des 25 dernières années et qu'il restait fragmenté. Le Département s'attelle à repérer les possibilités de regrouper différents sites Web sur une même page, afin d'améliorer l'expérience globale des utilisateurs et d'assurer une utilisation efficace des ressources existantes. En juillet 2024, tous les sites Web de la Division de la sensibilisation du public avaient été regroupés sous le nom de domaine « un.org », et tous les sites Web des services médiatiques étaient accessibles sur une plateforme unique, sous le nom de domaine « media.un.org ». Toutefois, selon le Secrétariat, il reste encore beaucoup à faire. **Le Comité consultatif réaffirme que le Secrétaire général devrait poursuivre ses efforts de rationalisation des sites Web de l'ONU afin de réduire les dépenses, de minimiser l'exposition aux risques de sécurité et d'améliorer l'expérience des utilisateurs. Il compte que des informations concernant l'élaboration de plans – assortis de délais – pour la rationalisation des sites Web de l'ONU, ainsi que des renseignements sur les gains d'efficacité escomptés, seront fournis dans le cadre du prochain projet de budget (voir également [A/77/7/Add.22](#), par. 42, et [A/77/7](#), par. VIII.75).**

Étude d'impact

VII.32 En ce qui concerne l'évaluation des retombées qu'ont les travaux du Département, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le Département avait mis en place un cadre d'évaluation de la communication, basé sur des outils de mesure et des stratégies d'évaluation développés par l'Association internationale pour la mesure et l'évaluation de la communication. Les outils en question reposent notamment sur l'analyse, du point de vue qualitatif et quantitatif, des médias et des médias sociaux, ainsi que sur l'examen des sites Web et de leur audience. Le Département s'attache par ailleurs à collecter en continu diverses données, en menant par exemple des enquêtes régulières auprès des participants aux séances d'information organisées par les centres d'information des Nations Unies, et surveille les consultations d'articles de presse et d'articles d'opinion publiés par de hauts fonctionnaires depuis 2020. Pour toucher des publics variés, il continue de s'appuyer sur la notoriété de diverses célébrités, dans le cadre du programme des messagères et messagers de la paix et du Programme des ambassadeurs itinérants, et il a collaboré, depuis 2021, avec plus de 75 influenceurs des médias sociaux. Le Département n'a jamais rémunéré aucun influenceur. **Le Comité consultatif compte que le Département redoublera d'efforts pour mesurer et évaluer de manière exhaustive et précise les retombées de ses messages, tant sur le plan de l'efficacité que du public ciblé, notamment en quantifiant la contribution réelle des bureaux extérieurs, ainsi que celle des célébrités – reflet de la diversité ethnique,**

culturelle, régionale et linguistique des États Membres (voir également [A/78/8](#), par. VII.33) – et des influenceurs des médias sociaux. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de demander que les principales conclusions, accompagnées d'informations statistiques détaillées qui devront, le cas échéant, être ventilées par langue, figurent dans l'examen indépendant et impartial du Département (voir le paragraphe VII.21 ci-dessus), de même que des renseignements sur les enseignements à retenir et une analyse des domaines pouvant encore être améliorés.

Mésinformation, désinformation et discours de haine

VII.33 En réponse aux questions du Comité consultatif, il a été dit que le Département était conscient de l'urgente nécessité de déployer des efforts concertés à l'échelle du système des Nations Unies tout entier afin de coordonner les mesures de lutte contre la mésinformation, la désinformation, les discours de haine et d'autres obstacles à l'intégrité de l'information, en particulier du fait que les activités connexes variaient considérablement d'une entité à l'autre. Dans sa décision 2023/17, le Comité exécutif a décidé de créer pour l'ensemble du système des Nations Unies une équipe centrale pour l'intégrité de l'information, qui serait chargée d'élaborer des stratégies et des approches novatrices de lutte contre les discours de haine, la mésinformation et la désinformation concernant les priorités de fond de l'Organisation ou ciblant cette dernière et son personnel. Dans le cadre des efforts consentis pour mettre en œuvre cette décision, une équipe temporaire, relevant du Bureau de la Secrétaire générale adjointe à la communication globale, œuvre à l'élaboration de principes mondiaux des Nations Unies pour l'intégrité de l'information et préside le Groupe de travail du système des Nations Unies sur l'intégrité de l'information, qui se réunit tous les trimestres. En mai 2024, des directives sur le renforcement de l'intégrité de l'information en cas de crise ont été communiquées aux centres d'information des Nations Unies et à d'autres entités pertinentes du système. L'équipe temporaire chargée de l'intégrité de l'information a également mis au point et testé une nouvelle méthodologie destinée à détecter les risques de diffusion d'informations mensongères, trompeuses ou menaçantes sur l'Organisation et ses activités et à en évaluer le degré, en particulier dans les situations de crise. Le Comité a toutefois été informé que le Département ne disposait pas de ressources suffisantes pour acquérir un outil payant ou accroître ses effectifs en vue de parfaire ses activités de suivi, d'analyse, d'atténuation des risques, d'intervention et de renforcement des capacités. Le Comité rappelle que diverses entités du Secrétariat, notamment les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, œuvrent à prévenir, empêcher et combattre les discours de haine, la mésinformation et la désinformation, et que le bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide assure la coordination des efforts déployés pour réaliser la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine (voir, par exemple, [A/78/7](#), par. VII.26, et [A/78/7/Add.2](#), par. 22). Il rappelle également que, conformément à la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale, le Département des opérations de paix élabore une politique globale sur l'intégrité de l'information, la mésinformation, la désinformation et l'incitation à la haine ([A/78/744](#), par. 63). **Soulignant l'importance d'éviter que certaines ressources ne fassent double emploi et d'assurer l'adoption d'approches cohérentes, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le prochain projet de budget, un compte rendu clair et exhaustif des ressources du Département et du Secrétariat liées à la lutte contre la mésinformation, la désinformation et l'incitation à la haine, toutes sources de financement confondues, ainsi qu'une description des domaines de responsabilité respectifs des différentes entités et des mécanismes de coopération entre celles-ci.**

Ressources extrabudgétaires

VII.34 Pour 2025, les ressources extrabudgétaires nécessaires au Département, qui permettraient de financer 7 postes [1 P-3 et 6 G(AC)] et des objets de dépense autres que les postes, sont estimées à 15 415 400 dollars, soit une augmentation de 2 808 400 dollars (22,3 %) par rapport au budget approuvé pour 2024, laquelle tient principalement à la participation du Département à l'Exposition universelle de 2025, au Japon (A/79/6 (Sect. 28), par. 28.61). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les produits obtenus pour le Département au titre du recouvrement des coûts pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 s'élevaient à 7 161 800 dollars, contre des dépenses de 6 463 600 dollars, le solde des fonds s'établissant ainsi à 698 200 dollars pour l'année. Les produits concernaient les coûts des services fournis par le Département, notamment la retransmission en direct ou à la demande de réunions et manifestations sur la plateforme de télévision en ligne des Nations Unies, à la requête d'entités des Nations Unies ou de missions permanentes, des services de presse et des services de vidéo sur les sites Web, et la production de contenu dans le Studio des objectifs de développement durable. Pour 2024, le montant des ressources approuvées pour le Studio au titre du budget ordinaire était de 840 200 dollars, une somme devant permettre de financer son utilisation par le Secrétaire général et la Secrétaire générale adjointe, ainsi que pour les productions du Département. Tous les autres clients sont facturés sur la base du recouvrement des coûts. En raison de la crise de liquidité, le Département a décidé de limiter l'utilisation du Studio en 2024. Pendant le premier trimestre de l'année, environ 67 000 dollars ont été dépensés pour 18 productions, dont 50 655,59 dollars issus du recouvrement des coûts. À titre de comparaison, en 2023, le Studio a été utilisé pour 146 productions, dont le coût total s'élevait à environ 685 000 dollars, dont 116 700 dollars couverts par le recouvrement des coûts. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur les enseignements tirés depuis le lancement du Studio des objectifs de développement durable, concernant notamment les coûts, les produits, le taux d'utilisation et l'incidence des messages, seront fournies dans le prochain projet de budget-programme (voir également A/78/7, par. VII.32).**

Représentation géographique équitable

VII.35 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, sur les 258 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés au moyen du budget ordinaire, 152 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, dont 67 d'un seul et même État, 39 venaient d'États d'Asie et du Pacifique, 26 venaient d'États d'Afrique, 21 venaient d'États d'Europe orientale, et 20 venaient d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Par ailleurs, les informations fournies au Comité concernant le recrutement du personnel du Département depuis 2019 montrent un nombre nettement plus élevé de nationaux du groupe régional le plus important, à savoir celui des États d'Europe occidentale et autres États, 53 nouvelles recrues provenant de celui-ci, contre 29 pour tous les autres groupes combinés. Le Comité a été informé que 83 membres du personnel occupant des postes financés par le budget ordinaire du Département devraient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des cinq prochaines années, dont 36 relèvent de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du Département, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/78/7, par.**

VII.22). On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

VII.36 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que, au 30 juin 2024, sur les 608 titulaires de postes financés au moyen du budget ordinaire, 345 (57 %) étaient des femmes et 263 (43 %) étaient des hommes. Dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 136 (53 %) étaient des femmes et 141 (47 %) étaient des hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Tableau VII.3
Chapitre 28 (Communication globale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (budget approuvé)	2023 (dépenses effectives)	2024 (budget approuvé)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévis- ions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévis- ions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévis- ions)	Variation (2024- 2025)	2023 (budget approuvé/ estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (budget approuvé/ estima- tions)	2025 (prévis- ions)	Variation (2024- 2025)
Postes	81 624,8	86 282,2	91 587,6	43 220,0	91 587,6	—	787,1	624,0	828,0	812,9	(15,1)	3 348,0	1 191,4	936,1	1 062,9	126,8	85 759,9	88 097,6	93 351,7	93 463,4	111,7
Autres dépenses de personnel	4 323,6	4 845,9	9 960,8	1 648,2	9 938,3	(22,5)	—	—	—	—	—	2 871,1	2 885,0	4 163,5	4 802,9	639,4	7 194,7	7 730,9	14 124,3	14 741,2	616,9
Dépenses de représentation	27,3	14,0	28,0	—	28,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27,3	14,0	28,0	28,0	—
Consultants	—	86,0	—	60,7	—	—	—	—	—	—	—	31,4	—	—	—	—	31,4	86,0	—	—	—
Voyages des représentants	—	4,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,2	—	—	—
Voyages du personnel	280,9	570,5	289,3	104,8	295,6	6,3	25,8	31,6	19,5	19,5	—	168,3	115,8	253,5	407,0	153,5	475,0	717,9	562,3	722,1	159,8
Services contractuels	7 827,3	6 724,0	8 318,3	1 954,0	8 382,4	64,1	41,3	40,3	31,6	31,8	0,2	4 488,4	3 803,5	5 753,2	5 721,2	(32,0)	12 357,0	10 567,8	14 103,1	14 135,4	32,3
Frais généraux de fonctionnement	5 607,4	5 498,3	5 704,6	2 697,7	5 700,9	(3,7)	2,0	—	2,0	2,0	—	1 088,1	761,2	888,9	2 814,7	1 925,8	6 697,5	6 259,5	6 595,5	8 517,6	1 922,1
Fournitures et accessoires	548,1	201,5	569,7	53,1	668,7	99,0	0,9	—	0,9	0,9	—	6,0	0,7	0,9	0,9	0,0	555,0	202,2	571,5	670,5	99,0
Mobilier et matériel	682,7	649,0	734,2	72,1	709,3	(24,9)	—	—	1,2	1,2	—	25,8	257,2	191,3	188,7	(2,6)	708,5	906,2	926,7	899,2	(27,5)
Aménagement des locaux	—	7,9	—	3,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,9	—	—	—
Subventions et contributions	884,9	243	724,2	11,7	720,3	(3,9)	—	—	—	—	—	291,6	148,7	255,2	234,8	(20,4)	1 176,5	391,7	979,4	955,1	(24,3)
Autres		(17,4)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	155,3	164,4	182,4	17,9	0,0	137,9	164,4	182,4	17,9
Total	101 807,0	105 109,1	117 916,7	49 825,4	118 031,1	114,4	857,1	695,9	883,2	868,3	(14,9)	12 318,7	9 318,9	12 607,0	15 415,4	2 808,4	114 982,8	115 123,9	131 406,9	134 314,8	2 907,9

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau VII.4

Crédits alloués aux centres et bureaux d'information des Nations Unies et services d'information des Nations Unies en 2024 : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Crédits alloués au titre des des postes</i>	<i>Crédits alloués au titre des objets de dépendance autres que les postes^a</i>	<i>Total</i>	<i>Nombre de postes financés par le budget ordinaire</i>
Siège du Département de la communication globale				
Service des centres d'information	3 400,4	36,9	3 437,3	1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 11 G(AC)
Total partiel (siège)	3 400,4	36,9	3 437,3	
Services d'information des Nations Unies				
Genève	4 679,1	1 335,8	6 014,9	1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 3 P-2, 1 G(1°C) et 12 G(AC)
Nairobi	—	52,1	52,1	1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 3 AL
Vienne	1 390,7	60,5	1 451,2	1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1°C), 4 G(AC)
Total partiel (services d'information des Nations Unies)	6 069,8	1 448,4	7 518,2	
Centres et bureaux d'information des Nations Unies	17 568,3	2 287,3	19 855,6	6 D-1, 14 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 43 AN et 140 AL
Service des centres d'information pour les bureaux des Nations Unies	715,2	314,7	1 029,9	1 P-4 et 7 AN
Crédits alloués à la sécurité des centres d'information des Nations Unies	—	—	—	
Total partiel (centres et bureaux d'information des Nations Unies)	18 283,5	2 602,0	20 885,5	
Total	27 753,7	4 087,3	31 841,0	

^a Compte tenu de la réduction du plafond des dépenses effectuées au moyen du budget ordinaire imposée pour faire face à la crise de liquidité. Les services des centres d'information au siège ont mis en place un budget « à ne pas dépasser » pour chacun des centres d'information des Nations Unies, en fonction des besoins de ceux-ci, et chaque bureau des services d'information des Nations Unies.

Tableau VII.5

Répartition par région des crédits budgétaires alloués aux centres et bureaux d'information des Nations Unies et aux services d'information des Nations Unies en 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

Région	Lieu	Nombre de postes financés par le budget ordinaire	Crédits alloués au titre des objets de dépense autres que les postes ^a	Total
Afrique	Abuja, Accra, Antananarivo, Asmara, Brazzaville, Bujumbura, Dakar, Dar es-Salaam, Harare, Lomé, Luanda, Lusaka, Nairobi, Ouagadougou, Pretoria, Windhoek et Yaoundé	1 D-1, 4 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 15 AN et 39 AL	776,3	4 654,9
Amériques	Asunción, Bogota, Buenos Aires, La Paz, Lima, Mexico, Panama, Port of Spain, Rio de Janeiro et Washington	1 D-1, 5 P-5, 1 P-4, 10 AN et 29 AL	588,9	4 501,1
Asie et Pacifique	Canberra, Colombo, Dacca, Islamabad, Jakarta, Katmandou, Manille, New Delhi, Téhéran, Tokyo et Yangon	2 D-1, 3 P-5, 1 P-4, 10 AN et 33 AL	417,8	3 849,7
Europe et Communauté d'États indépendants	Almaty, Ankara, Bakou, Bruxelles, Genève, Kyïv, Minsk, Moscou, Prague, Tachkent, Tbilissi, Vienne, Varsovie et Erevan	4 D-1, 3 P-5, 7 P-4, 12 P-3, 4 P-2, 2 G(1°C), 16 G(AC), 9 AN et 20 AL	2 013,6	12 656,9
États arabes	Alger, Beyrouth, Le Caire, Khartoum, Manama, Rabat, Sanaa et Tunis	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 6 AN et 22 AL	243,5	2 839,7
Total		9 D-1, 16 P-5, 12 P-4, 14 P-3, 4 P-2, 2 G(1°C), 16 G(AC), 50 AN et 143 AL	4 040,1	28 502,3

^a Compte tenu de la réduction du plafond des dépenses effectuées au moyen du budget ordinaire imposée pour faire face à la crise de liquidité. Les services des centres d'information au siège ont mis en place un budget « à ne pas dépasser » pour chacun des centres d'information des Nations Unies, en fonction des besoins de ceux-ci, et chaque bureau des services d'information des Nations Unies.

Tableau VII.6

Ressources affectées aux postes et aux autres objets de dépense pour les centres et bureaux d'information des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

N°	Lieu	Année de création	Crédits alloués au titre des objets de dépense autres que les postes ^a	Valeur des locaux mis à disposition gratuitement	Valeur des contributions extrabudgétaires	Nombre de postes financés par le budget ordinaire
1	Abuja	1963	70,2	78,0	–	1 P-5, 1 AN et 3 AL
2	Accra	1958	35,8	25,0	–	1 AN et 4 AL
3	Alger	1963	47,9	–	–	1 AN et 2 AL
4	Almaty (Kazakhstan)	1993	0,0	9,6	–	1 P-4
5	Ankara	1975	5,8	–	–	1 AN et 1 AL
6	Antananarivo	1963	22,9	47,4	–	1 AN et 1 AL
7	Asmara	1993	1,2	–	–	1 AN
8	Asunción	1962	38,2	–	–	1 AN et 2 AL

N ^o	Lieu	Année de création	Crédits alloués au titre des objets de dépense autres que les postes ^a	Valeur des locaux mis à disposition gratuitement	Valeur des contributions extrabudgétaires	Nombre de postes financés par le budget ordinaire
9	Bakou	1992	18,3	12,0	–	1 AN
10	Beyrouth	2010	48,1	37,5	–	1 P-4, 1 P-3, 1 AN et 3 AL
11	Bogota	1954	50,5	–	–	1 P-5, 1 AN et 3 AL
12	Brazzaville	1988	35,1	42,0	–	1 AN et 1 AL
13	Bruxelles	2004	162,2	445,3	300,1	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 6 P-3 et 12 AL
14	Buenos Aires	2009	15,8	–	–	1 P-5, 1 AN et 3 AL
15	Bujumbura	1961	53,6	37,8	–	1 AN et 2 AL
16	Canberra	1948	63,2	–	–	1 P-5, 1 AN et 3 AL
17	Colombo	1996	3,2	21,0	–	1 AL
18	Dacca	1981	5,3	–	–	1 AN et 3 AL
19	Dakar	1980	90,2	30,0	–	1 P-5, 1 AN et 4 AL
20	Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie)	1961	33,6	34,4	–	1 AN et 3 AL
21	Erevan	1992	10,0	7,2	–	1 AN
22	Harare	1982	62,7	84,4	–	1 AN et 3 AL
23	Islamabad	1951	33,4	–	–	1 P-5, 1 AN et 3 AL
24	Jakarta	1985	54,9	–	–	1 P-5, 1 AN et 3 AL
25	Katmandou	1964	29,7	–	–	1 AN et 2 AL
26	Khartoum	1963	50,0	11,3	–	1 AN et 3 AL
27	Kyïv	1992	277,4	45,0	–	1 AN
28	La Paz	1967	15,0	–	–	1 AN et 2 AL
29	Le Caire	1997	29,9	–	–	1 D-1, 1 AN et 5 AL
30	Lima	2005	47,6	–	–	1 AN et 2 AL
31	Lomé	1962	20,2	10,7	–	1 AN et 2 AL
32	Luanda	2023	34,9	–	–	1 P-5
33	Lusaka	1975	31,7	–	–	1 AN et 2 AL
34	Manama	1991	13,0	4,5	99,0	1 P-5 et 1 AL
35	Manille	1953	24,3	–	–	1 AN et 3 AL
36	Mexico	1947	95,8	–	45,3	1 P-5, 1 AN et 6 AL
37	Minsk	1992	5,0	18,0	–	1 AN
38	Moscou	1948	142,1	–	–	1 D-1, 1 AN et 5 AL
39	New Delhi	1947	40,7	21,6	–	1 D-1, 1 AN et 5 AL
40	Ouagadougou	1982	95,5	26,4	–	1 AN et 3 AL
41	Panama	1982	–	–	37,2	1 AN
42	Port of Spain	1962	75,8	–	–	1 P-4, 1 AN et 3 AL
43	Prague	1999	2,9	97,0	23,2	1 AN et 2 AL
44	Pretoria	1995	48,2	53,3	–	1 P-5, 1 AN et 4 AL
45	Rabat	2022	21,5	–	–	1 P-4 et 2 AL
46	Rio de Janeiro (Brésil)	1987	23,9	51,2	–	1 P-5, 1 AN et 4 AL
47	Sanaa	1959	17,3	–	–	1 AN et 3 AL
48	Tachkent	1993	3,7	–	–	1 AN
49	Tbilissi	1993	8,0	–	–	1 AN

<i>Nº</i>	<i>Lieu</i>	<i>Année de création</i>	<i>Crédits alloués au titre des objets de dépense autres que les postes^a</i>	<i>Valeur des locaux mis à disposition gratuitement</i>	<i>Valeur des contributions extrabudgétaires</i>	<i>Nombre de postes financés par le budget ordinaire</i>
50	Téhéran	1950	64,0	–	–	1 P-4, 1 AN et 2 AL
51	Tokyo	1958	43,6	94,9	115,6	1 D-1, 1 AN et 5 AL
52	Tunis	1960	15,8	–	–	1 AN et 3 AL
53	Varsovie (financé par des ressources extrabudgétaires)	1991	–	65,0	198,0	–
54	Washington	1946	226,2	–	–	1 D-1, 1 P-5, 1 AN et 4 AL
55	Windhoek	1992	29,2	22,4	–	1 AN et 2 AL
56	Yangon	1959	55,5	–	–	1 AN et 3 AL
57	Yaoundé	1965	60,3	21,2	–	1 AN et 2 AL
Total			2 610,8	1 460,9	620,4	6 D-1, 14 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 50 AN et 140 AL

^a Compte tenu de la réduction du plafond des dépenses effectuées au moyen du budget ordinaire imposée pour faire face à la crise de liquidité. Les services des centres d'information au siège ont mis en place un budget « à ne pas dépasser » pour chacun des centres d'information des Nations Unies, en fonction des besoins de ceux-ci, et chaque bureau des services d'information des Nations Unies.

Titre VIII Services communs d'appui

Chapitre 29 Services de gestion et d'appui

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	327 850 700
Dépenses de 2023	333 141 500
Crédits ouverts pour 2024	345 003 600
Dépenses au 30 juin 2024	172 823 800
Ressources demandées pour 2025	342 073 300
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	207 144 900
Dépenses de 2023	202 065 900
Montant estimé pour 2024	213 446 600
Dépenses au 30 juin 2024	211 011 200
Ressources demandées pour 2025 ^b	210 761 600
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	257 275 500
Dépenses de 2023	259 266 700
Montant estimé pour 2024	272 250 800
Dépenses au 30 juin 2024	145 408 000
Montant prévu pour 2025	266 908 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). ^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin. ^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

VIII.1 Le titre VIII du projet de budget-programme pour 2025 comprend le chapitre 29 (Services de gestion et d'appui), qui est subdivisé en six chapitres : de 29A à 29C (qui concernent respectivement le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel et le Bureau de l'informatique et des communications) et de 29D à 29F (qui concernent les Offices des Nations Unies à Nairobi, Genève et Vienne, respectivement). Chaque chapitre est traité séparément.

VIII.2 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 29 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 342 073 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 2 930 300 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Le Comité consultatif examine la question de

l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

Chapitre 29A

Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	60 885 200
Dépenses de 2023	62 288 400
Crédits ouverts pour 2024	66 795 800
Dépenses au 30 juin 2024	30 144 200
Ressources demandées pour 2025	67 034 900
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	58 361 800
Dépenses de 2023	57 755 200
Montant estimé pour 2024	58 254 200
Dépenses au 30 juin 2024	59 029 300
Ressources demandées pour 2025 ^b	59 571 700
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	31 343 500
Dépenses de 2023	28 320 800
Montant estimé pour 2024	35 309 900
Dépenses au 30 juin 2024	19 034 200
Montant prévu pour 2025	34 110 800
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). ^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin. ^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

VIII.3 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 29A du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 67 034 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 239 100 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.23. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VIII.4 Le Secrétaire général attribue l'augmentation nette de 239 100 dollars ([A/79/6 \(sect. 29A\)](#), par. 29A.146 et 29A.147) aux facteurs suivants :

a) des ajustements techniques (166 300 dollars) concernant l'application du taux de vacance convenu pour les postes existants à trois postes [1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)] créés en 2024, conformément à la résolution [78/253](#) de l'Assemblée générale, et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait alors été appliqué, compensés en partie par le non-renouvellement de crédits prévus pour 2024 au titre des rubriques Consultants et Mobilier et matériel ;

b) d'autres changements (72 800 dollars) concernant des services de consultants qui permettront d'augmenter le nombre d'évaluations menées par les petites entités du Secrétariat et ainsi de renforcer l'outil de gestion que représente l'évaluation, compensés en partie par le non-renouvellement de crédits qui avaient été prévus pour 2024 pour deux consultants spécialisés dans la gestion globale des risques.

Tableau VIII.1
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	275	1 SGA, 2 SSG, 8 D-2, 18 D-1, 36 P-5, 49 P-4, 42 P-3, 25 P-2/1, 20 G(1°C), 73 G(AC) et 1 AL
Effectif proposé pour 2025	275	1 SGA, 2 SSG, 8 D-2, 18 D-1, 36 P-5, 49 P-4, 42 P-3, 25 P-2/1, 20 G(1°C), 73 G(AC) et 1 AL
Réaffectations	–	1 G(AC) au titre de la composante 1 du sous-programme 3
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2024	182	1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 57 P-4, 41 P-3, 7 P-2/1, 5 G(1°C) et 55 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	180	1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 57 P-4, 40 P-3, 7 P-2/1, 5 G(1°C) et 54 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	124	9 P-5, 24 P-4, 21 P-3, 7 P-2/1, 13 G(1°C), 40 G(AC) et 10 AL
Effectif prévu pour 2025	124	9 P-5, 24 P-4, 21 P-3, 7 P-2/1, 13 G(1°C), 40 G(AC) et 10 AL

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.5 Les ressources demandées pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 49 005 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 231 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Elles permettraient de financer 275 postes (181 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 94 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées, dont 1 AL) ([A/79/6 \(Sect. 29A\)](#), tableaux 29A.43 et 29A.44 et annexe II). Il est proposé d'apporter un changement au tableau d'effectifs, à savoir la réaffectation, dans la composante 1 du sous-programme 3, d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) occupé par un(e) assistant(e) chargé(e) des ressources humaines, qui deviendrait un poste d'assistant(e) (analyse de données). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la Section de la diversité du personnel et de la prospection du Bureau des ressources humaines était fortement tributaire de l'analyse des données pour prendre des décisions éclairées et répondre aux demandes croissantes des États Membres et de la direction du Secrétariat

concernant les tendances relatives à la répartition géographique équitable, à la parité des genres, au rajeunissement des effectifs et à d'autres priorités en matière de diversité dans les domaines du recrutement et du personnel. Il importe de renforcer les capacités dans ce domaine pour répondre aux demandes des États Membres et des organes intergouvernementaux et pour faciliter les activités de prospection interne menées par la Section afin de soutenir les mandats relatifs à la diversité.

Postes vacants

VIII.6 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2024, 47 postes [1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 9 P-3, 6 P-2/1 et 23 G(1°C) et G(AC)] étaient vacants. Huit de ces postes [1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 3 G(1°C) et G(AC)] étaient vacants, mais occupés à titre temporaire par d'autres personnes parce que leurs titulaires étaient provisoirement affectés ailleurs et devraient reprendre leurs fonctions habituelles en 2024 ou 2025 ; les autres postes se trouvaient à divers stades de recrutement, dont un poste d'agent(e) des services généraux qui avait été vacant pendant plus de deux ans, la sélection des candidats ou candidates étant tributaire de l'atténuation de la crise des liquidités du budget ordinaire. S'agissant du sous-programme 5 (Éradication du racisme sur le lieu de travail), quatre [2 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)] des neuf postes approuvés étaient vacants et en étaient à différents stades de recrutement. Ayant posé la question, le Comité a été informé que conformément à sa résolution 78/253, l'Assemblée générale examinerait la structure, y compris la dotation en personnel, et le rattachement de l'activité au titre du sous-programme 5 durant la première partie de la reprise de sa quatre-vingtième session. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement à ces postes seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question des postes vacants depuis 24 mois ou plus.

Taux de vacance

VIII.7 Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 29A (voir tableau VIII.2).

Tableau VIII.2
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Nombre effectif de titulaires au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	172	14,9	11,2	11,0	182	181	157	10,7	11,8	13,3	181	10,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	93	13,1	17,0	20,4	94	94	71	16,1	23,4	24,5	94	16,1

VIII.8 Les informations communiquées montrent que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance effectif de janvier à juin 2024 était de 11,8 % et le taux de vacance réel au 30 juin 2024 de 13,3 %, tandis qu'un taux de 10,7 % est proposé pour 2025. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen était de 23,4 % et le taux de vacance effectif de 24,5 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 16,1 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

VIII.9 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.10 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 18 029 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 7 700 dollars (0,04 %) par rapport au budget approuvé pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 29A\)](#), tableau 29A.47).

Autres dépenses de personnel

VIII.11 Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour 2025 s'élèvent à 3 159 100 dollars et sont inchangées par rapport à 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 4 855 900 dollars alors que les crédits ouverts pour l'exercice étaient de 4 304 500 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 1 184 700 dollars (37,5 %) alors que les crédits ouverts étaient de 3 159 100 dollars. Les ressources demandées pour 2025 permettraient notamment de maintenir 14 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [3 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1°C) et 1 G(1°C)] au titre de la composante 1 (Progiciel de gestion intégré) du sous-programme 1, tenant principalement à la part des ressources afférentes aux services d'appui aux clients concernant l'utilisation d'Umoja qui est imputée sur le budget ordinaire et à la mise en service d'une solution de gestion du capital humain, en particulier aux fins de la mise en œuvre du programme de sélection du personnel 2.0 ([A/78/7](#), par. VIII.12). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les dépassements de crédits qui se sont produits en 2022 et 2023 concernaient principalement la composante 1 (Stratégies et politiques) du sous-programme 3 (Ressources humaines), étant donné que le budget du fonds central pour l'apprentissage était regroupé à la rubrique Services contractuels, alors que des dépenses de formation avaient été engagées au titre de toutes les rubriques autres que celles concernant les postes, y compris les autres dépenses de personnel. Les dépassements de crédits qui se sont produits en 2022 tiennent également à des emplois de temporaire non prévus au budget au titre de la composante 1 (Stratégie et politiques) du sous-programme 3 (Ressources humaines) pour le programme de mobilité du personnel et le programme de santé mentale, ainsi qu'à des emplois de temporaire non budgétisés liés à l'équipe spéciale pour l'éradication du racisme. **Le Comité consultatif note les dépassements de crédits qui se sont produits en 2022 et 2023 et souligne qu'il faut budgétiser de manière réaliste et faire régner la discipline budgétaire.**

Consultants

VIII.12 Le montant des ressources demandées au titre des consultants s'élève à 556 300 dollars, soit une diminution de 176 200 dollars (24 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 1 258 800 dollars alors que les crédits ouverts pour l'exercice étaient de 478 700 dollars, et au 30 juin 2024

elles se chiffraient à 140 600 dollars (19,2 %) alors que les crédits ouverts pour l'exercice étaient de 732 500 dollars. La diminution est principalement due au non-renouvellement de crédits ouverts pour 2024 au titre des consultants et à l'effet net du transfert de ressources à la rubrique Services contractuels lié aux services d'un cabinet chargé de fournir des conseils et un soutien à la conception et à la mise en place de programmes de formation et d'apprentissage en matière de lutte contre le racisme. **Le Comité consultatif note l'importance des dépassements de crédits au titre des consultants depuis 2020. Dans ce contexte, le Comité souligne qu'il faut budgétiser de manière réaliste et faire régner la discipline budgétaire. Il compte que tout sera mis en œuvre pour recourir au savoir-faire existant en interne et consolider les connaissances afin de réduire au minimum le recours à des consultants externes. Il attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur la question dans le prochain projet de budget.**

Voyages du personnel

VIII.13 Le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2025 s'élève à 413 000 dollars, ce qui représente une diminution de 8 000 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 1 293 300 dollars alors que les crédits ouverts pour l'exercice étaient de 381 300 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 191 200 dollars (46,2 %) alors que les crédits ouverts étaient de 413 800 dollars. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre du sous-programme 5 (Éradication du racisme sur le lieu de travail), les frais de voyage de la Conseillère spéciale pour l'éradication du racisme sur le lieu de travail sont réglés au moyen de contributions volontaires et que les frais de voyage des membres du personnel qui l'accompagnent le sont au moyen du budget ordinaire. Il a été informé qu'en 2023, la Conseillère spéciale et les membres du personnel qui l'accompagnaient se sont rendus dans huit sites, à savoir Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève, Santiago, Vienne, la zone de la FINUL et celle de la MINUSMA. Il a appris qu'un montant de 73 800 dollars était demandé pour 2025 pour que deux membres du personnel puissent accompagner la Conseillère spéciale dans six endroits, à savoir Genève, Jérusalem, Kaboul, Laayoune, Port of Spain et Vienne, afin d'y rencontrer des hauts responsables, des représentants du personnel et des membres du personnel des Nations Unies, d'évaluer les progrès et de soutenir la généralisation et la pérennisation de mesures de lutte contre le racisme et la discrimination raciale. **Le Comité consultatif note les dépassements de crédits qui se sont produits en 2022 et 2023 et souligne qu'il faut budgétiser de manière réaliste et faire régner la discipline budgétaire. Il compte également que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité recourra autant que possible aux réunions virtuelles et aux plateformes en ligne (voir également A/78/7, par. VIII.14).**

Services contractuels

VIII.14 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 9 118 900 dollars, soit une augmentation de 186 000 dollars (2,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 5 824 200 dollars alors que les crédits ouverts pour l'exercice étaient de 8 650 200 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 1 113 600 dollars (12,5 %) alors que les crédits ouverts étaient de 8 932 900 dollars. Le Comité consultatif a été informé que la plupart des activités de formation relèvent des services contractuels. Les ressources demandées pour les activités de formation relevant des services contractuels s'élèvent à 7 295 300 dollars, soit une augmentation de 189 000 dollars par rapport au montant de 7 106 300 dollars prévu pour 2024. Au 30 juin 2024, les dépenses s'élevaient à 272 600 dollars, soit 3,8 % des crédits alloués à la formation pour l'exercice. Le

Comité a également été informé que la sous-utilisation des crédits au titre des services contractuels pour 2022 et 2023 était principalement due au regroupement de quelque 7 millions de dollars dans le fonds central pour l'apprentissage, alors que les dépenses de formation qui étaient engagées étaient également enregistrées dans d'autres catégories de dépenses. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels pour 2025 soit réduit de 5 % (455 900 dollars).** Le Comité note également que, pour assurer la transparence budgétaire et la comparabilité des données, il importe d'enregistrer systématiquement les dépenses effectives dans la même catégorie budgétaire que celle pour laquelle les crédits ont été initialement approuvés.

Mobilier et matériel

VIII.15 Le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2025 s'élève à 204 100 dollars, ce qui représente une diminution de 1 300 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 356 800 dollars alors que les crédits ouverts pour l'exercice étaient de 173 100 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 149 100 dollars (72,6 %) alors que les crédits ouverts étaient de 205 400 dollars. **Le Comité consultatif note qu'un dépassement de crédits s'est produit en 2023 et qu'à ce jour, 72,6 % des crédits ouverts pour 2024 ont déjà été dépensés. Le Comité souligne qu'il faut budgétiser de manière réaliste et faire régner la discipline budgétaire.**

Fournitures et accessoires

VIII.16 Les ressources demandées au titre des fournitures et accessoires pour 2025 s'élèvent à 65 100 dollars et sont inchangées par rapport à 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 13 300 dollars alors que les crédits ouverts pour l'exercice étaient de 71 400 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 500 dollars (0,8 %) alors que les crédits ouverts étaient de 65 100 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée depuis 2020, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires pour 2025 soit réduit de 20 % (13 000 dollars).**

VIII.17 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.14 et VIII.16 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Attributions et responsabilités du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, du Département de l'appui opérationnel et du Bureau des services de contrôle interne

VIII.18 Le Comité consultatif rappelle que les attributions et responsabilités du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel sont définies dans la circulaire du Secrétaire général publiée sous la cote [ST/SGB/2019/2](#), notamment en ce qui concerne la délégation de pouvoirs. Il rappelle également que, selon les informations reçues au titre du chapitre 29B ci-dessous, au 2 juillet 2024, les circulaires du Secrétaire général sur l'organisation des deux départements avaient été établies et faisaient l'objet d'un examen de la part des services juridiques. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité était chargé de certaines questions, et que les deux départements s'occupaient ensemble d'autres questions, comme indiqué ci-après :

a) gestion des biens : le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité établit le cadre organisationnel régissant la gestion des biens en publiant des politiques et des directives conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière, y compris des directives relatives à la vérification physique des biens, à l'attribution et à la cession des biens, ainsi qu'en établissant des mécanismes d'établissement des rapports financiers et de suivi, et définit les pouvoirs délégués en matière de gestion des biens dans le prolongement de la circulaire publiée sous la cote [ST/SGB/2019/2](#). Tout au long du cycle de vie des biens, le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité fournissent des orientations générales, tandis que les entités sont habilitées à acquérir, gérer, utiliser et céder des biens par voie de délégation ;

b) ressources humaines et gestion de la performance : le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité donne des orientations stratégiques et politiques générales et fixe des objectifs stratégiques sur la base des résultats de la gestion de la performance, des rapports de suivi, des questionnaires d'autoévaluation émanant des mécanismes de contrôle interne et du dispositif d'application du principe de responsabilité. Le Département de l'appui opérationnel fournit des orientations opérationnelles et des orientations concernant les activités de traitement à l'ensemble du Secrétariat de l'ONU. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'au 2 juillet 2024, il n'existait pas de liste exhaustive des fonctions liées aux ressources humaines attribuées en propre à un département ou à l'autre. Le Comité examine la répartition des fonctions liées aux ressources humaines entre les deux départements dans le chapitre 29B ci-dessous.

VIII.19 Le Comité consultatif a été informé que l'examen des dépenses relève du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, conformément à la résolution [77/262](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que tous les programmes du budget ordinaire fassent l'objet d'un examen des dépenses au moins une fois tous les cinq ans, à partir du projet de budget-programme pour 2024. Le Département définit les principes généraux et les orientations et fournit l'appui nécessaire, tandis que la méthode et les critères utilisés pour tel ou tel examen sont définis par les directeurs de programme, en tant que « propriétaires » de l'examen (voir également [A/78/7](#), par. VIII.25). En réponse à ses questions, le Comité a également été informé que le prochain cycle d'examen des dépenses vise à renforcer l'objectivité dans le cadre d'échanges avec les acteurs intervenant dans les deuxième et troisième lignes de défense prévues dans le dispositif d'application du principe de responsabilité. **Le Comité consultatif estime qu'il faudrait délimiter clairement les attributions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et celles du Département de l'appui opérationnel, notamment s'agissant de la deuxième ligne de défense, dans les domaines de l'examen des dépenses, de la gestion des ressources humaines et de la gestion des biens, afin d'éviter qu'il y ait des chevauchements de fonctions et des lacunes concernant les responsabilités et que l'application du principe de responsabilité soit entravée. Il attend avec intérêt de recevoir un complément d'information à ce sujet dans le prochain rapport sur le dispositif d'application du principe de responsabilité.** Le Comité examine plus en détail les examens des dépenses, dans le contexte de la culture de l'efficacité, dans le chapitre I du présent rapport.

VIII.20 S'étant renseigné au sujet des activités d'évaluation, le Comité consultatif a été informé que la Section de l'évaluation de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité aidait les entités du Secrétariat à mener des autoévaluations et à en utiliser les résultats, conformément à l'instruction administrative [ST/AI/2021/3](#), et apportait son concours au Comité de gestion de l'évaluation, un sous-comité du Comité de gestion. La Division travaille en

partenariat avec la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI, qui fournit des conseils et un appui méthodologiques, tandis que la Division donne des orientations et apporte un soutien en matière de gestion. Le Comité a également été informé que l'une des principales difficultés recensées depuis la publication de l'instruction administrative [ST/AI/2021/3](#) en août 2021 tenait au manque de personnel ayant un savoir-faire et des qualifications en matière d'évaluation, en particulier dans les petites entités, et que des ressources supplémentaires étaient demandées au titre des consultants pour 2025 dans le cadre de l'action menée par la Division pour fournir un tel appui. **Le Comité consultatif, tout en notant l'action menée pour fournir un appui en matière d'évaluation aux petites entités, souligne qu'il importe de délimiter clairement les attributions du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du BSCI en ce qui concerne la troisième ligne de défense et les ressources y afférentes. Il note que la prochaine révision de l'instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ([ST/AI/2021/3](#), par. 7.3) pourrait être l'occasion de traiter cette question.**

Ressources afférentes à l'amélioration du dispositif de prestation de services

VIII.21 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de la réforme de la gestion et de la création du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel, ainsi que de la résolution [71/272](#) de l'Assemblée générale, une équipe a été créée et dotée de six emplois qui sont tous pourvus ; elle comprend : un(e) administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes (D-1), affecté(e) au Département de l'appui opérationnel, trois spécialistes de la gestion de programme (P-4), dont une personne affectée au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et deux au Département de l'appui opérationnel, et deux spécialistes de la gestion de programme (P-3) rattachés au Département de l'appui opérationnel et chargés d'examiner les services et d'améliorer la prestation de services dans l'ensemble du Secrétariat. Le Comité a également été informé que les deux départements collaboraient étroitement pour faire progresser les initiatives et le dispositif de rationalisation des services de gestion, y compris pour ce qui était de l'amélioration de la prestation de services au moyen d'une architecture globale d'appui opérationnel pour laquelle le Secrétaire général a exposé sa vision dans son rapport sur l'amélioration de la prestation de services dans le système des Nations Unies ([A/78/391](#)). **Le Comité consultatif compte que des renseignements à jour sur les progrès accomplis pour améliorer le dispositif de prestation de services dans l'ensemble du Secrétariat, ainsi que sur l'utilisation des ressources y afférentes, seront communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Représentation géographique équitable

VIII.22 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 71 (45,8 %) des 155 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 45 (29,0 %) d'États d'Asie et du Pacifique, 16 (10,3 %) d'États d'Amérique latine et des Caraïbes, 13 (8,4 %) d'États d'Afrique et 9 (5,8 %) d'États d'Europe orientale. Il a également été informé que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité n'avait pas encore atteint l'objectif de la parité s'agissant des fonctionnaires nouvellement recrutés et issus de pays non représentés ou sous-représentés, mais qu'il poursuivait ses initiatives stratégiques de prospection afin d'attirer des personnes originaires des États Membres concernés et collaborait avec les entités ayant des postes à pourvoir et différents services, tels que le Bureau

de la coordination des activités de développement et le Département de la communication globale. Il a également appris que 61 fonctionnaires du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont 33 dans les 5 années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel dont les postes sont soumis à la répartition géographique et souligne le rôle essentiel que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité joue dans l'amélioration de la représentation géographique dans l'Organisation. Il compte que le Département prendra de nouvelles mesures pour que la représentation géographique des États Membres soit plus équitable parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Ressources extrabudgétaires

VIII.23 Pour 2025, les ressources extrabudgétaires sont estimées à 34 110 800 dollars et permettraient de financer 124 postes (9 P-5, 24 P-4, 21 P-3, 7 P-2/1, 13 G(1°C), 40 G(AC) et 10 AL) et les autres objets de dépense ; elles accusent une diminution de 1 199 100 dollars, qui tient principalement à un versement fait spécifiquement en 2024 aux fins du développement et de la maintenance d'applications et à la nature ponctuelle des contributions volontaires ; cette diminution est contrebalancée en partie par une augmentation des coûts afférents aux postes au Bureau du Contrôleur. Les financements extrabudgétaires comprennent : a) des contributions volontaires ; b) des montants servant à financer une partie des activités et des moyens centralisés d'appui, tels que le progiciel de gestion intégré (y compris les services d'appui aux clients) ; c) des montants financés par les entités du système des Nations Unies et servant à financer les enquêtes locales sur les conditions d'emploi ; d) un fonds de recouvrements des coûts pour les activités de soutien financées selon cette modalité (A/79/6 (Sect. 29A), tableaux 29A 45 3) et 29A.46 3), et par. 29A.149 et 150).

Chapitre 29B

Département de l'appui opérationnel

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	96 878 000
Dépenses de 2023	96 696 600
Crédits ouverts pour 2024	96 246 000
Dépenses au 30 juin 2024	51 739 700
Ressources demandées pour 2025	96 003 700
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	112 984 500
Dépenses de 2023	113 368 100
Montant estimé pour 2024	118 262 800
Dépenses au 30 juin 2024	117 137 300

Ressources demandées pour 2025 ^b	116 337 500
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	71 643 300
Dépenses de 2023	66 576 900
Montant estimé pour 2024	66 488 400
Dépenses au 30 juin 2024	41 716 600
Montant prévu pour 2025	63 121 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.

^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.24 Les ressources demandées au chapitre 29B du budget ordinaire (Département de l'appui opérationnel) pour 2025 s'élèvent à 96 003 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 242 300 dollars (0,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 29B), tableau 23B.27). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ». On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense, dans le tableau VIII.24.

VIII.25 La diminution globale tient principalement au non-renouvellement de crédits demandés pour 2024 à la rubrique Frais généraux de fonctionnement au titre du sous-programme 4 [Administration (New York)] aux fins de l'aménagement des bureaux destinés aux titulaires de 38 nouveaux postes et emplois de temporaire inscrits aux chapitres 8, 9, 10 et 28 (ibid., par. 29B.110 b) ; voir également par. VIII.31 a) ci-dessous).

Tableau VIII.3
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	366	1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 12 P-5, 16 P-4, 16 P-3, 13 P-2/1, 16 G(1°C), 186 G(AC) et 93 ACM
Effectif proposé pour 2025	366	1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 12 P-5, 16 P-4, 16 P-3, 13 P-2/1, 16 G(1°C), 186 G(AC) et 93 ACM
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif autorisé pour 2024	445	2 D-2, 9 D-1, 33 P-5, 89 P-4, 123 P-3, 10 P-2/1, 20 G(1°C) et 159 G(AC)
Suppressions	11	1 P-5, 3 P-3, 2 P-3, 5 G(AC)
Créations	2	2 P-2/1
Effectif proposé pour 2025	436	2 D-2, 9 D-1, 32 P-5, 86 P-4, 121 P-3, 12 P-2/1, 20 G(1°C) et 154 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	82	5 P-5, 9 P-4, 12 P-3, 5 P-2/1, 12 G(1°C), 36 G(AC) et 3 ACM

	Nombre	Informations

Effectif prévu pour 2025 82 5 P-5, 9 P-4, 12 P-3, 5 P-2/1, 12 G(1°C), 36 G(AC) et 3 ACM

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.26 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 42 164 800 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une augmentation de 160 500 dollars (0,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024. Ces ressources permettraient de financer 366 postes (71 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 295 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre qu'en 2024. L'augmentation de 160 500 dollars qui est proposée tient au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à deux postes (1 P-5 et 1 P-3) créés en 2024 comme suite à la résolution 78/252 de l'Assemblée générale et auxquels un taux de vacance de 50 % avait alors été appliqué (A/79/6 (Sect. 29B), par. 29B.110 b) et tableaux 29B.27 et 29B.28).

Postes vacants

VIII.27 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 81 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants (1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 4 P-2/1, 2 G(1°C), 43 G(AC) et 15 postes ACM), dont 1 poste G(AC) d'assistant(e) au courrier, qui est vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif prend note du nombre élevé de postes vacants et compte que tous les postes vacants, y compris ceux qui sont vacants de longue date, seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les postes vacants de longue date.

Taux de vacance

VIII.28 S'étant renseigné, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 29B (voir tableau VIII.4).

Tableau VIII.4
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	68	14,3	17,8	19,1	71	71	50	17,5	26,9	29,6	71	17,5
Agent des services généraux et des catégories apparentées	299	12,7	19,0	19,7	295	295	235	16,6	19,0	20,3	295	16,6

VIII.29 Le Comité consultatif a noté que les taux de vacance de poste moyens et effectifs au 30 juin 2024 pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur (26,9 % et 29,6 %, respectivement) et les agents des services généraux et des catégories apparentées (19 % et 20,3 %, respectivement) étaient supérieurs aux taux prévus dans le budget pour 2025 (17,5 % et 16,6 %, respectivement). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

VIII.30 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.31 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2025 s'élèvent à 53 838 900 dollars et accusent une diminution nette de 402 800 dollars (0,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 29B), tableau 29B.32). Selon les informations communiquées au Comité consultatif, les ressources demandées font apparaître les changements suivants :

a) frais généraux de fonctionnement : une diminution nette de 341 400 dollars s'explique par une baisse de 526 100 dollars liée au non-renouvellement de crédits demandés pour 2024 aux fins de l'aménagement des bureaux destinés aux titulaires de 38 nouveaux postes et emplois de temporaire inscrits aux chapitres 8, 9, 10 et 28. L'effet de cette baisse est atténué en partie par les crédits demandés aux fins de l'aménagement de bureaux pour les titulaires des cinq nouveaux postes demandés au chapitre 10 (71 000 dollars) et des six emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de créer à New York (85 200 dollars), ainsi que par une augmentation de la part des coûts des services administratifs à la charge du Secrétariat en ce qui concerne les directeurs des services médicaux des Nations Unies (28 500 dollars) (voir également le paragraphe VIII.32 ci-dessous).

b) mobilier et matériel : la diminution de 68 200 dollars est due à une réduction de 50 200 dollars afférente aux licences de produits d'apprentissage électronique spécialisé à l'appui du multilinguisme et à une réduction de 18 000 dollars concernant les logiciels ;

c) autres dépenses de personnel : une diminution de 29 400 dollars tient au transfert de New York à Brindisi (Italie) d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) réservé à un médecin hors classe (P-5) ;

d) consultants : une diminution de 43 400 dollars s'explique principalement par le non-renouvellement des crédits prévus pour 2024 au titre des services de consultants liés à l'élargissement de l'outil d'évaluation des prestations des fournisseurs et du système de retour d'information en temps réel à toutes les entités du Secrétariat, y compris aux bureaux hors Siège et aux commissions régionales, et à un projet de formation relatif à la santé des femmes ;

e) ces réductions seraient contrebalancées en partie par une augmentation de 22 200 dollars au titre des consultants en raison des besoins supplémentaires concernant les services spécialisés à l'appui du multilinguisme, du programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau et de la formation avancée destinée aux chefs de l'appui opérationnel, et par une augmentation de 57 400 dollars au titre des services contractuels en raison de l'accroissement des besoins en services techniques à l'appui du multilinguisme, des programmes opérationnels et des programmes de renforcement des capacités.

Frais généraux de fonctionnement

VIII.32 Les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élèvent à 41 195 700 dollars, ce qui représente une diminution de 341 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après les informations communiquées au Comité consultatif, les crédits ouverts pour 2023 se chiffraient à 44 344 200 dollars, mais les dépenses n'ont atteint que 41 393 600 dollars, soit une sous-utilisation des crédits de 2 950 600 dollars et un taux d'exécution du budget de 93,3 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2023, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 2 % (823 900 dollars).**

VIII.33 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.32 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

VIII.34 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, parmi les 50 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les États d'Afrique étaient représentés par 1 personne, les États d'Asie et du Pacifique par 17, les États d'Europe orientale par 1, les États d'Amérique latine et des Caraïbes par 3 et les États d'Europe occidentale et autres États par 28. Il a également appris que parmi les six fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur qui avaient été recrutés en 2022 et 2023, les États d'Afrique étaient représentés par une personne, les États d'Asie et du Pacifique par trois, les États d'Amérique latine et des Caraïbes par une et les États d'Europe occidentale et autres États par une. Parmi les cinq fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés en 2024, au 10 juillet 2024, trois étaient originaires de pays sous-représentés. En ce qui concerne les départs à la retraite, le Comité a été informé que 48 fonctionnaires du Département de l'appui opérationnel occupant des postes inscrits au budget ordinaire et 34 occupant des postes financés au moyen du compte d'appui partiraient à la retraite au cours de la période de cinq ans allant de 2024 à 2028. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel et souligne le rôle essentiel que le Département de l'appui opérationnel joue dans l'amélioration de la représentation géographique dans l'Organisation. Il compte que le Département prendra de nouvelles mesures pour que la représentation géographique des États Membres soit équitable parmi les membres de son personnel et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir également A/78/7, par. VIII.64).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les départs à la retraite et la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

Représentation équilibrée des genres

VIII.35 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'au 10 juillet 2024, les femmes occupaient 55 % des postes et emplois du Département de l'appui opérationnel. **Le Comité consultatif compte que le Département de l'appui opérationnel continuera de maintenir une représentation équilibrée des genres parmi ses effectifs.**

Ressources extrabudgétaires

VIII.36 Les ressources extrabudgétaires devraient s'élever à 63 121 100 dollars en 2025, soit une diminution de 3 367 300 dollars (5,1 %) par rapport aux prévisions établies pour 2024. Les ressources extrabudgétaires afférentes aux emplois sont estimées à 14 070 700 dollars, soit une diminution de 474 300 dollars par rapport à 2024, et permettraient de financer le maintien de 82 emplois. Les ressources extrabudgétaires serviront : a) à renforcer les capacités en matière d'énergies renouvelables dans les opérations de maintien de la paix ; b) à fournir un appui aux organismes, fonds et programmes dans les domaines des ressources humaines, du renforcement des capacités et de la gestion des soins de santé ; c) à appuyer les activités d'achat dans les domaines des services d'appui internes pour les opérations sur le terrain et au Siège et la poursuite du projet visant à concevoir des infrastructures adaptées aux besoins des femmes et des hommes ; d) à appuyer le projet de partenariat triangulaire, dispositif de renforcement des capacités visant à former le personnel en tenue [voir [A/79/6 \(Sect. 29B\)](#), par. 29B.114 et tableaux 29B.30 3) et 29B.31 3)].

VIII.37 Le Comité consultatif a posé des questions sur le recouvrement des coûts des services fournis à d'autres entités et a été informé que les montants à recouvrer en 2024 et 2025 étaient estimés à 45 711 800 dollars pour chacune des deux années. Il a reçu un tableau sur la répartition des emplois d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur financés au moyen de fonds extrabudgétaires, par source de financement et groupe régional des titulaires, au 10 juillet 2024 (voir tableau VIII.5).

Tableau VIII.5

Répartition des emplois d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur financés au moyen de fonds extrabudgétaires, par source de financement et groupe régional des titulaires

(Nombre d'emplois)

Type de financement	Afrique	Asie et Pacifique	Europe orientale	Amérique latine et Caraïbes	Europe occidentale et autres États	Total
Recouvrement des coûts	4	4	3	8	38	57
Contributions volontaires	5	4	—	1	7	17
Total	9	8	3	9	45	74

Gestion des ressources humaines

VIII.38 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé le 2 juillet 2024 qu'il n'existait pas de liste exhaustive des fonctions liées aux ressources humaines attribuées en propre au Département de l'appui opérationnel ou au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Toutefois, des informations sur la répartition des attributions et des responsabilités entre la Division de l'administration des ressources humaines du Département de l'appui opérationnel et le Bureau des ressources humaines du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité figurent dans les rapports du Secrétaire général portant sur un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies ([A/72/492/Add.2](#)) et sur une étude comparative des structures de gestion des ressources humaines ([A/73/366](#)). Le Comité a également été informé le 2 juillet 2024 que les circulaires du Secrétaire général sur l'organisation des deux départements avaient été établies et faisaient l'objet d'un examen par les services juridiques. Selon

les informations fournies, il n'y a pas de chevauchement de fonctions ni de fonctions qui ne sont dévolues à aucun des deux départements.

VIII.39 Le Comité consultatif a également été informé que la Division de l'administration des ressources humaines était un maillon essentiel qui aidait les cadres à exercer les pouvoirs qui leur avaient été délégués en matière de ressources humaines. Elle est en contact direct avec les clients et fournit une aide et des conseils en matière de ressources humaines à différentes entités. Lorsque les clients ont besoin de conseils sur l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués, leurs partenaires au sein de la Division sont leur premier interlocuteur et, pour les cas exceptionnels dans lesquels il est nécessaire d'obtenir des éclaircissements concernant les politiques, le Département de l'appui opérationnel se tourne vers le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. En ce qui concernait les attributions des entités du Siège en tant que deuxième ligne de défense, le Comité a été informé que les responsabilités correspondantes étaient principalement confiées au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Cependant, le Département de l'appui opérationnel aidait les cadres à qui des pouvoirs avaient été délégués à comprendre ce qui était attendu d'eux. Lorsque les capacités manquent, le Département de l'appui opérationnel peut intervenir pour exercer les pouvoirs délégués et, le cas échéant, travailler avec le ou la haute fonctionnaire concerné(e) jusqu'à ce que les capacités requises aient été développées à la satisfaction du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité (voir également [A/78/5 \(Vol. II\)](#), chap. II, par. 156, 525 et 534 et 535). En ce qui concerne les listes de réserve, le Comité a été informé qu'en 2023, le Secrétaire général avait décidé que l'inscription sur les listes serait gérée de manière centralisée au moyen d'avis de vacance de poste génériques et que l'inscription resterait valide pendant quatre ans pour les hommes et six ans pour les femmes. Il a également été informé que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité devrait promulguer une politique modifiée en ce sens en 2024 et que le Département de l'appui opérationnel appliquerait les changements demandés.

VIII.40 Le Comité consultatif note qu'il n'y a pas de liste exhaustive des fonctions relatives aux ressources humaines attribuées en propre au Département de l'appui opérationnel ou au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et souligne de nouveau l'importance que revêtent la coopération, la coordination et une délimitation claire des fonctions entre les services des ressources humaines des deux départements afin d'éviter qu'il y ait des chevauchements de fonctions et des lacunes concernant les responsabilités et que l'application du principe de responsabilité soit entravée (voir également [A/78/7](#), par. VIII.54, et [A/75/538](#), par. 10).

Normes concernant la structuration organisationnelle

VIII.41 S'étant renseigné sur le rôle joué par le Département de l'appui opérationnel dans le contexte de la promulgation de normes relatives à la structuration organisationnelle, le Comité consultatif a été informé que le Département avait établi un inventaire concernant la structuration organisationnelle (2020), un guide de la structuration organisationnelle (2023) et des principes directeurs relatifs aux structures d'appui des missions politiques spéciales et des bureaux de petite taille (2023). L'inventaire concernant la structuration organisationnelle répertorie les directives et les références existantes à prendre en compte aux fins de la structuration organisationnelle des entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, y compris des entités sur le terrain. Le guide de la structuration organisationnelle donne une vue d'ensemble de ce que recouvre la notion de « structuration organisationnelle » et du processus consistant à décider de la manière dont une organisation devrait être structurée et fonctionner pour atteindre ses objectifs, ainsi

que des exemples pratiques qui aident le personnel des Nations Unies à planifier la mise en œuvre d'un processus de structuration organisationnelle au niveau des entités, tout en garantissant une approche cohérente et uniforme. L'objectif des principes directeurs relatifs aux structures d'appui des missions politiques spéciales et des bureaux de petite taille est d'aider les entités qui ne sont pas en mesure d'opter pour une structure d'appui standard à trois piliers (Gestion de la chaîne d'approvisionnement, Services et Gestion des opérations et des ressources). Les principales discussions tenues entre le Département de l'appui opérationnel et les entités pour faciliter l'application de ces principes directeurs ont porté sur l'appui à fournir pour que les entités fassent concorder leur stratégie, leur structure et leurs processus. Le Comité a également été informé qu'il n'y avait pas de définition des fonctions à assumer par la direction exécutive et l'administration s'agissant des documents susmentionnés établis par le Département. Le Département n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne respectent pas les normes de structuration organisationnelle, mais il examine les structures d'appui des missions sur le terrain à la faveur de l'examen des besoins en personnel civil pour s'assurer qu'elles sont conformes aux orientations approuvées en la matière et donne les indications nécessaires pour que les structures existantes cadrent avec les normes.

VIII.42 Le Comité consultatif souligne qu'il importe que les départements du Siège participent activement à l'établissement de normes et au suivi de leur application dans le contexte de la structuration organisationnelle et de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel (voir également A/78/7, par. VIII.55).

VIII.43 Compte tenu des informations données aux paragraphes VIII.38 et VIII.39 et des observations formulées aux paragraphes VIII.40 et VIII.42 du présent document, le Comité consultatif note qu'il est possible de mieux définir et de renforcer le rôle du Département de l'appui opérationnel en tant que deuxième ligne de défense et fournisseur d'un appui opérationnel dynamique.

Coût standard de l'aménagement des espaces de bureau

VIII.44 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le coût standard de l'aménagement des espaces de bureau était un coût ponctuel facturé dans le cadre de la création de postes qui avait beaucoup diminué ces dernières années, compte tenu de l'évolution des espaces de bureau et de la mise en place de modes de gestion souple de l'espace de travail. Le taux actuel de 14 200 dollars pour chaque nouveau poste d'administrateur ou d'agent des services généraux et pour les autres postes ou emplois, utilisé dans le budget-programme de 2024, a diminué de 31 % par rapport au taux précédent, établi en 2019. Le Comité a également été informé qu'en raison des modes de gestion souple de l'espace de travail, ces coûts non récurrents ne s'appliquaient que s'il fallait trouver de la place pour plus de quatre personnes dans un espace déjà occupé par une entité ou lorsqu'un nouveau groupe était créé. Le taux standard est fondé sur un projet de taille moyenne consistant à convertir un espace existant en un espace pouvant être géré souplement. Le calcul prend en compte les coûts effectifs de réaménagement de l'espace pour les nouveaux membres du personnel et n'est pas fondé sur la structure des dépenses.

VIII.45 Comme suite à ses questions sur la gestion du parc immobilier de l'ONU à New York, le Comité consultatif a été informé que le Siège louait plusieurs bâtiments dans lesquels la plupart des étages étaient composés de bureaux individuels et de cubicules, qui n'étaient pas soumis aux modalités de gestion souple de l'espace de travail. Le Département de l'appui opérationnel a procédé à une évaluation approfondie des besoins en bureaux et examiné la possibilité de résilier les baux en cours. Compte tenu de cette analyse, il a pris la décision de libérer le bâtiment DC-1 à l'expiration du bail en mars 2023 et de réinstaller quelque 850 fonctionnaires du

Secrétariat ailleurs, la plupart d'entre eux travaillant dans le bâtiment du Secrétariat dans des espaces gérés selon des modalités souples. Le Comité a également été informé qu'au 15 juillet 2024, l'Administration négociait le renouvellement du bail du bâtiment DC-2, qui devrait être finalisé d'ici à la fin de 2024. Le propriétaire du bâtiment DC-2 entreprendra d'importants travaux de modernisation. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur le coût standard de l'aménagement des locaux à usage de bureaux, y compris des comparaisons entre les crédits ouverts et les dépenses au titre de l'aménagement des locaux pour les nouveaux membres du personnel, seront données à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget (voir aussi *ibid.*, par. VIII.57 et VIII.58).**

Rendement énergétique

VIII.46 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Administration ne cessait de rechercher des possibilités d'intégrer la durabilité environnementale dans ses activités et dans la gestion des installations. Parmi les exemples les plus récents figurent un nouveau contrat de gestion des déchets, qui a permis d'augmenter considérablement la collecte des déchets compostables et le recyclage d'autres types de déchets, 88 % des déchets étant recyclés, un plan visant à remplacer l'éclairage de la salle de l'Assemblée générale par des luminaires à haut rendement énergétique conformes au code de la construction, la modernisation du système de gestion des bâtiments, qui facilite l'obtention de gains d'efficacité en ce qui concerne la gestion des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par le Secrétaire général et compte que des informations sur les initiatives environnementales qu'il est prévu de mener, y compris sur les coûts qu'elles devraient représenter et les gains d'efficacité qu'elles devraient dégager, figureront dans les prochains projets de budget (voir également *ibid.*, par. VIII.62).**

Achats

VIII.47 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur le volume total des commandes passées ces trois dernières années auprès d'entreprises appartenant à des femmes et enregistrées sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, ventilées par région, qui montrent une augmentation d'environ 46,3 % entre 2021 et 2023 (voir tableau VIII.6).

Tableau VIII.6

Commandes passées auprès d'entreprises appartenant à des femmes et enregistrées sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et (2021-2023)

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Région</i>	<i>2023</i>	<i>2022</i>	<i>2021</i>
Afrique	17	15,5	7,4
Amériques	42,2	31,6	34,1
Asie	12,6	10,1	6,2
Europe	2,9	3,8	3,5
Océanie	—	0,1	—
Total	74,8	61,1	51,2

VIII.48 Le Comité consultatif a également été informé que le Département de l'appui opérationnel, par l'intermédiaire du Service de la facilitation des opérations et de la communication du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, s'était engagé à promouvoir un processus de passation de marchés plus inclusif en partenariat avec ONU-Femmes et l'initiative SheTrades du Centre du commerce international. L'initiative SheTrades aide les entrepreneuses et les productrices à accéder aux connaissances, aux ressources et aux réseaux essentiels aux niveaux multilatéral, régional et national de sorte que leurs besoins et leurs intérêts soient véritablement pris en compte. Pour 2025, le Département prévoit d'organiser un nouveau webinaire avec le Centre du commerce international et l'initiative SheTrades, qui sera également proposé en français et en espagnol de façon à accroître l'accessibilité et la participation des entreprises appartenant à des femmes et des entreprises employant des personnes handicapées dans divers contextes linguistiques. **Le Comité consultatif encourage de nouveau le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour maximiser la diversité des fournisseurs du Secrétariat, y compris ceux des pays en développement, des pays en transition et des pays dont la participation aux marchés du système des Nations Unies est faible, et accroître la participation des entreprises appartenant à des femmes, dans le respect de toutes les réglementations applicables. À cet égard, il compte que le Département de l'appui opérationnel tirera parti du multilinguisme et utilisera pleinement les capacités électroniques pour qu'un large éventail de fournisseurs aient connaissance des avis de marchés qui sont publiés et pour garantir une concurrence adéquate et des processus de sélection plus transparents (voir également A/78/7, par. VIII.59).**

VIII.49 En réponse à des questions concernant les perturbations subies par la chaîne d'approvisionnement ces dernières années, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement avait dû faire face, depuis sa création intervenue à l'occasion de la réforme de la gestion en 2019, à de nombreux facteurs externes perturbant la chaîne d'approvisionnement mondiale et celle du Secrétariat de l'ONU, notamment la pandémie de COVID-19, la crise du carburant et des transports et les perturbations des chaînes d'approvisionnement liées aux conditions de paix et de sécurité. S'agissant de la pandémie, le Bureau avait réussi à se procurer et à livrer les fournitures et les équipements médicaux nécessaires grâce à une collaboration étroite entre les services de logistique et d'achats, la Base de soutien logistique de Brindisi et d'autres intervenants. En ce qui concernait la crise des transports, le Comité a été informé que les attaques en mer Rouge avaient entravé la livraison de certaines cargaisons de l'ONU et s'étaient soldées par une augmentation des coûts parce que les navires étaient contraints d'emprunter un itinéraire plus long. Un navire transportant du matériel appartenant à des contingents des Nations Unies avait été attaqué en mai 2024 et avait subi des dégâts, mais la cargaison n'avait pas été endommagée. En outre, la volatilité de l'industrie maritime, l'évolution de la situation en Europe orientale et une économie mondiale en proie à une poussée inflationniste posent des problèmes majeurs à la chaîne d'approvisionnement des opérations de maintien de la paix et entraînent une augmentation du prix des produits de base et des coûts de transport. Par exemple, le coût du carburant pour toutes les missions a doublé en 2022. La conjoncture économique a contribué à la défaillance de certains fournisseurs : cela a été le cas du fournisseur de carburant de la MINUSCA en pleine pénurie généralisée de carburant dans la région en 2022, ce qui avait contraint le Bureau à prendre des mesures d'urgence, y compris à faire acheminer du carburant par camion au départ du Cameroun, par navire au départ de la République démocratique du Congo et par avion au départ du Soudan du Sud et de l'Ouganda (voir également A/78/804, par. 91 et 98).

Chapitre 29C

Bureau de l'informatique et des communications

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	53 425 900
Dépenses de 2023	54 305 800
Crédits ouverts pour 2024	53 855 400
Dépenses au 30 juin 2024	23 693 000
Ressources demandées pour 2025	53 789 000
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	35 798 600
Dépenses de 2023	30 942 600
Montant estimé pour 2024	36 929 600
Dépenses au 30 juin 2024	34 844 600
Ressources demandées pour 2025 ^b	34 852 400
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	66 853 000
Dépenses de 2023	71 511 000
Montant estimé pour 2024	69 206 700
Dépenses au 30 juin 2024	31 582 300
Montant prévu pour 2025	67 180 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	
^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1 ^{er} juillet au 30 juin.	
^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

VIII.50 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 29C du budget ordinaire (Bureau de l'informatique et des communications) pour 2025 s'élève à 53 789 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 66 400 dollars (soit 0,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 [A/79/6 (Sect. 29C), tableaux 29C.13 et 29C.16 1)]. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VIII.51 La diminution nette avant actualisation des coûts qui est proposée au chapitre 29C s'explique principalement par des ajustements techniques entraînant une diminution de 152 600 dollars liée au non-renouvellement de crédits ouverts en 2024, et par la création et l'élargissement de mandats entraînant une augmentation de 86 200 dollars au titre des services de conférence. Le Secrétaire général donne des renseignements plus détaillés sur les changements proposés aux paragraphes 29C.58

et 29C.59 de son rapport. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.25.

Tableau VIII.7

Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	178	1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 35 P-3, 9 P-2/1, 16 G(1°C), 69 G(AC) et 2 AL
Effectif proposé pour 2025 ^a	178	1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 35 P-3, 9 P-2/1, 16 G(1°C), 69 G(AC) et 2 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2024	52	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 13 P-4, 11 P-3, 3 P-2/1, 5 G(1°C), 16 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	52	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 13 P-4, 11 P-3, 3 P-2/1, 5 G(1°C), 16 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	13	1 P-4, 1 P-3, 2 G(1°C) et 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	13	1 P-4, 1 P-3, 2 G(1°C) et 9 G(AC)

^a Dont un poste temporaire (P-4) au titre du sous-programme 2.

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.52 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 25 891 500 dollars et sont donc inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 29C.18). Ces ressources permettraient de maintenir 178 postes.

Postes vacants

VIII.53 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, il y avait au total 37 postes vacants [2 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 8 P-3, 2 P-2/1 et 16 G(AC)], et qu'aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. Il a également été informé que quatre postes vacants de longue date avaient été pourvus au 31 mai 2024. **Le Comité consultatif compte que le Bureau de l'informatique et des communications redoublera d'efforts afin de pourvoir l'ensemble des postes vacants dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

VIII.54 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs pour 2023 et pour la période de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 29C (voir tableau VIII.8).

Tableau VIII.8
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025		
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	93	15,5	18,0	21,5	91	70	17,0	20,9	23,1	91	17,0
Agent des services généraux et des catégories apparentées	89	18,3	16,8	15,7	87	71	13,9	15,0	18,4	87	13,9

VIII.55 Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyen et effectif au 30 juin 2024 pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur étaient de 20,9 % et 23,1 %, respectivement, et qu'un taux de 17,0 % est proposé pour 2025, tandis que pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les taux étaient de 15,0 % et 18,4 %, respectivement, et un taux de 13,9 % est proposé pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

VIII.56 Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, qu'au 31 mars 2024, le Bureau de l'informatique et des communications comptait un poste d'informaticien(ne) hors classe (P-5) qui était occupé depuis plus d'un an moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions à la personne nommée à titre temporaire. Le Comité a été informé que le poste avait été pourvu à compter du 1^{er} juin 2024 et que l'indemnité avait été supprimée. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

VIII.57 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.58 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 27 897 500 dollars, soit une diminution nette de 66 400 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 29C), tableau 29C.18). Comme indiqué dans le rapport, ce montant est le résultat net des facteurs suivants : une diminution de 152 600 dollars au titre des ajustements techniques, liée au non-renouvellement de crédits précédemment ouverts au titre des services contractuels (ibid., par. 29C.58), et une augmentation de 86 200 dollars au titre des nouveaux mandats et mandats élargis, correspondant à de nouveaux besoins au titre des services contractuels (ibid., par. 29C.59).

Voyages du personnel

VIII.59 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des voyages du personnel s'élève à 157 700 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 29C.13). En 2023, les dépenses se sont

élevées à 127 500 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 153 300 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 44 600 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 157 700 dollars. **Compte tenu des dépenses engagées en 2023 et jusqu'à présent en 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel soit réduit de 5 % (7 900 dollars).**

Frais généraux de fonctionnement

VIII.60 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 10 313 200 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid.). En 2023, les dépenses se sont élevées à 5 643 900 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 11 401 400 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 3 261 400 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 10 313 200 dollars. **Compte tenu des dépenses engagées en 2023 et jusqu'à présent en 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 3 % (309 400 dollars).**

Fournitures et accessoires

VIII.61 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des fournitures et accessoires s'élève à 68 700 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid.). En 2023, les dépenses se sont élevées à 20 600 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 66 800 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 8 900 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 68 700 dollars. **Compte tenu des dépenses engagées en 2023 et jusqu'à présent en 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires soit réduit de 10 % (6 900 dollars).**

VIII.62 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.59 à VIII.61 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

VIII.63 Au 30 juin 2024, sur les 70 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur financés au moyen du budget ordinaire, 20 (28,6 %) venaient d'États d'Asie et du Pacifique, 32 (45,7 %) venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 6 (8,6 %) venaient d'États d'Europe orientale, 5 (7,1 %) venaient d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 7 (10,0 %) venaient d'États d'Afrique.

VIII.64 Ayant également reçu des informations sur la nationalité des titulaires des postes, le Comité consultatif constate qu'un grand nombre d'États Membres sont surreprésentés au sein des groupes régionaux. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que l'objectif consistant à faire en sorte que 50 % des personnes recrutées soient des ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés n'avait pas été atteint en raison de contraintes de liquidités et que le Bureau de l'informatique et des communications avait créé une page LinkedIn et partagé toutes les offres d'emploi avec le Bureau des ressources humaines afin de résoudre ce problème. Il a également été informé que 54 membres du personnel du Bureau atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont 25 dans les 5 années à venir. **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des**

États Membres parmi les membres du personnel du Bureau de l'informatique et des communications (voir [A/78/7](#), par. VIII.98), compte que davantage de mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

VIII.65 Au 30 juin 2024, dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, le Bureau de l'informatique et des communications comptait 26 % de femmes et 74 % d'hommes. **Le Comité consultatif compte que le Bureau de l'informatique et des communications redoublera d'efforts pour parvenir à la parité entre les genres dans son personnel, y compris dans le cadre de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel découlant des prochains départs à la retraite (voir paragraphe VIII.64 ci-dessus).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Stratégie Informatique et communications

VIII.66 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution [78/243](#), a pris note du rapport du Secrétaire général sur la révision de la stratégie Informatique et communications ([A/77/489](#)) et l'a prié de lui présenter une stratégie affinée au plus tard à sa soixante-dix-neuvième session et de faire le point sur l'application des recommandations des organes de contrôle (voir résolution [78/243](#), par. 4 ; voir également [A/77/7/Add.22](#), annexe). À sa demande de précisions, il a été confirmé au Comité que la stratégie affinée serait soumise dans les délais prévus et répondrait à toutes les demandes de l'Assemblée et à toutes les recommandations du Comité qui avaient été approuvées. Le Comité a également été informé que le plan de mise en œuvre demandé par l'Assemblée (voir la résolution [78/243](#), paragraphe 3) était en train d'être élaboré de manière participative, toutes les entités du Secrétariat étant mobilisées au moyen d'un groupe de travail dirigé par le Bureau de l'informatique et des communications. Alors que la stratégie quinquennale précédente (voir [A/74/353](#)) portait sur la défragmentation et l'amélioration des infrastructures et avait facilité la transition vers des pratiques de travail imposées par la pandémie, le plan de mise en œuvre de la stratégie affinée portera également sur l'interopérabilité des systèmes et des applications. **Le Comité consultatif rappelle sa recommandation précédente (voir [A/77/7/Add.22](#), par. 6) et attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications affinée.**

Contrôle centralisé, liberté opérationnelle et application du principe de responsabilité

VIII.67 Comme suite à sa demande, le Comité a obtenu des clarifications concernant plusieurs concepts clés de la stratégie Informatique et communications affinée et note que le Bureau de l'informatique et des communications entend par centralisation l'établissement de normes et de politiques transversales, telles que celles définies par le Comité d'étude de l'architecture, susceptibles d'être appliquées à différents niveaux, et non pas nécessairement la fourniture centralisée de services. La notion de décentralisation est, elle, liée à celle de flexibilité opérationnelle, laquelle accorde une place importante à l'interopérabilité, qui se définit comme l'intégration harmonieuse de différentes marques et technologies ne requérant pas de coût supplémentaire ni d'effort disproportionné. Par compatibilité, on entend la capacité de base des appareils de fonctionner les uns avec les autres, tandis que

l'interopérabilité est un concept plus avancé qui ne se limite pas à la notion de connexion, mais désigne également la coopération efficace et effective entre diverses technologies. Le Comité a également été informé qu'en 2024, le Bureau avait formé un groupe de travail chargé d'arrêter les paramètres d'une intégration technologique efficace.

VIII.68 Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur les normes et les orientations applicables au matériel de conférence, l'utilisation de centres de données physiques et en nuage, les dépenses liées à la cybersécurité, les besoins en matériel informatique et de communication liés aux travaux de construction au titre du chapitre 33 du budget-programme, ainsi que l'utilisation et le développement d'applications d'intelligence artificielle. Le Comité consultatif note que le Comité directeur pour l'informatique et les communications approuve les initiatives d'une valeur d'un million de dollars ou plus sur quatre ans et que le Bureau de l'informatique et des communications procède à un examen technique des besoins dans le domaine de l'informatique et des communications dans le respect des processus budgétaires convenus gérés par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. En ce qui concerne le premier point, il a été indiqué au Comité consultatif que tous les contrats n'étaient pas soumis à l'approbation du Comité directeur parce qu'ils n'étaient pas tous liés à des projets nécessitant l'examen de ce dernier et, par conséquent, ne faisaient pas l'objet d'un contrôle par le Bureau avant leur finalisation. En ce qui concerne le second point, le Comité note, d'après les informations complémentaires qui lui ont été fournies, que 47 entités du Secrétariat (soit 60 %) avaient respecté l'obligation qui leur était faite de soumettre au Bureau les projets de budget concernant des initiatives et activités touchant à l'informatique et aux communications afin que celui-ci en examine et approuve les aspects techniques. À cet égard, le Comité a reçu une liste actualisée de 51 entités ayant respecté cette obligation⁶.

VIII.69 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le Bureau de l'informatique et des communications poursuivait l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité en matière d'informatique et de communications (voir également [A/78/7](#), par. VIII.84), dans lequel le Directeur

⁶ BINUH, BSCI, Bureau de l'administration de la justice, Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Bureau des affaires juridiques, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Cabinet du Secrétaire général, CEA, CEB, CEE, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, CEPALC, CESAP, CNUCED, Commission mixte Cameroun-Nigéria, Département de l'appui opérationnel, Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, Département des affaires économiques et sociales, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Département des opérations de paix, HCDH, MANUA, MANUI, MANUL, Mécanisme international, impartial et indépendant, Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, MINUAAH, MINURSO, MINUSMA, Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies à Nairobi, Office des Nations Unies à Vienne, ONU-Habitat, ONUDC, ONUST, PNUE, Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, UNMOGIP et UNOWAS.

général de l'informatique constituerait l'autorité centrale en matière d'informatique et de communications au sein du Secrétariat. Le Comité a également été informé que le Bureau prévoyait plusieurs phases de renforcement du processus d'approbation technique de ressources liées à l'informatique et aux communications. Dans un premier temps, il sera procédé, en collaboration avec le Contrôleur, à des améliorations visant la conformité avec le dispositif d'application du principe de responsabilité ; on s'emploiera également à clarifier le pouvoir du Directeur général de l'informatique s'agissant d'approuver les dépenses en matière d'informatique et de communications, en particulier celles qui dépassent un million de dollars, ce qui permettra d'harmoniser les processus budgétaires et la gouvernance en matière d'informatique et de communications. Parallèlement, des interactions seront menées avec chaque entité tout au long de l'année à des fins de conformités, l'accent étant mis sur l'éducation et la préparation des clients, et on s'emploiera à améliorer constamment les activités de sensibilisation, l'établissement des priorités et l'intégration des projets budgétisés d'une valeur d'un million de dollars et plus dans les mécanismes de gouvernance relatifs à l'informatique et aux communications.

VIII.70 Le Comité consultatif rappelle sa précédente recommandation (voir A/77/7/Add.22, par. 19) dans laquelle il a mis en exergue l'autorité et les responsabilités du Directeur général de l'informatique, de même que l'obligation faite à ce dernier de rendre des comptes, dans le domaine de l'informatique et des communications au sein de l'Organisation, ainsi que la demande de clarification formulée à ce sujet par l'Assemblée générale (voir résolution 78/243, par. 8), et compte que l'on trouvera dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications affinée et dans le dispositif d'application du principe de responsabilité en matière d'informatique et de communications des indications explicites concernant les modifications qu'il convient d'apporter aux mécanismes de gouvernance, aux procédures administratives et aux processus.

Collaboration à l'échelle du système en matière de technologies de l'information et des communications

VIII.71 En ce qui concerne la collaboration à l'échelle du système en matière de technologies de l'information et des communications, le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que le Réseau Technologie et numérique était coprésidé par le Directeur général de l'informatique et, actuellement, par la Directrice de l'information du Fonds monétaire international, la coprésidence étant assurée à tour de rôle par les différents organismes, fonds et programmes. Le Réseau examine actuellement des sujets tels que la stratégie numérique, l'architecture informatique et l'architecture des données, les approches en nuage, la sécurité des technologies de l'information, l'intelligence artificielle et l'utilisation responsable des données et de la technologie. Le programme de travail, établi par les coprésidents sur la base des contributions des membres, porte notamment sur les problèmes qui se posent pour ce qui est de faire évoluer la gestion de l'informatique et des communications vers une approche axée sur la valeur, l'intelligence artificielle générative et la propriété intellectuelle, l'évolution de la fonction de directeur général de l'informatique, ainsi que les évolutions en lien avec le dispositif de sécurité informatique des Nations Unies, les solutions offertes par les logiciels libres, la reconnaissance mutuelle et l'initiative ONU 2.0.

VIII.72 Le Comité a également été informé que la collaboration au sein du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat avait permis d'obtenir des résultats significatifs, notamment l'harmonisation et l'adoption de meilleures pratiques pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle, l'élaboration de lignes directrices et de politiques communes en lien avec l'intelligence artificielle

et la formulation de critères de référence en matière de sécurité informatique et de principes de reconnaissance mutuelle. Plusieurs initiatives à l'échelle du système sont en cours dans les domaines de l'informatique et des communications, notamment le projet relatif à l'identité numérique au sein des Nations Unies, qui vise à fournir une identité valable dans l'ensemble du système à tous les membres du personnel des Nations Unies, ce qui permettrait d'élaborer une stratégie commune de réponse aux cyberincidents, d'analyser les activités numériques pour réduire les coûts et faciliter la collaboration et de mettre en commun des idées et connaissances sur les progiciels de gestion intégrés. **Le Comité consultatif note le rôle de premier plan que joue le Directeur général de l'informatique dans la coordination des technologies numériques au sein du système des Nations Unies en tant que Coprésident du Réseau Technologie et numérique du Comité de haut niveau sur la gestion. Il compte donc que tout sera mis en œuvre pour éviter les doubles emplois et la création de structures supplémentaires et que l'accent sera mis sur l'harmonisation et l'amélioration des pratiques, des normes et de la coopération en matière d'informatique et de communications, ainsi que sur le renforcement du rôle du Directeur général de l'informatique, en étroite coopération avec les autres entités du système des Nations Unies.**

Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout

VIII.73 Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, visait à faire en sorte que l'Organisation repose sur le numérique et se fonde sur les données, l'accent étant mis sur la gestion des données de référence à des fins d'uniformité, d'exactitude et de responsabilité en ce qui concerne les éléments de référence utilisés dans l'ensemble du Secrétariat. Cette approche permet de réduire les silos de données et les divergences, de renforcer l'interopérabilité des données et de rendre la prise de décision plus efficace. Le Comité a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications était chargé de développer un environnement technologique propice à l'exécution de la stratégie, en se concentrant sur des activités essentielles liées à la mise en œuvre d'une architecture de données de bout en bout, et que le Bureau collaborait avec l'Envoyé du Secrétaire général pour les technologies afin de mettre l'accent sur la gouvernance, la gestion, la qualité, l'intégration, le partage et l'analyse des données. Il a également été informé qu'il existait des ensembles de données de référence faisant autorité, mais qu'ils étaient gérés de manière isolée et non coordonnée. L'adoption d'une approche coordonnée de la gestion des données de référence permettra de clarifier les fonctions et les responsabilités, de réduire les redondances et de rationaliser les procédures de création, de gestion et de communication des données. **Le Comité consultatif, conscient qu'il est crucial pour une organisation moderne et fondée sur les données de disposer de données de référence de qualité et gérées efficacement, compte que l'on trouvera des précisions supplémentaires à cet égard et des améliorations connexes dans le prochain rapport sur la stratégie Informatique et communications affinée.**

Applications

VIII.74 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications aidait d'autres entités à développer des solutions sur SharePoint et veillait à ce que tout nouveau système informatique, notamment les solutions fondées sur l'intelligence artificielle, soit conforme aux exigences établies dans ce domaine en matière de gouvernance et de sécurité. Ces systèmes doivent être munis de mesures de sécurité propres à protéger l'activité de l'Organisation et les données sensibles, faire l'objet d'évaluations de sécurité avant

d'être utilisés en production et répondre à toute préoccupation importante en matière de sécurité. Le Comité a également été informé que les modèles d'intelligence artificielle utilisés pour apporter de nouvelles fonctionnalités au sein de systèmes étaient examinés par le groupe de travail chargé de l'architecture technique, l'objectif étant de s'assurer qu'ils étaient adaptés aux environnements de production et qu'ils garantissaient une sécurité et une fiabilité globales.

VIII.75 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu une liste d'applications utilisées par des entités financées au moyen du budget ordinaire, missions politiques spéciales comprises, et il a demandé des éclaircissements quant à l'utilisation de ces mêmes applications par les opérations de maintien de la paix. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les applications utilisées tant par les entités financées au moyen du budget ordinaire, missions politiques spéciales comprises, que par les opérations de maintien de la paix seront communiquées à l'Assemblée générale dans le cadre du prochain rapport sur la stratégie Informatique et communications affinée.**

Intelligence artificielle

VIII.76 Le Comité consultatif a reçu des informations actualisées concernant l'action menée par le Bureau de l'informatique et des communications en vue d'établir des orientations et des normes liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative et d'autres outils connexes. Le Bureau a publié en août 2023 un guide introductif sur l'intelligence artificielle générative, dans lequel sont définis les concepts fondamentaux et la proposition de valeur de cette technologie. Il publie régulièrement des orientations de ce type sur iSeek, notamment, il y a peu, sur l'informatique quantique et le Web3. En outre, plusieurs orientations relatives à l'intelligence artificielle ont été publiées ou sont en cours d'élaboration, notamment des principes pour l'utilisation éthique de cette technologie dans le système des Nations Unies, un projet de politique pour le Secrétariat ainsi que des directives opérationnelles telles que le guide pratique pour une utilisation responsable de la technologie (responsable tech playbook) et des lignes directrices en lien avec les outils publics d'intelligence artificielle générative et Microsoft Copilot. Le Comité a également été informé qu'un groupe de travail multifonctions sur l'intelligence artificielle et le Comité directeur pour l'informatique et les communications offraient des conseils permanents en raison de l'évolution rapide de la technologie. En ce qui concerne la collaboration touchant à l'intelligence artificielle, le Bureau travaille avec diverses entités sur des projets dans ce domaine. Un système de registre est en cours de création en 2024 ; il servira à signaler les cas d'utilisation, les prototypes et les systèmes de production liés à l'intelligence artificielle, ainsi que des projets pilotes notables, portant notamment sur des outils destinés à l'Assemblée générale, l'analyse des objectifs de développement durable, la génération de profils d'emploi et l'intelligence artificielle conversationnelle au service de la gestion des crises. Le Comité a également été informé que le Bureau, avec son effectif actuel, traitait un nombre limité d'initiatives touchant à l'intelligence artificielle et, en règle générale, n'intervenait pas sur des prototypes pilotés par des entités si ceux-ci respectaient les orientations en matière d'intelligence artificielle et étaient peu coûteux, mais que le fait d'étendre l'utilisation de la technologie nécessiterait des ressources supplémentaires. **Le Comité consultatif est d'avis que l'approche relative à l'exploitation des possibilités offertes par l'intelligence artificielle doit encore être consolidée ou formalisée au niveau de l'Organisation et attend avec intérêt des précisions sur le champ d'application et l'architecture requis et sur les plateformes en cours de création dans le contexte du prochain rapport sur la stratégie Informatique et communications affinée, ou de l'avant-propos et de l'introduction du prochain projet de budget-programme, le cas échéant.**

Prestataires

VIII.77 Le Comité consultatif a demandé des informations actualisées sur les prestataires employés par le Bureau de l'informatique et des communications, ainsi que sur la stratégie globale de division du travail entre le personnel et les vacataires aux fins de l'exécution du mandat du Bureau. Il a été informé que le Centre international de calcul des Nations Unies passait des accords sporadiques de prestation de services avec le Bureau dans le cadre d'un mémorandum d'accord conclu avec l'ONU, et offrait un soutien technique pour les opérations d'assistance, les applications, l'infrastructure, la gestion de la formation et l'appui fourni en lien avec SAP Basis, et qu'il opérait à partir du Centre de services mondial de l'ONU à Brindisi (Italie) et à Valence (Espagne). L'UNOPS, qui exerce ses activités depuis New York et le Centre de services mondial, fournit des services liés à la gestion de projet, au soutien opérationnel en matière d'informatique et de communication, à l'analyse stratégique de données, à la visualisation, aux applications institutionnelles et à la sécurité informatique au titre d'accords financiers qu'il signe avec le Bureau dans le cadre d'un mémorandum d'accord conclu avec l'ONU. D'autres prestataires de services contractuels, engagés au moyen de contrats-cadres, opèrent à New York, au Centre de services mondial et à Bangkok, et proposent notamment des services liés aux réseaux, aux serveurs, au stockage, à l'audiovisuel, à l'analyse informatique, à la sécurité physique, aux applications institutionnelles, à la gestion de projets de sécurité informatique, ainsi que des services de communication et d'information. Actuellement, 205 agents contractuels sont engagés au moyen de contrats-cadres.

VIII.78 Le personnel du Bureau de l'informatique et des communications, quant à lui, est chargé de fournir tous les services informatiques de l'ONU inscrits au budget-programme et de concourir à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation à l'aide des technologies de l'information et des communications. Le Bureau gère et maintient à jour le centre informatique principal au Siège, les systèmes de vidéoconférence, plus de 50 applications institutionnelles et plus de 200 sites Web, et établit des normes, des politiques et orientations dans un certain nombre de domaines, notamment la transformation numérique et la sécurité informatique. Il a également été indiqué au Comité consultatif que lorsqu'il fallait proposer un appui spécialisé et nécessitant d'importantes ressources pour fournir des services à des clients internationaux, le Bureau faisait appel à des services contractuels, en tirant parti de la flexibilité des accords relatifs à ce mode d'engagement pour offrir un soutien à la demande. Le recours aux services contractuel est particulièrement utile pour répondre aux besoins immédiats, mener des projets à court terme et exécuter des tâches hautement spécialisées nécessitant une formation approfondie, alors lorsqu'il ne serait pas rentable d'utiliser ou de développer des capacités internes. Le Comité a également été informé que le recours à des services contractuels était intégré dans le modèle de fonctionnement du Bureau et permettait d'augmenter la capacité et de garantir que les compétences nécessaires étaient immédiatement disponibles. Toutefois, la forte rotation due aux taux pratiqués, qui sont inférieurs à ceux du marché, et à la concurrence extérieure reste un risque majeur. **Le Comité consultatif prend note des informations supplémentaires fournies concernant les modalités d'engagement du personnel contractuel et réaffirme l'opinion (voir [A/78/7](#), par. VIII.91) selon laquelle il est d'une importance primordiale de disposer de mécanismes de surveillance et de supervision de la gestion du personnel contractuel, étant donné le recours important de l'Organisation à ces services. Compte tenu des implications distinctes en termes de ressources entre le recours à du personnel contractuel et l'investissement dans les capacités internes, le Comité recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de procéder à une analyse coûts-avantages et de présenter ses conclusions dans le prochain projet de budget.**

Sécurité des technologies de l'information et des communications

VIII.79 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat avait pris plusieurs mesures pour améliorer son architecture de sécurité informatique, principalement au moyen d'un projet de segmentation du réseau visant à empêcher les acteurs malveillants de compromettre les biens informatiques et les biens de communication sur différents sites. Il a également été procédé à d'autres améliorations, telles que la migration des mécanismes d'authentification vers un fournisseur moderne centralisé, la transition vers des solutions avancées de détection aux points terminaux, la mise en œuvre du filtrage du contenu Web pour tous les points terminaux accédant à ce contenu, l'amélioration de l'architecture et des processus d'examen de la sécurité et le transfert des applications depuis les centres de données existants vers l'informatique en nuage. Le Comité a également été informé qu'en 2023, il y avait eu une augmentation sensible du nombre et du degré de sophistication des attaques. En moyenne, on comptait une tentative d'intrusion notable par semaine, l'hameçonnage et l'ingénierie sociale étant les types d'attaques les plus répandus.

VIII.80 Le Comité consultatif a été informé que les principaux risques de sécurité informatique étaient les suivants : a) les lacunes en matière de sécurité informatique dues à la limitation des ressources et au fait que les menaces étaient aggravées par l'intelligence artificielle ; b) l'absence de mise à niveau, 60 % des équipements dépassant leur durée d'utilité, ce qui compromet l'infrastructure informatique et la fourniture de services ; c) des difficultés à payer les fournisseurs dans les délais, ce qui a entraîné le gel des services et l'arrêt de nouvelles initiatives. **Le Comité consultatif prend note des principaux risques liés à la sécurité informatique et compte que les informations requises sur leurs causes et conséquences et sur les mesures permettant de les atténuer figureront dans le prochain rapport sur la stratégie Informatique et communications affinée.**

Recouvrement des coûts

VIII.81 En ce qui concerne le recouvrement des coûts pour la fourniture de services informatiques centralisés, le Comité consultatif a été informé comme suite à ses questions que les fonds recouverts étaient utilisés pour payer les fournisseurs et les prestataires de services, ainsi que pour supporter les coûts associés à 12 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires approuvées pour entreprendre des activités donnant lieu à recouvrement des coûts. Le Comité a également reçu une liste des services informatiques connexes fournis au titre du budget ordinaire et prodigués aux missions politiques spéciales et a été informé que le montant total du recouvrement des coûts pour les services fournis en 2023 s'élevait à 36,3 millions de dollars (voir tableau VIII.9). En outre, il a été informé que les fonds versés par les opérations de maintien de la paix en échange de services informatiques étaient considérés comme des ressources extrabudgétaires par le Bureau de l'informatique et des communications, alors même qu'ils étaient inscrits aux budgets respectifs des opérations concernées, et que la fermeture de missions diminuait donc le financement extrabudgétaire du Bureau.

Tableau VIII.9
Recouvrement des coûts

(En dollars des États-Unis)

<i>Service</i>	<i>Produits</i>
Données en nuage	440 725
Téléphone de bureau	1 129 057
Hébergement	1 023 625
Services d'appui informatique et de communication	3 105 230
Vidéoconférences	441 000
Services informatiques divers	433 732
Service de bureau mobile	160 260
Ordinateurs personnels	11 172 605
Hébergement – approvisionnement en serveurs physiques	58 500
Protocole sécurisé de transfert de fichiers	40 000
Certificat de chiffrement SSL	33 116
Unite Web	85 500
Réseau étendu	126 250
Service cellulaire sans fil	1 527 168
Disque de partage	15 780
Système d'impression et de photocopie centralisé	741 097
Licences de logiciels	1 609 210
Licences Microsoft secondaires	698 939
Microsoft 365 et applications institutionnelles	7 011 731
Services de radiodiffusion (à la demande)	2 757 501
Appui à des projets informatiques (sur demande)	3 678 605
Total	36 289 631

VIII.82 Le Comité consultatif a également été informé qu'un projet portant sur l'analyse des coûts des services informatiques, les coûts totaux de possession et les grilles de tarifs était en cours et que d'importantes sommes provenant du recouvrement des coûts informatiques étaient placées dans un fonds autorenouvelable qui servait, entre autres, de réserve opérationnelle permettant d'assurer la continuité des opérations et servant à financer les engagements de longue durée liés au personnel, aux services contractuels et aux activités.

VIII.83 Le Comité consultatif souligne que, conformément aux principes et aux orientations stratégiques en vigueur régissant le recouvrement des coûts pour les biens et services fournis à des entités internes et externes ⁷, le recouvrement des coûts doit être entrepris avant que les services ne soient rendus. Les fonds y relatifs, déterminés par les grilles de tarifs approuvées, doivent être versés intégralement par les entités au début de l'exercice budgétaire concerné. Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'appliquer de manière stricte les dispositions de la politique de recouvrement des coûts existante et estime que cela permettrait au Bureau de l'informatique et des communications de disposer de flux de trésorerie suffisants pour honorer ses engagements opérationnels et contractuels et régler toutes les

⁷ Les orientations stratégiques sont consultables auprès du Bureau du Contrôleur.

obligations financières en temps voulu, et ainsi de réduire son exposition au risque (voir le paragraphe VIII.80 ci-dessus) et d'équilibrer ses dépenses au sein d'un exercice budgétaire. Le Comité compte également que des informations plus détaillées sur les sources, l'analyse des coûts et la gestion des ressources, excédents compris, provenant du recouvrement des coûts seront incluses dans le chapitre 29C du prochain projet de budget-programme.

Chapitre 29D Administration (Nairobi)

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	19 014 600
Dépenses de 2023	20 324 700
Crédits ouverts pour 2024	18 354 000
Dépenses au 30 juin 2024	11 935 900
Ressources demandées pour 2025	15 492 600
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	25 360 700
Dépenses de 2023	24 176 000
Montant estimé pour 2024	27 422 800
Dépenses au 30 juin 2024	14 846 600
Montant prévu pour 2025	27 422 800
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

VIII.84 Les ressources demandées au titre du chapitre 29D du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 15 492 600 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 2 861 400 dollars (15,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 29D\)](#), tableau 29D.11). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.26. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport, ainsi que dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VIII.85 La diminution de 2 861 400 dollars s'explique par le non-renouvellement de crédits approuvés en 2024 par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/253](#) pour couvrir les coûts de gestion des grands projets de construction visant à remplacer les bâtiments A à J (770 200 dollars) et à remédier à la détérioration et à la limitation des capacités des installations de conférence (2 091 200 dollars). Les besoins en ressources qui subsistent à ce titre en 2025 seront présentés dans les rapports sur l'état d'avancement des projets pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée (*ibid.*, par. 29D.72).

Tableau VIII.10
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	112	1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 1 AN, 66 AL
Effectif proposé pour 2025	112	1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 1 AN, 66 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	299	1 P-5, 9 P-4, 12 P-3, 12 AN, 265 AL
Effectif prévu pour 2025	299	1 P-5, 9 P-4, 12 P-3, 12 AN, 265 AL

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.86 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 9 875 600 dollars et sont donc inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 29D.11). Celles-ci permettraient de financer 112 postes (45 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 67 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées), ce qui ne fait apparaître aucun changement par rapport au nombre de postes approuvés pour 2024.

Postes vacants

VIII.87 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 31 mai 2024, 14 postes inscrits au budget ordinaire [1 P-4, 1 P-2/1, 6 G(1°C) et 6 G(AC)] étaient vacants. Aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement à ces postes seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

VIII.88 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 29D (voir tableau VIII.11).

Tableau VIII.11
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	45	24,2	5,2	2,2	46	45	43	5,2	4,1	4,4	45	5,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	67	10,5	9,3	7,5	68	67	57	10,2	12,3	14,9	67	10,2

VIII.89 Les informations communiquées montrent que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 4,1 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 4,4 %, tandis qu'un taux de 5,2 % est proposé pour 2025. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen était de 12,3 % et le taux de vacance effectif de 14,9 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 10,2 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

VIII.90 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.91 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 5 617 000 dollars, soit une diminution de 2 861 400 dollars (33,7 %), avant actualisation des coûts, par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 29D), tableau 29D.16). Ce changement s'explique par le non-renouvellement de crédits approuvés en 2024 par l'Assemblée générale dans sa résolution 78/253 pour couvrir les coûts de gestion des grands projets de construction visant à remplacer les bâtiments A à J (770 200 dollars) et à remédier à la détérioration et à la limitation des capacités des installations de conférence (2 091 200 dollars). Les besoins en ressources qui subsistent à ce titre en 2025 seront présentés dans les rapports sur l'état d'avancement des projets pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée (ibid., par. 29D.72).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

VIII.92 Le Secrétaire général propose de maintenir deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions), l'un de spécialiste de la gestion de programme (P-4) et l'autre d'assistant(e) administratif(ve) (AL), au sein du Groupe de la gestion de la résilience institutionnelle. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe ne comprenait que ces deux emplois, que le Secrétariat estimait être de nature continue et d'importance critique, ce qui justifiait qu'ils soient convertis en postes servant à l'exécution des fonctions de direction exécutive et d'administration de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Comité rappelle sa recommandation concernant la proposition de conversion des postes (voir A/78/7, par. VIII.108). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a également été informé que, eu égard à sa recommandation de ne pas transformer les deux emplois dans l'attente d'informations complémentaires et d'éclaircissements, le Secrétariat n'avait pas proposé de transformer les deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes dans le projet de budget-programme pour 2025.

VIII.93 Le Comité consultatif rappelle les informations contenues dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/78/6 (Sect. 29D), annexe III), à savoir que les deux emplois de temporaire avaient été créés au sein du Groupe de la gestion de la résilience institutionnelle en juin 2013, en application de la résolution 67/254 de l'Assemblée générale, et que la création de ces emplois était une condition essentielle pour que l'Office puisse garantir sa résilience, la continuité de ses activités et l'atténuation des risques, et que l'importance de ces fonctions avait été établie, en particulier lors de menaces graves pour la sécurité et d'urgences sanitaires. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que, depuis 2022, le (la) titulaire de l'emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) s'acquittait pour son entité d'une nouvelle fonction consistant à servir de point focal pendant la préparation de la politique d'évaluation de l'Office des Nations Unies à Nairobi, sous la direction

de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité et de la Division de l'évaluation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). En outre, il (elle) participe aux travaux préparatoires en lien avec l'évaluation de l'impact des services d'appui communs mis en place au Kenya, prévue pour 2025. **Le Comité consultatif redit estimer que davantage d'éclaircissements doivent être fournis concernant la charge de travail liée à la fourniture de services aux clients par le (la) spécialiste de la gestion de programme (P-4), tant en ce qui concerne l'appui direct aux entités disposant d'un volume important de personnel financé par des ressources extrabudgétaires qu'en ce qui concerne les services de coordination dispensés aux entités à l'échelle du système (voir également A/78/7, par. VIII.108).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Frais généraux de fonctionnement

VIII.94 Le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 4 553 300 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 4 399 600 dollars, contre des crédits ouverts d'un montant de 5 017 200 dollars. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la sous-utilisation des crédits en 2023 était due au fait que les dépenses engagées pour l'entretien du campus avaient été imputées à d'autres rubriques budgétaires, dont les services contractuels, les fournitures et accessoires et le mobilier et matériel. Au 30 juin 2024, les dépenses se chiffraient à 2 715 800 dollars, contre des crédits ouverts d'un montant de 4 553 300 dollars pour 2024. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 5 % (227 700 dollars).**

Mobilier et matériel

VIII.95 Le montant des ressources demandées au titre du mobilier et matériel s'élève à 17 100 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2024. Le Comité consultatif note, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, qu'au 30 juin 2024, les dépenses s'élevaient à 155 400 dollars, alors que les crédits prévus étaient de 17 100 dollars (soit 908,8 %). À sa demande de précisions, il a été répondu que les dépassements de crédits concernaient principalement les besoins liés à la maintenance et aux réparations dans l'environnement de travail qui avaient été prévus au titre des frais généraux de fonctionnement. Le Comité note également, d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées, qu'en 2021, les dépenses se sont élevées à 398 000 dollars, alors que les crédits prévus étaient de 18 700 dollars (soit 2 128,3 %) ; en 2022, elles se sont élevées à 519 900 dollars, alors que les crédits prévus étaient de 17 700 dollars (soit 2 937,3 %) ; en 2023, elles se sont élevées à 431 800 dollars, alors que les crédits prévus étaient de 18 400 dollars (soit 2 346,7 %). **Le Comité consultatif note d'importants dépassements de crédits depuis plusieurs années au titre du mobilier et du matériel. Le Comité compte que l'Office des Nations Unies à Nairobi améliorera la précision de sa budgétisation et que les futurs projets de budget-programme concernant ce dernier feront état de besoins en ressources réalistes.** Le Comité consultatif examine plus avant la question des dépassements de crédits dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023.

VIII.96 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.94 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Représentation géographique équitable

VIII.97 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2024, sur les 43 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur titulaires de postes financés au moyen du budget ordinaire, 19 venaient d'États d'Afrique, 12 d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 8 d'États d'Asie et du Pacifique, 3 d'États d'Europe orientale et 1 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a également été informé que 30 membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi devraient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont 9 dans les 5 années à venir. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Nairobi, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

VIII.98 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'au 31 mai 2024, sur les 99 titulaires de postes financés au moyen du budget ordinaire, 49 (49,5 %) étaient des femmes et 50 (50,5 %) étaient des hommes. Sur les 43 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 24 (55,8 %) étaient des femmes et 19 (44,2 %) étaient des hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Plan d'acquisition de véhicules

VIII.99 Selon le complément d'information reçu par le Comité consultatif, sur les 23 véhicules déclarés par l'Office des Nations Unies à Nairobi à la fin de 2023, 7 (4 berlines et 3 SUV 4x4) avaient été obtenus moyennant la conclusion de contrats de location simple à long terme avec UN Fleet. Pour les augmentations prévues entre 2024 et 2027, l'Office continuerait de louer les véhicules de UN Fleet, dans la mesure du possible. **Le Comité consultatif compte qu'une analyse coûts-avantages des plans d'acquisition de véhicules de l'Office des Nations Unies à Nairobi, comprenant la justification des choix opérés, une analyse comparative des options que sont la location simple et l'achat des véhicules composant le parc, les coûts réels encourus, ainsi que les économies et les gains d'efficacité réalisés grâce à la location de véhicules auprès de UN Fleet, sera fournie dans le prochain projet de budget.**

Ressources extrabudgétaires

VIII.100 Le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 27 422 800 dollars. Ces ressources s'ajouteront aux ressources du budget ordinaire et serviront essentiellement à financer 299 postes (1 P-5, 9 P-4, 12 P-3, 12 AN et 265 AL) et à financer diverses activités liées à l'appui administratif, aux services administratifs communs, aux opérations commerciales et aux services communs fournis au PNUE, à ONU-Habitat et au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies situés au Kenya. (A/79/6 (Sect. 29D), par. 29D.74). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au cours des cinq dernières années, le nombre de membres du personnel opérationnel financés au moyen de ressources extrabudgétaires dans la Division des services administratifs de l'Office des Nations Unies à Nairobi avait

augmenté de 33 % (de 224 en 2020 à 298 en 2024), les mandats des entités clientes s'étant élargis et, par conséquent, le volume des transactions traitées ayant augmenté.

VIII.101 En ce qui concerne les hauts fonctionnaires chargés de l'orientation stratégique, de la gestion, de la supervision et de l'appui administratif transversal pour plusieurs gammes de services, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi avait reporté les changements ayant trait aux effectifs afin de s'assurer que les sommes recouvrées permettent de financer les emplois concernés de façon viable. Par conséquent, à l'exception d'un emploi de P-5 qui avait initialement été créé comme emploi de personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2021 avant d'être transformé en poste en 2023 et qui était financé au moyen du fonds de recouvrement des coûts, les postes de direction de la Division des services administratifs et des sous-programmes étaient restés inchangés depuis 2018, en dépit de l'augmentation des besoins des clients, de la mise en place de nouveaux services et de l'augmentation du nombre de membres du personnel à superviser. Le Comité a également été informé qu'avec la mise en place en cours des services d'appui communs pour le Kenya (voir paragraphe VIII.106 ci-dessous), l'Office suivrait l'incidence de l'augmentation des besoins des clients et de la fourniture de nouveaux services et étudierait l'opportunité d'adapter progressivement le nombre d'employés financés au moyen des ressources extrabudgétaires, tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la direction. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question des ressources extrabudgétaires.

Recouvrement des coûts

VIII.102 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi adaptait au contexte local ses services donnant lieu à recouvrement des coûts. Par exemple, il adapte les services tels que les relations avec le pays hôte, notamment l'accréditation, l'identification diplomatique, le dédouanement à l'importation et les exonérations fiscales, aux conditions définies dans l'accord avec le pays hôte. D'autres services, notamment les services médicaux, le transport du personnel et les inspections de sécurité intérieure, ont évolué pour répondre à la demande interinstitutions. En outre, les accords de recouvrement des coûts conclus par l'Office avec ses organisations clientes, qui couvrent les taux des transactions et les taux des services aux clients, sont déterminés par les coûts locaux, notamment les salaires du personnel recruté sur le plan local et les coûts locaux liés aux dépenses autres que les dépenses de personnel, tels que le carburant, le loyer et les conditions du marché (par exemple, en ce qui concerne les services contractuels).

VIII.103 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif s'est fait fournir une liste des entités clientes soutenues par l'Office des Nations Unies à Nairobi, une liste des services offerts et un aperçu du volume de travail pour chaque service, ainsi que des informations sur l'évolution de la grille de tarifs au cours des trois dernières années. Il a également reçu des informations sur les recettes et les dépenses de l'Office liées au recouvrement des coûts pour 2023 et au 31 mai 2024 (voir tableau VIII.12).

Tableau VIII.12

Recettes et dépenses liées au recouvrement des coûts pour 2023 et 2024

(En dollars des États-Unis)

<i>Fonds de recouvrement des coûts (10RCR) – Office des Nations Unies à Nairobi (code S300)</i>	2023				2024 (au 31 mai 2024)			
	<i>Actif net (selon les normes IPSAS)</i>	<i>Engagement</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Solde du fonds</i>	<i>Actif net (selon les normes IPSAS)</i>	<i>Engagement</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>Solde du fonds</i>
10RCR S300 Office des Nations Unies à Nairobi – services administratifs globaux	11 122 279	45 426	683	11 076 170	7 273 253	123 529	683	7 149 041
10RCR S300 Office des Nations Unies à Nairobi – Service de l’informatique et des communications (services d’appui communs pour le Kenya)	10 856 046	178 087	3 109 252	7 568 707	11 434 587	467 031	3 052 967	7 914 589
10RCR S300 Office des Nations Unies à Nairobi – autres services d’appui communs pour le Kenya	4 463 311	296 652	98 575	4 068 083	4 613 740	890 342	321 121	3 402 278
10RCR S300 Office des Nations Unies à Nairobi - opérations commerciales	1 328 677	86 932	–	1 241 745	1 152 393	79 939	–	1 072 454
10RCR S300 Office des Nations Unies à Nairobi – dépenses des services centraux et frais généraux	7 546 258	66 612	–	7 479 646	8 386 337	49 974	–	8 336 363
10RCR S300 Office des Nations Unies à Nairobi – gestion des installations	11 118 204	2 218 851	3 124 613	5 774 740	10 377 107	2 800 798	3 023 118	4 553 191
Total partiel	46 434 775	2 892 560	6 333 123	37 209 092	43 237 418	4 411 613	6 397 889	32 427 916
10RCR S300 Département de l’Assemblée générale et de la gestion des conférences, Nairobi (Chap. 2)	16 795 124	–	670 302	16 124 822	17 523 855	–	649 630	16 874 225
10RCR S300 Département de la sûreté et de la sécurité, Nairobi (Chap. 34)	4 694 254	227 401	56 670	4 410 183	4 651 238	261 961	51 032	4 338 244
10RCR S300 Autres clients	4 496 196	214 755	3 640 794	640 648	4 214 941	198 633	–	4 016 308
Total partiel	25 985 575	442 156	4 367 766	21 175 653	26 390 033	460 594	700 662	25 228 777
Total	72 420 349	3 334 716	10 700 889	58 384 745	69 627 451	4 872 207	7 098 551	57 656 693

VIII.104 Les informations indiquent que le solde comptable du fonds de recouvrement des coûts de la Division des services administratifs de l’Office des Nations Unies à Nairobi (Chap. 29D) s’élevait à 46,4 millions de dollars à la fin de l’année 2023 ; en soustrayant les engagements contractés et les immobilisations

corporelles, comprenant les stocks à passer en charges et les immobilisations corporelles à amortir dans les années à venir, le solde du fonds s'élevait à 37,2 millions de dollars. Le Comité consultatif a été informé que le solde du fonds servait principalement de réserve opérationnelle et était utilisé pour préfinancer les coûts de la prestation de services, car le modèle de recouvrement des coûts de l'Office ne reposait pas sur un financement anticipé de la part de ses organisations clientes. Le fonds de recouvrement des coûts permet également de financer des projets et des plans pluriannuels, ainsi que des engagements à long terme relatifs au personnel dont les services sont financés à l'aide du fonds. Le Comité a également été informé que, conformément aux orientations opérationnelles du Contrôleur, un nouveau centre financier serait créé pour la réserve afin de couvrir les futurs engagements associés au personnel financé à l'aide des sommes recouvrées. En outre, l'Office réexaminera le solde cumulé pour financer les engagements à long terme liés au personnel depuis 2017.

VIII.105 En ce qui concerne les soldes accumulés dans le fonds de recouvrement des coûts, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi considérait qu'ils pouvaient être dépensés et qu'ils étaient nécessaires pour couvrir tous les besoins et toutes les responsabilités de l'Office découlant des mandats confiés à celui-ci, étant donné qu'ils servaient de réserve opérationnelle comme expliqué ci-dessus et permettaient de financer les engagements à long terme ayant trait au personnel et les projets et plans pluriannuels. Par conséquent, il n'était pas possible de mettre en place une modalité de remboursement à solde nul pour les services soumis à recouvrement des coûts. **Le Comité consultatif rappelle ses observations sur l'augmentation annuelle des excédents au titre du recouvrement des coûts à l'Office des Nations Unies à Nairobi et réaffirme que la budgétisation des engagements à court et à long terme doit être plus précise (voir également A/78/7, par. VIII.127).** Le Comité consultatif examine de plus près la question du recouvrement des coûts au chapitre I du présent rapport et dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023.

Service d'appui communs au Kenya

VIII.106 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en janvier 2024, les services communs de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui se composent des relations avec le pays hôte, des services médicaux, des services informatiques, de la valise diplomatique et du courrier, des services de transport et des services liés aux locaux communs, ont été incorporés aux services d'appui communs au Kenya. Depuis lors, l'Office fournit 223 services d'appui communs, répartis en 66 catégories obligatoires et 13 catégories optionnelles. Le Comité a été informé que le Bureau avait déjà lancé des initiatives communes en lien avec ces services, telles qu'un processus consultatif interinstitutions complet visant à examiner les services fournis et les tarifs pratiqués, le renouvellement des accords de niveau de service, l'élaboration de rapports sur les indicateurs clés de performance, le développement du portail dédié aux services pour le Kenya (Kenya Service Hub), point d'entrée unique pour toutes les demandes de services, la création de listes de réserve et le lancement de procédures d'achat. En ce qui concerne le financement, le Comité a été informé que les services d'appui communs n'avaient pas donné lieu à la création de nouvelles contributions statutaires, mais étaient fournis sur la base du recouvrement des coûts. En outre, les taux appliqués pour ces services étaient examinés et approuvés par l'Équipe de gestion des services communs, puis entérinés par le comité exécutif chargé des services communs et le Comité des services communs. En ce qui concerne les effectifs, le Comité consultatif a été informé que l'Office recourait à un dispositif de modulation des ressources pour ses ressources humaines et ses services d'appui administratif et qu'il estimait avec prudence ses besoins en personnel pour les nouveaux services afin de minimiser les risques

financiers pour le fonds de recouvrement des coûts. Actuellement, les recrutements pour les emplois liés aux services d'appui communs se font pour une période initiale d'un an, et les services qui n'auront pas généré suffisamment de revenus à la fin de 2024 devront adapter leurs effectifs en 2025.

Services fournis aux missions politiques spéciales par l'Office des Nations Unies à Nairobi

VIII.107 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi, en consultation avec le Département de l'appui opérationnel et dans le cadre de l'architecture globale d'appui opérationnel, fournissait des services à certaines missions politiques spéciales et opérations de maintien de la paix opérant à partir du Kenya. Il a également été informé que l'expansion des services fournis par l'Office était un principe fondamental de son existence et de son mandat découlant de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée avait encouragé le Directeur général à prendre des dispositions pour accroître le niveau d'utilisation de l'Office.

Location de locaux

VIII.108 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu une liste des locataires de l'Office des Nations Unies à Nairobi, le montant total des loyers perçus en 2023 et le pourcentage des recettes tirées des loyers restitué aux États Membres. Il a également reçu une liste des entités qui allaient louer des locaux en 2024 et 2025, dont les suivantes : a) l'UNICEF, qui s'est vu attribuer des espaces de bureaux pour 160 membres du personnel exerçant des fonctions du siège, transférés de New York à Nairobi à partir de mai 2024 ; b) le FNUAP, qui a demandé des locaux pour accueillir environ 115 membres du personnel exerçant des fonctions du siège, transférés de New York en 2025 ; c) l'UNOPS, qui a demandé des locaux pour accueillir 130 membres du personnel, provenant notamment de son bureau multipays au Kenya, d'ici le premier trimestre 2025. Le Comité a été informé que l'Office, à mesure qu'il s'acheminait vers la conclusion du projet de construction visant à remplacer les bâtiments A à J et de la rénovation de tous les espaces de bureaux existants, et après qu'il aurait pris en compte la mise en place de stratégies de gestion souple de l'espace de travail, réévaluerait des éléments tels que les coûts opérationnels et les coûts d'entretien de son complexe et de ses installations et continuerait de se faire conseiller par le Contrôleur de l'ONU pour déterminer quel mécanisme de financement était le plus approprié, notamment concernant les méthodes de facturation des loyers. En outre, le Comité a été informé que l'incidence de la relocalisation ou de l'ouverture de bureaux dans le complexe de l'Office serait examinée plus avant dans le prochain rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet d'équipement consistant à remplacer les bâtiments A à J, qui sera présenté à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session.

Organisation de réunions hybrides

VIII.109 Le Comité consultatif s'est fait fournir des informations sur le nombre de réunions organisées avec le concours de l'Office des Nations Unies à Nairobi en 2023, ainsi que sur les modalités employées. Il a été informé que le nombre de réunions en présentiel avait augmenté, tandis que celui des réunions hybrides était resté stable et que celui des réunions virtuelles avait diminué ; toutefois, le nombre de réunions hybrides avec interprétation serait considérablement réduit en 2024 en raison de la décision du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de mettre fin à cette modalité de réunion. Le Comité a également été informé que la cessation de ce type de réunions tenait à des raisons telles que l'absence de mandats relatifs à leur utilisation, ce qui empêchait le Secrétariat de traiter les questions

procédurales, budgétaires et techniques liées à la poursuite de leur service, aux problèmes de confidentialité rencontrés sur les plateformes d'interprétation simultanée à distance, et au fait que l'accès à ces plateformes n'était pas universel. Par ailleurs, la situation relative aux liquidités n'avait pas eu d'incidence sur la décision du Département de mettre fin à ce type de réunion. On trouvera au chapitre I et au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du présent rapport des observations supplémentaires concernant l'organisation de réunions hybrides dans les différents centres de conférence.

Chapitre 29E Administration (Genève)

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	77 706 400
Dépenses de 2023	79 310 000
Crédits ouverts pour 2024	89 386 400
Dépenses au 30 juin 2024	44 180 000
Ressources demandées pour 2025	89 387 100
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	42 807 700
Dépenses de 2023	48 643 400
Montant estimé pour 2024	49 590 500
Dépenses au 30 juin 2024	26 488 200
Montant prévu pour 2025	50 670 500
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

VIII.110 Les ressources demandées au titre du chapitre 29E du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 89 387 100 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 700 dollars (moins de 0,01 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 29E), tableau 29E.23). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.27. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

VIII.111 La variation des ressources s'explique par des ajustements techniques (diminution de 21 500 dollars), l'exécution de mandats nouveaux ou élargis (augmentation de 62 700 dollars) et d'autres changements (diminution nette de 40 500 dollars) (ibid., par. 29E.86 à 29E.88).

Tableau VIII.13
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	298	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 22 P-3, 22 P-2/1, 16 G(1°C) et 207 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	298	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 23 P-3, 22 P-2/1, 16 G(1°C) et 206 G(AC)
Création	1	1 P-3 au titre du sous-programme 5 (Services de bibliothèque)
Suppression	(1)	G(AC) au titre du sous-programme 5 (Services de bibliothèque)
Réaffectation	–	1 P-4 au titre du sous-programme 4 (poste de spécialiste des télécommunications, qui deviendrait un poste de spécialiste de la gestion de programme)
	–	1 G(AC) au titre du sous-programme 3 (poste d'assistant à la gestion du matériel, qui deviendrait un poste assistant à l'analyse des programmes)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	178	3 P-5, 20 P-4, 35 P-3, 2 P-2/1, 3 G(1°C) et 115 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	178	3 P-5, 20 P-4, 35 P-3, 2 P-2/1, 3 G(1°C) et 115 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.112 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 50 565 800 dollars, soit une diminution de 52 400 dollars (0,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 29E.28). Elles permettraient de financer 298 postes (76 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 222 dans celle des agents des services généraux et catégories apparentées). Il est proposé d'apporter les changements suivants : création d'un poste de bibliothécaire (P-3), suppression d'un poste d'aide-bibliothécaire [agent des services généraux (Autres classes)] et réaffectation d'un poste de spécialiste des télécommunications (P-4) et d'un poste d'assistant à la gestion du matériel [agent des services généraux (Autres classes)] (ibid., annexe II).

Création

VIII.113 En ce qui concerne la proposition de créer un poste de bibliothécaire (P-3), le Comité consultatif a été informé, à sa demande de précisions, que ce poste était nécessaire du fait de la complexité croissante des tâches ayant trait au développement des collections numériques et à la maintenance des ressources de la bibliothèque. Le (la) titulaire du poste dirigera l'équipe chargée des collections et organisera les collections hybrides, analysera le marché de l'édition, en mettant l'accent sur les ressources numériques, formulera des recommandations en matière de stratégie d'acquisition et de mise en œuvre, et collaborera avec les réseaux et groupes de bibliothèques à des fins d'optimisation du rapport qualité-prix et de gains d'efficacité. Le Comité note que l'on compte déjà 46 postes [1 D-1, 2 P-5, 1 P-4, 7 P-3, 9 P-2/1, 1 G(1°C) et 25 G(AC)] réservés au sous-programme 5 (Services de bibliothèque), dont 5 sont vacants [2 P-2/1 et 3 G(AC)] **Le Comité consultatif estime que les effectifs réservés au sous-programme 5 (Services de bibliothèque) sont déjà suffisants et que les fonctions envisagées peuvent être assurées au moyen des ressources existantes. Il recommande donc que la création du poste de bibliothécaire (P-3) ne soit pas approuvée.**

Suppression

VIII.114 En ce qui concerne la proposition de supprimer un poste d'aide-bibliothécaire [G(AC)], le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le (la) titulaire du poste traitait les collections sur papier entrantes, une activité en diminution constante du fait du remplacement des collections imprimées par des ressources numériques. Il a également appris que cette proposition allait de pair avec celle de créer un poste de bibliothécaire (P-3) mentionnée ci-dessus. Le Comité rappelle que, dans le projet de budget pour 2023, le Secrétaire général a proposé la création d'un poste d'ingénieur mécanicien (P-3) et la suppression d'un poste d'assistant principal (ingénieur) [G(1°C)] ([A/77/7](#), par. VIII.85). Il rappelle également que, dans le projet de budget pour 2022, le Secrétaire général a proposé la création d'un poste d'ingénieur électricien (P-3) et la suppression d'un poste d'assistant électricien principal [G(1°C)] ([A/76/7](#), par. VIII.75). Il rappelle en outre que, dans le projet de budget pour 2020, le Secrétaire général a proposé la création d'un poste d'ingénieur du son (P-3) et la suppression d'un poste d'assistant principal (ingénieur) [G(1°C)] [[A/74/7](#), par. VIII.66 a)]. **Le Comité consultatif, tout en notant les efforts que continue de déployer l'Office des Nations Unies à Genève pour proposer des changements dans la configuration de ses effectifs, réitère sa préoccupation quant au manque d'informations complètes sur la stratégie et les plans de l'Office en matière de personnel (voir aussi [A/77/7](#), par. VIII.90). Il réaffirme que les propositions relatives aux suppressions et aux créations de postes devraient être étayées par une analyse systématique de la charge de travail fondée sur des indicateurs de charge de travail, et qu'il importe de veiller à ce que tous les changements structurels et les propositions de reclassement et de réaffectation des fonctions reflètent l'application cohérente des politiques et des normes organisationnelles (voir également [A/78/7](#), par. 84). En conséquence, il recommande de ne pas supprimer le poste d'aide-bibliothécaire [G(AC)].**

Réaffectation

VIII.115 En ce qui concerne le poste de spécialiste des télécommunications (P-4) qu'il est proposé de réaffecter pour en faire un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4), le Comité consultatif a été informé, à sa demande de précisions, que cette réaffectation visait à mettre à jour le titre du poste, celui-ci n'étant plus représentatif ni d'aucune des fonctions incombant au (à la) titulaire dans la sphère de l'industrie technologique concernée ni des responsabilités en matière de gestion reposant sur les titulaires de postes de classe P-4 dans la Division de l'administration. Le Comité rappelle que dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991, le Secrétaire général a proposé, entre autres, de créer un poste de spécialiste des télécommunications (P-3) dans le groupe alors chargé des opérations de télécommunications (voir [A/44/7](#), par. 28F.7). Il rappelle également que, dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1994-1995, le Secrétaire général a proposé de reclasser ledit poste de la classe P-3 à la classe P-4 (voir [A/48/7](#), par. 62, 63 et VIII.2, et [A/48/7/Add.11](#), par. 2 et 9). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les fonctions attachées au poste en question avaient évolué au fil des ans et qu'il était nécessaire d'adapter le titre et la description du poste aux tâches qu'exerçait le (la) titulaire, lesquelles relevaient plutôt d'un poste de spécialiste de la gestion de programme. Le Comité a également été informé que la réaffectation proposée s'inscrivait dans le cadre d'autres transformations en cours, destinées à tenir compte du fait que les membres du personnel occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur géraient différents programmes dans le large spectre des technologies de l'information et des communications. L'Office des Nations Unies à Genève s'attendant à ce que cette transition se poursuive, il est par ailleurs prévu que, au fur et à mesure que d'autres postes de

spécialiste des systèmes d'information deviendront vacants, dans les années à venir, les descriptions de poste fassent l'objet d'un reclassement afin de permettre à l'Office de recruter des candidates et candidats au profil adéquat. **Le Comité consultatif fait remarquer que la proposition du Secrétaire général visant la réaffectation d'un poste de spécialiste des télécommunications (P-4) pour en faire un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) constitue un changement de fonction et de réseau d'emplois et considère qu'il aurait mieux valu supprimer le premier poste et en créer un nouveau, assorti d'une description claire des tâches à exercer. Cela étant et au vu de la tendance en ce sens constatée dans le Secrétariat, le Comité recommande de ne pas approuver la proposition de réaffectation.** On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations du Comité concernant les réaffectations.

VIII.116 Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le service chargé de l'informatique et des communications à l'Office des Nations Unies à Genève avait précédemment modifié le titre de 10 postes d'agent des services généraux (Autres classes), celui-ci passant d'assistant aux télécommunications à assistant aux systèmes d'information, dans le même réseau d'emplois, en raison de l'évolution de la technologie et du fait que les descriptions de poste ne reflétaient plus la réalité des tâches effectuées par les titulaires. On lui a également indiqué que le titre d'« assistant aux systèmes d'information » reflétait mieux les responsabilités incombant au personnel dans les domaines de la gestion des données, de l'assistance technique, de la configuration des systèmes, de la documentation et de la formation que celui d'« Assistant aux télécommunications », qui limitait ces responsabilités à la maintenance des équipements, à l'assistance à l'installation, au dépannage et à l'assistance technique. **Le Comité consultatif note que, bien que des postes d'assistant aux télécommunications aient été reclassés en postes d'assistant aux systèmes d'information dans un même réseau d'emplois, il est proposé de réaffecter un poste de spécialiste des télécommunications pour en faire un poste de spécialiste de la gestion de programme dans un réseau d'emplois différent (voir le paragraphe VIII.115 du présent rapport). Le Comité considère donc que la réaffectation des postes relevant du service chargé de l'informatique et des communications à l'Office des Nations Unies à Genève aurait dû se faire vers le réseau d'emplois approprié, tel que le réseau Technologies de l'information et télécommunications, afin de garantir une capacité technique adéquate. Le Comité compte que des informations supplémentaires à ce sujet seront communiquées dans le prochain projet de budget.**

VIII.117 En ce qui concerne la proposition de réaffecter un poste d'assistant à la gestion du matériel [agent des services généraux (Autres classes)] pour en faire un poste d'assistant à l'analyse des programmes [agent des services généraux (Autres classes)], au titre du sous-programme 3 (Services d'appui), le Secrétaire général indique que cette réaffectation permettrait de répondre à de nouvelles demandes ayant trait au sous-programme, conformément aux initiatives du Secrétaire général soulignant l'importance des données et de l'analyse des données ([A/79/6 \(Sect. 29E\)](#), annexe II). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que l'on s'attelait, dans le cadre du sous-programme, à automatiser divers processus et à recourir plus largement aux outils technologiques, grâce à l'intégration de fonctions d'analyse de données dans le sous-programme, et que la réaffectation du poste en question pour en faire un poste d'assistant à l'analyse des programmes contribuerait au renforcement des capacités dans le domaine de l'analytique et à la production d'analyses fondées sur les données afin de faciliter la prise de décision. Le Comité a également été informé que les fonctions qui incombaient actuellement au (à la) titulaire du poste d'assistant à la gestion du matériel seraient assurées à la fois par des membres du personnel existant et par des prestataires de services contractuels.

Postes vacants

VIII.118 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 31 mai 2024, 28 postes inscrits au budget ordinaire [1 P-4, 2 P-3, 6 P-2/1, 1 G(1°C) et 18 G(AC)] étaient vacants. Aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

VIII.119 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 29F (voir tableau VIII.14).

Tableau VIII.14
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	7,5	7,5	9,7	12,0	77	75	66	8,4	11,4	13,3	76	8,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	223	5,0	5,5	6,3	223	223	207	4,3	7,3	7,2	222	4,3

VIII.120 Les informations communiquées au Comité consultatif montrent que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 11,4 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 13,3 %, tandis qu'un taux de 8,4 % est proposé pour 2025. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen était de 7,3 % et le taux de vacance effectif de 7,2 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 4,3 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

VIII.121 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.113 à VIII.116 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.122 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 38 821 300 dollars, soit une augmentation nette de 53 100 dollars (0,1 %), avant actualisation des coûts, par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 29E), tableau 29E.28).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

VIII.123 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Genève comptait 31 emplois occupés financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autres que pour les réunions) [3 P-4, 4 P-3, 1 P-1, 14 emplois de professeur de langues et 9 G(AC)], qu'il était proposé de maintenir. D'après les informations qui lui ont été fournies, la majorité de ces emplois existent depuis longtemps, 11 d'entre eux ayant été créés en janvier 1990, 3 en janvier 1992 et 5 en janvier 2012. **Le Comité consultatif rappelle que la vocation du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est de faire face aux périodes exceptionnelles ou de forte charge de travail et de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de passer en revue les emplois existant en vue de déterminer s'il convient ou non de les maintenir, et de faire figurer le résultat de cet examen dans le prochain projet de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

VIII.124 En ce qui concerne l'emploi de spécialiste de la gestion de programme (coordonnateur(trice) de la continuité des opérations) (P-4), le Comité consultatif rappelle que, dans le projet de budget pour 2024, le Secrétaire général a proposé de transformer cet emploi de temporaire en poste, ce qu'il a lui-même déconseillé en attendant que soient fournis un état détaillé des coûts réels du système de gestion de la résilience institutionnelle et des coûts liés à la gestion des urgences, à la préparation aux situations d'urgence, à la continuité des opérations et à la reprise après sinistre, ainsi que des éclaircissements supplémentaires sur l'appui fourni aux entités disposant d'un nombre important de membres du personnel financés au moyen de ressources extrabudgétaires (voir [A/78/7](#), par. VIII.134). L'Assemblée générale a approuvé cette recommandation dans sa résolution [78/252](#).

VIII.125 Selon le complément d'information reçu par le Comité consultatif, la principale responsabilité incombant au (à la) titulaire de l'emploi de spécialiste de la gestion de programme (coordonnateur(trice) de la continuité des opérations) (P-4) est d'assurer la continuité des opérations de l'Office des Nations Unies à Genève, dans le cadre des responsabilités d'administration des locaux de toutes les entités du Palais des Nations incombant à la Division de l'administration. Toujours d'après le complément d'information, bien que cette personne soit également responsable de diriger le groupe interinstitutions chargé de la continuité des opérations à Genève, dont les membres proviennent de toutes les entités des Nations Unies basées à Genève, l'Office est d'avis qu'il serait difficile de justifier le partage des coûts avec les autres entités concernées, du fait que le temps consacré par le (la) titulaire du poste à cette question est limité (environ 5 %), les autres entités disposant elles-mêmes de membres du personnel chargé de gérer leurs besoins en matière de continuité. En outre, la plupart des services de continuité des opérations sont fournis à des entités qui bénéficient de fonds provenant du budget ordinaire, seuls 10 % environ des dépenses totales de location du Palais des Nations étant couverts par des ressources extrabudgétaires. Par conséquent, l'Office considère que le montant qui pourrait être récupéré ne justifierait pas les frais généraux administratifs encourus. **Le Comité consultatif redit estimer que davantage d'éclaircissements doivent être fournis concernant la charge de travail liée à la fourniture de services aux clients par les titulaires des fonctions susmentionnées, tant en ce qui concerne l'appui direct aux entités disposant d'un volume important de personnel financé par des ressources extrabudgétaires qu'en ce qui concerne les services de coordination dispensés aux entités à l'échelle du système (voir également [A/78/7](#), par. VIII.134).**

Frais généraux de fonctionnement

VIII.126 Le montant des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 27 449 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 58 000 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les ressources demandées comprennent un montant de 11 213 500 dollars pour les services collectifs de distribution au Palais des Nations et dans ses annexes. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur le budget consacré à ces services au Palais des Nations pour la période 2023-2025. Il a été informé que, en raison de la volatilité des prix du marché de l'énergie en Europe, le prix du kWh d'électricité pour l'Office était passé de 0,224 dollar en 2022 à 0,572 dollar en 2023, et que cette augmentation avait été prise en compte dans l'exercice d'actualisation des coûts de 2024 (voir [A/78/614](#), annexe II, par. 14).

VIII.127 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Office des Nations Unies à Genève avait récemment fermé des bâtiments de grande taille et peu économes en ressources qui devaient encore être rénovés dans le cadre du Plan stratégique patrimonial, principalement la tour du bâtiment E et la bibliothèque (bâtiment B). L'Office avait par ailleurs transféré du personnel dans des bâtiments neufs ou rénovés à haut rendement énergétique (bâtiments H et D). Il est attendu que ces mesures permettent à l'Office de réaliser des économies d'un montant estimé à 10 millions de dollars en 2024, dont 4,5 millions de dollars provenant de la réduction des services collectifs de distribution, 1,5 million de dollars provenant de la réduction des services de nettoyage et 2,2 millions de dollars provenant de la réduction des services d'entretien. L'Office indique toutefois que les économies attendues résultent de mesures d'austérité prises en réponse à la crise de liquidité en 2024 et qu'elles ne pourront pas être reproduites en 2025 ; celles-ci ne sont par conséquent pas reflétées dans le projet de budget-programme pour 2025. Le Comité note que, malgré la fermeture de bâtiments de grande taille et peu économes en ressources et en dépit du transfert de membres du personnel dans des bâtiments neufs ou rénovés à haut rendement énergétique, l'Office prévoit que la quantité de services collectifs de distribution restera constante en 2025.

VIII.128 Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le coût des services collectifs de distribution, compte étant tenu des gains d'efficacité et des économies réalisés grâce à l'utilisation de bâtiments neufs ou rénovés à haut rendement énergétique et à la fermeture de bâtiments en cours de rénovation dans le cadre du projet de Plan stratégique patrimonial, seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport. Compte tenu de l'ensemble des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement, ainsi que des observations qu'il a formulées dans les paragraphes ci-dessus au sujet des coûts en lien avec les services collectifs de distribution, le Comité recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 5 % (1 372 500 dollars).

Mobilier et matériel

VIII.129 Le montant des crédits demandés au titre du mobilier et du matériel s'élève à 1 569 600 dollars, soit une augmentation de 103 400 dollars (7,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les ressources demandées comprennent une provision de 125 000 dollars pour le remplacement de deux véhicules qui ont dépassé leur durée d'utilité. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande de précisions, que le parc automobile de l'Office des Nations Unies à Genève comprenait 19 véhicules (9 véhicules utilitaires, 3 voitures particulières, 1 tout-terrain de loisir, 1 camionnette et 5 véhicules d'entretien). Il a également été informé que, lorsqu'un véhicule

remplissait les conditions de remplacement définies dans l'instruction administrative relative à la mise à disposition et à l'utilisation de véhicules de fonction (ST/AI/2006/1), les Services centraux d'appui de l'Office recherchaient un véhicule équivalent entièrement électrique ou hybride, dont le coût total de possession était similaire ou inférieur. On a également fait savoir au Comité que, si les budgets le permettaient et si le remplacement des véhicules se faisait comme prévu, l'ensemble du parc automobile de l'Office serait composé de véhicules électriques ou hybrides d'ici à la fin de l'année 2026. Le Comité a par ailleurs été informé que le Service de la sécurité et de la sûreté avait réduit sa flotte de 13 à 8 véhicules, dont 5 entièrement électriques et 1 hybride, et que l'équipe disposait désormais de 13 bicyclettes, dont 5 électriques, qui étaient toutes utilisées pour patrouiller dans le Palais des Nations et ses annexes. **Le Comité consultatif reconnaît les efforts déployés par l'Office des Nations Unies à Genève pour tenir compte des questions de durabilité environnementale dans ses opérations, grâce notamment au remplacement des véhicules du Service de la sécurité et de la sûreté qui ont atteint la fin de leur durée de vie utile par des bicyclettes. Il compte que des informations actualisées sur les économies et les gains d'efficacité réalisés seront communiquées à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

VIII.130 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VIII.128 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

VIII.131 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 31 mai 2024, sur les 70 titulaires de postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 45 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 10 d'États d'Afrique, 7 d'États d'Europe orientale, 4 d'États d'Asie et du Pacifique et 4 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a également été informé que 101 membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève devaient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont 38 dans les 5 années à venir. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Genève, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

VIII.132 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que, au 31 mai 2024, sur les 294 titulaires de postes financés au moyen du budget ordinaire, 128 (43,5 %) étaient des femmes et 166 (56,5 %) étaient des hommes. Sur les 70 fonctionnaires occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au 31 mai 2024, 35 (50 %) étaient des femmes et 35 (50 %) étaient des hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Ressources extrabudgétaires

VIII.133 Pour 2025, les ressources extrabudgétaires pour l'Office des Nations Unies à Genève sont estimées à 50 670 500 dollars, soit une augmentation de 1 080 700 dollars par rapport au montant estimé de 49 590 500 dollars pour 2024. Ces ressources permettraient principalement de financer 178 postes [3 P-5, 20 P-4, 35 P-3, 2 P-2/1, 3 G(1°C) et 115 G(AC)] et des objets de dépense autres que les postes, à hauteur de 26 333 900 dollars, pour l'exécution de diverses fonctions à l'Office (A/79/6 (Sect. 29E), par. 29E.89). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant relatif aux postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires proposés pour 2025 était analogue à celui ayant été approuvé pour 2024, mais que le plan détaillé des dépenses extrabudgétaires pour 2025 serait préparé plus tard dans l'année. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question des ressources extrabudgétaires.

Recouvrement des coûts

VIII.134 Le Comité consultatif s'est fait fournir la liste des entités clientes soutenues par la Division de l'administration, la liste des services offerts et un aperçu du volume de travail pour chaque service, ainsi que des informations sur l'évolution de la grille de tarifs au cours des cinq dernières années. Il a par ailleurs reçu un récapitulatif des montants recouverts par l'Office pour 2023, tel que reflété dans le tableau VIII.15.

Tableau VIII.15

Recettes provenant du recouvrement des coûts pour l'Office des Nations Unies à Genève en 2023

(En dollars des États-Unis)

<i>Services</i>	<i>Total</i>
Services de gestion des ressources financières	7 030 532
Services de ressources humaines	8 056 001
Services centraux d'appui	11 688 283
Services informatiques et services de communication	14 582 409
Services généraux de gestion	392 892
Services de bibliothèque et d'archives	323 527
Total	42 073 603

VIII.135 À sa demande, le Comité consultatif a reçu la liste des investissements réalisés à partir des excédents du fonds de recouvrement des coûts au cours des cinq dernières années, ayant trait notamment au renforcement de la coordination et de la communication à l'Office des Nations Unies à Genève, du fait des fonctions d'administrateur des locaux assumées par l'Office, au remplacement de fonctionnaires émergeant au fonds de recouvrement des coûts qui étaient en congé de maladie de longue durée et au recrutement de personnel temporaire affecté à des fonctions d'appui de la gestion globale des risques. Le Comité a été informé que les excédents du fonds de recouvrement des coûts étaient considérés comme des produits utilisables parce qu'ils résultaient du recouvrement, auprès d'entités et pour des activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires, de coûts afférents à la rémunération de fonctionnaires et de non-fonctionnaires. Presque toutes les activités de recouvrement des coûts de l'Office concernent des activités financées au moyen de fonds extrabudgétaires. En ce qui concerne les produits non utilisables, le Comité a été informé que, pour 2023, ceux-ci s'élevaient à 2 324 880 dollars et concernaient la location de bureaux et d'espaces de conférence.

VIII.136 Le Comité consultatif a également été informé qu'au 30 avril 2024, le solde du fonds de recouvrement des coûts de l'Office des Nations Unies à Genève s'élevait à 34,4 millions de dollars, dont environ 7 millions de dollars seraient mis de côté pour le règlement de futures indemnités de licenciement, laissant un solde net de 27,4 millions de dollars. On lui a par ailleurs fait savoir que, conformément aux lignes directrices sur le recouvrement des coûts publiées par le Contrôleur, le solde du fonds ne devait pas dépasser le montant des charges sur une année, calculé sur la base des dépenses annuelles moyennes au cours des trois années précédentes. À cet égard, il a été déterminé que le plafond du fonds de recouvrement des coûts devrait s'élever à 37 millions de dollars en 2024. Le Comité a en outre été informé que, compte tenu de l'ampleur des opérations de recouvrement des coûts, un fonds de roulement d'environ 20 millions de dollars était nécessaire pour garantir que celles-ci puissent être effectuées de manière complètement autonome, sans dépendre d'autres sources de financement. Compte tenu de ce qui précède, l'Office ne prévoit pas de restituer de fonds aux États Membres en 2024. Le Comité consultatif examine de plus près la question du recouvrement des coûts au chapitre I du présent rapport et dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023.

Organisation de réunions hybrides

VIII.137 Le Comité consultatif s'est fait fournir des informations sur le nombre de réunions organisées avec le concours de l'Office des Nations Unies à Genève du 1^{er} janvier 2022 au 31 mai 2024, ainsi que sur les modalités employées (voir le tableau VIII.16). Il a été informé que la Division de l'administration avait continué de fournir des services pour les réunions tenues dans un format hybride pour lesquelles un mandat et des fonds avaient été reçus. On trouvera au chapitre I et au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du présent rapport des observations supplémentaires concernant l'organisation de réunions hybrides dans les différents centres de conférence.

Tableau VIII.16

Nombre de réunions organisées avec le concours de l'Office des Nations Unies à Genève

<i>Type de réunion</i>	2022			2023			2024 (janvier-mai)		
	<i>Avec interprétation</i>	<i>Sans interprétation</i>	<i>Total</i>	<i>Avec interprétation</i>	<i>Sans interprétation</i>	<i>Total</i>	<i>Avec interprétation</i>	<i>Sans interprétation</i>	<i>Total</i>
Réunions en présentiel	941	3 533	4 474	1 840	4 102	5 942	1 091	1 163	2 254
Réunions virtuelles	19	84	103	4	29	33	-	10	10
Réunions hybrides	2 176	1 226	3 402	1 212	1 291	2 503	25	304	329
Total	3 136	4 843	7 979	3 056	5 422	8 478	1 116	1 477	2 593

Chapitre 29F Administration (Vienne)

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	19 940 600
Dépenses de 2023	20 216 000
Crédits ouverts pour 2024	20 366 000
Dépenses au 30 juin 2024	11 133 000
Ressources demandées pour 2025	20 366 000
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	19 265 300
Dépenses de 2023	20 038 600
Montant estimé pour 2024	24 232 500
Dépenses au 30 juin 2024	11 740 100
Montant prévu pour 2025	24 402 800
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

VIII.138 Les ressources demandées au titre du chapitre 29F du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 20 366 000 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 29F\)](#), tableau 29F.17). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.28. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

Tableau VIII.17
Tableau d'effectifs

	<i>Nombre</i>	<i>Informations</i>
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	83	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1°C) et 57 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	83	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1°C) et 57 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	90	2 D-1, 8 P-4, 14 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1°C) et 58 G(AC)
Effectif prévu pour 2025	90	2 D-1, 8 P-4, 14 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1°C) et 58 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.139 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élèvent à 10 020 100 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024 (*ibid.*, tableau 29F.17). Celles-ci permettraient de financer

83 postes (20 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 63 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées), ce qui ne fait apparaître aucun changement par rapport au nombre de postes approuvés pour 2024.

Postes vacants

VIII.140 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 31 mai 2024, huit postes inscrits au budget ordinaire [1 P-5, 1 G(1°C) et 6 G(AC)] étaient vacants. Aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

VIII.141 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 29F (voir tableau VIII.18).

Tableau VIII.18
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	20	0,0	4,5	10,0	20	20	19	8,3	5,2	5,0	20	8,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	63	3,1	6,0	9,5	63	63	56	6,2	10,6	11,1	63	10,5

VIII.142 Les informations communiquées montrent que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 5,2 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 5,0 %, tandis qu'un taux de 8,3 % est proposé pour 2025. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen était de 10,6 % et le taux de vacance effectif de 11,1 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 10,5 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Indemnité de fonctions

VIII.143 À sa demande de précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2024, on comptait un poste d'agent des services généraux (Autres classes) dont le (la) titulaire recevait une indemnité de fonctions depuis un an. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les indemnités de fonctions.

VIII.144 Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.145 Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2025, qui s'élève à 10 345 900 dollars avant actualisation des coûts, est le même que celui des ressources approuvées pour 2024 (A/79/6 (Sect. 29F), tableau 29F.22).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

VIII.146 Le Secrétaire général propose de maintenir quatre emplois de temporaire (autres que pour les réunions), à savoir : un emploi d'assistant au budget [G(AC)] au titre du sous-programme 1 ; un emploi d'aide-bibliothécaire [G(AC)] au titre du sous-programme 2 ; un emploi d'assistant administratif [G(AC)] et un emploi d'assistant d'équipe [G(AC)] au titre du sous-programme 4. Le Comité consultatif note, d'après le complément d'information qui lui a été communiqué, que les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel s'élèvent à 782 600 dollars, celles-ci se répartissant, déduction faite des crédits réservés aux quatre emplois de temporaire susmentionnés, comme suit : a) 35 200 dollars au titre de la direction exécutive et de l'administration, aux fins du remplacement de membres du personnel en congé parental ou en congé de maladie de longue durée, du recrutement de personnel temporaire pendant les périodes de charge de travail élevée et de la fourniture d'un appui administratif au Conseil du personnel ; b) 54 800 dollars au titre du sous-programme 2, pour financer le recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) en vue de la fourniture d'un appui dans le domaine de l'orientation du personnel et des ressources humaines ; c) 153 900 dollars au titre du sous-programme 3, aux fins du recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) à l'appui des services de bibliothèque, en vue du remplacement de membres du personnel en congé parental ou en congé de maladie de longue durée et pendant les périodes de forte activité ; d) 84 500 dollars au titre du sous-programme 4, en vue de financer le recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour des activités de migration de données, pour la mise en œuvre de projets, pour la fourniture de services ad hoc à d'autres entités du Secrétariat des Nations Unies basées à Vienne, et à des fins de remplacement de membres du personnel en congé parental ou en congé de maladie de longue durée. **Le Comité consultatif estime que les besoins en ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) doivent être présentés de manière consolidée et cohérente afin d'assurer la transparence et la reddition de comptes.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Services contractuels

VIII.147 Le montant des ressources demandées au titre des services contractuels s'élève à 800 000 dollars, soit une diminution de 15 000 dollars (1,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 816 300 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 936 500 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 202 800 dollars alors que les crédits ouverts pour l'année étaient de 815 000 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels soit réduit de 3 % (24 000 dollars).**

Frais généraux de fonctionnement

VIII.148 Le montant des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 929 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 15 000 dollars (1,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 931 700 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 1 012 700 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 529 200 dollars alors que les crédits ouverts pour l'année étaient de 914 700 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement soit réduit de 3 % (27 900 dollars).**

VIII.149 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.147 et VIII.148 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

VIII.150 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 31 mai 2024, sur les 19 titulaires de postes financés par le budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 11 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États, 5 venaient d'États d'Asie et du Pacifique, 2 venaient d'États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 venait d'un État d'Afrique, tandis que les États d'Europe orientale n'étaient pas représentés. Il a également été informé que 28 membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne devraient atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont 14 dans les 5 années à venir. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

VIII.151 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que, au 31 mai 2024, sur les 75 titulaires de postes financés au moyen du budget ordinaire, 38 (50,7 %) étaient des femmes et 37 (49,3 %) étaient des hommes. Sur les 19 fonctionnaires occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au 31 mai 2024, 11 (57,9 %) étaient des femmes et 8 (42,1 %) étaient des hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Ressources extrabudgétaires

VIII.152 En 2025, les ressources extrabudgétaires de l'Office des Nations Unies à Vienne, dont le montant devrait s'élever à 24 402 800 dollars, serviront essentiellement au financement de services administratifs. Celles-ci permettront de financer 90 emplois [2 D-1, 8 P-4, 14 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1°C) et 58 G(AC)] (A/79/6 (Sect. 29F), par. 29F.67). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question des ressources extrabudgétaires.

Recouvrement des coûts

VIII.153 Le Comité consultatif s'est fait fournir une liste des entités clientes soutenues par la Division de l'administration, une liste des services offerts et un aperçu du volume de travail pour chaque service, ainsi que des informations sur l'évolution de la grille de tarifs au cours des cinq dernières années. Il a par ailleurs reçu un récapitulatif des montants recouverts par l'Office (voir tableau VIII.19), ainsi que des dépenses liées au recouvrement des coûts (voir tableau VIII.20).

Tableau VIII.19

Office des Nations Unies à Vienne : produits de la prestation de services

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Service</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>Au 31 mai 2024</i>
Bureau du (de la) Directeur(trice), du Service de la gestion des ressources financières (Service de la gestion des ressources humaines)	888,6	936,0	960,8	781,7	400,3
Cours de langues	140,3	97,1	65,4	106,4	–
Section de l'appui général	1 267,7	1 351,4	1 155,4	1 560,8	755,5
Garage	608,3	632,4	576,6	582,1	195,2
Service de l'informatique	3 040,4	3 575,6	3 028,7	3 033,8	121,4
Interprétation simultanée à distance	–	–	236,8	220,5	4,1
Total	5 945,3	6 592,5	6 023,6	6 285,4	1 476,5

Tableau VIII.20

Office des Nations Unies à Vienne : dépenses relatives aux services fournis

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Service</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>Au 31 mai 2024</i>
Bureau du (de la) Directeur(trice), du Service de la gestion des ressources financières (Service de la gestion des ressources humaines)	562,4	698,1	691,9	1 026,8	466,1
Cours de langues	124,3	81,6	77,2	77,4	33,5
Section de l'appui général	332,4	490,8	1 019,4	1 752,2	691,8
Garage	443,8	547,7	521,3	560,1	194,2
Service de l'informatique	2 644,6	3 088,3	2 505,9	2 857,6	1 422,9
Interprétation simultanée à distance	–	–	198,8	171,8	5,7
Total	4 107,5	4 906,5	5 014,4	6 445,9	2 814,2

VIII.154 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2024, le solde du fonds de recouvrement des coûts de l'Office des Nations Unies à Vienne s'élevait à 11,2 millions de dollars, dont environ 2,13 millions de dollars devraient être mis de côté pour le règlement de futures indemnités de licenciement de fonctionnaires émergeant au fonds de recouvrement des coûts, laissant un solde net de 9,07 millions de dollars. Les dépenses liées au recouvrement des coûts comprennent les dépenses de traitement du personnel fournissant les services de recouvrement des coûts, ainsi que la part à la charge de l'Office dans des

activités menées au profit d'organisations clientes au moyen de ressources extrabudgétaires, s'agissant notamment de la gestion des bâtiments (y compris l'exploitation des garages et la reconfiguration et la rénovation des espaces de bureaux), des services médicaux, du remplacement du matériel et de la fourniture de services de sécurité additionnels pour des réunions extrabudgétaires. Le Comité a par ailleurs été informé qu'aucun investissement n'avait été réalisé par l'Office et qu'aucun revenu bénéficiant à celui-ci n'avait été généré à partir du fonds de recouvrement des coûts. Les excédents de trésorerie du fonds de recouvrement des coûts sont gérés par le Siège des Nations Unies, selon la modalité de la gestion centralisée des liquidités.

VIII.155 Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a noté que les négociations entre l'Office des Nations Unies à Vienne et ses clients concernant les services à fournir et les coûts à recouvrer n'avaient pas été menées en temps utile, et qu'il a constaté des retards dans les paiements versés par quatre clients internes et cinq clients externes ([A/78/5 \(Vol. I\)](#), chap. II, par. 140 à 143). Le Comité consultatif rappelle également que le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration mène rapidement des négociations avec ses clients pour convenir des services à fournir et des coûts correspondants à recouvrer, et qu'elle mette en place un mécanisme de contrôle périodique lui permettant de recouvrer les coûts des services rendus (*ibid.*, par. 145 et 146). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Office avait mis en œuvre l'intégralité des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Il a également été informé que l'Office ne rencontrait aucune difficulté en matière de recouvrement des coûts et que, pour 2023 et 2024, l'ensemble des clients avaient payé toutes les factures dès réception des documents pertinents. Le Comité consultatif examine de plus près la question du recouvrement des coûts au chapitre I du présent rapport et dans son rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023.

Services fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne à d'autres organisations internationales basées au Centre international de Vienne

VIII.156 Le Secrétaire général indique que, conformément au mémorandum d'accord tripartite de 1977 et aux modifications qui y ont été apportées, l'Office des Nations Unies à Vienne fournit des services communs (services d'appui, services administratifs, administration du garage, cours de langue et services de communication) à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne, à savoir l'AIEA, l'ONUDI et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ([A/79/6 \(Sect. 29F\)](#), par. 29F.1). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que l'Office fournissait des services de sécurité et de sûreté, ainsi que des services d'interprétation et d'autres services de conférence, dans le cadre d'un mécanisme de partage des coûts. L'accord de partage des coûts était calculé annuellement sur la base des effectifs réels de chaque organisation sise à Vienne, ainsi qu'en fonction de l'utilisation de l'espace et du recours aux services communs et conjoints. Le Comité a reçu des renseignements sur les dépenses effectuées en 2023 et 2024 par les organisations sises à Vienne en matière de services de sécurité et de services d'interprétation et d'autres services de gestion des conférences (voir tableau VIII.21).

Tableau VIII.21

Dépenses des organisations sises à Vienne en matière de services de sécurité et de services d'interprétation et d'autres services de gestion des conférences

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 ^a				
	Office des Nations Unies à Vienne	AIEA	Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	ONUDI	Total
Services de sécurité	4 102,4	9 481,9	1 561,0	2 528,6	17 673,9
Services d'interprétation	4 619,5	1 480,8	823,7	625,9	7 549,9
Autres services de gestion des conférences	21 196,7	—	900,0	1 682,8	23 779,5
	2024 (au 30 juin)				
	Office des Nations Unies à Vienne	AIEA	Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	ONUDI	Total
Services de sécurité	2 197,8	5 004,4	841,7	1 295,2	9 339,1
Services d'interprétation	2 385,1	479,7	384,8	97,0	3 249,6
Autres services de gestion des conférences	9 703,3	—	642,7	772,8	11 118,8

^a Les dépenses de 2023 comprennent les ajustements de fin d'année.
Services fournis par l'Office des Nations Unies à Vienne à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

VIII.157 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Division de la gestion de l'Office des Nations Unies à Vienne fournissait un appui administratif à tous les bureaux extérieurs de l'ONUDC en matière d'orientations générales, de contrôle et de gestion des risques. Le Comité a reçu une liste de ces bureaux, qui se répartissent comme suit : cinq en Afrique et au Moyen-Orient ; cinq en Amérique latine et dans les Caraïbes ; quatre en Asie occidentale et en Asie centrale ; deux en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique ; un en Europe du Sud-Est.

VIII.158 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la décentralisation des fonctions administratives confiées à la Division de la gestion vers les bureaux extérieurs de l'ONUDC avait été envisagée et/ou mise en œuvre dans les cas où le fait de se rapprocher au maximum du lieu d'exécution permettrait de réaliser des économies d'échelle, d'assurer l'efficacité des services d'appui fournis depuis Vienne, de garantir la séparation des tâches et d'éviter la duplication des structures administratives. Par exemple, les fonctions de certification et d'approbation de documents portant sur des paiements de faible valeur avaient été déléguées aux bureaux extérieurs de l'ONUDC, conformément au système de délégation de pouvoirs (ST/SGB/2019/2). En ce qui concerne les achats, le Comité a été informé que deux spécialistes des achats de l'ONUDC (P-4) avaient été détachés à Nairobi et à Panama pour apporter leur soutien aux bureaux extérieurs de l'ONUDC présents dans la région. En outre, conformément au système de délégation de pouvoirs, les sous-délégations de pouvoir en matière de passation de marchés à des personnes n'étant pas spécialisées dans ce domaine au sein des bureaux extérieurs de l'ONUDC étaient

accordées par le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

VIII.159 Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que l'ONUDC s'appuyait également sur le PNUD pour la fourniture de services locaux, s'agissant notamment du recrutement, au niveau local, de personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, ainsi que de questions d'accréditation et de questions ayant trait aux voyages, au transport, à la logistique, aux achats, au traitement des paiements et à l'émission de chèques, et ce, dans la plupart des bureaux extérieurs. Dans les pays où celle-ci a été déployée, les bureaux extérieurs de l'ONUDC bénéficient de l'initiative relative aux services de soutien communs. Au Kenya, par exemple, l'Office des Nations Unies à Nairobi fournit des services portant sur le recrutement de ressources humaines au niveau local, les achats, l'informatique et les communications et l'administration, ainsi que des locaux. Au Brésil, le PNUD fournit des services relatifs aux achats et aux déplacements locaux, ainsi qu'à l'administration.

Organisation de réunions hybrides

VIII.160 Le Comité consultatif s'est fait fournir des informations sur le nombre de réunions organisées avec le concours de l'Office des Nations Unies à Vienne du 1^{er} janvier 2022 au 31 mai 2024, ainsi que sur les modalités employées (voir le tableau VIII.22). Il a été informé que le ratio entre les réunions hybrides et les réunions en présentiel avait diminué en 2023 et que, en avril 2024, les réunions prescrites avaient cessé d'être organisées dans un format hybride, avec services d'interprétation, ce qui tenait plutôt au fait que l'Assemblée générale n'avait pas émis de mandat en ce sens qu'à la situation de trésorerie. Le Comité a également été informé que la télévision en ligne des Nations Unies était proposée pour permettre la diffusion en direct des réunions prescrites dans les six langues officielles, tandis que les réunions informelles et les manifestations parallèles continuaient d'être organisées en mode hybride sur Microsoft Teams ou Zoom, en anglais uniquement. On trouvera au chapitre I et au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du présent rapport des observations supplémentaires concernant l'organisation de réunions hybrides dans les différents centres de conférence.

Tableau VIII.22

Nombre de réunions tenues à l'Office des Nations Unies à Vienne en 2023 et en 2024

Type de réunion	2023	1 ^{er} janvier-20 avril 2024
Réunions virtuelles	31	6
Réunions hybrides	2 426	908
Réunions en présentiel	4 297	2 063

Tableau VIII.23
Chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires						Total				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions/ crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	
Postes	42 391,1	44 032,2	48 774,4	23 553,5	49 005,8	231,4	34 233,8	34 600,6	33 937,9	34 522,0	584,1	18 294,1	17 351,2	20 948,0	21 307,7	359,7	94 919,0	95 984,0	103 660,3	104 835,5	1 175,2	
Autres dépenses de personnel	4 304,5	4 855,9	3 159,1	1 184,7	3 159,1	–	3 900,7	3 111,0	3 925,6	4 127,2	201,6	1 557,9	1 981,1	1 818,5	1 645,8	(172,7)	9 763,1	9 948,0	8 903,2	8 932,1	28,9	
Dépenses de représentation	0,2	–	0,2	–	0,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,2	–	0,2	0,2	–	
Consultants	478,7	1 258,8	732,5	140,6	556,3	(176,2)	275,5	186,8	324,9	315,5	(9,4)	173,0	478,6	579,0	579,0	–	927,2	1 924,1	1 636,4	1 450,8	(185,6)	
Voyages du personnel	381,3	1 293,3	413,8	191,2	413,0	(0,8)	562,6	699,4	619,0	598,1	(20,9)	348,0	545,2	710,8	546,1	(164,7)	1 291,9	2 537,9	1 743,6	1 557,2	(186,4)	
Services contractuels	8 650,2	5 824,2	8 932,9	1 113,6	9 118,9	186,0	2 425,9	1 977,3	2 124,3	2 185,5	61,2	703,8	2 009,3	1 683,7	1 038,7	(645,0)	11 779,9	9 810,8	12 740,9	12 343,1	(397,8)	
Frais généraux de fonctionnement	318,6	337,2	324,3	162,8	324,3	–	136,6	137,4	93,4	113,1	19,7	2 102,1	1 461,7	2 012,6	2 001,4	(11,2)	2 557,3	1 936,2	2 430,3	2 438,8	8,5	
Fournitures et accessoires	71,4	13,3	65,1	0,5	65,1	–	43,9	2,7	41,0	40,6	(0,4)	40,5	9,3	45,0	45,2	0,2	155,8	25,3	151,1	150,9	(0,2)	
Mobilier et matériel	173,1	356,8	205,4	149,1	204,1	(1,3)	148,9	406,1	284,9	378,8	93,9	71,0	153,5	66,9	67,0	0,1	393,0	916,3	557,2	649,9	92,7	
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Subventions et contributions	4 116,1	4 283,8	4 188,1	3 648,2	4 188,1	–	16 633,9	16 633,9	16 903,2	17 290,9	387,7	7 616,8	4 421,3	7 398,4	6 832,9	(565,5)	28 366,8	25 339,0	28 489,7	28 311,9	(177,8)	
Autres	–	33,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	436,3	(90,4)	47,0	47,0	–	436,3	(57,4)	47,0	47,0	–	
Total	60 885,2	62 288,4	66 795,8	30 144,2	67 034,9	239,1	58 361,8	57 755,2	58 254,2	59 571,7	1 317,5	31 343,5	28 320,8	35 309,9	34 110,8	(1 199,1)	150 590,5	148 364,4	160 359,9	160 717,4	357,5	

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau VIII.24
Chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions/ crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)
Postes	40 375,9	40 446,4	42 004,3	19 636,6	42 164,8	160,5	66 290,4	67 590,6	71 417,7	71 119,9	(297,8)	11 210,9	10 886,4	14 545,0	14 070,7	(474,3)	117 877,2	118 923,4	127 967,0	127 355,4	(611,6)
Autres dépenses de personnel	3 982,5	5 130,1	3 826,8	2 104,6	3 797,4	(29,4)	3 285,8	3 347,2	4 544,7	4 653,4	108,7	9 959,4	8 489,2	8 109,7	7 690,3	(419,4)	17 227,7	16 966,5	16 481,2	16 141,1	(340,1)
Dépenses de représentation	2,5	–	2,5	0,0	2,5	–	–	–	–	–	–	–	0,4	–	–	–	2,5	0,4	2,5	2,5	0,0
Consultants	380,7	341,5	409,1	615,7	387,9	(21,2)	546,1	786,9	509,3	489,2	(20,1)	1 518,4	1 470,5	1 681,8	859,8	(822,0)	2 445,2	2 598,9	2 600,2	1 736,9	(863,3)
Voyages du personnel	304,8	309,0	359,2	121,5	359,2	–	1 085,4	942,3	690,9	681,4	(9,5)	2 214,7	3 374,6	1 784,0	1 513,8	(270,2)	3 604,9	4 625,9	2 834,1	2 554,4	(279,7)
Services contractuels	5 649,3	6 224,5	6 089,0	2 177,4	6 146,4	57,4	4 244,8	4 007,8	3 122,3	3 154,8	32,5	6 779,9	5 542,4	4 972,6	4 097,2	(875,4)	16 674,0	15 774,7	14 183,9	13 398,4	(785,5)
Frais généraux de fonctionnement	44 344,2	41 393,6	41 537,1	26 099,2	41 195,7	(341,4)	26 647,0	24 615,7	26 145,3	24 531,1	(1 614,2)	37 703,4	34 581,8	33 603,4	33 492,5	(110,9)	108 694,6	100 591,1	101 285,8	99 219,3	(2 066,5)
Fournitures et accessoires	585,2	841,3	527,4	214,4	527,4	–	194,2	116,4	202,0	195,1	(6,9)	1 468,9	499,2	457,9	397,7	(60,2)	2 248,3	1 456,9	1 187,3	1 120,2	(67,1)
Mobilier et matériel	910,2	1 742,4	1 095,0	323,4	1 026,8	(68,2)	437,7	618,5	387,5	377,7	(9,8)	83,0	504,1	570,5	483,0	(87,5)	1 430,9	2 865,0	2 053,0	1 887,5	(165,5)
Aménagement des locaux		(78,4)	–	51,2	–	–	41,2		61,8	61,8		15,0	482,5	–	–		56,2	404,1	61,8	61,8	0,0
Subventions et contributions	342,7	342,7	395,6	395,6	395,6	–	1 416,4	1 575,3	1 640,2	1 640,2		642,7	584,0	435,5	312,0	(123,5)	2 401,8	2 502,0	2 471,3	2 347,8	(123,5)
Autres	–	3,7	–	0,0	–	–	8 795,5	9 767,4	9 541,1	9 432,9	(108,2)	47,0	161,8	328,0	204,1	(123,9)	8 842,5	9 932,9	9 869,1	9 637,0	(232,1)
Total	96 878,0	96 696,6	96 246,0	51 739,7	96 003,7	(242,3)	112 984,5	113 368,1	118 262,8	116 337,5	(1 925,3)	71 643,3	66 576,9	66 488,4	63 121,1	(3 367,3)	281 505,8	276 641,8	280 997,2	275 462,3	(5 534,9)

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau VIII.25
Chapitre 29C (Bureau de l’informatique et des communications) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (crédits ouverts/ estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)
Postes	24 824,7	26 022,3	25 891,5	13 055,5	25 891,5	–	9 479,6	8 737,6	8 481,7	7 827,5	(654,2)	1 922,5	1 726,6	1 499,6	1 499,6	–	36 226,8	36 486,5	35 872,8	35 218,6	(654,2)
Autres dépenses de personnel	1 794,3	1 484,7	1 819,4	701,0	1 819,4	–	490,5	533,0	471,9	475,9	4,0	2 766,2	2 210,3	2 802,8	2 902,8	100,0	5 051,0	4 228,0	5 094,1	5 198,1	104,0
Consultants	105,1	109,3	108,1	107,2	108,1	–	–	–	–	–	–	1 672,2	2 777,7	1 031,6	1 031,6	–	1 777,3	2 887,0	1 139,7	1 139,7	–
Voyages du personnel	153,3	127,5	157,7	44,6	157,7	–	248,1	238,1	187,1	178,8	(8,3)	809,0	619,8	652,4	436,4	(216,0)	1 210,4	985,4	997,2	772,9	(224,3)
Services contractuels	13 264,7	17 039,5	14 007,5	5 891,4	13 941,1	(66,4)	12 954,1	11 536,9	13 660,6	13 249,6	(411,0)	31 980,4	33 334,4	32 674,4	31 787,8	(886,5)	58 199,2	61 910,8	60 342,5	58 978,5	(1 363,9)
Frais généraux de fonctionnement	11 401,4	5 643,9	10 313,2	3 261,4	10 313,2	–	9 399,7	8 568,9	8 116,8	7 916,3	(200,5)	19 535,3	16 780,6	17 252,4	16 857,0	(395,4)	40 336,4	30 993,4	35 682,4	35 086,5	(595,9)
Fournitures et accessoires	66,8	20,6	68,7	8,9	68,7	–	–	–	91,0	70,0	(21,0)	137,6	2,4	24,2	5,2	(19,0)	204,4	23,0	183,9	143,9	(40,0)
Mobilier et matériel	1 815,6	3 771,7	1 489,3	576,1	1 489,3	–	3 226,6	1 328,2	5 920,5	5 134,3	(786,2)	8 030,0	14 059,2	13 269,3	12 659,6	(609,8)	13 072,2	19 159,1	20 679,1	19 283,2	(1 396,0)
Aménagement des locaux		0,8		0,3														0,8			
Subventions et contributions		84,7		46,4														84,7			
Autres		0,7	–	–	–	–					–					–	–	0,7	–	–	–
Total	53 425,9	54 305,8	53 855,4	23 693,0	53 789,0	(66,4)	35 798,6	30 942,6	36 929,6	34 852,4	(2 077,2)	66 853,2	71 511,0	69 206,7	67 180,0	(2 026,6)	156 077,7	156 759,4	159 991,7	155 821,4	(4 170,2)

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau VIII.26
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)] : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires						Total			
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variations (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	9 401,4	10 916,7	9 875,6	5 718,4	9 875,6	–	14 386,6	9 866,6	14 863,2	14 863,2	–	23 788,0	20 783,3	24 738,8	24 738,8	–
Autres dépenses de personnel	410,0	351,1	416,8	207,6	416,8	–	1 089,0	2 231,1	1 999,5	1 999,5	–	1 499,0	2 581,3	2 416,3	2 416,3	–
Consultants	–	23,2	–	2,4	–	–	78,0	263,1	103,2	103,2	–	78,0	286,3	103,2	103,2	–
Voyages du personnel	–	–	–	–	–	–	242,8	303,5	286,1	286,1	–	242,8	288,9	286,1	286,1	–
Services contractuels	497,5	633,9	478,8	238,5	478,8	–	2 025,1	1 691,1	2 317,4	2 317,4	–	2 522,6	2 299,5	2 796,2	2 796,2	–
Frais généraux de fonctionnement	5 017,2	4 399,6	4 553,3	2 715,8	4 553,3	–	4 801,9	6 725,2	5 429,0	5 429,0	–	9 819,1	11 124,8	9 982,3	9 982,3	–
Fournitures et accessoires	67,5	88,6	64,9	31,7	64,9	–	591,1	537,1	603,2	603,2	–	658,6	625,7	668,1	668,1	–
Mobilier et matériel	18,4	431,8	17,1	155,4	17,1	–	1 020,4	2 553,7	1 821,2	1 821,2	–	1 038,8	2 983,3	1 838,3	1 838,3	–
Aménagement des locaux	89,4	16,5	86,1	4,8	86,1	–	1 125,8	1,7	–	–	–	1 215,2	18,2	86,1	86,1	–
Subventions et contributions	3 513,2	3 513,2	2 861,4	2 861,4	–	(2 861,4)	–	2,9	–	–	–	3 513,2	3 516,1	2 861,4	–	(2 861,4)
Autres	–	(49,9)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(49,9)	–	–	–
Total	19 014,6	20 324,7	18 354,0	11 935,9	15 492,6	(2 861,4)	25 360,7	24 176,0	27 422,8	27 422,8	–	44 375,3	44 457,5	45 776,8	42 915,4	(2 861,4)

Tableau VIII.27

Chapitre 29E [Administration (Genève)] : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>						<i>Ressources extrabudgétaires</i>					<i>Total</i>				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variations (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	46 117,6	47 304,2	50 618,2	24 198,2	50 565,8	(52,4)	20 197,6	23 982,0	24 336,6	24 336,6	–	66 315,2	71 286,2	74 954,8	74 902,4	(52,4)
Autres dépenses de personnel	4 809,7	4 699,3	5 062,4	2 021,9	5 012,5	(49,9)	10 035,6	10 387,8	10 505,7	10 505,7	–	14 845,3	15 087,1	15 568,1	15 518,2	(49,9)
Dépenses de représentation	0,6	0,3	0,6	–	0,6	–	–	–	–	–	–	0,6	0,3	0,6	0,6	–
Consultants	–	–	–	–	–	–	189,3	66,3	102,8	102,8	–	–	66,3	102,8	102,8	–
Voyages du personnel	–	–	–	–	–	–	57,1	152,9	219,6	219,6	–	57,1	152,9	219,6	219,6	–
Services contractuels	2 249,8	2 008,2	2 400,5	1 097,5	2 342,1	(58,4)	5 430,0	1 728,1	7 084,0	8 164,0	1 080,0	7 679,8	3 736,3	9 484,5	10 506,1	1 021,6
Frais généraux de fonctionnement	20 722,8	21 130,7	27 391,2	15 367,5	27 449,2	58,0	6 456,9	6 984,6	6 584,8	6 584,8	–	27 179,7	28 115,3	33 976,0	34 034,0	58,0
Fournitures et accessoires	498,3	516,9	523,4	143,4	523,4	–	177,8	258,3	217,5	217,5	–	676,1	775,2	740,9	740,9	–
Mobilier et matériel	1 438,3	1 359,7	1 466,2	397,8	1 569,6	103,4	263,4	5 083,5	539,5	539,5	–	1 701,7	6 443,2	2 005,7	2 109,1	103,4
Aménagement des locaux	16,7	16,7	17,6	0,5	17,6	–	–	–	–	–	–	16,7	16,7	17,6	17,6	–
Subventions et contributions	1 852,6	1 852,6	1 906,3	953,2	1 906,3	–	–	–	–	–	–	1 852,6	1 852,6	1 906,3	1 906,3	–
Autres	–	421,4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	77 706,4	79 310,0	89 386,4	44 180,0	89 387,1	0,7	42 807,7	48 643,4	49 590,5	50 670,5	1 080,0	120 324,8	127 532,1	138 976,9	140 057,6	1 080,7

Tableau VIII.28
Chapitre 29F [Administration (Vienne)] : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires						Total			
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variations (2024-2025)	2023 (crédits ouverts/ estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts/ estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	9 787,4	10 141,3	10 020,1	5 173,0	10 020,1	–	10 084,6	9 4806,6	12 368,9	12 483,3	114,4	19 872,0	19 621,9	22 389,0	22 503,4	114,4
Autres dépenses de personnel	751,8	652,0	782,6	188,1	782,6	–	4 763,0	4 586,0	6 095,9	6 122,1	26,2	5 514,8	5 238,0	6 878,5	6 904,7	26,2
Dépenses de représentation	0,2	0,2	0,2	–	0,2	–	–	–	–	–	–	0,2	0,2	0,2	0,2	–
Consultants	–	0,0	6,9	0,1	6,9	–	155,7	473,4	324,3	324,3	–	155,7	473,5	331,2	331,2	–
Voyages du personnel	10,1	13,0	10,4	2,0	10,4	–	1 816,2	184,9	268,4	253,4	(15,0)	1 826,3	197,8	278,8	263,8	(15,0)
Services contractuels	936,5	816,3	815,0	202,8	800,0	(15,0)	667,4	2 256,9	1 019,5	1 019,5	–	1 603,9	3 073,2	1 834,5	1 819,5	(15,0)
Frais généraux de fonctionnement	1 012,7	931,7	914,7	529,2	929,7	15,0	94,0	1 042,3	2 512,9	2 517,6	4,7	1 106,7	1 974,0	3 427,6	3 447,3	19,7
Fournitures et accessoires	25,7	35,3	26,6	2,2	26,6	–	271,5	113,0	101,6	101,6	–	297,2	148,3	128,2	128,2	–
Mobilier et matériel	233,7	345,4	401,3	30,4	401,3	–	692,9	762,6	421,1	461,1	40,0	926,6	1 108,0	822,4	862,4	40,0
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	–	0,0	–	–	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	7 182,5	7 197,3	7 388,2	5 005,4	7 388,2	–	–	1 186,4	1 119,9	1 119,9	–	7 182,5	8 383,7	8 508,1	8 508,1	–
Autres	–	83,5	–	(1,0)	–	–	–	(47,5)	–	–	–	–	36,0	–	–	–
Total	19 940,6	20 216,0	20 366,0	11 133,0	20 366,0	–	19 265,3	20 038,6	24 232,5	24 402,8	170,3	38 485,9	40 254,6	44 598,5	44 768,8	170,3

Titre IX Contrôle interne

Chapitre 30 Contrôle interne

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	22 134 600
Dépenses de 2023	23 397 800
Crédits ouverts pour 2024	24 837 300
Dépenses au 30 juin 2024	11 888 700
Ressources demandées pour 2025	26 337 300
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	33 790 200
Dépenses de 2023	31 558 900
Montant estimé pour 2024	31 891 200
Dépenses au 30 juin 2024	32 464 200
Ressources demandées pour 2025 ^b	32 073 200
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	13 745 800
Dépenses de 2023	11 554 400
Montant estimé pour 2024	13 644 400
Dépenses au 30 juin 2024	6 732 200
Montant prévu pour 2025	13 644 400
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). ^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin. ^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.	

IX.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 30 du budget ordinaire pour 2025 est de 26 337 300 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 1 500 000 dollars (6,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 30), tableau 30.9). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IX.3. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports relatifs au rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et au rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

IX.2 Comme indiqué au paragraphe 30.58 du projet de budget, l'augmentation nette de 1 500 000 dollars résulte principalement de la création proposée de 10 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) dans la Division des investigations à New York [1 P-4, 2 P-3 et 3 emplois d'agent(e) des services généraux (autres classes)] et à Nairobi [1 P-4, 2 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux (autres classes)], ainsi que des objets de dépense autres que les postes qui en découlent, principalement au titre des voyages du personnel et des services contractuels.

Tableau IX.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	116	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 29 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1°C), 20 G(AC), 1 AL
Effectif proposé pour 2025	116	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 29 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1°C), 20G(AC), 1 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2023	136	3 D-1, 16 P-5, 46 P-4, 41 P-3, 3 G(1°C), 27 G(AC)
Effectif estimé pour 2024	130	3 D-1, 16 P-5, 43 P-4, 39 P-3, 3 G(1°C), 26 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2023	45	1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 1 P-2, 9 G(AC)
Effectif estimé pour 2024	45	1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 1 P-2, 9 G(AC)

IX.3 Conformément au paragraphe 2 d) de son mandat (voir résolution [61/275](#) de l'Assemblée générale, annexe), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a présenté un rapport portant sur son examen du projet de budget du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour 2025 ([A/79/89](#)). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a obtenu des éclaircissements au sujet des recommandations formulées par le Comité consultatif indépendant.

Observations et recommandations concernant les postes

IX.4 Le Secrétaire général propose d'inscrire au budget ordinaire 116 postes pour 2025, soit 87 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 29 postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, ce qui ne fait apparaître aucun changement par rapport au nombre de postes approuvés pour 2024.

Postes vacants

IX.5 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2024, 15 postes inscrits au budget ordinaire [2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2 et 2 G(AC)] étaient vacants. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

IX.6 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 30 (voir tableau IX.2).

Tableau IX.2
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	87	18,4	15,3	11,5	87	87	72	17,1	13,1	16,9	87	17,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	29	6,7	5,9	3,4	29	29	25	7,1	7,6	6,9	29	7,0

IX.7 Les informations communiquées montrent que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 13,1 % et le taux de vacance réel au 30 juin 2024 de 16,9 %, un taux de 17,1 % étant proposé pour 2025. De plus, le taux de vacance moyen et le taux de vacance effectif pour les agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 7,6 % et 6,9 %, un taux de 7,0 % étant proposé pour 2025. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit ont souligné à plusieurs reprises la nécessité de s'attaquer au problème que pose depuis longtemps le nombre élevé de postes vacants au BSCI, en particulier dans la Division des investigations (voir, par exemple, [A/78/7](#), par. IX.19). Le Comité consultatif examine de plus près la question des taux de vacance au chapitre I du présent rapport.

IX.8 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IX.9 Le montant demandé pour 2025 au titre des ressources autres que celles affectées à des postes s'élève à 4 733 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 1 500 000 dollars (46,4 %) par rapport au budget approuvé pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 30\)](#), tableau 30.14).

Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)

IX.10 Le Secrétaire général propose de maintenir 9 emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 1 SM et 1 G(AC) au Bureau de l'auditeur résident au Koweït ainsi qu'un P-4 et 2 P-3 à la Division des investigations à Vienne), et de créer 10 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à la Division des investigations pour répondre aux besoins critiques découlant des recommandations du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et de l'évaluation externe de la qualité achevée

en 2022 (voir également le paragraphe IX.17 ci-dessous). Les nouveaux emplois proposés sont les suivants : a) deux emplois d'enquêteur(trice) (1 P-4 et 1 P-3) à New York aux fins de création d'une capacité de protection contre les représailles ; b) deux emplois d'enquêteur(trice) (1 P-4 et 1 P-3) à Nairobi, pour soutenir l'intensification des activités d'enquête dans la région Afrique ; c) un emploi d'enquêteur(trice) (P-3) à New York, pour compléter les activités de l'équipe d'assurance qualité ; d) cinq emplois (un emploi d'enquêteur(trice) (P-3) et trois emplois d'assistant(e) aux enquêtes [G(AC)] à Nairobi, et un emploi d'assistant(e) aux enquêtes [G(AC)] à New York, pour renforcer la fonction d'accueil et d'orientation afin d'assurer la réception et le traitement en temps utile des plaintes reçues.

IX.11 En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que la Division des investigations connaissait un déficit de capacité résultant de l'augmentation soutenue de la charge de travail, le nombre de dossiers reçus ayant progressé de 169 % et le nombre d'enquêtes de 264 % entre 2017 et 2023 ; cette tendance devrait se poursuivre d'après les prévisions, de même que l'envolée du nombre d'enquêtes complexes et graves. Compte tenu de la charge de travail accrue et du problème persistant des taux de vacance élevés dans la Division, les délais prévus pour mener à bien les enquêtes ont augmenté, passant d'une moyenne annuelle de 9,5 mois en 2019 à 15,4 mois au 17 mai 2024. De plus, l'évaluation externe de la qualité a permis de détecter des domaines qui doivent être améliorés, notamment la protection contre les représailles, la réception et le renvoi, ainsi que l'évaluation et le contrôle de la qualité.

IX.12 Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires rappelle que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a approuvé le montant proposé pour les ressources mais estimé que combler le déficit de capacités ne serait peut-être pas suffisant. Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a donc recommandé au BSCI de poursuivre l'analyse des résultats de son évaluation externe de la qualité afin de repérer les possibilités d'accroître l'efficacité, et d'entreprendre un examen des données et des activités visant à déterminer les causes profondes qui pourraient expliquer la hausse constante des plaintes et des affaires (A/79/89, par. 43 et 44). De plus, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires rappelle que, dans sa résolution 78/293, l'Assemblée générale a approuvé des ressources supplémentaires pour la Division des investigations au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2024/25, grâce à la réaffectation et à la transformation en emplois de temporaire de deux postes (1 P-4 et 1 P-3) du Bureau de l'auditeur résident de la MINUSMA, parallèlement au transfert d'un emploi de temporaire (P-3) du Bureau de l'auditeur résident de la MINUSMA au Bureau des investigations de Nairobi (voir aussi A/78/820, par. 44).

IX.13 Le Comité consultatif souligne la nécessité pour le BSCI d'étudier plus avant les causes profondes de l'augmentation de la charge de travail de la Division des investigations en vue de trouver des solutions systémiques. Le Comité espère aussi que l'application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation externe de la qualité conclue en 2022 et de l'examen d'ensemble à venir du BSCI permettra d'améliorer l'efficacité des opérations des divisions (voir le paragraphe IX.17 ci-dessous). Compte tenu également de la capacité globale existante au BSCI, le Comité recommande, à ce stade, que les cinq emplois suivants soient créés : un P-4 à New York (protection contre les représailles), un P-4 à Nairobi (appui aux enquêtes), et un P-3 et un G(AC) à Nairobi, ainsi qu'un G(AC) à New York, afin de renforcer la fonction de réception et de renvoi.

Voyages du personnel

IX.14 Le montant proposé au titre des voyages du personnel s'élève à 550 500 dollars, soit une augmentation de 44 700 dollars (8,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024, imputable principalement aux besoins supplémentaires liés à la création proposée de 10 emplois de temporaire à la Division des investigations (A/79/6 (Sect. 30), par. 30.58 d) ; voir aussi par. IX.10 ci-dessus). Ces ressources devraient aussi couvrir, entre autres, les frais liés aux consultations et discussions axées sur les risques qui seront menées avec la direction des entités des Nations Unies dans les zones de mission, et la participation aux formations et conférences. **Compte tenu de l'approche progressive liée à la création des emplois de temporaire proposés (voir par. IX.13 ci-dessus) et de la nécessité de recourir au maximum aux réunions virtuelles, aux plateformes en ligne et aux outils de formation à distance, le Comité consultatif recommande une réduction de 50 % (22 300 dollars) de l'augmentation proposée de 44 700 dollars au titre des voyages du personnel.**

Services contractuels

IX.15 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 503 000 dollars et font apparaître une augmentation de 29 100 dollars (6,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 392 100 dollars en 2023 et étaient de 113 600 dollars au 30 juin 2024, alors que les crédits ouverts s'établissaient à 544 900 dollars pour 2023 et à 473 900 dollars pour 2024. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels soit réduit de 5 % (25 100 dollars).**

IX.16 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IX.13, IX.14 and IX.15 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Évaluation externe de la qualité et évaluation du Bureau des services de contrôle interne

IX.17 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que l'Assemblée générale avait décidé d'étudier et d'évaluer, à sa soixante-dix-neuvième session, les fonctions du Bureau et les règles selon lesquelles ses rapports sont établis (résolution 74/257, par. 13). En prévision de cet examen, le BSCI a fait réaliser des évaluations externes et indépendantes portant sur la qualité des travaux de chacune de ses fonctions principales. Les évaluations des fonctions d'enquête et d'audit interne ont été achevées en 2022 et 2023, respectivement, et l'évaluation de la fonction d'inspection et d'évaluation devrait être achevée en 2024. De plus, le BSCI préparera un rapport global qui comprendra une évaluation des plans d'application élaborés comme suite aux évaluations externes de chaque fonction. Alors qu'il était initialement prévu de le présenter à l'Assemblée au début de la soixante-dix-neuvième session afin d'éclairer l'examen par l'Assemblée du mandat du BSCI, le rapport d'ensemble est désormais attendu soit plus tard au cours de cette session, soit au début de la quatre-vingtième session. **Le Comité consultatif compte que le rapport d'ensemble du BSCI sera achevé en temps voulu et qu'il donnera des possibilités concrètes, cohérentes et globales d'accroître l'efficacité sur la base des recommandations formulées à l'issue des évaluations externes de la qualité de chaque fonction et des mesures de mise en œuvre adoptées. Le Comité souligne également qu'il faut redoubler d'efforts pour optimiser les ressources existantes**

au BSCI, y compris entre les divisions, et pour appliquer les meilleures pratiques et renforcer les normes méthodologiques, notamment en utilisant pleinement les outils technologiques, le cas échéant (voir également [A/78/7](#), par. IX.13 à IX.17 et IX.21).

Ressources extrabudgétaires

IX.18 Pour 2025, les ressources extrabudgétaires pour le BSCI sont estimées à 13 644 400 dollars, soit un montant analogue à l'estimation pour 2024 ; elles permettront de financer 45 postes [1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)] et des ressources autres que celles affectées à des postes. Les ressources affectées aux postes serviront essentiellement aux fonctions d'audit et les ressources prévues pour les autres objets de dépense permettront de financer les audits consacrés aux entités des Nations Unies financées principalement au moyen de ressources extrabudgétaires ([A/79/6 \(Sect. 30\)](#), par. 30.60). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources extrabudgétaires couvraient également 11 emplois de temporaire financés au moyen de fonds provenant du recouvrement des coûts : 7 emplois de temporaire régis par un mémorandum d'accord avec d'autres entités (le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau de la coordination des activités de développement, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'OACI) ; 4 emplois financés par le recouvrement des coûts des enquêtes ponctuelles demandées par diverses entités. **Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur la charge de travail associées aux postes et emplois financés au moyen de fonds extrabudgétaires seront communiquées dans le prochain projet de budget.** Le Comité consultatif examine de plus près la question des ressources extrabudgétaires au chapitre I du présent rapport.

Représentation géographique équitable

IX.19 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, sur les 72 titulaires de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés au moyen du budget ordinaire, 34 venaient d'États d'Europe occidentale et d'autres États (15 d'entre eux étant citoyens du même pays), 14 d'États d'Asie et du Pacifique, 13 d'États d'Afrique, 8 d'États d'Europe orientale, et 3 d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Sur les 38 personnes recrutées depuis 2020 sur des postes financés au moyen du budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 22 étaient des nationaux de 12 États d'Europe occidentale et d'autres États (dont 8 du même État), 7 des nationaux de 5 États d'Asie et du Pacifique, 3 des nationaux de 3 États d'Afrique, 4 des nationaux de 4 États d'Europe orientale et 2 de 2 États d'Amérique latine et des Caraïbes. De plus, les informations fournies au Comité sur l'évolution de la représentation des groupes régionaux au BSCI depuis 2020 montrent une augmentation du nombre de nationaux du groupe régional le plus important (de 30 à 35). **Le Comité consultatif constate que le déséquilibre persiste dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du BSCI, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir (voir aussi [A/78/7](#), par. IX.24).** Le Comité consultatif examine de plus près la question de l'équité de la représentation géographique au chapitre I du présent rapport.

Représentation équilibrée des genres

IX.20 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que, au 30 juin 2024, sur les 99 titulaires de postes financés au moyen du budget ordinaire, 52 étaient des femmes et 47 des hommes. Sur les 72 personnes occupant des postes financés au moyen du budget ordinaire dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur à la même date, 38 étaient des femmes et 34 des hommes. Le Comité consultatif examine de plus près la question de la représentation équilibrée des genres au chapitre I du présent rapport.

Tableau IX.3
Chapitre 30 (Contrôle interne) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (ressources approu- vées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approu- vées)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (ressources approu- vées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions) évi- sions)	2025 (estima- tions) évi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (ressources approuvées /estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées/ estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)
Postes	19 022,2	20 709,4	21 603,8	10 756,2	21 603,8	–	28 513,7	26 298,6	27 116,6	26 461,8	(654,8)	8 145,4	7 753,7	8 397,1	8 397,1	–	55 681,3	54 803,7	57 117,5	56 462,7	(654,8)
Autres dépenses de personnel	1 658,8	1 327,2	1 778,1	753,3	3 198,2	1 420,1	3 440,8	3 482,4	3 209,7	3 811,1	601,4	3 675,9	2 507,6	3 545,8	3 545,8	–	8 775,5	7 318,5	8 533,6	10 555,1	2 021,5
Dépenses de représentation	0,5	–	0,5	–	0,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,5	–	0,5	0,5	–
Consultants	182,2	160,2	237,9	31,3	208,0	(29,9)	273,4	175,3	268,8	281,8	13,0	55,2	61,6	60,0	60,0	–	510,8	404,0	566,7	549,8	(16,9)
Voyages du personnel	469,3	579,5	505,8	137,4	550,5	44,7	661,5	627,6	479,0	547,6	68,6	847,1	638,4	619,3	619,3	–	1 977,9	1 839,8	1 604,1	1 717,4	113,3
Services contractuels	544,9	392,1	473,9	113,6	503,0	29,1	351,3	443,0	282,5	428,8	146,3	268,1	139,1	305,3	305,3	–	1 164,3	971,1	1 061,7	1 237,1	175,4
Frais généraux de fonctionnement	174,1	159,0	132,7	58,3	151,1	18,4	403,0	389,3	397,6	385,9	(11,7)	704,6	427,8	470,3	470,3	–	1 281,7	961,2	1 000,6	1 007,3	6,7
Fournitures et accessoires	20,9	3,8	20,1	0,7	17,4	-2,7	28,3	36,0	30,5	30,8	0,3	16,8	–	215,7	215,7	–	66,0	39,9	266,3	263,9	(2,4)
Mobilier et matériel	61,7	66,6	84,5	37,9	104,8	20,3	81,0	105,8	81,7	86,5	4,8	32,7	26,2	31,0	31,0	–	175,4	198,6	197,2	222,3	25,1
Autres	–	–	–	–	–	–	37,2	0,8	24,8	38,9	14,1	–	–	–	–	–	37,2	0,8	24,8	38,9	14,1
Total	22 134,6	23 397,8	24 837,3	11 888,7	26 337,3	1 500,0	33 790,2	31 558,9	31 891,2	32 073,2	182,0	13 745,8	11 554,4	13 644,4	13 644,4	–	69 670,6	66 537,7	70 372,9	72 054,9	1 682,0

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Titre X

Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31

Activités administratives financées en commun

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU)	
Crédits ouverts pour 2023	8 214 300
Dépenses de 2023	8 500 200
Crédits ouverts pour 2024	8 611 800
Dépenses au 30 juin 2024	8 621 700
Ressources demandées pour 2025	8 701 000
Budget complet (activités financées en commun)	
Effectif approuvé pour 2023	24 670 700
Dépenses de 2023	23 970 900
Effectif approuvé pour 2024	25 857 800
Dépenses au 30 juin 2024	11 668 000
Ressources demandées pour 2025	26 475 700
<i>Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</i>	

X.1 Les ressources demandées pour 2025 au titre du budget complet des trois organismes financés en commun (compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire pour financer la part à la charge de l'ONU) s'élèvent à 26 475 700 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 617 900 dollars (2,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024, en raison d'une augmentation de 245 300 dollars (1,9 %) des coûts de la CFPI, d'une augmentation de 217 300 dollars (2,5 %) des coûts du Corps commun d'inspection et d'une augmentation de 155 300 dollars (3,6 %) des coûts du CCS ([A/79/6 \(Sect. 31\)](#), annexe IV, tableau 1). Les budgets complets de la CFPI et du Corps commun d'inspection sont présentés à l'Assemblée générale, qui les approuve conformément aux dispositions en vigueur. Celui du CCS est, quant à lui, présenté à titre d'information et seule la part à la charge de l'ONU est présentée pour approbation (*ibid.*, annexe IV).

X.2 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 31 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 8 701 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 89 200 dollars (1,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (*ibid.*). Les ressources permettront de financer la part à la charge de l'ONU pour les trois entités qui sont financées conjointement sur une base interinstitutionnelle, à savoir : a) la CFPI et son secrétariat ; b) le Corps commun d'inspection et son secrétariat ; c) le secrétariat du CCS, y compris le projet IPSAS. Le Comité consultatif note que l'actualisation des coûts après la présentation du budget ne sera pas appliquée pour le chapitre 31 dans le projet de budget-programme

pour 2025 (voir par. X.9 ci-dessous). Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport, dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

Tableau X.1

Évolution des ressources financières, par objet de dépense (budget complet, activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	Variation (2024-2025) (pourcentage)
BSCI	12 244,5	10 779,9	12 795,7	5 530,8	13 041,0	245,3	1,9
Corps commun d'inspection	8 378,7	8 989,0	8 727,5	4 049,4	8 944,8	217,3	2,5
CCS	4 047,5	4 202,0	4 334,6	2 087,8	4 489,9	155,3	3,6
Total	24 670,7	23 970,9	25 857,8	11 668,0	26 475,7	617,9	2,4

X.3 La variation des ressources proposées pour 2025 au titre du chapitre 31 pour financer la part à la charge de l'ONU tient aux facteurs suivants : a) des ajustements techniques (entraînant une augmentation nette de 12 200 dollars), qui résultent de l'augmentation de la part à la charge de l'ONU dans les budgets cofinancés de la CFPI, compensée par la diminution de la part à la charge de l'ONU dans le budget du Corps commun d'inspection et du secrétariat du CCS, y compris le projet IPSAS ; b) d'autres changements : les ressources proposées pour 2025 au titre des activités du Corps commun d'inspection (30 500 dollars) et du CCS (46 500 dollars) financées en commun étant en augmentation, la part à la charge du Secrétariat de l'ONU augmente de 77 000 dollars. Les informations sur les ressources des trois organismes sont données dans les parties consacrées aux rubriques concernées, selon qu'il convient.

Tableau X.2

Tableau d'effectifs (budget complet, effectifs financés en commun)

(Nombre de postes)

	2024 (ressources approuvées)	2025 (prévisions)	Variation
CFPI	47	47	–
Corps commun d'inspection	32	32	–
CCS	15	15	–
Total	94	94	–

X.4 Le Secrétaire général propose au total 94 postes au titre du chapitre 31, dont 59 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 35 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, correspondant au reclassement d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) en poste d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe) au secrétariat du CCS, par rapport à 2024. Les informations sur les postes des trois organismes sont données dans les parties consacrées aux rubriques concernées, selon qu'il convient.

Observations générales

Procédure d'examen du budget des activités administratives financées en commun

X.5 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à l'article 20 du Statut du Corps commun d'inspection et à l'article 21 du Statut de la CFPI, les prévisions budgétaires pour le Corps commun d'inspection et la CFPI ont été établies après consultation du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS. Le processus d'examen du budget du CCS est identique à celui du Corps commun d'inspection et de la CFPI. En l'absence d'une modification des statuts du Corps commun d'inspection et de la CFPI, les prévisions budgétaires continueront d'être établies, après consultation des organisations du CCS, par l'intermédiaire du Réseau Finances et Budget. Les principes et conclusions énoncés par le Réseau et présentés aux paragraphes 31.25, 31.52 et 31.78 du rapport sur le Chapitre 31 du projet de budget-programme [[A/79/6 \(Sect. 31\)](#)] ne s'appliquent actuellement qu'aux projets de budget-programme financés conjointement pour 2025. La CFPI et le Corps commun d'inspection ont confirmé que les problèmes liés à l'indépendance et au processus budgétaire ont été résolus, les projets de budget présentés par les deux entités ayant été pris en compte dans le projet de budget-programme pour 2025 pour examen et considération par le Comité et l'Assemblée générale.

X.6 Le Comité consultatif a également été informé que le processus d'établissement et d'approbation du budget est identique pour les trois entités chargées des activités administratives financées en commun (CFPI, Corps commun d'inspection et secrétariat du CCS) au titre du Chapitre 31 du projet de budget-programme. Conformément aux directives budgétaires et aux calendriers publiés par le Contrôleur, les entités relevant du Chapitre 31 établissent leur projet de budget interne en janvier et février de l'année précédant l'exercice budgétaire. C'est le personnel administratif et le personnel chargé des programmes de chaque entité qui s'acquitte de cette tâche, sous la direction et la supervision générales du responsable de chaque entité. Le secrétariat du CCS communique les projets aux membres du Réseau Finances et budget, qui les examinent en son nom en février et mars de l'année précédant l'exercice budgétaire, conformément à l'article 20 du Statut du Corps commun d'inspection et à l'article 21 du Statut de la CFPI. Le Réseau Finances et budget est le réseau officiel de gestionnaires financiers sous l'égide du Comité de haut niveau qui effectue le travail de celui-ci dans le domaine des finances et du budget. Il associe formellement les entités au processus d'examen en invitant leurs représentants respectifs à tenir des réunions avec lui pour présenter leurs projets de budget et répondre aux demandes de clarification. En mars de l'année précédant l'exercice budgétaire, le Réseau parvient à une conclusion collective sur les projets de budget des entités, qui sont assortis de justifications et communiqués à la Division de la planification des programmes et du budget. Les projets de budget des entités (voir [A/79/6 \(Sect. 31\)](#) concernant les activités administratives financées en commun et [A/79/6 \(Sect. 34\)](#) concernant la sûreté et la sécurité) sont finalisés en mars et en avril, conformément aux instructions budgétaires du Contrôleur et en tenant compte des consultations avec le Réseau Finances et budget, pour examen par le Comité du programme et de la coordination, le Comité consultatif et la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale approuve, dans sa résolution sur les questions spéciales relatives au projet de budget-programme, les budgets bruts du Corps commun d'inspection et de la CFPI, prend note du budget brut du CCS, et dans sa résolution sur le budget-programme, ouvre des crédits correspondant à la part du Secrétariat de l'Organisation dans les budgets des activités administratives financées en commun.

X.7 Le Comité consultatif prend acte de la confirmation par la CFPI et le Corps commun d'inspection concernant le règlement des problèmes liés au processus d'examen du budget. Il est d'avis que le Secrétaire général, en tant que Président du CCS, en consultation avec les chefs des entités, devrait veiller à ce que le montant de ressources indiqué soit envisagé afin de préserver le statut de la Commission et du Corps commun qui sont des organes subsidiaires indépendants de l'Assemblée générale et d'autres organisations (voir aussi A/78/7, par. X.11, X.13, X.14, X.16 et X.18). Le Comité consultatif examine les ressources de la CFPI et du Corps commun d'inspection affectées à des postes et celles non affectées à des postes dans la partie consacrée à la rubrique concernée.

Ressources supplémentaires

X.8 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les organisations participantes avaient été informées de la décision de l'Assemblée générale d'approuver des ressources supplémentaires au-delà du montant convenu par les organisations du CCS (par l'intermédiaire du Réseau Finances et budget) en janvier 2024. Les organisations participantes ont également été informées de la décision de l'Assemblée de réduire le montant des ressources pour le secrétariat du CCS à un montant inférieur au montant approuvé par les organisations participantes. Le Secrétariat de l'Organisation interprète la résolution 78/252 de l'Assemblée comme signifiant que le partage des coûts afférents au poste de P-4 à la CFPI lié à l'examen de l'ensemble des prestations s'applique au coût constant de ce poste, et non pas pour 2024 seulement. Les entités du CCS et leurs organes directeurs respectifs suivent leurs propres procédures d'examen et d'approbation du budget en ce qui concerne la contribution de chaque entité aux budgets des activités administratives financées en commun. La facturation de ces activités pour 2024 a été finalisée en février 2024 et les factures ont été envoyées par la Division des finances à toutes les entités participantes aux fins du paiement de leurs parts en mars 2024. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les contributions des entités participantes aux activités administratives financées en commun seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans les futurs rapports sur le budget-programme.**

Actualisation des coûts

X.9 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, lors de l'examen des projets de budget pour 2024 concernant les activités administratives financées en commun, le Réseau Finances et budget a décidé de prendre en compte les augmentations dues à l'inflation anticipée lors de l'accord sur le montant des ressources pour 2024, en appliquant un taux d'actualisation de 2,5 % aux postes de la CFPI, du Corps commun d'inspection et du CCS. Les ressources destinées à ces entités en 2024 n'ont donc pas fait l'objet d'une nouvelle actualisation des coûts par le Secrétariat de l'Organisation. Le Réseau Finances et budget n'a approuvé aucun montant de ressources pour 2025, mais a simplement pris note des projets de budget des entités financées en commun pour 2025, et n'a donc pas indiqué de taux d'inflation, tout en rappelant que la pratique de l'actualisation des coûts s'écarterait des méthodes de budgétisation de la plupart des organisations du système des Nations Unies. Par conséquent, le Secrétariat de l'Organisation appliquera la méthode standard d'actualisation des coûts au Chapitre 31 (Activités administratives financées en commun) du projet de budget-programme pour 2025. **Le Comité consultatif prend note de l'application de la méthode standard d'actualisation des coûts au Chapitre 31 (Activités administratives financées en commun) et compte que des informations actualisées à ce sujet seront fournies dans les futurs projets de budget-programme.**

Commission de la fonction publique internationale

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU)	
Crédits ouverts pour 2023	4 591 700
Dépenses de 2023	4 591 700
Crédits ouverts pour 2024	4 896 100
Dépenses au 30 juin 2024	4 030 500
Ressources demandées pour 2025	4 261 400
Budget complet (activités financées en commun)	
Effectif approuvé pour 2023	12 244 500
Dépenses de 2023	10 779 900
Effectif approuvé pour 2024	12 795 700
Dépenses au 30 juin 2024	5 530 800
Ressources demandées pour 2025	13 041 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

X.10 Les ressources demandées au titre du budget complet pour la CFPI, compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire, s'élèvent à 13 041 000 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 245 300 dollars (1,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 31\)](#), tableau 31.6). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, ventilées par objet de dépense, dans le tableau X.3.

X.11 Pour ce qui est de la CFPI, les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2025 (part à la charge de l'ONU) s'élèvent à 4 959 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 63 800 dollars (1,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (*ibid.*, tableau 31.11). L'augmentation des besoins est due à la part à la charge du Secrétariat de l'ONU (93 300 dollars) de l'ajustement technique au titre de la part du budget de la CFPI, compensée en partie par une diminution de la part du budget de la CFPI à la charge du Secrétariat de l'ONU (29 500 dollars), qui passe de 38,3 % pour 2024 à 38,0 % pour 2025 (*ibid.*, par. 31.29).

Tableau X.3

Commission de la fonction publique internationale : évolution des ressources financières, par objet de dépense (effectifs financés en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	Variation (2024-2025) (pourcentage)
Postes	8 514,0	8 372,9	9 086,4	4 092,4	9 331,7	245,3	2,7
Autres dépenses de personnel	154,4	55,9	154,4	41,6	154,4	—	—
Émoluments des non-fonctionnaires	626,2	660,6	626,2	332,5	626,2	—	—
Dépenses de représentation	3,8	2,9	3,8	1,5	3,8	—	—
Consultants	615,0	395,4	615,0	114,1	615,0	—	—
Voyages des représentants	660,4	669,3	482,9	669,3	482,9	—	—
Voyages du personnel	306,4	326,2	253,8	159,6	253,8	—	—
Services contractuels	153,6	172,8	362,5	84,0	362,5	—	—
Frais généraux de fonctionnement	1 113,3	43,9	1 113,3	32,8	1 113,3	—	—
Fournitures et accessoires	35,3	8,1	35,3	1,8	35,3	—	—
Mobilier et matériel	62,1	71,9	62,1	1,2	62,1	—	—
Total	12 244,5	10 779,9	12 795,7	5 530,8	13 041,0	245,3	1,9

X.12 Il est proposé d'inscrire un total de 47 postes au budget complet de la CFPI pour 2025 (effectifs financés en commun), soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2024, comme le montre le tableau X.4 ci-dessous.

Tableau X.4

Tableau d'effectifs (Commission de la fonction publique internationale) (effectifs financés en commun)

	Nombre	Informations
Effectif approuvé pour 2024	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1°C), 18 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	47	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 3 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1°C), 18 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes
Postes vacants

X.13 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2024, 11 postes inscrits au budget ordinaire [1 D-2, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 P-2 et 4 G(AC)] étaient vacants. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état du recrutement à ces postes seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

X.14 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour la CFPI (voir tableau X.5). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau X.5
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen au 31 décembre (pourcentage)	Taux de vacance effectif (pourcentage)	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance proposé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	24	4,6	12,5	17,0	26	4,6	27,0	26,9	26	4,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	21	3,9	7,7	14,0	21	3,9	19,0	19,0	21	4,1

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.15 Comme indiqué dans le tableau X.3, la CFPI a proposé de ne pas modifier le montant des ressources autres que celles affectées à des postes par rapport au montant approuvé en 2024. Comme indiqué également dans le tableau X.3, au 30 juin 2024, un montant de 1 438 400 dollars, soit 38,8 % du montant de 3 709 300 dollars alloué pour 2024 au titre des objets de dépense autres que les postes, avait été dépensé.

Voyages des représentants

X.16 En ce qui concerne les voyages, les dépenses engagées au titre des voyages des représentants en 2023 se sont élevées à 669 300 dollars, alors que les crédits ouverts étaient de 660 400 dollars. Les dépenses du premier semestre de 2024 se sont élevées à 669 300 dollars, alors que les crédits ouverts pour l'ensemble de l'année étaient de 482 900 dollars (voir tableau X.3). Dans le présent rapport, le Secrétaire général indique que le Réseau Finances et budget s'était dit préoccupé par le montant demandé au titre des voyages du personnel et des voyages des représentants, et par les modalités d'organisation des réunions de la Commission en personne, qui alourdisaient les dépenses des autres entités du système des Nations Unies dont les représentants doivent se déplacer pour participer aux réunions (A/79/6 (Sect. 31), par. 31.25). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le dépassement de crédits au titre des voyages des représentants était principalement dû aux voyages des commissaires qui ont dû assister à un plus grand nombre de réunions de groupes de travail liées à l'examen de l'ensemble des prestations, comme l'a demandé l'Assemblée générale. Selon la CFPI, le mandat relatif à l'examen des prestations a été approuvé et présenté à l'Assemblée générale après la fin du processus d'approbation du budget 2024. La Commission tient deux sessions par an. L'une d'entre elles se tient toujours à New York au cours du deuxième trimestre, et 13 des

15 commissaires s'y rendent (le président et le vice-président travaillent à New York). La deuxième session de 2024 s'est tenue à Rome, où les 15 commissaires se sont rendus pour cette réunion de deux semaines, qui a inclus une séance d'information préalable d'avant-session organisée à leur intention. La CFPI a étudié diverses modalités de réunion (par exemple, entièrement virtuelles, hybrides et en présentiel) et a constaté que les séances ne sont pas efficaces lorsqu'elles se déroulent dans un format virtuel ou hybride parce que les participants aux réunions se trouvent dans des fuseaux horaires différents et que les séances ne peuvent se tenir que pendant quatre heures le matin, à l'heure de New York. Toutefois, la Commission a opté, dans la mesure du possible, pour un format virtuel pour de nombreuses réunions (par exemple, l'examen semestriel du régime de la prime de sujétion, les réunions avec les comités locaux d'enquête sur les conditions d'emploi, etc. **Le Comité consultatif prend note de la structure des dépenses en 2023 et jusqu'à présent en 2024 et souligne que, dans la mesure du possible, la participation virtuelle des représentants aux réunions devrait se substituer à leur déplacement physique afin de promouvoir une utilisation judicieuse des ressources limitées.**

X.17 Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre du budget complet de la CFPI, y compris la part à la charge de l'Organisation des Nations Unies, soient approuvées.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

X.18 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, la représentation géographique des membres du personnel de la Commission occupant des postes financés en commun était la suivante : États d'Asie-Pacifique, 31 % ; États d'Europe occidentale et autres États, 26 % ; États d'Afrique, 11 % ; États d'Europe orientale, 11 % ; États d'Amérique latine et des Caraïbes, 21 %). Un seul membre du personnel a été recruté parmi les États africains depuis 2020. Le Comité consultatif a également été informé que 14 membres du personnel atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 10 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif note que des mesures ont été prises pour remédier au déséquilibre constaté dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel de la CFPI, compte que des mesures continueront d'être prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Corps commun d'inspection

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU)	
Crédits ouverts pour 2023	2 379 900
Dépenses de 2023	2 612 400
Crédits ouverts pour 2024	2 397 100
Dépenses au 30 juin 2024	2 397 100
Ressources demandées pour 2025	2 396 200

Budget complet (activités financées en commun)

Effectif approuvé pour 2023	8 378 700
Dépenses de 2023	8 989 000
Effectif approuvé pour 2024	8 727 500
Dépenses au 30 juin 2024	4 049 400
Ressources demandées pour 2025	8 944 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.19 Les ressources demandées au titre du budget complet pour le Corps commun d'inspection, compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire, s'élèvent à 8 944 800 dollars pour 2025 avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 217 300 dollars (2,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 31), tableau 31.19). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, ventilées par objet de dépense, dans le tableau X.6.

X.20 Pour ce qui est du Corps commun d'inspection, les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2025 (part à la charge de l'ONU) s'élèvent à 2 396 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 900 dollars (0,04 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 31), par. 31.56). Cette diminution découle d'une réduction nette de la part à la charge de l'ONU s'agissant du budget du Corps commun et de son secrétariat, compensée en partie par une augmentation des ressources du Corps commun financées en commun en 2025.

Tableau X.6

Corps commun d'inspection : évolution des ressources financières, par objet de dépense (activités financées en commun)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	Variation (2024-2025) (pourcentage)
Postes	7 720,6	8 778,3	8 239,9	3 861,6	8 343,3	103,4	1,3
Autres dépenses de personnel	57,6	—	54,2	—	32,4	(21,8)	(40,2)
Consultants	80,3	20,8	75,9	20,0	75,9	—	—
Voyages du personnel	362,0	105,1	214,9	90,7	211,7	(3,2)	(1,5)
Services contractuels	45,0	18,1	42,4	32,7	44,0	1,6	3,8
Frais généraux de fonctionnement	71,4	35,3	60,7	15,3	52,8	(7,9)	(13,0)
Fournitures et accessoires	11,7	0,7	11,1	1,6	3,5	(7,6)	(68,5)
Mobilier et matériel	30,1	30,7	28,4	27,5	181,2	152,8	538,0
Total	8 378,7	8 989,0	8 727,5	4 049,4	8 944,8	217,3	2,5

X.21 Il est proposé d'inscrire un total de 32 postes et emplois de temporaire au budget complet du Corps commun d'inspection pour 2025 (effectifs financés en commun),

soit un chiffre inchangé par rapport à 2024, aucun nouveau poste n'ayant été proposé (voir tableau X.7).

Tableau X.7

Tableau d'effectifs, inspecteurs compris^a (Corps commun d'inspection) (effectifs financés en commun)

	Postes	Informations
Effectif approuvé pour 2024	21	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 8 G(AC)
Effectif proposé pour 2025	21	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1°C) et 8 G(AC)
<i>Emplois de temporaire</i>		
Effectif approuvé pour 2023	11	11 D-2 (inspecteurs)
Effectif proposé pour 2024	11	11 D-2 (inspecteurs)

^a Le tableau d'effectifs comprend 11 inspecteurs et inspectrices nommés par l'Assemblée générale selon les conditions fixées dans sa résolution 31/192. Conformément aux articles 13 et 14 du Statut du Corps commun d'inspection, les inspecteurs ne sont pas considérés comme faisant partie du personnel du Secrétariat, mais ils reçoivent le traitement et les indemnités auxquels ont droit les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ayant rang de directeur (D-2) à l'échelon IV.

Postes vacants

X.22 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2024, deux postes (1 P-3 et 1 P-4) étaient vacants au Corps commun d'inspection. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état du recrutement à ces postes seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

X.23 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour le Corps commun d'inspection, y compris son secrétariat (voir tableau X.8). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau X.8

Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance proposé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	22	3,2	4,2	4,5	23	3,2	7,9	8,7	23	3,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	—	—	—	9	—	—	—	9	—

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.24 Comme indiqué dans le tableau X.6, le Corps commun d'inspection a proposé une augmentation de 217 300 dollars (2,5 %) pour les ressources autres que celles affectées à des postes, par rapport au montant approuvé en 2024. Comme indiqué également dans le tableau X.6, au 30 juin 2024, un montant de 87 800 dollars, soit 18,0 % du montant alloué de 487 600 dollars pour 2024 pour les ressources autres que celles affectées à des postes, avait été dépensé.

Mobilier et matériel

X.25 À la rubrique Mobilier et matériel, les ressources demandées pour 2025 comprennent un montant de 181 200 dollars, soit une augmentation de 152 800 dollars (538 %), par rapport aux crédits de 28 400 dollars ouverts en 2024. Le Comité consultatif a été informé que l'augmentation de 152 800 dollars était principalement due aux dépenses de mise à jour non renouvelables (140 400 dollars) pour remplacer le système de suivi en ligne utilisé par le Corps commun et les organisations participantes pour suivre l'application de ses recommandations, et à l'achat d'un nouveau système de conférence (12 400 dollars) destiné à remplacer un système obsolète. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le système de suivi en ligne actuel avait été mis en place en 2011 en application de la résolution 65/270 de l'Assemblée générale. Ces dernières années, le système a fait l'objet de fréquentes pannes et s'est avéré difficile à gérer en raison de la vétusté de la plateforme. Plus important encore, le Bureau de l'informatique et des communications signale que le système de suivi en ligne présente une vulnérabilité connue associée à un risque élevé, et que ces risques élevés peuvent nécessiter la fermeture et la mise hors ligne du système. Pour mettre au point un système de remplacement, le Corps commun d'inspection collabore avec le Bureau de l'informatique et des communications pour confirmer que le Bureau gèrera l'élaboration du nouveau système. Cela permettra de s'assurer que les normes du Bureau en matière d'informatique, de communications et de technologie sont pleinement respectées et de se familiariser avec l'application aux fins des services d'assistance et de maintenance. Le Bureau estime que le coût de la mise au point du système représente une dépense unique de 140 000 dollars et un coût récurrent de 25 000 dollars par an pour l'assistance et la maintenance.

X.26 Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre du budget complet du Corps commun d'inspection, y compris la part à la charge de l'Organisation des Nations Unies, soient approuvées.

Questions diverses

Représentation géographique équitable

X.27 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2023, la représentation géographique des membres du personnel du Corps commun d'inspection occupant des postes financés en commun était la suivante : États d'Asie-Pacifique, 27 % ; États d'Europe occidentale et autres États, 46 % ; États d'Afrique, 18 % ; et États d'Amérique latine et des Caraïbes, 9 %). Les trois membres du personnel recrutés depuis 2020 pour des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés en commun étaient des ressortissants d'États africains, d'États d'Asie-Pacifique et d'États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité consultatif a également été informé que 10 membres du personnel atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années, dont 3 dans les cinq années à venir. **Le Comité consultatif constate qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États**

Membres parmi les membres du personnel du Corps commun d'inspection, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

X.28 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 74 % des membres du personnel du Corps commun d'inspection étaient des femmes. **Le Comité consultatif note la représentation des femmes et des hommes et souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour atteindre la parité des genres conformément aux objectifs approuvés.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire (part à la charge de l'ONU)	
Crédits ouverts pour 2023	1 242 700
Dépenses de 2023	1 296 100
Crédits ouverts pour 2024	1 318 600
Dépenses au 30 juin 2024	1 318 600
Ressources demandées pour 2025	1 344 900
Budget complet (activités financées en commun)	
Effectif approuvé pour 2023	4 047 500
Dépenses de 2023	4 202 000
Effectif approuvé pour 2024	4 334 600
Dépenses au 30 juin 2024	2 087 800
Ressources demandées pour 2025	4 489 900
<i>Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</i>	

X.29 Pour ce qui est du secrétariat du CCS, y compris le projet IPSAS, les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour 2025 (part à la charge de l'ONU) s'élèvent à 1 344 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 26 300 dollars (1,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 31), par. 31.31). Cette augmentation tient à l'augmentation des ressources du secrétariat du CCS financées en commun en 2025, compensée en partie par une réduction de la part à la charge de l'ONU s'agissant du budget du Conseil et de son secrétariat.

X.30 Les ressources demandées au titre du budget complet pour le CCS et le projet IPSAS, compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire, s'élèvent

à 4 334 600 dollars pour 2025 avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 155 300 dollars (3,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (ibid., tableau 31.26). Cette augmentation tient aux facteurs suivants : a) le reclassement d'un poste d'assistant(e) administratif(ive) [agent(e) des services généraux (Autres classes)] en poste d'assistant(e) administratif(ive) principal(e) [agent(e) des services généraux (1^{re} classe)], visant à renforcer l'appui aux capacités d'analyse et de gestion des données du CCS ; b) une augmentation au titre des autres dépenses de personnel concernant un emploi de temporaire (P-3) réservé à un(e) administrateur(trice) de programme, qui doit aider au développement des activités courantes et ad hoc de collecte et d'analyse de données à l'échelle du système des Nations Unies, comme les organisations membres du CCS l'ont demandé, en corrélation avec l'examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun que mène actuellement la CFPI. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, ventilées par objet de dépense, dans le tableau X.9.

Tableau X.9

**Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination :
évolution des ressources financières, par objet de dépense (activités financées en commun)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (ressources approuvées)	2023 (dépenses effectives)	2024 (ressources approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	Variation (2024-2025) (pourcentage)
Postes	3 204,2	3 518,4	3 590,6	1 799,0	3 616,3	25,7	0,7
Autres dépenses de personnel	264,7	356,2	250,5	143,5	380,1	129,6	51,7
Consultants	32,9	22,5	31,3	5,3	31,3	—	—
Voyages du personnel	214,2	199,4	176,3	108,0	176,3	—	—
Services contractuels	177,0	26,5	150,7	20,7	150,7	—	—
Frais généraux de fonctionnement	116,5	76,2	99,3	11,2	99,3	—	—
Fournitures et accessoires	13,6	—	13,0	—	13,0	—	—
Mobilier et matériel	24,4	2,8	22,9	0,1	22,9	—	—
Total	4 047,5	4 202,0	4 334,6	2 087,8	4 489,9	155,3	3,6

X.31 Il est proposé d'inscrire un total de 15 postes au budget complet du secrétariat du CCS pour 2025 (effectifs financés en commun), ce qui tient compte du reclassement d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) en poste d'agent(e) des services généraux (1^{re} classe) (voir tableau X.10). Le rapport du Secrétaire général (A/79/6 (Sect. 31), annexe II) indique que le reclassement proposé faciliterait en particulier le développement des statistiques relatives aux finances et aux ressources humaines à l'échelle du système, une initiative étendue et très complexe en matière de données.

Tableau X.10

Tableau d'effectifs (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination) (effectifs financés en commun)

	Nombre	Informations
Effectif approuvé pour 2024	15	1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G (AC)
Reclassement		Reclassement de 1 G(AC) en G(1°C)
Effectif proposé pour 2025	15	1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 G(1°C), 4 G(AC)

Postes vacants

X.32 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2024, un poste de la catégorie des services généraux était vacant au secrétariat du CCS.

Taux de vacance

X.33 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance moyens effectifs enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 pour le secrétariat du CCS (voir tableau X.11). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau X.11

Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen au 31 décembre (pourcentage)	Taux de vacance effectif (pourcentage)	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance proposé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	10	11,0	3,3	0,0	10	10,2	4,2	0,0	10	–
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	–	–	–	5	–	2,3	20,0	5	–

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

X.34 Comme indiqué dans le tableau X.9, le secrétariat du CCS a proposé une augmentation de 129 600 dollars, soit 17,4 %, du montant des ressources autres que celles affectées à des postes par rapport au montant approuvé en 2024. Comme indiqué également dans le tableau X.9, au 30 juin 2024, un montant de 288 800 dollars, soit 38,8 % du montant alloué de 744 000 dollars pour 2024 pour les ressources autres que celles affectées à des postes, avait été dépensé. Les informations figurant dans le tableau X.9 indiquent une tendance persistante à la sous-utilisation des crédits dans les rubriques budgétaires suivantes : consultants, voyages du personnel, frais généraux de fonctionnement, services contractuels, fournitures et

accessoires, et mobilier et matériel. À la rubrique budgétaire des fournitures et accessoires, il n'y a pas eu de dépenses en 2023 et il n'y en a pas eu jusqu'à présent en 2024 ; mais des ressources sont toujours demandées chaque année au titre de cette rubrique. **Le Conseil consultatif souligne l'importance de la discipline budgétaire et encourage le CCS à trouver le moyen d'utiliser au mieux ses ressources limitées pour s'acquitter de son mandat, et compte que des informations actualisées sur les perspectives et les problèmes recensés figureront dans le prochain projet de budget-programme.**

Services contractuels

X.35 Les ressources demandées en 2025 au titre des services contractuels s'élèvent à 150 700 dollars, ce qui ne représente aucun changement par rapport au montant approuvé en 2024. En 2023, un montant de 26 500 dollars a été dépensé, ce qui correspond à 15,0 % des crédits ouverts pour cette année (177 000 dollars). Au 30 juin 2024, un montant de 20 700 dollars, soit 13,7 % du montant alloué pour 2024, avait été dépensé. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2023 et au premier semestre de 2024, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels soit réduit de 10 % (soit 15 100 dollars) (voir aussi A/78/7, par. X.54).**

Autres dépenses de personnel

X.36 En ce qui concerne les autres dépenses de personnel, un montant de 356 200 dollars a été dépensé en 2023 alors que les crédits ouverts étaient de 264 700 dollars. Les dépenses du premier semestre de 2024 se sont élevées à 143 500 dollars, alors que les crédits ouverts pour l'ensemble de l'année étaient de 380 900 dollars (voir tableau X.9). Le rapport du Secrétaire général indique que pour 2025, le montant des ressources demandées au titre des dépenses de personnel s'élève à 380 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 129 600 dollars par rapport aux ressources approuvées en 2024 (250 500 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources supplémentaires demandées pour 2025 permettraient de financer un emploi de temporaire (P-3) au secrétariat du CCS pour aider au développement des activités courantes et ad hoc de collecte et d'analyse de données à l'échelle du système des Nations Unies, comme les organisations membres du CCS l'ont demandé, afin de faciliter davantage la prise de décision fondée sur des données probantes, en particulier dans le domaine des ressources humaines, en corrélation avec l'examen de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun que mène actuellement la CFPI. Selon le secrétariat du CCS, le poste de temporaire supplémentaire demandé serait nécessaire pendant toute la durée de l'examen des prestations, qui devrait être achevé à la fin de 2026. Le Comité a en outre été informé que les dépassements de crédits au titre des autres dépenses de personnel pour 2022 et 2023 étaient dus à des dépenses de personnel plus élevées que prévu pour le poste de spécialiste des finances (hors classe) chargé des normes IPSAS [financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], ainsi qu'à des dépenses imprévues pour appuyer le Secrétaire général et les membres du CCS dans le processus de délibération visant à élaborer un nouveau rapport sur le thème « Notre Programme commun » et, après son lancement, pour soutenir la mise en application de nombreuses recommandations formulées dans le rapport, et pour améliorer la collecte, l'analyse et la visualisation des données du CCS. **Le Comité consultatif note que le poste de temporaire supplémentaire demandé sera nécessaire pendant toute la durée de l'examen des prestations, qui devrait être achevé à la fin de 2026.**

X.37 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe X.35 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la part à la charge de

l'ONU dans les ressources demandées au titre du budget du CCS, y compris le projet IPSAS, soit approuvée.

Questions diverses

Rapports du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination à l'Assemblée générale

X.38 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, comme indiqué dans le tableau 31.25 du rapport du Secrétaire général sur les produits retenus pour la période 2023-2025, le CCS établit et soumet à l'examen de l'Assemblée générale des rapports publiés sous forme de notes du Secrétaire général : a) sur la situation budgétaire et financière des organismes du système des Nations Unies ; b) sur les examens conduits par le Corps commun d'inspection qui incluent des observations du CCS, ainsi que sur les résultats obtenus par le CCS à l'appui des rapports et des recommandations du Corps commun d'inspection.

Tableau X.12

Rapports sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies, établis à l'intention de l'Assemblée générale (publication bisannuelle)

<i>Année</i>	<i>Cote du rapport</i>
2022	A/77/507
2020	A/75/373
2018	A/73/460
2016	A/71/583
2014	A/69/305

X.39 Selon le CCS, l'Assemblée générale n'a pris aucune décision à la suite des rapports sur la situation budgétaire et financière des organisations du système des Nations Unies depuis 2014. Conformément au paragraphe 4 e) de l'article 11 du Statut du Corps commun d'inspection, le secrétariat du CCS fait distribuer aux organisations membres les rapports intéressant l'ensemble du système, pour commentaires. Les entités examinent chacune les recommandations au niveau de leur organe directeur, mais les observations qu'elles formulent, qui sont regroupées et publiées sous forme de note par le Secrétaire général, peuvent être considérées comme la réponse de l'administration centrale du système des Nations Unies. En outre, le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, conformément au paragraphe 17 de la résolution [65/270](#) de l'Assemblée, fait rapport à l'Assemblée chaque année sur les résultats obtenus en ce qui concerne l'appui au Corps commun d'inspection. L'Assemblée générale délibère sur le rapport annuel du Corps commun d'inspection et peut y inclure des références au CCS, à ses membres et à ses mécanismes. **Le Comité consultatif note l'utilité des informations produites par le secrétariat du CCS sur la situation budgétaire et financière des organisations du système des Nations Unies. Il estime qu'il faut rendre compte de tous les fonds versés par les États Membres de manière détaillée et transparente. Par conséquent, le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'étudier les possibilités d'améliorer l'efficacité de ces rapports et analyses.**

Représentation géographique équitable

X.40 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, la représentation géographique des membres du personnel du secrétariat du CCS appartenant à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes financés en commun était la suivante : Europe occidentale et autres États, 90 % (1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 2 P-4 et 1 P-3) ; États d'Amérique latine et des Caraïbes, 10 % (1 P-3). Sur les quatre membres du personnel recrutés depuis 2020 pour des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur financés en commun, trois étaient des ressortissants d'États d'Europe occidentale et autres États et un était un ressortissant des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Comité consultatif a été informé que trois membres du personnel atteindraient l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des dix prochaines années. **Le Comité consultatif note qu'il y a un fort déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel du CCS, compte que de nouvelles mesures seront prises pour que la représentation géographique soit équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir.** On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

X.41 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, 64 % des membres du personnel du secrétariat du CCS étaient des femmes. **Le Comité consultatif note la représentation des femmes et des hommes et souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour atteindre la parité des genres conformément aux objectifs approuvés.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Chapitre 32

Dépenses spéciales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	87 688 000
Dépenses de 2023	84 076 300
Crédits ouverts pour 2024	89 326 800
Dépenses au 30 juin 2024	49 988 200
Ressources demandées pour 2025	89 326 800
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	11 830 000
Dépenses de 2023	11 801 300
Montant estimé pour 2024	12 855 200
Dépenses au 30 juin 2024	6 302 559
Ressources demandées pour 2025 ^b	13 332 200

Ressources extrabudgétaires

Montant disponible pour 2023	6 425 000
Dépenses de 2023	6 290 000
Montant estimé pour 2024	6 855 000
Dépenses au 30 juin 2024	3 354 699
Ressources demandées pour 2025	7 010 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.

^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution [78/293](#) concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

X.42 Les ressources prévues au chapitre 32 serviront à régler les dépenses suivantes : a) l'assurance maladie après la cessation de service ; b) les indemnisations ; c) les assurances générales ; d) les frais bancaires ; e) les pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux.

X.43 Les ressources demandées pour 2025 au titre du chapitre 32 s'élèvent à 89 326 800 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2024. On trouvera des informations sur les dépenses engagées en 2022 et en 2023 et de janvier à juin 2024, ventilées par objet de dépense et par composante, dans le tableau X.15. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport, dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

X.44 Les changements proposés qui sont sans incidence sur les coûts sont les suivants :

a) **Assurance maladie après la cessation de service.** La diminution de 58 800 dollars au titre des consultants tient compte des besoins relatifs aux services de consultants prévus pour 2025. Le montant de 147 400 dollars prévu au titre de cette rubrique permettrait de financer des services de consultants spécialisés aux fins de l'établissement d'études sur le programme de subvention des médicaments destiné aux retraités et sur le programme d'assurance maladie après la cessation de service ;

b) **Assurances générales.** L'augmentation de 113 200 dollars s'explique par l'ajout de l'immeuble DC2 dans la police d'assurance une fois que le contrat de location aura été signé avec la United Nations Development Corporation en 2024. Les années précédentes, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies était auto-assuré et disposait d'une ligne de crédit auprès d'une institution financière, qui lui permettait de se procurer des fonds lorsqu'un problème justifiait une demande d'indemnisation. Il est prévu que les dispositions du nouveau contrat de location exigent désormais que l'immeuble DC2 soit couvert par la police d'assurance responsabilité civile ;

c) **Frais bancaires.** La diminution de 54 400 dollars s'explique par la prise en considération des dépenses effectivement engagées. Le montant de 198 000 dollars demandé pour 2025 est fondé sur la moyenne des dépenses engagées en 2022 et en 2023, qui s'élevait à 197 900 dollars, et ne prend pas en compte les gains de change, qui sont propres à un exercice budgétaire ([A/79/6 \(Sect. 32\)](#), par. 32.4).

Assurance maladie après la cessation de service

X.45 Des ressources d'un montant de 82 997 700 dollars sont demandées pour couvrir les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, soit une diminution de 58 800 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 32), tableau 32.2 and par. 32.4). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la sous-utilisation des crédits affectés à l'assurance maladie après la cessation de service en 2022 et 2023 était principalement due à deux facteurs :

a) L'augmentation de l'utilisation des soins de santé au cours de ces années, après les périodes de faible utilisation des soins de santé pendant la pandémie de COVID-19, a été moins rapide que prévu. Cela s'explique en grande partie par la répartition internationale des retraités et par les différences entre les pays pendant le pic de la pandémie de COVID-19 qui, si l'on considère les coûts totaux au niveau mondial, ont entraîné un retour plus progressif à l'utilisation normale des soins de santé ;

b) En 2021/22, une initiative de maîtrise des coûts visant à augmenter le nombre de participants à l'assurance maladie après la cessation de service résidant aux États-Unis d'Amérique qui s'inscrivent au volet B de Medicare a permis de réduire le coût des demandes de remboursement, qui a été imputé aux régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis en 2022 et en 2023 par l'Organisation. C'est ce qui ressort du projet de budget de l'assurance maladie après la cessation de service pour 2024, dans lequel il est indiqué qu'une réduction budgétaire de 1 million de dollars résultait d'une augmentation des inscriptions au volet B du programme Medicare [voir A/78/6 (Sect. 32), par. 32.4 a)].

X.46 L'annexe I du document A/79/6 (Sect. 32) présente un tableau indiquant le nombre de participants et les dépenses des cinq dernières années. Le Comité consultatif a également obtenu le tableau X.13 ci-dessous indiquant les dépenses mensuelles de 2024, au 30 juin 2024.

Tableau X.13

Dépenses mensuelles au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par source de financement (janvier-juin 2024)

(En dollars des États-Unis)

	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>	<i>Total</i>
Janvier	7 125 433	1 035 368	551 138	8 711 939
Février	8 460 120	(8 156)	–	8 451 965
Mars	7 539 988	2 160 389	1 146 899	10 847 276
Avril	8 240 634	3 754	–	8 244 399
Mai	5 016 256	2 081 566	1 108 665	8 206 487
Juin	6 648 850	1 029 638	547 997	8 226 485
Total	43 031 281	6 302 559	3 354 699	52 688 539

X.47 Le Secrétaire général indique que, dans sa résolution 61/264, l'Assemblée générale a approuvé les modifications qu'il était proposé d'apporter aux dispositions régissant l'assurance maladie après la cessation de service dans le cas des fonctionnaires engagés le 1^{er} juillet 2007 ou après cette date. En vertu de cette résolution, les fonctionnaires retraités ont le droit de bénéficier d'une couverture

après la cessation de service sur la base du financement sans capitalisation, à condition d'avoir été affiliés à l'un des régimes d'assurance maladie du système des Nations Unies depuis au moins 10 ans au moment de leur départ à la retraite. Les fonctionnaires engagés avant le 1^{er} juillet 2007 qui comptent au moins cinq ans d'affiliation à l'un de ces régimes au moment de leur départ à la retraite y ont également droit, à condition d'acquitter la totalité de la prime correspondant aux années qui leur manquent pour atteindre 10 ans d'affiliation (A/79/6 (Sect. 32), par. 32.9).

X.48 Le Comité consultatif note, d'après les informations qu'il a reçues, que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/264, a approuvé trois modifications des dispositions régissant l'assurance maladie après la cessation de service dans le cas des fonctionnaires engagés le 1^{er} juillet 2007 ou après cette date, dont deux concernent les conditions à remplir pour se prévaloir des prestations d'assurance maladie après la cessation de service et une concerne la base de calcul des cotisations des retraités. La modification des dispositions relatives aux cotisations d'assurance maladie après la cessation de service suppose d'utiliser une pension théorique correspondant à 25 ans de service au minimum pour calculer la cotisation des retraités plutôt que de prendre en compte le nombre d'années réel quand celui-ci est inférieur à 25. Le Comité consultatif rappelle que la mise en œuvre de la résolution avait été reportée à 2024 en raison de complexités techniques et de la nécessité de recruter une personne possédant l'expertise technique requise pour mener à bien les changements, la personne qui était titulaire du poste précédemment au sein du bureau d'exécution l'ayant quitté (A/78/7, par. X.66). Il note, d'après les informations qu'il a reçues, que la mise en œuvre de cette modification reste en suspens, car elle nécessite des changements au niveau du système et sur le plan opérationnel, pour lesquels une expertise technique est requise. **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que ce recrutement n'a pas eu lieu et compte que tout sera mis en œuvre pour recruter rapidement une personne possédant les compétences techniques requises.**

X.49 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les initiatives de maîtrise des coûts sont continuellement suivies et examinées en collaboration avec les tiers administrateurs, notamment :

a) Le meilleur moyen pour maîtriser les coûts consiste à étoffer les réseaux de prestataires de soins de santé. Les réseaux de prestataires médicaux des tiers administrateurs garantissent que les prestations sont fournies par les prestataires de services médicaux les plus compétitifs dans différents endroits, car les économies réalisées sur les coûts des prestations découlent de l'accès aux réductions consenties par les prestataires membres du réseau. Le Comité consultatif note que l'expansion des réseaux de tiers administrateurs et des réseaux de prestataires de soins de santé utilisés pour le plan autogéré d'Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies à Genève est un processus continu ;

b) D'autres mesures importantes de maîtrise des coûts découlent de l'inscription obligatoire des participants au volet B du programme Medicare de l'assurance maladie après la cessation de service basée aux États-Unis dès qu'ils y ont droit. Des suivis trimestriels permettent de s'assurer que les délais d'inscription sont respectés et que des dispositions ont été prises afin que les demandes de remboursement soient traitées pour tous les participants pouvant se prévaloir du programme Medicare d'assurance maladie après la cessation de service, quel que soit le statut de leur inscription, afin de garantir une maîtrise maximale des coûts en ce qui concerne les participants pouvant se prévaloir de ce programme ;

c) L'expérience en matière de prestation et les conditions offertes par le régime sont examinées chaque année avec les tiers administrateurs afin d'identifier

les tendances en matière d'indemnité d'assurance et les domaines susceptibles de faire l'objet de mesures supplémentaires de maîtrise des coûts, notamment en ce qui concerne l'encouragement à utiliser les services des prestataires qui font partie du réseau. Au cours de la période de renouvellement la plus récente, qui a pris effet le 1^{er} juillet 2024, il a été procédé à un examen plus rigoureux de la nécessité médicale concernant les soins de kinésithérapie dispensés par des prestataires hors réseau, ainsi que des réductions du montant maximal couvert pour les kinésithérapeutes hors réseau.

Le Comité consultatif prend acte des initiatives de maîtrise des coûts mises en œuvre et encourage à les poursuivre afin de réaliser des gains d'efficience supplémentaires.

Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et sources de financement

X.50 Le rapport du Secrétaire général [A/79/6 (Sect. 32)] contient des informations sur les demandes de l'Assemblée générale et la présentation des rapports du Secrétaire général, qui ont conduit au rapport sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/76/373), qui a été présenté à l'Assemblée à sa soixante-seizième session et contient une stratégie globale de financement de l'assurance maladie après la cessation de service (A/79/6 (Sect. 32), par. 32.10 et 32.11). Le Comité consultatif rappelle qu'il a reçu des informations concernant les inconvénients du financement par facturation des prestations de santé des retraités par rapport à la méthode alternative de modulation des droits à prestations consistant à financer partiellement ou totalement les engagements et prestations à long terme au fur et à mesure qu'ils sont accumulés, ainsi qu'un récapitulatif des avantages et des inconvénients des deux méthodes de financement (A/78/7, par. X.68 à X.70). Il rappelle également qu'il a été informé que le rapport du Secrétaire général (A/76/373) et le rapport connexe du Comité sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/76/579) avaient été examinés pendant la première partie de la reprise de la soixante-seizième session, et qu'à la fin de la session, la Cinquième Commission n'avait pas inclus ces rapports dans sa décision sur les questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure (A/76/634/Add.1). Les rapports en question (y compris les propositions et les recommandations qui y sont formulées) ne sont pas actuellement inscrits à l'ordre du jour de la Commission, et n'y seront pas inscrits à l'avenir (A/78/7, par. X.71). **Le Comité consultatif continue d'estimer que, compte tenu de la complexité et des conséquences budgétaires potentielles du choix du modèle de financement approprié pour les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, cette question devrait continuer à être examinée par l'Assemblée générale et les organes de contrôle budgétaire compétents (A/78/7, par. X.72).**

X.51 Le Comité consultatif rappelle qu'en ce qui concerne la répartition des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service entre les différentes sources de financement, il a été informé, dans le cadre du budget-programme pour 2023, que les dépenses au titre des régimes d'assurance maladie après la cessation de service administrés par le Siège de l'ONU et financés par facturation étaient initialement imputées au budget ordinaire et ajustées sur la base des dépenses effectives des mois correspondants et qu'environ 15 % étaient imputées aux opérations de maintien de la paix et 8 % aux ressources extrabudgétaires. Le Secrétariat s'était attelé à déterminer la source de financement, au moment de la retraite, de l'assurance maladie après la cessation de service administrée par le Siège pour chacun des retraités actuellement affiliés, exercice qu'il entendait mener à bonne fin en 2021. Le Comité consultatif rappelle qu'il a été informé que cet exercice ne s'est toutefois achevé qu'en 2022 et

le ratio de répartition des différentes sources de financement ainsi déterminé serait examiné dans le cadre du cycle budgétaire de 2024 (voir [A/77/7](#), par. X.54).

X.52 Le Comité consultatif rappelle en outre qu'il était indiqué dans le rapport du Secrétaire général [[A/78/6 \(Sect. 32\)](#)] que l'application des ratios de répartition nécessiterait davantage de temps et que le Secrétariat ferait rapport sur ce sujet dans le projet de budget-programme pour 2025. Ayant demandé des précisions, il a été informé que la part des ressources extrabudgétaires et la part du budget ordinaire dans la répartition des coûts annuels de l'assurance maladie après la cessation de service continuent de refléter les répartitions de 77 % pour le budget ordinaire et de 8 % pour les sources extrabudgétaires, sur la base des données relatives aux régimes d'assurance maladie administré par le Siège. À ce titre, le Comité consultatif note qu'il a été informé que la détermination des besoins budgétaires liés aux coûts par facturation de l'assurance maladie après la cessation de service est basée, entre autres, sur l'historique des demandes de remboursement émanant de l'ensemble des participants au régime d'assurance maladie après la cessation de service, pour tous les types de fonds, quelle que soit la composition démographique de cette population. Les ressources nécessaires aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service sont ensuite réparties entre le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix et les ressources extrabudgétaires sur la base de ratios de répartition de l'assurance maladie après la cessation de service. Les ratios de répartition sont basés sur une analyse pluriannuelle du nombre d'années de service au moment du départ des fonctionnaires qui ont pris leur retraite et ont choisi de souscrire à l'assurance maladie après la cessation de service. Le Comité consultatif a été informé que cette information n'était disponible auprès d'aucune autre source et que la méthodologie actuelle impliquait l'examen de la source de financement utilisée par le service des états de paie pour le dernier traitement des fonctionnaires de l'Organisation ayant souscrit à l'assurance maladie après la cessation de service au moment de leur départ à la retraite.

X.53 En ce qui concerne l'origine des données relatives aux participants, le Comité consultatif rappelle qu'il a été informé que la base démographique utilisée était le nombre de participants actifs au régime d'assurance maladie après la cessation de service, les données étant tirées d'Umoja, et que la méthodologie employée pour calculer la demande consistait à analyser les données historiques, à observer les tendances actuelles et à les appliquer pour prévoir la demande d'assurance maladie après la cessation de service à l'avenir ([A/78/7](#), par. X.74). Le Comité note, d'après les informations qu'il a reçues, que les caractéristiques démographiques de la population couverte par l'assurance maladie après la cessation de service et les hypothèses connexes, fournies par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, sont utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, que la Caisse des pensions ne dispose pas des informations relatives aux catégories de fonds sous lesquelles les retraités ont accumulé des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, qui sont nécessaires pour répartir les coûts par facturation, et que la seule source disponible à cet égard est une analyse pluriannuelle de l'ancienneté finale des fonctionnaires qui ont pris leur retraite et ont choisi de souscrire à l'assurance maladie après la cessation de service, comme indiqué dans le paragraphe ci-dessus.

X.54 Après avoir examiné le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos au 30 juin 2023, le Comité consultatif note qu'en réponse à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes tendant à ce que l'Administration détermine la part des dépenses liées à l'assurance maladie après la cessation de service devant être financée au moyen du compte d'appui sur la base des dépenses effectivement

engagées dans le cadre des opérations de maintien de la paix, l'Administration a indiqué qu'une analyse des nouveaux ratios de répartition avait été engagée, compte dûment tenu de l'effet que pourrait avoir la réduction des effectifs en cours dans plusieurs opérations de maintien de la paix (A/78/5 (Vol. II), chap. II, annexe II, point 11 ; voir aussi A/75/5 (Vol. II), chap. II, par. 68).

X.55 Le Comité consultatif rappelle que l'analyse des ratios préliminaires pour 2020-2021 indiquait qu'une augmentation de 6 % de la part des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service pouvait être imputée à des sources de financement extrabudgétaires, en utilisant les informations provenant d'Umoja et du Système intégré de gestion (ancien système utilisé à l'ONU) pour déterminer l'ancienneté finale des fonctionnaires de l'ONU ayant leur retraite au cours de la décennie précédente et souscrit au plan d'assurance maladie après la cessation de service géré par le Siège (A/78/7, par. X.75). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la détermination préliminaire des nouveaux ratios de répartition faisait l'objet d'une analyse plus approfondie afin, notamment, de déterminer la viabilité de la modalité de financement de la part extrabudgétaire des coûts annuels et du financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ainsi que les conséquences et solutions possibles s'il s'avérait que la modalité de financement extrabudgétaire n'était pas viable à long terme. Il a également été informé que le Secrétariat devait déterminer l'incidence que pourrait avoir la réduction des effectifs et de la fermeture d'opérations de maintien de la paix sur les coûts annuels de l'assurance maladie après la cessation de service et sur le nombre prévu de participants.

X.56 Le Comité consultatif reste d'avis que les informations relatives à la base démographique actuelle sont déjà disponibles dans Umoja et compte que les problèmes hérités des informations démographiques antérieures à l'arrivée d'Umoja seront résolus rapidement afin de permettre une analyse pluriannuelle de l'ancienneté des fonctionnaires qui ont pris leur retraite et ont choisi de souscrire à l'assurance maladie après la cessation de service. Tout en notant que les bases de données de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies peuvent ne pas contenir les informations requises sur les catégories de fonds dans lesquelles les retraités ont accumulé des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, le Comité demeure d'avis que des informations relatives au nombre de retraités ayant accumulé des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, pour obtenir des informations précises sur le nombre de bénéficiaires de l'assurance maladie après la cessation de service résidant dans les différents États Membres, peuvent être trouvées, l'objectif étant de parvenir à des estimations plus précises des dépenses effectives, compte tenu des différences des coûts des services médicaux d'un pays à un autre (voir également A/78/7, par. X.74).

X.57 Le Comité consultatif reste préoccupé par les retards persistants dans l'application des ratios de répartition des sources de financement. Il recommande une nouvelle fois à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à tout mettre en œuvre pour que les ratios soient régulièrement réexaminés et que la composition démographique actualisée de chaque source de financement soit précisément prise en compte dans le calcul des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service. À cet égard, il recommande à l'Assemblée de demander au Secrétaire général de fixer un délai ferme pour l'application de la nouvelle répartition et de la méthode de financement correspondante (voir également A/78/7, par. X.76).

Soins de santé après la cessation de service dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies

X.58 En ce qui concerne les soins de santé après la cessation de service dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, le Comité consultatif a été informé que toutes les organisations offraient aux fonctionnaires retraités remplissant les conditions requises et aux personnes à leur charge remplissant les conditions requises la possibilité de souscrire au programme d'assurance maladie après la cessation de service, ce qui leur permettait de continuer à bénéficier d'une couverture d'assurance maladie tout au long de leur retraite avec les mêmes régimes d'assurance maladie et les mêmes niveaux de couverture que le personnel en activité, le coût de la couverture étant partagé entre les participants au régime et l'organisation concernée. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les différences entre les organisations en ce qui concerne les conditions d'affiliation et les subventions des organisations et a été informé que dans tous les cas, l'assurance maladie après la cessation de service est fournie comme une prestation due à la cessation de service, à laquelle a donné droit le service actif et qui devient accessible après la retraite, ce qui crée une charge à payer liée à la part des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service incombant à l'organisation. Conformément aux normes IPSAS, la valeur actuarielle de ces engagements est prise en compte dans les états financiers annuels et dans l'évaluation des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, et leur présentation dans les états financiers suit une approche standard. Néanmoins, les organisations du système des Nations Unies traitent de manière très différente le financement des différentes composantes des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service.

X.59 Le Comité consultatif a été informé que le financement par capitalisation n'ayant pas été approuvé par les États Membres, l'ONU continue de financer sans capitalisation les coûts de l'assurance maladie après la cessation de service. Cette méthode fait qu'il faut inscrire au budget annuel des montants permettant de couvrir le coût annuel estimatif des prestations. Les coûts de l'assurance maladie après la cessation de service sont donc inscrits au chapitre 32 du budget ordinaire et au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, et la méthode de financement sans capitalisation permet de couvrir les besoins immédiats liés à la fourniture des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, mais elle ne permet pas de financer le montant cumulatif des engagements associés à ces prestations. Le Comité consultatif a également été informé que, en ce qui concerne le financement des coûts de l'assurance maladie après la cessation de service et des engagements liés aux retraités dont les emplois étaient financés au moyen de ressources extrabudgétaires, l'ONU applique une méthode de financement hybride, selon laquelle les coûts annuels de l'assurance maladie après la cessation de service sont financés sans capitalisation et un prélèvement est opéré sur la masse salariale pour financer par capitalisation le montant cumulatif des engagements.

X.60 Le Comité consultatif a également été informé que, si un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies utilisent les mêmes méthodes de financement que celles utilisées par l'ONU, d'autres ont adopté le financement par répartition comme principale méthode de financement ou utilisent d'autres sources de financement afin de constituer des réserves pour l'assurance maladie après la cessation de service qui servent à financer les charges à payer tout en assurant le coût annuel des prestations. À cet égard, le Comité consultatif note que le Corps commun d'inspection a publié un rapport intitulé « Examen de la qualité, de l'efficacité, de l'efficience et de la viabilité des régimes d'assurance maladie en vigueur dans le système des Nations Unies » ([JIU/REP/2023/9](#)).

Indemnisations

X.61 Les ressources demandées au titre des indemnisations s'élèvent à 1 852 500 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024.

Assurances générales

X.62 Les ressources demandées pour couvrir les dépenses relatives aux assurances générales s'élèvent à 3 835 800 dollars et font apparaître une augmentation de 113 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Dans l'annexe II du rapport sur le projet de budget [A/79/6 (Sect. 32)], les indemnités versées au titre de l'assurance dommages aux biens entre 2020 et 2024 sont indiquées. Le tableau X.14 montre la répartition des catégories d'assurance pour la période 2023-2025.

Tableau X.14

Ventilation des catégories d'assurances générales en fonction des dépenses engagées et des crédits demandés (2023-2025)

(En dollars des États-Unis)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (dépenses effectives)	2025 (crédits demandés) (avant actualisation des coûts)
Bâtiments/locaux	2 408 623	2 719 523	2 546 024
Inondation des locaux	209 550	200 000	210 000
Terrorisme	551 036	540 883	501 081
Voyages en avion	135 800	—	132 961
Assurance automobile	83 833	—	83 833
Responsabilité civile	130 319	—	150 000
Frais de service et autres frais	—	—	11 900
Fonds d'auto-assurance	150 938	—	200 000
Total	3 670 100	3 460 406	3 835 800

X.63 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les politiques et les frais d'assurance locaux émanant de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'Office des Nations Unies à Nairobi, ainsi que de la CESAP à Bangkok. Le Comité a été informé que la Section des assurances commerciales du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York a examiné les coûts des primes locales par rapport aux coûts potentiels des primes allouées au titre de la police d'assurance dommages aux biens mondiale proposée par la Section des assurances commerciales pour l'entretien des biens dans les offices susmentionnés, et a déterminé qu'il était plus rentable de souscrire des polices d'assurance localement. En outre, la police d'assurance dommages aux biens mondiale couvre les différences de conditions ou de limites pour ces lieux sans frais supplémentaires (voir également A/78/7, paragraphe X.79). Le Comité consultatif a également été informé qu'outre les bureaux susmentionnés, une assurance dommages aux biens est également fournie au Siège à New York, à la CEA à Addis-Abeba, à la CEPALC à Santiago et à la CESAO à Beyrouth. La répartition des assurances dommages aux bâtiments et aux biens de 2020 à 2024 et les prévisions pour 2025 pour tous les lieux d'affectation lui ont été communiquées, et il note la hausse des coûts de l'assurance dommages aux biens depuis 2020. **Le Comité consultatif espère que des informations complètes concernant l'assurance**

dommages aux biens pour tous les locaux de l'Organisation des Nations Unies seront fournies dans les prochains rapports.

Frais bancaires

X.64 Les ressources demandées pour couvrir les dépenses relatives aux frais bancaires s'élèvent à 198 000 dollars et font apparaître une diminution de 54 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2024, comme indiqué au paragraphe X.44 ci-dessus, sur la base de la moyenne des dépenses engagées en 2022 et 2023. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les crédits ouverts pour 2024 et les dépenses prévues pour 2025 au titre des frais généraux de fonctionnement relatifs aux frais bancaires excluaient tout montant lié aux écarts de change. **Le Comité consultatif note la diminution proposée par rapport aux crédits ouverts pour 2024 et compte que les frais bancaires seront surveillés de près.**

Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

X.65 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 442 800 dollars, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024.

X.66 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le chapitre 32 (Dépenses spéciales) soient approuvées.

Tableau X.15

Dépenses, par catégorie et par composante (2022-2024)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 32 : dans l'ensemble

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	Taux d'utilisation des crédits en 2024 (pourcentage)	Explication de l'utilisation des crédits en 2024	2025 (prévisions)
Postes	—	—	—	13,0	—	1 424,1	—	Les dépenses sont calculées automatiquement, sur la base des données entrées dans le système par les responsables des ressources humaines, et font régulièrement l'objet de corrections manuelles.	—
Autres dépenses de personnel	80 466,8	78 582,9	83 138,3	80 258,7	84 702,8	44 757,4	52,8	Dans l'ensemble, le montant des dépenses a comme prévu évolué de façon linéaire pendant les six premiers mois de l'année.	84 702,8

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	Taux d'utilisation des crédits en 2024 (pourcentage)	Explication de l'utilisation des crédits en 2024	2025 (prévisions)
Émoluments des non-fonctionnaires	409,3	419,5	430,3	448,9	442,8	266,1	60,1	Les dépenses ont été plus élevées que prévu en raison des engagements pris pour couvrir les dépenses au-delà de la période de six mois. Les décaissements au 30 juin représentent 51 % des crédits ouverts.	442,8
Consultants	184,7	91,2	200,4	48,8	206,2	—	—	S'agissant des consultants, les dépenses ne sont pas linéaires et devraient être traitées au deuxième semestre.	206,2
Services contractuels	27,2	5,7	8,1	5,9	8,3	1,7	21,0	Les crédits ouverts doivent permettre le financement de services d'évaluation actuarielle et de révision des polices d'assurance, dont les coûts n'ont pas encore été pris en compte pour 2024.	8,3
Frais généraux de fonctionnement	3 723,0	3 550,5	3 910,9	3 863,4	3 966,7	3 538,9	89,2	Les dépenses ont été plus élevées que prévu en raison des nouveaux taux basés sur le renouvellement des polices d'assurance.	3 966,7
Subventions et contributions	0,4	—	—	—	—	—	—		—
Autres	—	—	—	(562,3)	—	—	—		—
Total	84 811,4	82 649,8	87 688,0	84 076,4	89 326,8	49 988,2	56,0		89 326,8

Chapitre 32 : assurance maladie après la cessation de service

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	Taux d'utilisation des crédits en 2024 (pourcentage)	Explication de l'utilisation des crédits en 2024	2025 (prévisions)
Postes	—	—	—	13,0	—	1 389,0	—	Les dépenses sont calculées automatiquement, sur la base des données entrées dans le système par les responsables des ressources humaines, et font régulièrement l'objet de corrections manuelles.	—
Autres dépenses de personnel	78 919,8	76 387,8	81 311,8	78 477,9	82 850,3	43 031,3	51,9	Le montant des dépenses a comme prévu évolué de façon linéaire pendant les six premiers mois de l'année.	82 850,3
Consultants	184,7	91,2	200,4	48,8	206,2	—	—	S'agissant des consultants, les dépenses ne sont pas linéaires et sont traitées au deuxième semestre, après que les services voulus ont été rendus.	147,4
Services contractuels	—	5,7	—	5,9	—	1,7	—	—	—
Frais généraux de fonctionnement	—	0,1	—	(6,4)	—	(0,4)	—	—	—
Subventions et contributions	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres dépenses	—	—	—	34,6	—	—	—	—	—
Total	79 104,5	76 484,8	81 512,2	78 573,8	83 056,5	44 421,6	53,5		82 997,7

Chapitre 32 : indemnisations

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	Taux d'utilisation des crédits en 2024 (pourcentage)	Explication de l'utilisation des crédits en 2024	2025 (prévisions)
Autres dépenses de personnel	1 547,0	2 195,1	1 826,5	1 780,8	1 852,5	1 722,7	93,0	Les dépenses ont été plus élevées que prévu en raison des engagements pris pour couvrir les dépenses au-delà de la période de six mois. Le montant total devrait être requis pour 2024.	1 852,5
Subventions et contributions	0,4	—	—	—	—	—	—		—
Frais généraux de fonctionnement	—	0,4	—	1,2	—	0,2	—		—
Autres dépenses	—	—	—	0,7	—	—	—		—
Total	1 547,4	2 195,5	1 826,5	1 782,7	1 852,5	1 722,9	93,0		1 852,5

Chapitre 32 : assurances générales

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	Taux d'utilisation des crédits en 2024 (pourcentage)	Explication de l'utilisation des crédits en 2024	2025 (prévisions)
Services contractuels	27,2	—	8,1		8,3	—	—	S'agissant des services contractuels, les dépenses ne sont pas linéaires et devraient être utilisées au deuxième semestre.	8,3
Frais généraux de fonctionnement	3 574,4	3 352,8	3 662,0	3 670,1	3 714,3	3 460,4	93,2	Les dépenses reflètent le renouvellement annuel des polices d'assurance des bâtiments et des biens. Les taux de renouvellement de la couverture pour la période 2024- 2025 ont été plus élevés que prévu.	3 827,5
Total	3 601,6	3 352,8	3 670,1	3 670,1	3 722,6	3 460,4	92,9		3 835,8

Chapitre 32 : frais bancaires

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépendances effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépendances effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépendances effectives)	Taux d'utilisation des crédits en 2024 (pourcentage)	Explication de l'utilisation des crédits en 2024	2025 (prévisions)
Frais généraux de fonctionnement	148,6	197,2	248,9	198,5	252,4	79,2	31,4	S'agissant des frais bancaires, les dépenses ne sont pas linéaires. L'allocation des dépenses relatives aux services communs pour le premier semestre 2024 ne sera effective qu'à partir du troisième trimestre.	198,0
Autres dépenses	—	—	—	(598,0)	—	—	—	Crédits pour pertes de change	—
Total	148,6	197,2	248,9	(399,5)	252,4	79,2	31,4		198,0

Chapitre 32 : pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

	2022 (crédits ouverts)	2022 (dépendances effectives)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépendances effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépendances effectives)	Taux d'utilisation des crédits en 2024 (pourcentage)	Explication de l'utilisation des crédits en 2024	2025 (prévisions)
Émoluments des non-fonctionnaires	409,3	419,5	430,3	448,9	442,8	266,1	60,1	Les dépenses ont été plus élevées que prévu en raison des engagements de financement pris au-delà de la période de six mois. Le montant total devrait être requis.	442,8
Autres dépenses	—	—	—	0,3	—	—	—		—
Total	409,3	419,5	430,3	449,2	442,8	266,1	60,1		442,8

Titre XI

Dépenses d'équipement

Chapitre 33

Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	85 471 000
Dépenses de 2023	83 406 400
Crédits ouverts pour 2024	101 476 100
Dépenses au 30 juin 2024	77 314 500
Ressources demandées pour 2025	45 030 400
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

XI.1 Les ressources demandées au titre du chapitre 33 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 45 030 400 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 56 445 700 dollars, soit 55,6 % [voir par. XI.2 a)] par rapport au montant des crédits ouverts pour 2024 (A/79/6 (Sect. 33), tableau 33.1). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau XI.4. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme pour 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation » (voir par. XI.13 et XI.15).

XI.2 Comme indiqué aux paragraphes 33.10 et 33.11, l'évolution des ressources est attribuée à deux facteurs :

a) des ajustements techniques qui représentent une diminution de 71 428 400 dollars et qui s'expliquent par le non-renouvellement des crédits pour les six grands projets de construction approuvés pour 2024 par l'Assemblée générale dans sa résolution 78/253, à savoir : a) le Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (24 776 200 dollars), b) le remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (14 107 700 dollars), c) la rénovation des installations des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (9 837 000 dollars), d) le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie dans les locaux de la CESAP, à Bangkok (987 700 dollars), e) la rénovation du bâtiment nord de la CEPALC, à Santiago (9 622 600 dollars) et f) la rénovation de la Maison de l'Afrique à la CEA (12 097 200 dollars) (voir par. XI.3) ;

b) d'autres changements, représentant une augmentation de 14 982 700 dollars, comme suit : i) 2 856 600 dollars au titre de la transformation et de la modernisation des locaux et des gros travaux d'entretien, ii) 1 342 000 au titre de l'informatique et des communications, iii) 7 140 200 dollars au titre de la mise à niveau générale des systèmes, du matériel et des installations de conférence et iv) 3 647 900 dollars au titre des projets liés à la sûreté et à la sécurité.

XI.3 En ce qui concerne les grands projets de construction, en application de la résolution 75/252 de l'Assemblée générale, des estimations ont été présentées dans le projet de budget pour 2025, à titre indicatif et pour information uniquement, plutôt que d'être intégrées aux ressources demandées à ce stade au titre du chapitre 33. Des ressources pour les grands projets de construction en cours seront demandées dans les rapports annuels du Secrétaire général qui seront présentés à l'Assemblée pendant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session (A/79/6 (Sect. 33), par. 33.8). Les prévisions de dépenses pour les grands projets de construction s'élèvent à 90 208 300 dollars pour 2025 (pour deux projets), alors que des crédits de 71 428 400 dollars avaient été approuvés pour 2024 (pour six projets) (ibid., annexe). Sur le total des dépenses prévues pour 2025, un montant de 68 508 800 dollars est prévu pour le Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (alors que des crédits d'un montant de 24 776 200 dollars avaient été approuvés pour 2024) et un montant de 21 699 500 dollars est estimé pour la rénovation des installations des services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi (alors que des crédits d'un montant de 9 837 000 dollars avaient été approuvés pour 2024). Le Comité consultatif examinera les principaux projets de construction pour 2025 dans le cadre des prochains rapports d'étape annuels du Secrétaire général.

XI.4 Le Comité consultatif note qu'à l'exclusion des grands projets de construction, les ressources demandées au titre du chapitre 33 pour 2025 représenteraient une augmentation de 14 982 700 dollars (soit 49,9 %) avant actualisation des coûts, par rapport aux ressources approuvées pour 2024.

XI.5 En ce qui concerne les ressources demandées et approuvées au titre du chapitre 33 (à l'exclusion des grands projets de construction présentés séparément), le Comité consultatif note également, d'après les informations qu'il a reçues à sa demande, que, depuis l'introduction du budget-programme annuel en 2020, les crédits annuels sont passés de 14,5 millions de dollars pour 2020 à 17,4 millions de dollars pour 2021, 23,6 millions de dollars pour 2022, 29,7 millions de dollars pour 2023 et 30,1 millions de dollars pour 2024 et que 45,0 millions de dollars sont demandés pour 2025 (ce qui représente une augmentation de 30,6 millions de dollars (soit 211,4 % avant réévaluation des coûts), par rapport aux crédits ouverts pour 2020). **Le Comité consultatif prend note des augmentations significatives des ressources demandées au titre du chapitre 33 pour 2025 (à l'exclusion des grands projets présentés séparément), avec un montant de 45 millions de dollars destiné à financer des dépenses annuelles, par rapport à la dotation biennale de 46,7 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir également par. XI.7 et XI.9 à XI.16).**

Plan d'équipement et portée du chapitre 33

XI.6 Le Secrétaire général a présenté ses premier et deuxième rapports sur le plan d'équipement, fondés sur les évaluations réalisées en 2022 et 2023, respectivement (A/77/519, A/78/536 et A/78/536/Corr.1), en réponse aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/245, visant à déterminer et évaluer systématiquement les dépenses d'équipement de manière intégrée et selon un calendrier à moyen et long terme pour qu'elle les examine, en gardant à l'esprit les directives de sa résolution 72/262 A dans laquelle le Secrétaire général a été prié de faire en sorte que les projets d'équipement les plus importants et les plus complexes ne soient pas exécutés simultanément (A/78/536 et A/78/536/Corr.1, par. 4 et 103). Le troisième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement, comprenant une actualisation des dépenses au-delà de 2025, doit être soumis à l'Assemblée lors de la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session (A/79/6 (Sect. 33), par. 33.7).

XI.7 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, suite aux cinq projets d'investissements basés sur des évaluations présentées dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement ([A/78/536](#) et [A/78/536/Corr.1](#), sect. III) et recommandés pour une mise en œuvre prioritaire au cours de la période 2025-2034 (modernisation des systèmes de conférence au Siège, mise à niveau générale des projets liés à la sûreté et à la sécurité dans les huit bureaux permanents et rénovations à la CEPALC, à la CEA et à l'ONUST), les projets ci-après associés au deuxième rapport sont inscrits au chapitre 33 pour 2025 :

- a) Mise à niveau générale des systèmes, du matériel et des installations de conférence : phase un devant être mise en œuvre au Siège ;
- b) CEA : les ressources approuvées au titre du chapitre 33 pour 2023 ont permis d'entamer les premiers préparatifs en vue d'effectuer des réparations urgentes et d'améliorer la sécurité et la sûreté au sens large à la CEA, lesquels se sont poursuivis en 2024 et continueront de progresser en 2025. Ces interventions restent indispensables à la mise en œuvre du plan global de rénovation de l'ensemble du complexe, pour lequel la proposition finale, assortie d'un calendrier et d'estimations de coûts fiables, sera présentée dans le troisième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement, pour examen par l'Assemblée générale ;
- c) Autres besoins en matière d'amélioration de la sûreté et de la sécurité dans les lieux d'affectation, comme lors des années précédentes, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes normalisés de contrôle de l'accès aux locaux dans leur ensemble ;
- d) CEPALC : diverses réparations urgentes et améliorations ponctuelles dans le prolongement de la phase initiale entamée en 2024 après approbation au titre du chapitre 33 pour 2024 ;
- e) Complexe de Jérusalem : voir par. XI.50-XI.53.

XI.8 Si le chapitre 33 couvre les ressources nécessaires au financement des dépenses d'équipement par catégories de projets, il n'inclut pas les dépenses afférentes aux postes ou aux effectifs liés à l'administration et à la gestion des projets et activités prévus au titre de ce chapitre ; ces coûts sont inscrits aux chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2025 ([A/79/6 \(Sect. 33\)](#), para. 33.1). **Le Comité consultatif espère qu'un tableau des dépenses afférentes aux postes ou aux effectifs liés à l'administration et à la gestion des projets et activités prévus dans le chapitre 33, lesquelles sont actuellement inscrites aux chapitres correspondants du projet de budget-programme, sera présenté à des fins d'information dans les futurs projets de budget.**

XI.9 Par rapport aux trois catégories de projets proposées au titre du chapitre 33 pour 2024, les ressources pour 2025 sont réparties en quatre catégories, comme suit : a) programmes de transformation, modernisation des locaux et gros travaux d'entretien, b) technologies de l'information et des communications, c) mise à niveau générale des systèmes, du matériel et des installations de conférence (nouvelle catégorie, voir par. XI.10) et d) sécurité et sûreté. Les quatre catégories de projets viennent s'ajouter aux estimations concernant les grands projets de construction ([A/79/6 \(Sect. 33\)](#), tableau 33.1).

XI.10 En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que les projets ont toujours été rassemblés en trois groupes principaux au titre du chapitre 33 (voir par. XI.9). La nouvelle catégorie (mise à niveau générale des systèmes, du matériel et des installations de conférence) introduite au titre du chapitre 33 dans le projet de budget-programme pour 2025 diffère du mandat de base de l'organisation et qui tout en étant fortement tributaire de l'équipement, des systèmes et de l'infrastructure

matérielle d'ingénierie des TIC en tant que « moyens », résulte néanmoins d'exigences de fonctionnalité opérationnelle, ce qui explique son introduction en tant que nouvelle catégorie de dépenses d'équipement au titre du chapitre 33. Selon le Secrétariat, la nouvelle catégorie est un autre domaine opérationnel impliquant des dépenses d'équipement pour l'entretien et les mises à niveau qui nécessite : a) des investissements importants en termes financiers et entre les lieux d'affectation, avec des remplacements et des mises à niveau périodiques, b) un modèle standard pour assurer une mise en place uniforme et harmonisée dans les différents lieux d'affectation, en commençant par la phase un au Siège à partir de 2025, à temps pour encadrer la construction du nouveau centre de conférence approuvé à Nairobi au cours de la période 2027-2030 et les travaux de mise à niveau des centres de conférence à Addis-Abeba et Santiago, pour lesquels des propositions seront présentées dans le troisième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement, après les premières grandes lignes exposées dans le deuxième rapport ([A/78/536](#) et [A/78/536/Corr.1](#), sect. C). Il a été précisé au Comité que les dépenses afférentes à la mise à niveau générale des systèmes, du matériel et des installations de conférence seront toutes classées et déclarées en tant que catégorie distincte des bâtiments, des installations ou des TIC au titre du chapitre 33 (voir par. XI.13, XI.20-XI.23).

XI.11 Le Comité consultatif rappelle que depuis le projet de budget-programme pour 2024, le chapitre 33 comprend les ressources affectées à l'ONUST, (inscrites au chapitre 5, Opérations de maintien de la paix) et au Bureau du coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient (inscrites au chapitre 3, Affaires politiques). Le Comité a été informé que, pour assurer une évaluation cohérente, systématique et globale, intégrer la planification et exécuter tous les plans d'équipement dans l'ensemble de l'Organisation, le Secrétaire général avait décidé d'inclure tous les bureaux permanents relevant du budget du programme ordinaire, au-delà des villes siège, dans le plan d'équipement et le projet de budget au titre du chapitre 33 ([A/78/7](#), par. XI. 8 et XI 9 ; voir par. XI.50 à XI.53). En outre, en ce qui concerne l'inclusion potentielle des dépenses d'équipement des missions politiques spéciales au titre du chapitre 33, le Comité a été informé que le Secrétariat évaluerait en temps utile les missions politiques spéciales établies de longue date.

XI.12 Le Comité consultatif s'est également interrogé sur les différentes options permettant de gérer les dépenses d'investissements et d'améliorer la présentation des dépenses d'équipement relevant du chapitre 33. Il a été indiqué au Comité que, sur la base des résultats des précédents examens stratégiques des biens immobiliers [y compris les critères applicables aux projets présentés séparément (voir par. XI.13)], le Secrétaire général a élaboré le programme de travail du plan d'équipement pour mieux identifier les besoins d'investissement à grande échelle dans le cadre d'un cycle à moyen et long terme. Constituant deux instruments budgétaires, le chapitre 33 prévoit des crédits annuels et à petite échelle, tandis que les rapports distincts du Secrétaire général sur les projets de grande ampleur proposent des crédits pluriannuels et à grande échelle (formulés et financés séparément, y compris pour le suivi des coûts des projets et l'établissement de rapports).

XI.13 Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre des rapports sur l'examen stratégique des biens immobiliers précédant l'établissement du plan d'équipement, il a été informé que parmi les facteurs à prendre en compte dans le cadre de la formulation d'un projet présenté séparément figurent l'envergure, le coût, la durée, le degré de complexité, le type de construction, les niveaux de contrôle requis et de risque ([A/70/7/Add.43](#), tableau 1, reproduit ci-après en tant que tableau XI.1), lesquels ont été confirmés par le Secrétaire général comme étant les critères à retenir pour les projets présentés séparément ([A/72/393](#), par. 38). En conséquence, les dispositions suivantes s'appliquent notamment aux projets présentés séparément : a) les risques associés aux projets autonomes nécessitent des réserves pour imprévus

distinctes, y compris pour les risques de change, alors que les projets de petite envergure proposés au titre du chapitre 33 ne nécessitent pas de réserves pour imprévus distinctes, les risques de change étant couverts par une actualisation des coûts du budget-programme et b) en ce qui concerne les coûts et la durée des projets, les trois catégories de projets d'équipement (projets de grande ampleur, projets de grande ampleur complexes et projets de plus grande ampleur et plus complexes) concernent des projets dont les coûts sont compris entre 10 et 25 millions de dollars, 25 millions et 100 millions de dollars et supérieurs à 100 millions de dollars, respectivement, avec des durées de deux à cinq ans, de deux à sept ans et de plus de sept ans, respectivement.

Tableau XI.1

Facteurs pris en considération pour les projets présentés séparément et les projets proposés au titre du chapitre 33 du budget-programme

<i>Facteur</i>	<i>Projets présentés séparément</i>	<i>Projets prévus au titre du chapitre 33 du budget-programme</i>
Envergure	Projet de grande envergure portant sur une partie importante des locaux ou sur plusieurs bâtiments	Projets de petite envergure concernant des parties limitées des locaux
Coûts	Dépenses d'équipement importantes avec des effets à long terme pour ce qui est de l'entretien	Il s'agit généralement de projets ponctuels et les coûts se situent dans la fourchette habituelle des projets prévus au titre du chapitre 33
Durée	Possiblement entre 2 à 10 ans	La plupart sont réalisés en moins de 2 ans ; certains sont plus longs mais ne nécessitent pas de contrats uniques portant sur plusieurs exercices biennaux
Complexité	Nécessitent des locaux transitoires ; exigent des travaux de construction à l'intérieur de bâtiments occupés ; impliquent plusieurs sous-projets	Ne nécessitent pas un grand nombre de locaux transitoires ; perturbent le moins possible le travail dans les espaces occupés
Type de construction	Ajout d'un ou de plusieurs nouveau(x) bâtiment(s) ou modification significative des bâtiments/structures existants	Pas d'ajout de bâtiments ni de modification importante des structures existantes
Niveau de contrôle requis	Nécessitent une grande équipe de gestion de projet des Nations Unies et d'autres mécanismes de contrôle	Ne nécessitent que peu d'activités de gestion et de supervision supplémentaires pour le projet en plus des capacités existantes de gestion des installations au niveau local et de la supervision fournie par le Siège
Risque	Exigent des réserves pour imprévus distinctes pour couvrir les risques, y compris les risques de change	N'exigent pas de réserves pour imprévus distinctes ; les risques de change sont couverts par une actualisation des coûts du budget-programme

XI.14 Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que le Secrétariat estimait que la portée clairement délimitée du chapitre 33 (annuelle et à petite échelle) restait valable, tandis que les grands projets devaient continuer à être présentés et financés séparément, y compris en ce qui concerne le suivi des coûts et l'établissement de rapports. Comme indiqué dans le deuxième rapport sur le plan d'équipement (A/78/536 et A/78/536/Corr.1, par. 107), compte tenu des orientations que l'Assemblée générale a données concernant les rapports sur le plan d'équipement, des propositions de mise en œuvre détaillées, assorties des montants nécessaires, seraient ensuite formulées, soit sous la forme de rapports distincts sur les grands projets de construction, soit annuellement dans le cadre du chapitre 33. Le Secrétariat considère que les petits travaux annuels de réparation et d'entretien ainsi que les besoins ponctuels de modernisation doivent continuer d'être financés au titre du chapitre 33, à moins que l'Assemblée générale n'approuve un budget d'équipement de remplacement.

XI.15 Le Comité consultatif note que, même si le chapitre 33 est destiné à financer des besoins annuels et à petite échelle, les ressources demandées pour 2025 au titre du chapitre 33 concernent des projets importants et pluriannuels identifiés dans le cadre du plan d'équipement (voir par. XI.7), avec des investissements financiers significatifs, tels que la mise à niveau générale des systèmes, du matériel et des installations de conférence au Siège. Il note également que la mise à niveau générale de la sécurité personnelle de 2026 à 2031 sera présentée dans le troisième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement (voir par. XI. 39). Le Comité note en outre que certains projets auraient pu être considérés comme devant être présentés séparément afin d'éviter la duplication des efforts et d'accroître la transparence et la clarté s'agissant de leur planification et de leur mise en œuvre (voir par. XI.41, X.50 et 51). Le Comité consultatif est d'accord pour dire que les projets annuels et à petite échelle doivent continuer de relever clairement du chapitre 33 (voir par. XI.14). À cet égard, il est d'avis que toute décision exceptionnelle d'inclure des projets de grande ampleur et pluriannuels au titre du chapitre 33 devrait être soumise à l'Assemblée générale pour approbation dans le cadre du plan d'équipement.

XI.16 Le Comité consultatif note que les approches en matière de gestion des risques diffèrent selon qu'il s'agit de projets pluriannuels de grande ampleur (avec des réserves en cas d'augmentation des coûts et pour imprévus) ou de petits projets à court terme relevant du chapitre 33 (sous réserve d'une actualisation des coûts conformément à la pratique établie pour le budget-programme, et d'une réévaluation potentielle pour tenir compte d'une augmentation des coûts et d'imprévus avec l'inclusion du projet de mise à niveau générale [voir par. XI.22]). Il estime qu'il est nécessaire de fournir plus d'informations concernant l'inclusion des imprévus et l'augmentation des coûts dans les estimations des projets devant faire l'objet d'un examen annuel au titre du chapitre 33 (voir par. XI.22). Le Comité est d'avis qu'aucune actualisation des coûts ne devrait avoir lieu pour les projets pour lesquels des crédits ont été demandés au titre du chapitre 33 pour faire face à une augmentation des coûts et à des imprévus et espère que des précisions supplémentaires seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.

Répercussions des problèmes de liquidité sur l'exécution du budget pour 2023 et 2024

XI.17 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à l'exception des projets de construction de grande ampleur pour lesquels l'intégralité des crédits ouverts avait été débloquée pour 2023 et 2024, pour le reste des activités

relevant du chapitre 33, 95,6 % des crédits ouverts pour 2023 avaient été débloqués par tranches (au niveau du centre de financement), la dernière l'ayant été à la fin de l'année, ce qui avait eu une incidence sur l'exécution du projet, et que 66 % des crédits approuvés pour 2024 avaient été débloqués (au niveau du projet) au 30 juin 2024. En raison de la crise des liquidités à laquelle est confronté le budget ordinaire, les activités relevant du chapitre 33 et qui ont été retardées comprenaient l'exécution de projets liés à la sûreté et à la sécurité en 2023 et le projet pilote d'aire de stationnement pour vélos en 2024 (voir par. XI. 25 et XI.28). Le Comité a été informé que, bien qu'il n'y ait pas de différence en termes d'utilisation ou de comptabilisation des ressources, l'allocation de fonds dans le cadre du projet avait facilité la communication d'informations sur les dépenses effectives par rapport aux crédits approuvés au niveau du projet par l'Assemblée en recueillant les données directement à partir d'Umoja (plutôt que manuellement lorsque les fonds étaient alloués au niveau du centre de financement).

Observations et recommandations sur les ressources proposées pour 2025

XI.18 Les ressources proposées, d'un montant de 45 030 400 dollars pour 2025, comprennent des crédits au titre de quatre catégories et pour neuf lieux d'affectation. Le Comité consultatif a demandé et reçu une mise à jour du tableau XI.3 figurant dans son précédent rapport ([A/78/7](#)) (voir le tableau XI.2). Par rapport aux crédits approuvés pour 2024, les ressources proposées pour 2025 représentent des augmentations par catégorie, comme suit ([A/79/6 \(Sect. 33\)](#), tableau 33.1) :

- a) Transformation et modernisation des locaux et gros travaux d'entretien : un crédit de 15 072 200 dollars (en augmentation de 2 825 600 dollars, soit 23,1 %) ;
- b) Infrastructure des TIC : un crédit de 7 451 100 dollars (en augmentation de 1 342 000 dollars, soit 22 %) ;
- c) Mise à niveau générale des systèmes, du matériel et des installations de conférence : un crédit de 10 747 800 dollars (voir par. XI.20) ;
- d) Sûreté et sécurité : un crédit de 11 759 300 dollars (en augmentation de 3 674 900 dollars soit 45,5 %).

Tableau XI.2

Évolution des ressources financières par catégorie de projets et par lieu

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (Crédits ouverts)	2024 (Dépenses pour la période) (Janvier-juin)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
					Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
A. Transformation et modernisation des locaux et gros travaux d'entretien										
Siège	2 259,6	2 250,9	1 512,3	212,6	—	—	(1 512,3)	(1 512,3)	(100,0)	—
Office des Nations Unies à Genève ^a	4 015,2	3 907,3	2 955,7	—	—	—	301,2	301,2	10,2	3 256,9
Office des Nations Unies à Nairobi	1 383,3	1 261,9	611,1	—	—	—	(261,1)	(261,1)	(42,7)	350,0
Office des Nations Unies à Vienne	1 337,7	1 225,1	1 376,5	—	—	—	—	—	—	1 376,5
CEA	1 412,7	1 410,0	1 731,4	—	—	—	2 818,6	2 818,6	162,8	4 550,0
CEPALC	886,8	902,2	533,4	39,7	—	—	248,4	248,4	46,6	781,8
CESAP	1 096,0	1 130,9	1 252,6	290,1	—	—	(160,6)	(160,6)	(12,8)	1 092,0
CESAO	1 294,4	1 321,0	1 570,3	—	—	—	1 189,7	1 189,7	75,8	2 760,0
Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	—	350,0	197,9	—	—	—	(197,9)	(197,9)	(100,0)	—
ONUST	—	—	505,4	—	—	—	399,6	399,6	79,1	905,0
Total partiel	13 685,7	13 759,3	12 246,6	542,4	—	—	2 825,6	2 825,6	23,1	15 072,2
B. Informatique et communications										
Réseau informatique et communications du Siège	2 734,7	2 737,5	2 672,4	1 798,5	—	—	158,3	158,3	5,9	2 830,7
Informatique et communications (réseau mondial)	1 629,5	1 629,4	1 613,7	1 180,2	—	—	15,7	15,7	1,0	1 629,4
Office des Nations Unies à Genève	292,8	209,8	201,8	—	—	—	928,2	928,2	460,0	1 130,0
Office des Nations Unies à Nairobi	45,4	45,4	501,2	134,8	—	—	3,8	3,8	0,8	505,0
Office des Nations Unies à Vienne	120,1	120,0	151,0	151,0	—	—	110,0	110,0	72,8	261,0
CEPALC	165,1	187,9	731,9	209,0	—	—	168,1	168,1	23,0	900,0
CESAO	371,0	369,0	237,1	11,9	—	—	(42,1)	(42,1)	(17,8)	195,0
Total partiel	5 358,6	5 299,0	6 109,1	3 485,4	—	—	1 342,0	1 342,0	22,0	7 451,1
C. Mise à niveau générale des systèmes, du matériel et des installations de conférence										
Siège	—	—	3 607,6	178,3			7 140,2	7 140,2	197,9	10 747,8
Total partiel, C	—	—	3 607,6	178,3	—	—	7 140,2	7 140,2	197,9	10 747,8

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (Crédits ouverts)	2024 (Dépenses pour la période) (Janvier-juin)	Changements					2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
					Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
D. Sûreté et sécurité										
Département de la sûreté et de la sécurité	3 386,6	2 473,4	3 592,6	28,0	–	–	(577,3)	(577,3)	(16,1)	3 015,3
Office des Nations Unies à Genève	982,1	600,0	1 063,2	–	–	–	1 566,8	1 566,8	147,4	2 630,0
Office des Nations Unies à Nairobi	1 871,6	1 850,5	1 052,5	–	–	–	(272,5)	(272,5)	(25,9)	780,0
Office des Nations Unies à Vienne	898,8	112,3	23,9	23,7	–	–	(23,9)	(23,9)	(100,0)	–
CEA	1 133,8	1 133,0	1 788,6	1 525,1	–	–	2 211,4	2 211,4	123,6	4 000,0
CEPALC	490,3	482,2	338,9	103,2	–	–	(28,9)	(28,9)	(8,5)	310,0
CESAP	949,8	979,3	224,7	–	–	–	519,3	519,3	231,1	744,0
CESAO	955,7	959,4	–	–	–	–	280,0	280,0	100,0	280,0
Total partiel	10 668,7	8 590,1	8 084,4	1 680,0	–	–	3 674,9	3 674,9	45,5	11 759,3
Total	29 713,0	27 648,4	30 047,7	5 886,1	–	–	14 982,7	14 982,7	288,4	45 030,4

^a Y compris un montant de 2 856 900 dollars pour le remboursement annuel, en 2025, de l'emprunt lié au Plan stratégique patrimonial.

1. Siège

XI.19 Un montant total de 18 223 200 dollars est demandé pour le Siège (projets mondiaux compris) pour la poursuite de projets pluriannuels, comme suit : a) maintenance et mise à niveau annuelles des infrastructures informatiques de base au Siège (2 830 700 dollars) et dans les bureaux hors Siège et les commissions régionales (1 629 400 dollars), b) mise à niveau des dispositifs de sûreté et de sécurité (3 015 300 dollars) et c) mise à niveau du matériel, des systèmes et des infrastructures de conférence (10 747 800 dollars). Des informations sur chacune des trois catégories d'activités sont fournies aux paragraphes 33.15 à 33.17 du projet de budget.

Mise à niveau des systèmes de conférence au Siège

XI.20 Le montant proposé de 10 747 800 dollars pour 2025 vise à financer la mise à niveau systématique sur plusieurs années de l'ensemble des infrastructures de conférence, estimée à 82,5 millions de dollars au total sur une période de quatre ans (2025-2028), portant sur l'ensemble du matériel, des systèmes et des installations connexes pour sept grandes catégories ([A/79/6 \(Sect. 33\)](#), par. 33.17, 33.19 et 33.21). Dans le cadre du projet de budget-programme pour 2024, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 3 607 600 dollars au titre du chapitre 33 pour le remplacement urgent des équipements les plus critiques présentant un risque accru de défaillance ([A/78/7](#), tableau XI.8).

XI.21 Le projet de modernisation du siège, d'une durée de quatre ans, couvrirait l'ensemble des équipements et des systèmes dans un total de 24 salles, comme suit : a) 18 salles de conférence, dont les salles de conférence 1 à 12, cinq salles (la salle de l'Assemblée générale, la salle du Conseil de tutelle, la salle du Conseil économique et social, la salle du Conseil de sécurité et la salle des consultations du Conseil de sécurité) ainsi que la salle des conférences de presse et b) six salles techniques : la régie centrale, la salle du matériel audiovisuel intégré, la salle d'exploitation du réseau vidéo, la salle de contrôle des conférences, le studio de diffusion des conférences et la salle des activités médias. Les salles de conférence A à D et d'autres salles de réunion plus petites ne figurent pas dans le plan de mise à niveau car elles ne sont actuellement pas dotées de systèmes comparables, mais elles pourraient être concernées à l'avenir. Pour 2025, la proposition couvre trois grandes salles de conférence (salles de conférence 1 à 3) et des infrastructures connexes dans les six salles techniques. Les autres salles de conférence, y compris la salle de l'Assemblée générale, la salle du Conseil de tutelle, la salle du Conseil économique et social, la salle du Conseil de sécurité et la salle des consultations du Conseil de sécurité, seraient modernisées entre 2026 et 2028, en fonction de l'évaluation par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du nombre d'installations de conférence qui pourraient être non disponibles telle ou telle année ([A/79/6 \(Sect. 33\)](#), par. 33.18 et 33.21).

XI.22 Le coût total du projet, estimé à 82,5 millions de dollars au Siège sur quatre ans, se répartit comme suit : a) 63,5 millions de dollars pour l'achat d'articles (avant la hausse des prix), b) 8,5 millions de dollars pour le recours aux services d'entreprises spécialisées qui aideront aux travaux d'installation, c) 6,6 millions de dollars pour couvrir la hausse de 9,1 % des coûts (inflation et hausse des prix unitaires pendant la période 2025-2028) et d) une marge de 3,9 millions de dollars de réserve pour couvrir les dépenses imprévues correspondant à 5 % du coût estimatif total du projet (*ibid.*, par. 33.21). À sa demande, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concernait le montant pour hausse des coûts et pour imprévus, alors que les crédits pour les projets de construction avaient été déterminés par l'application d'un pourcentage simple, allant de 10 % à 20 % sur les estimations de coûts de mise en œuvre du projet, en fonction de l'échelle et de la nature du projet, pour le projet de

mise à niveau générale des installations de conférences, deux facteurs d'indexation sont ajoutés pour définir un calendrier estimatif annuel commun des besoins, compte tenu des meilleures pratiques du secteur pour la budgétisation et le contrôle des grands projets d'investissement avec une mise en œuvre pluriannuelle, à savoir : a) un indice de hausse des coûts de 9,1 % appliqué aux sous-totaux annuels des calendriers de mise en œuvre afin d'atténuer le risque de sous-estimation des coûts sur un calendrier pluriannuel (du fait à la fois de l'inflation et des éventuelles augmentations de prix unitaires) et b) une marge de sécurité correspondant à 5 % du coût total du projet pour couvrir les dépenses imprévues. **Le Comité consultatif note que le projet de mise à niveau générale des systèmes de conférence au Siège est un projet pluriannuel allant de 2025 à 2028 dont les besoins financiers sont considérables, à savoir 82,5 millions de dollars, y compris les réserves pour hausses des coûts et imprévus qui s'appliquent aux projets de grande envergure, ainsi qu'une éventuelle réévaluation des coûts au titre du chapitre 33 (voir par. XI.13, XI.15 et XI.16).** Le Comité poursuivra l'examen des méthodes d'évaluation des risques et d'indexation des coûts dans le cadre du troisième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement.

XI.23 Le Comité consultatif a demandé et reçu une ventilation du montant proposé de 10 747 800 dollars pour le projet de mise à niveau des systèmes de conférence pour 2025. Il a été informé que la hausse des coûts et les imprévus n'avaient pas été pris en compte pour 2025, car la version finale de la planification intégrée du projet et les calculs associés avaient été réalisés au début de 2024 (moins d'un an avant le début de la mise en œuvre). En revanche, il reste nécessaire d'inclure la hausse des coûts et les imprévus dans le calendrier de mise en œuvre 2026-2028.

XI.24 Il est également indiqué que les travaux de modernisation au Siège établirait des normes générales pour les systèmes, le matériel, les infrastructures et les installations servant aux services de conférence et de radiotélédiffusion ([A/79/6 \(Sect. 33\)](#), par. 33.17). À sa demande, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre du plan d'équipement, un groupe de travail sur l'architecture des services de conférence et de radiotélédiffusion avait été créé au sein du bureau des technologies de l'information et de la communication afin de définir l'architecture globale et d'améliorer l'interopérabilité des technologies dans les domaines de la radiodiffusion et des conférences, la fonctionnalité, l'accessibilité et la sécurité/conformité au sein du Secrétariat. Le groupe de travail avait donc élaboré des lignes directrices générales sur l'interopérabilité de l'architecture des services de radiotélédiffusion et de conférence. Les solutions technologiques pour les systèmes de radiodiffusion et de conférence liées aux investissements à l'Office des Nations Unies à Genève (principalement dans le cadre du Plan stratégique patrimonial et en partie grâce à des dons des États membres) étaient conformes aux normes, politiques et meilleures pratiques du Bureau de l'informatique et des communications actuellement en vigueur et acceptées au sein du Secrétariat. Il convient de noter que le groupe de travail envisageait également des normes à source ouverte axées sur l'interopérabilité afin d'éviter les frais de licence coûteux associés aux techniques brevetées et de réduire les risques, tels que l'enfermement propriétaire et l'augmentation des coûts.

Projet de modernisation du poste de sécurité 105

XI.25 Le Comité consultatif rappelle que, dans le projet de budget-programme pour 2024, il était indiqué que le projet de modernisation de la guérite à l'entrée des délégations était prévu pour être achevé fin 2024 et clôturé en 2025, avec des prévisions budgétaires révisées d'un montant total de 3 363 500 dollars pour 2023 et 2024 (voir [A/78/7](#), par. XI.14-XI.17). Un montant de 1 732 300 dollars est demandé pour 2025 au titre du chapitre 33 pour la poursuite du projet ([A/79/6 \(Sect. 33\)](#),

par. 33.16). Ayant demandé pourquoi le projet allait être poursuivi en 2025 avec une nouvelle demande de financement, le Comité consultatif a été informé que les travaux de construction ne débuteraient pas en 2024 mais plutôt en 2025, et que le même montant demandé pour 2024 est donc redemandé pour 2025. Le coût estimatif total du projet reste inchangé. **Le Comité consultatif est d'avis qu'en ce qui concerne le projet de modernisation du poste de sécurité 105, le projet de budget pour 2025 aurait dû inclure des informations sur la mise en œuvre du projet et l'état des dépenses pour 2024, ainsi qu'une justification de la nouvelle demande de ressources pour 2025, y compris les raisons pour lesquelles le projet n'a pas démarré en 2024 comme prévu.**

XI.26 Le Comité consultatif réitère son opinion selon laquelle chaque projet présenté au titre du chapitre 33 devrait être accompagné de justifications, y compris s'agissant de ses coûts, ainsi que d'une analyse coûts-avantages, d'informations sur les gains d'efficacités et de données ventilées par poste de dépenses, à un niveau de détail qui permette de prendre des décisions éclairées (A/78/7, par. XI.50 ; voir par. XI.57).

Département de la sûreté et de la sécurité

XI.27 Le Comité consultatif note qu'au titre du Département de la sûreté et de la sécurité (voir tableau XI.2), un montant de 3 015 300 dollars est demandé pour 2025, alors que les dépenses se sont élevées à 2 473 400 dollars et que les crédits ouverts étaient de 3 386 600 dollars pour 2023 et de 28 000 dollars pour la période allant de janvier à juin 2024. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande une baisse de 10 % (301 500 dollars) des ressources proposées pour le Département de la sûreté et de la sécurité pour 2025.**

Projet pilote d'aire de stationnement pour vélos

XI.28 En réponse à une demande d'actualisation des informations concernant l'aire de stationnement pour vélos au Siège (A/78/7, par. XI.11 à XI.13), le Comité consultatif a été informé que, conformément à ses recommandations approuvées par l'Assemblée générale concernant un projet pilote dans le complexe du Siège pour le stationnement des bicyclettes, des vélos électriques et des scooters électriques, le Département de l'appui opérationnel avait identifié un emplacement qui pourrait être envisagé à cet effet (à l'extrémité sud du complexe, à côté du bâtiment de la bibliothèque), en consultation avec le Département de la sûreté et de la sécurité. Cependant, en raison de la crise des liquidités, le Département de l'appui opérationnel a dû retarder la mise en œuvre du projet pilote, à l'exception de la réalisation d'une enquête effectuée en 2024, qui avait reçu 112 réponses de la part des représentants des États membres. L'enquête avait révélé que les principaux obstacles à l'utilisation du vélo pour se rendre au travail étaient la difficulté à trouver une aire de stationnement et l'éloignement de l'aire de stationnement pour vélos de la 48^e rue par rapport à l'entrée de la 42^e rue. Cette enquête complétait celle menée en 2023 par le Syndicat du personnel de New York, qui avait révélé que l'insuffisance des possibilités de stationnement était le principal obstacle à l'utilisation du vélo pour se rendre au travail et que l'interdiction d'accès aux bâtiments des Nations Unies pour tous les vélos et scooters pliants, entrée en vigueur en 2022, avait également eu un impact négatif. **Le Comité consultatif espère que des informations actualisées sur l'état d'avancement du projet, ainsi que sur la possibilité d'un réexamen de l'interdiction d'accès aux bâtiments du Siège de l'Organisation des Nations Unies pour toutes les bicyclettes et trottinettes pliantes, seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

2. Office des Nations Unies à Genève

XI.29 Un montant de 7 015 700 dollars est demandé pour financer la poursuite des projets pluriannuels en cours (6 215 700 dollars), y compris un montant de 2 856 900 dollars (2 502 000 francs suisses) destiné aux remboursements annuels des emprunts contractés auprès du pays hôte du prêt en lien avec le Plan patrimonial, et de nouveaux projets (800 000 dollars), qui sont détaillées aux paragraphes 33.24 et 33.25 du projet de budget.

Collecte et élimination de matières dangereuses

XI.30 Dans le cadre des projets pluriannuels en cours, un montant de 100 000 dollars est demandé pour la collecte et l'élimination de matières dangereuses. En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que, bien que l'enlèvement des matières dangereuses soit inclus dans le cahier des charges du Plan stratégique patrimonial, le montant de 100 000 dollars demandé pour 2025 au titre du chapitre 33 est destiné à l'inspection, à l'analyse, à l'enlèvement et à l'élimination des matières dangereuses dans des zones qui ne font pas partie du cahier des charges du projet et où des travaux d'entretien essentiels sont nécessaires. L'Office des Nations Unies à Genève dispose d'un certain nombre d'autres bâtiments, notamment des villas, des annexes et de petites installations réparties sur l'ensemble du campus. En outre, tous les bâtiments rénovés dans le cadre du projet pourraient encore contenir des matières dangereuses après la rénovation et l'Office doit disposer de fonds dédiés à l'enlèvement de ces matières dangereuses lors de l'entretien et des réparations. Le Plan stratégique patrimonial ne comprendra pas la rénovation et le remplacement de tous les éléments du bâtiment dans le cadre de ses activités. Par conséquent, si des matières dangereuses sont présentes dans des installations et des éléments non remplacés dans le cadre du projet, elles y seront toujours après les travaux de rénovation. **Le Comité consultatif rappelle que l'un des principaux objectifs de la rénovation du Palais des Nations fixés dès le début de l'élaboration du projet était de satisfaire à tous les règlements pertinents concernant la protection contre l'incendie, l'hygiène et la sécurité des personnes, ainsi qu'aux règlements de construction [A/68/372, par. 15 b)]. Le Comité note avec inquiétude que tous les bâtiments en cours de rénovation dans le cadre du projet de plan stratégique patrimonial pourraient encore contenir des matières dangereuses après la rénovation. Il espère que des informations complètes sur la collecte et l'élimination des matières dangereuses à l'Office des Nations Unies à Genève, dans le cadre du projet de plan stratégique patrimonial et en dehors de celui-ci, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations actualisées à cet égard seront fournies dans le prochain rapport annuel sur le projet de plan stratégique patrimonial.**

Proposition de remplacement des générateurs de secours

XI.31 L'un des nouveaux projets pluriannuels proposés pour 2025 porte sur l'évaluation et le remplacement des générateurs de secours (200 000 dollars) (A/79/6 (Sect. 33), par. 33.25). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les générateurs de secours avaient été installés en 1972 et que, leur durée de vie variant entre 20 et 40 ans, ils ont dépassé leur durée de vie utile et que les pièces de rechange pour les réparations ne sont plus disponibles sur le marché. La première phase du projet de remplacement consiste à définir les besoins en énergie de secours pour assurer la continuité des activités, à évaluer la configuration existante et à réaliser une étude de faisabilité, qui proposerait des options, assorties de prévisions de dépenses. Sur le coût total du projet estimé à 2 250 000 dollars, environ 450 000 dollars (soit 20 %) correspondent à des honoraires de conseil et d'ingénierie basés sur l'indice de référence du secteur dont 45 % devraient être utilisés en 2025, ce qui

équivalait au montant de 200 000 dollars demandé pour 2025. **Le Comité consultatif espère que des informations actualisées sur la première phase du projet de remplacement des générateurs de secours seront communiquées dans le rapport sur le plan d'équipement ainsi que dans le prochain projet de budget, y compris des précisions sur l'évaluation et sur les options, assorties des prévisions de dépenses et du calendrier de mise en œuvre du projet.**

Projet de remplacement des tuyaux de chauffage au Palais des Nations après le Plan stratégique patrimonial

XI.32 L'évaluation et le remplacement des tuyaux de chauffage corrodés à la fin de leur durée de vie est un autre nouveau projet pluriannuel proposé pour 2025 (100 000 dollars) (ibid., par. 33.25). Ayant demandé pourquoi le remplacement des tuyaux de chauffage corrodés du Palais n'avait pas été inclus dans le plan stratégique patrimonial en cours, le Comité consultatif a été informé que de nombreux tuyaux de chauffage horizontaux d'origine et qui étaient accessibles avaient été remplacés dans le cadre du plan. Toutefois, une grande partie de la tuyauterie verticale est encastrée dans les murs et n'est pas accessible sans d'importants travaux de démolition et de reconstruction. Par conséquent, au cours de la phase de faisabilité en 2015 et 2016, des tests destructifs et non destructifs sélectifs ont été réalisés dans le cadre du projet pour évaluer l'état de la tuyauterie d'origine afin de déterminer s'il fallait ou non remplacer l'ensemble du système. Les tests destructifs entrepris dans certaines zones pour exposer les tuyaux d'origine en vue d'une inspection visuelle ont confirmé que les parois des tuyaux utilisés étaient suffisamment épaisses et encore dans un état acceptable pour continuer à être utilisées pendant de nombreuses années (environ 15 à 20 ans), et par conséquent, il n'était pas prévu de remplacer tous les tuyaux d'origine dans le cadre du plan stratégique patrimonial, compte tenu du coût élevé et des conséquences potentielles pour certaines zones à haute valeur patrimoniale de la mise à nue et du remplacement de la tuyauterie.

XI.33 Le Comité consultatif a également été informé qu'étant donné que l'évaluation la plus récente avait été réalisée 10 ans plus tôt et que tous les tuyaux d'origine ne seraient pas remplacés dans le cadre du Plan stratégique patrimonial, la Section de la gestion des installations de l'Office des Nations Unies à Genève propose maintenant d'évaluer complètement l'état des tuyaux de chauffage dans l'ensemble du Palais, notant que ceux qui n'ont pas été remplacés peuvent également avoir dépassé leur durée de vie. Dans le cadre du projet proposé, l'Office des Nations Unies à Genève se chargera à la fois d'évaluer l'état actuel des tuyaux de chauffage et de remplacer (en dehors du cadre du Plan stratégique patrimonial) ceux qui sont corrodés et en mauvais état. Ayant demandé des éclaircissements, le Comité a été informé que le montant proposé pour 2025 est destiné à couvrir l'évaluation des bâtiments qui ont été complètement rénovés et remis en service (bâtiment D et section AC) dans le cadre du plan et ceux qui devraient être achevés en 2024 (bâtiment S1 et section AA). Dans ces bâtiments, les tuyaux n'étaient pas entièrement remplacés dans le cadre du Plan stratégique patrimonial. Il s'agit d'une évaluation sur plusieurs années prévue après les travaux de rénovation, qui pourrait inclure la nécessité de remplacer des conduites et des systèmes non rénovés. Étant donné que la mise en œuvre du Plan stratégique patrimonial est échelonnée sur plusieurs années, la durée du projet sera alignée sur le calendrier d'achèvement progressif du Plan. Pour chaque évaluation, l'Office des Nations Unies à Genève a besoin des plans définitifs de l'ouvrage fini identifiant ce qui n'a pas été rénové ou remplacé et qui doit être évalué. Ainsi, une fois chaque bâtiment et chaque section achevés, il sera procédé à l'évaluation correspondante. Les évaluations de la section AB et du bâtiment C sont prévues pour 2026, après leur achèvement en 2025. Dans les années à venir, les travaux concernant la section S2, les bâtiments B et E et la cafétéria seront achevés dans le cadre du Plan stratégique

patrimonial, après quoi ils seront également évalués. Les prévisions de dépenses pour les travaux de remplacement dépendront des résultats des évaluations.

XI.34 Il a été indiqué au Comité consultatif que les coûts détaillés des projets spécifiques liés à la rénovation et au remplacement des tuyaux avaient été examinés dans le cadre du Plan stratégique patrimonial et que les coûts certifiés pour ces projets jusqu'à fin mai 2024 (dernière date pour laquelle les données étaient disponibles) étaient présentés dans le tableau XI.3, ventilés par tranche de travaux. Le Comité a été informé que la plupart de ces travaux étaient toujours en cours.

Tableau XI.3

Coûts liés à la rénovation et au remplacement des tuyaux

(Francs suisses)

Bâtiment/section	Montant
AA	2 149 879
AB	917 810
AC	1 038 516
B	36 998
C	608 552
D	252 113
S1	525 667
S2	61 761

Note : Travaux de tuyauterie tels que certifiés le 24 mai.

XI.35 Le Comité consultatif rappelle que la stratégie de mise en œuvre du Plan stratégique patrimonial approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [68/247](#) A prévoyait la rénovation complète des bâtiments A, B, C, D et S du Palais des Nations (voir [A/68/372](#), tableau 2). Étant donné qu'une grande partie des tuyaux de chauffage à distribution verticale sont contenus dans les murs et ne sont pas accessibles sans d'importants travaux de démolition et de reconstruction (voir par. XI.32), le Comité note que le lancement d'un projet de remplacement des tuyaux de chauffage au Palais des Nations à la suite du projet de plan stratégique patrimonial pourrait entraîner des perturbations considérables pour le bâtiment et la continuité des activités. Il est d'avis que le remplacement des tuyaux de chauffage devrait faire partie du Plan stratégique patrimonial, au moins pour les bâtiments qui sont en cours de rénovation. Le Comité espère que des éclaircissements et des informations supplémentaires seront fournis à l'Assemblée lorsqu'elle examinera le présent rapport.

Informatique et communications

XI.36 Le Comité consultatif note qu'au titre de l'informatique et des communications, le montant proposé de 1 130 000 dollars pour 2025 représente une augmentation de 928 200 dollars (soit 460,0 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2024. Il n'y a pas eu de dépenses en 2022 et elles se sont élevées à 209 800 dollars en 2023 et aucune n'a été engagée de janvier à juin 2024. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande une baisse de 25 % (282 500 dollars) des ressources proposées pour l'informatique et les communications à l'Office des Nations Unies à Genève pour 2025.**

3. Office des Nations Unies à Vienne

XI.37 Le montant total de 1 637 500 dollars permettrait : a) de poursuivre la mise en œuvre des projets pluriannuels (1 527 500 dollars) afin de couvrir la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le financement des travaux d'entretien et de modernisation ainsi que des dispositifs de sûreté et de sécurité et des infrastructures matérielles du domaine de l'informatique et des communications qui leur sont associées, dans les locaux du Centre international de Vienne, qui est calculée sur la base de la part actuellement à charge de l'Office (23,661 % du total des dépenses liées à la transformation et à l'amélioration des locaux et 11,831 % du total des dépenses liées aux gros travaux d'entretien), au moyen d'une formule composite qui tient compte de l'espace occupé par chacune des quatre organisations présentes dans le Centre ainsi que de leurs effectifs et de leur charge de travail et b) de financer de nouvelles activités (110 000 dollars) pour un projet ponctuel, à savoir le remplacement du module de commande du groupe électrogène de secours pour les systèmes informatiques critiques dans la salle des données (A/79/6 (Sect. 33), par. 33.28 et 33.29).

4. Office des Nations Unies à Nairobi

XI.38 Le montant total demandé de 1 635 000 dollars permettrait de financer : a) de nouveaux projets ponctuels (50 000 dollars) pour remplacer les dispositifs de protection contre la foudre des blocs M à X, b) de nouveaux projets pluriannuels (100 000 dollars) pour l'amélioration de la sûreté et de la sécurité (renforcement des mesures d'atténuation de la menace que représentent les tireurs actifs et mise en place d'une caserne de pompiers moderne) et c) la poursuite de projets pluriannuels (1 485 000 dollars) tels que détaillés au paragraphe 33.33 du projet de budget.

Renforcement de la sécurité physique

XI.39 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, depuis 2023, l'Office des Nations Unies à Nairobi a commencé à établir une liste de priorités en matière d'amélioration de la sécurité physique, un processus qui se poursuivra en 2024 et en 2025, et que les blocs A à J n'ont pas été considérés comme nécessitant des améliorations urgentes dans ce domaine pour le moment. Comme pour le reste du complexe, les améliorations de la sécurité physique à l'Office au cours de la période 2026-2031 feront partie de la mise à niveau générale de la sécurité physique dans l'ensemble des bureaux permanents du Secrétariat, et la proposition de projet finale y relative sera présentée dans le troisième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement qui sera publié en octobre 2024. Il convient de noter que le plan a tout d'abord été présenté dans le premier rapport sur le plan d'équipement et qu'un plan détaillé figure dans le deuxième rapport.

5. Commission économique pour l'Afrique

XI.40 Le montant total de 8 550 000 dollars permettrait de financer a) de nouveaux projets pluriannuels (1 000 000 dollars) pour la rénovation du revêtement de l'immeuble Le Zambèze, comme expliqué au paragraphe 33.38 du projet de budget et b) la poursuite des projets pluriannuels (7 550 000 dollars) tels que détaillés au paragraphe 33.37 du projet de budget.

Plan d'équipement visant à rénover le complexe d'Addis-Abeba

XI.41 Un montant de 900 000 dollars pour 2025 est proposé au titre des projets pluriannuels en cours pour des services de conception technique afin d'aider la Commission à finaliser son plan d'équipement visant à rénover et à moderniser le complexe d'Addis-Abeba, notamment les volets ingénierie et architecture, entre

autres (ibid., par. 33.37). S'étant renseigné sur les services d'architecture et d'ingénierie en cours précédemment approuvés au titre du chapitre 33, le Comité consultatif a été informé qu'un contrat de sept ans a été attribué en 2017 pour fournir un soutien technique et architectural à la CEA en matière de planification et de réalisation des travaux dans l'ensemble de son enceinte, contrat qui doit expirer le 31 décembre 2024. Des ressources de 900 000 dollars sont donc demandées au titre du chapitre 33 pour 2025 afin de financer le recrutement d'un nouveau cabinet d'architectes pour continuer à contribuer à la validation technique et soutenir les travaux d'architecture et d'ingénierie de la CEA pour le plan d'équipement en 2025 et aider également à l'exécution des projets à petite échelle qui sont en cours et qui se poursuivront en 2025. Le Comité a été informé que la proposition finale pour le projet de rénovation pluriannuel de la CEA fera partie du troisième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement.

XI.42 Le Comité consultatif note que, bien que des informations sur la planification de la rénovation du complexe d'Addis-Abeba aient été fournies dans les premier et deuxième rapports sur le plan d'équipement, le projet de budget ne contient pas suffisamment d'informations sur le projet pluriannuel en cours, y compris des informations actualisées sur les progrès accomplis, les dépenses et la justification de la prochaine tranche de travaux prévus, lesquelles sont également nécessaires pour d'autres projets pluriannuels en cours actuellement budgétisés et présentés au titre du chapitre 33 (voir par. XI.26 et XI.57).

Transformation et modernisation des locaux et gros travaux d'entretien

XI.43 Le Comité consultatif note qu'au titre des programmes de transformation et de modernisation des locaux ainsi que des gros travaux d'entretien le montant proposé de 4 550 000 dollars pour 2025 représente une augmentation de 2 818 600 dollars (soit 162,8 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 1 391 000 dollars pour 2022 et à 1 410 000 dollars pour 2023, tandis qu'aucune dépense n'a été engagée de janvier à juin 2024. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande une baisse de 5 % (227 500 dollars) des ressources proposées pour la transformation et la modernisation des locaux et les gros travaux d'entretien à la CEA pour 2025.**

6. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

XI.44 Le montant total de 1 991 800 dollars permettrait d'exécuter a) de nouveaux projets ponctuels (179 800 dollars) pour rénover d'urgence la salle de conférence Fernando Fajnzylber au siège de la CEPALC, b) de poursuivre les projets pluriannuels en cours (1 175 000 dollars) tels que détaillés au paragraphe 33.42 du projet de budget et c) de financer de nouveaux projets pluriannuels (637 000 dollars), y compris : i) des services d'architecture et d'ingénierie visant à déterminer l'ampleur des travaux de modernisation, de rénovation et d'élargissement de l'Auditorium de la CEPALC (322 000 dollars), ii) la rénovation du revêtement intérieur et du mobilier de la salle de conférence Raúl Prebisch (215 000 dollars), iii) la mise à niveau des banques de données statistiques et géospatiales et des plateformes de la Commission (100 000 dollars) et iv) la mise à niveau urgente d'une partie du matériel de conférence de la salle de conférence Celso Furtado (100 000 dollars).

7. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

XI.45 Le montant total de 1 836 000 dollars permettrait de financer a) de nouveaux projets ponctuels (350 000 dollars) pour le remplacement du film antiéclats des fenêtres et le renforcement du système de contrôle de sécurité et de détection, b) de

nouveaux projets pluriannuels (394 000 dollars) pour la mise à niveau des systèmes d'alarme incendie et du logiciel de gestion de la vidéosurveillance, ainsi que le remplacement des dispositifs de contrôle d'accès obsolètes et c) la poursuite de projets pluriannuels (1 092 000 dollars) tels que détaillés au paragraphe 33.47 du projet de budget.

XI.46 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le complexe de la CESAP se composait de trois bâtiments : le secrétariat, le bâtiment des services et le centre de conférence. Le projet de mise aux normes parasismiques a été conçu pour le renforcement structurel et la rénovation du bâtiment du secrétariat, avec des travaux mineurs dans le bâtiment des services sur le plan de la conformité avec les exigences imposées en matière de résistance aux séismes, mais n'incluait pas de travaux dans le centre de conférence. Le projet de film anti-éclats concerne spécifiquement le centre de conférence et vise à remplacer l'ancien film anti-éclats qui s'est détérioré et a dépassé sa durée de vie utile et qui s'est délaminé et n'offre plus une protection adéquate.

XI.47 En ce qui concerne la sous-utilisation des crédits relevant des gros travaux d'entretien pour 2023, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'elle était due au fait que les dépenses de désamiantage, budgétisées au titre des gros travaux d'entretien, avaient été imputées au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux, comme en 2022. **Le Comité consultatif espère qu'à l'avenir les dépenses seront imputées au titre des postes budgétaires appropriés lors de l'établissement des rapports sur l'exécution du budget.**

8. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

XI.48 Le montant total de 3 235 000 dollars permettrait de financer des projets pluriannuels, notamment : a) de nouveaux projets (180 000 dollars) pour la remise en état des principaux équipements et systèmes électriques et mécaniques nécessaires au fonctionnement et à la continuité des activités de la Maison des Nations Unies ainsi que pour l'entretien et la maintenance des systèmes de sécurité physique et b) la poursuite de projets pluriannuels (3 055 000 dollars) tels que présentés en détail au paragraphe 33.51 du projet de budget.

Transformation et modernisation des locaux et gros travaux d'entretien

XI.49 Le Comité consultatif note qu'au titre de la transformation et de la modernisation des locaux et des gros travaux d'entretien le montant proposé de 2 760 000 dollars pour 2025 représente une augmentation de 1 189 700 dollars (soit 75,8 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2024. Les dépenses se sont élevées à 1 224 100 dollars en 2022 et à 1 570 300 dollars en 2023, tandis qu'aucune dépense n'a été engagée de janvier à juin 2024. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande une baisse de 10 % (276 000 dollars) des ressources proposées pour la transformation et la modernisation des locaux et les gros travaux d'entretien à la CESAO pour 2025.**

9. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

XI.50 Le montant total de 905 000 dollars proposé pour 2025 permettrait de financer a) de nouveaux projets ponctuels (95 000 dollars) pour débarrasser tout le complexe du matériel obsolète ou cassé, afin de respecter les réglementations locales sur l'environnement et b) la poursuite de projets pluriannuels (810 000 dollars), y compris un montant de 510 000 dollars pour faire appel à des services spécialisés, dans le cadre des volets architecture et ingénierie du plan d'équipement, pour concevoir le plan de rénovation et de modernisation du complexe de Jérusalem,

notamment le devis quantitatif qui guidera la passation des marchés durant la phase de construction ([A/79/6 \(Sect.33\)](#), par. 33.55).

XI.51 Le Comité consultatif rappelle que des ressources ont été proposées pour la première fois au titre du chapitre 33 dans le projet de budget-programme pour 2024 pour l'ONUST (500 000 dollars) et le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient (200 000 dollars) (pour les phases initiales de projets pluriannuels), étant donné que le Secrétaire général avait décidé d'inclure tous les bureaux permanents relevant du budget-programme ordinaire, au-delà des villes sièges, dans le plan d'équipement et le projet de budget au titre du chapitre 33 pour assurer une évaluation cohérente, systématique et globale, intégrer la planification et exécuter tous les plans d'équipement dans l'ensemble de l'Organisation ([A/78/7](#), par. XI.8 et XI.9).

XI.52 En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que le complexe de Jérusalem, établi en 1948, s'était développé au cours des années 1960 selon une approche de construction temporaire et que les structures légères de type « camp » s'étaient accumulées sans qu'aucun plan directeur architectural n'ait été adopté pour justifier le zonage et l'infrastructure. Le complexe de 7 hectares, qui est entouré d'un périmètre de 1,4 km, contient donc aujourd'hui 40 structures de tous types (des constructions légères et rudimentaires, pour la plupart) qui sont dispersées de manière aléatoire. L'évaluation du complexe en avril 2023 a mis en évidence une érosion structurelle importante et une obsolescence à grande échelle de l'infrastructure et de l'équipement dans l'ensemble du complexe, ce qui crée des risques de sécurité et un environnement de travail sous-optimal pour le personnel et les opérations (y compris deux bâtiments annexes occupés considérés comme dangereux abritant le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne).

XI.53 Compte tenu de l'ampleur et du niveau élevé des risques, le Secrétariat a conclu à l'été 2023 qu'une rénovation complète du complexe des Nations Unies à Jérusalem s'imposait d'urgence, afin de remédier aux risques en matière de sécurité et de mettre en place un environnement de travail doté de capacités modernes de résilience, de productivité, d'accessibilité et de durabilité. À cette fin, le deuxième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement comprenait un résumé du diagnostic et de la première ébauche du plan de rénovation ([A/78/536](#) et [A/78/536/Corr.1](#) sect. III.E) et le troisième rapport du Secrétaire général contiendra un plan définitif et détaillé. Le Comité a également été informé que, dans le prolongement des crédits budgétaires approuvés pour 2024, des ressources ont été inscrites au chapitre 33 pour 2025 en ce qui concerne plusieurs projets nécessitant des réparations urgentes, lesquels doivent progresser avant que le troisième rapport sur le plan d'équipement ne soit examiné par l'Assemblée générale, y compris pour achever une validation technique par un tiers du projet de plan directeur de planification intégrée en cours d'élaboration par le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget et l'ONUST. **Le Comité consultatif note que des informations détaillées sur le projet de rénovation pluriannuel de l'ONUST seront présentées dans le troisième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement.**

Questions diverses

Faiblesse dans la gestion du budget des grands projets d'entretien pluriannuels

XI.54 Le Comité des commissaires aux comptes a examiné deux grands projets d'entretien (le projet de remplacement de la citerne d'eau et le projet de rampes de sortie) au Siège et a constaté : a) des écarts par rapport au budget approuvé dus à des retards dans les projets et b) des engagements de 4,74 millions de dollars sans que le

budget soit approuvé et que la rétention par le Secrétariat du solde restant de 1,54 million de dollars a été prorogée. Globalement, de 2020 à 2023, le montant total du projet de budget pour les deux projets était inscrit au chapitre 33 pour un montant de 7,5 millions de dollars, alors que les dépenses réelles totales inscrites au chapitre 33 s'élevaient à seulement 1,33 millions de dollars en 2023, et que 4,78 millions de dollars de dépenses et d'engagements avaient été inscrits au chapitre 29B sans budget approuvé de 2020 à 2023 (A/79/5 (Vol. I), par. 137 à 150).

XI.55 Il a été expliqué au Comité des commissaires aux comptes que les deux projets qu'il avait sélectionnés étaient considérés comme des projets de modernisation d'infrastructures critiques et qu'il y avait eu d'importantes modifications dans l'ampleur des travaux, ce qui avait entraîné des retards considérables dans la mise en œuvre des projets et une augmentation du coût total. En outre, selon le Secrétariat, le processus actuel de budgétisation annuelle présente diverses difficultés lorsqu'il s'agit d'entreprendre des projets pluriannuels d'amélioration des équipements, et il n'est pas possible de déterminer avec précision le coût total des projets pluriannuels au cours d'une année donnée, dans le cadre d'un projet de budget censé couvrir uniquement les ressources nécessaires pour l'année qui suit (voir également le paragraphe XI.15). Tout en reconnaissant la complexité des projets pluriannuels et les incertitudes qui en découlent, le Comité des commissaires aux comptes était d'avis que ses conclusions montraient que le budget approuvé n'avait pas été strictement respecté. Il a recommandé à l'Administration de continuer à renforcer les directives relatives aux projets de budget pour les projets pluriannuels ainsi qu'à l'exécution du budget. Il a également recommandé à l'Administration d'utiliser un moyen approprié pour fournir des informations sur l'exécution du budget pour les deux projets, y compris la conservation prolongée des crédits correspondant aux engagements, afin d'accroître la transparence de l'information (A/79/5 Vol. I), par. 137 à 150).

Informations à communiquer pour les projets de transformation et de modernisation des locaux et de gros travaux d'entretien

XI.56 Le Comité des commissaires aux comptes a également choisi d'examiner le projet de rénovation du bâtiment de Beyrouth à la CESAO. Il a noté que, avec 13 contrats signés pour des travaux de rénovation de 2019 à 2023 et un coût initial total de 6,71 millions de dollars, les dépenses effectives qui s'élevaient à 7,45 millions de dollars avaient été consommées au titre de différents chapitres du budget, y compris : a) 2,26 millions de dollars financés par des déclarations de sinistre en mai 2023, b) 1,81 million de dollars provenant des engagements au titre du fonds spécial en 2020 après l'explosion pour procéder aux réparations urgentes et critiques, c) 1,68 million de dollars au titre du chapitre 22 pour les services contractuels et 0,23 million de dollars pour les frais généraux de fonctionnement et d) 1,16 million de dollars au titre du chapitre 33 et 0,31 million de dollars provenant du fonds de recouvrement des coûts. Le Comité des commissaires aux comptes a également noté que les informations détaillées et actualisées sur l'état et le coût des réparations du bâtiment de Beyrouth n'avaient pas été communiquées dans le projet de budget-programme et le rapport sur l'exécution du budget. En outre, le Comité a formulé des observations similaires sur d'autres projets nécessitant des travaux de transformation, de modernisation des locaux et de gros travaux d'entretien au titre du chapitre 33, notamment les projets de citernes à eau et de rampes de sortie au Siège. Il était préoccupé par le fait qu'étant donné que les dépenses effectives étaient inscrites au titre des chapitres 22 et 33, l'insuffisance de communication d'informations sur l'état et les coûts des réparations du bâtiment de Beyrouth ne permettaient pas aux organes délibérants d'avoir une vue d'ensemble de l'exécution du budget et de l'utilisation des ressources s'agissant des projets à examiner et à contrôler. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à l'Administration de continuer de

renforcer les orientations relatives aux projets de budget des projet pluriannuels afin de garantir que toutes les informations concernant le budget de projets spécifiques soient communiquées de manière plus cohérente et plus homogène (ibid., par. 161 à 167).

XI.57 Le Comité consultatif souligne la nécessité d'améliorer l'établissement du budget, la gestion et l'établissement de rapports s'agissant des petits projets d'entretien pluriannuels relevant du chapitre 33 ainsi que des grands projets pluriannuels identifiés dans le cadre du plan d'équipement, notamment en incluant des informations sur les crédits et les dépenses par objet et par projet dans les prochains projets de budget, et en fournissant des détails similaires pour les projets de construction entrepris par les opérations de maintien de la paix.

Examen par le Bureau de l'informatique et des communications des ressources ayant trait à l'informatique et aux communications inscrites au titre du chapitre 33

XI.58 À la question de savoir si toutes les ressources liées aux TIC et inscrites au chapitre 33 sont examinées par le Bureau de l'informatique et des communications, le Comité consultatif a été informé qu'il convenait de noter que les projets liés aux TIC présentés au titre du chapitre 33 par le passé et pour 2025 ne portent que sur de petits travaux de maintenance régulière et des mises à niveau périodiques nécessaires au maintien des opérations, et ne font pas partie d'un plan de mise à niveau à grande échelle des TIC. Ils sont alignés sur la stratégie Informatique et communications (A/77/489) qui définit des concepts de haut niveau favorisant une unité d'action et un cadre de mise en œuvre commun. En ce qui concerne la mise à niveau générale des systèmes, du matériel et des installations de conférence (voir par. XI.20), le projet repose sur quatre critères principaux (conditions de vieillissement, normalisation, modernisation et établissement d'un modèle pour les mises à jour futures). Il n'y a donc pas de lien direct entre le choix, l'achat, l'installation et l'exploitation des équipements, des systèmes, des configurations d'installation et les exigences opérationnelles associées pour assurer les services de conférences conformément à la stratégie TIC (qu'il s'agisse de la stratégie actuelle ou d'une future nouvelle stratégie qui doit encore être élaborée pour examen par l'Assemblée). En ce qui concerne le rôle du Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique et des communications s'agissant de l'ensemble des ressources inscrites au chapitre 33 pour les TIC, il a été indiqué au Comité que, tandis que le Sous-secrétaire général examine et approuve la formulation d'un point de vue technique, ce qui inclut les normes liées aux TIC et les critères d'intégration dans un environnement numérique plus large, à la fois sur chaque site et globalement dans l'ensemble de l'Organisation, les départements concernés sont chargés de définir les critères concernant les fonctionnalités opérationnelles. À son tour, le Contrôleur vérifie l'ensemble en termes de cohérence, d'exactitude, de viabilité financière et de facteurs économiques, y compris l'échelonnement, la nature optimale des propositions, la synchronisation et la normalisation.

XI.59 Le Comité consultatif constate, à la lecture du rapport du Comité des commissaires aux comptes, l'existence de lacunes dans le dispositif de gouvernance informatique, notamment un taux de conformité insatisfaisant en ce qui concerne la soumission par les entités respectives de leurs propositions budgétaires en matière d'informatique et de communications pour examen par le Bureau de l'informatique et des communications. Pour 2023, seules 16 entités sur 28, soit 57,14 % (64 % pour 2022 et 0 % pour 2021) avaient soumis leurs propositions budgétaires pour examen par le Bureau, avec un taux de conformité de 33,33 % (5 sur 15) pour les entités du Secrétariat et de 84,62 % (11 sur 13) pour les missions sur le terrain. Le Comité des commissaires aux compte était d'avis que les projets TIC non soumis pour examen par le Comité directeur pour l'informatique et les communications risquaient d'être

perdus et gaspillés. Après avoir examiné les procès-verbaux du Comité directeur pour l'informatique et les communications établis depuis 2021 et la liste des projets dans Umoja, le Comité des commissaires aux comptes a noté qu'aucun des 15 projets informatiques, dont les dépenses cumulées dépassaient 1 million de dollars au 18 avril 2024, n'avait été soumis au Comité directeur ou examinés par lui. Le montant total pour les 15 projets informatiques s'élevait à 158,5 millions de dollars ([A/79/5 \(Vol. I\)](#), par. 493 à 498). **Le Comité consultatif partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes selon lequel l'Administration devrait veiller à ce que toutes les propositions budgétaires en matière d'informatique et de communications soient examinées selon les mêmes normes et méthodes et à ce que toutes les entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies soumettent les projets informatiques d'un coût supérieur à 1 million de dollars (sur une période de quatre ans) au Comité directeur pour l'informatique et les communications pour approbation ([A/79/5 \(Vol.I\)](#), par. 493 à 498). Le Comité formule des observations et des recommandations à ce sujet au chapitre 29C.**

Présentation des frais d'entretien

XI.60 Le Comité consultatif a examiné la question de la présentation des frais d'entretien dans son précédent rapport et a noté que les ressources afférentes aux frais d'entretien étaient inscrites au chapitre 33, sans qu'aucune information claire ne soit fournie sur la manière dont ces ressources couvraient les zones louées du bâtiment ([A/78/7](#), par. XI.52). À sa demande, le Comité a été informé que les ressources proposées au titre du chapitre 33 ne comprennent pas de crédits pour l'entretien des espaces de bureaux loués aux entités, étant donné que la partie disponible des revenus locatifs est utilisée pour couvrir ces coûts. Selon le Secrétariat, cela a toujours été la pratique en ce qui concerne le chapitre 33. Il a été précisé au Comité que, lorsque les activités d'entretien incluent des zones louées, par exemple à l'Office des Nations Unies à Nairobi ou à la CESAP, les coûts sont partagés entre le budget ordinaire et la partie disponible des revenus locatifs. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé sa recommandation tendant à ce que le Secrétaire général présente, dans le prochain projet de budget-programme pour 2025, des informations claires sur ce qui correspond aux frais d'entretien et d'administration et sur la méthode de calcul utilisée, ainsi qu'un tableau complet des frais d'entretien engagés pour tous les sites et de la manière dont ces frais sont répartis entre le chapitre 33 et la partie disponible des loyers ([A/78/7](#), par. XI.52). Le Comité note que ces informations ne sont pas fournies dans le projet de budget pour l'exercice 2025 et espère qu'elles le seront dans tous les futurs projets de budget. Le Comité examine plus en détail la question du recouvrement des coûts au chapitre I ci-dessus.**

Liste complète des installations gérées par le Secrétariat

XI.61 Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, qu'un tableau précis du portefeuille immobilier du Secrétariat n'était pas encore disponible. Comme indiqué au Comité dans le cadre de l'examen du deuxième rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement en novembre 2023, le module Umoja de gestion des biens immobiliers contenait de nombreuses informations sur tous les biens immobiliers, loués ou détenus, et sur toutes les structures faisant partie de ces biens. Toutefois, la qualité et la cohérence des informations devaient être revues et, dans l'idéal, il devrait être possible d'obtenir un tableau complet de tous les locaux par entité et par emplacement, avec des détails sur ces locaux (par exemple sur les immeubles de bureaux, les salles de réunion, les entrepôts, les auditoriums, etc.), leurs composants (tels que les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, etc.), leur coût, leur valeur amortie et leur durée de vie utile. Même ces informations sont pour la

plupart disponibles, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour améliorer encore leur qualité. **Le Comité consultatif espère que des informations plus détaillées sur le portefeuille immobilier du Secrétariat, ainsi qu'une analyse du rapport coût-efficacité et les changements qu'il serait possible d'apporter pour obtenir des gains d'efficacité dans un avenir prévisible, seront inclus dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement.**

Mobilier et agencements au Siège

XI.62 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pour dresser un tableau complet des besoins de modernisation et de remplacement du mobilier intérieur et des éléments connexes dans les bâtiments de l'Assemblée générale, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget avait conseillé au Département de l'appui opérationnel et au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de commencer à travailler sur une évaluation de l'état des biens et à identifier les besoins afin de pouvoir entreprendre le processus de planification intégrée du projet qui permettrait d'élaborer une proposition d'investissement détaillée à l'attention de l'Assemblée générale.

Tableau XI.4

Chapitre 33, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien : évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	Changements		Total	Pourcentage	Ressources pour 2025
					Ajustements techniques	Autres changements			
Siège									
Transformation et amélioration des locaux	415,1	425,7	—				—	—	—
Gros travaux d'entretien	1 844,5	1 825,1	1 512,3	212,6		(1 512,3)	(1 512,3)	(100,0)	—
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	4 364,2	4 366,9	7 893,7	3 157,0		7 314,2	7 314,2	92,7	15 207,9
Sûreté et sécurité	3 386,6	2 473,5	3 592,6	28,0		(577,3)	(577,3)	(16,1)	3 015,3
Total partiel	10 010,4	9 091,2	12 998,6	3 397,6	—	5 224,6	5 224,6	40,2	18 223,2
Office des Nations Unies à Genève									
Transformation et amélioration des locaux	30 124,3	29 872,2	27 633,1	24 776,2	(24 776,2)		(24 776,2)	(89,7)	2 856,9
Gros travaux d'entretien	238,8	383,0	98,8			301,2	301,2	304,9	400,0
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	292,8	209,8	201,8			928,2	928,2	460,0	1 130,0
Sûreté et sécurité	982,1	600,0	1 063,2			1 566,8	1 566,8	147,4	2 630,0
Total partiel	31 638,0	31 065,0	28 996,9	24 776,2	(24 776,2)	2 796,2	(21 980,0)	(75,8)	7 016,9
Office des Nations Unies à Vienne									
Transformation et amélioration des locaux	559,3	597,1	638,3			—	—	—	638,3
Gros travaux d'entretien	778,4	628,0	738,2			—	—	—	738,2
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	120,1	120,0	151,0	151,0		110,0	110,0	72,8	261,0
Sûreté et sécurité	898,8	112,3	23,9	23,7		(23,9)	(23,9)	(100,0)	—
Total partiel	2 356,6	1 457,4	1 551,4	174,7	—	86,1	86,1	5,5	1 637,5
Office des Nations Unies à Nairobi									
Transformation et amélioration des locaux	16 546,5	16 470,3	24 238,2	23 944,7	(23 944,7)	56,5	(23 888,2)	(98,6)	350,0
Gros travaux d'entretien	474,2	429,0	317,6			(317,6)	(317,6)	(100,0)	—

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	Changements				Ressources pour 2025
					Ajustements techniques	Autres changements	Total	Pourcentage	
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	45,4	45,4	501,2	134,8		3,8	3,8	0,8	505,0
Sûreté et sécurité	1 871,6	1 850,5	1 052,5			(272,5)	(272,5)	(25,9)	780,0
Total partiel	18 937,7	18 795,2	26 109,5	24 079,5	(23 944,7)	(24 474,5)	(24 474,5)	(93,7)	1 635,0
CESAP									
Transformation et amélioration des locaux	10 834,4	11 133,3	2 106,4	1 277,8	(987,7)	(118,7)	(1 106,4)	(52,5)	1 000,0
Gros travaux d'entretien	607,5	343,5	133,9			(41,9)	(41,9)	(31,3)	92,0
Sûreté et sécurité	949,8	979,2	224,7			519,3	519,3	231,1	744,0
Total partiel	12 391,7	12 456,0	2 465,0	1 277,8	(987,7)	358,7	(629,0)	(25,5)	1 836,0
CEPALC									
Transformation et amélioration des locaux	1 201,1	1 172,2	10 156,0	9 662,3	(9 622,6)	33,4	(9 589,2)	(94,4)	566,8
Gros travaux d'entretien	301,3	345,6	—			215,0	215,0	100,0	215,0
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	165,1	188,0	731,9	209,0		168,1	168,1	23,0	900,0
Sûreté et sécurité	490,3	482,2	338,9	103,2		(28,9)	(28,9)	(8,5)	310,0
Total partiel	2 157,8	2 188,0	11 226,8	9 974,5	(9 622,6)	387,6	(9 235,0)	(82,3)	1 991,8
CEA									
Transformation et amélioration des locaux	4 223,9	4 221,2	13 828,6	12 097,2	(12 097,2)	2 818,6	(9 278,6)	(67,1)	4 550,0
Sûreté et sécurité	1 133,8	1 133,0	1 788,6	1 525,1		2 211,4	2 211,4	123,6	4 000,0
Total partiel	5 357,7	5 354,2	15 617,2	13 622,3	(12 097,2)	5 030,0	(7 067,2)	(45,3)	8 550,0
CESAO									
Transformation et amélioration des locaux	1 294,4	1 321,0	1 570,3			1 189,7	1 189,7	75,8	2 760,0
Amélioration des infrastructures informatiques et des infrastructures de communication	371,0	369,0	237,1	11,9		(42,1)	(42,1)	(17,8)	195,0
Sûreté et sécurité	955,7	959,4	—			280,0	280,0	100,0	280,0
Total partiel	2 621,1	2 649,4	1 807,4	11,9	—	1 427,6	1 427,6	79,0	3 235,0

	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2024 (dépenses effectives) (Janvier-juin)	Changements			Ressources pour 2025	
					Ajustements techniques	Autres changements	Total		Pourcentage
Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient									
Transformation et amélioration des locaux		350,0	197,9	–		(197,9)	(197,9)	(1,0)	–
Total partiel		350,0	197,9	–	–	(197,9)	(197,9)	(1,0)	–
ONUST									
Transformation et amélioration des locaux			505,4	–		399,6	399,6	79,1	905,0
Total partiel			505,4	–	–	399,6	399,6	79,1	905,0
Total général	85 471,0	83 406,4	101 476,1	77 314,5	(71 428,4)	14 982,7	(56 445,7)	55,6	45 030,4

Titre XII Sûreté et sécurité

Chapitre 34 Sûreté et sécurité

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	126 952 700
Dépenses de 2023	130 193 400
Crédits ouverts pour 2024	141 234 100
Dépenses au 30 juin 2024	75 889 600
Ressources demandées pour 2025	140 039 200
Quotes-parts hors budget ordinaire^a	
Crédits ouverts pour 2023	3 986 100
Dépenses de 2023	3 965 100
Montant estimé pour 2024	3 805 300
Dépenses au 30 juin 2024	3 952 500
Ressources demandées pour 2025 ^b	3 834 500
Ressources extrabudgétaires	
Montant disponible pour 2023	15 199 400
Dépenses de 2023	21 207 000
Montant estimé pour 2024	26 886 800
Dépenses au 30 juin 2024	8 769 200
Montant prévu pour 2025	24 985 500
Activités financées en commun	
Montant disponible pour 2023	165 190 900
Dépenses de 2023	157 242 700
Montant estimé pour 2024	165 226 300
Dépenses au 30 juin 2024 ^c	76 924 100
Montant prévu pour 2025	165 368 300
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). ^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire court du 1^{er} juillet au 30 juin. ^b Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 78/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. ^c Compte non tenu des dépenses, d'un montant d'environ 2,8 millions de dollars, relatives aux services d'appui administratif fourni par le PNUD aux bureaux extérieurs du Département de la sûreté et de la sécurité au niveau mondial pour le deuxième trimestre de 2024, au sujet desquelles le PNUD doit encore communiquer.	

XII.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 34 du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 140 039 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 194 900 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 [A/79/6 (Sect. 34), tableaux 34.14 et 34.22 1)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau XII.12. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

XII.2 Le Secrétaire général attribue principalement aux facteurs suivants la diminution nette de 1 194 900 dollars :

a) Des ajustements techniques entraînant une diminution nette de 1 694 900 dollars, qui s'explique principalement par : i) une augmentation de 1 596 000 dollars pour les postes, au titre de la composante Direction exécutive et administration, qui tient à la hausse des dépenses prévues pour 19 postes [2 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 2 P-2 et 3 G(AC)] qui avaient été créés en 2024 en application de la résolution 78/253 de l'Assemblée générale, partiellement compensée par une diminution de 61 600 dollars au titre du mobilier et du matériel, qui tient au non-renouvellement de crédits prévus pour le matériel de bureautique, les ordinateurs portables et le matériel de communication nécessaires aux 19 postes en question ; ii) une diminution de 1 000 200 dollars au titre des subventions et contributions, pour le sous-programme 1 (Services de sûreté et de sécurité), qui tient au non-renouvellement de crédits prévus pour financer les coûts relatifs au personnel de sécurité dans le cadre de la rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis Abeba (250 900 dollars) et du remplacement des blocs A à J à l'Office des Nations Unies à Nairobi (165 000 dollars), et à la baisse de la part à la charge du Secrétariat (23,7 % pour 2025, contre 27,3 % pour 2024) pour ce qui est des dépenses financées en commun relatives aux activités menées à l'Office des Nations Unies à Vienne et de la part à la charge de l'ONU (15,6 % pour 2025, contre 17,0 % pour 2024) s'agissant des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain, compte tenu des données issues du recensement du personnel hors siège arrêté par le CCS au 31 décembre 2023 (584 300 dollars) ; iii) une diminution de 2 083 500 dollars au titre des subventions et contributions, pour le sous-programme 2 (Opérations sur le terrain), qui tient à la baisse de la part à la charge du Secrétariat (15,6 % pour 2025, contre 17,0 % pour 2024) pour ce qui est des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain, compte tenu des données issues du recensement du personnel hors siège arrêté par le CCS au 31 décembre 2023 (1 903 100 dollars), et à la baisse de la part à la charge de l'ONU (10,3 % pour 2025, contre 15,1 % pour 2024) pour ce qui est des dépenses afférentes à l'assurance contre les actes de malveillance, compte tenu du recensement des entités participantes, y compris des nouvelles entités ayant adhéré au programme (180 400 dollars) ; iv) une diminution de 125 700 dollars au titre des subventions et contributions, pour le sous-programme 3 (Partenariats et appui spécialisé), qui tient à la baisse de la part à la charge du Secrétariat (15,6 % pour 2025, contre 17,0 % pour 2024) pour ce qui est des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain, compte tenu des données issues du recensement du personnel hors siège arrêté par le CCS au 31 décembre 2023 ; v) une diminution de 19 900 dollars au titre des subventions et contributions, pour la composante Appui au programme, qui tient à la baisse de la part à la charge du Secrétariat (15,6 % pour 2025, contre 17,0 % pour 2024) pour ce qui est des dépenses financées en commun relatives aux opérations de sécurité sur le terrain, compte tenu des données issues du recensement du personnel

hors siège arrêté par le CCS au 31 décembre 2023 [ibid., par. 34.74 et tableau 34.22 1)] ;

b) D'autres changements, entraînant une augmentation nette de 500 000 dollars, qui s'explique par : i) le transfert d'un poste de classe P-3 du sous-programme 3 vers la composante Direction exécutive et administration, sans que cela ait d'incidence sur les coûts ; ii) une augmentation de 500 000 dollars au titre des voyages du personnel, qui tient aux ressources nécessaires pour financer les voyages des agents de sécurité accompagnant de hauts fonctionnaires de l'ONU lors de leurs déplacements (ibid., par. 34.75, tableau 34.22 1) et annexe II).

XII.3 Le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2025 au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix s'élève à 3 834 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 29 200 dollars (0,8 %) par rapport au montant qui était prévu pour 2024, laquelle est principalement due à l'actualisation des coûts salariaux (ibid., par. 34.77 et tableau 34.22 2) ; voir aussi [A/78/746](#), par. 491, 492 et 499). Le montant estimatif des ressources extrabudgétaires pour 2025 s'élève à 24 985 500 dollars, ce qui représente une diminution de 1 901 300 dollars (7,1 %) par rapport au montant qui était prévu pour 2024, laquelle est due à l'achèvement, en 2024, de divers projets entrepris au titre du sous-programme 2 (3 089 900 dollars) et du sous-programme 3 (3 124 800 dollars), partiellement compensée par une augmentation de 4 313 400 dollars en lien avec les ressources supplémentaires nécessaires pour couvrir les coûts partagés du projet de construction lié à la sécurité par divers organismes des Nations Unies partageant des locaux au Centre international de Vienne [[A/79/6 \(Sect. 34\)](#), par. 34.78 et tableau 34.22 3)].

Tableau XII.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2024	1 075	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 25 P-4, 21 P-3, 9 P-2/1, 8 G(1°C), 170 G(AC), 306 ASS et 519 AL
Transfert	–	1 P-3 du sous-programme 3 à la composante Direction exécutive et administration
Effectif proposé pour 2025	1 075	1 SGA, 1 SSG, 2 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 25 P-4, 21 P-3, 9 P-2/1, 8 G(1°C), 170 G(AC), 306 ASS et 519 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2024	16	1 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 2 G(AC) et 3 ASS
Effectif prévu pour 2025	16	1 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 2 G(AC) et 3 ASS
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2024	62	2 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1°C), 39 G(AC), 9 ASS et 6 AL
Effectif prévu pour 2025	65	2 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 1 G(1°C), 41 G(AC), 9 ASS et 7 AL
Activités financées en commun		
Effectif approuvé pour 2024	958	1 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 197 P-4, 116 P-3, 14 P-2/1, 4 G(1°C), 26 G(AC), 153 ASS, 405 AL et 5 AN
Effectif proposé pour 2025	958	1 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 197 P-4, 116 P-3, 14 P-2/1, 4 G(1°C), 26 G(AC), 153 ASS, 405 AL et 5 AN

Observations et recommandations concernant les postes

XII.4 Le Secrétaire général propose d'inscrire 1 075 postes, soit 72 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 1 003 postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, au budget ordinaire, ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2024. Le montant des ressources à inscrire au budget ordinaire pour 2025 au titre des postes s'élève à 100 976 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 596 000 dollars (1,6 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2024 (voir par. XII.1 ci-dessus).

Transfert

XII.5 Il est proposé à l'annexe II du fascicule du budget de transférer un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) du sous-programme 3 à la composante Direction exécutive et administration.

Postes vacants

XII.6 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2024, 119 postes inscrits au budget ordinaire (1 D-2, 3 P-5, 3 P-4, 9 P-3, 4 P-2/1, 18 G(AC), 46 ASS et 35 AL) étaient vacants. Au 31 mars 2024, aucun poste n'était vacant depuis deux ans ou plus. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que, comme les fonctions concernées étaient essentielles, les procédures visant à pourvoir les 19 postes approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/253](#) avaient été lancées. Les informations fournies montrent que 5 de ces 19 postes avaient été pourvus au 30 juin 2024. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

XII.7 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance enregistrés en 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2025 au chapitre 34 (voir tableau XII.2). Le Comité note que, pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux de vacance moyen de janvier à juin 2024 était de 29,0 % et le taux de vacance effectif au 30 juin 2024 de 27,8 %, tandis qu'un taux de 11,3 % est proposé pour 2025. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux de vacance moyen était de 9,6 % et le taux de vacance effectif de 9,9 %, et il est proposé d'appliquer un taux de 6,4 % pour 2025. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les taux de vacance.

Tableau XII.2
Effectifs et taux de vacance (2023-2025)

Catégorie	2023				2024				2025			
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Nombre effectif de titulaires au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	56	9,5	7,8	8,9	72	72	52	11,3	29,0	27,8	72	11,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	988	7,6	7,3	7,9	1 003	1 003	904	6,4	9,6	9,9	1 003	6,4

XII.8 Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

XII.9 Le montant des ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 39 063 000 dollars, soit une diminution nette de 2 790 900 dollars (7,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 ([A/79/6 \(Sect. 34\)](#), tableau 34.24). Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général et au paragraphe XII.1 ci-dessus, cette baisse est imputable à des diminutions au titre des ajustements techniques (3 290 900 dollars), qui sont en partie contrebalancées par une augmentation au titre des autres changements (500 000 dollars). En 2023, les dépenses engagées se sont élevées à 43 865 800 dollars, ce qui représente un dépassement de 3 014 300 dollars par rapport aux crédits ouverts, d'un montant de 40 851 500 dollars. Au 30 juin 2024, les dépenses s'élevaient à 31 889 800 dollars, alors que les crédits ouverts pour l'année complète étaient de 41 853 900 dollars.

XII.10 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le budget ordinaire présentait une insuffisance structurelle de financement, imputable principalement à des dépassements de crédits concernant des objets de dépense autres que les postes, en particulier au titre des frais de voyage du personnel et des autres dépenses de personnel (heures supplémentaires et personnel temporaire), ces dernières ayant dépassé les prévisions s'agissant d'assurer des opérations et des services de sécurité ininterrompus dans le complexe de l'ONU, y compris dans les bâtiments annexes à New York. Ce dépassement de crédits est compensé par une sous-utilisation des ressources au titre d'autres rubriques budgétaires. Ayant demandé des précisions, le Comité s'est par ailleurs vu communiquer les informations contenues dans le tableau XII.3, relatif aux transferts de ressources dans le chapitre 34 en 2022 et 2023. **Le Comité consultatif prend note des informations reçues quant à l'insuffisance de financement et compte qu'une analyse des tendances, ainsi que des informations détaillées et actualisées sur le transfert de ressources, seront fournies à l'Assemblée générale dans les prochains projets de budget.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la question des transferts de ressources.

Tableau XII.3
Transferts de ressources dans le chapitre 34 en 2022 et 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022			2023		
	Budget approuvé	Allocation	Transfert	Budget approuvé	Allocation	Transfert
Postes	84 311,6	84 311,6	–	86 101,2	86 101,2	–
Autres dépenses de personnel	5 380,5	7 447,3	2 066,8	5 562,2	6 927,8	1 365,6
Consultants	55,4	39,7	(15,7)	59,3	55,9	(3,4)
Voyages des représentants	–	1,7	1,7	–	–	–
Voyages du personnel	419,2	1 845,1	1 425,9	475,5	573,8	98,3
Services contractuels	1 399,1	1 206,9	(192,2)	1 650,2	1 399,2	(251,0)
Frais généraux de fonctionnement	1 806,4	1 624,0	(182,4)	1 930,9	1 753,1	(177,8)
Fournitures et accessoires	834,8	626,7	(208,1)	991,3	1 199,3	208,0
Mobilier et matériel	627,3	539,7	(87,6)	677,9	684,6	6,7
Aménagement des locaux	–	0,1	0,1	–	6,8	6,8
Subventions et contributions	30 842,5	28 034,0	(2 808,5)	29 504,2	28 251,0	(1 253,2)
Total	125 676,8	125 676,8	–	126 952,7	126 952,7	–

Autres dépenses de personnel

XII.11 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 4 900 000 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 8 373 600 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 5 562 200 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 3 659 000 dollars. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la répartition des autres dépenses de personnel engagées en 2023, lesquelles sont présentées dans le tableau XII.4.

Tableau XII.4
Répartition des autres dépenses de personnel en 2023

(En dollars des États-Unis)

Informations	Montant budgétisé/ crédits ouverts	Dépenses
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 673 100	1 354 000
Heures supplémentaires, sursalaire de nuit et congés de compensation	2 889 100	6 982 800
Autres	–	36 800
Total	5 562 200	8 373 600

XII.12 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les informations contenues dans le tableau XII.5, relatives aux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) proposés ou prévus pour 2025. Il s'est également fait communiquer des informations sur le personnel temporaire (autre que pour les réunions) en 2023, qui sont présentées au tableau XII.6.

Tableau XII.5

Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés ou prévus pour 2025, par source de financement

Source de financement	Entité	Lieu d'affectation	Titre de l'emploi	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G(1°C)	G(AC)	AL	Total
Budget ordinaire	Service de la sécurité et de la sûreté	Beyrouth	Assistant(e) (sécurité sur le terrain)	—	—	—	—	—	—	—	1	1
		Nairobi	Assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information	—	—	—	—	—	—	—	1	1
		Santiago	Technicien(ne) électronique	—	—	—	—	—	—	—	2	2
Financement en commun	Service administratif	New York	Assistant(e) d'équipe	—	—	—	—	—	—	—	1	1
			Assistant(e) administratif(ive)	—	—	—	—	—	—	3	—	3
			Fonctionnaire d'administration	—	—	1	1	—	—	—	—	2
		New York	Spécialiste des ressources humaines	—	—	—	1	—	—	—	—	1
			Assistant(e) principal(e) (budget et finances)	—	—	—	—	—	1	—	—	1
			Assistant(e) d'équipe	—	—	—	—	—	—	1	—	1
	Service de la sécurité et de la sûreté	Vienne	Assistant(e) d'équipe	—	—	—	—	—	—	1	—	1
	Division des opérations sur le terrain	Amman	Analyste des informations sur la sécurité	—	—	1	—	—	—	—	—	1
			Coordonnateur(trice) de la sécurité sur le terrain (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	—	—	—	—	1	—	—	—	1
			Analyste des informations sur la sécurité	—	—	1	—	—	—	—	—	1
		Bamako	Coordonnateur(trice) hors classe des mesures de sécurité	—	1	—	—	—	—	—	—	1
			Analyste des informations sur la sécurité	—	—	1	—	—	—	—	—	1
			Coordonnateur(trice) hors classe des mesures de sécurité	—	1	—	—	—	—	—	—	1
		Bangkok	Analyste des informations sur la sécurité	—	—	1	—	—	—	—	—	1
		Le Caire	Conseiller(ère) du personnel (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	—	—	—	—	1	—	—	—	1
			Agent(e) de coordination de la sécurité	—	—	—	1	—	—	—	—	1
	Jérusalem-Est		Conseiller(ère) en chef pour la sécurité	1	—	—	—	—	—	—	—	1
	Gao (Mali)		Agent(e) de coordination de la sécurité	—	—	1	—	—	—	—	—	1
	Mogadiscio		Conseiller(ère) en chef pour la sécurité	—	1	—	—	—	—	—	—	1

Source de financement	Entité	Lieu d'affectation	Titre de l'emploi	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	G(1 ^e C)	G(AC)	AL	Total
Quotes-parts hors budget ordinaire		New York	Assistant(e) administratif(ive)	–	–	–	–	–	–	4	–	4
			Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	–	–	–	–	1	–	–	–	1
			Chef de section (Europe et Amériques)	–	1	–	–	–	–	–	–	1
			Ingénieur(e)	–	–	2	–	–	–	–	–	2
			Spécialiste de la gestion de programme	–	–	1	–	–	–	–	–	1
			Agent(e) de coordination de la sécurité	–	–	1	–	–	–	–	–	1
			Spécialiste hors classe de la gestion de programme	–	1	–	–	–	–	–	–	1
			Coordonnateur(trice) hors classe des mesures de sécurité	–	1	–	–	–	–	–	–	1
		Port-au-Prince	Agent(e) de coordination de la sécurité	–	–	–	1	–	–	–	–	1
		Vienne	Analyste des informations sur la sécurité	–	–	–	1	–	–	–	–	1
	Division des partenariats et de l'appui spécialisé	New York	Assistant(e) (gestion des programmes)	–	–	–	–	–	–	3	–	3
			Spécialiste de la gestion de programme	–	–	1	1	–	–	–	–	2
			Spécialiste de l'information	–	–	1	–	–	–	–	–	1
	Division des opérations sur le terrain	New York	Assistant(e) administratif(ive)	–	–	–	–	–	1	–	1	
			Fonctionnaire d'administration	–	–	–	1	–	–	–	–	1
Ressources extrabudgétaires	Service de la sécurité et de la sûreté	Genève	Inspecteur(trice) principal(e) en matière de sécurité	–	–	–	–	–	1	–	–	1
			Agent(e) de sécurité	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Total				1	5	11	7	3	2	14	5	48

Tableau XII.6

Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés ou effectivement pourvus pour 2023, par source de financement

Source de financement	Entité	Lieu d'affectation	Titre de l'emploi	P-5	P-4	P-3	P-2	G(1 ^{re} C)	G(AC)	AL	Total
Budget ordinaire	Service de la sécurité et de la sûreté	Beyrouth	Assistant(e) (sécurité sur le terrain)	—	—	—	—	—	—	1	1
		Nairobi	Inspecteur(trice) principal(e) en matière de sécurité	—	—	—	—	—	—	1	1
		New York	Assistant(e) d'équipe	—	—	—	—	—	1	—	1
		Santiago	Technicien(ne) électronique	—	—	—	—	—	—	2	2
			Assistant(e) d'équipe	—	—	—	—	—	—	2	2
Financement en commun	Service de la sécurité et de la sûreté	Vienne	Assistant(e) d'équipe	—	—	—	—	—	1	—	1
	Division des opérations sur le terrain	Amman	Analyste des informations sur la sécurité	—	1	—	—	—	—	—	1
		Bangkok	Analyste des informations sur la sécurité	—	1	—	—	—	—	—	1
		Kampala	Analyste des informations sur la sécurité	—	1	—	—	—	—	—	1
		Johannesburg (Afrique du Sud)	Assistant(e) (sécurité sur le terrain)	—	—	—	—	—	—	1	1
		New York	Assistant(e) administratif(ive)	—	—	—	—	—	2	—	2
			Fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	—	—	—	1	—	—	—	1
			Chef de section (Afrique)	1	—	—	—	—	—	—	1
			Chef de section (Europe et Amériques)	1	—	—	—	—	—	—	1
			Ingénieur(e)	—	2	—	—	—	—	—	2
			Spécialiste des questions de genre	—	1	—	—	—	—	—	1
			Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	—	—	—	—	—	2	—	2
			Spécialiste de la gestion de programme	—	3	—	—	—	—	—	3
			Agent(e) de coordination de la sécurité	—	1	—	—	—	—	—	1

Source de financement	Entité	Lieu d'affectation	Titre de l'emploi	P-5	P-4	P-3	P-2	G(1°C)	G(AC)	AL	Total		
Quotes-parts hors budget ordinaire	Division des partenariats et de l'appui spécialisé	Vienne	Spécialiste hors classe de la gestion de programme	2	—	—	—	—	—	—	2		
			Assistant(e) de secrétariat	—	—	—	—	—	1	—	1		
			Analyste des informations sur la sécurité	—	—	1	—	—	—	—	1		
		New York	Responsable de la communication	—	1	—	—	—	—	—	1		
			Assistant(e) (gestion des programmes)	—	—	—	—	—	1	—	1		
			Assistant(e) d'équipe	—	—	—	—	—	1	—	1		
	Division des opérations sur le terrain	New York	Assistant(e) administratif(ive)					1	—	1			
			Fonctionnaire d'administration	—	—	1	—	—	—	—	1		
			Ressources extrabudgétaires	Service de la sécurité et de la sûreté	Genève	Agent(e) de coordination de la sécurité	—	1	—	—	—	—	1
						Inspecteur(trice) principal(e) en matière de sécurité	—	—	—	—	1	—	—
Total				4	12	2	1	1	10	7	37		

Voyages du personnel

XII.13 Le montant des ressources demandées pour 2025 s'élève à 1 236 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 500 000 dollars (67,9 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 2 173 300 dollars, contre des crédits ouverts de 475 500 dollars ; au 30 juin 2024, elles étaient de 1 049 300 dollars, contre des crédits ouverts de 736 400 dollars pour l'année. Le Comité s'est fait fournir des informations sur la répartition des ressources approuvées et des dépenses engagées au titre des voyages du personnel en 2023, que l'on retrouve au tableau XII.7.

Tableau XII.7

Répartition des dépenses de voyage prévues et effectives pour 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

Type de voyage	2023	
	Crédits approuvés	Dépenses
Agents de sécurité accompagnant de hauts fonctionnaires de l'ONU	30,0	1 580,0 ^a
Formations et conférences	199,5	271,5
Visites de sécurité dans des zones de crise	53,6	106,1

<i>Type de voyage</i>	2023	
	<i>Crédits approuvés</i>	<i>Dépenses</i>
Participation à des réunions du Comité de haut niveau sur la gestion, à des réunions interinstitutions et à des réunions sur la sécurité	192,4	215,7
Total	475,5	2 173,3

^a Les dépenses engagées au titre des agents de sécurité accompagnant de hauts fonctionnaires s'élevaient à 1 468 000 dollars en 2022, 638 800 dollars en 2021 et 515 000 dollars en 2020.

XII.14 Le Comité consultatif a également été informé que le Département de la sûreté et de la sécurité prévoyait un dépassement de crédits au titre des voyages du personnel pour 2024 et 2025, ainsi que, probablement, pour les exercices budgétaires ultérieurs. Ce niveau de dépenses plus élevé est principalement imputable aux frais de voyages engendrés par la fourniture de services de protection rapprochée aux hauts fonctionnaires de l'ONU se rendant dans des bureaux hors Siège ou effectuant des visites d'urgence en réponse à des crises géopolitiques. Les déplacements de ces personnes – de plus en plus nombreux – se font selon des itinéraires à la complexité croissante, qui comportent de multiples étapes et exigent par conséquent de déployer des agents de sécurité dans plusieurs pays, à la fois en amont des visites effectuées et durant celles-ci. Le dépassement de crédits au titre des voyages du personnel a été couvert ou compensé par une sous-utilisation des ressources au titre d'autres objets de dépenses, dans le chapitre 34 même ou dans d'autres chapitres du budget, selon les cas. **Le Comité consultatif est d'avis que le Département devrait étudier les possibilités de maximiser l'utilisation des moyens locaux sur les différents sites, lorsque cela est possible, et recommande de réduire de 5 % (25 000 dollars) l'augmentation proposée au titre des voyages du personnel pour 2025.**

Services contractuels

XII.15 Le montant des ressources demandées au titre des services contractuels pour 2025 s'élève à 1 962 100 dollars, soit une diminution de 5 500 dollars (0,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024 (1 967 600 dollars). En 2023, les dépenses se sont élevées à 1 399 200 dollars, alors que les crédits ouverts étaient de 1 650 200 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 467 900 dollars. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que la sous-utilisation des crédits était principalement due à des contraintes de liquidités. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des services contractuels pour 2025 soit réduit de 10 % (196 200 dollars).**

Mobilier et matériel

XII.16 Les informations fournies au Comité consultatif sur les ressources nécessaires au titre du mobilier et du matériel, d'un montant de 576 800 dollars, font apparaître une diminution de 125 000 dollars (17,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 684 600 dollars, contre des crédits ouverts de 677 900 dollars ; au 30 juin 2024, elles étaient de 60 800 dollars, contre des crédits ouverts de 701 800 dollars pour l'année. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et matériel pour 2025 soit réduit de 10 % (57 700 dollars).**

XII.17 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes XII.14, XII.15 et XII.16 du présent rapport, le Comité consultatif recommande

que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Activités financées en commun

XII.18 Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que les ressources devant servir aux activités financées en commun pour 2025 s'élèvent à 165 368 300 dollars et font apparaître une augmentation de 142 000 dollars (0,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Le nombre de postes qu'il est proposé d'inscrire au budget, à savoir 958, est identique au nombre de postes approuvés pour 2024. Ces ressources sont nécessaires au titre : a) des services de sûreté et de sécurité (16 299 000 dollars), y compris s'agissant des dépenses financées en commun relatives au Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne ; b) des opérations de sécurité sur le terrain (138 864 500 dollars) ; c) des partenariats et de l'appui spécialisé (8 812 200 dollars) ; d) de l'appui au programme (1 392 600 dollars). L'augmentation nette de 142 000 dollars tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre du sous-programme 2, en lien avec le financement de cinq postes d'administrateur recruté sur le plan national qui avaient été créés en 2024 en application de la résolution [78/252](#) de l'Assemblée générale et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes (ibid., par. 34.76 et tableaux 34.17 à 34.19). Dans son rapport, le Secrétaire général donne un aperçu de la méthode de financement des activités financées en commun pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies (ibid., par. 34.59 à 34.61). On trouvera dans le tableau XII.8 des informations sur l'évolution des activités financées en commun et la part des dépenses relatives à ces activités à la charge du Secrétariat.

Tableau XII.8

Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des activités financées en commun et part des dépenses relatives à ces activités à la charge du Secrétariat

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (crédits ouverts)	2024 (crédits ouverts)	2025 (prévisions)
Activités financées en commun	165 190,9	165 226,3	165 368,3
Part des dépenses relatives aux activités financées en commun à la charge du Secrétariat	28 612,0	29 740,2	26 926,8

Note : Les ressources servent à financer les éléments suivants : dépenses financées en commun relatives au Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne, activités financées en commun en lien avec le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et part de la prime financée en commun de l'assurance contre les actes de malveillance.

XII.19 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la part à la charge du Secrétariat des dépenses financées en commun relatives au système de gestion de la sécurité des Nations Unies était calculée sur la base des données issues du recensement annuel du personnel hors siège arrêté par le CCS, et que celle-ci était susceptible d'augmenter ou de diminuer en fonction de la taille des effectifs du Secrétariat par rapport au nombre de personnes travaillant pour l'ensemble des organisations participantes, ce qui n'était pas prévisible. Le Comité s'est fait fournir des informations sur l'évolution de la part du Secrétariat, exprimée en pourcents, dans les activités financées en commun entre les exercices 2014-2015 et 2025, lesquelles figurent dans le tableau XII.9. Il a par ailleurs été informé que les ressources affectées aux activités financées en commun étaient réexaminées chaque année en fonction des besoins opérationnels et des conditions de sécurité. Les arriérés de contributions étaient dus, dans certains cas, aux processus législatifs des organisations participantes

et, dans d'autres, à des priorités de financement conflictuelles dans un contexte de financement incertain ou insuffisant. Le Département devait donc adapter son plan de travail sur la base du plafond du Réseau Finances et Budget, et c'est ainsi qu'il procédait depuis 2020, sauf lors de plusieurs crises, à l'occasion desquelles il avait dépassé ledit plafond. Les dépenses effectives pour 2021, 2022 et 2023 reflètent donc une sous-utilisation des crédits par rapport aux budgets approuvés par l'Assemblée générale, bien qu'elles aient dépassé le plafond du Réseau (voir le tableau XII.13, qui contient des informations sur l'évolution des activités financées en commun par objet de dépense ; voir également le par. XII.25 ci-dessous).

Tableau XII.9

Part à la charge du Secrétariat dans les dépenses afférentes aux activités financées en commun relatives au système de gestion de la sécurité des Nations Unies

<i>Année</i>	<i>Pourcentage</i>
2014-2015	21,9
2016-2017	22,3
2018-2019	22,4
2020	21,5
2021	21,5
2022	18,3
2023	16,8
2024	17,0
2025	15,6

Fournitures et accessoires

XII.20 Le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires dans le budget des activités financées en commun s'élève à 2 340 900 dollars pour 2025, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2024. En 2023, les dépenses se sont élevées à 1 420 000 dollars, alors que les crédits ouverts étaient de 2 601 000 dollars, et au 30 juin 2024 elles se chiffraient à 161 200 dollars. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires dans le budget des activités financées en commun soit réduit de 15 % (351 100 dollars). Le montant des ressources du budget ordinaire prévues pour permettre au Secrétariat de régler sa part des dépenses afférentes aux activités financées en commun devrait être ajusté en conséquence.**

Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne

XII.21 Le Secrétaire général indique que les ressources demandées pour 2025 comprennent, au titre des activités financées en commun, un montant de 16 299 000 dollars au titre du coût du Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne et des opérations régionales de sécurité sur le terrain couvertes par le sous-programme 1, soit un montant analogue à celui figurant dans le budget approuvé pour 2024. La part à la charge du Secrétariat dans les ressources demandées au titre du Service de la sécurité et de la sûreté de Vienne s'élève à 3 815 200 dollars (A/79/6 (Sect. 34), par. 34.87 et tableau 34.28). Il est indiqué que les accords qui s'appliquent à Vienne reposent sur une répartition convenue par les quatre organisations sises au Centre international de Vienne et que la part à la charge du Secrétariat pour ce qui est des

dépenses afférentes aux services de sûreté et de sécurité à Vienne est de 23,7 % pour 2025, contre 27,3 % pour 2024 (ibid., par. 34.61).

Assurance contre les actes de malveillance

XII.22 Le Secrétaire général indique en outre que le montant des ressources demandées au titre des activités financées en commun pour 2025 comprend une somme de 3 795 400 dollars au titre de l'assurance contre les actes de malveillance, dont la part de l'ONU s'élève à 392 100 dollars (ibid., tableaux 34.29 et 34.30). Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements, récapitulés dans le tableau XII.10, sur la part de la prime d'assurance à la charge du Secrétariat pour la période 2020-2025 et sur les dépenses du Secrétariat à cet égard.

Tableau XII.10

Part de la prime d'assurance contre les actes de malveillance à la charge du Secrétariat (2020-2025)

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>
2020	572 000	450 400	—
2021	511 300	351 400	—
2022	458 200	197 400	—
2023	497 200	337 800	—
2024	572 500	— ^a	—
2025	—	—	392 100

^a Dépenses généralement comptabilisées au dernier trimestre de l'année.

XII.23 Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe XII.20 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes au titre du budget global des activités financées en commun soient approuvées.

Questions diverses

Examens et évaluations

XII.24 Le Secrétaire général indique dans son rapport que, dans le cadre d'un examen des dépenses effectué en 2024, le Département a mis au jour des insuffisances en matière d'évaluation qui entravent la mise en œuvre d'une approche axée sur les résultats en son sein, et que, en conséquence, celui-ci a proposé le transfert d'un poste de spécialiste de la gestion de programmes (P-3) du sous-programme 3 à la composante Direction exécutive et administration. En raison du remplacement récent de matériel de bureau et de l'achèvement des travaux de rénovation de l'armurerie de Beyrouth, l'examen des dépenses a mis en évidence des ressources prévues aux rubriques Mobilier et matériel et Services contractuels qu'il est proposé de transférer aux rubriques Fournitures et accessoires et Frais généraux de fonctionnement, l'objectif étant de permettre l'achat de casques pare-éclats et la location d'un champ de tir aux fins de l'entraînement au maniement des armes à feu en 2025. **Tout en prenant note des résultats obtenus dans ce cadre, le Comité consultatif est d'avis qu'il aurait été utile que l'examen des dépenses repose sur une analyse plus approfondie de questions essentielles, s'agissant notamment du dépassement persistant des crédits au titre de certains objets de dépenses.** On trouvera au

chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur l'examen des dépenses.

XII.25 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'en outre, un examen des ressources du système de gestion de la sécurité avait été mené entre septembre 2023 et mars 2024 par un consultant indépendant, en collaboration avec le Département, à la demande du Réseau Finances et budget. Le travail de l'expert indépendant avait été guidé par un comité de projet composé du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité (en tant que Président), de deux représentants du Réseau Finances et budget et de deux coordonnateurs pour les questions de sécurité. Cet examen approfondi portait sur l'implantation du système et les ressources consacrées à la sécurité, sur les budgets de sécurité financés selon le principe du partage des dépenses locales et sur le budget des activités de sécurité financées en commun, les besoins en matière de sécurité du système, les fonctions et attributions de chaque entité, les sources de financement et les tendances observées. L'examen n'avait pas débouché sur la formulation de recommandations quant à l'adoption de méthodes plus durables de partage précis des coûts du financement du Département sur le terrain. Néanmoins, il avait permis de s'intéresser à diverses options de réalignement des dépenses entre les différentes sources et canaux de financement dans le système, en particulier compte tenu des retraits supplémentaires attendus d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques spéciales. Les recommandations formulées doivent être analysées et tout ajustement apporté aux modèles de financement doit garantir que chaque entité et l'ensemble du système de sécurité disposent de ressources suffisantes. Ainsi, le risque de compromettre la capacité collective de l'Organisation à mener des opérations au profit de ceux qui ont besoin de soutien et de porter atteinte à la crédibilité du système des Nations Unies pourra être évité, tout en garantissant la durabilité du système collectif de gestion de la sécurité et l'équité entre ses entités. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'analyse des conclusions formulées dans le cadre de l'examen seront présentées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

XII.26 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un examen détaillé des postes vacants et des départs à la retraite, combiné à une analyse des résultats de la campagne de recrutement de 2018, avait permis de recenser des compétences et des connaissances générales basées sur l'expérience répondant aux exigences de diverses fonctions dans l'ensemble du Département. À la suite de la révision des mandats définis pour les postes d'agent de sécurité sur le terrain, le Département a lancé en 2022 une vaste campagne de recrutement pour reconstituer les listes de candidates et candidats. Par la suite, des examens réguliers de la main-d'œuvre ont été entrepris périodiquement, afin de s'assurer de l'opportunité des priorités stratégiques. Le Département a donné la plus grande importance aux domaines de l'analyse et de la gestion des données, de la transformation numérique, de l'innovation, de la communication stratégique, de la prospective stratégique, de la formation et de la gestion des donateurs et des partenaires. Ces domaines ont été définis à la suite de consultations tenues avec de nombreuses parties prenantes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et avec l'ensemble du personnel, qui ont permis de développer les initiatives stratégiques du Département. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la gestion prévisionnelle des besoins en personnel.

XII.27 Le Secrétaire général indique que deux évaluations indépendantes ont été menées en 2023 par le Département et ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2025, à savoir l'évaluation indépendante de la stratégie du Département en matière de bien-être psychosocial et l'évaluation indépendante de la formation à l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence (ibid., par. 34.15). Les

évaluations ont débouché sur des recommandations concernant la conception, le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre sur le terrain des stratégies, ainsi que sur l'utilisation de ressources durables dans ce cadre. Le Comité consultatif a également reçu les résumés des évaluations. **Le Comité consultatif prend note de l'évaluation de la stratégie du Département en matière de bien-être psychosocial et de l'évaluation de la formation à l'utilisation de la trousse médicale d'intervention d'urgence.**

Effets de la crise de liquidités

XII.28 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pour 2024, le Département avait reçu 87,9 % du montant approuvé, dont 88 % du montant approuvé au titre des postes, 99,2 % du montant approuvé au titre des subventions et contributions et 56,4 % du montant approuvé au titre des objets de dépense autres que les postes. Le Département a réexaminé attentivement ses postes vacants et s'est attelé à en pourvoir certains en particulier, mais les vacances demeurent nombreuses, principalement dans les services de sûreté et de sécurité. En février 2024, la Division des services de sûreté et de sécurité des villes sièges a commencé à mettre en œuvre des mesures opérationnelles en réponse aux problèmes de liquidités rencontrés par l'Organisation. Elle a en particulier revu les heures d'ouverture et de fermeture des principaux points d'accès des piétons et des véhicules à New York, Genève, Nairobi, Beyrouth et Santiago. À New York, des mesures supplémentaires ont été appliquées, telles que la réduction des heures d'ouverture du Bureau des cartes d'identité ONU, ce qui a eu des retombées sur l'efficacité des travaux du Groupe des cartes d'accès et d'identité. Le Département a dû réduire les dépenses autres que celles afférentes aux postes et n'a eu de cesse de chercher un équilibre lui permettant de répondre à des demandes concurrentes, afin d'atténuer les retombées néfastes pour l'exécution des mandats. Les bureaux des Services de sûreté et de sécurité ont également été invités à réduire l'ampleur des formations de base en matière de sécurité et à ne proposer que celles d'entre elles qui étaient absolument essentielles sur le plan opérationnel, notamment en ce qui concerne les armes à feu, l'emploi de la force et les gestes de premier secours.

Stratégie de transformation numérique

XII.29 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que la stratégie de transformation numérique du Département visait à renforcer la culture de l'efficacité par la mise en œuvre d'analyses de données avancées et de systèmes de suivi en temps réel destinés à garantir que les décisions étaient fondées sur des informations précises et actuelles, réduisant ainsi le temps consacré à la collecte et à l'analyse manuelles des données. Une plateforme numérique interopérable a été mise en place afin d'améliorer le flux d'information et la coordination entre les équipes et, partant, d'encourager les synergies et la collaboration entre les entités. En collaboration avec le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications du Centre de services mondial de l'ONU, le Département a développé des technologies de pointe pour améliorer ses capacités en matière de perception de la situation, au profit des agents de protection rapprochée. Les gains d'efficacité découlant de la transformation numérique ne sont pas forcément évalués en termes monétaires, mais plutôt en termes d'efficacité des processus opérationnels, de renforcement de la collaboration et de disponibilité des données et des résultats d'analyses, autant de facteurs permettant la prise de décisions plus éclairées. **Le Comité consultatif prend note des informations relatives à la stratégie de transformation numérique et souligne l'importance d'une coordination étroite avec le Bureau de l'informatique et des communications à cet égard.**

Ressources extrabudgétaires et recouvrement des coûts

XII.30 Il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général que le montant des ressources extrabudgétaires pour 2025 s'élève à 24 985 500 dollars, soit une diminution de 1 901 300 dollars par rapport aux estimations pour 2024, et que ces ressources serviront essentiellement à fournir des services de sécurité à d'autres entités et organismes en divers endroits (ibid., par. 34.78). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu les informations contenues dans le tableau XII.11, relatives au recouvrement des coûts entre 2022 et 2025. Il est noté que le document complémentaire contient des informations sur le recouvrement des coûts en 2025 ventilées en fonction du lieu et qu'il y est indiqué que les clients du Département en matière de recouvrement des coûts sont principalement des organismes, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies, des ambassades et des missions permanentes, des organisations à but non lucratif et des ONG. **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur la ventilation des ressources provenant du recouvrement des coûts, la liste des clients et leur lieu d'affectation ainsi que les postes et emplois financés figureront dans les prochains projets de budget (A/78/7, par. XII.42).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant les ressources extrabudgétaires et le recouvrement des coûts.

Tableau XII.11

Recouvrement des coûts pour les services de sécurité

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022		2023		2024		2025
	<i>Recettes prévues</i>	<i>Recettes effectives</i>	<i>Recettes prévues</i>	<i>Recettes effectives</i>	<i>Recettes prévues</i>	<i>Recettes effectives^a</i>	<i>Recettes prévues</i>
Total	16 781,3	14 272,6	15 199,4	14 520,7	15 199,4	3 615,7	20 367,7

^a Au 30 juin 2024.

Représentation géographique équitable

XII.31 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur la représentation géographique au Département. Au 30 juin 2024, les 52 titulaires de postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire étaient originaires de 29 États Membres, soit 28 personnes d'Europe occidentale et d'autres États, 10 personnes d'Asie et du Pacifique, 8 personnes d'Europe orientale, 5 personnes d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 personne d'Afrique. En ce qui concerne les 323 titulaires de postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget des activités financées en commun, 96 étaient originaires d'Afrique, 93 d'Europe occidentale et d'autres États, 58 d'Asie et du Pacifique, 48 d'Europe orientale et 26 d'Amérique latine et des Caraïbes, les 2 derniers n'appartenant quant à eux à aucun de ces groupes régionaux. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département s'efforçait constamment d'attribuer les postes soumis au principe de la répartition géographique à des candidates et candidats provenant d'États Membres non représentés ou sous-représentés, comme l'exigeait la règle. En ce qui concerne les postes non soumis à ce principe, le Département a indiqué qu'il cherchait sans cesse à recruter du personnel plus qualifié dans divers groupes moins représentés au sein du personnel international des entités concernées, compte étant tenu des besoins opérationnels et des exigences linguistiques à respecter pour la bonne exécution des mandats. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 52 membres du personnel du Département devaient prendre leur retraite au cours des cinq prochaines années. **Le**

Comité consultatif compte que le Département prendra de nouvelles mesures pour que la représentation géographique des États Membres parmi son personnel soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent des possibilités concrètes d'y parvenir. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

XII.32 Selon les informations fournies au Comité consultatif, sur les 949 postes pourvus au 31 mai 2024, 73 % sont occupés par des hommes (694 postes) et 27 % par des femmes (255 postes). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que la réalisation de la parité des genres était une priorité pour le Département et que cette question faisait l'objet d'un point à part dans le contrat de mission du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité. Dans la catégorie des administrateurs, les femmes représentaient désormais en moyenne 30 % du personnel du Département. Beaucoup reste cependant à faire pour atteindre la parité des genres, en particulier dans les lieux d'affectation sur le terrain. **Le Comité consultatif compte que le Département de la sûreté et de la sécurité redoublera d'efforts afin que la représentation des genres parmi son personnel, à tous les niveaux, soit plus équilibrée.** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Transports terrestres

XII.33 Au paragraphe XII.11 de son rapport [A/78/7](#), le Comité consultatif a déclaré qu'il prenait note du nombre de véhicules utilisés dans les opérations de sécurité sur le terrain et comptait que des informations détaillées, notamment sur le nombre de véhicules dans chaque lieu d'affectation, les coefficients véhicules/effectifs et les plans d'acquisition ou de remplacement, figureraient dans le prochain projet de budget-programme. Aussi, le Département a-t-il fait savoir, dans son document complémentaire, qu'il disposait de 629 véhicules et que ceux-ci faisaient partie intégrante de ses opérations sur le terrain. Il a expliqué que, afin de garantir l'efficacité opérationnelle de la flotte à l'appui des opérations sur le terrain, les véhicules étaient remplacés dans le cadre du programme global de gestion du cycle de vie du parc auto et conformément aux politiques de gestion des véhicules établies par l'Organisation. En outre, l'attribution des véhicules était fonction des besoins opérationnels en lien avec l'exécution des mandats. En règle générale, chaque agent(e) de la catégorie des administrateurs déployé auprès d'un bureau extérieur du Département et chaque agent de sécurité travaillant dans un bureau doté d'un poste d'agent des services généraux recevait un véhicule pour exercer ses fonctions. **Le Comité consultatif note qu'aucune information n'a été fournie sur les plans d'acquisition et de remplacement des véhicules et compte que des informations détaillées à cet égard, y compris sur les coefficients standard, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Tableau XII.12
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Quotes-parts hors budget ordinaire ^a					Ressources extrabudgétaires						Total				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier- juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estima- tions/ crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estima- tions)	2025 (prévi- sions)	Variation (2024- 2025)	
Postes	86 101,2	86 327,6	99 380,2	43 999,8	100 976,2	1 596,0	3 249,7	3 070,6	3 020,7	3 032,9	12,2	6 652,7	5 433,2	6 175,5	6 475,8	300,3	96 003,6	94 831,4	108 576,4	110 484,9	1 908,5	
Autres dépenses de personnel	5 562,2	8 373,6	4 900,0	3 659,0	4 900,0	–	284,7	407,2	276,5	292,6	16,1	5 671,5	10 540,5	13 712,9	10 431,7	(3 281,2)	11 518,4	19 321,3	18 889,4	15 624,3	(3 265,1)	
Consultants	59,3	55,9	60,9	12,7	60,9	–	–	–	–	–	–	15,0	21,1	320,0	28,0	(292,0)	74,3	77,0	380,9	88,9	(292,0)	
Voyages du personnel	475,5	2 173,3	736,4	1 049,3	1 236,4	500,0	375,7	417,8	432,1	432,1	–	414,9	1 364,1	1 221,6	660,9	(560,7)	1 266,1	3 955,2	2 390,1	2 329,4	(60,7)	
Services contractuels	1 650,2	1 399,2	1 967,6	468,0	1 962,1	(5,5)	58,8	61,2	53,4	54,3	0,9	729,1	611,9	899,4	869,1	(30,3)	2 438,1	2 072,3	2 920,4	2 885,5	(34,9)	
Frais généraux de fonctionnement	1 930,9	1 753,1	1 977,7	1 138,7	1 994,3	16,6	8,2	1,5	8,2	8,2	–	959,5	1 655,6	1 814,5	2 202,0	387,5	2 898,6	3 410,2	3 800,4	4 204,5	404,1	
Fournitures et accessoires	991,3	1 199,3	985,2	103,5	1 041,6	56,4	3,6	0,7	3,6	3,6	–	420,3	294,6	359,0	308,3	(50,7)	1 415,2	1 494,6	1 347,8	1 353,5	5,7	
Mobilier et matériel	677,9	684,6	701,8	60,8	576,8	(125,0)	5,4	6,0	10,8	10,8	–	336,4	832,5	1 329,6	562,9	(766,7)	1 019,7	1 523,1	2 042,2	1 150,5	(891,7)	
Aménagement des locaux	–	6,8	–	5,7	–	–	–	–	–	–	–	–	0,7	100,0	3 000,0	2 900,0	–	7,5	100,0	3 000,0	2 900,0	
Subventions et contributions	29 504,2	28 251,0	30 524,3	25 392,1	27 290,9	(3 233,4)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	29 504,2	28 251,0	30 524,3	27 290,9	(3 233,4)	
Autres dépenses	–	(31,1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	452,8	954,3	446,8	(507,5)	–	421,7	954,3	446,8	(507,5)	
Total	126 952,7	130 193,4	141 234,1	75 889,6	140 039,2	(1 194,9)	3 986,1	3 965,1	3 805,3	3 834,5	29,2	15 199,4	21 207,0	26 886,8	24 985,5	(1 901,3)	146 138,2	155 365,5	171 926,2	168 859,2	(3 067,0)	

^a L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1^{er} juillet au 30 juin.

Tableau XII.13
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des activités financées en commun, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2019		2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	(Crédits approuvés)	(Dépenses effectives)	(Crédits approuvés)	(Dépenses effectives)	(Crédits approuvés)	(Dépenses effectives)	(Crédits approuvés)	(Dépenses effectives)	(Crédits approuvés)	(Dépenses effectives)	(Crédits approuvés)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives) ^a	(Prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	103 911,9	105 043,4	106 748,5	108 419,3	121 076,6	113 940,7	129 424,0	116 902,7	130 992,0	118 281,2	131 442,2	59 368,4	131 584,2	142,0
Autres dépenses de personnel	6 075,8	4 469,2	5 260,9	5 154,2	5 369,3	4 691,3	4 793,8	4 229,7	5 193,7	7 897,9	7 591,7	4 106,2	7 591,7	–
Consultants	61,2	96,8	61,7	157,2	62,4	257,8	66,2	235,9	71,7	144,4	71,7	41,4	71,7	–
Voyages du personnel	5 433,0	5 413,7	5 487,3	2 143,8	4 993,0	2 718,4	5 294,6	6 123,2	5 437,1	6 013,8	5 437,1	3 546,7	5 437,1	–
Services contractuels	8 728,9	10 705,1	3 241,6	3 044,1	3 294,9	1 847,9	3 494,9	3 816,1	3 859,3	3 993,5	3 859,3	3 900,8	3 859,3	–
Frais généraux de fonctionnement	8 915,9	11 291,5	8 963,2	11 799,5	9 184,8	10 774,9	9 819,0	9 308,0	9 363,6	11 354,9	9 363,6	4 478,2	9 363,6	–
Fournitures et accessoires	3 167,1	974,5	3 180,9	670,5	3 173,5	1 039,7	3 267,3	1 418,8	2 601,0	1 420,0	2 340,9	161,2	2 340,9	–
Mobilier et matériel	1 167,1	2 810,2	1 166,3	2 933,7	1 145,0	4 639,4	1 149,8	4 126,4	1 219,8	4 186,9	1 219,8	332,2	1 219,8	–
Aménagement des locaux	–	26,2	–	–	–	–	–	2,5	–	27,9	–	0,1	–	–
Subventions et contributions	3,2	2 392,1 ^a	5 547,7	6 057,2	5 608,9	4 040,9	5 947,6	3 822,3	6 452,7	3 929,5	3 900,0	989,1	3 900,0	–
Autres dépenses	–	0,5	–	(50,6)	–	(13,3)	–	(18,6)	–	(7,4)	–	(0,2)	–	–
Total	137 464,1	143 223,2	139 658,1	140 328,7	153 908,4	143 937,7	163 257,2	149 966,9	165 190,9	157 242,7	165 226,3	76 924,1	165 368,3	142,0

^a Compte non tenu des dépenses, d'un montant d'environ 2,8 millions de dollars, relatives aux services d'appui administratif fourni par le PNUD aux bureaux extérieurs du Département de la sûreté et de la sécurité au niveau mondial pour le deuxième trimestre de 2024, au sujet desquelles le PNUD doit encore communiquer.

Titre XIII

Compte pour le développement

Chapitre 35

Compte pour le développement

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	16 491 300
Dépenses de 2023	12 978 500
Crédits ouverts pour 2024	18 502 900
Dépenses au 30 juin 2024	7 624 300
Ressources demandées pour 2025	18 473 900
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). Les crédits ouverts pour 2023 et 2024 et les ressources demandées pour 2025 concernent la quinzième, la seizième et la dix-septième tranches, respectivement. Les dépenses de 2023 et les dépenses au 30 juin 2024 qui sont indiquées ici correspondent aux dépenses qui ont été engagées au titre du compte pluriannuel et portent sur trois tranches qui en sont à différents stades d'exécution.	

XIII.1 Les ressources demandées au titre du chapitre 35 du projet de budget-programme pour 2025⁸ s'élèvent à 18 473 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 29 000 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Cette diminution tient à une réduction de 1 029 000 dollars des ressources demandées au titre des subventions et contributions, liée au non-renouvellement de crédits ouverts pour 2024 par l'Assemblée générale dans sa résolution 78/252. Elle est partiellement compensée par une augmentation de 1 000 000 dollars des ressources demandées au titre des subventions et contributions pour favoriser, dans le cadre des projets, la mise en place d'un appui plus large et plus approfondi au renforcement des capacités des pays en développement (A/79/6 (Sect. 35), par. 35.16 et 35.17 et tableau 35.1). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau XIII.8. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations actualisées sur les ressources allouées au Compte pour le développement et les dépenses connexes depuis 2020, ventilées par objet de dépense, qu'on trouvera au tableau XIII.1. Le Comité note que les dépenses ne correspondent pas aux crédits prévus pour le même exercice mais qu'elles concernent trois tranches à des stades d'exécution différents, comme l'indique la note afférente au tableau. **Le Comité consultatif compte que la présentation actuelle des informations sur l'évolution des ressources financières sera révisée, afin de la rendre plus claire, plus transparente et plus en phase avec les principes de la budgétisation axée sur les résultats, et que les nouvelles modalités de présentation seront appliquées dans le prochain projet de budget, afin de faciliter l'examen de la mise en œuvre et de l'exécution du budget.**

⁸ En vue de mettre en œuvre les projets financés au moyen du Compte pour le développement au titre de la dix-septième tranche au cours des quatre prochaines années (2025-2028).

Tableau XIII.1
Ressources allouées et dépenses, par objet de dépense (2020-2025)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépense Janvier-juin	Montant proposé	Variation (2024-2025)
Autres dépenses de personnel	495,8	906,6	649,7	1 959,7	840,2	972,3	851,4	841,5	805,0	235,2	740,5	(64,5)
Consultants et experts	4 836,1	10 136,6	4 613,3	14 968,8	6 605,4	7 559,4	7 498,4	5 014,4	6 836,3	3 295,4	6 670,2	(166,1)
Voyages du personnel	2 340,1	206,0	2 080,4	297,6	1 994,3	1 463,7	1 820,0	1 722,6	2 673,2	1 013,7	2 462,7	(210,5)
Services contractuels	1 739,8	2 341,7	2 165,3	4 208,0	1 775,5	1 964,9	2 003,4	1 764,5	2 333,2	649,4	2 798,5	465,3
Frais généraux de fonctionnement	584,2	411,8	1 078,7	703,6	739,8	799,0	939,7	770,6	1 535,3	328,4	1 392,9	(142,3)
Fournitures et accessoires	—	25,7	—	—	—	4,7	—	5,2	—	0,3	—	—
Mobilier et matériel	—	189,5	9,3	45,4	15,6	28,9	—	27,1	—	7,6	—	—
Subventions et contributions	4 203,4	1 742,2	4 602,7	3 559,5	4 228,4	2 440,3	3 378,4	2 832,6	4 319,9	2 094,3	4 409,1	(89,2)
Total	14 199,4	15 960,1	15 199,4	25 939,9	16 199,4	15 239,7	16 491,3	12 978,5	18 502,9	7 624,3	18 473,9	(29,0)

Note : Les crédits ouverts pour 2021, 2022, 2023 et 2024 et les ressources demandées pour 2025 concernent la treizième, la quatorzième, la quinzième, la seizième et la dix-septième tranches, respectivement. Les dépenses qui sont indiquées ici correspondent aux dépenses qui ont été engagées au titre du compte pluriannuel et portent sur trois tranches qui en sont à différents stades d'exécution. Les chiffres ne peuvent donc pas être comparés au montant total proposé pour la dix-septième tranche, qui débutera en 2025.

Autres dépenses de personnel

XIII.2 Le Secrétaire général explique que les autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] représentent environ 4 % du budget total et sont engagées pour faire appel à du personnel pour de courtes durées en vue de mener à bien des activités relatives aux projets, par exemple pour organiser des ateliers et collecter des données (ibid., par. 35.20). Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur le personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour 2025 (dix-septième tranche). Il a également été informé que tous les projets en étaient actuellement au stade de la note de cadrage. De plus amples informations seront disponibles lorsque les descriptifs de projet auront été rédigés et que des consultations auront eu lieu avec les pays cibles et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Consultants

XIII.3 Le Secrétaire général explique également que les projets menés au titre du Compte pour le développement reposent généralement sur les services de consultants locaux chargés de l'exécution au niveau national, qui recensent et diffusent les meilleures pratiques nationales et régionales. Pour les projets qui portent sur de nouveaux domaines, il faut souvent faire appel à des consultants internationaux ; en effet, il n'est pas toujours possible de trouver des experts de ces domaines dans le pays concerné ou parmi le personnel de l'entité d'exécution. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, les ressources proposées pour la dix-septième tranche permettraient de financer les services de 114 consultants internationaux pour un total de 613 mois de travail, pour un coût estimé à 3 276 600 dollars, et de 166 consultants nationaux pour un total de 664 mois de travail, pour un coût estimé à 2 807 600 dollars (ibid., par. 35.22 et tableau 35.3). En réponse à ses questions, le Comité a reçu des informations actualisées sur le nombre de consultants internationaux et nationaux requis pour la période 2022-2025 et les coûts afférents, comme le montre le tableau XIII.2. **Le Comité consultatif prend note des informations relatives au nombre de consultants nationaux et internationaux et, une fois de plus, souligne les avantages du recours à des consultants nationaux et régionaux tant sur le plan du renforcement des capacités que sur celui de la rentabilité. Il compte que des informations actualisées sur l'utilisation des services de consultants nationaux, régionaux et internationaux figureront systématiquement dans les projets de budget (voir également A/78/7, par. XIII.7, et A/77/7, par. XIII.21).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les consultants.

Tableau XIII.2

Nombre de consultants internationaux et nationaux requis pour la période 2022-2025 et coûts afférents

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Type de consultant</i>	<i>Nombre de consultants</i>	<i>Nombre de mois de travail</i>	<i>Coût^a</i>
2022	Consultants internationaux	113	470	3 071,2
	Consultants nationaux	146	554	1 998,1
Total		259	1 024	5 069,3
2023	Consultants internationaux	111	497	3 825,0
	Consultants nationaux	131	678	3 086,0
Total		242	1 175	6 911,0

<i>Année</i>	<i>Type de consultant</i>	<i>Nombre de consultants</i>	<i>Nombre de mois de travail</i>	<i>Coût^a</i>
2024	Consultants internationaux	114	429	3 244,4
	Consultants nationaux	125	459	2 215,2
Total		239	888	5 459,6
2025	Consultants internationaux	114	613	3 276,6
	Consultants nationaux	166	664	2 807,6
Total		280	1 277	6 084,2

^a Frais de déplacement non compris.

Voyages du personnel

XIII.4 Le Secrétaire général explique que, comme les entités d'exécution ne se trouvent généralement pas dans les pays bénéficiaires des projets et comme tous les projets comportent des activités sur le terrain, des frais de voyage du personnel doivent être engagés dans la plupart des cas, et ils représentent en moyenne 13 % du budget total, soit une diminution de 1 % par rapport à la seizième tranche. Bien que les projets prévoient généralement des outils d'apprentissage en ligne et que ceux-ci soient utiles pour gagner en efficacité et pour élargir la portée des activités, ils ne peuvent remplacer toutes les modalités d'exécution en présentiel ni rivaliser avec leur efficacité ([A/79/6 \(Sect. 35\)](#), par. 35.21). En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les clivages numériques entre les zones géographiques et les groupes de population, ainsi que d'autres problématiques telles que les difficultés de communication, font qu'il est difficile de rendre la participation aux activités d'apprentissage en ligne inclusive. **Le Comité consultatif dit une fois encore estimer qu'il est nécessaire de rationaliser les ressources affectées aux voyages en réalisant des gains d'efficacité et en recourant davantage aux outils en ligne et aux services d'experts locaux, en vue de consacrer une plus grande partie de celles-ci au financement des projets durables du Compte pour le développement (voir [A/78/7](#), par. XIII.8, et [A/77/7](#), par. XIII.23).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les voyages du personnel.

Services contractuels

XIII.5 Les ressources demandées pour 2025 au titre des services contractuels s'élèvent à 2 798 500 dollars et font apparaître une augmentation de 465 300 dollars (16,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. D'après le complément d'information ayant été communiqué, les services contractuels relèvent en partie de contrats institutionnels conclus avec des institutions nationales, régionales ou internationales, des entreprises, des organisations intergouvernementales ou des organisations non gouvernementales pour la préparation de publications, la réalisation d'études, l'exécution de travaux techniques, la fourniture d'une assistance aux fins de l'organisation d'ateliers, les services d'interprétation pour les réunions de groupes d'experts et la traduction ou l'impression de documents. La sélection d'institutions pour la fourniture de services contractuels se fait conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, au terme d'une mise en concurrence. En ce qui concerne les services contractuels nationaux et locaux, il s'agit souvent de la location de locaux et d'activités menées à l'appui d'ateliers. Selon le complément d'information, des informations détaillées sur les coûts afférents aux services contractuels ont été incluses au paragraphe 35.23 du projet de budget-

programme pour 2025 (chapitre 35) [A/79/6 (Sect. 35)]. **Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur les services contractuels, ventilées par lieu de projet, et les coûts afférents figureront dans les futurs projets de budget (voir A/78/7, par. XIII.9).** On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les services contractuels.

Subventions et contributions

XIII.6 Le Secrétaire général explique que les coûts liés à la participation aux ateliers (frais de voyage et indemnités), inscrits à la rubrique Subventions et contributions, représentent en moyenne 24 % du budget d'un projet. Les projets prévoient en général des ateliers nationaux de formation, de coordination et de recherche de consensus. La plupart prévoient également un petit nombre d'ateliers régionaux. Les ateliers régionaux et interrégionaux sont souvent l'occasion de diffuser ces informations à un public plus large et sont souvent organisés en même temps que d'autres réunions ou manifestations intergouvernementales, ce qui permet de réduire les coûts (A/79/6 (Sect. 35), par. 35.24). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations détaillées sur les subventions et les contributions telles qu'elles figurent dans les notes de cadrage relatives à chaque projet et a été informé que ces informations étaient provisoires et pouvaient être modifiées au gré des discussions avec les pays bénéficiaires et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents respectifs. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les subventions et les contributions.

Financement du Compte pour le développement

XIII.7 Le Comité consultatif rappelle que le Compte pour le développement a été créé en 1997 par l'Assemblée générale par sa résolution 52/12 B (par. 24) en tant que mécanisme de financement des projets de développement des capacités entrepris par les entités des Nations Unies chargées des questions économiques et sociales. L'Assemblée a décidé, par la même résolution, que ce Compte serait alimenté par les économies réalisées grâce à d'éventuelles réductions des frais administratifs et autres frais généraux, sans que cela n'affecte la mise en œuvre intégrale des programmes et activités prescrits, et elle a prié le Secrétaire général de présenter, avant la fin du mois de mars 1998, un rapport détaillé sur la viabilité de l'initiative, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre, les objectifs spécifiques et les critères de performance associés pour l'utilisation de ces ressources. Le Comité a inclus dans ses rapports précédents un historique détaillé du financement du Compte pour le développement depuis sa création (voir, par exemple, A/78/7, par. XIII.11 à XIII.30). Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu des données historiques actualisées sur les ressources fournies au Compte pour le développement et la part de celui-ci dans les budgets-programmes globaux respectifs, comme indiqué au tableau XIII.3. Le tableau montre qu'au fil des années qui se sont écoulées depuis la création du Compte, le manque d'économies à verser au Compte a conduit l'Assemblée à prendre de nombreuses décisions pour lui allouer des ressources supplémentaires, y compris dans sa dernière résolution 78/254 A-C, par laquelle elle lui a alloué une provision non récurrente de 1,0 million de dollars.

Tableau XIII.3

Ressources fournies au Compte pour le développement et part du Compte dans les budgets-programmes globaux

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Résolution(s)</i>	<i>Montant des crédits ouverts au titre du budget-programme^a</i>	<i>Montant des crédits ouverts au titre du Compte pour le développement</i>	<i>Pourcentage</i>
1998-1999	52/221	2 532 331 200	13 065 000	0,52
2000-2001	54/250 A à C	2 535 689 200	13 065 000	0,52
2002-2003	56/254 A	2 625 178 700	13 065 000	0,50
2004-2005	58/271 A à C	3 160 860 300	13 065 000	0,41
2006-2007	61/253	4 173 895 900	16 480 900	0,39
2008-2009	64/242 A et B	4 799 914 500	26 151 300	0,54
2010-2011	64/244 A	5 156 029 100	23 651 300	0,46
2012-2013	66/248 A à C	5 152 299 600	29 243 200	0,57
2014-2015	68/248 A à C	5 530 349 800	28 398 800	0,51
2016-2017	70/249 A à C	5 401 794 400	28 398 800	0,53
2018-2019	72/263 A à C	5 396 907 300	28 398 800	0,53
2020	74/264 A à C	3 073 830 500	14 199 400	0,46
2021	75/254 A à C	3 208 080 100	15 199 400	0,47
2022	76/247 A à C	3 121 651 000	16 199 400	0,52
2023	77/264 A à C	3 396 308 300	16 491 300	0,49
2024	78/254 A à C	3 615 704 400	18 502 900	0,51
2025	Montant proposé	3 627 352 100 ^b	18 473 900	0,51

^a Montant total des crédits ouverts par l'Assemblée générale pour chaque exercice, y compris les montants alloués aux grands projets de construction, comme indiqué dans les différentes résolutions relatives au financement.

^b Grands projets de construction non compris.

XIII.8 Le Comité consultatif souligne que les changements opérés depuis la création du Compte pour le développement, y compris la réforme du développement, pourraient nécessiter un affinement de la modalité de financement et de gestion du Compte. Le Comité consultatif continue de penser que, de manière générale, compte tenu de l'intégration du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents au sein du Secrétariat, les questions relatives au flux de financement et les problèmes se posant – en ce qui concerne notamment les faiblesses du Compte pour le développement en tant qu'outil pour le programme de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, s'agissant par exemple du niveau et de la durabilité de ses ressources, de sa gouvernance, de la gestion de ses programmes et de la répartition des tâches ayant trait à son administration entre les entités pertinentes, ainsi qu'au vu du manque d'outils concrets pour mesurer les retombées des projets – nuisent à la réalisation des objectifs du Compte et limitent sa capacité à obtenir des résultats tangibles à l'appui des pays les plus vulnérables. Le Comité recommande de nouveau que l'Assemblée générale examine, au niveau approprié et dans les instances voulues, le nombre d'entités d'exécution, les plans concrets visant à conférer au Compte pour le développement un rôle accru, ainsi qu'à garantir l'efficacité et la gestion rigoureuse de celui-ci, ainsi que la suffisance et la prévisibilité de son financement, en vue d'en faire un outil et un dividende de développement

important dans le cadre des efforts de réforme du système pour le développement, l'objectif étant d'aider les pays qui en ont besoin à mettre en œuvre le Programme 2030 (voir par. XIII.13, XIII.15, XIII.18, XIII.22 et XIII.23 ci-après ; voir également [A/78/7](#), par. XIII.28). À cet égard, le Comité recommande par ailleurs à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de lui présenter un rapport pour entamer cette discussion et de fournir des informations actualisées à ce sujet dans le prochain projet de budget.

XIII.9 Dans l'intervalle, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie à nouveau le Secrétaire général d'indiquer les économies résultant des mesures d'efficacité devant être virées au chapitre « Compte pour le développement » dans le prochain projet de budget (voir les résolutions [75/254 A](#) à C, [70/247](#), [62/238](#), [56/237](#), [54/15](#) et [52/12 B](#) ; voir également [A/78/7](#), par. XIII.29, [A/77/7](#), par. XIII.11, [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. XIII.10, [A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#), par. XIII.3, et [A/74/7](#), par. XIII.12).

XIII.10 Sous réserve des recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général concernant le chapitre 35.

Questions diverses

Entités d'exécution

XIII.11 Le Secrétaire général explique que le Compte pour le développement a été créé en 1997 en tant que mécanisme de financement des projets de développement des capacités entrepris par les entités des Nations Unies chargées des questions économiques et sociales. Tous les projets financés par le Compte s'appuient sur les mandats et les points forts des 10 entités d'exécution ([A/79/6 \(Sect. 35\)](#), par. 35.1). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les projets relevant du Compte pour le développement avaient été, depuis la création de celui-ci, mis en œuvre par 10 entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies⁹ (voir [A/52/848](#)). Les projets s'appuient sur les capacités normatives et analytiques des entités. Menés sur une période de quatre ans et dotés d'un budget moyen de 700 000 dollars, ils supposent la collaboration de plusieurs pays, encourageant l'apprentissage entre pays du Sud et la mise en commun d'expériences, puis l'intégration des résultats dans les processus intergouvernementaux et les analyses ([A/79/6 \(Sect. 35\)](#), par. 35.3). Comme suite à ses questions, le Comité a reçu des informations actualisées sur la répartition des ressources entre les entités d'exécution en 2025 et pendant les cinq années précédentes (voir le tableau XIII.4).

⁹ CESAP, CESAO, CEA, CEPALC, CEE, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales, ONUDC, PNUE et ONU-Habitat.

Tableau XIII.4

Répartition des ressources provenant du Compte pour le développement entre les entités d'exécution

(En dollars des États-Unis)

Entité	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CEA	1 450 000	1 348 163	1 057 464	2 440 000	1 350 000	1 903 000
CEE	950 000	1 140 590	1 194 934	1 000 000	2 375 000	1 696 900
CEPALC	2 720 000	1 348 162	1 057 464	1 297 600	1 350 000	1 903 000
CESAO	950 000	1 079 166	1 483 621	1 050 000	1 375 000	1 696 900
CESAP	1 200 000	1 348 162	1 268 956	1 300 000	1 200 000	1 903 000
CNUCED	2 330 000	1 802 493	2 009 181	2 350 000	2 800 000	2 473 900
Département des affaires économiques et sociales	2 049 400	3 805 145	4 229 853	2 180 000	2 400 000	2 429 000
Évaluations externes au niveau des projets et des programmes et activités connexes	—	491 400	783 000	841 800	636 700	738 900
ONU-Habitat	550 000	1 140 590	1 205 508	1 440 000	1 120 000	1 522 400
ONUDC	900 000	554 939	—	300 000	560 000	684 600
PNUE	1 100 000	1 140 590	909 419	1 000 000	1 120 000	1 522 400
Total	14 199 400	15 199 400	15 199 400	15 199 400	16 286 700	18 473 900

XIII.12 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a également été informé que, dans le fascicule du budget, la répartition par entité mettait en lumière les entités responsables au premier chef des projets considérés, comme le montre le tableau XIII.5. Cette répartition change chaque année, du fait qu'il arrive souvent qu'une entité soit à la tête d'un projet majeur, tandis que plusieurs projets susceptibles de faire l'objet d'un financement plus important peuvent être mis en œuvre par deux entités ou plus. La répartition des ressources pour la dix-septième tranche figurant dans le tableau ci-dessus est une estimation. Une fois que les entités d'exécution auront achevé d'établir les descriptifs de projet et que les fonds auront été alloués, des informations plus détaillées seront disponibles concernant la répartition effective des fonds pour tous les projets relevant de la dix-septième tranche. On trouvera au tableau XIII.6 des informations sur la répartition des fonds au début de la mise en œuvre des projets. Il n'y est pas fait mention de la dix-septième tranche, car la répartition des fonds n'aura lieu qu'en 2025, une fois les ressources approuvées par l'Assemblée générale et les descriptifs de projet élaborés.

Tableau XIII.5

Distribution des fonds par entité-chef de file, sur la base des estimations fournies dans les fascicules du budget

(En pourcentage)

Entité	Douzième tranche	Treizième tranche	Quatorzième tranche	Quinzième tranche	Seizième tranche	Dix-septième tranche
CEA	10	9	7	17	10	11
CEE	7	8	8	7	10	10
CEPALC	19	8	7	9	12	11

Entité	Douzième tranche	Treizième tranche	Quatorzième tranche	Quinzième tranche	Seizième tranche	Dix-septième tranche
CESAO	7	9	10	7	9	10
CESAP	8	9	9	9	11	11
CNUCED	16	12	14	16	14	14
Département des affaires économiques et sociales	14	26	29	15	14	14
ONU-Habitat	4	8	8	10	7	9
ONUDC	6	4	-	2	4	4
PNUE	8	12	6	7	7	9

Tableau XIII.6

Affectation réelle des fonds au début de l'exécution des projets

(En pourcentage)

Entité	Douzième tranche	Treizième tranche	Quatorzième tranche	Quinzième tranche	Seizième tranche
CEA	10	11	12	10	13
CEE	7	10	12	7	8
CEPALC	19	12	12	12	11
CESAO	7	10	10	9	8
CESAP	8	14	12	14	12
CNUCED	16	14	12	15	16
Département des affaires économiques et sociales	14	11	11	13	13
ONU-Habitat	4	8	7	10	7
ONUDC	6	4	3	2	4
PNUE	8	8	9	8	8

XIII.13 Dans le complément d'information sur le fascicule, il est expliqué que les fonds disponibles au titre de chaque tranche du Compte pour le développement sont alloués aux entités d'exécution selon ce qui a été fait par le passé, mais compte tenu également de plusieurs critères ; tels que les priorités que les États Membres ont exprimées lors des négociations intergouvernementales et dans leurs échanges avec les entités d'exécution, les points forts de chacune des propositions de projet présentées, la capacité des entités d'exécution de mener à bien les projets et les résultats déjà obtenus. **Le Comité consultatif note qu'il existe toujours un manque de clarté concernant les critères appliqués dans la distribution des ressources entre les entités d'exécution du Compte pour le développement et recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de faire figurer systématiquement dans les futurs projets de budget des informations détaillées sur la répartition des ressources entre les entités d'exécution et les critères y relatifs (voir par. XIII.8 ci-dessus ; voir aussi A/78/7, par. XIII.39, et A/77/7, par. XIII.31).**

Projets proposés pour 2025-2028 : sélection des pays

XIII.14 Le Secrétaire général indique que 26 projets, représentant la dix-septième tranche de projets au titre du Compte pour le développement, sont proposés pour la

période 2025-2028, qui sera axée sur le thème général « Aider les États Membres à accélérer l'action menée en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets en plaçant au premier plan la résilience sociale et économique afin de concrétiser le Programme 2030 ». Cinq de ces projets visent à renforcer les capacités statistiques des pays concernés pour leur permettre de faire face aux changements climatiques (voir [A/79/6 \(Sect. 35\)](#), par. 35.6 pour de plus amples détails). Au total, la dix-septième tranche comprend neuf projets qui seront exécutés conjointement par des entités du Compte pour le développement. De plus, les partenariats restent essentiels pour tous les projets, y compris la collaboration à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Plus de 90 % des projets proposés dans le cadre de la dix-septième tranche visent à aider des pays ayant des besoins particuliers, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ibid., par. 35.3 et 35.4, figures 35.I à 35.IV et annexe I). Le Comité consultatif s'est également fait fournir un récapitulatif actualisé du nombre de projets qui avaient été proposés et du volume d'entre eux qui avaient été sélectionnés dans le cadre des douzième à dix-septième tranches (voir le tableau XIII.7). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le montant proposé pour la seizième tranche du Compte pour le développement dans le projet de budget-programme pour 2024, tel que présenté dans le fascicule du budget de 2024 [[A/78/6 \(Sect. 35\)](#)], s'élevait à 16 286 700 dollars avant actualisation des coûts. L'Assemblée générale ayant ouvert un crédit de 18 502 900 dollars, l'équipe de gestion de projet du Compte pour le développement s'emploie actuellement à obtenir un crédit supplémentaire par l'Assemblée afin de soutenir au mieux les États Membres. Dans le complément d'information sur le fascicule du budget, il est expliqué que la liste restreinte des projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement est établie en étroite consultation avec les entités d'exécution, en tenant compte à la fois de la disponibilité des fonds et des demandes et besoins des pays, ainsi que des critères indiqués dans la section relative à la suite donnée à la recommandation que le Comité a formulée dans son rapport précédent ([A/78/7](#), par. XIII.39). Les projets sont exécutés dans des domaines dans lesquels les entités d'exécution ont reçu expressément des mandats ou des demandes de la part des États Membres ou dans lesquels elles ont des atouts évidents. Dans le complément d'information, il est également indiqué qu'au moment de l'élaboration du fascicule, les projets en sont au stade de la note de cadrage et n'ont pas encore été approuvés, et les pays cibles n'ont pas encore été confirmés. Une fois que l'Assemblée aura approuvé le fascicule et que les concepts de projet auront été transposés en descriptifs de projet complets, les pays cibles seront confirmés et de plus amples informations seront disponibles concernant les services contractuels.

XIII.15 Le Comité consultatif note le manque d'informations détaillées et quantifiées sur les projets à financer au moyen du budget proposé et souligne que la modalité de financement actuelle du Compte pour le développement et le manque de prévisibilité de ses ressources ont une incidence négative sur le développement des projets, notamment sur la sélection des États Membres bénéficiaires. Le Comité consultatif compte une nouvelle fois que le Secrétaire général veillera à ce que la sélection des pays et des projets se fasse en toute transparence et, conformément aux objectifs de développement durable, mettra au point un programme de communication à l'intention des pays ayant des besoins particuliers, dans le cadre duquel des informations leur seront communiquées sur les projets au moyen d'une coordination étroite avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, entre autres, afin de permettre aux États Membres de formuler leurs demandes (voir [A/78/7](#), par. XIII.35). Le

Comité compte que le Secrétaire général inclura des informations détaillées sur le programme de communication dans le prochain projet de budget.

Tableau XIII.7

Nombre de projets proposés et sélectionnés de 2020 à 2025

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Tranche</i>	<i>Nombre de projets proposés</i>	<i>Coût</i>	<i>Nombre de projets sélectionnés</i>	<i>Budget</i>
2020	12	59	38 241 998	22	14 199 400
2021	13	57	36 148 253	21	14 199 400
2022	14	47	31 670 579	21	15 199 400
2023	15	44	30 954 058	22	15 199 400
2024	16	59	35 151 527	28	16 286 700
2025	17	50	32 136 992	26	18 473 900

Coordination avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

XIII.16 Selon le Secrétaire général, les projets proposés seront exécutés avec des partenaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du système des Nations Unies au sens large, notamment les équipes de pays des Nations Unies, s'il y a lieu, ainsi que les autorités nationales et locales et les organisations nationales, régionales et internationales. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents seront informés des activités exécutées dans le cadre des projets nationaux et viendront appuyer les projets à différents niveaux. En outre, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents peuvent apporter leur soutien en faveur d'un projet particulier en dressant la liste des participants aux réunions et aux ateliers et en les invitant, en recensant les partenaires et les homologues gouvernementaux, en diffusant les résultats du projet, en adaptant les modalités et les activités des projets aux contextes nationaux, en repérant les synergies avec d'autres projets ou initiatives dans le domaine concerné, en définissant une stratégie de participation des parties prenantes et en mobilisant des ressources supplémentaires. Par ailleurs, selon le projet, il peut y avoir un dialogue plus étroit avec l'équipe de pays des Nations Unies ([A/79/6 \(Sect. 35\)](#), par. 35.8 à 35.10 et annexe I). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'aucune ressource n'était consacrée à l'interaction entre le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et le Compte pour le développement et qu'aucune ressource n'était transférée aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans le cadre des projets, le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents étant de conseiller et d'informer plutôt que de mettre en œuvre des activités de projet.

XIII.17 Le Comité consultatif s'est fait fournir un extrait d'un document portant sur l'un des projets relevant de la dix-septième tranche, qui renfermait des directives sur les échanges avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays, et il a été informé que chaque entité d'exécution était également susceptible d'avoir mis en place des directives internes différentes de celles des projets financés au moyen du Compte, mais que l'équipe de gestion de projet ne disposait pas d'un répertoire central de ces directives. L'extrait montre qu'il est recommandé à l'entité responsable de l'exécution du projet de consulter le bureau du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) dans chaque pays cible pendant la phase de conception. Il sera obligatoire de rendre compte, dans les rapports d'étape annuels à venir, des échanges entretenus avec les bureaux dans les pays cibles. Ces rapports doivent se fonder sur les échanges qui ont ou auront lieu dans le contexte d'un projet

donné, plutôt que décrire les politiques ou pratiques générales de l'entité. Il existe deux principaux types de participation : le bureau du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) est informé du projet et des activités à entreprendre dans le pays ; dans certains cas, le bureau du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) apporte son soutien au projet en dressant la liste des participants aux réunions ou aux ateliers et en les invitant, en recensant les personnes ressources (y compris au sein de l'équipe de pays) ou les consultants nationaux, et en diffusant les résultats du projet. Le bureau pourrait également être chargé d'adapter les modalités ou les activités du projet au contexte national, de désigner des représentants du gouvernement, des points de contact et des partenaires, de dégager des synergies avec d'autres projets ou initiatives dans le domaine concerné, d'élaborer une stratégie de participation des parties prenantes, de mobiliser des ressources supplémentaires et de mettre en œuvre des mesures de pérennisation. **Le Comité consultatif, compte tenu du rôle central du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans le positionnement du système des Nations Unies pour le développement pour ce qui est de fournir un soutien efficace, efficient et responsable aux pays aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030, souligne la nécessité d'établir une coordination étroite et uniforme du Compte pour le développement et de ses entités d'exécution avec le Bureau de la coordination des activités de développement et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents tout au long du cycle de vie du projet.**

Coordination avec le programme ordinaire de coopération technique

XIII.18 Le Secrétaire général indique que le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique continuent de se compléter. Chaque entité a mis en place, au niveau des programmes et des sous-programmes, des mécanismes destinés à assurer la cohérence et les effets de synergie entre le programme ordinaire et le Compte pour le développement. Le Compte pour le développement finance des projets à moyen terme se déroulant sur une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, le plus souvent dans un contexte sous-régional mais aussi parfois régional ou mondial, afin de renforcer les capacités nationales, alors que le programme ordinaire finance des interventions à petite échelle qui visent à apporter une solution à court terme et a pour objet de satisfaire, avec souplesse, des besoins souvent urgents et difficilement prévisibles en matière de développement. Certaines interventions menées au titre du programme ordinaire peuvent déboucher sur des projets financés au moyen du Compte pour le développement, de manière à prêter un appui durable s'inscrivant dans le long terme. Le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique suivent des approches nettement différentes en matière de programmation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Le programme ordinaire de coopération technique étant géré de manière décentralisée, l'action des deux programmes n'est pas directement coordonnée, mais les entités d'exécution disposent d'une bonne vue d'ensemble des activités prévues qui doivent être financées au moyen du programme ordinaire, du Compte pour le développement et des ressources extrabudgétaires et veillent à ce que ces activités se complètent les unes les autres et ne fassent pas double emploi (*ibid.*, par. 35.12, et A/79/6 (Sect. 23), par. 23.13 et 23.21). **Le Comité consultatif compte que la complémentarité entre le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique sera maintenue et approfondie afin d'optimiser l'effet conjugué des activités menées dans le cadre de ces deux mécanismes (voir par. XIII.8 ci-dessus ; voir également A/78/7, par. XIII.43, et A/77/7, par. XIII.35).** On trouvera au chapitre 23 du présent rapport d'autres observations du Comité consultatif.

Activités d'évaluation

XIII.19 Le Secrétaire général explique que l'évaluation est considérée comme une composante essentielle de la fonction de gestion des programmes du Compte pour le développement. Les processus et procédures en place pour faciliter la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets, y compris les projets conjoints dotés d'un budget plus important, ont été renforcés sur la base des conclusions et des enseignements tirés des évaluations des projets relevant des dixième et onzième tranches. Les évaluations de 11 des 22 projets de la douzième tranche sont actuellement en cours, guidées par les directives relatives à l'évaluation des projets du Compte pour le développement, une note d'orientation supplémentaire et un modèle de rapport mis à jour. Une note d'orientation a également été publiée pour appuyer les évaluations de projets relevant de la treizième tranche qui seront menées en 2025. Le réseau des responsables de l'évaluation du Compte pour le développement, composé des services d'évaluation des 10 entités d'exécution, a entretenu des contacts réguliers en organisant des réunions virtuelles et en échangeant des courriers électroniques, en discutant de questions capitales relatives à la fonction d'évaluation et en mettant en commun les enseignements tirés et les bonnes pratiques. La planification de la prochaine évaluation au niveau du programme sera lancée au cours du second semestre de 2024, en consultation avec le réseau des responsables de l'évaluation et d'autres parties prenantes concernées ([A/79/6 \(Sect. 35\)](#), par. 35.13 à 35.15).

XIII.20 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les directives d'évaluation des projets publiées en octobre 2019, visaient à normaliser le processus d'évaluation et qu'une série de notes d'orientation supplémentaires avaient été publiées pour promouvoir leur application. Le premier modèle de rapport d'évaluation de projet a été élaboré fin 2021 et sera utilisé à titre expérimental pour les évaluations des projets relevant de la onzième tranche. Le modèle a depuis été mis à jour deux fois, sur la base des retours d'information des entités d'exécution. Quatre des 10 entités d'exécution ont utilisé le modèle pour établir leurs rapports d'évaluation de projets relevant de la onzième tranche. En ce qui concerne la douzième tranche, six entités au total ont indiqué leur intention d'utiliser le modèle, tandis que les quatre autres ont prévu de continuer d'utiliser leur propre modèle de rapport (l'une d'entre elles a apporté quelques ajustements à son modèle pour répondre aux prescriptions supplémentaires du Compte pour le développement). Il pourrait s'avérer impossible d'harmoniser complètement le format des rapports d'évaluation des projets pour toutes les entités d'exécution, étant donné que les évaluations des projets ont été commandées et supervisées par les entités d'exécution et qu'elles ont été régies par les politiques, les procédures et les directives de ces dernières en matière d'évaluation. Certaines d'entre elles, y compris les quatre entités qui ne prévoyaient pas d'utiliser le modèle pour procéder aux évaluations relevant de la douzième tranche, disposaient également de leurs propres formats et modèles de rapport, qui ont été approuvés par leurs propres organes directeurs ou membres de la direction. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a également été informé que les rapports d'évaluation relatifs aux projets relevant de la douzième tranche devaient être remis à la fin du mois de juin 2024, conformément à la note d'orientation sur la planification et la conduite des évaluations finales des projets de la tranche. Au 8 juillet 2024, un seul des rapports d'évaluation de projet avait été finalisé et soumis à l'équipe de gestion du programme.

XIII.21 Le Comité consultatif a également été informé que, bien que le Bureau des services de contrôle interne ait inclus les projets dans le champ d'application des évaluations des programmes et sous-programmes des entités d'exécution, à ce jour, celui-ci n'a pas évalué le Compte pour le développement dans son ensemble. Le Compte pour le développement a toutefois été inclus dans les évaluations prévues

pour 2025, comme indiqué dans le projet de budget-programme du Bureau pour 2025 (voir [A/79/6 \(Sect. 30\)](#), tableau 30.5).

XIII.22 Le Comité consultatif souligne que l'absence de critères d'évaluation et de moyens harmonisés d'évaluer l'efficacité, la productivité et l'incidence des projets dans toutes les entités d'exécution est une grave lacune à laquelle il convient de remédier. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir systématiquement, dans les futurs projets de budget et les futurs rapports d'étape consacrés aux activités financées par le Compte pour le développement, des informations plus complètes sur l'évaluation des projets, telles que l'état d'avancement et les coûts, y compris les dates de début et d'achèvement, les dépenses, les frais généraux et l'incidence, ainsi que des informations sur les critères, les directives et les normes appliqués, et l'état d'avancement des activités d'évaluation du projet, ainsi que les enseignements tirés et les bonnes pratiques (voir [A/78/7](#), par. XIII.10, XIII.28 et XIII.49, [A/77/7](#), par. XIII.39, et [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. XIII.32).

XIII.23 Tout en indiquant que l'autoévaluation et l'autosuiwi sont des outils précieux, le Comité consultatif souligne la nécessité de continuer de mener des activités ordinaires et indépendantes de suivi et d'évaluation, telles que celles menées par le Bureau des services de contrôle interne, qui est une source d'analyse objective des réalisations et des lacunes des programmes et des projets menés par l'Organisation des Nations Unies.

Tableau XIII.8
Chapitre 35 (Compte pour le développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (prévisions)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)	2023 (crédits ouverts)	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	2025 (prévisions)	Variation (2024- 2025)
Autres dépenses de personnel	851,4	841,5	805	235,2	740,5	(64,5)	—	—	—	—	—	851,4	841,5	805	740,5	(64,5)
Consultants et experts	7 498,4	5 014,4	6 836,3	3 295,4	6 670,2	(166,1)	—	—	—	—	—	7 498,4	5 014,4	6 836,3	6 670,2	(166,1)
Voyages du personnel	1 820,0	1 722,6	2 673,2	1 013,7	2 462,7	(210,5)	—	—	—	—	—	1 820,0	1 722,6	2 673,2	2 462,7	(210,5)
Services contractuels	2 003,4	1 764,5	2 333,2	649,4	2 798,5	465,3	—	—	—	—	—	2 003,4	1 764,5	2 333,2	2 798,5	465,3
Frais généraux de fonctionnement	939,7	770,6	1 535,3	328,4	1 392,9	(142,3)	—	—	—	—	—	939,7	770,6	1 535,3	1 392,9	(142,3)
Fournitures et accessoires	—	5,2	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	5,2	—	—	—
Mobilier et matériel	—	27,1	—	7,6	—	—	—	—	—	—	—	—	27,1	—	—	—
Subventions et contributions	3 378,4	2 832,6	4 319,9	2 094,3	4 409,1	(89,2)	—	—	—	—	—	3 378,4	2 832,6	4 319,9	4 409,1	(89,2)
Total	16 491,3	12 978,5	18 502,9	7 624,3	18 473,9	(29,0)	—	—	—	—	—	16 491,3	12 978,5	18 502,9	18 473,9	(29,0)

Titre XIV

Contributions du personnel

Chapitre 36

Contributions du personnel

Montant total des ressources nécessaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Crédits ouverts pour 2023	289 318 500
Dépenses de 2023	305 372 600
Crédits ouverts pour 2024	314 075 000
Dépenses au 30 juin 2024	150 364 869
Ressources demandées pour 2025	318 516 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

XIV.1 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 318 516 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 4 441 000 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Le Comité consultatif examine la question de l'actualisation des coûts au chapitre I du présent rapport et dans ses rapports concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2023 et le rapport intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation ».

XIV.2 Le Secrétaire général indique que, conformément à la pratique budgétaire, pour calculer les crédits relatifs aux contributions du personnel, on applique les taux définis à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU aux émoluments soumis à retenue. Le montant global des contributions du personnel calculé par application de ces taux est inscrit au présent chapitre et les crédits demandés au titre des traitements sont présentés dans d'autres chapitres du budget. Les crédits relatifs aux traitements sont exprimés en montants nets ; les montants bruts correspondent à la somme des traitements nets et des contributions du personnel. Les recettes provenant des contributions du personnel sont créditées d'emblée aux États Membres proportionnellement à leur quote-part pour le financement du budget ordinaire pour l'exercice considéré, à l'exception des montants retenus et portés au crédit du Fonds de péréquation des impôts aux fins du remboursement des impôts sur les émoluments des fonctionnaires, comme le prévoit la résolution 973 (X) A de l'Assemblée générale. Le montant proposé au présent chapitre est reporté au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ([A/79/6 \(Sect. 36\)](#), par. 36.2 et 36.3).

XIV.3 La variation découle des trois facteurs suivants :

a) des ajustements techniques, qui entraînent une augmentation nette de 3 458 800 dollars, liée principalement aux postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) supplémentaires qui sont proposés à l'appui de l'exécution des différents mandats du Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'aux nouveaux postes et emplois et à ceux ayant fait l'objet d'une réaffectation, au nombre de 205, auxquels

un taux de vacance de 50 % avait été appliqué en 2024 et qui sont maintenant soumis au taux de vacance convenu pour les postes et emplois existants, conformément à la pratique établie ;

b) des nouveaux mandats et des mandats élargis, qui entraînent une augmentation de 1 389 700 dollars, imputable principalement aux 98 postes dont la création est proposée dans divers chapitres du projet de budget-programme pour 2025 ;

c) d'autres changements, qui entraînent une diminution nette de 407 500 dollars tenant essentiellement aux changements proposés concernant les postes et emplois dans les missions politiques spéciales et partiellement compensée par une augmentation nette de 17 postes et par les nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qui sont proposés dans divers chapitres du projet de budget-programme pour 2025 (ibid., par. 36.5 à 36.7).

XIV.4 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, qui présente l'évolution des ressources par objet de dépense ainsi que les dépenses effectivement engagées entre janvier et juin 2024.

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements				2025 (prévisions)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage		
Autres	305 372,6	314 075,0	3 458,8	1 389,7	(407,5)	4 441,0	1,4	318 516,0	150 364,9

XIV.5 Le Comité consultatif note que les dépenses de 2023 se sont élevées à 305 372 600 dollars alors que les crédits ouverts étaient de 289 318 500 dollars, ce qui représente un dépassement de crédits de 16,1 millions de dollars. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que les dépenses relatives aux indemnités de licenciement (par exemple les congés accumulés, les indemnités de licenciement et les primes de rapatriement) étaient soumises à retenue au titre des contributions du personnel ; dès lors, comme les dépenses liées aux licenciements ont été plus élevées que prévu dans le budget, les dépenses au titre des contributions du personnel sont elles aussi proportionnellement supérieures aux prévisions. De même, pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), si les dépenses sont plus élevées que prévu, les dépenses au titre des contributions du personnel le seront également. **Le Comité consultatif compte qu'une explication des causes de l'écart entre les crédits ouverts et les dépenses figurera dans le prochain projet de budget-programme.**

Prévisions de recettes

Chapitre premier des recettes

Recettes provenant des contributions du personnel

	<i>Dollars É.-U.</i>
Budget ordinaire	
Ressources prévues pour 2023	291 354 800
Montant effectif des recettes pour 2023	307 429 000
Ressources prévues pour 2024	316 139 700
Montant effectif des recettes au 30 juin 2024	151 432 381
Prévisions pour 2025	320 580 700

IS1.1 Le montant des recettes prévues au chapitre premier comprend un montant identique à celui des crédits demandés au chapitre 36 (Contributions du personnel), soit 318 516 000 dollars, et les contributions retenues sur les émoluments des fonctionnaires dont les postes sont inscrits au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public), soit 2 064 700 dollars. Le Secrétaire général indique que les recettes provenant des contributions du personnel sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée générale a constitué par sa résolution [973 \(X\) A](#) et que, conformément à la pratique établie, elles sont créditées aux États Membres proportionnellement à leur quote-part de financement du budget ordinaire ([A/79/6 \(Income sect. 1\)](#)), par. IS1.1 et IS1.2).

IS1.2 Comme suite à ses questions, le Comité a reçu le tableau ci-dessous, qui présente le solde enregistré du Fonds de péréquation des impôts à la fin des cinq dernières années.

Recettes et dépenses du Fonds de péréquation des impôts

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes provenant des contributions du personnel :					
Budget ordinaire de l'ONU	267 524	263 693	271 240	286 820	307 429
Opérations de maintien de la paix	180 518	175 285	177 583	173 538	178 419
Tribunaux internationaux	8 482	8 884	8 679	7 736	6 937
Part des intérêts créditeurs	1 618	1 092	(861)	(1 008)	4 159
Total des recettes provenant des contributions du personnel	458 142	448 954	456 641	467 086	496 944
Dépenses de personnel et autres	81 186	70 075	79 786	89 540	87 158
Services contractuels	169	188	309	287	224
Montants portés au crédit d'autres États Membres au titre de leur contribution au(x) :					
Budget ordinaire de l'ONU	215 552	217 833	221 130	217 796	228 065
Opérations de maintien de la paix	127 028	126 590	137 931	126 863	137 724

	2019	2020	2021	2022	2023
Tribunaux internationaux	7 912	6 297	5 267	5 419	4 973
Total des charges	431 847	420 983	444 423	439 905	458 144
Excédent (déficit) net	26 295	27 971	12 218	27 181	38 800

IS1.3 Le Comité consultatif note que le Fonds de péréquation des impôts continue d'enregistrer un excédent et compte que des informations plus détaillées sur les raisons de l'écart entre les recettes provenant des contributions du personnel et les dépenses du Fonds de péréquation des impôts, notamment sur la méthode utilisée pour calculer les contributions du personnel et sur la mesure dans laquelle celles-ci correspondent aux montants effectivement remboursés aux fonctionnaires dont les traitements sont imposés, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport et figureront dans le projet de budget-programme pour 2026.

Chapitre 2 des recettes

Recettes générales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions approuvées pour 2023	30 197 000
Prévisions approuvées pour 2024	30 675 200
Ressources demandées pour 2025	33 890 300

IS2.1 Le montant prévu au chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme pour 2025 s'élève à 33 890 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 215 100 dollars par rapport aux prévisions pour 2024, tenant essentiellement à une augmentation i) des recettes découlant de la location de locaux (1 506 900 dollars), liée au déménagement prévu du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme du bâtiment Giuseppe Motta dans le complexe du Palais des Nations (Genève) et de la phase finale de l'application des recommandations faites par le groupe de travail sur les pratiques relatives aux loyers dans les locaux de l'ONU, dans lesquelles il a été demandé aux bureaux et départements de l'ONU hébergés au Palais des Nations (à savoir le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Commission économique pour l'Europe et le Bureau des services de contrôle interne) de payer, pour les activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires, l'intégralité du loyer au lieu des dépenses de fonctionnement (produits utilisables) uniquement, et ii) des recettes accessoires, qui tient à la hausse prévue de la part des dépenses liées à l'administration de la justice revenant aux organismes, fonds et programmes compte tenu des montants enregistrés en 2021, 2022 et 2023 (2 026 300 dollars), en partie contrebalancée par une réduction de la part de ces dépenses à imputer au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (307 600 dollars) ([A/79/6 \(Income sect. 2\)](#), tableau IS2.1 et par. IS2.2 et IS2.9). **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget-programme comprendra de plus amples informations sur le paiement de l'intégralité du loyer pour les activités financées au moyen des ressources extrabudgétaires menées par les bureaux et départements de l'ONU hébergés au Palais des Nations, et que les recettes correspondantes seront inscrites dans le budget-programme.**

IS2.2 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la pratique actuelle et aux directives de recouvrement des coûts qui consacrent le principe de non-subventionnement croisé entre les sources de financement, l'Office des Nations Unies à Genève prévoit de demander au Haut-Commissariat aux droits de l'homme de payer un loyer pour la part de ses activités qui est financée au moyen des ressources extrabudgétaires une fois que celui-ci aura déménagé au Palais des Nations. D'après les estimations, il y a au total 400 membres du personnel du Haut-Commissariat aux droits de l'homme à Genève financés par des fonds extrabudgétaires. On estime que le Haut-Commissariat devra payer environ 1,5 million de dollars (revenu locatif brut total) par an pour l'espace de bureau occupé par le personnel financé par ces fonds. Sur les 10 dernières années, la différence cumulée entre le loyer intégral et les frais de fonctionnement payés par les entités hébergées au Palais des Nations pour leurs activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires s'élève à 17 millions de dollars.

IS2.3 En ce qui concerne les réductions ou exemptions de loyers à l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Comité consultatif a été informé que l'Office avait demandé aux entités financées par le budget ordinaire (par exemple, le PNUE et ONU-Habitat) de confirmer combien de leurs membres du personnel étaient financés par ledit budget et combien l'étaient par des fonds extrabudgétaires ; si, par exemple, 40 % de leur personnel était financé par le budget ordinaire, elles bénéficieraient d'une réduction de 40 %, et paieraient donc 60 % du loyer pour l'espace occupé. Conformément à la note du Secrétaire général sur la location de locaux des Nations Unies par des organes de presse et d'autres entités (A/C.5/54/25), des locaux gratuits sont mis à la disposition des organes représentant le personnel et autres entités offrant des services aux fonctionnaires. Bien que la United Nations Federal Credit Union, au Siège, soit une entité offrant des services aux fonctionnaires, un loyer équivalent à 50 % du taux commercial lui est facturé en reconnaissance de sa double nature de service au personnel et d'entreprise. En décembre 2021, l'étude du marché locatif a déterminé que la composante utilisable du loyer total devrait être de 30,98 %, soit 47,09 dollars du loyer total de 152 dollars/mètre carré, et rester au même niveau en 2023.

IS2.4 Le Comité consultatif a également été informé que le Secrétariat envisageait de constituer un nouveau groupe de travail sur les pratiques relatives aux loyers sous les auspices du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget, coordonné par le Service de la politique de gestion mondiale des biens de la Division des finances des missions, dans le but de formuler des recommandations pour harmoniser les pratiques afin de répondre aux besoins de l'Organisation. Les recommandations du groupe de travail seraient également prises en compte dans l'élaboration des politiques relatives au recouvrement des coûts et à la classification des revenus locatifs comme utilisables ou non utilisables. Le Comité a également reçu un tableau (voir tableau IS2.1) qui montre la répartition de la partie utilisable des revenus locatifs, notamment les recettes effectives et budgétisées pour 2023 et les prévisions pour 2025. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir dans le prochain projet de budget-programme des informations actualisées concernant le groupe de travail sur les pratiques relatives aux loyers et ses travaux, notamment sur les différents loyers et remises.**

Tableau IS2.1
Répartition de la partie utilisable des revenus locatifs, notamment montants réels de 2023 par rapport aux montants budgétés, et prévisions pour 2025

Siège

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>2023 (montant estimatif des produits utilisables)</i>	<i>2023 (montant effectif des produits utilisables)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (prévisions concernant les produits utilisables)</i>	<i>Observations</i>
New York	448 600	448 600	448 600	298 800	La partie utilisable des revenus locatifs est utilisée pour payer les coûts liés aux frais généraux de fonctionnement, notamment les frais liés aux services collectifs de distribution, au chauffage, à la ventilation et à la climatisation, ainsi que les frais de gardiennage, d'entretien général et d'administration des locaux loués. La répartition des dépenses est calculée au prorata du montant total des frais généraux de fonctionnement.
	Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)		Répartition des dépenses	Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)	
	Frais généraux de fonctionnement 448 600		Frais généraux de fonctionnement 448 600 : • Services de nettoyage : 61 800 • Services collectifs de distribution : 163 100 • Autres (par exemple électricité, systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, et autres systèmes d'entretien des bâtiments) : 123 700	Frais généraux de fonctionnement 298 800	

Office des Nations Unies à Genève

Lieu d'affectation	2023 (montant estimatif des produits utilisables)	2023 (montant effectif des produits utilisables)	2023 (dépenses effectives)	2025 (prévisions concernant les produits utilisables)	Observations
Palais des Nations	2 500 000	2 512 300	2 505 900	2 513 500	Il importe de noter que les hypothèses budgétaires peuvent être sujettes à des changements liés aux facteurs suivants : • Des mesures de fermeture partielle des bâtiments récemment mises en place dans le contexte de la crise de liquidité. • Le déménagement prévu d'un nombre important d'entités au sein du Palais des Nations vers leurs locaux définitifs à la fin de 2024 et au début de 2025 dans le cadre du Plan stratégique patrimonial. L'incidence qu'auront ces mesures sur le chapitre des recettes n'est pas encore claire. • Comme l'a demandé l'Assemblée générale, l'Office des Nations Unies à Genève a récemment commandé une autre étude indépendante du marché commercial sur les loyers des locaux, qui pourrait entraîner des changements concernant le taux actuellement appliqué. • La stratégie d'entretien des installations de l'Office des Nations Unies à Genève est en cours de révision. L'idée est de passer d'une approche réactive à une approche proactive et préventive de l'entretien.
Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)			Répartition des dépenses	Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)	
Autres dépenses de personnel (gestion des installations) 800 000			Autres dépenses de personnel 889 900	Autres dépenses de personnel (gestion des installations) 813 500	
Frais généraux de fonctionnement (par exemple, services collectifs de distribution et services de nettoyage) 1 500 000			Frais généraux de fonctionnement 1 452 300	Frais généraux de fonctionnement (par exemple, services collectifs de distribution et services de nettoyage) 1 500 000	
Fournitures et accessoires (produits de nettoyage) 100 000			Fournitures et accessoires 95 700	Fournitures et accessoires (produits de nettoyage) 100 000	
Mobilier et matériel 100 000			Mobilier et matériel 65 700	Mobilier et matériel 100 000	
			Services contractuels (entretien) 2 300		

Office des Nations Unies à Nairobi

Lieu d'affectation	2023 (montant estimatif des produits utilisables)	2023 (montant effectif des produits utilisables)	2023 (dépenses effectives)	2025 (prévisions concernant les produits utilisables)	Observations
Nairobi (43 322,3 m ²)	2 096 900	1 791 600	3 298 600	1 712 300	Les dépenses effectives de 2023 (y compris les engagements) ont été plus élevées que les produits utilisables de 2023 parce qu'elles ont été partiellement financées par les soldes des fonds accumulés.
Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)			Répartition des dépenses	Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)	
Dépenses de postes et afférentes aux postes 435 100			Dépenses de postes et afférentes aux postes 440 400	Dépenses de postes et afférentes aux postes 454 900	
Services contractuels 15 000			Honoraires des consultants 2 500	Voyages du personnel 15 000	
Frais généraux de fonctionnement 571 000			Voyages du personnel 18 100	Services contractuels 15 800	
Fournitures et accessoires 45 000			Services contractuels 38 000	Frais généraux de fonctionnement 405 200	
Mobilier et matériel 5 000			Frais généraux de fonctionnement 84 300	Mobilier et matériel 10 000	
Aménagement des locaux 1 025 800			Fournitures et accessoires —	Aménagement des locaux 811 400	
			Mobilier et matériel 7 400		
			Aménagement des locaux 2 707 900		

Commission économique pour l'Afrique

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>2023 (montant estimatif des produits utilisables)</i>	<i>2023 (montant effectif des produits utilisables)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (prévisions concernant les produits utilisables)</i>	<i>Observations</i>
Addis-Abeba (20 896,18 m ²)	1 184 100	1 182 800	1 165 700	1 265 000	
	Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)		Répartition des dépenses	Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)	
	Autres dépenses de personnel 216 800		Autres dépenses de personnel 200 600	Autres dépenses de personnel 363 300	
	Services contractuels (par exemple, services de nettoyage) 212 900		Services contractuels (par exemple, services de nettoyage) 217 700	Services contractuels (par exemple, services de nettoyage) 196 500	
	Frais généraux de fonctionnement (par exemple, services collectifs de distribution) 334 000		Frais généraux de fonctionnement (par exemple, services collectifs de distribution) 476 600	Frais généraux de fonctionnement (par exemple, services collectifs de distribution) 292 400	
	Fournitures et accessoires (par exemple, fournitures de bureau) 8 800		Fournitures et accessoires (par exemple, fournitures de bureau) 6 200	Fournitures et accessoires (par exemple, fournitures de bureau) 54 700	
	Mobilier et matériel 248 800		Mobilier et matériel 213 000	Mobilier et matériel 172 500	
	Aménagement des locaux 162 900		Aménagement des locaux 51 600	Aménagement des locaux 185 600	

Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>2023 (montant estimatif des produits utilisables)</i>	<i>2023 (montant effectif des produits utilisables)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (prévisions concernant les produits utilisables)</i>	<i>Observations</i>
Siège de Santiago (388,18 m ²) et Port of Spain (134 m ²)	107 400	109 100	109 100	106 900	
	Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)		Répartition des dépenses	Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)	
	Frais généraux de fonctionnement (services d'infrastructure et location de locaux) 40 000		Frais généraux de fonctionnement (services d'infrastructure et location de locaux) 37 000	Frais généraux de fonctionnement (services d'infrastructure et location de locaux) 37 000	
	Frais généraux de fonctionnement (services d'infrastructure et location de locaux) 67 400		Frais généraux de fonctionnement (services d'infrastructure et location de locaux) 72 100	Frais généraux de fonctionnement (services d'infrastructure et location de locaux) 69 900	

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>2023 (montant estimatif des produits utilisables)</i>	<i>2023 (montant effectif des produits utilisables)</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2025 (prévisions concernant les produits utilisables)</i>	<i>Observations</i>
Bangkok (14 121 pieds carrés)	3 033 100	3 028 400	2 482 700	3 923 500	
	Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)		Répartition des dépenses	Répartition de l'utilisation des produits utilisables (prévisions)	
	Postes 919 900		Postes 678 700	Postes 1 074 300	
	Autres dépenses de personnel 166 500		Autres dépenses de personnel 270 600	Autres dépenses de personnel 280 000	
	Voyages du personnel 14 000		Voyages du personnel 10 900	Voyages du personnel 24 700	
	Services contractuels (par exemple, services de nettoyage) 46 000		Services contractuels (par exemple, services de nettoyage) 23 000	Services contractuels (par exemple, services de nettoyage) 34 700	
	Frais généraux de fonctionnement (par exemple, services collectifs de distribution) 1 791 700		Frais généraux de fonctionnement (par exemple, services collectifs de distribution) 1 310 100	Frais généraux de fonctionnement (par exemple, services collectifs de distribution) 2 340 600	
	Fournitures et accessoires (par exemple, fournitures de bureau) 6 000		Fournitures et accessoires (par exemple, fournitures de bureau) 1 000	Fournitures et accessoires (par exemple, fournitures de bureau) 24 200	
	Mobilier et matériel 28 000		Mobilier et matériel 183 900	Mobilier et matériel 120 800	
	Aménagement des locaux 41 000		Aménagement des locaux 4 500	Aménagement des locaux 24 200	
	Consultants et experts 20 000				

IS2.5 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu un tableau (voir tableau IS2.2) sur les revenus locatifs par lieu d'affectation, qui inclut les montants effectifs de janvier à juin 2024.

Tableau IS2.2

Recettes provenant de la location de locaux

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives) ^a	2024 (prévisions approuvées)	2025 (prévisions)	Augmentation/ (diminution)
Siège (New York)	365,8	1 047,3	1 047,3	—
Office des Nations Unies à Genève	1 081,4	2 465,0	3 709,0	1 244,0
Office des Nations Unies à Nairobi	1 979,2	3 430,0	3 430,0	—
CEA (Addis-Abeba)	2 781,3	2 941,2	3 127,3	186,1
CEPALC (Santiago)	24,2	79,1	80,9	1,8
CESAP (Bangkok)	397,1	873,0	948,0	75,0
Total	6 629,1	10 835,6	12 342,5	1 506,9

^a Il convient de noter que les recettes effectives ne sont pas enregistrées de manière linéaire. Certaines recettes pourraient être prises en compte au second semestre.

IS2.6 Le Comité consultatif a en outre été informé que le Comité des commissaires aux comptes avait noté, dans son rapport sur les opérations de l'ONU couvertes par le volume I portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, qu'aucune politique précise concernant la location de locaux n'avait été publiée pour préciser la base, les normes et les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les produits utilisables, ni la manière dont leur utilisation pouvait être gérée et contrôlée. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que l'Administration élabore des orientations générales claires sur les revenus locatifs utilisables et que soient précisées la finalité du calcul de la retenue, les normes appliquées audit calcul et la méthode utilisée, ainsi que son utilisation, sa portée et les mesures de contrôle applicables (A/79/5 (Vol. I), par. 123). Actuellement, les lieux d'affectation suivent des lignes directrices générales concernant les produits utilisables et procèdent à des ajustements en fonction des conditions locales. Le Comité consultatif a examiné plus en détail les recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant dans le rapport portant sur cette question. **Le Comité consultatif compte que des informations sur les parties non utilisables et utilisables des revenus locatifs continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget et recommande à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter des informations claires sur la part des revenus locatifs qui correspond aux frais d'entretien et d'administration et sur la méthode de calcul utilisée, ainsi qu'un tableau complet des frais d'entretien engagés pour tous les sites et de la manière dont ces frais sont répartis entre le chapitre 33 et la partie utilisable des loyers (A/78/7, par. IS2.4). Il partage l'avis du Comité des commissaires aux comptes selon lequel il faut élaborer des orientations générales claires sur le revenu locatif utilisable, et compte que des informations actualisées seront fournies dans le prochain projet de budget-programme.**

IS2.7 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les produits non utilisables effectifs liés au recouvrement des coûts pour les services pour lesquels le prestataire de services avait reçu une allocation budgétaire figuraient dans le rapport sur l'exécution du budget (dans les chapitres des recettes correspondants) et avaient été crédités aux États Membres par des résolutions relatives au financement. Le Comité consultatif a également reçu un tableau (voir tableau IS2.3)

qui présente les recettes nettes portées au crédit des États Membres entre 2019 et 2022 au titre du chapitre 2 des recettes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recouvrement des coûts.

Tableau IS2.3

Montant net des recettes portées au crédit des États Membres (2019-2022)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2019	2020	2021	2022
Recettes générales	28 636,4	26 620,6	25 967,4	39 947,2

Chapitre 3 des recettes

Services à l'intention du public

Tableau IS3.1

Prévisions de recettes et de dépenses

(En dollars des États-Unis)

Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2025	
Montant brut des recettes	18 207 500
Montant brut des dépenses (avant actualisation des coûts)	20 931 200
Montant net des recettes (du déficit)	(2 723 700)
Prévisions approuvées pour 2024	
Montant brut des recettes	20 831 100
Montant brut des dépenses (après actualisation des coûts)	20 831 100
Montant net des recettes	—
Prévisions approuvées pour 2023	
Montant brut des recettes	21 041 100
Montant brut des dépenses (après actualisation des coûts)	20 643 400
Montant net des recettes	397 700

IS3.1 Les recettes prévues au chapitre 3 s'élèvent à 18 207 500 dollars, ce qui représente un déficit net de 2 723 700 dollars par rapport au montant total des dépenses prévues, qui s'établit à 20 931 200 dollars. Le montant du déficit net prévu pour 2025 au titre de l'ensemble des services à l'intention du public (2 723 700 dollars) fait apparaître une diminution de 2 623 600 dollars par rapport au montant nul des recettes approuvé pour 2024 par l'Assemblée générale (A/79/6 ([Income sect. 3](#)), par. IS3.3). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau (voir tableau IS3.2) qui montre les recettes nettes perçues entre 2017 et 2022.

Tableau IS3.2

Montant net des recettes perçues au titre des services à l'intention du public (2017-2022)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant net des recettes perçues au titre du chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public) ^a	(167)	1 047	(2 763)	(8 116)	(10 227)	(4 598)

^a Les montants indiqués ici sont ceux qui figurent dans le volume I des états financiers pour les années considérées (A/73/5 (Vol. I), chap. V, A/74/5 (Vol. I), chap. V, A/75/5 (Vol. I), chap. V, A/76/5 (Vol. I), chap. V, A/77/5 (Vol. I), chap. V, et A/78/5 (Vol. I), chap. V).

IS3.2 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu un tableau (voir tableau IS3.3) qui présente les recettes effectives au 30 juin 2024, par programme de travail. Il note que le montant brut des recettes prévues pour 2024 s'élève à 20 831 100 dollars et que les recettes effectivement perçues entre janvier et juin 2024 s'établissent à 7 680 800 dollars.

Tableau IS3.3

Recettes prévues pour 2024 et recettes effectives au 30 juin 2024

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2024 (prévisions approuvées)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives) ^a
Recettes		
A. Programme de travail		
1. Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies	4 106,5	1 243,7
2. Vente des publications des Nations Unies	6 095,0	1 698,8
3. Services destinés aux visiteurs	6 266,6	2 994,4
4. Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales	1 267,0	740,0
5. Ventes d'articles-cadeaux	400,0	217,8
6. Exploitation des garages	1 193,5	618,1
7. Services de restauration	1 116,5	18,0
8. Autres activités commerciales	386,0	150,0
B. Appui au programme	—	—
Montant total des recettes	20 831,1	7 680,8

^a Montant au 30 juin 2024. Ces chiffres sont susceptibles d'évoluer en fonction des comptabilisations en cours.

IS3.3 Le Comité consultatif constate de nouveau avec préoccupation que les recettes restent inférieures aux estimations et que le montant du déficit net global prévu pour 2025 au titre de l'ensemble des services à l'intention du public s'élève à 2 723 700 dollars, alors que les recettes nettes estimées approuvées pour 2024 étaient nulles et qu'on avait enregistré des recettes nettes s'élevant à 397 700 dollars en 2023. Il encourage le recours aux services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, à la vente des publications des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, à la vente de souvenirs et à d'autres activités commerciales pour continuer de moderniser les opérations et d'accroître les capacités de génération de recettes, et compte que des informations seront fournies à cet égard dans le prochain projet de budget-programme.

IS3.4 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé, dans le cadre du chapitre 28, que le Département de la communication globale s'était associé au Département des opérations de la paix et à un État Membre pour réaliser un film en réalité de synthèse sur la MINUSS. Le film devrait être terminé d'ici la fin de l'année 2024 et sera proposé au public en tant que complément payant à la visite de l'ONU ou à la séance d'information sur l'ONU, en fonction des ressources disponibles. **Le Comité consultatif compte que les activités relevant du chapitre 3 des recettes renforceront la prise de mesures visant à concevoir des solutions innovantes pour**

accroître les recettes et réduire le déficit, et qu'un bilan de ces mesures figurera dans le prochain projet de budget-programme.

Observations et recommandations concernant les postes

IS3.5 Les ressources afférentes aux postes qu'il est proposé d'inscrire au chapitre 3 des recettes du budget ordinaire pour 2025 s'élèvent à 9 559 400 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Elles doivent permettre de financer 64 postes (13 postes d'administrateur(trice) et fonctionnaire de rang supérieur et 51 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées), comme le montre le tableau IS3.4 (voir également ibid., tableau IS3.2).

Tableau IS3.4
Tableau d'effectifs

	Nombre	Informations
Budget ordinaire		
Effectif proposé pour 2025	64	2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 7 G(1°C), 42 G(AC), 2 ASS
Effectif approuvé pour 2024	64	2 P-5, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 7 G(1°C), 42 G(AC), 2 ASS

Postes vacants

IS3.6 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2024, sept postes inscrits au chapitre 3 des recettes étaient vacants. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état du recrutement à tous ces postes seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget.**

Taux de vacance

IS3.7 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu un tableau (voir tableau IS3.5), qui présente les taux de vacance enregistrés en 2023 et au premier semestre de 2024 ainsi que ceux prévus pour 2025 au titre des activités relevant du chapitre 3 des recettes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations sur les taux de vacance.

Tableau IS3.5
Taux de vacance

(Nombre de postes et pourcentage)

Catégorie	2023				2024						2025	
	Postes approuvés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 31 décembre (pourcentage)	Postes proposés	Postes approuvés	Postes pourvus au 30 juin	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janvier-juin) (pourcentage)	Taux de vacance effectif au 30 juin (pourcentage)	Postes proposés	Taux de vacance budgétisé (pourcentage)
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	13	4,1	4,2	0,0	13	13	13	0,0	0,8	0,0	13	0,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	51	9,6	12,0	17,6	51	51	44	7,3	16,1	13,7	51	7,3

Représentation géographique équitable

IS3.8 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la représentation géographique des États Membres parmi les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dont les postes sont inscrits au chapitre 3 des recettes, qui montrent qu'au 30 juin 2024, sur les 13 postes, 6 États Membres étaient représentés : 11 postes étaient occupés par des personnes provenant des États d'Europe occidentale et autres États, 1 par une personne provenant des États d'Asie et du Pacifique, et 1 par une personne provenant des États d'Europe de l'Est. Le Comité a été informé que 23 membres du personnel relevant du chapitre 3 des recettes étaient censés atteindre l'âge réglementaire du départ à la retraite au cours des 10 prochaines années, dont 8 au cours des 5 prochaines années.

IS3.9 Le Comité consultatif, constatant qu'il y a un déséquilibre dans la représentation géographique des États Membres parmi les membres du personnel dont les postes sont inscrits au chapitre 3 des recettes, rappelle que de nouvelles mesures devraient être prises pour que la représentation géographique soit plus équitable et estime que les vacances de poste, y compris celles résultant de départs à la retraite, offrent une occasion concrète d'y parvenir. On trouvera au chapitre I du présent rapport un examen plus détaillé de la question de l'équité de la représentation géographique.

Représentation équilibrée des genres

IS3.10 Le Comité consultatif a reçu des informations concernant la répartition par genre des 57 postes : au 30 juin 2024, ils étaient occupés par 32 femmes et 25 hommes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur la représentation équilibrée des genres.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IS3.11 Les ressources demandées pour 2025 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 11 371 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 100 100 dollars (0,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024, qui tient principalement à une augmentation des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (61 500 dollars), des fournitures et accessoires (75 700 dollars) et du mobilier et matériel (4 400 dollars). On trouvera des informations sur l'évolution

des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IS3.10.

IS3.12 Au titre des fournitures et accessoires, le montant des dépenses engagées en 2023 était de 90 500 dollars, contre un montant estimé de 290 700 dollars, tandis que les dépenses engagées entre janvier et juin 2024 se chiffraient à 85 800 dollars, contre des crédits de 249 100 dollars ouverts pour l'année. Un montant de 324 800 dollars est demandé pour 2025. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre des fournitures et accessoires pour 2025 soit réduit de 15 %, soit 48 700 dollars.**

IS3.13 Au titre du mobilier et matériel, le montant des dépenses engagées en 2023 était de 126 200 dollars, contre un montant estimé de 225 800 dollars, tandis que les dépenses engagées entre janvier et juin 2024 se chiffraient à 5 200 dollars, contre des crédits de 200 600 dollars ouverts pour l'année. Un montant de 205 000 dollars est demandé pour 2025. **Compte tenu de la structure des dépenses, le Comité consultatif recommande que le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2025 soit réduit de 15 %, soit 30 800 dollars.**

Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions approuvées pour 2023	3 858 200
Dépenses de 2023	3 797 600
Prévisions approuvées pour 2024	4 252 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2025	4 252 300
<i>Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).</i>	

IS3.14 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 4 252 300 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Elles permettront de financer 18 postes, dont 11 à New York [1 P-5, 3 G(1°C) et 7 G(AC)] et 7 à Vienne [1 G(1°C) et 6 G(AC)], ainsi que les autres objets de dépense. Le montant total des recettes devrait s'établir à 2 975 700 dollars en 2025. La diminution prévue par rapport à 2024 s'explique principalement par le déclin des ventes de timbres sur tous les grands marchés philatéliques. L'Administration postale prévoit de tirer des recettes de la vente d'articles autour du thème des timbres de l'ONU afin de compléter ses recettes habituelles provenant des timbres-poste de sorte que ses activités redeviennent rentables (ibid., par. IS3.14). Ayant demandé des précisions à cet égard, le Comité consultatif a reçu un tableau (voir tableau IS3.6) qui récapitule les recettes enregistrées par l'Administration postale de l'ONU entre 2020 et 2023 et pendant les six premiers mois de 2024, ainsi que les prévisions de recettes pour 2025.

Tableau IS3.6

Recettes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2020-2023 et le premier semestre de 2024 et prévisions de recettes pour 2025

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant total des recettes</i>	<i>2020^a</i>	<i>2021^b</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024^c</i>	<i>2025 (prévisions)</i>	<i>Total</i>
Montant total brut des ventes	2 786 041	3 177 628	3 335 326	2 180 000	1 243 700	3 270 600	15 993 295
Montant brut des ventes (Siège)	1 425 258	1 906 404	2 304 156	1 232 300	854 121	2 114 600	9 836 839
Montant brut des ventes (Europe)	1 360 783	1 271 224	1 031 170	947 700	389 579	1 156 000	6 156 456

^a Comprend un supplément de 390 236 dollars provenant de la vente de timbres sur le thème de la COVID-19 au profit du Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19 de l'OMS.

^b Comprend un supplément de 20 192 dollars provenant de la vente de timbres sur le thème de la COVID-19 au profit du Fonds de solidarité.

^c Premier semestre 2024.

IS3.15 Afin de répondre à l'évolution de la conjoncture du marché, l'Administration postale des Nations Unies a chargé une société de conseil spécialisée d'évaluer son potentiel de génération de recettes. Les recommandations portaient notamment sur les points suivants : i) moderniser les opérations de marketing et de vente en ligne de l'Administration postale ; ii) élargir la gamme de produits qu'elle met en vente à des articles ayant pour thème les timbres de l'ONU ; iii) faire appel à des prestataires de services externes pour l'exécution des commandes à la demande. L'Administration postale prévoit la mise en service de son nouveau système de ventes et site Web de vente en ligne en 2025, celle-ci ayant été retardée en raison de problèmes opérationnels rencontrés avec le partenaire de réalisation et parce que des fonctionnalités supplémentaires ont dû être intégrées dans le système sur la base des recommandations du consultant. Elle continuera de proposer des sites Web multilingues et d'accroître sa présence sur les médias sociaux (ibid., par. IS3.8 à IS3.11).

IS3.16 Comme suite à ses questions, il a été répondu au Comité consultatif que l'augmentation de 61 500 dollars au titre des autres dépenses de personnel était liée à la proposition de confier la gestion du bureau de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies en Chine à un membre du personnel occupant un emploi de temporaire au lieu de recourir à des services contractuels, et qu'elle était entièrement compensée par des réductions au titre des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement. Le (la) titulaire de cet emploi, un(e) assistant(e) en vente et commercialisation [G(AC)], serait responsable de la gestion globale du bureau en Chine, notamment des ventes, du développement du marché, de la promotion, de l'exécution des commandes, du service à la clientèle et de la maintenance du site Web en chinois, et représenterait l'Administration postale aux expositions nationales de timbres-poste en Chine. Le marché chinois représente environ un quart des recettes totales des timbres.

Vente des publications des Nations Unies

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions approuvées pour 2023	5 549 400
Dépenses de 2023	5 559 700
Prévisions approuvées pour 2024	5 821 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2025	5 821 700
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IS3.17 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 5 821 700 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux prévisions approuvées pour 2024. Elles se répartissent comme suit : a) 3 027 200 dollars au titre des postes, ce qui devrait permettre de financer 21 postes, comme en 2024 ; b) 2 794 500 dollars au titre des autres objets de dépense. L'objectif des activités programmées pour 2025 est de mieux faire comprendre le rôle des publications des Nations Unies, sur quelque support que ce soit, de mieux faire connaître ces publications et d'en étendre le lectorat, par l'acquisition, la commercialisation, la vente, la diffusion et la publication ciblées de rapports, d'ouvrages, de périodiques, de documents, de bases de données, de livres numériques, d'applications mobiles et d'autres produits numériques, ainsi que par la concession de licences y relatives. En 2025, l'accent sera toujours mis sur la consolidation du programme de publication électronique ainsi que sur la production et la vente d'un choix élargi de publications destinées au public (ibid., par. IS3.18 et IS3.19). Le déficit net devrait atteindre 991 700 dollars en 2025, alors qu'en 2024, un excédent net de 273 300 dollars avait été enregistré. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu un tableau (voir tableau IS3.7) qui contient des informations sur les recettes tirées des ventes des publications des Nations Unies enregistrées de 2020 à 2023 et de janvier à juin 2024, ainsi que sur les prévisions de recettes pour 2025.

Tableau IS3.7

Recettes tirées de la vente des publications des Nations Unies entre 2020 et 2023 et de janvier à juin 2024, et prévisions pour 2025

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Recettes</i>
2019	4 694,0
2020	3 300,6
2021	2 420,6
2022	4 050,4
2023	3 292,1
2024 ^a	1 698,8
2025 (prévisions)	4 830,0

^a Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Services destinés aux visiteurs

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions approuvées pour 2023	6 200 300
Dépenses de 2023	5 309 500
Prévisions approuvées pour 2024	5 930 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2025	5 930 000
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IS3.18 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 5 930 000 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Elles se répartissent comme suit : a) un montant de 2 220 300 dollars au titre des postes, qui devrait permettre de financer 15 postes (2 P-3, 1 G(1°C) et 7 G(AC) au Siège, 1 P-3 et 2 G(AC) à Genève, 1 P-2 à Vienne, et 1 P-2 à Nairobi), soit un montant analogue à celui approuvé pour 2024 ; b) 3 709 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes (*ibid.*, par. IS3.43). Les recettes nettes devraient s'établir à 626 600 dollars en 2025, contre 336 600 dollars en 2024. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau (voir tableau IS3.8) qui présente les recettes générées par les services destinés aux visiteurs.

Tableau IS3.8

Recettes générées par les manifestations organisées sur site ou en ligne à l'intention des visiteurs

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>	<i>Genève</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>
2023				
Manifestations en ligne	8 749	—	581	—
Manifestations sur site	3 669 251	600 000	465 419	59 900
2024 (janvier-juin)				
Manifestations en ligne	6 770	—	—	—
Manifestations sur site	2 333 713	289 438	298 641	65 817

Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions approuvées pour 2023	796 500
Dépenses de 2023	787 500
Prévisions approuvées pour 2024	755 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2025	855 600
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IS3.19 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 855 600 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 100 100 dollars (13,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Les recettes nettes devraient s'établir à 741 500 dollars en 2025, contre 511 500 dollars en 2024.

Ventes d'articles-cadeaux

IS3.20 Les recettes nettes provenant de la vente d'articles-cadeaux au Siège en 2025 devraient s'élever à 600 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 200 000 dollars par rapport à 2024. Depuis la réouverture de la boutique-cadeaux le 1^{er} juin 2022 après la pandémie de COVID-19, les ventes sont restées nettement inférieures aux niveaux de 2019, mais on s'attend à ce que les commissions augmentent progressivement lorsque le nombre de visiteurs et de manifestations se stabilisera au Siège en 2025 (ibid., par. IS3.49). **Le Comité consultatif note que, bien que les prévisions de recettes aient augmenté, les ventes restent inférieures aux niveaux de 2019, et compte que des informations supplémentaires seront fournies dans le prochain projet de budget-programme concernant les mesures prises pour augmenter les ventes.**

Exploitation des garages

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions approuvées pour 2023	1 260 800
Dépenses de 2023	1 222 100
Prévisions approuvées pour 2024	1 242 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2025	1 242 300
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IS3.21 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 1 242 300 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Elles se répartissent comme suit : a) un montant de 888 000 dollars au titre des postes, qui est analogue aux crédits ouverts pour 2024 et qui devrait permettre de financer six postes (2 G(AC) et 2 ASS au Siège, et 2 G(AC) à Genève) ; b) 354 300 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes (ibid., par. IS3.55). Le déficit net devrait s'établir à 56 400 dollars en 2025, contre un déficit de 48 800 dollars en 2024.

Services de restauration

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions approuvées pour 2023	2 201 800
Dépenses de 2023	2 722 600
Prévisions approuvées pour 2024	2 049 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2025	2 049 800
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IS3.22 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 2 049 800 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Elles se répartissent comme suit : a) un montant de 283 100 dollars au titre des postes, qui est analogue aux crédits ouverts pour 2024 et qui devrait permettre de financer le maintien d'un poste P-4 ; b) un montant de 1 766 700 dollars au titre des autres objets de dépense. Le déficit net devrait s'établir à 1 976 700 dollars en 2025, contre un déficit net estimé de 933 300 dollars en 2024.

IS3.23 Le contrat de restauration relatif au Siège, qui avait été signé le 31 décembre 2015, devait prendre fin le 31 décembre 2022. Le lancement d'un appel d'offres pour le nouveau contrat de restauration a été reporté au début de l'année 2023 ; ouvert à tous les prestataires, cet appel d'offres a été lancé en février 2023, mais n'a pas abouti. Il a été relancé en février 2024, offrant aux soumissionnaires la possibilité de proposer un modèle reposant sur les profits et les pertes, selon lequel ils seraient responsables du résultat financier de l'opération dès le début du contrat, ou de commencer par un modèle reposant sur le versement de subventions et de passer au modèle reposant sur les profits et les pertes une fois que des objectifs précis auraient été atteints. La procédure de passation de marché devrait s'achever d'ici à la fin de l'année 2024 et des dispositions seront prises, le cas échéant, pour prolonger le contrat avec le prestataire actuel et ainsi garantir la continuité des services (ibid., par. IS3.57 et IS3.58).

IS3.24 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en mars 2021, le Secrétariat de l'ONU avait fait appel aux services d'un consultant, lui demandant de faire une étude de faisabilité complète portant sur les services de restaurants et de restauration au Siège, dans le but de favoriser la réussite de l'appel d'offres pour un nouveau contrat de restauration avant le 1^{er} janvier 2023. Le premier appel d'offres n'avait pas porté ses fruits parce que le Secrétariat n'avait reçu que deux offres, et qu'il avait été jugé qu'aucune des deux ne répondait aux critères. L'Administration a lancé une procédure d'appel d'offres en plusieurs étapes en 2024, qui permet aux soumissionnaires de présenter des propositions provisoires pour évaluation et au Secrétariat d'entamer des discussions ou des dialogues avec tous les fournisseurs de services de restauration présélectionnés afin de préciser ses besoins. La Division des achats a reçu des manifestations d'intérêt de la part de 25 fournisseurs, dont 12 sociétés basées aux États-Unis d'Amérique, 8 en Afrique, 3 au Moyen-Orient et 1 en Asie. Après une nouvelle présélection, 13 entreprises ont été invitées à une conférence des soumissionnaires, à laquelle 9 d'entre elles ont participé. Le Secrétariat prévoit d'achever la procédure de passation de marché actuelle d'ici le 31 décembre 2024, pour que le nouveau contrat de restauration puisse commencer le 1^{er} janvier 2025. Le prochain contrat sera d'une durée de 10 ans, avec une durée initiale de 5 ans et une option de prolongation de 5 ans. Le Comité consultatif a également reçu un tableau (voir tableau IS3.9) qui présente les subventions versées au Siège.

Tableau IS3.9

Subventions versées au prestataire de services de restauration au Siège

(En dollars des États-Unis)

<i>Motif</i>	<i>Mois</i>	<i>Montant</i>
Crise de liquidités à l'ONU	Novembre 2019	225 151
Crise de liquidités à l'ONU	Décembre 2019	141 190
Crise de liquidités à l'ONU	Janvier 2020	210 519
Crise de liquidités à l'ONU	Février 2020	207 727
Crise de la COVID-19	Mars 2020	457 290

<i>Motif</i>	<i>Mois</i>	<i>Montant</i>
Crise de la COVID-19	Avril 2020	149 966
Crise de la COVID-19	Mai 2020	109 015
Crise de la COVID-19	Juin 2020	98 836
Crise de la COVID-19	Juillet 2020	30 631
Crise de la COVID-19	Août 2020	36 410
Crise de la COVID-19	Septembre 2020	17 228
Crise de la COVID-19	Octobre 2020	102 265
Crise de la COVID-19	Novembre 2020	70 839
Crise de la COVID-19	Décembre 2020	75 525
Crise de la COVID-19	Janvier 2021	77 330
Crise de la COVID-19	Février 2021	75 356
Crise de la COVID-19	Mars 2021	80 912
Crise de la COVID-19	Avril 2021	88 111
Crise de la COVID-19	Mai 2021	75 561
Crise de la COVID-19	Juin 2021	72 924
Crise de la COVID-19	Juillet 2021	256 567
Crise de la COVID-19	Août 2021	231 073
Crise de la COVID-19	Septembre 2021	333 208
Crise de la COVID-19	Octobre 2021	198 371
Crise de la COVID-19	Novembre 2021	184 559
Crise de la COVID-19	Décembre 2021	237 113
Crise de la COVID-19	Janvier 2022	237 811
Crise de la COVID-19	Février 2022	171 046
Crise de la COVID-19	Mars 2022	170 695
Crise de la COVID-19	Avril 2022	157 894
Crise de la COVID-19	Mai 2022	(50 536)
Crise de la COVID-19	Juin 2022	(64 357)
Crise de la COVID-19	Juillet 2022	146 968
Crise de la COVID-19	Août 2022	122 826
Crise de la COVID-19	Septembre 2022	135 552
Crise de la COVID-19	Octobre 2022	29 887
Crise de la COVID-19	Novembre 2022	98 031
Crise de la COVID-19	Décembre 2022	(25 579)
Crise de la COVID-19	Janvier 2023	242 520
Crise de la COVID-19	Février 2023	151 883
Crise de la COVID-19	Mars 2023	(141 121)
Crise de la COVID-19	Avril 2023	355 691
Crise de la COVID-19	Mai 2023	60 404
Pertes liées aux services de restauration	Juin 2023	(12 634)
Pertes liées aux services de restauration	Juillet 2023	106 806
Pertes liées aux services de restauration	Août 2023	375 536
Pertes liées aux services de restauration	Septembre 2023	(829 114)
Pertes liées aux services de restauration	Octobre 2023	239 664

<i>Motif</i>	<i>Mois</i>	<i>Montant</i>
Pertes liées aux services de restauration	Novembre 2023	266 589
Pertes liées aux services de restauration	Décembre 2023	83 813
Pertes liées aux services de restauration	Janvier 2024	403 867
Pertes liées aux services de restauration	Février 2024	315 829
Pertes liées aux services de restauration	Mars 2024	35 830
Pertes liées aux services de restauration	Avril 2024	338 277
Pertes liées aux services de restauration	Mai 2024	14 616
Pertes liées aux services de restauration	Juin 2024	214 485
Total		7 196 856

IS3.25 Le Comité consultatif rappelle que la procédure d'attribution du nouveau contrat doit être ouverte à tous les fournisseurs, dans le plein respect des politiques, directives et procédures de l'Organisation des Nations Unies en matière d'achats, et qu'il faut assurer une concurrence équitable entre tous les fournisseurs potentiels. Il est d'avis qu'une durée contractuelle plus courte, assortie d'une option de réévaluation, pourrait être envisagée. Le Comité compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale, notamment sur l'état d'avancement de la procédure de passation de marché. Il estime en outre qu'il faudrait envisager une autre option pour la gestion des services de restauration si le déficit persiste, et compte que des informations seront fournies à cet égard dans les futurs projets de budget.

IS3.26 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les informations sur les ressources et les recettes de la restauration pour l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Office des Nations Unies à Genève, l'Office des Nations Unies à Nairobi et la Commission économique pour l'Afrique n'étaient pas incluses dans le chapitre 3 des recettes. À l'Office des Nations Unies à Vienne, les services de restauration au Centre international sont fournis par l'ONUDI, conformément au protocole d'accord entre les organisations sises à Vienne. À Genève, les services de restauration sont assurés par des prestataires extérieurs et fournis sur la base du recouvrement des coûts, et les activités du service de restauration à l'Office des Nations Unies à Genève sont financièrement autonomes. Les services de restauration de l'Office des Nations Unies à Nairobi sont financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Dans le cas de la Commission économique pour l'Afrique, les installations et les activités de restauration du Centre de conférence des Nations Unies sont confiées à un service de restauration local dans le cadre d'une procédure d'appel à la concurrence. Celui-ci fournit des services de restauration et des services connexes au personnel de l'ONU, aux organismes des Nations Unies et aux organisations qui tiennent des manifestations dans le complexe, à un prix et avec un menu convenus à l'avance. La Commission met à sa disposition les installations de restauration, notamment les restaurants, la chambre froide, les bureaux, ainsi que le matériel et les ustensiles de cuisine. Le restaurateur est tenu de payer des charges et des redevances à la Commission, notamment pour les manifestations qui ne sont pas liées à ses activités. Ces recettes sont comptabilisées au chapitre 2 des recettes, sous la rubrique « remboursement au titre des services fournis ». **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget-programme comprendra des informations détaillées sur les services de restauration, ainsi que sur les ressources et les recettes, dans d'autres entités, notamment les commissions régionales et les bureaux hors siège.**

Autres activités commerciales

	<i>Dollars É.-U.</i>
Prévisions approuvées pour 2023	300 200
Dépenses de 2023	295 500
Prévisions approuvées pour 2024	275 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour l'exercice 2025	275 800
<i>Note</i> : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2024 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).	

IS3.27 Les ressources demandées pour 2025 s'élèvent à 275 800 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant analogue aux crédits ouverts pour 2024. Les recettes nettes devraient s'établir à 113 300 dollars en 2025, contre des recettes nettes estimées de 110 200 dollars en 2024.

Tableau IS3.10
Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et par source de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						Ressources extrabudgétaires					Total				
	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	Janvier-juin 2024 (dépenses effectives)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)	2023 (estimations)	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	2025 (prévisions)	Variation (2024-2025)
Postes	8 839,9	9 065,3	9 559,4	4 674,3	9 559,4	–	–	–	–	–	–	8 839,9	9 065,3	9 559,4	9 559,4	–
Autres dépenses de personnel	3 704,1	2 984,6	3 240,9	1 651,2	3 302,4	61,5	–	–	–	–	–	3 704,1	2 984,6	3 240,9	3 302,4	61,5
Dépenses de représentation	3,9	–	4,0	–	4,0	–	–	–	–	–	–	3,9	–	4,0	4,0	–
Consultants	–	400,8	–	141,7	–	–	–	–	–	–	–	–	400,8	–	–	–
Voyages du personnel	187,3	189,6	192,6	58,6	188,2	(4,4)	–	–	–	–	–	187,3	189,6	192,6	188,2	(4,4)
Services contractuels	4 545,1	4 606,4	4 474,2	2 958,8	4 459,8	(14,4)	–	–	–	–	–	4 545,1	4 606,4	4 474,2	4 459,8	(14,4)
Frais généraux de fonctionnement	2 724,0	2 246,4	2 784,1	897,0	2 761,4	(22,7)	–	–	–	–	–	2 724,0	2 246,4	2 784,1	2 761,4	(22,7)
Fournitures et accessoires	290,7	90,5	249,1	85,8	324,8	75,7	–	–	–	–	–	290,7	90,5	249,1	324,8	75,7
Mobilier et matériel	225,8	126,2	200,6	5,2	205,0	4,4	–	–	–	–	–	225,8	126,2	200,6	205,0	4,4
Aménagement des locaux	–	107,5	–	0,6	–	–	–	–	–	–	–	–	107,5	–	–	–
Subventions et contributions	122,6	183,9	126,2	61,1	126,2	–	–	–	–	–	–	122,6	183,9	126,2	126,2	–
Autres objets de dépenses	–	20,2	–	(0,1)	–	–	–	–	–	–	–	–	20,2	–	–	–
Total	20 643,4	20 021,4	20 831,1	10 534,2	20 931,2	100,1	–	–	–	–	–	20 643,4	20 021,4	20 831,1	20 931,2	100,1

Annexe

Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2024, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté des rapports à divers organismes des Nations Unies après examen des documents énumérés ci-après.

A. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Budget-programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour 2025 ([A/AC.96/75/5](#))

Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2022 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ([A/78/5/Add.6](#))

B. Conseil d'administration du Fonds d'équipement des Nations Unies

Budget intégré du Fonds d'équipement des Nations Unies pour 2022-2025

C. Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Rapport sur l'examen à mi-parcours du budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 ([E/ICEF/2024/AB/L.5](#))

D. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Examen à mi-parcours du plan de ressources intégré et du budget intégré pour la période 2022-2025 ([DP/2024/13](#))

E. Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Projet de programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2024 (HSP/EB.2023/12)

Incidences sur le budget-programme du dispositif de modulation des ressources pour le budget général de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains (HSP/EB.2023/11/Add.1)

F. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Plan de gestion du PAM (WFP/EB.2/2023/5-A/1)

Plan de travail de l'Auditeur externe pour la période allant de juillet 2023 à juin 2024 (WFP/EB.2/2023/5-C/1)

Allocation-logement de la Directrice exécutive (révision quinquennale) (WFP/EB.2/2023/5-B/1)

Comptes annuels vérifiés de 2023 (WFP/EB.A/2024/6-A/1)

Mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2024-2026 (WFP/EB.A/2024/6-B/1/Rev.1)

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant (WFP/EB.A/2024/6-C/1)

Rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2024/6-D/1)

Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général (WFP/EB.A/2024/6-D/1/Add.1)

Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle, 2023 (WFP/EB.A/2024/6-E/1)

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1er janvier-31 décembre 2023) (WFP/EB.A/2024/6-F/1)

Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 f) du Règlement général) en 2023 (WFP/EB.A/2024/6-G/1)

Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2024/6-H/1)

G. Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Budget-programme de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche pour l'exercice biennal 2024-2025 (UNITAR/BT/64/3)

H. Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2024 ([A/CN.1/R.1228](#))

I. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2024-2025 ([E/CN.7/2023/13-E/CN.15/2023/17](#))

J. Fonds des Nations Unies pour la population

Examen à mi-parcours du budget intégré 2022-2025 du FNUAP ([DP/FPA/2024/10](#))

K. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2023, le programme de travail et le plan financier approuvés pour 2024 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2025 ([A/79/146](#))

L. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Budget-programme de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'exercice biennal 2024-2025

M. Université des Nations Unies

Programme de travail et prévisions budgétaires de l'UNU pour l'exercice biennal 2024-2025

(UNU, exercice biennal 2024-2025)

N. Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Banque de technologies pour les pays les moins avancés : budget et programme de travail pour 2024 ([TBLDC/2024/3](#))
